

LE
PUBLICISTE.

TOME III.

LE

PUBLICISTE.

Sur une Opinion de M. Benjamin Constant, exprimée dans la Minerve (30e livraison).

« Sous l'empire de Bonaparte, dit M. B. C.,
» et malgré son concordat de 1802, les pro-
» testans sont toujours restés en paix. Bien
» que le principe de tout concordat avec le
» chef d'une église soit une préférence accor-
» dée à cette église, et par conséquent une
» défaveur pour les autres croyances, *cepen-*
» *dant* la connaissance qu'avaient les protes-
» tans de l'impartialité, ou, si l'on veut, de
» l'indifférence du chef de l'Etat, leur convic-
» tion qu'il ne permettrait point qu'ils fussent
» persécutés, les préserva de toute inquié-
» tude, etc. »

Les protestans sont restés en paix malgré le concordat de 1802. Pourquoi ne seraient-ils pas

restés en paix? Le concordat de 1802 n'était-il pas pour les protestans beaucoup plus favorable que l'édit de Nantes? A l'exception d'un article postérieur, qui interdisait le *divorce* aux membres de la *famille impériale*, où était la préférence du culte catholique sur les cultes réformés? Les ministres des deux cultes n'étaient-ils pas également rétribués sur le trésor public? Les mêmes droits, civils et politiques, n'étaient-ils pas garantis par la loi aux citoyens, sans distinction de culte? A la vérité le culte catholique avait la *prééminence* sur tous les autres; mais cette *prééminence* n'avait-elle aucune raison dans la priorité de ce culte et dans l'immense majorité qui le professe?

Le principe de tout concordat avec le chef d'une église, est une préférence accordée à cette église, et par conséquent une défaveur pour les autres croyances.

Si les églises *reformée* et de la *confession d'Augsbourg* avaient chacune un chef particulier, l'un à Genève et l'autre dans une ville quelconque de l'Allemagne, je demande à M. Benjamin Constant comment il serait possible d'assurer à chacune d'elles un établissement régulier en France, sans un traité ou concordat particulier avec les chefs de l'une et de

l'autre. Dans ce cas y aurait-il *préférence* au préjudice du culte catholique? et par conséquent *défaveur* pour la croyance des catholiques?

J'ai grand peur ici que M. Benjamin Constant ne confonde l'*égalité de liberté et de protection* garantie aux différens cultes, avec l'égalité des cultes, considérée moralement et religieusement. Est-ce à un écrivain aussi habile qu'il faut faire une telle distinction? L'Etat ne descend point dans les consciences : il n'a pas droit d'imposer, ni de récuser, ni de neutraliser une croyance. Il n'a pas droit de dire : tel culte est consciencieusement égal à tel autre. En ce sens l'égalité serait bien plus que l'indifférence, et l'Etat ne peut pas même proclamer l'indifférence des cultes; ce serait les détruire autant qu'il est possible de les détruire. La croyance n'appartient qu'à l'homme, et, dans ce sens, l'homme qui croit sincèrement, ne croit pas que son culte est égal à celui qu'il n'approuve pas, car alors il ne croirait pas à son culte.

Ainsi le principe de l'égalité des cultes, considérée dans la croyance, implique contradiction et n'existe pas. Si M. Benjamin Constant est protestant, et s'il croit que le culte

protestant est égal au culte catholique, il n'est ni protestant, ni catholique.

Le législateur ne pouvait donc dire sans être absurde : *les cultes sont moralement égaux ;* car, encore une fois, ce serait véritablement imposer une croyance et une croyance destructive de tous les cultes. Mais il a dit, et il ne pouvait rien dire de plus, ni de plus sage : *chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection* (Art. 5 de la Charte).

En France, non-seulement le législateur a pu reconnaître une religion de l'Etat, mais encore il l'a dû ; parce que ne point reconnaître une religion de l'Etat, c'est dire avec autorité que toutes les religions sont *consciencieusement* égales : ce que chaque *croyant* en particulier ne dit pas, ne croit pas, et ne peut croire sans contradiction avec ce qu'il professe ; c'est dire, en un mot, que le gouvernement quoiqu'il assure liberté et protection égale à toutes les religions, ne croit à aucune et les croit toutes indifférentes ; ce qui enlève toute sanction à la morale et aux lois.

Ainsi en reconnaissant une religion de l'Etat, le législateur ne contrarie ni l'égalité de liberté, ni l'égalité de protection garanties aux autres

religions. Cette double égalité, la seule au pouvoir de l'Etat, est aussi la seule que les cultes divers avaient droit de réclamer.

La Charte dit : *la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat.* J'imagine qu'en admettant la nécessité ou du moins l'utilité de reconnaître *la religion* en général comme sanction de la morale publique et des lois, on ne contestera point à la religion catholique son droit de priorité et d'universalité, au moins en France. Hors de là, je ne vois que la grande mascarade de 1794, où Robespierre fit proclamer l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame.

Sur la séance de l'Académie française, du 25 août (1).

Cette séance avait deux objets d'un vif intérêt, la proclamation du prix d'éloquence proposé pour l'éloge de Rollin, et la réception d'un des premiers savans de l'Europe dans le sénat de la littérature française. Un

---

(1) Remise au 27.

auditoire nombreux et brillant semblait attendre impatiemment cette double occasion de juger les doctrines de l'Académie par la décision qu'elle venait de porter sur le panégyrique de Rollin, et de prendre enfin un parti sur la grande question de la supériorité des sciences sur les belles-lettres. Son attente paraît avoir été satisfaite.

M. Raynouard, secrétaire perpétuel, a ouvert la séance par des réflexions judicieuses sur Rollin, sur l'art de la critique positive, dont le modeste et savant recteur a donné le premier modèle, et enfin, sur le caractère des ouvrages envoyés au concours.

« Le discours couronné, a-t-il dit, a une
» marche plus ferme, plus assurée que les
» autres. Le sujet est bien rempli, le style
» est nuancé et soutenu, les jugemens sont
» sains et modérés; les opinions se distinguent
» par cette justesse nécessaire dans toutes
» les compositions du goût, mais plus rigou-
» reusement exigée dans les ouvrages qui
» deviennent aux yeux de la nation et de
» la postérité, un hommage consacré par le
» jugement d'un corps littéraire. Ici se pré-
» sente une observation qui s'applique à
» presque tous les ouvrages du concours :

» c'est que les panégyristes de Rollin, en
» louant ses productions historiques, ont
» plutôt fait un travail sur les nations dont
» il a écrit les annales, qu'un jugement précis
» et littéraire sur les moyens et l'art qui ont
» dirigé l'historien; tous ont plutôt résumé,
» abrégé, resserré les ouvrages de Rollin,
» qu'ils ne les ont suffisamment appréciés;
» mais cette manière d'éluder la difficulté a
» été favorable au talent des concurrens et
» a produit des morceaux brillans.

» M. de Saint-Albin-Belville, avocat, s'est
» fait pardonner ce genre de digression. Son
» discours étant celui où se trouvent le plus
» de morceaux recommandables par le style
» et par les pensées, l'Académie lui a adjugé
» le prix. »

Les applaudissemens unanimes donnés aux *fragmens considérables* (1) dont lecture a été faite, ont pleinement confirmé le suffrage de l'Académie et les considérations qui l'ont déterminé; l'impression, cet écueil si redoutable pour les discours académiques, ne les a point fait rétracter dans le silence du cabinet, et le jeune auteur semble promettre aux

(1) Ce sont les termes du programme de la séance.

lettres et à l'éloquence un véritable disciple des anciens.

Son style a de la gravité, de l'élévation, de la sagesse et quelquefois du mouvement. S'il a fait des digressions un peu longues, à l'occasion des ouvrages historiques de Rollin, s'il a fait disparaître son héros même, dans ses brillans tableaux, il ne faut s'en prendre qu'au sujet qui lui était offert. Il ne pouvait qu'imiter le poète Simonide qui n'ayant qu'un mot à dire d'un athlète couronné aux jeux olympiques, a fait l'éloge des dieux plus que du vainqueur. Au fond, tout l'éloge de Rollin était dans cette simple expression : *vir bonus, dicendi peritus.*

Si donc l'éloge de Rollin exigeait des digressions, il en était peut-être de plus utiles, de plus convenables à nos besoins et à nos mœurs. Rollin a été, si je puis parler ainsi, *le dernier des Romains*, je veux dire le dernier homme d'une de ces institutions qui étaient chargées de former le cœur et l'esprit de la jeunesse. Je regrette que le panégyriste n'ait pas dit ce qu'étaient, et ce què pouvaient être les universités depuis l'immense révolution qui dans le 15e siècle a renouvelé la face du monde ; comment le gou-

vernement a laissé altérer le principe même de ces institutions, en y introduisant l'alliage d'institutions hétérogènes ou ennemies; comment cet alliage a enlevé au gouvernement lui-même la suprême direction de l'instruction publique, dans ces temps où il lui était indispensable de la diriger et de la diriger seul; comment enfin l'instruction publique, long-temps stationnaire et enfin rétrograde, dans le 18e siècle, est restée constamment isolée des progrès du temps, et impuissante contre l'irruption de toutes les doctrines qui ont renversé l'ancienne monarchie.

L'auteur aurait pu également nous dire comment l'éducation qui chez les anciens n'exista jamais, se trouve nécessairement réunie dans nos sociétés modernes à l'instruction publique, par le christianisme qui seul peut être l'éducation de tous; comment enfin par l'affaiblissement des doctrines religieuses, l'instruction trop bornée dans le 18e siècle au développement de l'intelligence, a livré le cœur de l'homme en proie aux plus funestes illusions, et a laissé toutes les classes de la société, en commençant par les premières, trop faibles pour supporter les grands événemens que déjà des esprits supérieurs sa-

vaient prévoir, et qu'ils dénoncèrent vainement à leurs contemporains.

Quoiqu'il en soit, l'auteur ne doit être examiné que dans son ouvrage, et il me parait avoir justement obtenu la couronne académique. Son talent annonce une école saine et des principes sages. Il a rarement sacrifié au goût moderne de l'exagération et des expressions ambitieuses. Je remarquerai cependant cette phrase qui a reçu des applaudissemens, et je la remarque précisément pour cela : « Chez » les peuples libres, a dit l'orateur, après » le culte de la divinité, il est encore une » religion, celle de la patrie! » Certainement Rollin n'eût point approuvé cette pensée, car pour lui la religion de la patrie n'eût pas existé sans la *religion*, qui seule fait les hommes vertueux et par conséquent les vrais citoyens. M. de Châteaubriand a dit avec plus de raison : il y a dans la religion toute une patrie.

Trente-trois discours ont été envoyés à l'Académie, et trois ont été remarqués après celui qui a remporté le prix. Il est impossible de croire aux bruits que la malignité publique a voulu accréditer. On a prétendu que l'ouvrage couronné n'avait pas même été

remarqué dans les premiers examen ; on est allé beaucoup plus loin encore, en disant que le prix a été long-temps et vivement disputé pour un discours dont l'auteur faisait, dit-on, le procès au siècle de Louis XIV. Je ne rappelle ici ces bruits que pour constater une grande calomnie, et pour consoler les orateurs qui n'ont pas été distingués parmi leurs rivaux heureux. Mais, sans doute, il n'est aucun des concurrens qui n'ait dit en entendant le discours de M. de Saint-Albin-Belville :

« Montrez-moi mon vainqueur et je cours l'embrasser. »

M. Raynouard a donné une leçon utile aux jeunes écrivains. Son autorité doit être pour eux d'un grand poids : puisse-t-elle détourner d'une route fausse et dangereuse tous ceux qu'un funeste exemple entraîne déjà bien loin de la carrière où le vrai talent peut se manifester avec honneur.

« Jadis, a dit M. Raynouard, les concours
» ont offert des exagérations de principes,
» des erreurs d'opinions ; il semblait que l'on
» ne pût parvenir à la justice et à la vérité
» que par des efforts hardis et presque désor-

» donnés ; le but n'étant pas marqué dans
» nos institutions, le zèle s'élançait au loin ;
» aujourd'hui un régulateur préside aux opi-
» nions et même aux vœux des écrivains
» français. Une rigide modération est le
» résultat de nos institutions politiques au-
» tour desquelles se rallie la jeunesse, qui
» en sent d'autant plus le prix, qu'elle n'a
» à faire le sacrifice d'aucun intérêt ni d'au-
» cun préjugé. Jadis on a écrit avec courage
» pour conquérir des institutions, aujourd'hui
» le vrai courage est d'écrire pour les dé-
» fendre, pour les maintenir. Ce changement
» favorable peut exercer, sur la littérature
» et sur la philosophie, l'influence la plus
» féconde ; il donne à l'esprit humain parmi
» nous une marche certaine, directe, inva-
» riable ; bienfait inapréciable dont les lettres
» et la philosophie ne sauraient être trop re-
» connaissans envers le prince qui a eu la
» vertu et la gloire de consacrer ces insti-
» tutions. »

Dans un autre article, je parlerai du second objet de la sèance de l'Académie, je veux dire, la réception de M. Cuvier, et le su-

jet de son discours, si ce discours est imprimé (1).

P. S. Le discours vient d'être publié.

---

(1). *Programme des Prix proposés par l'Académie Française.*

Conformément à l'annonce faite l'année dernière, l'académie française propose, pour sujet du prix de poésie qu'elle décernera dans sa séance du 25 août 1819, *l'Institution du Jury en France.*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 francs.

Un homme de lettres, qui n'a point voulu être nommé, ayant remis à l'académie une médaille de 1200 fr pour un prix de poésie sur *les avantages de l'enseignement mutuel*, l'académie décernera cet autre prix dans la même séance.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mai 1819; ce terme est de rigueur.

Les ouvrages devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à la pièce, et contenant le nom de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître.

Les concurrens sont prévenus que l'académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

L'académie rappelle que, dans sa séance publique du 25 août 1819, elle décernera une médaille d'or de la valeur de 400 fr. à l'auteur de l'ouvrage littéraire, publié dans l'intervalle du 1er janvier au 31 dé-

Lettres à Mériste le mécontent (1).

N° 6.

« *Quandòque bonus dormitat Homerus.* » Voilà, mon cher Mériste, comment votre indulgence explique l'espèce de torpeur où, depuis quelque temps, la *Minerve* paraissait ensevelie; à Dieu ne plaise que je cherche à vous ravir vos douces illusions; je conviendrai même avec vous, si vous voulez, que l'article de M. L.... était à la fois vif, ingénieux, piquant, et que j'ai eu très-grand tort, en le lisant, de faire comme Homère. Cependant vos amis eux-mêmes ont été de meilleure foi, et justement effrayés de la surprise chagrine qui s'était manifestée parmi les abonnés libéraux, ils ont senti qu'il était nécessaire de se relever de leur

---

cembre 1818, qui aura été jugé *le plus utile aux mœurs.*

On n'admettra au concours que des ouvrages écrits en langue française.

L'académie annonce que le sujet du prix d'éloquence, qu'elle proposera l'an prochain pour 1820, sera de *déterminer et comparer le genre d'éloquence et les qualités morales propres à l'orateur de la tribune et à l'orateur du barreau.*

(1) Cette lettre devait paraître dans notre dernier numéro. Un incident imprévu nous a forcés d'en retarder la publication; mais ce qui diminue notre regret, c'est qu'elle n'a pas cessé d'être de circonstance et même d'à-propos.

faiblesse par un triomphe éclatant ; ils ont donc mis en jeu la grosse artillerie : deux articles sont signés B.-C., un autre P.-F. T. ; enfin il y a une lettre sur Paris ! Il est vrai qu'à côté de ces chefs-d'œuvre on trouve un morceau modeste revêtu de la lettre *A.* ; je dis modeste, désintéressé serait mieux, car il s'agit des réputations usurpées, et, comme chacun sait, certaine *Iliade* n'est pas étrangère au sujet. M. *A.* raconte avec attendrissement l'histoire de ce pauvre chien d'un roi de Danemarck, qui a vu passer à un éléphant, toute la gloire de l'*ordre de la fidélité* institué en son honneur. Si l'on faisait de cette petite anecdote une allusion à la traduction d'Homère, certes, M. de Rochefort ne serait pas l'eléphant.

Pour l'illustre correspondant, je concevais tout aussi bien son silence, qu'il est facile de sentir la peine qu'il a éprouvée à enfanter sa nouvelle parisienne. Le scandale avait peu donné, tout est tranquille, le crédit public va toujours florissant, et la France embrasse avec une orgueilleuse joie l'espoir de recouvrer bientôt son indépendance ; certes, ce ne sont point là les sujets qui d'ordinaire inspirent sa verve ; et d'ailleurs ce n'est point chose facile que d'avoir un esprit périodique, et du génie à jour fixe. Il a donc fallu, après quinze jours de méditations, revenir sur la *Note secrète* : on nous en parle comme de l'œuvre de la veille, alors quelle est déjà dans l'oubli ; on la discute longuement sans s'apercevoir que le mépris public l'a réfutée mieux que toutes les ressources de l'éloquence ; mais elle offrait l'occasion de déclamer encore et contre le ministère et contre les journaux, et ce sont pour M. E. récréations trop amusantes pour qu'il renonce à ses innocentes

habitudes. Mais il a bien soin de mettre les procédés de son côté; quelques écrivains ont répondu à l'*auteur* des Remarques : M. E. leur reproche de n'avoir employé que l'injure ou le persiflage, et pour donner à M. de Chateaubriant une preuve de sa courtoisie et de son estime particulière, il lui fait l'honneur de présenter la *Note secrète* comme une copie de *la Monarchie selon la Charte;* il pousse le respect qu'il a pour ce noble adversaire jusqu'à lui faire hommage du principe de ces belles théories politiques que les auteurs de la *Note secrète* ont développées dans la généreuse intention d'anéantir la Charte et d'imposer à la France un ordre de choses qui n'est plus et qui ne peut plus être. Ou je me trompe, ou le noble pair sera peu flatté de la manière loyale dont le correspondant parisien s'honore de le combattre, et il est certaines injures qui lui plairaient mieux, sans doute, que de pareils procédés. Au surplus, si ce vétéran de la censure a eu l'intention de donner une leçon à ces critiques qu'il compare aux troupes légères qui ne sont mises en mouvement que par l'appât du butin, son erreur a du moins une excuse honorable; on doit lui savoir gré de son bienveillant souvenir pour un corps dans lequel il a servi si long-temps, qu'il a commandé avec un dévoûment si lucratif, et où il a commencé sa fortune et sa gloire.

Quant à ces nobles preux qui se sont donné le loyal plaisir d'entretenir sans mission une correspondance clandestine avec les puissances étrangères, et qui portaient l'amour pour leur pays jusqu'à manifester le désir de voir se perpétuer les avantages de l'occupation militaire, laissons-les dans la honte dont les a couverts l'éclat de leur manifeste mis au grand jour; on connaît

leurs principes; on est à portée de déjouer, au besoin, leurs intrigues. On sait qu'ils ne peuvent pardonner au descendant de Louis XIV d'être un roi constitutionnel; la Charte les importune, et leur existence étrangère aux idées du temps, semble n'être qu'un composé d'inutiles regrets et de souvenirs menaçans. Je les plains : le temps ne repliera pas pour eux ses aîles; et la raison humaine ne rétrograde pas. Quels que soient les charmes du pouvoir absolu, je doute qu'un peuple soit plus tenté d'y revenir que ne le serait un esclave de reprendre ses fers après les avoir brisés. Sans doute il en a coûté pour s'affranchir et conquérir l'indépendance légale; le vieux arbre des préjugés ne pouvait être déraciné, sans de terribles secousses : sa chute a ébranlé le sol de la forêt, elle a causé de grands ravages; mais plus les efforts ont été grands, plus les sacrifices ont été douloureux, plus aussi doit-on mettre de soins à conserver les biens qui en ont été le dédommagement. C'est en vain qu'à l'aide d'une doctrine surannée, on chercherait encore à démontrer que la révolution n'a enfanté que des désordres et des maux. Si l'ami de l'humanité ne peut s'empêcher de déplorer les erreurs d'une nation successivement égarée par le double fanatisme de la liberté et de la gloire, le juge impartial, faisant la part des circonstances, ne se résoudra jamais à regarder les droits de la nation comme une chimère, l'égalité devant la loi comme une injure, nos victoires comme des crimes; et à titre de Français et de citoyen il croira ne pouvoir payer au petit-fils de Henri IV un plus glorieux hommage, qu'en lui appliquant ces mots de Tacite : *Dignus erat à quo libertas inciperet.*

Les élections occupent de plus en plus les esprits; déjà se forment de tous côtés les listes des électeurs, l'ambition veille et l'intrigue est sur pied. Je suis étonné que vous n'ayez pas été invité au grand conseil des électeurs-arbitres dont je vous avais parlé dans ma dernière : auriez-vous démérité de leurs seigneuries libérales? Vous seriez-vous avisé de suspendre votre abonnement à la *Minerve*, ou bien votre cuisinier vous aurait-il quitté pour aller dans quelque grande ville travailler aux élections? Au surplus, ne regrettez pas trop cette faveur; les séances ont été fort orageuses, et n'ont eu pour résultat que de mettre la discorde au camp des Grecs. Vous savez que les trois rivaux s'étaient résignés, du moins en apparence, à s'en remettre à la décision des arbitres; chacun d'eux en choisit cinq : la section M. était présidée par M. L....; la section B.-C... par M. P......; la section G. D. par M. M.....; mais comment votera-t-on? Suivra-t-on le mode d'exclusion, ou celui de la pluralité des voix pour l'admission? Deux des candidats, initiés depuis long-temps aux finesses de l'art d'obtenir des suffrages, avaient donné le mot à leurs arbitres; le jury électoral se décide pour le mode d'exclusion; on procède, et le candidat M. est à l'instant rejeté. Ses arbitres s'aperçoivent, quoiqu'un peu tard, qu'on les a pris pour dupes; ils crient à la mauvaise foi, à la déloyauté. Une grande agitation se manifeste dans l'assemblée, elle se dissout enfin sans avoir rien arrêté, et voilà cette pauvre ville de Paris replongée dans la même anxiété et réduite à la cruelle nécessité d'ignorer encore quel est celui des membres de cette honorable trinité que le jury électoral daignera oc-

troyer pour la représenter à la chambre ! on assure pourtant qu'il doit y avoir incessamment une nouvelle réunion où, pour appaiser toutes les prétentions, et pour concilier les intérêts particuliers avec la gloire de l'État, on offrira pour dédommagement aux candidats auxquels la capitale ne sera pas échue en partage, deux départemens à leur choix, celui de la Moselle excepté, car il est promis (dit-on) à un électeur nouveau, écrivain de circonstance et propriétaire d'occasion. Vous voyez, mon cher Mériste, comme ces messieurs disposent de la tribune nationale, et qu'il n'est plus possible d'y arriver que par leur haute et libérale protection; mais, entre nous, cette manie ne rappelle-t-elle pas un célèbre fou qui se croyait né pour disposer des empires, et qui, après avoir distribué des couronnes, est allé faire le carnaval à Venise avec les souverains d'un jour qu'il avait jetés sur des trônes imaginaires.

Nous ne sommes pas encore tellement absorbés par la politique, que les lettres, auxquelles la France doit une gloire sans rivale, soient entièrement dédaignées; on a pu en juger par l'affluence qui s'était portée à la dernière séance de l'académie; les journaux vous ont appris qu'il s'agissait de couronner l'éloge de Rollin et de recevoir M. Cuvier; c'étaient deux puissans motifs d'intérêt : l'un a été heureusement justifié, l'autre n'a peut-être pas répondu à toute l'attente qu'on s'en était formée. On se demandait pourquoi un homme, habitué comme M. Cuvier à l'éloquence et aux succès de la tribune, parlait d'une voix si faible et si tremblante; pourquoi un savant illustre, qui ne peut se dissimuler son mérite dont l'admiration pu-

blique l'a averti tant de fois, mettait dans son exorde une humilité craintive qui aurait convenu tout au plus à ces académiciens imberbes dont le talent est aussi jeune que la figure; mais si le récipiendaire, par l'excès de sa modestie, s'est placé au-dessous de lui-même, M. le président a justement pris soin de le venger de sa timidité. M. Desèze a aussi jeté quelques fleurs sur la tombe de M. de Roquelaure; j'ai remarqué à cette occasion une phrase qui a fait doucement sourire: « M. de Roquelaure (a-t-il dit) a vécu près de cent » ans, sans avoir ressenti d'autre infirmité que celle » de ne pas entendre; c'était de tous les académi- » ciens le plus assidu aux séances de l'académie. » N'y a-t-il pas épigramme dans le rapprochement? Je vous envoie le discours qui a été couronné; vous y trouverez de l'esprit, du goût, un style élégant et fleuri: s'il y a quelque chose à regretter, c'est un peu de ce luxe d'imagination qui sied si bien à la jeunesse.

Quant aux brochures nouvelles que vous me demandez pour désennuyer vos loisirs campagnards, je n'en vois pas pour le moment qui attirent avec fureur l'attention publique. Nous en avons été tellement inondés qu'à peine nos mains fatiguées cherchent encore à saisir celles qui surnagent sur le fleuve d'Oubli. D'ailleurs, les presses ont été employées à la publication des pièces de circonstances qu'avait inspirées une auguste solennité; et je sais, monsieur le Mécontent, que ce ne sont pas là pour vous des mets bien friands. Mais vous, qui êtes bon époux et bon père, je veux vous faire un véritable cadeau; c'est un livre dont non-seulement *la mère prescrira la lecture à sa fille*, mais encore le mari à sa femme, et la femme

à son mari, le père au fils, le frère à la sœur, la tante à la nièce; c'est un livre de famille, un recueil de poésies domestiques; en un mot, c'est la seconde édition des Elégies de M. *Auguste Labouïsse*, poète essentiellement moral que la petite ville de Saverdun a vu naître pour la gloire des lettres françaises et l'honneur des vertus conjugales. C'est lui qu'avait pressenti le génie d'Horace, lorsqu'il créa sa jolie épithète *Uxorius*, qu'on pourrait traduire en français par *ultrà-conjugal*; et Pénélope n'était qu'une Hélène en fidélité, si on la compare à M. Auguste Labouïsse brûlant des plus chastes feux pour madame Eléonore Labouïsse. Ses Elégies forment le véritable code de l'amour conjugal; il n'est pas une seule circonstance, une seule sensation qui soit omise; cette chère Eléonore ne refuse ou ne reçoit pas un baiser, qu'on ne la voie :

> En une douce résistance
> Passer d'un doux trouble au désir,
> Et du désir à l'espérance.

Elle ne peut mettre au jour Adolphe Labouïsse ou Hortense Labouïsse que M. Auguste Labouïsse n'appelle le public pour être témoin des *pudiques douleurs de son sein maternel.*

Quoiqu'elle soit dans un pays chaud, la muse érotique de son mari ne lui permet pas même de mettre un voile :

> Supprime une gaze *impolie!*
> Quand naît une rose jolie
> Cherche-t-elle à voiler ses traits.

Enfin, elle ne fait pas un mouvement, elle ne jette pas

un cri, dans quelque circonstance que ce soit, que le poète-époux ne mette ses lecteurs dans la confidence et qu'il ne les invite soit à la noce, soit au lendemain, soit au baptême de ses enfans, soit même à leur vaccination : il n'est pas jusqu'à ses rêves que M. Auguste Labouïsse ne raconte; il paraît qu'avide de toutes les espèces de bonheur, il ne veut pas renoncer aux douces illusions d'un sommeil innocent et paisible, et les cœurs vraiment sensibles ne peuvent s'empêcher de partager son indignation contre une hirondelle qui, au mois de mai 1805 :

.... par sa langue traîtresse,
Au plus fortuné des instans,
Fit disparaître en même temps
Son joli rêve et sa maîtresse.

Vous voyez, mon ami, que dans un bon ménage, ce livre est aussi nécessaire, au moral, que *la Cuisinière bourgeoise*, au physique; et je suis sûr que vous me saurez gré d'en avoir enrichi votre bibliothèque : vous remarquerez le choix de l'épigraphe : « *et in Arcadiâ ego :* » je ne doute pas que vous ne trouviez à l'ouvrage la couleur locale.

Ah! du moins, si tous les écrivains qui ont reçu du ciel, pour la prose, le talent facile dont M. Auguste Labouïsse a été doué pour la poésie, consacraient leur plume à célébrer leur Eléonore et les douceurs de la couche conjugale plutôt que de prétendre à régénérer l'état, les tribunaux ne retentiraient pas si souvent de leur condamnation, et ce pauvre M. de Marchangy aurait le temps de respirer. On avait dit qu'il serait remplacé par M. Bourguignon; mais il paraît certain qu'il fournira encore un an la carrière.

P. S. A l'instant où je ployais ma lettre, la troisième livraison de la *Minerve* venait de paraître. Tout y indique qu'elle a été fatiguée des efforts qu'elle avait faits pour se relever de son abaissement ; le génie d'ailleurs a ses caprices. L'article B. C. est pâle et se ressent d'une douloureuse convalescence : le style est l'homme, a dit Buffon. Quant à la lettre sur Paris, ce sont de petits lambeaux cousus ensemble avec quelques phrases de liaison ; un extrait du *Moniteur*, une petite anecdote administrative empruntée à la *Bibliothèque historique*, une traduction du *Times*, un coup-d'œil intéressé sur le département de la Moselle, et un hommage aux vers de M. Baour-Lormian sur la statue de Henri IV, vers que personne n'a lus, quoiqu'ils aient été composés dans les bosquets inspirateurs de Marly, sous les auspices de M. E. et avec l'aide de M. P. ; voilà ce que vous trouverez de neuf et de piquant dans la nouvelle épître ; je crains bien, mon cher Mériste, que vous ne soyez réduit à votre grand mot de consolation : *quandòque bonus dormitat Homerus.*

COUP-D'OEIL SUR LES THÉÂTRES.

Académie royale de Musique. — Depuis de longues années, les gens de goût ne cessent de représenter très-humblement aux rois, reines, princes et princesses de la scène lyrique, que crier n'est point chanter. Vains discours! Ces illustres personnages n'ont pas moins continué à mettre leur gloire dans le plus grand dé-

ploiement possible de leurs poumons et de leurs larynx. Les remontrances et les conseils se trouvant sans force, il fallait un grand exemple qui parlât plus haut ; et, au lieu d'un, en voilà deux coup sur coup.

Nous avons eu la douleur d'annoncer qu'à la dernière représentation d'*Armide*, madame Branchu avait reçu du parterre une petite admonition, qui contrastait assez vivement avec toutes les douceurs que sa cour lui prodiguait dans ce moment-là. Mademoiselle Paulin, peu de jours après, n'en a point été quitte à si bon marché. Elle avait décidé, le matin, qu'elle chanterait, le soir, le rôle de Didon ; mais quand le soir est venu, elle a commencé à s'apercevoir que l'intention ne lui suffirait pas. Rassemblant toutes ses forces, elle a bravement crié son premier air, et elle avait commencé à attaquer non moins intrépidement le second, lorsque les organes de la voix, hors d'état de résister à une aussi terrible contraction, ont tout-à-coup refusé le service. Aux brillans accens de Piccinni, et aux vers assez coulans de Marmontel, la reine de Carthage avait substitué des sons rauques et inarticulés. Le parterre, surpris d'abord de ce nouveau langage, s'est bientôt mis à l'unisson, et les gens neutres se sont bouché les oreilles. La princesse un peu confuse est rentrée dans son boudoir, et le fier Iarbe, consultant plus son amour que son ressentiment, est venu nous dire qu'un enrouement subit réduisait la belle Didon à réclamer notre indulgence. Ces petites allocutions désarment communément le parterre ; et quand le personnage enrhumé ou éclopé reparaît sur la scène, il est assez d'usage de l'accueillir par quelques applaudissemens de cour-

toisie. Il n'en a pas été de même, cette fois; et quoique la reine eût ajouté à sa toilette un diadême d'escarboucles et un manteau à longue queue, elle n'a pas été reçue avec plus de façon qu'une particulière.

Le fait est qu'Iarbe-Dérivis s'est mocqué de nous avec son enrouement *subit*. Il fallait aborder franchement la question, et dire au public à peu près ce qui suit :

« Messieurs, la nature avait tout donné à mademoiselle Paulin : la voix, la taille, la figure. Malheureusement, de grands succès obtenus par de grands cris, lui ont persuadé que tous ces avantages n'étaient rien, si elle ne criait aussi, et elle a crié. Mais, messieurs, elle ne peut plus ni crier, ni chanter, ni parler. Ainsi, ayez compassion d'elle et de nous, qui avons perdu un des sujets les plus précieux de notre théâtre. »

Ce théâtre en perdra bien d'autres, si tant de chutes éclatantes ne dessillent pas les yeux des téméraires qui suivent la même route. Déjà quelquefois la jeune et belle madame Albert qui, tant de fois, se montra digne d'occuper la scène avec Crescentini, semble négliger la pureté de l'expression pour une fausse énergie, et elle en est aussitôt punie par l'altération du son. Il nous reste une jeune cantatrice qui, jusqu'à ce jour, s'est conservée intacte : c'est la jolie mademoiselle Grassari. D'ailleurs, le règlement veille à ce qu'elle ne se fatigue pas : ne la voyons-nous pas quelquefois réduite à un rôle de coryphée dans *Armide*, tandis qu'armée du terrible droit d'ancienneté, madame Branchu nous commande de voir en elle

l'incomparable beauté qui soumet les rois et les héros à son empire ?

Sera-t-il nécessaire d'établir un second Opéra, comme un second Théâtre Français, pour faire régner enfin l'émulation et le talent à la place de la routine et de la médiocrité brévetée ?

Théâtre Français. — Tout abasourdi de son *insuccès* dans *Spartacus* (je choisis mes expressions), qu'a imaginé Talma pour rendre à sa gloire l'éclat dont elle brillait avant ce funeste essai ? Il a repris le rôle d'Achille, rôle qui ne lui a jamais été beaucoup plus favorable que celui de *Spartacus*, et auquel on croyait même qu'il avait renoncé pour toujours. Mais, disent les partisans de notre Roscius, on lui a tant reproché de ne se montrer que dans cinq personnages, qu'il a voulu augmenter son répertoire de deux ou trois autres. — Fort bien, répondra-t-on, si ceux-ci valaient les premiers ; mais ici, quel calcul ? N'est-ce pas celui d'un homme qui, après avoir donné du Bourgogne et du Champagne à ses convives, leur servirait du vin d'Orléans et du vin de Brie, uniquement pour avoir le plaisir de leur faire voir qu'il en a de plus d'une espèce ?

Mademoiselle Mars a suivi une marche toute contraire : après avoir rendu très-illégitimement son premier hommage à Marivaux et à Lanoue, elle est revenue faire amende honorable aux pieds de la statue de Molière. Qu'elle reste fidèle à ce grand maître, et, pour mieux mériter de lui, qu'elle daigne faire une réflexion : c'est que *Célimène* et *Elmire* ne sont point de petites ingénues comme *Agnès* et *Isabelle.* Il ne faut donc pas que les premières aient les coudes

serrés contre le corsage, et un petit parler mignard comme les secondes. Ceci soit dit sans offenser le *diamant*, et dans l'espoir, au contraire, que les feux qu'il jette n'auront que plus d'éclat et de pureté.

Théâtre de l'Opéra-Comique. — Il a pris envie à une dame Couleau, que l'on voyait presque tous les soirs aux balcons de ce théâtre, de descendre sur la scène pour y faire une petite expérience, qui, au reste, n'est pas aussi neuve qu'elle s'en était flattée : c'est de chanter sans voix et sans méthode. Il faut, toutefois, se hâter d'ajouter que madame Couleau se destine modestement à doubler madame Belmont et même mademoiselle Desbrosses, ce qui est assurément le comble de l'humilité.

Encouragés par le succès prodigieux du *Petit Chaperon rouge*, les sociétaires de Feydeau disent à tous leurs compositeurs : « faites-nous du Boieldieu. » Ces messieurs travaillent en conséquence, et ce ne sera pas faute de bonne volonté, s'il ne nous donnent que du Gaveaux, du Solié, ou du Gail.

Théâtre royal de l'Odéon. — Le public s'occupe bien moins de ce qu'est ce théâtre, que de ce qu'il sera. Dès le point du jour, l'anti-chambre du directeur regorge de tyrans, de pères-nobles, de jeunes premiers, de grandes reines et de petites princesses. Déjà quelques choix importans ont été faits aux dépens de la vieille troupe rivale, qui n'ouvrira les yeux sur la valeur de ce qu'elle possédait que lorsqu'elle ne l'aura plus.

On dit que Larive sera un des membres du jury d'épreuve et d'admission : je ne voudrais que cet *on dit*, s'il se confirme, pour garant des succès du

nouveau théâtre. L'homme qui, à 68 ans, a donné le premier à la jeunesse de nos jours, une idée exacte du rôle de *Tancrède*, est le seul qui soit en état de diriger la construction d'un temple à *Melpomène régénérée.*

Ecole royale de musique et de déclamation.

Lorsque le gouvernement supprima le titre de *Conservatoire*, en supprimant deux pensionnats de jeunes messieurs et de jeunes demoiselles, dont l'émulation était trop puissamment excitée, une foule d'individus ne manquèrent pas de s'écrier que tout était perdu en France. C'était pratiquer bien rigoureusement la maxime de Platon, qui prétend que la musique est nécessaire au bonheur et à la gloire d'un état. Mais que ces zélés citoyens se rassurent! l'art musical ne périra point sous le gouvernement royal. L'école qu'il a établie et qu'il protège, vient de faire voir ce qu'elle était et tout ce qu'elle peut devenir.

La partie instrumentale faisait le principal ornement du Conservatoire.

L'orchestre de l'Ecole royale n'étant pas au grand complet dans l'exercice qui a eu lieu mardi, ne doit pas être jugé d'après ce premier essai. Mais il faut se hâter de dire qu'en aucun temps le Conservatoire n'a jeté autant d'éclat dans ses représentations dramatiques.

Madame Sainville, dans le rôle de *Didon*, et mademoiselle Kaiffer, dans celui de la *Vestale*, ont déployé de la voix, de la méthode et du talent, beaucoup plus qu'il n'appartient à de jeunes personnes qui s'intitulent encore modestement élèves.

Notre prochaine revue contiendra quelques détails sur cette brillante matinée.

MÉLANGES.

Les nations, comme les familles, ont besoin de se renouveler par des souvenirs doux et nobles, par des sentimens affectueux et graves. Tel fut chez les anciens le but des fêtes nationales; et tel sera parmi nous l'effet de cette fête, si auguste par sa simplicité même, que la France vient naguère de célébrer. Il n'en est point qui rappelle de souvenirs plus doux, plus imposans et plus dignes de la France. Là, en effet, se réunissent les plus grandes époques de la monarchie, comme pour montrer à travers la longue succession des siècles, l'inévitable et salutaire influence de cette loi qui, donnant aux sociétés humaines la perpétuité même de la nature, suscite quand il le faut de grands hommes dans les maisons royales. Ainsi parut saint Louis, lorsque la France avait besoin d'un roi législateur et guerrier, pour arrêter l'invasion de la féodalité qui, alors, avait presque dissous la monarchie en une multitude de souverainetés indépendantes; ainsi parurent Charles V, pour arracher la France au joug de l'étranger, par la sagesse toujours calme et ferme de son génie; François Ier., pour la disputer à Charles-Quint et la conserver à elle-même; Henri IV, pour la conquérir sur les factieux, sur le fanatisme et sur Philippe II; Louis XVIII, enfin, pour dire à la tempête : Tu n'iras pas plus loin.

Mais que l'on substitue par la pensée une autre loi

que celle de la succession du trône dans la ligne héréditaire telle qu'elle est en France, vous verrez aussitôt, par le mode électif, l'anarchie, la conquête et le partage de la Pologne. Abrogez l'ancienne loi salique, vous verrez comme en Angleterre, des familles régnantes étrangères à la nation, et une complication de droits au trône qui suscitera les guerres civiles, comme du temps des Yorck et des Lancastre. Proclamez enfin la souveraineté du peuple, vous aurez tour à tour l'anarchie sanglante, comme en 1793, et la souveraineté du glaive, comme en 1806. Heureuse donc la France, qui, seule de tous les peuples, peut, en portant ses yeux sur le trône, dire avec un noble orgueil : Celui qui règne n'est qu'à la France! Il est de la *Maison de France!* Son origine remonte à la mienne, et le berceau de ses aïeux est le berceau même de la France ! Jamais l'étranger n'a occupé le trône de la France, et tous les grands hommes qui ont paru sur le trône étaient *les fils de France!*

— Lady Morgan est, dit-on, à Paris. Elle profitera sans doute de son second voyage pour corriger quelques petites fautes qui se sont glissées dans son livre de *la France.* Par exemple, dans l'édition anglaise, publiée en 1817, on trouve avec un peu d'étonnement des textes français si singulièrement altérés, qu'ils ne peuvent être en conscience attribués aux imprimeurs. En voici quelques-uns pris au hasard :

» Allez dans *la* Perche.

» Cela s'enten*de.*

» Je voudrais que cela *fusse.*

» Qu'il imite s'il *le* veut Germanicus mon père.

» Chassez le naturel, il revient *en* galop.

» Ces troubles intes*tines.*

» Accueill*er* leurs talens.

» Si on les lais*serait* faire, etc.

Lady Morgan fera bien aussi de profiter de son séjour à Paris pour rectifier certains jugemens qu'elle a portés sur Racine, et que certains Parisiens, tout galans qu'ils soient, ne pourraient lui pardonner sans une galanterie excessivement libérale. Du reste ils sont tout disposés à trouver son roman de l'*Irlande* aussi bon que celui de l'*Italie*, par madame de Staël, si cette concession peut lui être agréable.

— A l'exception des vers de M. Baour-Lormian, sur la fête de la Saint-Louis, dit *la Minerve*, tous ceux que l'on a imprimés à l'occasion de cette solennité sont de la poésie ministérielle. La décision de l'auteur des Lettres sur Paris ne doit pas être suspecte; il est poète, comme on sait, et de plus il a été le directeur du *bureau de la poésie ministérielle.*

— La déesse d'Athènes prévient les électeurs du département de la Moselle, qu'ils doivent se défier *de toutes les niaiseries politiques qui nous apprennent que pour être gouverné avec force, il faut obéir avec servilité.* De plus, elle leur promet que si la chambre des députés est composée de ces indépendans dont M. le préfet paraît effrayé, la France *sera gouvernée d'une manière à la fois paternelle et constitutionnelle.*

P. S. Nous prions la déesse de nous dire si la chambre *gouvernera* réellement; et dans ce cas, si son gouvernement, qui pourrait être très-paternel, serait vraiment constitutionnel ?

— Les fêtes qui ont eu lieu à V**** le 25 août,

nous rappellent ce mot d'un homme d'esprit, qui prétend que les grands seigneurs ne vont dans leurs terres, ni pour leurs affaires, ni pour leur santé, ni pour leurs plaisirs.

— Nous sommes dans le siècle des brochures et des acacias, disait un homme d'esprit. Nous ne faisons rien pour la postérité.

— » Je trouve à la louange une douceur secrète ;
» J'étais né pour me faire adorer d'un poète. »

Je dirai donc que M. Jules de Resseguier a fait imprimer dans les *Lettres champenoises* (toutes champenoises qu'elles sont) la plus gracieuse pièce de vers qui ait paru depuis le temps où l'on faisait des vers gracieux.

— Rancune à part contre *la Quotidienne,* ce qui a été dit de mieux dans tous les journaux sur la Saint-Louis, se trouve dans son N°. du 25 août. Que dira d'elle et de nous le *New-Times?*

— Nous avions prévu que les évêques cesseraient d'écrire sur la guerre, et les généraux sur la religion. Nous ne nous sommes pas trompés. On imprime en ce moment chez Chanson, un nouvel ouvrage en 2 volumes, de M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, intitulé les *Quatre Concordats*, suivis de *considérations sur le gouvernement de l'église en général et sur l'église de France en particulier*, *depuis* 1815.

O bienheureux de Pradt dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume !

— La *Quotidienne* ne veut pas que les frères des écoles chrétiennes soient soumis comme les autres

instituteurs des écoles primaires, à l'ordonnance du Roi du 28 février 1816. Si cette congrégation fait tant de bruit, que serait-ce donc des jésuites!

Le *Journal des Débats* veut que le concordat soit exécuté avant d'être reconnu comme loi de l'Etat; et le *Journal de Paris* ne le veut pas.

Un gentleman de Long-Island veut attaquer le *grand* serpent avec deux pièces de canon : peut-être n'est-ce pas à Long-Island que se trouve le grand serpent.

De bons Parisiens ne veulent pas que l'on rappelle, dans l'inscription de la statue d'Henri IV, que la première statue du bon et grand roi fut renversée en 1793. Ils confondent toujours le peuple Français avec l'ancien peuple souverain, je veux dire, avec la populace du 2 septembre.

De fort bonnes gens voudraient bien que l'assassinat tenté et commis sur le lieutenant-colonel Dufay fût une conspiration.

Le Journal du Commerce ne veut pas que le Roi fasse des ordonnances; peut-être voudrait-il qu'il y eût des décrets comme dans l'*ancien ordre de choses*; mais il ne veut pas que les ministres se tiennent fermes entre les *ultrà* et les *extrà*.

— Nous nous félicitons d'avoir les premiers, dans notre cahier du 25 août, parlé des talens du jeune Filon, et de sa pièce de vers latins lue à la distribution des prix du collége royal de Bourbon, au sujet de la statue de Henri IV.

Ces vers ont été présentés au Roi par M. le duc de Grammont.

— Les restes du général Kléber ont été reçus à Marseille par le clergé protestant ; ils ont été reçus à Strasbourg par le clergé catholique.

— M. de Ségur, dans sa galerie morale et politique, fait dire au 19e siècle, en le personnifiant : « Je veux » la liberté sans licence, la religion sans fanatisme, » la croyance sans superstition, la philosophie sans » athéisme, l'égalité politique sans saturnales, la mo- » narchie sans despotisme, l'obéissance sans servitude, » la paix sans faiblesse, et le repos sans apathie. » Ainsi-soit-il ! mais Fléchier ne faisait pas plus d'antithèses.

— La Gazette de France peint très-bien l'esprit de parti en le représentant sous les traits de ce vieux ligueur qui ne parlait jamais que le chapeau bas de l'assassin de Henri IV, et qui, vingt ans après sa mort, disait encore avec attendrissement : *feu Monsieur de Ravaillac.* Ce trait rappelle naturellement le philosophe de Hambourg qui mourut de chagrin lorsqu'il apprit la mort d'un autre philosophe, que le bourg-mestre de ***, en Suisse, appelait encore *son Excellence Monsieur Robespierre*, après le 18 Fructidor, en visant le passeport d'un exilé.

REVUE POLITIQUE.

La déclaration de l'Espagne au sujet des moyens de pacifier les provinces américaines est l'objet de l'attention universelle : il s'agit du plus grand intérêt, non-

seulement de la Péninsule, mais du monde entier. La question de l'intervention de l'Europe dans cette grande querelle se réduit à savoir si l'Europe aura à gémir d'une scission absolue avec les contrées qui seules produisent le signe de toutes les richesses, et par-conséquent l'agent nécessaire de toute civilisation. Il suffit peut-être d'observer ici que les matières d'or et d'argent extraites de l'Ancien-Monde, comparées à celles du Nouveau, sont dans le rapport de un à sept. Depuis Christophe Colomb, tout est changé, et l'Europe ne peut plus rester indifférente sans danger. Pénétrée de cette vérité, l'Espagne admet comme moyen de pacification, l'abolition de l'exclusif, c'est-à-dire, le commerce direct des étrangers avec les ports de l'Amérique Espagnole ; et son ambassadeur à Londres est autorisé à faire tous les arrangemens qui conduiront à une pacification juste pour tous.

L'assemblée générale de l'état de Kentucky a déjà pris une résolution pour reconnaître l'indépendance des provinces insurgées.

Une petite colonie de français exilés, s'est établie sur la rivière de la Trinité, dans la province de Texas, et a proclamé son indépendance. Que nos vœux, au lieu de nos haines politiques, les suivent dans leur entreprise ! que les arts de l'Europe et une sage liberté les consolent de la patrie absente ! Ce n'est plus à nous de décider où commence et où finit pour eux le droit de se créer une nouvelle patrie. Les États-Unis d'Amérique réclament cependant la souveraineté de la province de Texas jusqu'à la rivière du Nord, comme dépendance de la Louisiane.

Les lieutenans de Dessaline s'étaient partagé la par-

tie française de Saint-Domingue, et le Cap était resté sous l'autorité de Christophe, qui prend le titre de Roi d'Haïti; le Port-au-Prince est occupé aujourd'hui par Boyer, successeur de Pétion, sous le titre de président de la république d'Haïti. Les deux chefs sont toujours dans un état de défiance armée : une insurrection paraît avoir vivement inquiété Christophe, qui pour la première fois a parlé de clémence et d'amnistie.

Dans les Indes-Orientales, la puissance des Anglais a triomphé des Marattes. Le Peishwa a perdu toutes ses places fortes, et il est lui-même fugitif, ainsi que Chetou, principal chef des Pindarris. A Ceylan, les troubles paraissent être plus sérieux. Le général anglais Brownrigg était cerné dans un fort par les Candians, et il attendait des secours. — A Londres, la fluctuation des effets publics donne lieu à diverses conjectures. La plus simple, est que les capitalistes doivent naturellement placer leurs capitaux sur le continent à 7 et 8 pour cent, lorsque chez eux les fonds publics ne rapportent que la moitié. Cependant, l'état de la politique n'est pas étranger à la baisse des fonds. La complication des grandes affaires de l'Europe et de l'Amérique, jointe à l'incertitude, malgré toutes les probabilités favorables, sur les résultats de la réunion des souverains à Aix-la-Chapelle, donne aux spéculateurs de la bourse tous les moyens d'agir tour à tour sur le mobile de tous les intérêts, la crainte et l'espérance. C'est ainsi qu'en France des bruits de même nature ont opéré un léger mouvement rétrograde à la hausse des fonds publics. Quoiqu'il en soit, tout concourt à annoncer que la paix universelle sera maintenue et que l'Europe se reposera enfin de ses longues agitations.

La future session du parlement sera une grande époque pour l'Angleterre. Les dernières élections ont déjà manifesté les funestes prétentions des hommes qui feignent de croire que bouleverser l'État c'est le réformer. Les écrivains politiques cherchent à dominer l'opinion, chacun dans l'intérêt de son parti. Il en est qui ne rougissent pas d'appeler les passions de la multitude à leur secours : et dans une nation manufacturière, ils sont toujours sûrs de trouver des passions à émouvoir. C'est ainsi que les agitateurs sont parvenus à liguer en corporation séditieuse les nombreux ouvriers de Manchester aux portes de Londres. Dans cet état de crise, on ne sait ce qui est le plus étonnant du système profond des agitateurs, et de la fermeté calme et sage du gouvernement. Mais l'ordre social triomphera, parce qu'il est soutenu et par sa propre force et par la sagesse du gouvernement.

L'Angleterre achevera son ouvrage. Sa position sans doute est délicate. Cependant le moment de prendre un parti décisif est arrivé. Sa politique saura dénouer toutes les difficultés. S'il faut que l'Angleterre soit puissante, il faut que la France soit libre. Le repos du monde a toujours été dans celui de la France.

Ces grandes questions vont se résoudre en Allemagne. L'esprit des peuples germaniques sollicite avec toute la persévérance qui lui est naturelle, un ordre de choses légal et positif. La Prusse est plus que tout autre Etat livrée aux discussions politiques, et la Prusse s'appuierait vainement sur un état militaire qui dévore sa propre substance, si la sagesse de son gouvernement n'était pas pour elle une sûre garantie des promesses qui lui ont été faites. Peu à peu les

souverains de l'Allemagne organisent constitutionnellement leurs Etats. Le grand duc de Bade vient, tout récemment, d'en donner un nouvel exemple.

L'extrémité de l'Italie est désolée par des bandes armées qui rappellent nos anciennes bandes noires. Le roi de Naples et le souverain pontife ont pris, de concert, des mesures pour réprimer ces désordres. Plus loin, et nous parlons de la Turquie, la peste, l'incendie, les révoltes et l'esclavage, occupent ces belles contrées où régnèrent les arts et la gloire.

La France est calme parce qu'elle est forte : elle attend avec sécurité ce que décideront les souverains alliés dans leur réunion d'Aix-la-Chapelle. Elle a rempli avec fidélité des traités qui eussent accablé toute autre nation. Elle a triomphé de la nature et d'elle-même. Elle n'examine plus s'il y a encore 150,000 hommes dans ses places fortes. Elle sait que son Roi veille sur elle, et qu'il est Roi de France.

Extrait des papiers Etrangers.

The Courrier. — On avait fait courir le bruit qu'à l'époque de la fête du roi, on devait rappeler en masse des classes entière de bannis. Tandis qu'un parti préconisait cette mesure supposée comme un triomphe dont il s'attribuait le mérite, un autre parti paraissait s'en effrayer comme d'une calamité publique; l'événement a démenti à la fois, et ces espérances et ces craintes. Le gouvernement ne cesse point de rouvrir les portes de la France à ceux que nos troubles civils en avaient fait éloigner; mais les actes de clémence, d'après lesquels ils sont admis à rentrer dans leurs familles, se font sans

ostentation, comme des bienfaits particuliers que la sagesse et la modération peuvent seules mériter, et qu'on ne veut accorder ni refuser d'après les clameurs des cotteries politiques.

— *Idem.* — Lord Wellington assistait, non loin du roi, à cette fête de famille (la Saint-Louis), et il aura jugé par lui-même des vrais sentimens qu'on porte à S. M.; il en devra témoignage au congrès des souverains.

— *Idem.* — Les ministres étrangers auprès de la cour de France, ont reçu la notification officielle que l'empereur Alexandre serait à Aix-la-Chapelle le 27 septembre, et que les délibérations s'ouvriraient de suite. Tout annonce que la première question agitée, sera relative à la complète évacuation du territoire français, et que l'affirmative sera décidée à l'unanimité.

The Morning Post. — La politique du cabinet anglais envers l'Espagne et ses colonies est une neutralité légale, stricte et honorable; c'est un bonheur pour la paix du monde, que le même principe anime la politique de la grande alliance européenne. La question est très-simple, jamais on ne saurait justifier l'intervention étrangère dans une guerre civile survenue dans un pays quelconque : voilà la règle générale. L'exception, et la seule qu'il y ait, c'est quand le salut des états voisins se trouve menacé. Le cas de l'Espagne et de ses colonies est bien loin de cette exception (1).

---

(1) Sans se livrer à aucune déclamation sur l'objet et les effets

The Statesman. — Des journaux étrangers fort respectables, assurent que les grandes puissances de l'Europe formeront à Aix-la-Chapelle une confédération pour conserver la paix dont nous jouissons. Nous serions enchantés d'un pareil moyen, si l'on ne pouvait justement traduire les mots *paix de l'Europe*, par ceux de *tranquillité et de sûreté du despotisme en Europe*, et si dans le fait, ce n'était point là ce qu'ils signifient et rien autre chose.... (Le reste sur ce ton ; il est convenu entre certains écrivains, que les gouvernemens sont les ennemis naturels des peuples).

Sur Sainte-Hélène.

Les journaux anglais ont enfin terminé la publication de la correspondance qui s'est élevée entre le comte Bertrand, le docteur O'Méara et le gouverneur de Sainte-Hélène. La dernière lettre est du 7 mai. Le docteur O'Méara est autorisé à continuer ses fonctions auprès de Napoléon, jusqu'à ce que les instructions du gouvernement puissent être parvenues ; il lui est prescrit de se conformer aux réglemens de précautions pris à son égard, de s'abstenir avec Napoléon et les personnes de

---

de l'insurrection des provinces méridionales de l'Amérique, il suffit de demander si l'Europe peut y rester indifférente, lorsque son existence est si intéressée au retour d'un ordre fixe et régulier dans ces contrées. Que l'on songe seulement aux seules matières d'or et d'argent dont l'Amérique est la source pour l'ancien Monde. De 1790 à 1802, l'Amérique a produit 14,100 kilogrammes d'or et 875,000 kilogrammes d'argent. Ces matières converties en espèces-monnaies, sans en déduire l'alliage, représentent 231 millions de francs.

sa suite, de toute communication étrangère à ses fonctions; et de se conformer sur-tout aux injonctions contenues dans une lettre qui lui a été transmise de la part des lords commissaires de l'amirauté, laquelle se rapporte à la publicité à donner à ses conversations.

Cette correspondance a donné lieu aux journaux anglais de s'exprimer sur Bonaparte, chacun suivant ses affections et ses opinions. Le *Morning-Chronicle*, pense que le sort du prisonnier excitera nécessairement l'attention du parlement, et que la conduite des ministres anglais dans cette circonstance est absolument contraire à la magnanimité de la nation britannique. Il s'indigne contre les journaux ministériels qui approuvent les précautions du gouverneur de Sainte-Hélène; il jette sur la conduite de cet officier les injures les plus outrageantes, et il compare la manière dont Napoléon est traité par l'Angleterre à la conduite généreuse dont le prince Noir traita le roi Jean, prisonnier à la bataille de Poitiers ! ! ! — (Ici le *Morning-Chronicle* oublie comment François Ier fut traité à Madrid, et c'était *sur le champ de bataille de Pavie* que François Ier, créé chevalier par Bayard, fut fait prisonnier ! — *Le Courrier* répond à son adversaire en donnant à Napoléon les épithètes de Néron et de Caligula. La rigueur même, si on peut l'appeler ainsi, dit-il, la rigueur dont il se plaint maintenant est son propre ouvrage. C'est à l'île d'Elbe qu'il prépara son exil à Sainte-Hélène; nous ne voulons pas son retour. *Hinc illæ lacrymæ.*

Cependant plusieurs écrits se multiplient à Londres sur l'exilé de Sainte-Hélène; « ils se succèdent, dit *le*
» *Times*, d'une manière aussi multipliée que les
» spectres de Macbeth; ils ont certainement pour objet

» d'empêcher qu'il ne tombe dans l'oubli auquel sont
» exposés les hommes qui disparaissent du grand
» théâtre des affaires humaines.

Le Statesman s'occupe aussi de ces écrits, mais on sait que cette feuille est *le New-Times* des révolutionnaires. On peut conjecturer de quelle manière il parle de Sainte-Hélène.

— Le *Vrai Libéral*, de Bruxelles, avait annoncé qu'un attentat s'était médité contre la vie du jeune duc de Reichstadt; l'*Observateur Autrichien* (journal officiel de Vienne) donne un démenti à cette nouvelle dans les termes les plus énergiques.

ANNONCES.

Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française, pour la réception de M. Cuvier, le 27 août 1818. — A Paris, chez Firmin Didot.

Nota. *Ces discours sont celui de M. Cuvier, et ceux de M. Deseze, directeur de l'Académie*

Spartacus, tragédie, par M. Saurin; nouvelle édition. Chez Vente; 1 fr.

Logique élémentaire; par M. Tedenat. A Nismes.

Réflexions sur la nécessité et les avantages de convertir la Banque de France en Banque nationale, et d'adopter le système financier de l'Angleterre. — Chez les marchands de nouveautés.

De l'Imprimerie de A. DUBRAY, rue Ste.-Anne, n° 57.

Jeudi 17 Septembre 1818.

LE PUBLICISTE.

Réception et Discours de M. Cuvier à l'Académie Française.

Fontenelle disait de Leibnitz qu'à la différence de l'antiquité, qui de plusieurs Hercules n'en avait fait qu'un seul, on pouvait du seul Leibnitz faire plusieurs savans. Cette comparaison ingénieuse de Fontenelle s'appliquait trop naturellement à M. Cuvier pour n'être pas rappelée à son occasion, et le directeur de l'Académie n'a fait, en l'exprimant, que traduire la pensée unanime du public.

Avec tant de titres pour se rassurer au milieu de l'Académie française, M. Cuvier devait donc étrangement surprendre ses auditeurs et ses nouveaux confrères, lorsqu'une excessive timidité lui enleva, pour ainsi dire, l'autorité de la parole dès le début de son discours,

lui, depuis si long-temps accoutumé à captiver par la parole même la foule toujours empressée à le suivre dans ses doctes leçons, comme à l'admirer dans ses ouvrages et dans ses travaux. Certes, ce fut un singulier triomphe pour MM. de l'Académie française, si tel est l'ascendant des paroles sonores, qu'après des succès bien autrement imposans, M. Cuvier devait se défier de lui-même comme de ses auditeurs, et craindre, en un mot, de succomber, précisément peut-être parce qu'il voulait prononcer plus que des phrases sonores. Quoiqu'il en soit, je soupçonne que le discours de M. Cuvier n'a pas été entendu, et cela par l'extrême attention que chacun mettait à l'écouter autant que par la rareté des applaudissemens qu'il a obtenus. Mais pour un homme comme lui les suffrages se pèsent et ne se comptent pas.

Toutefois son discours vient d'être rendu public, et j'ose lui prédire un succès plus durable que quelques succès plus bruyans obtenus à la tribune académique.

L'orateur s'est affranchi de cet ancien usage qui, avant Voltaire, consistait pour les nouveaux récépiendaires à faire de véritables amplifications de collége. Voltaire a donné un

exemple utile en traitant une question de littérature, et cet exemple n'a pas été perdu. M. de Buffon, qui possédait si éminemment les secrets du style, a montré que *le style est l'homme même,* en ce sens que la pensée, dont le style n'est que l'expression, est tout l'homme. Cependant cette innovation heureuse dans les usages académiques a souvent donné naissance à d'étranges paradoxes; et sans remonter bien haut, l'on n'a pas oublié comment on peut abuser des choses les plus vraies, lorsqu'en dénaturant cette pensée d'un écrivain célèbre, *La littérature est l'expression de la société,* un de nos jeunes académiciens a voulu prouver que si tous les monumens de l'histoire étaient perdus on pourrait retrouver l'histoire dans les comédies depuis Aristophane jusqu'à lui. M. Cuvier, que l'on aurait pu croire dominé par les idées qui lui sont les plus familières, a évité de semblables écueils. En effet, l'on s'attendait assez généralement qu'ayant à traiter de l'alliance des sciences et des lettres, il rappellerait pour la combattre une thèse qui, du reste, dans le temps fut assez mal comprise, et qu'un illustre académicien avait avancée, au grand scandale des savans; en un mot, qu'il chercherait à prouver, autant que le sentiment

des convenances académiques pouvait le permettre, la supériorité des sciences sur les lettres dans l'ordre moral : question insoluble, si l'on conteste la supériorité de la nature morale sur la nature matérielle. Mais l'orateur s'est élevé au-dessus de ces paralogismes, et remontant à l'origine même des sociétés, il a vu dans les progrès du temps et des hommes, l'origine, les progrès et l'alliance nécessaire des beaux-arts et des sciences. Il les a déterminés d'une manière très-philosophique, et la noblesse de ses idées comme de ses expressions répondait à la gravité du sujet.

En assignant trois époques principales à la littérature, il n'a point méconnu son véritable caractère. « Je le sais, a-t-il dit, il serait également dangereux, et pour les lettres et pour » les sciences, de confondre leurs objets, et » d'appliquer aux unes les méthodes qui ne » conviennent qu'aux autres. Confier le soin » de dévoiler la nature à une imagination sans » règle, ce serait faire rétrograder les sciences » vers leur berceau ; souffrir que des doctrines » abstraites *soumissent* (1) à leur joug les arts » de l'imagination, ce serait porter dans le

---

(1) L'imprimeur a mis *soumettent.*

» champ de la littérature, l'aridité et la mort.
» Je l'avouerai même, quand l'éloquence et la
» poésie font de la nature matérielle l'unique
» sujet de leurs efforts, elles me semblent re-
» noncer à leur plus noble destination. C'est
» le roi de la nature, c'est l'homme que ces
» arts enchanteurs doivent sur-tout étudier
» et peindre. Leur but est de l'émouvoir, de
» frapper son imagination pour armer sa raison
» de la force du sentiment, et d'élever ainsi
» son ame pour le rendre digne du rang su-
» blime qui lui a été assigné dans l'ordre de la
» création. »

Certes, l'on ne pouvait exprimer, avec plus de raison et de force, une vérité qui de nos jours est étrangement méconnue. Il était digne d'un savant qui honore la France, de marquer les limites de son domaine, et de poser, d'une main ferme, la borne que la science et les arts ne doivent jamais franchir.

L'orateur a très-bien démontré « que les
» sciences et les lettres ont pris leur origine
» dans une source commune; que pendant
» long-temps elles ont dû leurs progrès à des
» causes semblables; que les diverses formes
» qu'elles ont successivement revêtues ont
» été les effets de leur influence mutuelle,

» et qu'à toutes les époques elles se sont prêté
» des secours dont il est impossible de mé-
» connaître l'importance.

» Je voudrais donc, a-t-il ajouté, montrer
» les premières impressions des beautés de
» la nature, donnant à la poésie ses images
» les plus riantes; une étude plus suivie des
» lois qui la régissent faisant naître la phi-
» losophie, qui fournit à l'éloquence ses plus
» puissantes armes; enfin, la contemplation
» de sa grandeur et de sa magnificence, éle-
» vant également l'orateur et le poète aux
» pensées les plus nobles, aux mouvemens les
» plus sublimes; je voudrais sur-tout faire
» remarquer dans la prédominance successive
» de ces trois ordres de rapports, le carac-
» tère distinctif de trois *grandes périodes* (1),
» de trois âges principaux que je crois aper-
» cevoir dans le dévoloppement de la litté-
» rature de chaque peuple. »

Ainsi, dans le discours de M. Cuvier, trois âges dans la littérature, celui de l'inspiration

(1) *Période* ne s'emploie au féminin que pour exprimer une forme du style oratoire. On dit *une période* de Cicéron; *un période* de temps. Les meilleurs écrivains oublient cette distinction.

qui rappelle naturellement les temps homériques; l'âge de la réflexion, et l'*âge descriptif*, si je puis conserver cette dénomination, lorsque l'auteur paraît l'avoir abandonnée lui-même.

Dans le premier âge, le poète obtient, dit-il, sur ses semblables un pouvoir extraordinaire; « il parle la langue des dieux; les » nations charmées le proclament leur ins- » tituteur, leur législateur et leur pontife: » transmis de bouche en bouche, ses chants » deviennent pour des siècles, toute la mo- » rale, toute la politique, toute la science » des peuples. » Homère est tout entier dans ces belles expressions.

Dans le second âge, « La poésie, guidée » par la philosophie, étend son domaine et » multiplie ses moissons. Partout où l'esprit » de recherches pénètre, l'imagination se hâte » de marcher à sa suite. Chaque ordre d'idées » nouvelles fait éclore un nouveau genre de » poëme. L'ode, l'hymne sacré, s'élèvent à » ce que les sages ont conçu de plus grand » sur la cause suprême; la satyre, ou si l'on » veut, le poëme moral, prend l'homme pour » objet d'étude, et le révèle à ses propres » yeux; le poëme dramatique va chercher

» au fond du cœur les ressorts qui portent
» la vie sur la scène; et l'ancienne, la grande
» poésie elle-même, quand elle reparaît dans
» ce second âge, s'y montre éclairée par cette
» raison supérieure qui doit régner désormais
» sur la littérature. Moins créatrice (1), peut-
» être, elle emprunte à l'âge précédent ses
» héros et ses dieux; mais, c'est elle seulement
» qui leur donne des caractères développés,
» qui les place dans des situations morales;
» c'est elle seulement qui les fait agir et
» parler, comme il convient à leur céleste
» origine. »

Ici M. Cuvier a voulu faire entrer les exceptions dans son principe général, et peut-être, malgré tout l'art qu'il a mis à soutenir sa proposition, ne l'a-t-on pas entendu sans un peu d'étonnement avancer que l'*auteur des Provinciales* dut à l'esprit géométrique *ce langage si juste, si suivi, en même temps si élégant et si fin*, qu'il a donné le premier à la prose française. J'oserais dire que Pas-

---

(1) L'expression primitive du mot grec *poésie* est *création*. Le poète *crée;* et cependant Horace l'appelle *imitator*. Le poète *crée;* mais il ne peut qu'*imiter* la nature.

cal dut à la nature de son propre génie, cultivée par l'étude approfondie des anciens, cet esprit juste, étendu, élevé, qu'il appliqua également à la géométrie et aux lettres. Pascal était un de ces rares génies capables de voir la vérité partout où elle est. Il trouva la géométrie, parce qu'elle est la vérité dans l'ordre du raisonnement ; il imprima à la langue française, la netteté, la justesse, la finesse, la force et la clarté, parce que tout cela était la *vérité* dans notre langage. Si le même caractère se montre subitement dans Boileau et dans Racine dix ans après les *Lettres Provinciales*, ce n'est point parce que Boileau et Racine étaient amis et admirateurs de Pascal, géomètre, et de Port-Royal, c'est parce que Pascal et Port-Royal, et Racine et Boileau, avaient le sentiment de la vérité dans les sciences et dans les arts, et dans la morale ; sentiment fortifié par l'étude des anciens, et développé par leur propre génie. Au reste, M. Cuvier n'a pas formellement avancé la proposition que je combats. Il n'a exprimé qu'un doute, qu'une opinion, trop séduisante pour être repoussée par un savant ; et il l'a exprimée, je l'avoue, d'une manière propre à séduire ceux même qui

comme moi sont décidés à ne pas transiger sur les titres de la gloire de nos grands écrivains. Voici ses paroles :

« Je ne craindrai donc pas de dire, et si
» mon assertion excitait quelque surprise,
» j'en appellerais à vos tranquilles réflexions,
» je ne craindrais pas de dire que ce carac-
» tère nouveau de correction et l'élégance,
» qui se montre subitement dans les vers de
» nos poètes classiques, dix ans après *les*
» *Provinciales*, est un effet direct de leur
» admiration pour Pascal, et de leurs liaisons
» avec ses amis. Boileau, lui-même, a rendu
» témoignage de cette admiration, lorsque
» long-temps pressé de déclarer quel était
» le livre français le mieux écrit, il s'écria :
» *les Provinciales !* Et s'il m'est permis, mes-
» sieurs, de porter la confiance jusqu'au bout,
» j'oserai vous en faire l'aveu : lorsque je
» lis ces vers si doux, si purs, si harmonieux,
» où Racine exprime avec une abondance et
» une profondeur si admirable, ce que les
» sentimens des hommes ont de plus caché,
» je me trouve doublement obligé de me
» ressouvenir que c'était à Port-Royal que
» Racine avait passé sa jeunesse : dans ce
» beau langage, dans cette profonde con-

» naissance du cœur humain, je reconnais
» malgré moi l'influence secrète, et de l'au-
» teur *des Provinciales*, et de l'auteur *des*
» *Pensées*. »

L'orateur arrive au troisième âge. « Hélas !
» pour me servir de ses expressions, cet âge
» n'est pas encore celui de la vieillesse, mais
» déjà il n'est plus celui de la force. Les douces
» fictions n'ont plus de prix sur les imagina-
» tions désabusées; les grandes passions tour
» à tour ont animé la scène; l'inépuisable ridi-
» cule lui-même commence à s'épuiser; il
» devient difficile de trouver des places à côté
» des grands maîtres. C'est alors que des es-
» prits impatiens ont besoin de routes nou-
» velles; ils veulent un but qui puisse être
» atteint, et ils ramènent les lettres à la nature
» extérieure, non pas comme autrefois pour
» y recueillir des images, mais pour en peindre
» à grands traits l'étonnant ensemble : res-
» source heureuse qui ouvre encore un champ
» fertile et vaste aux arts de l'imagination.

» Laissons-les y pénétrer; mais qu'ils de-
» meurent fidèles à leur vocation; que dans
» leur nouvel essor, ils ne perdent pas l'homme
» de vue... Ils lui ouvrent l'univers, ils le
» transportent dans l'immensité. C'est là

» qu'ils peuvent bien apprendre à connaître
» son origine, sa nature et ses destinées
» immortelles. »

M. Cuvier peint ensuite à grands traits les prodiges des sciences ; mais de toutes les merveilles qu'elles ont révélées à l'homme dans la nature, l'homme, dit-il, est la plus grande. Il insiste partout et toujours sur cette vérité, que c'est pour aggrandir l'homme, et pour perfectionner la nature morale de l'homme, que les sciences, que l'éloquence, la poésie et tout les beaux-arts, doivent s'allier, s'enchaîner et s'emparer de lui avec toute leur puissance.

Buffon et Delille ont ouvert pour nous, suivant l'orateur, le troisième âge qu'il avait nommé l'*âge descriptif* et dont je ne retrouve plus la dénomination dans son discours imprimé. Quel nom faut-il donc imposer à cette époque mémorable, qui depuis un demi-siècle est la nôtre? L'orateur n'a-t-il osé le prononcer? Ah ! vainement il a cru adoucir la pensée qui s'est présentée à lui sans doute, lorsqu'il a dit : ce n'est point *encore l'âge de la vieillesse; mais déjà ce n'est plus celui de la force.* Il faut bien l'avouer cependant; cet âge qui n'est plus celui de la force, est l'âge de la *décadence*,

parce que vieillis dans la civilisation, nous n'avons eu que les vices de la vieillesse, sans en avoir ni la dignité, ni la sagesse. J'ignore si comme le serpent de la fable, symbole de l'éternité de la nature, nous avons quitté nos vieilles dépouilles pour renaître à une jeunesse brillante et vigoureuse. Je ne sais, dis-je, si nous nous sommes retrempés dans l'adversité, comme Achille dans les eaux du Styx, mais je sais, et l'histoire du genre humain l'atteste, je sais qu'il n'est point de grands caractères, point de gloire immortelle, point de véritable génie, hors de la vérité, hors de la vertu, hors du sentiment passionné de tout ce qui élève l'ame bien loin de cette nature matérielle et périssable. Ici se reproduit donc à moi cette maxime d'un écrivain digne du siècle de Louis XIV : (1) qu'avec les seules sciences un peuple pourrait cependant être barbare, parce que les sciences, explorées par la seule intelligence ne s'attachent qu'à la naturelle matérielle ; tandis qu'avec les lettres seules, *Litteræ humaniores*, un peuple peut s'élever à toute la perfection morale dont il est capable,

---

(1) M. le marquis de Fontanes.

parce que la véritable poésie, la véritable éloquence, les grandes pensées, en un mot, viennent du cœur.

M. Cuvier a noblement exprimé des sentimens semblables, lorsqu'en insistant sur l'alliance nécessaire des sciences et des lettres, il les a uniquement rapportées à l'homme, à l'homme qu'il proclame roi de la nature, à l'homme que les sciences et les lettres, dit-il partout, doivent tendre sans cesse, à rendre digne du rang sublime qu'il occupe dans l'ordre de la création.

Cultivons donc et les sciences et les lettres : les sciences qui nous soumettent la nature ; et les lettres qui nous élèvent à son auteur ; les sciences qui agrandissent l'intelligence et les lettres qui perfectionnent la pensée ; les sciences telles que Platon et Newton les ont vues dans l'ensemble des grandes destinées humaines, les lettres telles que les ont cultivées ces hommes divins qui ont éclairé, qui ont ému, qui ont charmé tous les âges ; les lettres par qui les nations vivent grandes et immortelles ; les lettres sans lesquelles les nations tombent et meurent dans la barbarie.

Les citations que j'ai faites du discours de M. Cuvier, montrent assez sans doute à quelle

hauteur il s'est élevé. Ce discours a été présenté au Roi. Heureux, les hommes dignes d'un tel juge!

Un de nos souscripteurs nous adresse le morceau suivant.

A sa lettre d'envoi se trouvait réunie la copie de deux lettres qui circulent dans le département du Finistère, l'une signée M. **, rue St.-Honoré, n° ... par laquelle M. M** déclare qu'il accepte avec reconnaissance les offres que lui font quelques électeurs de le nommer député; l'autre est signée d'une personne revêtue d'une fonction éminente. Elle engage avec de fortes instances les électeurs du Finistère à nommer M. M** qui, comme on sait, n'a pas été heureux dans le comité d'adoption ou plutôt d'exclusion tenu dernièrement par quelques électeurs de Paris.

Comme il est probable que la *Bibliothèque historique* ne publiera pas ces deux lettres, nous avons le projet de les consigner dans notre feuille, à moins que le *Correspondant électoral* ne prenne sur nous l'iniative.

Les Mystifications libérales; par un Electeur indépendant.

Un journal a reproché aux soi-disans indépendans ou libéraux leur ignorance en fait de principes constitutionnels. J'ai une meilleure opinion des connaissances politiques de ces messieurs; je suis porté à croire qu'ils

ne paraissent ignorans que parce qu'ils s'amusent à mystifier le public et sur-tout les électeurs.

On connaît le goût des Parisiens pour les mystifications; on sait comment un expert en ce genre amuse les sociétés aux dépens du pauvre mystifié. Les libéraux ont transporté à la politique ce merveilleux moyen d'un innocent amusement. Les patriotes de 1792, de la convention, à la cour de Buonaparte, nous en ont déjà fait voir de belles : alors tous les Français furent mystifiés, et l'on sait le reste. Aujourd'hui ce sont les électeurs aux dépens desquels cherchent à s'amuser nos libéraux actuels, que je me garde bien cependant de confondre avec les patriotes de 1792, devenus courtisans serviles du despote. On compte sur la crédulité de nous autres innocens électeurs; on nous donne tous les jours des avis francs de port; on nous répète qu'il ne faut nommer à la chambre des députés que des indépendans à brevet de la cotterie; sur-tout, nous dit-on, point de fonctionnaires publics, ces gens-là sont tenaces; ils veulent de l'ordre, de la stabilité; avec eux point de changemens, ni dans les institutions, ni dans les personnes. Une chambre des députés où il n'y aura ni juges, ni administrateurs, ni marins, ni militaires, voilà ce qu'il faut pour faire de bonnes lois fondées sur l'expérience et sur la pratique des choses. On a calculé le nombre des membres de la chambre qui servent leur pays dans diverses fonctions publiques salariées; le compte n'en paraissant pas assez élevé, on y a fait entrer les maires, parce que quelques villes leur accordent une indemnité pour leurs frais de représentation. Il est vrai qu'ils dépensent beaucoup au-delà, et que souvent, au détriment de leurs propres affaires, ils donnent tout leur

temps à la chose publique; mais il ne s'agit pas de raisonner juste; ce qui serait *niais* dans tout autre cas, devient *charmant* en fait de *mystification*.

Un des auteurs responsables de la *Minerve* a été plus loin. Il interdit les pères de famille qui ont des enfans à placer; ainsi les propriétaires, les négocians, les fabricans, les avocats, qui n'ont pas le malheur d'être maires, n'en sont pas moins exclus, s'ils ont eu la faiblesse anti-libérale de faire des enfans: or, comme c'est assez communément le résultat du mariage, les électeurs demeurent bien et dûment avertis que les célibataires méritent seuls leurs suffrages, pourvu toutefois qu'ils n'aient ni neveux, ni cousins à placer. Je me plais à croire que les auteurs responsables de la *Minerve* sont dans ce cas. J'en félicite sincèrement mon pays, parce qu'au moins si, d'après leurs doctrines, le nombre des éligibles se trouve excessivement restreint, les électeurs auront la ressource de nommer cette demi-douzaine d'illustres publicistes, et la France sera sauvée. Il me vient cependant un scrupule, les éligibles-indépendans-célibataires, sans neveux ni cousins, n'auraient-ils pas leurs chères personnes à placer? Ceci m'embarrasse, et je ne vois d'autre parti à prendre que de soumettre cette question aux électeurs qui ne veulent pas être mystifiés; ils examineront s'il ne faut pas se méfier davantage d'un homme *à placer* que d'un homme placé.

Lorsque l'on a bien étudié la marche du gouvernement représentatif, on sait qu'un ministère a besoin d'être appuyé par la majorité des chambres; il faut qu'il ait une marche positive fondée sur un système réfléchi, qui, d'après son sentiment, soit approprié à

la position où se trouve la nation. Il lui faut aussi ses agens qui le secondent, et il ne peut les prendre que parmi les personnes qui pensent comme lui. Il arrive donc tout naturellement qu'il choisit ses principaux collaborateurs parmi les députés dont la manière de voir est semblable à la sienne. C'est même un avantage pour les citoyens que cette réunion de la confiance du gouvernement et de la nation envers les mêmes hommes : un fonctionnaire, honoré à la fois du suffrage du peuple et du choix du Roi, est naturellement porté à bien servir l'un et l'autre ; il remplit ses fonctions avec zèle et en même-temps avec la modération et le respect pour les libertés nationales, qui peuvent seuls lui conserver la bienveillance de ses concitoyens.

Le but réel de toute opposition, dans un gouvernement constitutionnel, est de renverser le ministère et de tâcher d'arriver à sa place. C'est une noble ambition qu'on peut avouer hautement ; mais il est tout-à-fait inutile de cacher au public que ce sont des places que l'on veut ; il s'en apercevra tôt ou tard, un peu honteux peut-être d'avoir été mystifié ; il me paraît bon de l'en avertir à l'avance.

Faisons une supposition qui ne peut déplaire aux soi-disant libéraux-indépendans. Supposons qu'ils aient la prépondérance dans les élections et qu'ils soient en majorité dans la chambre ; admettons que le ministère se retire et que le Roi choisisse les nouveaux ministres parmi les indépendans ; alors les chefs deviennent ministres, les troupes légères occupent les places secondaires ; voilà les indépendans devenus ministériels et les ministériels actuels devenus indépendans. Ces derniers nous diront peut-être à leur tour

qu'il faut redouter les fonctionnaires publics; ils seront libéraux à faire plaisir, jusqu'à ce qu'ils aient culbuté leurs adversaires. Ils reprocheront aux ministres de donner les places à leurs amis; ils auront tort, car les nouveaux ministres n'auront fait que ce que la nature des choses et leur position exigeaient qu'ils fissent; le leur reprocher, ce serait ne pas connaître les ressorts du gouvernement représentatif; les libéraux le savent bien, car ils reprochent tous les jours au ministère, avec quelque raison, de n'avoir pas agi dans ce sens. Un des rédacteurs de la *Minerve* qui, probablement, est affligé d'une place, vient même de convenir que la raison s'oppose à l'injurieuse distinction qui voudrait exclure les fonctionnaires publics de la chambre des députés. Il dit que la chambre a besoin au contraire de posséder dans son sein des hommes habitués à exécuter les lois, et par conséquent à juger des avantages et des inconvéniens de leurs dispositions. Rien n'est plus raisonnable; je suis tout-à-fait de son sentiment; et je pense aussi avec lui qu'il ne convient pas que les fonctionnaires publics soient en majorité dans la chambre; je ne crois pas que personne donne un conseil différent aux électeurs.

Mais, dira-t-on, à quoi donc sert un gouvernement représentatif, si toute l'emphase des orateurs, si tous leurs efforts tendent à parvenir au pouvoir ? Les points d'utilité de ce gouvernement sont la discussion publique des affaires; l'impossibilité qu'un ministère conserve la majorité, s'il abandonne les principes qui ont servi de liaison entre elle et lui, et s'il trahit les intérêts de la nation. La chambre n'est pas l'opposition, elle est une partie du gouvernement; mais il se forme dans son sein

une opposition éminemment utile, dont la surveillance force les ministres d'observer les lois et de rendre raison de leurs actions. Dans ce gouvernement, rien n'est caché, les abus ne peuvent être soutraits à l'œil vigilant des députés; la nation connaît ses affaires; elle juge si ses intérêts sont bien régis; les électeurs dirigent leurs choix d'après cette connaissance. Au sein des circonstances les plus délicates, des charges les plus pesantes; au milieu des partis les plus acharnés, l'ordre a-t-il été rétabli, le crédit fondé, le vœu le plus vif des bons Français va-t-il être accompli par l'évacuation du territoire? Alors l'électeur satisfait de ces heureux résultats, comptant sur l'avenir par l'expérience du passé, nomme des députés dont les principes sont les mêmes que ceux du ministère, sans s'inquiéter s'ils sont fonctionnaires publics, ou libéraux de bonne foi, lorsque d'ailleurs leur caractère personnel, leur attachement au Roi, à la Charte et aux intérêts nationaux lui présentent toutes les garanties qu'il peut désirer. Si, au contraire, les partis ne sont pas contenus, si notre crédit se détériore, si les étrangers, profitant des fautes du gouvernement, se préparent à opprimer la France, l'électeur choisira des députés qui soient en opposition avec la marche ministérielle; mais il aura grand soin de ne les prendre que parmi les éligibles qui n'ont aucun motif de bouleverser l'Etat, sous le prétexte de réformer le gouvernement. Notre électeur, impassible aux conseils des donneurs empressés d'avis qui ne veulent que les hommes qui ont montré quelque animosité contre la familles des Bourbons, examinera la conduite précédente des candidats; il fera la part de l'erreur et de ce qui n'a été que l'effet de circonstances impérieuses; mais il répudiera

les courtisans serviles de Bonaparte, qui ont trafiqué de nos libertés avec lui, et ceux qui par leurs écrits ou leurs actions, ont provoqué cette fatale révolution du 20 mars, qui a compromis notre gloire et nous a coûté trois milliards ; révolution par trop *libérale*, et qui n'a rien qui puisse nous tenter de recommencer.

Voici en résumé les innocentes mystifications de messieurs les soi-disant libéraux-indépendans.

Lorsqu'ils savent que le gouvernement s'occupe d'un projet utile, ils prennent les devans, afin de persuader au public que toutes les améliorations leur sont dues. Ils dénoncent l'abus que l'on va réprimer ou qui l'est déjà, les vices de la loi que l'on cherche à corriger ; ils reprochent au gouvernement de ne pas penser à ce qui est l'objet de ses méditations.

La clémence royale a-t-elle permis à quelques exilés de rentrer ? a-t-on l'espoir de voir fixer l'exil de ceux des autres bannis dont le sort est à la disposition du Roi ? Vite ils demandent à grands cris le rappel de tous les exilés, auxquels ils chercheront à faire croire qu'ils doivent leur retour aux instances hautaines des prétendus libéraux, et non à la bonté inépuisable du Roi.

Des négociations sont ouvertes pour l'évacuation du territoire français ; grand bruit, grandes déclamations sur l'indépendance nationale, sur les maux qui résultent de l'occupation étrangère. Ils espèrent par-là changer l'état de la question, faire oublier quelle a été la vraie cause de nos désastres, et s'attribuer l'honneur d'un événement que nous devrons à la sollicitude du gouvernement du Roi, qui va combler de joie tous les bons Français.

On discute la conduite, les qualités et les opinions

des membres sortant de la chambre ; mais si quelque profane s'avise de discuter aussi la conduite, les qualités et les opinions passées et présentes des candidats de la coterie prétendue libérale, alors on crie au scandale, à l'oppression ministérielle : c'est la marche ordinaire des partis, qui se prétendent opprimés toutes les fois qu'ils n'oppriment pas.

On répand le bruit qu'un député du Cantal a envoyé sa démission au ministère de l'intérieur ; on demande avec instance que le collége électoral soit convoqué. J'admets que, sous le dernier gouvernement, les députés pouvaient dépendre d'un ministre, mais c'est se moquer de nous que de prétendre qu'il en est de même aujourd'hui. Pourquoi faut-il apprendre à des libéraux qu'un membre de la chambre des députés est indépendant et ne peut donner sa démission qu'à la chambre seule ! cette petite réminiscence de dépendance impériale me paraît venir du désir immodéré de quelque novice indépendant, qui aspire à être membre de la chambre.

Les chambres n'ont rien fait, dit-on, depuis deux ans ; cependant personne n'ignore que les discussions ont été longues, pénibles ; que l'ordre a été rétabli dans nos finances ; que les budgets de 1817 et 1818, ont chacun exigé quatre mois d'examen et de discussions, parce que la chambre a voulu tout voir et tout scruter avec la plus minutieuse attention. On sait que les lois sur les élections, sur le recrutement, sur les douanes, etc., ont été rendues après les discussions les plus vives ; que des projets de loi ont été rejetés : cela n'empêche pas de s'écrier sans cesse que les chambres n'on rien fait ; qu'il fallait à la hâte réformer

le jury, améliorer le Code pénal, fonder l'instruction publique, régler la responsabilité des ministres, établir le système municipal et départemental, régulariser le service des gardes nationales, etc., toutes ces choses sont fort bonnes à faire, je ne doute pas que l'on ne s'en occupe; mais à moins de procéder par des lois d'urgence, comme dans le bon temps, ou d'allonger les mois et les années, tout homme de bonne foi conviendra qu'elles ne pouvaient pas être faites en deux sessions Les plaintes des prétendus indépendans sont injustes; mais ce n'est pas ce dont il s'agit : que les électeurs donnent dans le panneau; qu'ils les nomment membres de la chambre, ils auront atteint leur but, et ils riront sous cape de notre crédulité.

Enfin, quelques soi-disant libéraux ont perdu leurs places par l'effet des événemens : dès-lors tous les fonctionnaires publics ne sont plus bons à rien; ce sont des gens vendus, qu'il faut se garder d'élire. Une chambre composée de prétendus indépendans qui, de concert, culbuteront le ministère et se partageront ensuite les places pour le plus grand bonheur de la coterie, voilà ce qui convient à la France. Mystification des mystifications, tout n'est que mystification : en sera dupe qui voudra. Quant à moi, je prie mes confrères les électeurs de me permettre de leur indiquer un talisman efficace contre les supercheries politiques : qu'ils pensent au bon Henri et à notre bien aimé monarque, son digne descendant, je suis persuadé que cette salutaire pensée leur inspirera de bons choix.

Sur ce, je dis adieu à Messieurs les soi-disant libéraux et prétendus indépendans; je leur souhaite bonne chance, pourvu que ce ne soit pas à nos dépens.

L'Électeur Indépendant.

Quelques maximes politiques de l'abbé Galiani.

Deux éditions différentes et simultanées des Lettres de l'abbé Galiani, c'est beaucoup trop sans doute. Mais dans notre siècle tout moral et tout philosophique, il est convenu que l'on exhumera le scandale partout où il se trouve enseveli. Le secret des lettres ne doit pas être plus respecté que celui de la tombe, sans doute; aussi avons-nous reçu depuis quelques temps d'étranges révélations sur d'illustres personnages de l'autre siècle, et nous savons à quoi nous en tenir sur leur compte.

Quoiqu'il en soit, nous avons les lettres écrites par l'abbé Ferdinand Galiani à madame d'Epinay, au baron d'Holbach, etc. L'abbé Galiani, conseiller du roi de Naples, s'était fait connaître en France par des dialogues *sur le commerce des grains*, dialogues où sous le masque de la folie, le petit abbé cachait les vues profondes d'un homme d'état. Il fit un voyage à Paris, et retourna à Naples d'où il écrivit les lettres que l'on vient de publier. Ces lettres commencent en 1769 et finissent en 1781. Si l'on y trouve sans cesse l'homme qui se mocque de tout, parce qu'il ne voit dans l'espèce humaine qu'une espèce d'animaux gouvernés par l'intérêt, les passions et la fatalité, on y découvre aussi l'expression d'un esprit fin, exercé, formé aux affaires et incapable de tomber dans les illusions du charlatanisme. Sa politique n'était pas *très-libérale*, mais elle était franche et décidée.

On en jugera par les extraits suivans. Les deux volumes qui contiennent sa correspondance ne sont pas susceptibles d'analyse; et nos lecteurs jugeront mieux l'auteur par ce qu'il dit lui-même que par toutes les phrases que nous pourrions faire, comme beaucoup d'autres, à son occasion. Nous nous bornons à ses opinions politiques.

1.

« J'ai cru procurer quelque bien à la France, et sur-tout écarter, dans des affaires importantes qui ne sont pas des questions métaphysiques de théologie, cet esprit d'enthousiasme et de système qui gâte tout. Je ne procurerai aucun changement dans l'administration des blés; mais au moins j'ai réussi à faire découvrir que des gens qui paraissent philosophes, sont une véritable petite secte occulte, avec tous les défauts des sectes: jargon, systèmes, goût pour la persécution, haine contre les externes, clabaudement, méchanceté, petitesse d'esprit; ils sont les véritables jansénistes de Saint-Médard de la politique. » (Il parle ici des économistes, et de ses dialogues sur les blés).

2.

» L'abbé M** n'a qu'à jouer croix ou pile, s'il veut être des nôtres ou des économistes; c'est une affaire de goût. Cependant, je lui déclare que s'il est du côté des économistes, il n'entendra jamais un mot de ce que je dis lorsque je ne parle pas; s'il est des nôtres, il entendra comment on met en jeu les passions, les vices des hommes, les fautes, les étourderies et le décorum fardé et plâtré du bien public. Ce n'est pas

l'enthousiasme des écrivains qui a fait quelque chose dans le monde, c'est l'intérêt particulier.

3.

» Que fait mon abbé M** ? m'aime-t-il ? m'a-t-il pardonné ? est-il persuadé qu'il ne sera jamais un vrai économiste ? Il a trop d'esprit et de bon sens pour primer dans une secte où l'on baptise les prosélytes par immersion dans une espèce d'encre de métaphysique, faite avec du noir de cheminée politique : il y a trop de noir de fumée pour lui là dedans.

4.

» Dupont achève de me prouver ce que j'avais depuis long-temps soupçonné, que les économistes sont de véritables illuminés. Ils ont des prophéties, des fables, des visions, et par-dessus tout cela de l'ennui narcotique. Si vous voulez que je vous parle vrai, je crois René (*Quesnay*) l'antechrist; et sa physionomie rurale (*philosophie rurale*) est l'Apocalypse. — Panurge (l'abbé M**) jouera, aux yeux de la postérité, le rôle de Philon le Juif. On ne saura pas de quelle secte il était, puisqu'il est moins absurde qu'eux, et plus enthousiaste que nous.

5.

» L'éducation publique pousse à la démocratie; l'éducation particulière mène droit au despotisme. Point de collége à Constantinople, en Espagne, en Portugal.

6.

» Le changement de gouvernement est une bien

belle chose lorsqu'elle est faite ; mais une fort vilaine chose à faire. Elle tracasse rudement deux ou trois générations entières, et n'accommode que la postérité. La postérité est un être possible, et nous sommes des êtres réels. Faut-il que les réels se gênent tant pour les possibles jusqu'à en être malheureux ? Non. Gardez-donc votre gouvernement.

7.

(L'auteur se représente l'Europe un siècle après lui, et il dit :)

» Il y aura deux religions très-marquées, celle des grands et des lettrés, et celle du peuple, qui sera divisée en trois ou quatre sectes vivant bien ensemble. Le pape ne sera plus qu'un illustre évêque et point prince. Il y aura beaucoup de troupes sur pied et presque point de guerres. Les troupes manœuvreront à ravir pour la parade ; mais les soldats et les officiers ne seront ni féroces ni braves ; ils seront bien galonnés et voilà tout. Le grand souverain de l'Europe sera le prince de nos Tartares ; c'est-à-dire, celui qui possédera la Pologne, la Russie et la Prusse, et commandera à la Baltique et à la Mer-Noire ; car les peuples du Nord seront toujours moins poltrons que ceux du Midi. L'Angleterre se divisera de l'Europe, comme le Japon, de la Chine. Les manufactures floriront partout comme dans les Indes, etc.

Dans ce temps là, les sciences à la mode seront les physiques, les chimiques et les alchimiques. On y aura mêlé beaucoup de géométrie ; à force de lier les sciences vraies ensemble, on en tirera une fausse qui ne consistera qu'en mots creux, ou en axiômes de

platitudes obscurcies par de grands mots. Plus de théologie, plus d'antiquités, plus de langues savantes. On sera pédant d'après Montesquieu et moi, etc.

8.

» A propos de tableaux, je remarque que le caractère dominant des Français perce toujours. Ils sont causeurs, raisonneurs, par essence. Un mauvais tableau enfante une bonne brochure. — Chérissez donc l'imprimerie; c'est votre lot dans ce bas monde. Mais vous avez mis un impôt sur le papier, quelle sottise! Plaisanterie à part, un impôt sur le papier est la faute en politique la plus forte qui se soit commise en France depuis un siècle. Il valait mieux faire la banqueroute universelle et laisser aux Français le plaisir de parler à l'Europe à peu de frais.

9.

» Mais laquelle des deux formes de gouvernement aimez-vous mieux, me demandera-t-on? J'aime la monarchie, parce que je me sens bien plus proche du gouvernement que de la charrue. J'ai quinze mille livres de revenu que je perdrais en enrichissant des paysans. Que chacun en agisse comme moi et parle selon ses intérêts, on ne disputera plus dans ce monde. Le galimathias et le tintamarre viennent de ce que tout le monde se mêle de plaider la cause des autres et jamais la sienne. L'abbé M** plaide contre les prêtres, Helvétius contre les financiers, Baudeau contre les fainéans, et tout pour le plus grand bien du prochain. Peste soit du prochain. Il n'y a pas de prochain. Dites ce qu'il vous faut, ou taisez-vous.....

10.

» Sans doute on fait très-bien de prêcher aux hommes de se défaire de leurs préjugés et de leurs erreurs, et de perfectionner l'éducation. Mais de croire que les hommes éclairés en deviendront meilleurs ou parfaits ; que les passions de chaque individu se plieront aux spéculations de la philosophie par le seul pouvoir des lumières et de la raison, c'est une belle chimère qui fait tomber les profonds raisonnemens de ces messieurs dans la classe des amplifications de rhétorique, et des déclamations de nos jeunes *garçons philosophes*. Ils ne commenceront jamais par le commencement! c'est d'examiner l'homme dans sa nature, et de se bien dire que tel il a été, tel il sera ; et puis de distinguer la nature d'une masse d'hommes, de la nature de l'individu, etc...... Ils régissent l'univers sur les convenances et les lumières d'une société d'une centaine de personnes. Quand on parle des avantages d'un gouvernement, il faut avoir telle ou telle nation en vue ; car prétendre forger le gouvernement le plus parfait pour les hommes en général, c'est parler en l'air, c'est n'avoir que des idées vagues qui ne peuvent s'appliquer à rien ; mais je suppose un instant que ces messieurs aient trouvé la chose impossible, un gouvernement parfait ; il leur faudrait encore pour le maintenir tel, le talent de Josué, afin d'arrêter le soleil et le cours des événemens. L'état de perfectibilité en toutes choses n'est qu'un point. Arrivé à ce point, il faut décroître.

11.

» Assurément, je vous dirai que vous avez raison

quand vous soutenez que la politique des anciens ne peut plus nous être bonne à rien. La nôtre doit être très-différente ; à quelques théories générales près, qui sont restées les mêmes, tout a changé : les détails sont différens. Or, les théories générales et rien sont à-peu-près la même chose. Les économistes croyent qu'avec quatre gros mots vagues et une douzaine de raisonnemens généraux on savait tout ; et je leur ai prouvé qu'ils ne savaient rien....... Vous avez tort, lorsque vous dites que toute la théorie politique se réduit à voir juste ; car ces sortes de vérités, qu'on appelle en Espagne les sentences de Pedro Grullo, sont trop générales, trop communes, trop plates pour être prononcées sérieusement. Un homme qui dirait que le blanc n'est pas noir, ne m'apprendra jamais la peinture ; et celui qui m'apprendra que le tout est plus grand que la partie, me donnera un fort petit cours de géométrie. Avançons donc plus nos pas, et disons que la politique est la science de faire le plus de bien possible aux hommes avec le moins de peine possible, selon les circonstances. C'est donc un problême *de maximis et minimis* à résoudre. La politique est une courbe à tirer. Les abscisses seront les biens, les ordonnées seront les maux. On trouvera le point où le moindre mal possible se rencontre avec le plus grand bien. Ce point résout le problême ; et tels sont tous les problêmes humains ; car tout est mêlé de bien et de mal. Vous voyez donc que tout problême politique est d'abord résolu par une équation indéfinie, qui ne se trouve fixée que lorsque vous l'appliquez aux cas particuliers.

» Rejetez loin de vous et de la politique, ces grands

mots, vides de sens : de la force des empires, de leur chute, de leur élévation, etc. N'aimez pas les monstres de l'imagination et les êtres moraux. Il ne doit être question que du bonheur des être réels, des individus existans ou prévus. Nous et nos enfans, voilà tout : le reste est rêverie.

12.

» Si le nouveau roi (Louis XVI) est économe, il aura les trois-quarts des vertus propres à la guérison de la France, et l'on verra la *poule au pot*. Mais je crains qu'on ne lui ait montré la lésine et fait ignorer l'économie ; j'apprends qu'il réforme des chiens courans, et je vois qu'il garde la Corse. Il fallait réformer la Corse et garder les chiens. La Corse est la plus grande folie faite par M. de Choiseul, et la plus fatale à la France. Attendez, vous verrez.

13.

» Enfin, M. Turgot est contrôleur-général. Il restera trop peu de temps en place pour exécuter ses systèmes. Il punira quelques coquins ; il pestera, se fâchera, voudra faire le bien, rencontrera des épines, des difficultés, des coquins partout. Le crédit diminuera ; on le détestera ; on dira qu'il n'est pas bon à la besogne : l'enthousiasme se refroidira, il se retirera ou on le renversera ; et on reviendra une bonne fois de l'erreur d'avoir voulu donner une place telle que la sienne, dans une monarchie telle que la vôtre, à un homme très-vertueux et très-philosophe. La libre exportation du blé sera ce qui lui cassera le cou ; souvenez vous-en.

14.

» J savais la haîne de Turgot contre mes dialogues (sur les grains); ils lui deviendront bien plus odieux lorsque cette exportation l'aura culbuté; attendez. Dieu vous préserve de la liberté de la presse établie par édit. Rien ne contribue davantage à rendre une nation grossière, à détruire le goût, à abâtardir l'éloquence, toute sorte d'esprit. Savez-vous ma définition du *sublime oratoire ?* C'est l'art *de tout dire* sans être mis à la Bastille, dans un pays où il est défendu de *rien dire*...... Une liberté, telle quelle, est bonne; on en jouit déjà. Elle doit exister par le fait. Si vous l'accordez par un édit, la nation deviendra aussi grossière que l'anglaise; et le point d'honneur (l'honneur, le pivot de votre monarchie) en souffrira. Vous serez aussi rudes que les Anglais, sans être aussi robustes; vous serez aussi fous; mais beaucoup moins profonds dans votre folie.

15.

» Vous m'annoncez des choses très-agréables et vous me dessinez des tableaux bien risibles. — Maurepas, Turgot, Sartine, Malesherbes; voilà quatre hommes dont un seul suffit à rétablir un empire. Dieu sait si tous les quatre le feront, comme il est sûr qu'un seul d'entre eux l'aurait fait. Ah! que l'arithmétique politique et physique est différente de la numérique! Il n'est pas vrai qu'en doublant les coups on double les effets : si on met double charge, il n'est pas vrai qu'on enverra le double plus loin la balle. Mais on fera crever le canon. Voilà ce que je crains sérieusement à présent que je le vois si chargé.........

Croyez-moi, et souvenez-vous-en lorsqu'il en sera temps; les économistes casseront le cou à M. Turgot; ils ne méritent pas d'avoir un ministre dans leur secte absurde et ridicule.

16.

» Pour vos réformes, je les approuve toutes, d'autant plus qu'aucune ne retombe sur moi. Tite-Live disait pourtant de son siècle (qui ressemblait si fort au nôtre): « on est dans un siècle où les remèdes nuisent autant que les vices. » Savez-vous ce que c'est? L'époque est venu de la chute totale de l'Europe et de la transmigration en Amérique. Tout tombe en pourriture ici: religion, lois, arts, sciences; et tout va se rebâtir à neuf en Amérique. Ce n'est pas un badinage ceci, ni une idée tirée des querelles anglaises: je l'avais dit, annoncé, prêché il y a plus de 20 ans; et j'ai vu toujours mes prophéties s'accomplir. N'achetez donc pas votre maison à la Chaussée-d'Antin, vous l'acheterez à Philadelphie. Le malheur est de mon côté, puisqu'il n'y a point d'abbayes en Amérique.

17.

» Il faut vivre avec ses maux. Le problème est de vivre, et pas de guérir.

18.

» Si une fois ils font un cathéchisme en morale, ils estropieront la morale, n'en doutez pas. La morale s'est conservée parmi les hommes, parce qu'on en avait peu parlé, et jamais didactiquement; toujours éloquemment ou poétiquement. En effet, la vertu est

un enthousiasme; si on en fait une géométrie calculée, on trouvera le bien $= x$, le mal $= y$; et l'équation sera

$$\frac{+x}{-x} = 0 \quad \frac{+y}{-y} = 0.$$

Voilà mes craintes; dissipez-les. »

Nota. — Nous bornons ici nos citations. Nous aurons occasion de parler du système de Galiani sur la police des grains, objet devenu de la plus haute importance depuis que la propriété se divise à l'infini.

COUP-D'ŒIL SUR LES THÉATRES.

Académie royale de Musique. — Les *Danaïdes* qui, dans les fers, ne peuvent venir à bout de remplir une cuve d'eau, ont un secret merveilleux pour remplir d'argent la caisse de l'Opéra de Paris. Malheureusement, elles possèdent seules cet admirable secret; et, en dépit de la morale publique, les princesses les plus vertueuses sont abandonnées à leurs douleurs, sans que personne prenne la peine de s'en enquérir. Les plaintes de ces illustres infortunées sont quelquefois, il est vrai, trop aigues, trop déchirantes pour les ames et les oreilles sénsibles.

Je félicitais dernièrement l'Académie royale d'avoir du moins, en réserve, une jeune personne qui exhale ses peines ou sa joie en femme de bonne compagnie, c'est-à-dire, sans crier; et j'apprends que mademoiselle Grassari est menacée par une maladie cruelle,

ou par un décret de la faculté, d'une retraite austère qui nous priverait, pendant quelques mois, du plaisir de la voir et de l'entendre.

Dans la détresse profonde où se trouve Polymnie, elle a eu recours à sa sœur Terpsichore; mais cette muse, qui ne veut pas se mettre en frais, se contente de nous promettre un petit ballet intitulé: *la Servante justifiée.* Nous attendons le chorégraphe, pour savoir de lui comment on peut rendre par un *jeté-battu* ou par un *rond de jambe*, le tant gentil *c'était moi*, de la reine de Navarre.

Théâtre Français. — Que de journalistes avaient innocemment abusé de la bonne foi de leurs abonnés! Ils leur avaient annoncé le début du sévère *Aristide*, et c'est le galant *Aristippe* que l'on a vu paraître. Il avait, au reste, choisi un rôle bien peu analogue à son nom : celui de *Servilius*, l'ami de *Manlius* le capitolin et le conspirateur. M. Aristippe, en dépit de son nom, a la figure la moins grecque du monde; je serais même assez embarrassé de dire en quel pays cette figure serait de mode. Il a dit quelques vers avec bon sens, d'autres avec le sens qu'on leur donne dans les coulisses, et qui n'est pas toujours celui de l'auteur, ni même celui de la raison. Bref, si M. *Aristippe* trouve un petit emploi au second Théâtre Français, je lui conseille de le prendre; mais si l'administration de ce théâtre me faisait l'honneur de me demander mon avis, je sais aussi ce que j'aurais à lui conseiller.

Théâtre de l'Opéra-Comique. — Ce n'est pas un début, ce n'est pas une nouveauté que l'on nous

annonce à ce théâtre : c'est bien autre chose ? Il ne s'agit de rien moins qu'une résurrection, d'une apparition. Une actrice long-temps célèbre, une femme qui ne vit plus dans la mémoire des habitués de Feydeau que par ses enfans, madame Saint-Aubin, puisqu'il faut enfin la nommer, se dispose à venir en personne revendiquer un léger souvenir. Mais que l'on ne pense point que ce soit une vanité puérile qui la pousse à cette démarche quelquefois très-aventureuse ! Guidée par l'amour conjugal, madame Saint-Aubin rassemble ses forces pour aider son époux à faire ample moisson, le dernier jour où il lui sera permis de le faire.

Sans figure, Saint-Aubin va donner sa représentation de retraite, et toute la famille sera sous les armes. Mais cette représentation solennelle aura-t-elle lieu sur le théâtre de l'Opéra-Comique ou sur celui de l'Opéra-Tragique ? Voilà le grand point, et il est encore en litige. Combien peu de personnes savent que Saint-Aubin n'a pas toujours été le Pierre-le-Roux de *Rose et Colas*, ni le Guillot des *Chasseurs et la Laitière ?* Nous l'avons vu, nous l'avons entendu jouant et chantant le rôle du tendre Lyncée dans les *Danaïdes*, avec une haute-contre argentine, dont la célébrité l'avait fait appeler de Lyon pour charmer les Parisiens. Il faut espérer qu'ils se piqueront de lui rendre en une soirée, le plaisir qu'il leur a fait ou qu'il a tâché de leur faire pendant quarante ans.

École Royale de Musique et de Déclamation.

Sur la simple annonce de l'ouverture d'un établissement qui succède au Conservatoire, où plutôt qui le

continue dans le même local, sur les mêmes principes et avec les mêmes professeurs, tous les anciens admirateurs des belles symphonies d'Haydn et de Mozart sont accourus. Mais on n'en était pas encore à la dixième mesure de la fameuse symphonie de Mozart, en *sol mineur*, qu'ils se sont écriés : *ce n'est plus ça !*

Expliquons-nous, messieurs; ce n'est plus un orchestre de cent ou cent-vingt exécutans parmi lesquels se trouvaient comme élèves, des violons tels qu'Habeneck, des basses tels que Norblin, des haut-bois tels que Vogt, et des flûtes tels que Tulou. Non : ces professeurs sont juges aujourd'hui, et ce sont leurs écoliers qui sont jugés et par eux et par nous. Une symphonie aussi difficile et aussi chaudement exécutée par des jeunes gens, je dirais presque par des enfans, doit donner une haute idée de ce qu'ils sont, et sur-tout de ce qu'il deviendront.

Mais passons au chant, et nous ne serons plus dans le cas de réclamer pour eux un autre sentiment qu'une extrême justice. Avons-nous beaucoup d'acteurs et d'actrices qui, en plein jour, sans décorations, sans costume, sauraient produire un effet que, tant de fois, ils ont dû à des illusions totalement étrangères à leurs talens ? Eh bien ! des jeunes gens, de jeunes personnes, en sortant de leurs classes, sont venus subir cette terrible épreuve. Pour leur coup d'essai, ils ont chanté ce qu'il y a de plus difficile au théâtre, le second acte de la *Vestale* en entier. Mademoiselle Kaiffer, si intéressante dans le rôle de Julia, et MM. Dupont et Pouillet qui ont joué ceux de Licinius et du Grand-Prêtre, sont des sujets qui méritent tous les soins de leurs

maîtres, et toute la bienveillance que leur ont témoignée les amateurs distingués qui composaient l'auditoire.

Notre vieil empire lyrique s'écroule de toutes parts : accueillons, encourageons la brillante jeunesse qui travaille non-seulement à lui rendre sa splendeur, mais même à lui procurer de nouveaux genres de gloire !

MÉLANGES.

Décret de Minerve.

Il nous a été représenté par notre conseil séant à Paris, rue des Fossés Saint-Germain-des-Prés, n° 18, carrefour Bussy :

Que, « depuis quelques années (1), le règne de » Louis XIV est devenu le sujet d'une attention spé- » ciale ;

» Que c'est l'époque de l'histoire de France où les » écrivains qui professent les dogmes du pouvoir ab- » solu se reportent le plus volontiers, et où ils se » plaisent à rencontrer les défenseurs des doctrines » populaires ;

» Que ceux-ci, forcés d'examiner le terrain sur le- » quel ils sont appelés à combattre, en ont reconnu » les diverses positions, et ne craignent pas de s'y » engager ;

---

(1) Expressions littérales de la *Minerve française*, 31e livraison, page 163.

» Que l'espoir du triomphe animera leurs efforts, » tant que le bonheur des nations paraîtra préférable » aux prestiges d'une gloire équivoque, et l'intérêt de » l'humanité aux jeux brillans de l'imagination ;

» Qu'à la distance où se trouve déjà la France du » siècle de Louis XIV, la pensée échappe difficile- » ment encore aux surprises de l'admiration ;

» Qu'à la vérité il reste de cette époque la splen- » deur de ses monumens et les chefs-d'œuvre de son » génie ; mais que les gémissemens des victimes de » l'ambition ne traversent point les âges ; que les » larmes des opprimés coulent sur la terre sans y » laisser de traces, et que le sang injustement versé » n'a jamais soulevé les tombeaux ; que l'histoire elle- » même apprend à flatter le pouvoir qui n'est plus ; » et que si tout parle de la grandeur des souverains, » tout est muet sur la misère des peuples ;

» Que si l'on pouvait se croire parvenu au temps » où la publication des faits authentiques n'est suivie » d'aucun inconvénient, ce serait une erreur ; parce » que les habitudes et les préjugés poussent leurs ra- » cines à une profondeur qui n'a point encore été calcu- » lée, et parce qu'il existe des hommes qui ne pouvant « se résoudre à se passer d'illusions, regardent comme » leurs ennemis personnels tous les ennemis du men- » songe, etc. »

A ces causes :

Et voulant favorablement traiter les exposans ;

Voulant de plus affermir leur courage par une jus- tice sévère contre *les historiens de circonstance, dont les productions ne s'adressant qu'aux passions con- temporaines, ne contiennent que des maximes ar-*

rangées dans l'intérêt du pouvoir dominant, *ou que des portraits tracés pour la flatterie du jour*;

Nous avons décrété ce qui suit :

Art. Ier Le livre intitulé *Siècle de Louis XIV* est rayé du catalogue des œuvres de Voltaire, comme tendant éminemment à surprendre l'admiration des peuples pour un roi que la flatterie des courtisans et les ouvrages de cet écrivain ont injustement honoré du titre de *Louis-le-Grand.*

Art. II. Il nous sera fait un rapport particulier sur la véritable manière d'écrire l'histoire du siècle dit de Louis XIV, et nous nous réservons d'en charger particuliérement les membres de notre conseil séant au carrefour Bussy.

Nous les chargeons également d'écrire l'histoire de cette partie du 19e siècle dont il reste tant *de monumens et tant de chefs-d'œuvre de génie.* Les auteurs de cette histoire se conformeront scrupuleusement aux principes et maximes qu'ils ont énoncés dans leur Mémoire, lorsqu'au sujet des historiens de Louis XIV, ils nous ont rappelé *que les gémissemens des victimes de l'ambition ne traversent point les âges ; que les larmes de l'opprimé coulent sur la terre sans y laisser de traces ; et que le sang injustement versé n'a jamais soulevé les tombeaux.*

Donné en notre citadelle d'Athènes, etc.

Signé MINERVE.

— L'exagération gâte les meilleures choses, et les injures sont un mauvais moyen de ramener les hommes à la vérité. Ces réflexions naissent naturellement à la lecture d'un article du Journal des Hautes-Pyrénées,

à l'occasion de l'enseignement mutuel. Pour mieux en faire ressortir toute l'inconvenance, nous supposerons que le même article a été rédigé en 1816, par les adversaires de l'enseignement mutuel ; il nous suffira d'employer les mêmes formes dans un sens opposé :

« Depuis long-temps les ennemis de l'*autel et du » trône* favorisaient l'introduction de l'enseignement » mutuel à Tarbes. Le bizarre acharnement de ces » individus à repousser tout ce qui porte l'empreinte » de l'ordre ancien, avait reculé pour les Pyrénées » l'époque précieuse de l'admission des frères des » Ecoles chrétiennes. Heureusement que la *pieuse* » sollicitude de M. *le marquis de.....*, maire de cette » ville, est parvenu à surmonter tous les obstacles et » à faire jouir ses administrés de ce bienfait si désiré. » M. le maire voulant donner tout l'éclat possible à » l'installation de ces vertueux instituteurs, a choisi » le jour de la Saint Louis ; et dans un discours plein » de force, il a convaincu tout l'auditoire des avan- » tages immenses de l'*ancien* mode d'instruction. » Puissent les pères et mères fermer l'oreille aux » perfides suggestions des détracteurs des Ecoles chré- » tiennes ; et puissent les villes et communes des dé- » partemens adopter cette institution au plus vite. »

— On dit qu'il paraîtra incessamment une nouvelle *Bibliothèque historique*, destinée à recueillir depuis la fin de 1812, jusqu'au 30 mars inclusivement, différentes lettres signées *le duc de Rovigo*, et présentées à la signature par un chef de division, auquel probablement le ministre n'avait pas recommandé de ne pas

répondre aux citoyens *qui réclamaient justice*, *par des fins de non-recevoir singulièrement motivées.*

— Le journal du Commerce tient ses registres de politique en partie double, cela est évident; on peut dire même qu'il tient fort exactement un compte ouvert pour chaque article de friperie libérale ou philosophique; Mais on est un peu moins certain de la fidélité des traducteurs de sa correspondance étrangère. Voici un petit exemple de leur exactitude :

Un papier anglais (*The Courrier*) a donné un tableau extrêmement remarquable de l'état actuel de l'Europe, et l'article *France* avait droit à un double intérêt de notre part : aussi le *journal du Commerce* qui avait glissé fort légèrement sur tous les autres, a-t-il annoncé à ses abonnés qu'il leur donnerait une traduction *textuelle* de celui-ci. Or, dans l'original anglais, la maison de Bourbon était appelée littéralement l'*ancienne dynastie légitime*, et Buonaparte, tout aussi littéralement l'*usurpateur.* Qui devinera maintenant comment le journal du Commerce avait donné sa traduction textuelle? Les Bourbons étaient tout simplement l'*ancienne Famille*, et Buonaparte l'*ancien ordre de choses.* Le journal du Commerce n'a certainement pas voulu faire disparaître la *légitimité.* Mais il faut être fidèle. Aussi quelques esprits susceptibles ont osé l'inviter publiquement à expliquer comment, dans une monarchie qui compte quatorze siècles d'existence, un *ordre de choses* qui avait duré dix ans pouvait être l'*ancien.* La réponse du traducteur *textuel* est encore à venir depuis un mois.

— Ici on veut que l'inscription de la statue du bon

Roi soit en latin ; là, on demande qu'elle soit en français : M. Eloi Joanneau vient de trouver le moyen de mettre tout le monde d'accord. Il a composé une inscription qui n'est ni latine ni française.

REVUE POLITIQUE.

Extrait des papiers Etrangers.

The Courrier. — « Le général Haxo, un des officiers les plus distingués du génie au service de France, est parti pour Lille où il doit trouver le colonel Baudron, attaché à l'état-major du duc de Wellington, et se concerter avec lui pour la remise des forteresses du premier ordre. Des commissaires ont été nommés également pour la remise des places du second ordre. Ils doivent quitter Paris dans le courant de septembre.

The Times. — On rapporte que l'empereur Alexandre, en apprenant la patriotique résignation avec laquelle les deux chambres (en France) ont consenti sans la moindre objection à l'emprunt de 24 millions destinés à solder les créances étrangères, a senti tout ce qu'un tel silence avait d'énergique et d'imposant, et qu'il en a été frappé d'admiration. Rien de ce qui est grand ne peut échapper à un esprit aussi élevé et à un aussi beau caractère. »

The Morning-Post. (Nous citons l'extrait suivant pour montrer à quel point l'esprit de parti ou la mauvaise foi se persuadent qu'ils peuvent agir sur la faiblesse et la crédulité. Le journaliste prétend que la lettre suivante a été réellement écrite par une dame de Paris.)

« Je suis en vérité surprise de l'intention que vous
» avez de quitter l'Angleterre dans ce *moment-ci*. Il
» règne ici un esprit généralement révolutionnaire.
» Quand les alliés auront quitté la France, il n'y a pas
» de doute qu'il ne s'en suive un massacre général.
» Beaucoup de personnes disposent déjà de leurs pro-
» priétés pour s'enfuir une seconde fois en Angleterre;
» et si l'avis du colonel *** réuni au mien a quelque
» poids, vous resterez à Londres. Je ne doute pas que
» tous les Anglais qui se trouvent en France ne s'em-
» pressent de retourner bientôt dans leur patrie. »

N. B. Malgré cette lettre, il y a environ soixante mille Anglais en France qui n'ont pas l'air de partager les inquiétudes de cette dame si vivement alarmée.

The New-Times. — (L'éditeur examine le 4e numéro de l'*Argus politique* publié à Londres par M. le marquis de Chabannes, et il s'exprime ainsi :)

« 4° L'auteur combat ce qu'il appelle des erreurs
» dangereuses, sous le rapport du système le plus
» propre à prévenir de nouvelles révolutions en France. »
» Nous devons déclarer d'abord que tout en respec-
» tant et en admirant les sentimens manifestés dans la
» plus grande partie de cet ouvrage, nous différons de
» l'autre, *quant à la nécessité de maintenir la Charte*
» *constitutionnelle.* »

Il continue et il affirme que les plus mortels ennemis de la Charte ont été, sont et seront les ministres du Roi, tandis que ses plus sincères amis ont été ceux que l'on nomme *ultrà*, d'une manière, dit-il, si absurde et si méchante.

Dans un autre numéro il publie des réflexions sur l'ordonnance du Roi du 25 juillet relative au licenciement de la garde nationale de Nîmes. Il insinue à cette

occasion des conjectures plus odieuses et non moins absurdes que celles dont nous faisons mention dans l'article du *Morning-Post*.

The British-Monitor.—Nous avons déjà eu l'occasion de rappeller que l'éditeur de ce journal est l'auteur de *l'Histoire Secrète du Cabinet de Saint-Cloud;* on ne s'étonnera donc pas s'il répond par d'innombrables injures contre le prisonnier de Ste-Hélène, aux transports d'admiration que d'autres journaux anglais viennent tout récemment d'exprimer à son occasion. Nous ne répéterons pas ces injures; nous pensons que de telles armes ne conviennent pas plus à ceux qui ont encensé Bonaparte dans sa grandeur qu'à ceux qui ne voyent en lui qu'un ennemi de leur patrie. Sur l'un comme sur l'autre de ces deux points, nous ne craignons aucune réflexion, quelles qu'elles soient. Ceci bien établi, nous allons extraire du *British-Monitor* les faits et non les injures qu'il oppose au *Statesmann* et autres admirateurs de Bonaparte. Si nous traitons un pareil sujet, c'est uniquement parce qu'un silence absolu serait peut-être une affectation aussi grande que l'affectation des regrets et des admirations consignés dans quelques journaux d'outre-mer.

M. Goldsmith parle donc des écrits récemment publiés à Londres sur celui qu'il nomme *le criminel condamné et non exécuté qui languit à Sainte-Hélène.* Il examine d'abord celui qui contient la vie et les avantures de M. de Las-Cases, écrites par lui-même. Après avoir parlé de l'enthousiasme de l'auteur pour son héros, il se demande comment il se trouve des anglais assez dégénérés du caractere d'homme pour accuser le gouvernement britannique d'injustice à l'égard de Bonaparte.

Ont-ils oublié, dit-il, les traitemens que les anglais ont subis dans le temps même d'une paix profonde : la détention de l'amiral d'Auvergne, l'exil du colonel (aujourd'hui général) Montague Mathew, du colonel Roche, du major Tondal, et de feu lord Camelford ? Aussitôt après que la guerre eût éclaté, tous les anglais, hommes femmes et enfans, ne furent-il pas mis en prison, malgré les promesses du Premier Consul qui les assura de sa protection s'ils restaient à Paris après le départ de l'ambassadeur ? Sir Georges Rumbold, traîné à Paris comme un criminel, aurait eu le même sort que le brave Wright, sans l'intervention du Roi de Prusse. M. Bathurst, fut assassiné dans un pays neutre ; à Hambourg et sur tous les bords de la Baltique, tous les anglais quoique naturalisés et regardés comme indigènes furent arrêtés, et envoyés en France à pied, escortés par des gendarmes : et cependant, dit le moniteur breton, c'est en Angleterre et ce sont des anglais qui recommandent Bonaparte à l'admiration publique.

» Le second ouvrage que j'ai à passer en revue, dit » M. Goldsmith, est une collection de lettres écrites à » Sainte-Hélène, qui, d'après le style, sont la produc- » tion d'un maître d'équipage de quelque vaisseau » de la compagnie des Indes. Cet individu est un admi- » rateur déclaré de Napoléon ; et le Tacite marin, de- » vrait selon moi se faire connaître ; dans ce cas, nul » capitaine ne le recevrait à bord de son bâtiment ; il » mérite de loger à Bedlam.

» Le troisième Bonapartiana que j'ai à faire connaître » est publié en français. L'individu qui l'a mis en lu- » mière, dit qu'il a été composé par Bonaparte lui- » même, et que le manuscrit est de la main de Bertrand.

» J'ai appris que c'est une production de ***; quoique » je ne puisse parler d'une manière positive, n'ayant » point vu le manuscrit. » (Cette dernière assertion est certainement une lourde absurdité).

» Ce petit ouvrage est écrit avec beaucoup d'esprit, » quoique tout composé de sophismes; l'auteur » cherche à prouver la légitimité de la dynastie de » Napoléon. »

M. Goldsmith répond ensuite aux journaux anglais qui réclament contre la détention de Bonaparte. Lorsqu'ils s'avisent, dit-il, de le peindre sous les traits de la douceur, il faudrait avoir une patience plus qu'ordinaire pour garder le silence. « Je passerai volontiers » sous silence, continua-t-il, ce qu'il fit comme chef » du gouvernement, parce que nul gouvernement ne » parfume ses actes avec de l'eau de rose! Mais ont-ils » donc oublié le duc d'Enghien, Palm, Hoser}, » Pichegru, Whrigt, les compagnons de Schill, » Toussaint-Louverture, dévoré par les insectes dans » la prison d'Avignon, le chevalier d'Azara et le comte » Bunau !.... Vraiment, par suite des efforts que l'on » fait aujourd'hui pour réconcilier Bonaparte avec le » peuple anglais, je me sens disposé à faire réimprimer » mon *Histoire du cabinet de Saint-Cloud*, je n'ai » point parlé par oui dire, je fus initié dans tous ses » mystères ténébreux et diaboliques. Quel est l'homme » qui ait jamais osé contredire ce que j'ai avancé ?

The Star. — Le seul personnage de distinction établi au *Champ-d'Asile*, est le général Lallemand. Le général Desnouettes est à *White-Bluff*, et le général Clauzel à Mobile.

Nota. Les journaux anglais se livrent tous, sans exception, à une très-longue controverse sur la réunion d'Aix-la-Chapelle, sur les affaires de l'Amérique, sur l'intervention de l'Europe sollicitée par la cour d'Espagne, pour terminer la guerre des colonies espagnoles et de la métropole, enfin sur les affaires intérieures de la France. Ils sont tous d'accord sur un fait qu'ils considèrent comme déjà accompli : la retraite de l'armée d'occupation.

Les journaux les plus récens annoncent que les ouvriers de Manchester sont rentrés dans l'ordre.

A Londres un placard incendiaire a été affiché; on y provoque ouvertement un massacre. Le *Morning-Cronicle* en convient, mais il trouve le placard trop criminel pour être l'ouvrage du peuple, et il en conclu qu'il a été composé par les ministres!!!

FRANCE.

« S. A. R. madame la duchesse de Berry, parvenue » au quatrième mois de sa grossesse, a éprouvé des » accidens qui ont nécessité la saignée du bras et l'em- » ploi de divers autres moyens.

» Néanmoins la fausse couche a eu lieu le 13 sep- » tembre à six heures du matin. L'enfant, du sexe » masculin, a vécu près de deux heures. L'état de » S. A. R. madame la duchesse de Berry est satisfai- » sant. » Signé, au bulletin ci-dessus, *Bougon* et *Deneux*.

De l'Imprimerie de A. DUBRAY, rue Ste.-Anne, n° 57.

LE

PUBLICISTE.

Coup-d'œil sur les démêlés des Cours de Bavière et de Bade, etc. etc.; par M. Bignon. In-8°.

« Les hommes la plupart sont étrangement faits;
» Dans la juste nature on ne les voit jamais :
» La raison a pour eux des bornes trop petites.
» En chaque caractère ils passent les limites,
» Et la plus noble chose ils la gâtent souvent
» Pour la vouloir outrer et pousser trop avant. »

Que cela est bien dit! et que Molière était un grand philosophe! A chaque instant dans le monde on a sujet de reconnaître la vérité de ses maximes : les applications se présentent d'elles-mêmes. La brochure que j'ai dans les mains en est encore un exemple. L'auteur de cette brochure est rempli de généreux sentimens, il a les meilleurs desseins du monde,

l'amour du bien public le dévore; mais son ardente philantropie se trouve encore trop à l'étroit dans les bornes de son pays; il court chez les nations étrangères chercher des opprimés à défendre et des torts à redresser. N'est-ce pas là un excès de zèle? il vante les avantages du gouvernement représentatif, l'amélioration qu'a produit et que produira encore dans l'état des peuples la propagation de ce système en Europe; mais pour relever l'éclat du présent, et pour rendre plus flatteuse la peinture de l'avenir, il montre le passé sous des couleurs odieuses, et insulte à quelques hommes qui ne contribuèrent pas peu à illustrer le nom français. N'est-ce pas là une petite exagération? Il annonce que l'opinion publique se manifestera dorénavant avec plus de force; que les princes feront de plus grandes concessions au bonheur des peuples; mais il nous assure qu'il viendra un temps où les procès politiques ne se jugeront plus au champ de bataille, mais au tribunal de l'opinion publique, dont l'imprimerie notifie à présent les arrêts; ce qui veut dire que désormais dans toutes les querelles qui s'élèveront entre les puissances, il y aura des interprètes jurés de l'opinion publique, lesquels se chargeront de combattre

à coups de brochures pour empêcher les princes de se battre à coups de canons. Ne pourrait-on pas trouver là encore une petite exagération? Il réclame aussi avec beaucoup d'énergie en faveur des droits et de la dignité des peuples, il ne veut point qu'on partage capricieusement les royaumes, qu'on morcelle sans aucun égard les provinces; mais dans la chaleur de la discussion il s'emporte, et va, sans y prendre garde, jusqu'à essayer de renverser l'ordre établi dans toutes les monarchies pour la succession au trône. N'y a-t-il pas là une petite exagération? Il ne serait pas difficile d'en noter quelques autres; mais nous aurions l'air à la fin d'attaquer l'auteur de la brochure, tandis que nous ne voulons reprendre que certaines assertions un peu hasardées qu'on trouve semées çà et là dans sa dissertation. Nous faisons un grand cas de cet auteur. Nous savons bien que tous ses discours et tous les *factum* qu'il a publiés et qu'il pourra publier encore, ne sont et ne seront nullement dictés par l'esprit de parti; que c'est une affection toute désintéressée pour ses semblables, qui le presse et qui l'anime, qu'on ne peut le soupçonner, comme bien d'autres, de n'être poussé à déclamer contre les abus du pouvoir que par

dépit de n'être plus en place; que ce n'est point un homme dont il eût été possible d'enchaîner la franchise libérale ou de faire taire l'éloquence toute populaire en lui prodiguant des faveurs et des emplois. Il fut resté inaccessible à toutes les séductions, et il eût méprisé ces vaines tentatives du haut de son indépendance. Et c'est justement parce que nous savons apprécier un tel caractère, que nous sommes plus fâchés de le voir faillir ou s'égarer quelquefois dans un ouvrage si recommandable sur-tout par les intentions. Nous allons examiner cet écrit sans trop de complaisance, comme sans trop de sévérité. Ce ne sont pas des flatteries, ce sont des avis sincères qu'on doit à ceux qu'on estime. Nous croyons servir l'auteur selon son goût; car il a en horreur l'adulation, il n'aime que la vérité.

Il y a trois parties très-distinctes dans cette brochure : d'abord une *théorie* de l'opinion publique (1); ensuite, comme application de cette théorie, la discussion sur les démêlés des cours de Bavière et de Bade; enfin, par forme de digression, un exposé des principes de l'auteur sur l'hérédité de la cou-

---

(1) C'est l'expression de M. B... Voyez page 12.

ronne. De ces trois parties nous n'en voulons analyser ici que deux. Quant à celle qui regarde les débats des cours étrangères, nous avouons humblement notre insuffisance, et nous nous abstiendrons de prononcer sur le fond. Mais il serait injuste de ne pas louer l'érudition et la sagacité avec laquelle l'auteur a composé cette espèce de plaidoyer politique. Puisque nous en sommes sur les formes, je dois rendre compte de l'impression singulière qu'a fait sur moi le style de cette brochure. Il faut que ce soit deux mains différentes qui l'aient écrite, ou qu'il y ait deux hommes dans M. B..... Les deux dernières parties montrent une dialectique fine et vigoureuse, une plume exercée. Si j'y rencontre des sophismes, ils sont couverts d'un langage précis, sérieux et assez correct; mais dans la première, je ne vois que la folle ostentation et le fatras amphigourique d'un rhéteur, et d'un rhéteur non pas encore tel que ceux qui faisaient pitié à Socrate, mais tel qu'on en pourrait trouver sur les bancs du collége, et sans doute un professeur gronderait fort ses écoliers de faire un pareil pathos. M. B..... nous prévient, dans son avant-propos, que le devoir de l'écrivain politique est de faire taire son amour-propre

pour être utile, et d'avoir le courage de négliger la correction de l'écrit pour l'à-propos de sa publication (page 6). Il a raison; et l'on se rendrait ridicule, si l'on affectait un purisme pointilleux dans la critique d'un livre sur le droit public, et si, comme le minutieux Bouhours, on allait marquer des vétilles et négliger les choses importantes. Mais dans tout ce que l'on écrit, il y a toujours des convenances de style à observer. Lorsqu'on m'explique des questions d'un haut intérêt, je veux qu'on soit clair et simple, et que, tout entier au sujet, on ne se laisse pas aller au désordre d'une imagination effervescente; je demande alors à l'écrivain une instruction solide et non pas un amusement puéril. Qu'on se rappelle l'exemple de Phocion. Un jour qu'il était près de monter à la tribune, un de ses amis le voyant taciturne et pensif lui en demanda la cause. « Je songeais, répondit-il, si je ne pourrais pas retrancher quelques paroles de mon discours. » M. B..... est loin d'avoir suivi cette méthode dans les vingt premières pages de sa brochure. Il commence par nous apprendre, page 1, *que le peuple romain sacrifiait aux dieux inconnus*, et que, *amoureux du surnaturel et de l'infini, ce peuple semblait craindre que quelque*

divinité mystérieuse échappée à ses adorations ne le punît de lui avoir refusé des autels.

Je ne me souviens d'avoir lu, dans aucun traité des antiquités romaines, que les Romains rendissent un culte aux dieux inconnus. Ne serait-ce pas là une méprise? Et la mémoire de l'auteur ne l'aurait-elle pas trahi, en lui nommant les Romains au lieu des Athéniens, qui avaient élevé un autel avec cette inscription : *au dieu inconnu?* Je l'invite à consulter les Actes des apôtres, chapitre 17, verset 23.

L'auteur nous raconte après cela *qu'un pareil sentiment de pieuse terreur est empreint dans cette mythologie moderne dont les merveilleux récits font les délices de notre enfance, et que le crime d'un oubli, même involontaire, suffit pour livrer un jeune prince au ressentiment d'une fée vindicative* (page 1, 2). On ne s'attendait guère à voir *la Belle au Bois Dormant* et la bibliothèque de Perrault se mêler aux cérémonies religieuses des Romains, et servir de préambule à l'éloge des gouvernemens représentatifs. Mais enfin tout chemin mène à Rome, et nous arriverons bien à l'opinion publique. Voici comment : *comme le monde religieux, le monde politique a sa fée*

absente, sa divinité inconnue. Cette divinité.... c'est l'opinion publique (page 2). On se récrie de surprise et d'admiration sur une chute si ingénieuse et sur la force d'esprit qu'il a fallu pour combiner tant d'élémens hétérogènes. Il y a, ce nous semble, beaucoup de féerie dans ce style. Nous en verrons bien d'autres. *Cette fée,* ajoute l'auteur, *chemine d'un pied boîteux,* mais ne manque jamais d'atteindre le coupable tôt ou tard (page 2). On s'aperçoit que l'auteur varie ses lectures, et sait allier les souvenirs d'Horace avec les aventures de *Riquet à la Houpe et du Petit Poucet.*

Mais bientôt nous voyons *un prince qui se croit opprimé, et qui, après avoir long-temps imploré le secours de tous les dieux de l'olympe européen, réduit à sacrifier aux dieux inconnus, a tourné vers elle* (la fée qu'on nomme opinion publique) *un regard suppliant* (p. 4). Quelques lignes plus bas l'auteur nous présente la liberté de la presse *fille de l'opinion publique et son plus puissant auxiliaire,* éclairant les peuples. Tout à coup (même paragraphe) elle se change en *un talisman puissant et salutaire* qui dissipera au-dehors les *orages politiques* et fera tomber le *glaive de la force au pied des autels de la justice.*

L'auteur avoue que sa fée *peut aussi quelquefois allumer le flambeau des guerres*; mais ce n'est que quand l'indépendance des nations est menacée, et *le cri de guerre qu'elle jette alors est un cri de salut* (page 8). Il se fait encore ici une métamorphose. *Au lieu de la voir armée d'éclairs et de foudres, il est plus doux de se la représenter ceinte de l'écharpe d'Iris, dissipant les nuages et écartant les tempêtes.* (page 9). Nous pourrions, si nous voulions la suivre, être encore témoins d'une transfiguration. Il *faut que, sentinelle vigilante, l'opinion publique assure la durée des lois* (page 91). Mais parlons enfin un peu raison; il en est temps. Il ne suffit pas de plaire à mes sens par les couleurs d'une allégorie. Mon esprit n'est pas content, s'il ne découvre une pensée cachée sous ce voile. Il faut que l'opinion publique soit une sentinelle vigilante. Dites-moi, je vous prie, qu'est-ce que l'opinion publique? C'est la collection des opinions individuelles de la totalité ou au moins du plus grand nombre des hommes qui composent une nation. Substituons la réalité à la métaphore, il faudra que tous les individus soient aux aguêts; mais cette attention fatiguerait les peuples et les tiendrait dans une situation forcée, dans une inquiétude

dangereuse. Ce n'est pas ce que vous entendez. Il y aura des citoyens officieux qui se chargeront d'être en sentinelle pour les autres, n'est-ce pas? Et quand ils jugeront qu'il faut faire sortir le peuple de la sécurité et du repos, ils sonneront l'alarme et engageront le combat par un feu roulant de brochures, et ne cesseront pas de crier aux armes, avant que tout le peuple soit en émeute. Je comprends parfaitement votre système.

Il semblerait à entendre certaines gens proclamer avec emphase cet empire de l'opinion publique dans les états, qu'on vient d'inventer un secret tout nouveau qui va régénérer l'univers, et que c'est une création de leur génie. Quel est donc ce phénomène dont jusqu'à présent on n'avait pas eu de notion? Quelle est donc cette découverte dont on fait tant de bruit? Accourez, entendez, admirez. C'est *l'opinion publique!!!* Désormais les rois ne seront plus ni injustes, ni cruels, ni ambitieux, ni oppresseurs, sans que les hommes les haïssent et les condamnent!!! Eh! mais! vous nous la donnez belle! Les écrivains, les orateurs les plus célèbres n'ont-ils pas dans tous les pays et dans tous les siècles annoncé cette vérité? Je conviens qu'on ne proférait pas avec tant

de prétention ces mots, *opinion publique ;* on n'en faisait pas un terme de ralliement ; mais la chose et le nom même existaient : on a seulement tâché de donner à ce nom un sens mystérieux pour attirer le vulgaire. N'est-ce pas ainsi qu'on a vu un misérable charlatan courir, dans les campagnes, en vendant fort cher de petits paquets d'un spécifique merveilleux? et quand les bons paysans n'y trouvaient que du tabac, il leur répondait d'un ton d'assurance : prenez, c'est de la *poudre sternutatoire*. Mais il ne réussit pas long-temps à les attraper.

Qu'on ne tente pas non plus de nous tromper avec des paroles sonores et de grandes déclamations. Félicitons-nous du bonheur dont nous commençons à goûter les prémices; mais ne nous faisons pas une idée si déplorable du sort de nos aïeux. Soyons fiers des institutions nouvelles sur lesquelles se fondent notre liberté et notre gloire future, mais ne croyons pas qu'il n'y eût autrefois chez les hommes aucune énergie, aucune justice, aucun ordre. Profitons des leçons de l'expérience, et soyons persuadés que la science du gouvernement a fait de grands progrès ; mais ne calomnions pas nos pères.

Nous applaudirons aux discours de M. B...,

lorsqu'il nous dira qu'*à présent la force rencontrera des limites qui autrefois n'existaient pas; que si dans le passé les hommes ont dominé les institutions, tout promet que dans l'avenir les institutions domineront les hommes;* que c'est *quand les princes jurent aux peuples de respecter leurs droits, que les peuples sont capables des plus grands efforts pour conserver leur indépendance et celle de leurs princes;* nous accepterons avec lui toutes les espérances de grandeur et de prospérité que la modération et la sagesse des fondateurs du gouvernement représentatif préparent aux nations. Mais quel Français ne le démentira pas hautement, lorsqu'il avancera qu'il fut un temps où il était établi en dogme que la loyauté louable entre les individus était une absurdité entre les Etats (pag 6)? Au moins, ce ne fut pas à la cour du roi Jean, de Charles V, de Charles VII, de Charles VIII, de Louis XII, de François Ier, de Henri IV et de Louis XIV. Nos monarques ont toujours gardé la maxime : que *le cœur des rois devait être l'asile de la bonne foi.* Quel homme jaloux de l'honneur de la littérature française ne sera pas indigné en lisant ces phrases : *ce que César trouvait légitime pour régner, les rois le trou-*

vaient légitime pour s'agrandir; et la poésie qui trop souvent a montré le crime sous des couleurs propres à le faire préférer à la vertu, en mettant de coupables maximes dans la bouche d'hommes d'un grand caractère, avait elle-même accrédité une morale commode dont le fond consistait à placer dans le succès la justification des moyens; l'oubli de la foi promise était un jeu dès qu'il avait l'excuse d'un calcul d'intérêt (pag. 7). Et par quelle citation justifiera-t-on cette accusation lancée contre les poètes? par ces vers de Racine,

....De ce grand État la moitié n'est fondée
Que sur la foi promise et rarement gardée.

En vérité, il faut être, dirai-je bien perfide ou bien maladroit, pour alléguer un pareil exemple; comme si l'on ne savait pas que Racine loin de vouloir accréditer cette maxime, la met dans la bouche d'un rebelle, d'un conspirateur (1): comme si l'on pouvait oublier toutes ces tirades éloquentes, dans lesquelles la vertu de Titus, la sagesse de Burrhus, la piété de Joad donnent de si utiles préceptes aux rois, et les gravent dans la mémoire par la force du sentiment et par le

(1) Acomat. *Voy*. Bajazet, act. 2, sc. 3.

charme des vers. Je souhaite à M. B....., soit dit sans l'offenser, que ses brochures politiques renferment des conseils aussi bons pour les princes, dût-il même imiter un peu le style. Je ne crois pas dire une chose hors de propos, en l'invitant à imiter le style de Racine. On a eu déjà lieu de se convaincre qu'il avait des prétentions au langage, et quelquefois même au délire poétique. Si l'on me défiait de produire quelques preuves, je n'en manquerais pas; quand ce ne serait que cette phrase : *le code de la tyrannie qui transformait les rois en dieux, leur en conférait les priviléges. Comme le crime cessait d'être crime dans Jupiter, la mauvaise foi et la perfidie cessaient d'être condamnables dans les princes* (pag. 6). Remarquez que l'auteur fait la censure de la féodalité et des monarchies modernes, et appréciez la justesse et la liaison de ses idées. Quel tableau! et quelle morale! Comme il nous fait sentir le danger d'un mauvais exemple appuyé d'un nom imposant! Que l'autorité de Jupiter a corrompu de rois, sans compter les seigneurs et les hauts barons! Si Jupiter n'eût pas fait l'apothéose de la perfidie, Ferdinand le catholique aurait-il osé se vanter d'avoir si souvent manqué de parole à Louis XII?

Grâces au ciel, à présent Jupiter sera sans crédit; les princes et les peuples écouteront la voix de l'opinion publique. Mais qu'ils y prennent garde cependant, c'est une fée, nous le savons. Les fées sont quelquefois un peu fantasques. D'ailleurs cette fée ne parle que par interprète. Et il y en a qui par erreur ou autrement ne traduisent pas fidèlement ses pensées. C'est M. B...., qui a soin de nous en avertir (pag 8.). *On verra plus d'une fois,* dit-il, *des écrivains ou mal instruits ou passionnés* (avis au lecteur), *ou peu sincères, s'égarer dans leurs conjectures et se fourvoyer dans leurs jugemens.* Je le pense comme lui; et me voilà plus circonspect. Ce qui m'embarrasse un peu, c'est la conséquence qu'il tire de tout cela : *mais du sein de leurs erreurs, du choc même de leurs contradictions, il jaillira des rayons de lumière.* Il y a là-dessous quelque fiction poétique, que je ne saisis pas. Je comprends mieux la conclusion : *la vérité percera les ombres, et le bon droit finira par triompher.* Cela arrive toujours ainsi, mais souvent trop tard. Le choc des contradictions de nos interprètes de l'opinion publique peut aussi causer des chocs violens parmi les peuples. Profitons de l'avis de M. B...

Défions-nous de la plupart de ceux qui jouent le rôle d'interprètes de l'opinion publique, parce qu'ils veulent aussi jouer à leur tour les tyrans. S'ils prennent un ton d'énergumène, sifflons-les. S'ils feignent une modération hypocrite; observons-les bien, le bout de l'oreille passera; et dès qu'on les aura reconnus, sifflons-les ; qu'ils soient ridicules avant de pouvoir se rendre odieux.

Il me vient encore une réflexion avec un souvenir. M. B...... se fait cette objection (pag. 10) : *l'opinion publique aurait-elle le merveilleux pouvoir d'éteindre dans le cœur des rois la soif des conquêtes?...., eût-elle arrêté l'homme qui a récemment imprimé au monde une commotion dont il chancelle encore? Oui, elle eût certainement empêché, non toutes ces guerres, mais du moins une partie de ces guerres, si les Etats de ce prince ambitieux avaient eu une constitution représentative, etc, etc.* Je demanderais maintenant à M. B....., si les hommes qui se portent aujourd'hui interprètes de l'opinion publique, n'existaient pas alors, ou si dans ce temps on ne pensait pas, ou, en termes du métier, s'il n'y avait pas d'opinion publique. Assurément le peuple leur dictait assez par ses plaintes et

ses murmurès, des sujets de véhémentes diatribes. L'opinion publique ne leur manquait pas, ils ont donc manqué à l'opinion publique. Ces messieurs sont prudens autant que hardis, selon les circonstances. Qu'un maître impérieux leur commande le silence, ils resteront muets, ils serviront même. Mais que la douceur du gouvernement les encourage, ils babilleront sans règles et sans fin; non contens de traduire le langage de l'opinion publique trop calme et trop rasssurant à leur gré, ils y ajouteront des embellissemens de leur invention. Descartes a dit : « Je pense, donc j'existe. » J'adresserais, en partant du dilemme que je proposais tout à l'heure à M. B....., un pareil raisonnement à nos ultràlibéraux, qui ne cessent de crier contre les excès de l'autorité. Vous parlez, donc vous êtes libres.

(Nous nous réservons d'examiner, dans un second article, la 3e partie de l'ouvrage de M. B.).

Sur quelques Assertions de l'Auteur des Lettres sur Paris dans la Minerve.

Lorsque la *Minerve*, renaissant des cendres du *Mercure*, annonça si fastueusement au monde sa résurrec-

tion et son organisation nouvelle, un journal parut, qui se présenta comme devant la suivre et la combattre pied à pied; nous ignorons dans quel esprit il était rédigé, il a cessé de paraître et nous ne savons pour quel motif; ce n'est assurément pas par défaut de matière, ce serait plutôt par encombrement. C'est en effet une tâche facile que celle de relever toutes les erreurs, les contrevérités, les fausses citations, les traits d'ignorance dont abonde la feuille du décemvirat littéraire; mais ce travail deviendrait aussi bien fastidieux, et ce n'est pas nous qui l'essayerons : il est cependant quelques articles que nous ne pouvons laisser passer impunément; et de ce nombre sont les réflexions contenues dans la 25e lettre sur Paris, insérée au 32e numéro du 25e volume. Si son auteur s'était borné, comme de coutume, à parler de ce qu'il ne sait pas, ou à répéter ce qu'il a entendu dire, en prenant la précaution de tempérer de perfides insinuations par d'insidieuses formules dubitatives, nous aurions laissé ses suppositions se détruire par les faits, et ses pronostics sinistres se démentir par l'événement; mais lorsque, prenant un plus haut essor et méconnaissant la nature de son talent, il s'élance dans les hautes régions de la politique, qu'il entreprend de discuter nos lois constitutionnelles sans les comprendre, alors nous croyons de notre devoir de relever ses erreurs, de protester contre ses faux énoncés et ses faux principes, parce qu'il en tire des conséquences qui nous ont paru n'être pas sans danger.

C'est aujourd'hui le système municipal qui est l'objet de la sollicitude du correspondant de la *Minerve*. Il gémit sur-tout de voir les assemblées de canton

dépouillées de leurs plus beaux priviléges : « Le ministère, dit-il, avait promis un nouveau système
» municipal pour la session de 1817, et elle s'est écoulée
» sans qu'il ait songé à tenir sa parole; la Charte lui
» laissant l'initiative de la loi, qui nous garantit qu'il
» voudra bien s'en occuper aux sessions prochaines?
» D'ailleurs, je le répète, pourquoi ne pas suivre l'an-
» cienne législation en attendant que la nouvelle soit
» fixée. »

Voici deux reproches distincts :

1° N'avoir point donné en 1817 un projet de loi sur le système municipal ;

2° Ne pas suivre l'ancienne législation en attendant que la nouvelle soit fixée.

Quant au premier reproche, si M. E. daignait agréer quelques explications bien soumises, on pourrait lui représenter que la sessionde 1817 n'a été rien moins que stérile et inoccupée : outre la loi des finances, à laquelle on a su, dieu merci, rattacher tant de choses qui lui paraissaient étrangères, et à propos de laquelle on a parlé de tout, *même du budget*, n'a-t-on pas obtenu la belle loi du recrutement qui, certes, par son importance et la solennité des débats qu'elle a entraînés, eût suffi seule pour rendre une session mémorable ? N'a-t-on pas, à l'occasion du projet présenté sur la liberté de la presse, établi une discussion du plus haut intérêt, et qui, si elle n'a point produit un résultat plus décisif, a du moins été une occasion d'approfondir l'une des plus graves questions de notre législation, et laissé des souvenirs qui ne s'effaceront pas? Tous ces objets sont-ils, M. E., d'une moindre importance que l'organisation d'un nouveau système municipal? et puisque tout ne

peut marcher à la fois, est-on coupable de donner la préférence aux objets généralement regardés comme les plus urgens, qui, bien plus, étaient présentés comme tels par vous-même et vos collaborateurs? Et, enfin, de ce qu'une chose n'a pu matériellement être faite une année, faut-il absolument conclure qu'elle ne le sera pas l'année suivante?

2e grief. *Pourquoi ne pas suivre l'ancienne législation, en attendant que la nouvelle soit fixée?* Mais ici il faut s'entendre. M. E., que voulez-vous dire par l'ancienne législation. Est-ce la constitution de 1789, celle de 1791, celle de 1793, celle de l'an 3, celle de l'an 8 ou celle de l'an 10? Mais toutes les dispositions de ces lois étaient appropriées aux gouvernemens pour lesquels elles étaient faites; elles avaient naturellement entre elles une économie, une coordonnance qui les mettaient en harmonie avec les institutions pour lesquels elles avaient été préparées, et qui heureusement étaient fort différentes des institutions actuelles. Lesquelles donc de tant de dispositions diverses faudra-t-il suivre, faudra-t-il laisser? Je vous entends, et vous répondez à cette question à la pag. 171: il faut prendre celles qui sont le plus favorables à la *liberté publique*. Oh! dès-lors ceci devient clair, et nous savons ce que vous entendez par la liberté publique: il est très-vrai, en effet, que depuis 89 jusqu'à 1818, il exista des lois singulièrement favorables à cette liberté là.

Nous convenons avec vous, sans doute, de l'avantage qu'il y aurait à faire un choix parmi tant de dispositions éparses des lois des différentes époques, en conservant celles qui peuvent être aujourd'hui de la

plus utile application; mais aussi il faut reconnaître que ce travail n'est pas l'œuvre d'un jour, et peut-être aussi demande-t-il, pour être fait avec une entière impartialité, des circonstances plus favorables, plus calmes que celles où nous nous trouvons.

Nous avons dit qu'une des choses que regrettait le plus M. E. était les droits des assemblées de canton. Ces assemblées ont perdu, en effet, le premier, le plus réel de leurs droits, celui de nommer les membres des colléges électoraux d'arrondissement et de département; celles des autres attributions qui leur étaient dévolues étaient peu importantes en comparaison; celle-ci du moins leur a été légalement, régulièrement ôtée par la loi des élections, et M. E. est, je pense, moins que tout autre disposé à contester sur ce point.

Mais ce que M. E. regrette sur-tout de voir enlever aux assemblées de canton, c'est la *nomination* (remarquez bien l'expression), c'est la nomination, disons-nous, du magistrat le plus éminemment populaire, *du juge de paix*.

Ici nous répondrons, la Charte à la main, par ses articles 57 et 61.

Art. 57. — Toute justice émane du Roi. Elle s'administre en son nom par des juges *qu'il nomme* et qu'il institue.

Art. 61. — Les juges de paix, quoique *nommés par le Roi*, ne sont point inamovibles.

Ainsi, aux termes de la Charte, non-seulement le Roi nomme les juges de paix, mais il peut les révoquer, il peut les remplacer à volonté.

Maintenant que voudrait M. E.? Selon lui les assem-

blées de canton devraient désigner deux candidats parmi lesquels le Roi serait obligé de choisir. A quoi nous répondrons : S'il en était ainsi, le Roi ne nommerait plus de fait ; cette nomination appartiendrait aux assemblées de canton, car rien ne serait plus facile au parti qui dominerait dans un canton quelconque, que de forcer le choix du Roi, en désignant pour deuxième candidat un homme dont la nomination définitive serait absolument impossible. Sans même supposer l'emploi de cette ruse coupable, n'est-il pas évident qu'il n'y aurait aucune raison pour que la majorité qui aurait fait la désignation de l'un des deux candidats, ne fit aussi celle de l'autre, de telle façon qu'il pourrait arriver, et qu'il arriverait même le plus fréquemment, qu'on n'aurait à choisir qu'entre deux candidats présentés dans le même esprit ? or si cet esprit était mauvais, si par hasard il mettait en avant des ennemis du Roi et de son gouvernement, la présentation devenant obligatoire, le Roi n'aurait plus qu'à sanctionner par une vaine formule d'ordonnance la désignation qui lui aurait été faite, ce qui deviendrait aussi par trop libéral ; et enfin, nous le répétons, la Charte donne positivement au Roi la *nomination* des juges de paix.

Nous sommes fort heureux, au moins, ici de pouvoir répondre d'une manière aussi positive et par le texte même de la Charte; comme M. E. s'en dit un des plus ardens défenseurs, nous supposions qu'il la connaissait.

Après toutes ces réflexions présentées peut-être d'un ton plus sérieux que ne le méritaient les observations qui y ont donné lieu, il nous est agréable de pouvoir égayer au moins la fin de cet article, par une citation tirée de la lettre même de M. E.

« Nous ne sommes pas, dit-il, les ennemis des mi-
» nistres; non, quoiqu'en disent quelques hommes,
» nous n'avons contre eux nul ressentiment; des
» idées de rancune ou de vengeances ne sauraient
» entrer dans des cœurs dévoués à la patrie. Si nous
» avions le malheur de sentir quelque haine pour des
» hommes puissans, nous nous garderions de les éclairer
» sur leurs fautes, nous n'irions pas les avertir au bord
» de l'abîme, nous nous tairions. »

On conviendra qu'il est impossible d'imaginer rien d'aussi fastueusement comique que ce passage, et M. E., qui fait des pièces de théâtre, n'a jamais rien dit d'aussi plaisant depuis *Cendrillon* jusqu'à *Zéloïde* inclusivement. Ne serait-ce pas même un bon personnage de comédie, que l'un de ces publicistes novices occupés pendant quarante ans de couplets et d'hémistiches, qui, s'avisant tout soudainement que leur vocation est d'éclairer le monde, croient que le gouvernement de leur pays ne se soutiendra plus, et va s'écrouler du moment où il lui retireront leur avis, où ils cesseront de l'avertir au bord *de l'abîme, où ils se tairont!* Ne pourrait-on pas un peu leur appliquer ces vers que faisait jadis, pour les pédans de son temps, feu monsieur Poquelin de Molière, dont M. E., qui fait aussi des comédies, a sans doute quelquefois entendu parler :

Il semble à *ces Messieurs* (1) dans leur petit cerveau,
Que pour être imprimés, et reliés en veau,

---

(1) Nous sommes polis, et nous avons fait à ce premier vers une petite variation : l'auteur de l'article avait cité textuellement.

Note des éditeurs du Publiciste.

Les voilà dans l'Etat d'importantes personnes,
Qu'avec leur plume ils font le destin des couronnes.
. . . . ;
Que sur eux l'univers a la vue attachée,
Que partout de leur nom la gloire est épanchée.
. . . . ,
Gens qui de leur savoir paraissent toujours ivres,
Riches pour tout mérite, un babil importun,
Inhabiles à tout, vides de sens commun,
Et pleins d'un ridicule et d'une impertinence
A décrier partout l'esprit et la science.

Vous ne vous doutiez pas, ministres du Roi, de tout ce que vous aviez d'obligations à la *Minerve* et de tout ce que vous lui deviez de reconnaissance; vous ne saviez pas tout ce qu'il y avait de bienveillance dans ses attaques et d'affection dans ses hostilités; mais enfin vous voilà bien avertis maintenant, et c'est à vous de n'en plus perdre la mémoire.

. . . . *Et nunc erudimini qui judicatis terram.*

Vous n'avez rien à redouter tant que les écrivains de la *Minerve* voudront bien vous faire entendre leur voix; ils parlent, et vous êtes arrêtés au bord *de l'abîme:* ils *se taisent*, et vous y tombez; ô vous à qui le Roi de France et la patrie ont confié les soins du gouvernement, veillez bien, dans notre intérêt comme dans le vôtre, sur le sort de tous les rédacteurs de cette précieuse *Minerve;* de M. E. sur-tout, qui en fait la gloire et le plus bel ornement; et daigne le ciel, secondant vos nobles soins, lui accorder toutes les joies dans ce monde et toutes les félicités dans l'autre : c'est ce que lui souhaite avec ardeur l'un des plus sincères admirateurs de son impartialité, de sa véracité, et sur-tout de son invariabilité politique. A.

COUP-D'OEIL SUR LES THÉATRES.

Académie royale de musique. — La *Henriade* appartenant à tout le monde, il ne tiendrait qu'à moi, à l'imitation de certains critiques, de faire à une jeune débutante l'application de ce vers cent mille fois cité :

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

Mais il ne me paraît nullement nécessaire de s'exprimer par sentences pour rendre compte de l'apparition de mademoiselle Kaiffer sur le théâtre de l'Opéra. Elle avait mis les connaisseurs à même de la juger, quelques jours auparavant, à l'Ecole royale de Musique. Elle y avait chanté et même joué le rôle de la *Vestale* en entier; et, ce que je me plais à répéter, sans costume, sans décorations, sans aucun accessoire quelconque, elle avait ému l'auditoire. — Fort bien! s'écrient les critiques à proverbe dont il est question plus haut; mais autre chose est votre bonbonnière de la rue Bergère, et autre chose la vaste salle de la rue de Richelieu. — Qui vous dit le contraire, messieurs? Mais parlez-vous comme arpenteurs ou comme musiciens? Or, vous saurez que les salles d'Italie sont beaucoup plus vastes que les vôtres; et cependant les virtuoses les plus célèbres de l'univers y ont fait leur réputation sans crier à pleine gorge. Deux d'entre eux, qu'on pourrait appeler les dieux du goût, et dont la mémoire est chère aux vrais amateurs parisiens, ne possédaient même

que des moyens physiques assez faibles : je veux parler de Viganoni et particulièrement de Mengozzi.

Ce que je reprocherai à mademoiselle Kaiffer, n'est donc pas de n'avoir point donné de ces grands éclats de voix qui enlèvent les Visigots groupés sous le lustre, mais d'avoir débuté par le rôle d'*Antigone*. Est-il un air de ce rôle qui, mille fois, n'ait été miaulé par toutes nos cantatrices de salons, de cafés, d'estaminets, de boulevarts? L'oreille en est fatiguée, blâsée; il faudrait que madame Barilli elle-même revînt au monde pour rendre quelque fraîcheur à cette musique fanée. Voilà encore de quoi courroucer violemment ces juges de feuilletons qui viennent, pour la centième fois, de décider magistralement qu'*OEdipe à Colone* est le chef-d'œuvre de la scène lyrique. Je me rappelle avoir lu, l'hiver dernier, une brochure où l'on établissait que quiconque professait cette opinion, révélait qu'il n'était ni musicien, ni même amateur. Je me suis amusé à faire subir cette épreuve à cent individus, et cent fois elle m'a réussi. — Et ici de s'écrier, suivant l'usage, avec une feinte indignation : « Ciel! quel blasphême! la musique de Sacchini ne vaut rien! » — « Si l'on soutient qu'elle n'est pas, comme vous l'avancez, la meilleure connue, est-ce donc dire qu'elle soit mauvaise? est-ce même insinuer qu'elle ne soit point fort belle? »

Tous les connaisseurs se souviennent encore de ce qu'il en coûta à mademoiselle Grassari, pour avoir eu aussi la maladresse de débuter dans ce rôle d'Antigone. A peine y trouva-t-on matière à soupçonner ce que valait cette charmante cantatrice. Que Mlle Kaiffer ne se tienne donc pas encore pour battue; et sur-tout qu'elle

ait soin d'appeler de l'arrêt de M. C. des *Débats*, qui, très-courtoisement, l'envoie, non à Feydeau, mais au Vaudeville. Sans manquer au respect dû à un homme qui, sept fois par semaine, juge les vivans et les morts, mademoiselle Kaiffer peut représenter humblement à M. C. que l'on ne prend point, pendant des années entières, des leçons de Chérubini, de Garat et de Plantade, pour aller chanter des couplets sur l'air du *mouchoir de la belle Raimonde* ou de *tu me brûles l'œil au fond d'un puits*. Si l'on mesurait le talent aux poumons, il eût donc fallu que Monvel, au lieu de réciter les vers de Corneille et de Racine sur le théâtre Français, allât débiter la prose de MM. Guilbert-Pixéricourt et Caigniez sur les planches de l'Ambigu. Enfin, lorsqu'il arrive à M. C. de laisser paraître un feuilleton un peu faible, trouverait-il bien aimable qu'on vînt lui proposer de passer du *Journal des Débats* au *Journal Général* ou aux *Petites-Affiches*?

Théâtre Français. — Depuis un temps immémorial, le public avait pris l'habitude de reprocher à messieurs de la Comédie française de s'endormir dans une indigne molesse. Long-temps ils ont laissé dire, sans en faire davantage; mais tout à coup, ils viennent de se réveiller, et de donner à tous leurs accusateurs un démenti officiel, contresigné par le secrétaire-général de la troupe, ou, pour parler plus civilement, de la *compagnie*. Il résulte du tableau des pièces nouvelles ou remises, jouées depuis quatorze mois, que toutes sont plus ou moins lourdement tombées. « On ne peut pas conclure de là, disent messieurs les comédiens, que nous soyons des paresseux. » En admettant cet

argument, ne trouvera-t-on pas que le sénat comique ne se justifie de paresse qu'en s'accusant de mauvais goût? Pourquoi tant de malheureux choix de pièces et d'acteurs? Pourquoi, par exemple, mademoiselle Anaïs, douée de tant de grâces et de gentillesse, pourquoi Cossard, plein de feu et de verve, sont-ils éliminés, lorsqu'une demoiselle Devin, lorsqu'un Dnruissel font gémir tous les soirs Thalie et ses adorateurs?

Mais voici une petite nouveauté qui se distingue honorablement des autres, car elle promet d'atteindre la fin du mois qui l'a vu naître. C'est *Partie et Revanche*, petite, très-petite comédie en un acte et en vers. On voit assez au titre de la pièce qu'il s'agit d'un personnage dupé dans la première moitié, et dupant les autres dans la seconde. Quelques détails assez piquans, quelques vers assez facilement tournés, une assez bonne dose de ce papillottage à la Marivaux et à la Dorat, que Mlle Mars et Fleury sont coupables d'avoir remis à la mode, ont valu à l'auteur un de ces petits succès qu'amis et ennemis interprètent à leur guise, sans que le public neutre s'inquiète beaucoup de leur jugement.

Baptiste est venu nous dire que l'auteur, *pénétré de nos bontés* (il n'y avait pas de quoi), voulait garder l'anonyme. Tout ce qu'on sait de cet anonyme, c'est qu'il porte un nom qui rappelle le fondateur du plus austère de tous les ordres religieux.

Errata du dernier Cahier.

Académie royale de Musique; — ligne 2, les Danaïdes qui, *dans les fers*; — lisez : dans les *enfers*.

MÉLANGES.

— Depuis quelques jours, un certain nombre d'individus qu'il serait assez difficile de qualifier, parcourent avec une incroyable activité les différens quartiers de la capitale, et viennent, avec une confiance imperturbable, solliciter les voix des électeurs de Paris, en faveur de tel et tel candidat à la députation. L'un de ces agens zélés se présente dernièrement chez M. M..., négociant estimé, et après lui avoir adressé de nombreux complimens sur son patriotisme éclairé, il tire un traître papier contenant le nom et les titres de celui qui, assurait-il, devait être porté par tous *les vrais Français*, et qui déjà même était assuré des suffrages de tout ce qu'il y avait d'électeurs parisiens *amis de leur pays et de la liberté*. Peu de temps après arrive un second solliciteur, puis un troisième, chacun portant des candidats différens, et chacun cependant offrait le sien comme le seul assuré de l'immense majorité des suffrages *de tous les amis de la liberté et de leur pays*. M. M..., un peu embarrassé de fixer son choix entre ces trois candidats, dont chacun était *seul* digne et *assuré* d'être élu, a pris le parti de ne porter aucun d'eux. Il a même fait fermer sa porte à plusieurs de ces limiers électoraux qui venaient encore dans la même intention. Nous croyons que beaucoup d'électeurs imiteront son exemple.

— Nous ajoutons quelques détails à ceux donnés par les *Lettres normandes* et autres journaux du même esprit

sur le dîner de l'arrondissement des Andelys. Au nombre des convives était l'ancien danseur de l'Opéra, Nivellon, et attendu que c'était au nom des électeurs de l'arrondissement que se donnait la fête, on y remarquait deux habitans de Lyon, et neuf voyageurs dont personne ne savait même les noms. Tout s'est passé au reste à merveille, et les commissaires nommés pour assurer mieux le bon ordre, avaient pris le sage parti de dîner d'avance.

— Les amis de la *Quotidienne* craignaient que le *Journal du Commerce* ne portât plainte contre elle en *calomnie*, au sujet de *l'enfant voué au blanc*. Mais tout se passe en guerre civile, selon l'usage.

— La *Quotidienne* s'est attiré une affaire un peu plus sérieuse; il s'agit de plagiat et récidive de plagiat avéré. Le plagiat, comme on sait, consiste à s'approprier les écrits d'autrui, à les publier et à les donner comme siens. Depuis Phèdre, qui en parle dans ses Fables, le plagiat n'est point d'usage entre les honnêtes gens; il est considéré comme une action véritablement honteuse et qui expose les coupables à se voir exclus de la bonne compagnie, parce qu'en général la bonne compagnie ne reçoit point les gens coupables de procédés passibles du Code pénal. Tel est, dit-on, le cas malheureux et ridicule où se trouve la *Quotidienne* pour ses numéros des 26 août et 18 septembre. Aussi l'on assure que son aumônier lui a refusé l'absolution; déjà du moins le *New-Times* a improuvé ce qu'il nomme *l'impudence de ses larcins* (les journalistes anglais, même les ultrà, sont *polis*

comme des Lacédémoniens!). Enfin, maître ***, jeune avocat d'espérance, est chargé d'en demander justice, conformément à l'article 425 du Code pénal, immédiatement après la clôture des vacances. Nous ne garantissons pas le fait; mais tout le monde assure que maître *** est un avocat fort spirituel et fort plaisant.

— On connaît ou l'on ne connaît pas les ouvrages mystiques des martinistes? Le plus célèbre de leurs écrivains et de leurs adeptes, M. de Saint-Martin, attribuait aux nombres des propriétés mystérieuses, comme Pythagore. Un homme de beaucoup d'esprit, médecin et physicien très-célèbre, n'a pu le désabuser par la découverte plaisante et ingénieuse qu'il a faite sur un de ces nombres merveilleux. Il lui a prouvé rigoureusement que la perfection du nombre 4, par lequel, suivant M. Saint-Martin, l'homme s'associe à la Divinité, et la dégradation vers le nombre 9, et le terme 63, qui est celui de la perfection et du bonheur, et la rétrogradation nécessaire vers le nombre 4, pour parcourir de nouveau toutes les chances malheureuses de la vie, ne sont exactement que les combinaisons du *jeu de l'oie*.

Que de choses profondes de nos jours ne sont pas plus merveilleuses que le jeu de l'oie!

— Tous les journaux ont annoncé que la dey d'Alger faisait rassembler les jeunes gens sur la place publique, et les forçait de choisir entre le mariage et la *bastonnade*. On assure que sa hautesse a donné ordre d'attaquer tous les journaux en calomnie.

Un journal annonçait dernièrement qu'il avait pris fantaisie à un M. *Octavien* de traduire la *Jérusalem délivrée*, et qu'en vertu de son nom il la traduisait par *octaves*. On a pris la chose pour une plaisanterie ; et voici M. Octavien qui paraît, ses deux volumes à la main, en criant qu'il a gagné M. Baour de vîtesse. Ses vers sont bien effectivement divisés de huit en huit par un tiret ; mais ne croyez pas que ce soient des octaves. M. Octavien n'admet pas à ce point l'influence des noms. Le Tasse procède par six vers à rimes croisées, suivis de deux rimant ensemble ; et M. Octavien par quatre et quatre. Tudieu ! il a bien une autre allure que son modèle !

Avant d'emboucher la trompette héroïque, M. Octavien s'adresse à ses lecteurs en langage vulgaire. Il leur dit que si les bateliers de la Seine ne chantent pas la *Henriade*, comme les gondoliers de Venise chantent la *Jérusalem*, c'est à cause de notre *préjugé poétique*, c'est-à-dire l'*emphase* d'une part, et les *rimes plates* de l'autre.

Sous ce double rapport, personne n'est plus exempt de *préjugés poétiques* que M. Octavien : il se tient constamment dans les antipodes de l'emphase, et dans ses vers ce ne sont point les rimes qui sont plates. Voyez-le, dès le début : *Canto l'armi pietose*.....

Je chante la croisade, et ce chef de fidèles
Qui du divin Jésus affranchit le tombeau.
Sage et brave, il cueillit des palmes immortelles,
Et *scella de sueurs* un triomphe si beau.

Scella de sueurs est une beauté prêtée au Tasse, qui a dit simplement : *molto soffri*.

Comment M. Octavien aura-t-il rendu la comparaison célèbre : *così all' egro fanciul......* ?

On dore ainsi de miel pour un enfant malade,
Le vase où de la fièvre est le contrepoison ;
De ce mensonge heureux l'appât le persuade ;
Il boit, et son erreur produit sa guérison.

Vous verrez qu'il se trouvera des critiques assez peu courtois pour prétendre qu'en passant de Lucrèce chez le Tasse, et du Tasse chez M. Octavien, ce petit tableau ne s'est point embelli.

Au reste, que l'on y prenne garde ! la traduction de M. Octavien est dédiée, en gros caractères, *à l'éternelle prospérité de la France.* Faisons donc vivre l'ouvrage de M. Octavien, si nous voulons vivre nous-mêmes !

— L'ermite de la *Minerve*, après avoir porté sa cellule de Brive-la-Gaillarde à Milhau, de Milhau à Pézénas, et de Pézénas à Castelnaudary, se trouve maintenant à *St.-Guillien-le-Désert*, dont les 99 centièmes de ses lecteurs diront, sans doute, comme Panurge dans l'île des Lanternes :

Ce sont apparemment quelques peuples modernes,
Dont la carte ne parle pas.

L'ermite pénètre dans un vieux donjon, et soudain son imagination lui fait voir un seigneur châtelain exigeant très-impérieusement le droit du seigneur des jeunes pastourelles de ses domaines. Plus loin, l'ermite découvre les ruines d'une abbaye de bernardins, et, sur le champ, il se retrace des tableaux plus érotiques encore. Ah ! révérend anachorète ! avez-vous perdu tout respect pour votre robe ? et ne songez-vous pas que

vous écrivez sous les auspices de la déesse de la sagesse ?

Lettre au Publiciste.

Paris, le 16 septembre 1818.

Monsieur,

Il est trop vrai que dans le conseil général de mon département, quelques voix, que je n'ose qualifier, *s'opposèrent à ce qu'il fut alloué une somme pour la propagation de la vaccine, par la raison qu'il y avait excès dans la population* (1). M. E*** rapporte ce fait sans citer le département. Je veux croire que ce scandale n'a eu lieu que dans mon pays, où l'ignorance est portée si loin, parmi une certaine classe d'hommes, qui n'est pourtant pas la dernière, que son langage ressemble parfois à celui de la malveillance. Heureusement il s'est trouvé dans le conseil général *un homme de ce temps-ci*, comme s'exprime M. E***, qui a fait sentir l'odieuse absurdité du refus de la somme demandée pour arrêter le fléau de la petite vérole. Son éloquence, pleine de raison et de philantropie, a prévalu : la somme a été votée à l'unanimité. Vous croyez peut-être que ce philantrope, dont M. E*** ne nous donne point le nom, était quelque indépendant; point du tout : c'était un agent du ministère, un salarié du gouvernement, un fonctionnaire public; en un mot, c'était le préfet. M. E*** l'ignorait sans doute, car il n'eût pas manqué de faire remarquer que, du moins

(1) Voyez la Minerve, 32e livraison.

cette fois, la présence d'un préfet dans un conseil général n'avait pas été inutile. Je ne prétends tirer de ce fait aucune conséquence en faveur de l'admission des préfets dans les conseils de département; mais je veux seulement faire remarquer qu'il ne résulte point toujours de cette admission d'*indignes complaisances pour l'autorité.* S'il y eut *complaisance* de la part du conseil, elle n'eut rien que d'honorable pour lui et pour le chef de l'administration.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

C. F*****.

Autre Lettre au Publiciste.

St.-Dizier, le 12 septembre 1818.

Monsieur, je n'ai jamais dit un seul mot de ce qui est cité comme de moi dans le *Publiciste* (N° 13, 2 septembre, page 619). et je ne puis concevoir par quelle méprise on a pu travestir ainsi mon style et mes idées. Les phrases qu'on me prête m'auraient paru bien inconvenantes, sur-tout dans un discours prononcé au nom de la Société Philantropique, devant Monseigneur le duc de Berry. J'ai l'honneur de vous envoyer deux exemplaires de ce discours : je vous prie de le lire, et j'espère de votre politesse et de votre justice que vous voudrez bien rectifier une erreur à laquelle j'attache de l'importance, parce que l'ouvrage dans lequel elle se trouve est très-remarquable par le talent des rédacteurs et par la sagesse des opinions.

Je vous aurais une véritable obligation, Monsieur, si vous vouliez bien rendre compte de ce discours, pour

faire connaître l'utilité de la Société Philantropique, et pour rendre hommage à la mémoire de M. Dupont de Nemours, dont j'ai essayé de faire l'éloge.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé DELEUZE,
Secrétaire (et non vice-président) de la Société Philantropique.

Réponse.

La réclamation de M. Deleuze est juste, et l'auteur de l'article dont il se plaint avec raison n'hésite pas à s'accuser auprès de lui d'une erreur qui ne mériterait pas d'excuse si elle eût été volontaire. La citation qui se trouve à l'article *Mélanges* du *Publiciste*, p. 619, 2e volume, est donc réellement tirée, non pas du discours de M. Deleuze, mais d'un article du *Journal de Paris*, où il en était rendu compte, le 20 août dernier. Celui qui a commis cette erreur l'a commise de bonne foi, sur un extrait infidèle. Cependant il aurait dû sentir que les réflexions du *Journal de Paris*, très-bonnes en elles-mêmes comme réflexions fugitives, n'eussent été convenables ni dans un discours qui exigeait de la gravité, ni dans un écrivain aussi judicieux que M. Deleuze. Il l'avoue avec d'autant plus d'empressement, qu'il est pénétré d'attachement et de respect pour lui.

REVUE POLITIQUE.

Extrait des papiers Etrangers.

The Statesman. — Dans un article sur le prochain congrès, ce journal dit nettement que les rois étant les

ennemis de la *liberté humaine*, il n'y a rien à attendre d'eux pour le bonheur du *genre humain* (1). — « Naturel- » lement, ajoute-t-il, ils parleront beaucoup de leur » respect pour les priviléges des peuples et pour la » tranquillité des nations ; mais malheur aux esprits » confians qui se laissent aveugler et entraîner dans la » soumission, par les vains prétextes et les professions » de foi de la confédération intrigante. Le but de la » confédération des monarques est le même que par le » passé ; mais qu'ils se gardent bien d'éveiller le lion » dormant ! ils marchent inconsidérément sur des vol- » cans ; les nations ne consentiront pas toujours à être » enchaînées, pillées et leurrées pour des absurdités. »

Dans un autre article, voici comme il s'exprime au sujet du ministre d'Angleterre envoyé au congrès : « La certitude qu'un homme tel que lord Castlereagh » siége au *divan* avec le pouvoir de donner aux projets » d'un tel congrès la sanction du gouvernement bri- » tannique, doit nous convaincre de l'absurdité de nos » attentes, et nous laisse tels que nous sommes, sans » le moindre espoir que les souffrances des nations » seront allégées par les travaux d'une assemblée » composée de rois à despotique légitimité et de mi- » nistres mercenaires. »

Nota. Le *Statesman* aimerait mieux sans doute que le *divan* d'Aix-la-Chapelle fût présidé par *sa hautesse* que nous ne voulons pas nommer.

The Morning-Chronicle. — Ce journal s'occupe

---

(1) Nous verrons ci-après (voyez article Sainte-Hélène) ce que le *Statesman* entend par le *bonheur du genre humain*.

longuement de la cour d'Espagne et de l'intervention qu'elle sollicite des souverains alliés, au sujet de la guerre d'Amérique. Il prétend que Ferdinand VII est un usurpateur comme Napoléon, et il demande pourquoi le gouvernement révolutionnaire serait maintenu à Madrid et supprimé à Buenos-Ayres. Peut-être le *Morning-Chronicle* pense-t-il, malgré sa protestation contre l'abdication de Charles IV, que le seul gouvernement *légitime* à rétablir en Espagne est celui de la junte de Bayonne. En effet, il reproduit presque littéralement toutes les raisons et toutes les injures qui, à cette époque, furent prodiguées au père et au fils pour faire proclamer roi d'Espagne et des Indes le frère de Napoléon.

The Courrier. — Ce journal répond au *Morning-Chronicle*, et demande si ce sont les intrigues de Ferdinand qui, du fond de sa prison en France, ont fait soulever si énergiquement les peuples de l'Espagne pour sa cause et contre la perfide usurpation de Napoléon. « Si Charles IV, ajoute-t-il, eût eu le moindre désir de » révoquer l'acte par lequel il transmit la couronne à » son fils, il aurait présenté ses droits, ses vœux et ses » sentimens au congrès de Vienne; il peut le faire en- » core aujourd'hui au congrès d'Aix-la-Chapelle; mais » loin d'avoir de pareilles intentions, les arrangemens » qu'il a faits avec son fils remplissent tous ses dé- » sirs » (1).

(1) Il semble que tous les ennemis de la légitimité ont pris pour devise ces vers de Voltaire, dans *Zaïre* :

« Il est du sang français qui régnait à Solime :
» On sait ses droits au trône et ces droits sont un crime. »

Sur Sainte-Hélène.

La controverse établie entre les journaux anglais au sujet du prisonnier de Sainte-Hélène continue toujours, et nous continuerons à la faire connaître. Si les journaux d'outre-mer ne circulaient pas dans tous les cafés et dans tous les salons de lecture de Paris, peut-être pourrait-on, à certains égards, imiter contre Napoléon le système de Napoléon lui-même, qui, par un silence absolu, frappait de mort civile ou politique tous ceux qu'il avait quelque raison de redouter ou de haïr. Mais dans un temps où la rapidité de la presse est égale à celle de la parole, un tel silence à son égard ne serait, nous l'avons déjà dit, qu'une affectation inutile et par conséquent dangereuse, puisqu'elle laisserait le champ libre aux conjectures des esprits faibles et aux interprétations astucieuses des esprits malveillans. S'il est encore des imaginations malades ou déréglées, il faut leur montrer leur fantôme tel qu'il est; la vérité seule peut les désabuser et les guérir.

Le journal *the Globe* annonce que M. O'Méara, chirurgien de Bonaparte, est arrivé à Londres le 12 septembre, à bord du Grifon, parti de Sainte-Hélène le 2 août. Nous avons déjà parlé des motifs de son rappel. Le gouverneur lui reprochait de ne s'être pas borné aux seuls devoirs de ses fonctions Il a, dit-il, laissé Napoléon dans une situation fort dangereuse. Son mal est une hépatite déclarée ou maladie du foie. Le traitement de sa maladie a été confié à M. Stokoe, chirurgien du *Conquérant*, vaisseau de l'amiral Champlain.

Le *Morning-Chronicle* ajoute aux détails ci-dessus les réflexions suivantes :

« Comme la situation actuelle de Bonaparte attirera » sans doute l'attention du gouvernement, le retour » de M. O'Méara vient fort à propos, puisqu'il est à » même de donner les seules informations complètes » qui puissent être fournies. »

Le *Statesman*, dont nous avons déjà fait connaître l'enthousiasme effréné pour le prisonnier de Ste.-Hélène, s'exprime avec une violence qu'il nous est impossible de caractériser. Dans l'amertume des reproches qu'il adresse au gouvernement de son pays et à tous les souverains qui tiennent, dit-il, contre le grand homme une conduite aussi barbare, il espère que le retour de M. O'Méara conduira à un examen rigoureux de la conduite de sir Lowe, gouverneur de Ste.-Hélène. Il va plus loin, il engage l'empereur Alexandre, s'il veut ajouter, dit-il, à son nom un titre beaucoup plus grand que celui de fondateur de la *sainte alliance*, s'il veut surpasser tous ses émules en grandeur d'ame, s'il veut enfin, ce sont ses expressions littérales, ajouter à sa couronne *un bijou d'une valeur inestimable*, il l'engage, disons-nous, à proposer au congrès de retirer Napoléon du rocher de Ste.-Hélène. Mais, ajoute-t-il, nous craignons que le grand objet de ce congrès ne soit bien plutôt d'enchaîner les nations et de subjuguer la raison par la force.

Le *Statesman*, dans ses vœux insensés, oublie donc que la statue de Napoléon a été placée sur les ruines du Kremlin, comme un monument éternel du dévoûment des Moscovites et de la folie du fugitif de Moscou.

Le journal *The Courrier* examine les différentes opinions des écrivains qui, dans ce moment à Londres publient des écrits et des réclamations en faveur de Buonaparte. « Deux choses, dit-il, qui paraissent » absolument indépendantes l'une de l'autre et qui » ne laissent pourtant pas d'avoir beaucoup de rap- » ports entre elles, occupent ces écrivains, et les jour- » nalistes : d'abord, le départ de l'armée d'occupation, » et ensuite la maladie du prisonnier de Sainte-Hélène. » Si la France recouvre la paix et sa prospérité, les » espérances des buonapartistes s'évanouissent et font » place à d'inutiles regrets. Nous voici donc au mo- » ment où ils doivent faire un grand et dernier effort » pour rendre Buonaparte à l'Europe. De là tant de » rumeurs, tant de bruits absurdes, tant d'écrits for- » cenés pour occuper les esprits et les tenir dans l'at- » tente d'un changement touchant Napoléon.

» On ose, continue-t-il, insinuer qu'un grand prince » doit demander que l'on change le lieu d'exil du » prisonnier, comme si l'infraction du ban de l'île » d'Elbe n'était pas une leçon éternelle, et comme » si le monarque dont on ose invoquer le nom pou- » vait oublier les ruines de Moscou !.... De plus, on » fait circuler un écrit incendiaire pour intéresser » les *patriotes* (1) à la santé du tendre et humain » Buonaparte. Mais ne s'est-il pas opiniâtrement re- » fusé à tout exercice, comme s'il eût eu envie d'être

---

(1) On met ici le terme employé par le journal anglais. Mais sachons enfin rendre à ce mot sacré sa véritable acception. En France les *patriotes* sont ceux qui sont fidèles au Roi et aux lois du royaume.

» malade, pour occuper le genre humain de sa santé
» ou de sa maladie? Cette conduite a engagé ses
» partisans à publier différens écrits pour attendrir le
» peuple anglais en sa faveur; et enfin de grands efforts
» sont faits pour persuader que tout le monde se meurt
» à Sainte-Hélène. Mais l'objet de ces artifices est
» évident. A mesure que le moment de retirer de
» France les troupes alliées s'approche, la maladie de
» Buonaparte augmente. Il est vrai que celui qui di-
» sait : *j'étouffe en Europe*, doit se trouver un peu
» resserré à Sainte-Hélène; mais quoiqu'il en ait le
» cœur gros, ainsi que ses admirateurs, il faudra bien
» qu'il se résigne à rester où il est. »

FRANCE.

La France, qui n'a pas comme l'Angleterre l'expérience de 140 années pour son nouveau gouvernement, s'étonne des mouvemens qui semblent encore l'agiter après la tempête dont elle sort à peine. Cependant, que de motifs de sécurité! Quelle marche rapide aux prospérités qui l'attendent, si elle sait se contenir dans les bornes de la sagesse! Déjà elle touche au moment si vivement désiré où elle dira : je suis libre, et je ne dois ma liberté qu'à ma constance, qu'à mon invariable fidélité dans mes promesses. Vainement deux partis extrêmes se disputent le gouvernail du vaisseau de l'Etat. Ces deux partis, effet déplorable mais inévitable des circonstances extraordinaires qu'elle a subies, n'ont rien qui puisse effrayer la sagesse du gouvernement puisqu'il a la conscience de sa force, et que s'éloignant également des extrêmes, il n'a vu

et ne voit constamment que la dignité nationale et la liberté publique. Laissons aux passions chagrines l'expression de leurs espérances trompées. Si ce que l'on nomme opposition est une conséquence nécessaire du système de nos lois, sachons la subir sans faiblesse comme sans inquiétude. Les partis ne sont tels que parce qu'ils cherchent des sauve-gardes pour leurs intérêts dans la réunion des élémens qui les composent, mais ils se dissipent devant cet immense parti qui veut l'ordre, la paix, la liberté, la sûreté des personnes et des propriétés, et qui, invinciblement uni avec le gouvernement, lorsqu'il protège tous ces intérêts, est la nation elle-même.

Le congrès d'Aix-la Chapelle occupe tous les esprits sans doute, mais la France est tranquille sur les résultats de cette réunion. Elle regarde ses espérances comme accomplies; et aucune puissance ne saurait maintenant les détruire. C'est donc sur elle-même qu'elle agit en ce moment. L'approche des élections, en éveillant toutes les ambitions, anime aussi d'une manière plus vive les passions les plus contraires. Qui pourrait s'en étonner? Toutes les opinions, tous les intérêts, tous les partis veulent être représentés sans doute; mais au milieu de cette fermentation des passions ambitieuses, la conscience éclairée des gens de bien doit prévaloir sur tout ce qui n'est pas nettement conforme aux véritables intérêts et aux véritables droits de la société. L'esprit de parti se distingue et se trahit lui-même par l'exagération de ses vues, de ses principes et de ses prétentions. S'il est dans la nature des choses qu'un parti se ligue pour faire triompher sa cause, l'influence qu'il veut usurper trouvera un

écueil dans l'intérêt même des départemens que l'on veut séduire. Ainsi, lorsqu'on ose dire à un corps nombreux de citoyens qu'ils ne réunissent point assez d'hommes éclairés, d'hommes dévoués à la cause de la patrie, et qu'ils doivent recevoir les auxiliaires que la séduction veut leur imposer; certes, il faut étrangement compter sur l'abnégation de tout sentiment de dignité personnelle pour tenir un pareil langage, et pour espérer que les départemens s'honoreront d'être les tributaires de quelques hommes qui leur sont étrangers par leurs habitudes, par leurs propriétés, et peut-être même par leurs sentimens. Le droit d'élection est assez précieux pour n'être pas aliéné. Les électeurs sauront donc repousser d'insidieux sophismes, et sans scruter trop avant dans le passé la conduite plus ou moins ferme, plus ou moins irréprochable de tels ou tels éligibles, ils sentiront cependant qu'ils sont responsables à leurs familles, à leur pays, à leur propre honneur, comme à la nation elle-même des choix qu'ils auront faits. Il faut que la Charte reste inviolable dans ses principes comme dans ses conséquences, et elle ne le sera pas si la majorité des députés n'est pas composée d'hommes sages, d'hommes qui veulent sincèrement et fortement que la révolution soit terminée, d'hommes enfin qui veulent sérieusement que les lois soient l'ouvrage de la raison et non celui des factions. Les principes de la Charte sont simples, évidens, palpables pour tous. Quiconque sépare la royauté de la Charte, ou la Charte de la royauté, doit être repoussé par la conscience des électeurs, et sur ce point ils ne peuvent se tromper. Electeurs des départemens! souvenez-vous que l'Eu-

rope armée se retire en admirant votre belle patrie, si grande dans ses revers, et si noble dans sa fidélité à ses promesses! C'est sur votre loyauté, sur votre honneur que reposent maintenant notre sécurité future, notre crédit, notre prospérité, notre liberté, nos lois et le trône qui en est la garantie.

— S. E. M. le duc de Richelieu est parti pour le congrès d'Aix-la-Chapelle.

— S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême a voulu souscrire pour 2,000 fr. aux frais du monument érigé à Strasbourg, en mémoire du général Kléber.

— Partout la récolte des vins est abondante et d'une excellente qualité. Le prix des grains est baissé en Sicile, et il est arrivé des blés de la Mer-Noire dans les ports de l'ancienne Provence.

POÉSIE.

Traduction de l'Ode d'Horace : Pastor cùm traheret.

De l'hospitalité brisant la sainte chaîne,
Le pasteur de l'Ida, fier de ravir Hélène,
　　　L'entraînait sur les flots ;
Soudain, Nérée aux vents commande le silence,
Et sa voix prophétique annonce la vengeance
　　　Par ces terribles mots :

« Perfide, où conduis-tu cette fatale proie
» Que sur mille vaisseaux vont réclamer à Troie
» Les fils de Danaüs?
» Ne vois-tu pas leurs bras, prompts à punir ton crime,
» Se lever pour briser un nœud illégitime
» Et le sceptre d'Ilus?

» Que de coursiers baignés d'une sueur guerrière!
» Que de héros troyens tombent de la lumière
» Dans la nuit du trépas!
» Pallas a demandé son casque et son égide;
» Déjà prête à monter sur son char homicide,
» Elle aspire aux combats.

» En vain, fier d'attirer les yeux d'une déesse,
» Tes mains, dans les langueurs d'une oisive mollesse,
» Orneront tes cheveux;
» Ou, près de la beauté facile à te sourire,
» Sur les tendres accords d'une amoureuse lyre
» Célébreront tes feux;

» En vain du grand Ajax redoutant la furie,
» Dans l'ombre d'un palais tu cacheras ta vie
» Au glaive étincelant :
» Tremble; il viendra le jour où ton front adultère
» Roulera, mais trop tard, dans des flots de poussière,
» Tout pâle et tout sanglant!

» Vois Nestor, vois Teucer l'honneur de Salamine;
» Vois le fils de Laërte armé pour ta ruine;
» Vois, balançant un dard,
» Sthénélus, dont la main doublement redoutable,
» Sait avec art lancer un trait inévitable
» Ou diriger un char.

» De Mérion aussi tu connaîtras l'audace;
» Puis, voilà Diomède, il s'élance, il menace
» De t'arracher le jour;
» Oui, comme un cerf craintif, tu fuiras hors d'haleine,
» Indigne des sermens que fit aux pieds d'Hélène
» Ton orgueilleux amour.

» Achille sur sa flotte enfermant sa vengeance,
» Des veuves d'Ilion, pendant sa longue absence,
» Reculera le deuil;
» Mais après le délai que son courroux réclame,
» Le feu des Grecs vainqueurs engloutira Pergame
» Dans un vaste cercueil. »

ANNONCES.

Réclamation de deux officiers de la marine, contre la fixation arbitraire et illégale de leur pension de retraite, suivie d'un nouvel effort en faveur de l'armée de mer; pour faire suite aux archives navales. Prix : un franc. A Paris, au bureau des Archives navales, rue St.-Honoré, n. 398.

Œuvres complètes de Sterne, traduites de l'anglais. 6 vol. in-18. A Paris, chez Ledoux. Prix : 10 fr.

Voyage dans l'Inde britannique, traduit de l'anglais de William Thorn et John Macdonald Kinneir. A Paris, chez Gide fils. Prix : 5 fr.

Apologie du Concordat de 1801, *etc.* Chez Egron et Leclère. Prix 1 fr. 25 c.

Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles ou anoblies du royaume de France (Prospectus d'un).

Moyens d'apprendre à compter sûrement et avec facilité. Ouvrage posthume de Condorcet, publié par madame de Condorcet, sa veuve. Chez Emery.

Le Censeur Européen, etc.; par MM. Comte et Dunoyer. Prix : 5 fr.

L'Art de vérifier les dates des faits historiques, etc. Tom. 6e; prix : 8 fr. Chez Arthur Bertrand.

Examen des différentes méthodes employées pour résoudre les problêmes de géométrie, par G. Lamé. Chez madame Courcier; prix, 2 fr. 50 c.

Histoire des Religions, des Mœurs et Coutumes religieuses de tous les peuples, etc. — 8 vol. in-4°, ornés de 688 gravures, publiés par souscription en 32 livraisons. (Le texte, d'après les belles éditions de Hollande, en 11 vol. in-folio, et d'après celle de Paris, en 13 vol. in-folio.

Chez l'Editeur, rue des Marais, n° 18. — 9e livraison; 7 fr. 50 c.

De l'Imprimerie de A. DUBRAY, rue Ste.-Anne, n° 57.

LE PUBLICISTE.

Coup-d'œil sur les démêlés des Cours de Bavière et de Bade, etc. etc.; par M. Bignon. In-8°.

(Deuxième article.)

Il y a des choses qui se reproduisent à nos yeux partout, à chaque instant, et dont on s'étonne toujours comme si on les voyait pour la première fois. Je ne puis m'accoutumer à cette facilité que montrent tant de gens d'esprit, et même les sots, à plier leurs principes au gré de leurs passions, selon les objets et les circonstances, et à porter des jugemens si divers sur des actions pareilles, ou des jugemens semblables sur des actions différentes. Comment se fait-il que M. B..... défende avec tant de chaleur et d'éloquence l'indépendance naturelle de chaque nation par rapport aux

nations étrangères, et qu'il énonce comme une proposition irréfragable, que *le principe des gouvernemens représentatifs* vient d'être PRESCRIT *aux Etats germaniques par l'acte de leur confédération* (p. 101, 102)? Comment pense-t-il qu'on n'a pas donné à cet article du protocole du congrès de Vienne une tournure assez impérative, assez absolue (p. 16, 17, note (1)? A supposer que tous les petits Etats, souverains comme les plus grands, et également indépendans de droit malgré leur faiblesse relative, eussent pris une part très-active aux délibérations du congrès, resterait-il moins établi en principe du droit des gens que, dans une ligue d'Etats confédérés, les puissances prépondérantes ne doivent pas se mêler de la police intérieure et de l'organisation des autres royaumes, leur enjoindre de changer leur gouvernement, les forcer de devenir libres, et leur commander de vouloir l'être? La première condition de la liberté, c'est d'agir, sans impulsion étrangère et coactive, selon sa propre volonté, tant qu'on ne fait pas de mal aux autres. Et s'il se trouvait en Allemagne des peuples qui, de même qu'autrefois les Cappadociens, voulussent placer la liberté dans la monarchie, et refuser l'offre du gouvernement

républicain (*Esprit des Lois,* liv. XI, ch. 2)? Montesquieu, qui me fournit cet exemple, est d'avis que chacun puisse jouir de sa liberté de la manière la plus conforme à ses coutumes et à ses inclinations. Et, selon vous, il faudrait donc contraindre les peuples à subir la liberté qu'on leur imposerait? Messieurs les ultrà-libéraux, ne tyrannisez pas.

Comment se fait-il encore que M. B..... blâme si hautement, et si sagement à la fois, tous ceux qui, *se faisant seuls juges de ce qui convient à l'Etat dont ils sont membres, usurpent les droits du pouvoir souverain* pour réformer les institutions politiques suivant les préjugés et les caprices de leur coterie; et qu'à l'occasion des sociétés secrètes d'Allemagne, il regarde les sociétés secrètes, dans un gouvernement absolu, comme une *conspiration de l'humanité,* par conséquent comme une entreprise légitime (1)? Gardons-nous bien de substituer des exemples aux règles, et de convertir des faits en axiomes. Une exception, même louable, ne détruirait pas la justice d'un principe général. Il est toujours

(1) *Voy.* l'Avant-Propos, page 5; la Dissertation, page 19.

facile aux sociétés secrètes de se couvrir de beaux prétextes. Les intentions, dans ce cas, ne peuvent être jugées que sur les actions. Un gouvernement, quel qu'il soit, aura raison de ne voir dans une association secrète qu'un attentat, et dans les associés que des coupables, ou tout au moins des indiscrets dangereux. Quand on conspire pour l'humanité, si l'on ne veut se rendre justement suspect, il faut prendre le gouvernement pour complice.

Si l'on remarque de telles inconséquences et de telles contradictions dans un ouvrage de M. B....., combien n'en reprendrait-on pas dans le langage et dans les écrits de tant d'hommes qui n'ont pas son talent, et qui veulent raisonner comme lui! Voilà pourtant dans quelles voies tortueuses nous entraîne la fougue de la passion! On part d'un bon principe, en se proposant un but indiqué par le vrai patriotisme; mais dans le chemin, l'envie de courir plus vîte nous prend; nous nous égarons, nous nous heurtons, nous roulons dans les précipices. *O vanas hominum mentes!*

Mais moi, pendant que je m'occupe à discourir sur le danger des aberrations, sans m'en apercevoir, des réflexions incidentes me détournent de mon sujet; hâtons-nous d'y re-

venir. Je me souviens que dans l'article précédent, j'ai annoncé que nous examinerions la troisième partie de la brochure de M. B....., la question générale de l'hérédité de la couronne.

Avant d'entrer dans une discussion, il faut commencer par poser des principes; c'est le seul moyen de s'entendre. Autrement on se dispute sans raisonner, on se parle sans se répondre, de même que deux hommes qui, pour se battre à l'épée, se tiendraient toujours l'un en tierce et l'autre en quarte, et porteraient chacun de son côté tous leurs coups en l'air.

Quoique M. Bignon cite quelquefois le commentaire américain de l'*Esprit des Lois* (1) comme un excellent ouvrage, cependant nous avons lieu de croire qu'il n'en adopte pas toutes les propositions, et entr'autres les maximes renouvellées du *Contrat social* : « Que l'hypothèse d'un contrat entre les sou-» verains et les peuples est chimérique, et que » les souverains ne sont que les mandataires

(1) Ce livre a été publié en anglais à Philadelphie en 1811, imprimé en français à Liège en 1817. Le *Publiciste* en a rendu compte dans les N°s du 21 juillet et du 20 août 1818.

» du peuple, révocables à volonté. » M. B.... invoque la déclaration *des puissances qui viennent de proclamer le dogme des gouvernemens représentatifs, c'est-à-dire l'existence d'un contrat entre le prince et les peuples qui sont gouvernés* (page 90). Nous sommes d'accord sur ce point. Je me plais à rendre justice à de nobles adversaires, lorsqu'ils professent des opinions saines et des sentimens honorables. Applaudissons à ces paroles de M. B...... : « Nous nous garderons de » hasarder sur ces droits *naturels et inaliénables des peuples, aucune de ces expressions qui, mal entendues ou mal traduites, » ont donné lieu à tant de déclamations absurdes* (1). » Mais je ne puis admettre le correctif qu'il ajoute : « *D'ailleurs ce que la » raison veut en théorie, la politique de tous » les siècles l'offre en application.* » Il me semble qu'il y a souvent une telle différence entre la pratique et la théorie, qu'elles se trouvent incompatibles. Il s'est laissé illuminer par son oracle, le commentateur américain de

---

(1) Quoiqu'il ait paru approuver dans des phrases précédentes ce qu'il blâme ici ; cependant j'aime mieux aider à la lettre et interpréter favorablement.

l'*Esprit des Lois*, grand prédicateur de l'absolu en politique. M. B..... aurait mieux fait de s'en tenir à Montesquieu, partisan des institutions relatives aux pays et aux peuples. Que de théories parfaitement raisonnées tant qu'on les voit dans les livres, opposeraient, dans l'exécution, des hyperboles que repousse l'expérience des nations. Pour ne pas parler du Commentaire de l'*Esprit des Lois*, M. B..... croit-il qu'un Etat pût subsister si l'on essayait de le régir à l'imitation de la république de Platon, de l'*Utopie* de Thomas Morus, de l'*Oceana* d'Harringthon, du *Contrat social* de Rousseau? Au moins Rousseau lui-même ne pensait pas ainsi de son propre ouvrage (1).

Mais ce n'est pas une légère dissidence dans une question accessoire qui nous empêchera de fixer de concert nos principes fondamentaux.

Je m'empresserai d'abord de répéter avec M. B.... cette phrase de Montesquieu : « *Ce n'est* » *pas pour la famille régnante que l'ordre de* » *succession est établi, mais parce qu'il est* » *de l'intérêt de l'Etat qu'il y ait une famille*

---

(1) Voyez *Contrat social*, liv. II, ch. 10, p. 77, 79 Edition in-12 de la Société typographique.

» *régnante* » (page 94). J'adopterai avec la satisfaction d'un Français qui a le sentiment de sa dignité, et d'un citoyen qui vit sous la protection d'un gouvernement représentatif, cette idée de M. B.....: *le droit des gens et la loi politique prescrivent l'un et l'autre pour première règle ce qui est conforme au bien et à la conservation de l'Etat* (pag. 100).

De toutes ces assertions, auxquelles je souscris, il résulte qu'il est de l'intérêt de l'Etat qu'il y ait une famille régnante, et que la première règle prescrite par le droit des gens et par la loi politique étant ce qui est de l'intérêt de l'Etat, *l'hérédité de la couronne dans la famille régnante* sera notre premier principe fondamental.

Nous établirons, pour le second, d'après l'autorité de Hobbes, de Grotius et de Puffendorff (1), cités par M. B....., que *quand la famille royale vient à manquer, la souveraineté retourne à chaque peuple.*

Je me suis trop réjoui de cette bonne intel-

---

(1) En vérité je ne croyais pas que M. B..... donnât dans les études gothiques assez pour lire ces auteurs, ou que ces auteurs fussent assez libéraux pour être consultés par M. B.....

ligence et de cette parfaite unanimité qui ont régné entre M. B.... et moi, tant qu'il s'est agi du protocole de notre pacte d'hérédité politique. A présent que nous sommes aux applications, et que nous touchons les articles, je sens plus vivement le regret et la crainte de me voir en opposition avec lui. Il est impossible de transiger, il faut combattre ; mais j'espère au moins que ce sera avec des armes courtoises.

Si cependant M. B..... voulait m'écouter, il reconnaîtrait bientôt que nos différends ne proviennent que d'un peu d'exagération de sa part, comme je l'ai dit dans mon précédent article, et d'une exagération de nobles sentimens.

Il s'indigne de l'ancien avilissement des peuples que l'ambition assimila trop souvent à des meubles, à des troupeaux, dans ses prétentions à l'héritage d'une province ou d'un royaume. Autrefois un empereur romain eut la même pensée. *Sub Tiberio et Caio, et Claudio unius familiæ quasi hæreditas fuimus* (1). « Sous Tibère, Caïus et Claude, nous » avons été l'héritage d'une seule maison. » Mais cet empereur montrait par cette sentence

(1) Tac. Hist. I, 16.

qu'on peut faire le mal en voulant le bien. Il ne s'apercevait pas qu'il n'était plus permis de garder les maximes de la république dans le gouvernement monarchique de l'empire. Le zèle de M. B..... pour la liberté des peuples est plus éclairé. Il entre dans les vues d'un autre empereur, un des plus grands princes de Rome, Adrien. Il comprend comme lui les dangers d'une souveraineté élective, les agitations et les troubles des interrègnes, les discordes et les fureurs des partis, les guerres civiles allumées par la rivalité des compétiteurs. Aussi Adrien fit-il tous ses efforts pour assurer d'avance l'hérédité, et l'on ne peut pas le soupçonner d'un motif d'égoïsme. Ce n'était pas pour l'établissement de sa dynastie qu'il prenait ces précautions, il n'avait pas d'enfant; deux fois il adopta des étrangers, deux fois il fit adopter des étrangers à son fils adoptif qui n'avait point de postérité. Que désirait donc ce profond politique, si ce n'est de prévenir les déchiremens de l'Etat par l'hérédité de la puissance souveraine? Il est honorable à M. B..... de se rencontrer sur ce point avec un tel homme.

Puisqu'il juge qu'il est nécessaire d'imposer silence à un faux orgueil pour n'avoir égard qu'à

la sûreté et à la conservation de l'Etat, que ne suit-il toujours la même voie, au lieu de s'amuser à déduire d'un principe salutaire des conséquences pernicieuses ? à se démentir lui-même ? A détruire sa propre doctrine en voulant trop la restreindre?

Sans doute, ce principe de l'hérédité doit subir des restrictions; et c'est lorsqu'en faisant valoir des liens de famille, un monarque, un prince étranger viendrait s'emparer du trône; lorsque la nation courrait risque de devenir une annexe, une province d'un autre empire, de passer sous une influence étrangère, de voir prédominer chez soi d'autres lois et d'autres mœurs, de décheoir du rang des puissances souveraines et indépendantes à la condition précaire d'une colonie exploitée au profit d'un maître, qui traiterait ses nouveaux peuples en sujets, quand il faudrait lever des impôts, et en étrangers, quand ils lui demanderaient justice et protection. C'est ainsi que la haîne d'une nation rivale et la crainte d'une tyrannie étrangère déterminèrent les états-généraux à écarter Edouard III de la succession au royaume de France. La loi salique servait de matière aux discussions et de prétexte au refus. Mais c'est l'effroi de n'obéir plus à des

princes français, c'est l'horreur d'un joug étranger qui rassembla autour de Philippe VI tant de soldats fidèles, et qui soutint la constance et le courage des Français au milieu du sang et des débris pendant un siècle d'infortunes et de désastres, marqué aussi quelquefois par la gloire et toujours par l'honneur.

Les mêmes sentimens, les mêmes principes condamnent les testamens et les traités de partage qui livreraient à plusieurs rois étrangers un empire à diviser et à dénaturer.

Là s'arrêtent les précautions qu'exigent la sûreté, la dignité des peuples; étendre ces précautions plus loin, resserrer à l'excès le bénéfice de la loi, augmenter les exceptions, c'est affaiblir les gages de la tranquillité des peuples; c'est rejeter dans le vague et dans l'incertitude ces destinées qu'il est si important de fixer; c'est du même coup ôter aux gens de bien leur sécurité, donner aux malveillans des espérances, remuer les esprits de ceux que nourrissent les révolutions et le pillage, et forger des armes aux factieux. Une imagination exaltée pourra débiter de magnifiques lieux communs sur la souveraineté du peuple; elle s'efforcera de nous enfler de vanité et de fermer nos yeux sur les

périls; elle saura peut-être, par des sophismes captieux et des alliances insidieuses de mots et d'idées, confondre la servitude avec l'hérédité. Mais l'expérience nous a instruits; ses leçons nous ont coûté assez cher pour que nous en profitions, et les honnêtes gens, heureusement en majorité, les honnêtes gens qui composent ce qu'on peut véritablement appeler le peuple, ne se laisseront pas séduire par l'offre de cette souveraineté dont les maux retombent sur eux, et dont les fruits sont recueillis par les perturbateurs. Chacun aime mieux vivre paisible au sein de sa famille, content du produit de son industrie, que de se targuer ridiculement d'une souveraineté dont il serait la vingt-sept millionième partie. La raison nous montre que c'est la stabilité du gouvernement qui fait la stabilité des fortunes particulières, et que c'est l'hérédité de la couronne qui est la première cause de la stabilité du gouvernement. Au lieu donc de chercher à diminuer la famille royale, une nation doit s'appliquer à cultiver et à conserver, comme une précieuse ressource, toutes les branches collatérales qu'elle possède chez elle. Un arbre majestueux s'élève au milieu d'une vaste plaine; son ombrage s'étend au loin et couvre

les plantes qui fleurissent à l'entour : à mesure qu'on retranchera imprudemment des rameaux, les plantes seront plus exposées à toute la violence des orages.

Qu'on ne tente donc pas de nous abuser par des mots ; qu'on ne vienne pas insinuer perfidement que notre fierté ne doit pas admettre *ces prétendus droits d'hérédite dont s'arme un inconnu, parent éloigné d'un dernier Roi, pour venir prendre possession d'un peuple et se saisir de son gouvernement* (pag. 92). Que de subtiles dialecticiens n'espèrent pas nous surprendre et nous conduire, à force de détours, à une conclusion qui détruirait les concessions que la justice et la raison leur avaient arrachées ; qu'ils ne se flattent pas, sous une apparence de modération, de nous engager à recevoir des maximes téméraires. Si l'on veut un exemple curieux de la déviation d'un raisonnement inconsidéré, qu'on se rappelle de quels principes M. B.... est parti avec moi, et qu'on lise ce passage :

Je ne pousserai pas les conséquences (de la maxime sur la dignité des peuples) *aussi loin que Montesquieu et Vatel; je ne dirai pas avec ce dernier :* « Si la nation voit certaine-
» ment que l'héritier de son prince ne serait

» pour elle qu'un souverain pernicieux, elle » peut l'exclure ; *je me borne à dire qu'il est de l'intérêt des peuples*, QU'AU MOMENT DE LA VACANCE DU TRÔNE PAR L'EXTINCTION DE LA LIGNE DIRECTE, LES BRANCHES COLLATÉRALES NE PUISSENT VENIR PRENDRE POSSESSION DE CE TRÔNE *que par le choix ou avec le consentement de la nation* (pag. 99).

M. B...., point d'artifices oratoires, séparez Montesquieu de Vatel. N'associez pas ces deux noms pour appuyer, par cette alliance, les maximes de Vatel de l'autorité de Montesquieu; et ne tâchez pas de nous faire entendre que Montesquieu est aussi audacieux que Vatel et plus tranchant que vous. Montesquieu, dans les chapitres qu'il consacre aux questions d'hérédité royale (1), ne dit rien de semblable à ce que Vatel avance, et à ce que vous avancez ici vous-même; je ne veux avoir affaire qu'à vous et à Vatel.

Vous faites le timide, et au moyen d'une prétérition innocente, vous nous lancez une sentence digne du démagogue le plus intrépide. Stratagème usé! figures de rhétorique

---

(1) *Esp. des Lois*, liv. V, ch. 14. Liv. XXVI, ch. 6, 16, 23.

que tout cela. Vous ne nous y prendrez pas. Rappelez-vous que nous avons fait dans l'article précédent le procès à la rhétorique. Si quelque lecteur plus fin et plus difficile que moi, voulait vous chercher querelle, il vous montrerait cette phrase écrite par vous et en votre nom (p. 100) : *récemment encore nous avons eu sous les yeux une application non moins frappante* (1) DU DROIT QU'A UN PEUPLE DONT LA CONSTITUTION EST REPRÉSENTATIVE, DE DISPOSER DU TRÔNE, S'IL LE JUGE VACANT, ET D'ÉTABLIR UN NOUVEL ORDRE DE SUCCESSION.

Vous n'osiez pas tout à l'heure dire avec Vatel qu'il est permis d'exclure l'héritier du prince, et maintenant vous déclarez de votre propre autorité, qu'un peuple dont la constitution est représentative, a droit de disposer du trône, s'il lui plaît de juger que le trône est vacant, et par conséquent d'ouvrir la succession royale du vivant même du prince régnant, de prononcer sa déchéance pour établir un nouvel ordre de choses. La généralité de votre proposition entraîne toutes ces conséquences; elles n'en sont pas les induc-

---

(1) En Suède, l'an 1810.

tions forcées, mais bien les interprétations exactes et naturelles. Dès ce moment, la dignité royale n'est plus qu'une charge amovible. Rousseau, dans le *Contrat Social,* n'a pas poussé plus loin ses hyperboles républicaines. Lisez les Principes de politique de M. Benjamin Constant (je ne vous cite pas une doctrine suspecte *d'illibéralité*); il vous conseillera de respecter l'hérédité du trône, et l'inviolabilité du prince. Mais vous n'avez pas réfléchi à tout ce que signifiait votre phrase; et c'est sans le vouloir qu'elle vous est échappée dans l'ardeur de la composition. Je le crois sans peine; me préserve le ciel de vous offenser par un doute injurieux!

Je veux à mon tour me justifier devant vous et me concilier votre bienveillance. Jusqu'à présent mon empressement à soutenir le principe de l'hérédité de la couronne, répand sur mes discours une teinte ministérielle, n'est-ce pas? Plus d'une fois, vous vous êtes écrié dans votre impatience: « *le vénal écrivain! plume servile!* » Eh! bien, vous allez voir que je suis libéral aussi: vous n'osiez pas dire avec Vatel que, *si la nation voit certainement que l'héritier de son prince ne serait pour elle qu'un souverain pernicieux,*

elle peut l'exclure. Je suis plus hardi que vous, ou plus franc, comme vous voudrez; car je le dis et je l'affirme. Mais expliquons-nous, parce que je ne suis pas pour l'absolu et pour le vague en politique. Il faut que la nation voie cela *certainement.* Certainement, entendez-vous. Ce ne sont pas des mécontentemens passagers, des préventions légères, qui peuvent motiver un tel arrêt. Si dans les tribunaux on ne condamne à mort un coupable qu'après une mûre délibération et sur des preuves évidentes, combien doit-on être plus circonspect dans la décision d'une question qui touche l'existence de tant de citoyens! Vous le savez, ces exclusions de prétendans au trône, ces changemens dans la succession royale, ne se font pas sans qu'on désole la patrie par des guerres instestines, sans qu'on verse des flots de sang. Je ne crains pas même de dire que des fautes graves de l'héritier présomptif, ne seraient pas encore une raison suffisante d'entreprendre une révolution toujours funeste, à moins qu'on ne fût *certainement* menacé d'une ruine inévitable; car les citoyens ne peuvent se résoudre à transporter le gouvernement en d'autres mains, et à donner une si douloureuse commotion

à l'Etat que pour le conserver. Les citoyens avant d'employer ce remède, qui produit toujours une crise de guerres civiles et souvent d'anarchie, les citoyens se demanderont si le danger du remède n'est pas infiniment plus grand que le mal qu'ils appréhendent; et ceux qui voudraient se mettre à la place de la majorité des citoyens, prononcer pour eux et donner le signal de l'insurrection, se chargeraient vis-à-vis de la nation d'une effrayante responsabilité.

Remarquez que je ne me dépars pas de nos premiers principes, et que ce n'est pas pour le bon plaisir des rois que je défends l'hérédité. Ma maxime sera toujours : *le salut du peuple est la loi suprême.*

J'ajouterai encore une explication à la proposition de Vatel. Comme c'est pour l'intérêt de la nation qu'est établi le droit d'exclure, il faut que ce soit la nation qui prononce; la nation elle-même, et non pas des interprètes téméraires, sujets à passion et à erreur, comme M. B..... l'a observé judicieusement; la nation elle-même, et non pas des tribuns turbulens, des chefs de faction, des génies ambitieux, qui s'agrandissent par les souffrances de l'Etat, et qui s'enrichissent des

misères publiques ; la nation elle-même, et non pas des troupes de gens sans feu ni lieu, non pas une populace ameutée trop aisément par des clameurs furieuses qui annoncent hautement la liberté, et promettent indirectement la dépouille des honnêtes gens. *Le salut du peuple est la loi suprême.*

C'est le salut du peuple qui a sanctionné la loi de l'hérédité royale. C'est le salut du peuple qui doit être la seule mesure des exceptions nécessaires. Si des titres héréditaires étaient revendiqués *par un parent éloigné, inconnu*, sur-tout *par un prince étranger*, repoussons l'inconnu, repoussons l'étranger? Mais quel publiciste prudent a jamais prononcé et prononcera que le trône *est vacant par l'extinction de la ligne directe*, et voudra séparer du trone les branches collatérales? Quoi ! lorsque la famille royale nous présentera des princes nés du même sang que nos rois, instruits des lois de l'Etat, accoutumés à leur obéir, à les respecter, à les soutenir, imbus des opinions nationales, familiarisés avec les citoyens en vivant au milieu d'eux, et en pratiquant avec eux les devoirs de la condition civile, on les fera descendre du trône, sur les marches duquel ils étaient naturelle-

ment placés, entre le prince, dont ils pouvaient étudier de plus près la conduite, et la nation dont ils voyaient de plus haut la situation, le caractère, les vœux et les besoins ! Sont-ce là les *inconnus*, les *étrangers* sur qui tombe la réprobation de la patrie? Si la patrie les a reconnus pour ses enfans avant l'extinction de la ligne directe, pourquoi ensuite, par un excès de sévérité pour eux, mais sur-tout d'imprudence pour elle, vouloir les déshériter? Pensez donc que tous les degrés de succession que vous supprimez parmi les branches collatérales et indigènes, je m'explique, sont autant de garanties que vous retirez à la constance du gouvernement, à l'ordre public, au repos des citoyens.

M. B..... s'imagine-t-il nous avoir répondu péremptoirement, et nous avoir rassurés, lorsqu'il nous dit (pag. 93, 94) : *pour motiver dans les branches collatérales le droit d'hériter, il n'a jamais pu être allégué qu'une seule considération* (1) *qui fût tirée de l'intérêt public : c'est qu'il est plus avantageux pour un Etat d'être gouverné par un prince arrivé irrégulièrement au trône, que d'être*

(1) Cette *seule* considération en vaut bien d'autres.

livré à l'anarchie ; mais un pareil raisonnement n'est applicable tout au plus qu'à des pays où l'anarchie serait la conséquence inévitable de la vacance du trône, et il ne peut pas en être ainsi là où il existe un corps capable d'être l'organe du vœu national et de diriger provisoirement l'administration.

Si l'on ne considérait que ce passage, la définition trop peu précise de ce corps que M. B..... charge provisoirement de régner, laisserait errer nos idées dans le vide des abstractions ; mais nous venons de citer une phrase qui lève tous les doutes : *un peuple, dont la constitution est représentative, a droit de disposer du trône, s'il le juge vacant* (pag. 100). M. B..... nous avait préparés à cette assertion par cette autre phrase : *partout où une maison régnante est venue à s'éteindre, par qui le droit de régner a-t-il eté exercé, quand il l'a été légitimement? Par les diètes, les cortès, les états-généraux, les assemblées d'états ; enfin, par les représentans, par les délégués des peuples sous des dénominations diverses* (pag. 88). Donc le peuple représenté par ses délégués, peut juger le trône vacant ; et de quoi se forme le corps capable d'être l'organe du vœu national et de

régner, si ce n'est des représentans, des délégués du peuple?

Mon Dieu! que M. B..... est un dangereux raisonneur avec ses figures de rhétorique! Voilà encore dans sa dernière phrase, une accumulation qui confond toutes les idées. Les délégués des peuples sous des dénominations diverses, lorsque la constitution est représentative, ont-ils dans tous les pays des pouvoirs semblables? Prenons un exemple pour mieux asseoir nos idées. La chambre des députés en France, est bien un corps composé de délégués du peuple. Est-ce que M. B..... voudrait l'assimiler aux anciennes diètes d'Allemagne et de Pologne, aux cortès de Castille et d'Arragon, ou même aux états-généraux de la France? Il est trop versé dans l'histoire moderne et trop sensé pour tomber dans une pareille bévue.

Je connais mal la constitution de notre pays, ou le système de M. B..... la contrarie étrangement. Pour moi, toutes les fois que j'ai donné mon suffrage à un député de mon département, j'étais loin de penser que je pouvais lui confier, pour ma part, des pouvoirs si étendus et d'une si grande conséquence. Je croyais que sa mission se bornait

à concourir à la rédaction et à la sanction des lois, dont les projets sont présentés par le pouvoir exécutif, à régler le budget des recettes et des dépenses de chaque année; je croyais qu'il pouvait même s'enquérir de l'exécution des lois et en demander compte aux ministres. Mais que les députés pussent exercer au nom du peuple le droit de changer l'ordre de succession, si la ligne directe venait à s'éteindre, et que la maison régnante fût jugée éteinte, lorsqu'il resterait des branches collatérales, des princes du sang, des princes français; que dans ce cas, il fût permis aux députés de diriger provisoirement l'administration du royaume; qu'ils pussent dans toutes les circonstances, comme représentans du peuple, juger le trône vacant et en disposer; c'est ce que je n'ai jamais cru; c'est ce que personne n'admettra.

Je suppose que la ligne directe vînt à s'éteindre pendant la vacance des chambres, les ministres convoqueraient-ils la chambre des députés? Mais ils ne sont que les agens du pouvoir exécutif; c'est le Roi qui convoque les chambres. La chambre des députés s'assemblerait-elle d'un mouvement spontané? Cette formation ne serait pas constitution-

nelle, et les actes seraient frappés de nullité. Daignerait-on consulter la chambre des pairs? Mais la chambre des pairs ne se compose pas *des délégués du peuple ;* on la mettrait hors de cause. Ainsi, selon M. B..., la chambre des députés, sans avoir reçu de ses commettans des instructions convenables et de nouvelles autorisations, cumulerait les deux pouvoirs législatif et exécutif, comme les décemvirs. Et ceux qui ne peuvent pas, sans le concours de la chambre des pairs et de l'autorité royale, faire une loi, pour ordonner la dépense nécessaire à la construction d'un pont ou d'un marché, se constitueraient en souverains absolus pour décider de la forme du gouvernement et du sort de la France! La volonté de deux cent cinquante individus sans mission expresse, ou plutôt d'une partie d'entre eux, serait la volonté de la nation! Leur décret serait la loi constitutive du royaume!

S'il en était ainsi, le gouvernement représentatif, qui est la base de la liberté, et dont les caractères principaux sont l'ordre et la modération, sans lesquels il n'y a point de vraie liberté, le gouvernement représentatif contiendrait en lui-même un foyer, un volcan d'anarchie, toujours prêt à éclater.

Comment M. B..... n'a-t-il pas aperçu d'abord toutes les faussetés, toutes les extravagances qui ressortaient de son système? Cela s'explique par une réflexion toute simple. M. B..... veut ériger les députés en souverains tout puissans, et M. B..... est député. *Vanitas vanitatum !*

L'histoire n'est pas d'un plus utile secours à M. B..... que sa logique. Veut-il nous prouver par des exemples, que les représentans des nations ont toujours considéré la puissance suprême comme résidant en eux seuls et s'en sont attribués tous les titres? Il nous cite nos parlemens, qui ne se regardaient même que comme des états-généraux *au petit pied* (pag. 88, 89). *A l'époque de la mort* de Charles IX, Brantôme rapporte, *qu'après dîner, la cour du parlement envoya dire et commander à M. le grand aumônier, M. Amyot, de leur aller dire grâces après dîner comme roi. La discussion qui s'éleva fut très-vive; messieurs du parlement se tenant toujours sur leurs opinions et royale majesté et autorité* (ibid).

M. B..... n'aurait pas dû croire qu'on justifie une proposition erronée, par l'exemple d'une prétention ridicule.

S'il essaye de nous convaincre qu'on doit exclure les branches collatérales, il nous racontera qu'à la mort de Louis IV, dernier empereur de la race Carlovingienne, les peuples de la Germanie élurent Conrad, duc de Franconie, tandis que l'empire aurait dû retourner à la branche de Charles-le-Chauve, qui subsistait encore dans Charles-le-Simple (pag. 100).

Mais M. B..... sait bien que l'empire de Germanie était depuis long-temps étranger au royaume de France, quoique les souverains des deux monarchies eussent une origine commune. On exclut Charles-le-Simple, ou, pour mieux dire, on ne jeta pas les yeux sur lui ; non pas parce qu'il était collatéral, mais parce qu'il était étranger, et parce qu'il était Charles-le-Simple (pag. 99, 100).

M. B..... nous apprend encore qu'en 1714, à la mort de la reine Anne, la maison d'Hanovre fut appelée au trône d'Angleterre, malgré le nombre prodigieux d'autres héritiers qui auraient pu, avant cette maison, aspirer à la couronne, si le peuple anglais avait voulu, dans cette circonstance, suivre la loi civile (pag. 100). Je ne les connais pas; tout ce que je sais, c'est que la succession avait été

réglée en faveur de la maison d'Hanovre, par un acte solennel, dès le règne de Guillaume et de Marie, en 1701, et ensuite par un autre acte confirmatif, du vivant de la reine Anne.

Enfin, M. B..... tâche d'établir la souveraineté du peuple ou plutôt de ses députés, sur les décrets de la diète de Suède, en 1810. M. B..... se serait bien gardé de faire une similitude si vicieuse de tout point, s'il avait lu attentivement l'histoire de la Suède et de son gouvernement, et s'il avait examiné la constitution de Gustave III (1).

Que faut-il conclure de toute cette discussion? C'est que, comme je l'ai dit au commencement, M. B..... a de bonnes intentions et de bons principes, et qu'il a failli seulement par exagération. Combien elle est donc dangereuse! puisqu'avec tant d'érudition et de ressources d'esprit, M. B....., pour s'être laissé aller à l'exagération, s'est perdu dans un labyrinthe inextricable, que deviendrait en pareil cas, un homme moins habile? Si M. B..... ne nous sert pas beaucoup par sa brochure, au moins son exemple pourra nous servir.

---

(1) Voy. *Hist. des Gouv. du Nord,* par Williams, liv. III, ch. 2, 3.

Le Censeur Européen; par MM. Comte et et Dunoyer. Avec cette épigraphe : *Paix et liberté.*

J'indiquerai sommairement les différens articles de ce volume, et je me garderai bien de me jetter dans une controverse absolument inutile. Je crois qu'il en est des dogmes politiques à peu près comme des dogmes religieux : nul ne se convertit à l'opinion d'autrui, parce que l'opinion ne résulte pas, en général, de la raison, mais des habitudes, des préjugés, de l'imagination et sur-tout des intérêts. En fait de politique, je crois difficilement à cette sorte d'amour platonique pour telle ou telle forme de gouvernement. Les principes les plus sublimes m'y paraissent trop près de l'intérêt individuel de celui qui les érige en dogme. La révolution m'a rendu sceptique sur les plus belles théories, et j'ai horreur du machiavélisme des phrases. Je voudrais donc que chacun se dépouillât de l'hypocrisie sentencieuse dont on se couvre aujourd'hui pour la plus grande prospérité future des peuples; en un mot que l'on dît nettement, moi je veux la république, moi je veux la royauté : on saurait du moins à quoi s'en tenir.

Pour en revenir à l'ouvrage qui m'a suggéré ces réflexions, je me hâte d'en indiquer la division et les principaux articles; je dirai mon avis sur chacun d'eux, sans discussion.

Ire PARTIE.

Des garanties individuelles dues à tous les membres de la société.

Cet article sort d'une plume très-exercée, et d'une tête on ne peut plus métaphysique. C'est l'idéologie pure appliquée à l'ordre social. Je crois que si cet article eût paru lorsque *sa majesté impériale* arriva de Moscou, tout exprès pour prononcer, à la face de l'Europe attentive, cet anathème si célèbre contre cette malheureuse idéologie qui, pourtant, n'était pas coupable des folies du grand homme, elle eût dit dans sa colère à l'auteur : *tu es ille vir.* Quoiqu'il en soit, et je le dis sérieusement, cet article est bien écrit et quelquefois très-fortement pensé. L'auteur veut que les personnes et les propriétés soient libres : je le veux comme lui; il prouve qu'elles doivent l'être : ses preuves, trop métaphysiques, ont un appui bien plus fort que ses raisonnemens, je veux dire la loi, et l'instinct naturel de tout ce qui a le sens commun. Il veut la liberté indéfinie de la presse : j'aime la liberté par raison et par sentiment; je crois donc que la liberté de la presse qui, par le fait, existe, doit devenir tout-à-fait légale, et que ses abus peuvent être réprimés par la loi, s'ils ne peuvent l'être par le dégoût, l'ennui et l'indignation des honnêtes gens. L'auteur veut l'organisation du jury : je ne connais point assez les vices de l'organisation actuelle pour décider si elle est bonne ou mauvaise. Je désire seulement que le jury soit une institution protectrice de l'honneur, de la liberté et de la vie des citoyens. Sur ce point je me repose avec sécurité sur la sagesse du pouvoir législatif, je veux

dire du Roi et des deux chambres. L'auteur veut la liberté de conscience, la Charte la veut comme lui, je la veux également. Nous sommes tous d'accord. Mais il ne veut point qu'il y ait une religion de l'Etat; cependant la Charte le veut, et la raison veut peut-être aussi qu'un gouvernement reconnaisse qu'une religion n'est pas tout-à-fait une chose indifférente : et, sur ce point, je veux ce que la Charte veut; de plus, j'appartiens à cette religion qui a civilisé les Gaule, qui a proscrit l'esclavage et les turpitutudes de la république ou de l'empire de Rome, qui a proclamé l'égalité des hommes devant Dieu, avant que la Charte ne l'eût proclamée devant la loi : je ne suis pas fâché, quoiqu'on en dise, que la *religion de nos pères*, ou, si l'on veut, la religion de Fénélon, de Pascal et de saint Vincent-de-Paule, soit la religion de l'Etat. Passons. Je ne suis pas intolérant, mais je ne trouve pas de très-bon goût que l'auteur qui, probablement, est français, écrive sur le christianisme en France, précisément comme s'il s'agissait de la religion de Mahomet.

Toutes fois, je le dis sincèrement, cet article ne doit pas être confondu avec ceux qui traînent dans les pamphlets du jour. Il annonce un homme de talent. L'auteur me semble fait pour un théâtre plus élevé que celui ou il semble se cacher. S'il s'abandonne à des expressions moroses et hostiles, je ne veux point en chercher le motif; peut-être est-il du nombre de ces hommes, hélas! qui ont à se dire : j'ai vécu trop d'un jour!

Lettre à un électeur. — La théorie du correspondant

est fort belle. Je me contenterai de lui soumettre quelques réflexions en passant.

1° Le droit d'élire des députés, dit-il, ne peut pas être séparé du droit d'élire des administrateurs municipaux.

J'accorde la proposition, mais je demande par qui seront élus les administrateurs municipaux des communes où il n'existe pas de contribuables à 300 fr. (ce qui peut être), et des communes où il en existe seulement quatre ou cinq (ce qui est dans la moitié au moins des communes rurales)?

2° Il faut chercher avant tout des députés qui aient la volonté de demander le rétablissement des administrations communales et départementales, l'organisation des gardes *municipales* avec le droit de nommer leurs officiers, l'organisation du jury, des institutions propres à garantir la liberté des personnes et l'inviolabilité des propriétés, la liberté de la presse, la liberté de l'instruction publique, la liberté du commerce, enfin la responsabilité de tous les fonctionnaires publics, depuis les gardes champêtres jusqu'aux ministres inclusivement.

Je croyais que les députés recevaient leur mandat de la loi, et non pas des électeurs. Je croyais aussi qu'au Roi seul appartient la nomination aux emplois publics, et que la Charte n'a pas entendu que la France dût être partagée en quarante-cinq mille petite républiques fédératives, ayant chacune sa petite armée municipale, indépendante. Il est vrai qu'en 1791 nous avons eu constitutionnellement ce bel ordre de choses, si favorable, comme on sait, à la liberté.

3° Le devoir des députés étant bien connu, il reste à

examiner sur quels hommes les électeurs doivent porter leurs choix. En conséquence : « Si entre deux candi-
» dats, l'un avait ce qu'on appelle des principes sans
» avoir de probité politique, et que l'autre fût partisan
» du pouvoir absolu, mais incapable, soit de se laisser
» corrompre, soit de céder à des considérations per-
» sonnelles, il vaudrait encore mieux *exclure le pre-*
» *mier que le second.* »

J'ignore si l'on a suivi cette règle dans le *scrutin d'exclusion* qui a été fait récemment à Paris, et qui renvoie le candidat *exclu* aux électeurs du département du Finistère; quant à moi personnellement, je déclare que, forcé absolument de choisir entre la république et le pouvoir absolu, je voterais pour le retour du siècle de Louis XIV. J'ai donc, d'après la maxime *du Censeur*, quelqu'espérance d'être élu député, à moins que le *Censeur* n'entende tacitement par le *pouvoir absolu* les constitutions de l'empire. Je ne le pense pas, comme on le verra plus loin.

7° Les candidats doivent être fort riches, parce qu'aux yeux du grand nombre ce sont les hommes influens qui accréditent les bonnes raisons.

Vous l'entendez, petits contribuables de mille francs! vous n'êtes pas assez riches pour être élus, quoique la Charte trouve que votre fortune garantisse à l'État toutes les probabilités d'une instruction étendue et d'une indépendance honorable.

8° Convient-il d'élire des savans, des orateurs, des agriculteurs, des manufacturiers, des commerçans ou des banquiers?

Des savans? Il ne suffit pas de connaître l'organisation d'une tulipe, les propriétés d'un triangle ou la

structure d'un éléphant. Ainsi, comme nos savans ne savent rien autre chose, ils ne doivent pas être élus.

Des orateurs! ici le correspondant n'en dit mot. Je soupçonne qu'il est orateur.

Des agriculteurs, des manufacturiers, etc. ? « Ils » seraient sans doute, dit le *Censeur*, de très-bons » députés si nos institutions étaient complètes. Mais » leurs idées sur l'organisation sociale ne sont pas en » général au niveau de leurs intentions et de leur in- » fluence. »

L'auteur ne veut pas non plus de ceux qu'on appelle des *modérés*, si leur modération n'est que l'instinct de la faiblesse, et il a raison. D'ailleurs les modérés sont des ministériels, et il ne veut point de ministériels.

Il ne veut pas davantage de ces hommes qui couvrent leurs mécontentemens individuels des couleurs patriotiques; de ces hommes, dit-il, à qui le pouvoir arbitraire, quand il était exercé par eux et à leur profit, paraissait une chose excellente, et la perfection de l'ordre social; de ces hommes, dit-il encore, dont l'indignation se soulève au seul nom de l'Angleterre; mais dont le front s'épanouit, et le cœur tressaille de joie et d'espérance, si on leur parle des douceurs du régime impérial et d'une invasion en France par les armées autrichiennes. Je suis complètement de son avis, et ces seules expressions me réconcilient presque avec ses autres doctrines. Mais que veut-il donc enfin pour députés à l'assemblée prochaine, qui, suivant lui, doit être *constituante?* Ce qu'il veut? le petit nombre de députés qui existent encore de l'assemblée constituante. *Vous êtes orfèvre, M. Josse.* Dieu nous garde cependant de l'assemblée constituante.

9° « Ne conviendrait-il pas de choisir un certain » nombre de fonctionnaires publics ? »

A cette question, l'auteur se met à son aise par une comparaison fort judicieuse et fort décente. Il suppose que s'il plaisait à sa *hautesse* de donner à la *Turquie* une représentation nationale, il ne serait pas prudent aux électeurs de nommer pour députés les pachas et les commis des pachas, les visirs et les sous-visirs, l'aga des janissaires, en un mot tous les hommes qui exploitent le pays. Cette comparaison est tout-à-fait honorable pour la France. Il est clair qu'ayant à rompre nos vieilles chaînes comme les Turcs, nous ne devons envoyer à la chambre ni pachas, ni visirs, ni aga des janissaires. Toutefois je soupçonne que s'il plaisait à sa hautesse de convoquer une chambre des députés à Constantinople, il aurait été assez éclairé pour adoucir d'avance les formes de l'administration et de la justice, et que l'on enverrait par-ci par-là quelques pachas, quelques imans, et peut-être même le grand muphti à la chambre ottomane. Parlez donc plus franchement, et dites que tous les fonctionnaires publics de France sont indignes de la confiance des électeurs parce qu'ils ont celle du Roi. Il y aura là, si l'on veut, de la grossièreté lacédémonienne; mais du moins il y aura aussi une conséquence nette de votre système. Je suis d'avis, je l'ai déjà dit, que l'on parle sans lâches artifices ou que l'on se taise. Si j'ai un ennemi, j'aime mieux avoir à le haïr qu'à le mépriser.

IIe PARTIE.

Cette partie est consacrée aux ouvrages scientifiques et littéraires. Le Ier article est sur l'ouvrage de M. de Mont-

losier, intitulé : *de la Monarchie française depuis la seconde restauration jusqu'à la fin de* 1816. On sait que le système de M. de Montlosier a beaucoup de rapports avec celui de M. de Bonald : et par conséquent, il n'est pas de nature à être adopté par les auteurs du *Censeur européen*. Toutefois il rend justice aux talens de cet écrivain, qui certes mérite l'estime des hommes sages de tous les partis, s'il est des hommes sages dans un parti.

Le second article est sur une brochure intitulée : *Pétition à la chambre des députés, par M. Xavier Lebret, baron d'Imbert*. M. le baron d'Imbert livra la flotte de Toulon aux Anglais en 1793, et il se plaint d'avoir été destitué de sa qualité de contre-amiral par le ministre de la marine. On juge facilement que la *remise* de Toulon et de la flotte, en 1793, par le réclamant, n'est pas, en 1818, une forte recommandation auprès du *Censeur*; et j'avoue pour ma part que je n'aime pas que l'on se vante d'avoir accepté des fonctions sous la république, uniquement pour la trahir; il valait mieux la combattre.

IIIe PARTIE.

Actes du gouvernement.

Poursuites judiciaires contre les protestans des Cévennes. — Il s'agit des oppositions qu'une ou deux églises protestantes des Cévennes ont faites, au mois de juin dernier, contre les ordres donnés par un sous-préfet, au sujet de la *Fête-Dieu*. Il paraît que les membres du consistoire ont considéré comme un acte d'idolâtrie exigé d'eux, les mesures de police qui ont été pres-

crites pour la solennité de la cérémonie de la Fête-Dieu. J'ignore ce qui s'est passé dans les Cévennes, mais à la même époque j'étais à la Rochelle, et je sais, que d'accord avec les pasteurs protestans, les rues ont été tendues de tapisseries; que les protestans ont motivé leur consentement à cette mesure de police, comme un acte particulier de respect pour l'autorité publique qui assistait à la cérémonie, et comme un témoignage de tolérance personnelle envers ceux de leurs domestiques et de leurs ouvriers, qui dans leurs maisons et dans leurs ateliers, étaient catholiques. Mais ici je ne parle que de ce que j'ai vu, je ne dirai donc rien sur les plaintes plus ou moins fondées des protestans des Cévennes. Je remarque seulement qu'il existe des écrivains fort empressés à présenter aux imaginations ardentes, les flambeaux de l'inquisition comme devant bientôt s'allumer en France. L'histoire cependant m'assure que depuis cinq à six siècles la France a constamment repoussé l'inquisition, et je ne pense pas qu'il y ait péril pour nous dans le siècle qui court. On assure même que dès le 18e siècle, M. de Voltaire ayant dit, en riant, à un Anglais qui allait à Rome : *faites-moi le plaisir de m'apporter les oreilles du grand inquisiteur;* le pape, qui fut informé de la plaisanterie, écrivit à Paris : *faites-moi le plaisir de prévenir M. de Voltaire qu'il n'y a plus d'inquisition à Rome.* — Quoiqu'il en soit, je déclare que n'ayant aucune prétention à être élu député dans les départemens du Midi, je me borne à prêcher la paix entre tous les cultes, et même entre les gens qui ne sont d'aucun culte.

IVe PARTIE.

Petite Revue.

Lettre de M. Crédibilis. — M. Crédibilis me paraît être le plaisant de la troupe ; il rêve, et il rêve fort agréablement, comme on va le voir. Un soir de l'hiver dernier, on lui crie *qui vive?* et il répond : *Français*, parce que, dit-il, on doit être patriote avant d'être philantrope ; au second *qui vive?* il répond, sans réflexion : *citoyen ;* enfin, au troisième *qui vive ?* et ce *qui vive* était plus terrible que les autres, il répond d'une voix tremblante : *bourgeois*. Il est évident qu'il dût recevoir un coup de fusil ; fort heureusement le fusil rata ; mais ce bon et honnête *français*, *citoyen*, *bourgeois*, est saisi au collet, et traîné dans un corps-de-garde avec les épithètes de *jacobin*, de *scélérat* et de *patriote*. Par ce début du rêve de M. Crédibilis, on peut juger de la suite. Il apprend donc qu'il eût fallu crier : *royaliste*, et soudain il parle avec respect du Roi et de la Charte constitutionnelle ; autre mésaventure. Alors M. Crédibilis demande à parler à M. le maire, et M. le maire ne lui répond *qu'en lui donnant un grand coup de pied dans le derrière......* M. Crédibilis me permettra de le laisser là avec son coup de pied dans le derrière.

De l'effet des poursuites exercées contre les écrivains. — « En 1814, dit-on, le *Censeur* parut seul » dans la lice. Le ministère se borna à laisser dire des » injures aux auteurs par ses journaux, et aucun autre » ouvrage du même genre ne fut entrepris. »

Du même genre, cela peut être ; cependant, est-ce

la persécution qui a fait naître le *Nain-Jaune*, le mémoire fameux où l'on justifiait par la Bible et par Cicéron, la condamnation de Louis XVI; enfin, cet autre livre de Méhée, où l'auteur osait dire au Roi de France : deux millions de Français ont approuvé le parricide ?

Vers la fin de 1816, continue l'auteur de ce petit écrit, le *Censeur européen* a *paru* et fut poursuivi. Qu'a produit cette sévérité ? Non-seulement l'ouvrage dont on frappait les auteurs a continué de *paraître*, mais encore la *Bibliothèque historique a paru;* et pour un ouvrage dont on voulait se débarrasser, on s'est trouvé en avoir deux. — Les poursuites judiciaires ont continué, mais des cendres du *Mercure*, nous avons vu naître la *Minerve*, et les ministres n'ont pas gagné à la métamorphose. — On a continué de poursuivre et de condamner; nous avons vu successivement les *Lettres normandes*, le *Surveillant*, *l'Homme-Gris*, le *Père Michel* et beaucoup d'autres.

Je ne sais si les poursuites dont se plaint le *Censeur* ont produit l'effet qu'il leur attribue, et je doute que le silence du ministère public eût réellement occasionné le silence ou même la retenue de nos jeunes Montesquieu. Les écrits de toutes couleurs ne nous manquaient pas plus en 1814, que les caricatures; est-il vrai qu'en 1818 les écrits eussent été des modèles de raison, de bon goût et de sagesse, sans les réquisitoires de M. Vatimesnil ou M. Marchangy ? Sous le despotisme de Tibère, chacun se taisait; sous l'empire de *Titus*, il se trouva des Romains assez libéraux pour oser insulter ses statues. Puisque ces sortes de lâchetés sont malheureusement dans la nature, je con-

viens que de nos jours, il serait mieux peut-être d'imiter Titus qui disait, au sujet de ses statues insultées : *ils ne m'ont pas blessé.* Au fonds, j'ai pour maxime que la liberté de la presse étant garantie par la Charte, il faut que chacun en subisse les conséquences, le ministère comme les écrivains : le ministère, pour entendre des vérités, des conseils et des injures; les écrivains, pour être responsables. Je désire donc une loi forte et sage qui garantisse la liberté, qui réprime et punisse la licence. Le plutôt sera le meilleur.

Insensiblement, j'ai excédé les bornes que je m'étais prescrites. Cependant, j'aurais bien des choses à dire des *Pensées sur les élections*, où l'auteur établit entre autres cette maxime éminemment judicieuse : *qu'il n'y a point de gloire pour les électeurs à nommer un sot ou un intrigant.* Je pourrais encore m'égayer avec le *Censeur* sur les *indulgences de la portioncule*, ou admirer les institutions libérales de la république d'Haïti. Mais il est temps de finir. J'abandonne donc M. Crédibilis, le frère Adrien-Joseph Humbert, sa majesté le roi Henri et le *Censeur européen.* Seulement j'ai noté quelques pensées assez curieuses, que je recueillerai peut-être sous le titre de *Pensées à l'ordre du jour.*

MÉLANGES.

Décret de Minerve.

Sur le rapport d'un de nos féaux conseillers, membre de l'Académie française, il nous a été représenté à l'oc-

casion de la fête des Rois de France, par notre conseil séant à Paris, carrefour Bussi :

(1) « Que sans vouloir censurer la commémoration » d'un bon Roi à un jour de l'année, on voudrait que » chacun des jours de repos (*vulgò*, le dimanche), » fût dédié à un des grands hommes de France, bien- » faiteurs de la patrie et quelquefois du genre humain, » de la même manière que tous les jours de l'année » rappellent le nom de ces personnages souvent restés » obscurs par l'humilité de leurs vertus, qui ont mé- » rité le ciel sans avoir toujours servi la terre ;

» Que sans doute, il ne faut pas leur refuser des » hommages ; mais que ces hommages ne doivent pas » leur être exclusivement réservés dans les consécra- » tions quotidiennes ;

» Qu'en effet, autre chose est une fête en l'honneur » d'un héros, car tous les grands et beaux faits four- » nissent des héros, et autre chose est un panégyrique » de l'homme ou du saint du jour ;

» Qu'à l'égard de la fête dite de saint Louis, l'on » plaidera au besoin pour conserver une cérémonie » par laquelle la religion d'une part, et de l'autre « les sciences, les lettres, les arts s'uniraient par une » adoption mutuelle, et par leur dévouement com- » mun au service social et au bien de l'humanité ; » que même l'on consentira volontiers *que* (2) la re-

---

(1) Expressions tirées de la *Minerve*, p. 204 et suivantes.

(2) M. L*, membre de l'académie française, a oublié que l'on consent *à une chose* et non pas *une chose*. Cependant on dit à la chambre des députés *consentir l'impôt*. Mais le dictionnaire du budget ne devrait pas être celui d'un membre de l'académie française.

» ligion, non pas nationale, (aucune ne l'est plus en
» France par la loi de l'Etat) (1), mais la religion
» principale, celle de la grande majorité, obtienne le
» privilége de parler seule, et en quelque sorte, de
» représenter en ce point toutes les autres, quoiqu'il
» fût encore mieux que le culte, second dans la chré-
» tienté, fut aussi admis à cette auguste mission. »

A ces causes,

Et voulant traiter favorablement les exposans,

Nous avons décrété ce qui suit :

Art. 1er. Les huit premiers jours de repos, ou dimanches, à partir de la prochaine année, seront sous l'invocation des huit membres de notre conseil, séant au carrefour Bussi, en commençant par le nom du rapporteur.

Art. 2. Il nous sera fait un rapport sur les noms des autres bienfaiteurs de la patrie et du genre humain qui devront être substitués dans l'almanach *aux noms des personnages obscurs qui ont mérité le ciel sans avoir servi la terre.*

Art. 3. Le jour de la saint Louis 1819, M. L*, membre de l'académie française et l'un de nos féaux conseillers, donnera le premier modèle de ces *discours religieux qui, ce jour-là, ou tout autre jour donné, devront être adressés à la réunion du corps savant en présence des autels, et au milieu du concours des diverses classes de citoyens ;* afin qu'*en versant les bénédictions du ciel sur les bienfaits de la science humaine, la religion puisse apporter à la science humaine les*

---

(1) M. L* n'a peut-être pas lu bien attentivement la loi de l'Etat.

invocations de cette vénérable piété, consécration de toutes les vertus, puisqu'elle n'est qu'une charité universelle.

Art. 4. Nous nous réservons d'examiner s'il ne conviendrait pas de substituer au calendrier grégorien, l'immortel almanach décrété par les sages de 1793.

Art. 5. Le présent sera déposé aux archives de notre conseil, séant au carrefour Bussi, et enregistré dans *le Publiciste.*

Donné en notre citadelle d'Athènes, etc.

Signé MINERVE.

REVUE POLITIQUE.

Extrait des Papiers Étrangers.

The New-Times. — Ce journal contient une longue diatribe contre M. Pozzo-di-Borgo, ministre de Russie. — Il annonce ensuite que M. Agier, avocat-général à la cour royale de Paris, a obtenu, comme le baron de Vitrolles, *l'honneur d'être remplacé.* On voit que ses *nouvelles* ne sont pas nouvelles.

Ce qui dans ce journal est d'un sérieux plus ridicule, c'est la discussion élevée entre lui et l'*Argus politique* de Londres, rédigé en français par M. le marquis de Chabannes. Un correspondant du *New-Times* y déclare que l'auteur de l'*Argus* se laisse aller à des spéculations extrêmement *déréglées et visionnaires.* « Elles sont contraires, dit-il, aux opinions de tous » les royalistes que j'ai l'honneur de connaître. Leurs

» ennemis les accusent d'entretenir *l'arrière-pensée*, » de vouloir renverser la Charte et le gouvernement » représentatif, pour en revenir à l'ancien régime : » Rien de plus faux. Dans la fameuse *Note secrète*, » ils se sont exprimés on ne peus plus énergiquement » sur ce sujet..... Il est donc nécessaire qu'on sache » que les opinions de l'*Argus politique* sont celles de » M. Chabannes et non pas celles du parti qu'on a » calomnié en le qualifiant *d'ultrà-royaliste.* » (*Quod demonstrandum*).

Dans une autre feuille, le *New-Times* imprime en français et en anglais une lettre qui lui est adressée par l'auteur de *l'Argus politique.* Voici le début de cette lettre :

« Si les faits et les raisonnemens contenus dans *l'Argus politique* ne vous ont pas convaincu de *l'impureté de la Charte*, de l'astuce avec laquelle la » perfidie sut la présenter aux souverains alliés, des » inconvéniens qu'elle a eus, de ceux qu'elle ne peut » cesser d'avoir, de son immoralité, de son dénuement » de tout principe de stabilité, etc. ; alors, monsieur, » veuillez me permettre de vous jeter le gant, et de » vous demander à établir dans votre journal une » discussion qui fasse sortir la vérité des ténèbres, et » qui l'expose enfin au grand jour.

» Vous êtes, monsieur, un des meilleurs écrivains du » siècle, l'un des plus habiles avocats du moment » actuel ; vous avez été le défenseur invariable de la » cause de la religion, de la loyauté, de la justice » et de l'honneur ; vous jouissez de l'estime due à vos » talens, je dirai même de la reconnaissance de tous » les honnêtes gens, pour les opinions que vous avez

» constamment manifestées, et pour les efforts jour-
» naliers que vous ne cessez de faire pour le bien pu-
» blic..... » L'auteur, après ces précautions oratoires pour ramener dans sa cause celui qui la veille trouvait que M. de Chabannes se laissait aller à des *spéculations extrêmement déréglées et visionnaires*, ajoute : « je
» n'appartiens à aucun parti, sur-tout à celui qui
» s'arroge la prétention de se dire royaliste selon la
» Charte, et que je regarde comme anti-royaliste,
» anti-monarchique et anti-français. Non que j'accuse
» la pureté des sentimens de ceux qui le composent,
» mais bien la funeste erreur dans laquelle ils sont
» eux-mêmes plongés, et qu'ils voudraient malheu-
» reusement faire partager aux autres. Que votre cor-
» respondant ne se donne donc plus la peine de dire
» que les opinions de *l'Argus politique* sont celles de
» M. de Chabannes, et non celles des chefs de ce parti
» auquel on applique le titre d'ultrà, etc. »

M. de Chabannes continue et termine par proposer *la convocation des états-généraux* : « seul moyen,
» dit-il, de faire disparaître toutes les idées nouvelles,
» d'effacer toutes les traces de la révolution, de pro-
» curer et de consolider tous les avantages que peuvent
» désirer les amis du bien public, etc. »

(Si M. de M. de Chabannes eût été au tremblement de Lisbonne, il eût vraisemblablement proposé que la ville fût le lendemain de cette grande catastrophe ce qu'elle était la veille).

Sur Sainte-Hélène.

Dans un article intitulé : *de la situation politique du continent*, le *Statesman* continue à parler du con-

grès d'Aix-la-Chapelle avec l'indécence la plus effrénée. Il n'y est question que des *chaînes qui seront préparées pour les œuvres du créateur dans cet antre de vulcains couronnés. La sainte alliance n'est qu'un arrangement fait entre un petit nombre de despotes, dans le seul dessein de tenir l'espèce humaine dans un profond avilissement.* « Aussi, ajoute-t-il, nous sommes » grandement persuadés que les saints conservateurs » laisseront tomber le masque qui les couvre, avant » d'avoir terminé leur tâche hypocrite. Et si Napoléon » paraissait dans quelque partie du continent, il n'aurait » qu'à frapper la terre de son pied pour faire écrouler » tout l'édifice de leurs fourberies criminelles et in- » signes. »

On voit par ces expressions, comme nous l'avons déjà dit du *Statesman*, qu'à ses yeux Napoléon est le seul qui puisse délivrer le genre humain et le rendre à la paix, au bonheur et à la liberté. Nous en avons fait l'épreuve, sur-tout en 1815.

Le *Courrier* publie l'article suivant :

« Ordonnance pour l'*hépatite d'un illustre malade.*

» Le malade prendra de l'exercice sans être observé, » sur-tout la nuit. On le laissera se promener jusqu'à » bord d'un bâtiment américain, pour qu'il puisse » venir prendre l'air salubre de France. S'il continue » sa promenade jusqu'à Paris, le malade se trouvera » soulagé considérablement. Alors il pourra se livrer » à des exercices un peu plus forts, lever sept à huit » cent mille hommes, et marcher sur Berlin et Vienne » pour favoriser la paix de l'Europe. Arrivé dans ces » capitales, le malade se trouvera bien près de sa gué- » rison. Qu'il fasse ensuite fermer les portes du conti-

» tinent, il sera guéri radicalement, et l'on soutiendra
» sa santé en lui donnant chaque jour des doses com-
» posées de bulletins sur la détresse des Anglais et
» l'amour de ses peuples.

» Fait à bord du Griphon, le 2 août 1818.

Signé le docteur O'M***, chirurgien
de S. M. I. et R.

» Vu et approuvé par le docteur *Statesman.* »

A l'occasion de l'article ci-dessus, le journal *the British-Press* dit : « Ce n'est pas une faible preuve de
» la grande sûreté de la détention de Napoléon Bona-
» parte qu'il n'ait point encore été fait de tentatives
» pour sa délivrance. Ni la bravoure, ni la richesse,
» ni la haîne contre la famille royale de France ne
» manquent à ses partisans pour tenter un projet comme
» celui-là, s'il était praticable. Ces considérations,
» jointes à la connaissance positive acquise par le pu-
» blic sur la force naturelle et artificielle de Ste.-Hé-
» lène, et à la présence d'une flotte toujours sur ses
» gardes, doivent convaincre les plus grands scep-
» tiques, qu'une entreprise d'enlever Napoléon par la
» force ou par l'artifice, rencontrerait des difficultés
» insurmontables. Les mêmes considérations doivent
» paraître suffisantes pour dissiper les craintes que
» pourrait inspirer le départ d'un simple bâtiment à
» vapeur de l'Angleterre. »

Le *Morning-Chronicle* s'exprime ainsi : « les jour-
» naux ministériels ont eu l'absurdité de supposer que
» lord Cochrane a l'intention de se présenter avec son
» bateau à vapeur devant l'île de Sainte-Hélène, et

» d'envoyer à terre une chaloupe pour enlever et dé-
» livrer Buonaparte ! Il serait aussi probable qu'il exé-
» cutât cette entreprise avec un ballon qu'avec l'é-
» quipage d'une chaloupe. La folie d'un pareil projet
» ne peut qu'exciter le rire des hommes judicieux. » —
Ce journal examine ensuite les probabilités pour et contre Buonaparte s'il parvenait à s'échapper du lieu de son exil. « Ce n'est plus en France qu'il réussirait,
» dit l'auteur. Sa conduite lui a pour jamais fermé le
» cœur de la grande masse du peuple français. La
» France soupire après le repos et les avantages de son
» gouvernement constitutionnel. Buonaparte, ou tout
» soldat doué de talent, et par là capable de résister
» aux forces combinées de l'Europe, serait plus dan-
» gereux que les étrangers eux-mêmes. Il y a cer-
» tainement en France un parti républicain ; cepen-
» dant, sous le rapport du nombre et plus encore de
» la considération, ce parti est insignifiant ; mais il
» est actif, vigilant au point de tenir sur le *qui vive*
» les constitutionnels : sous ce rapport, il encourage
» leurs efforts pour la cause de la liberté. » (Viennent ensuite de grands éloges de la *Minerve*, de MM. Etienne et Benjamin Constant. Ces auteurs, dit le *Morning-Chronicle*, ne visent qu'à la correction des abus, sans s'occuper de changemens dans la forme du gouvernement ou de la dynastie.)

Le *Sun* dit, au sujet des réflexions précédentes :
« quand nous voyons le *Morning-Chronicle* discré-
» diter l'assertion émise sur le projet de lord Cochrane,
» et s'efforcer de prouver que si on laissait encore
» échapper Buonaparte, son parti serait trop faible

» pour que lui-même redevînt dangereux; nous
» avouons que cela même augmente nos soupçons sur
» les intentions de lord Cochrane. Toutefois nous
» comptons trop sur la vigilance de sir Lowe et sur
» les autres autorités de Sainte-Hélène, pour craindre
» qu'une entreprise aussi désespérée puisse être suivie
» du moindre succès. »

FRANCE.

Le Roi vient de convoquer les colléges électoraux pour la fin d'octobre. Les électeurs sont appelés à consolider les plus grands intérêts de la France par leur sagesse et leur patriotisme.

Jetons un coup-d'œil sur le passé, nous y trouverons des leçons utiles.

Après le 30 mars 1814, le Roi donna la Charte et créa les deux chambres : il se confia noblement à la nation, en donnant à l'ancien corps législatif, créé jadis pour d'autres destinées, les droits constitutionnels attribués à la chambre des députés. La chambre répondit noblement à cette confiance du Roi, par un dévouement éclairé, ou par une opposition toujours sage. Elle eût été aussi forte que les grands événemens qui déjà se préparaient à l'île d'Elbe, si le premier ministère eût mieux connu le véritable esprit de la France, et de la Charte qui était le plus grand besoin de la France.

Au mois d'août 1815, les colléges électoraux furent convoqués. C'est alors que se manifesta, par un accord unanime et digne d'être mieux entendu, cette sorte de protestation universelle contre la fatale revolution qui

venait de nous précipiter dans un abîme ; protestation que tous les corps électoraux semblaient faire au nom de la patrie, lorsque partout ils nommèrent pour députés, les hommes qu'ils crurent dévoués avec le plus d'enthousiasme à la cause de la royauté.

La session de 1815 est ouverte, et bientôt de sinistres pressentimens se répandent. Etrange phénomène ! La majorité de la chambre des députés est armée contre les intérêts qu'elle devait défendre, et c'est le Roi et ses ministres qui sont dans la minorité : mais cette minorité est la majorité même de la France, et la chambre des pairs, ce corps essentiellement aristocratique dans le double intérêt du trône et du peuple, est celui qui défend la cause du peuple contre la majorité des défenseurs nés du peuple.

La chambre est dissoute, et les corps électoraux sont appelés à réparer l'honorable erreur de ceux de 1815. Vainement on répandit de prophétiques alarmes : la chambre, disait-on partout, sera *une fille sanglante de la convention ;* et cependant, la majorité de 1816 n'offrit que le spectacle d'une liberté généreuse et d'un grand dévouement à la cause sacrée de la monarchie.

Mais une atteinte mortelle avait été portée en 1815, et des inquiétudes souvent justes et plus souvent exagérées, avaient disposé les esprits ardens à chercher des garanties ailleurs que dans une fermeté toujours calme et sage. Le gouvernement eut donc à lutter contre tous les extrêmes. Ce n'était pas assez qu'il eût à tenir les rênes de l'Etat au milieu des calamités qui assiégeaient la France, dans une année où les rigueurs de la nature semblaient le disputer à toutes les rigueurs des nations armées ; ce n'était pas assez qu'il eût à

combattre, par le seul ascendant de la modération et de la sagesse, les aberrations impétueuses de l'intérieur et les dangers que présentait l'extérieur. Vainement il avait négocié avec bonheur la retraite du premier cinquième de l'armée d'occupation ; vainement il négociait encore, avec toute l'Europe, une transaction équitable sur une immense complication d'intérêts nés de nos victoires et de nos désastres; vainement, et en présence des armées étrangères dont les pavillons flottaient sur nos forteresses, il improvisa une armée digne de la France ; vainement enfin, il traitait avec confiance pour la libération entière de notre territoire ; ni ces objets si vastes et si compliqués, ni les succès inespérés du gouvernement, ne parurent, faut-il le dire ? des gages suffisans de son patriotisme. A la fin des négociations même, et ces négociations n'étaient un mystère pour personne, des voix hostiles s'élevèrent, et sous le nom fastueux d'amour de la liberté, on semblait provoquer la guerre, pour décider ce que déjà la seule sagesse avait terminé.

Un tel système ne pouvait échapper à la majorité de la dernière chambre; elle en fit une éclatante justice, et l'instinct éclairé de la nation se rappela peut-être dans quelles vues, en 1792, on provoqua aussi et l'on obtint la guerre! ...... Ces tristes combinaisons de l'esprit de parti vinrent échouer devant le véritable amour de la patrie, et lorsqu'il fallut voter sur la libération du territoire, un silence sublime parla éloquemment à l'Europe : quant à la France, elle ne compta point les dix-neuf boules noires qui se trouvaient dans l'urne dépositaire de nos futures destinées.

Depuis cette époque, l'exagération n'a point connu de bornes. La passion des uns n'a vu dans les ministres du Roi que des conspirateurs contre la royauté; la passion des autres n'y a vu que des conspirateurs contre la liberté. Les pamphlets de la Tamise répondirent à ceux de la Seine; et à les entendre, il semblait que la France allait périr, si le gouvernail de l'Etat n'était remis à l'un ou l'autre des deux partis ennemis.

Ainsi, la double cause de la royauté ou de la liberté ne serait qu'un parti, comme si une nation pouvait être un parti! non, non, les vrais amis de cette Charte qui consacre la royauté et la liberté, ne verront point dans les ministres du Roi les auxiliaires d'un parti contraire à ces deux grands intérêts de la la France.

C'est donc entre la France et les intérêts de deux partis extrêmes, que les électeurs ont à prononcer. Leur vote de cette année doit avoir une immense influence. Des députés sages et fermes, éclairés et intègres, voilà ce que la loi et la patrie demandent à la conscience des électeurs. Dans les temps paisibles, les oscillations politiques pourraient être sans danger; mais à l'époque décisive où nous sommes, elles précipiteraient peut-être la France dans les plus hasardeuses destinées. Electeurs! il dépend de vous de terminer une révolution de trente années.

De l'Imprimerie de A. DUBRAY, rue Ste.-Anne, n° 57.

LE

PUBLICISTE.

Des Élections, de la Représentation nationale et de la Souveraineté, en Angleterre et en France (1).

En politique, la confusion ou l'anarchie des idées politiques passe tôt ou tard dans l'État. Cherchons donc à nous faire une idée précise de ce que nous entendons par ces mots : *Élections, Représentation nationale* et *Souveraineté*. Puisque l'ordre social n'appartient qu'aux créatures intelligentes, l'intelligence répugne naturelle-

(1) Le morceau suivant fait partie d'un ouvrage inédit qui a pour titre : *De la France et du Gouvernement depuis la Restauration*, et qui paraîtra dans quelques semaines. L'auteur a bien voulu consentir à ce que ce morceau fût inséré dans notre feuille; peut-être on ne le lira pas sans intérêt dans les circonstances où nous sommes. Si l'on peut,

ment et nécessairement à ce qui n'est pas la vérité; or, l'ordre social qui ne reposerait pas essentiellement sur la vérité, serait faux et périssable, comme le mensonge qui en serait la base.

Toute science repose sur des faits. Les théories ne sont vraies que quand elles renferment les faits qui dérivent le plus uniformément de la nature des choses. Sous ce rapport, la politique est une science, et le gouvernement est le discernement et l'application juste des faits qui constituent la politique.

Nous ne cherchons point en ce moment l'origine de la souveraineté : il nous suffit de considérer dans le gouvernement l'exercice incontestable de la souveraineté; les faits diront mieux que nous où elle réside.

Cependant, la forme de notre gouvernement

---

sous quelques rapports, contester les principes de l'auteur, nous pensons que les questions dont il s'occupe et les autorités sur lesquelles il s'appuie, sont de nature à fixer l'attention de quiconque ne se livre pas sans examen à tous les principes du jour. Du reste, le ton de ce chapitre semble annoncer que l'ouvrage dont il est extrait ne doit pas être confondu avec ceux qui ne paraissent que sous l'inspiration d'un parti, quelqu'il soit.

donne lieu à des questions soutenues et combattues avec beaucoup de chaleur; et quoiqu'elles soient toutes décidées *en fait* par la loi fondamentale de l'État, on y oppose des doctrines qui avaient été converties *en fait* pendant et par la révolution. De là une controverse dogmatique dont le danger n'est point assez senti par ceux qui l'entretiennent. Avant de nous y engager nous-même par le raisonnement, nous allons examiner les faits qui lui ont donné naissance; et, comme une sorte d'analogie séduisante fait illusion même aux esprits les plus éclairés, lorsqu'ils comparent le gouvernement de France au gouvernement d'Angleterre, nous chercherons dans l'un et dans l'autre, mais d'abord dans le gouvernement britannique, les faits que l'histoire nous présente sur ces choses, la souveraineté, la représentation nationale et les élections.

La constitution anglaise est fondée toute entière sur la loi féodale qui existait sous Guillaume-le-Conquérant, et le Roi est encore aujourd'hui, au moins par une fiction de la loi, *seigneur* ou propriétaire de tout le territoire britannique. La chambre des pairs et la chambre des communes représentent, non pas la nation, mais la terre ou le *pays*. La souveraineté

ne réside, ni dans le Roi, ni dans la nation, ni dans les deux chambres, mais dans le parlement, en tant que le parlement est composé du Roi, des lords spirituels et temporels, et des représentans des communes. Le parlement ainsi considéré est le souverain, il a le pouvoir absolu, même le pouvoir de détruire les lois fondamentales de l'Etat.

Dans les premiers temps, le Roi était le souverain et le seul souverain. Seigneur de toutes les terres du royaume, il exerçait médiatement son droit de propriété par les barons, et s'était réservé la propriété immédiate des terres nécessaires à la couronne.

Les barons relevaient immédiatement du Roi. Les terres qu'ils tenaient du Roi furent divisées en fiefs inférieurs, et ceux-ci en arrières fiefs, qui eux-mêmes étaient concédés à rentes et baux à longs termes; ordre qui subsiste encore aujourd'hui.

Les barons devaient au Roi un service convenu, pour le prix des terres qu'ils tenaient de lui. Ce service était exigible pour un temps déterminé; lorsqu'un service plus étendu était nécessaire, les barons n'y étaient pas obligés; il fallait l'obtenir de leur consentement; ils étaient convoqués. C'est là l'origine du parlement.

Les archevêques, évêques et abbés assistaient au parlement, non parce qu'ils étaient revêtus d'une dignité ecclésiastique, mais parce qu'ils étaient barons, c'est-à-dire, parce qu'ils tenaient leurs terres immédiatement du Roi.

Tel était le système féodal, qui encore aujourd'hui est la base du gouvernement britannique. La souveraineté était au Roi seul. Les barons devaient l'obéissance, lorsque le Roi ne demandait que le service prescrit par la loi féodale. S'il demandait au-delà, les barons se réunissaient en parlement, et le parlement accordait ou refusait ce qui lui était demandé.

Les Rois démembrèrent et aliénèrent leur domaine, et furent souvent réduits à la nécessité, ou de lever des taxes arbitraires, ou de convoquer le parlement pour obtenir des subsides. Les subsides étaient accordés ou refusés, suivant la force ou la faiblesse du prince.

Plus les Rois aliénaient leur domaine, plus ils tombaient sous la dépendance de leurs barons; et comme l'hérédité n'était pas limitée à la descendance masculine, ni même invariablement fixée dans l'ordre de primogéniture, les barons trouvaient toujours un prince ambitieux prêt à seconder leur résistance et à se

mettre à leur tête. Mais alors le nouveau prince, lorsque son rival était vaincu, tombait lui-même sous la dépendance des barons, et l'autorité royale s'affaiblissait perpétuellement.

Jusqu'au treizième siècle, les *terres* ou le *pays* furent uniquement représentés par les barons. Ce que depuis on appela les communes était inconnu.

Après diverses révolutions funestes à la couronne, Édouard Ier voulut opposer l'influence naissante des corporations ou communes à la puissance des barons. Il publia une ordonnance pour que chaque *bourg* envoyât deux députés investis de pouvoirs suffisans pour consentir aux subsides nécessaires.

Ces députés ne délibéraient que sur les taxes qui leur étaient demandées. Ils ne siégeaient pas avec les barons, et ils se retiraient après avoir voté sur les subsides.

L'influence des députés des communes s'accrut avec les besoins toujours nouveaux de la couronne. De là l'établissement régulier des deux chambres, leur concours à la puissance législative, quelquefois l'usurpation de la souveraineté, enfin depuis le bill des droits, leur admission légale à l'exercice de la souveraineté.

On se fait en France une idée très-fausse du

parlement en général et de la chambre des communes en particulier. Ne perdons pas la trace des faits, car en Angleterre les faits sont la seule base des lois et des institutions existantes.

Dans l'origine, toutes les terres, c'est-à-dire, tout *le pays*, étaient représentés par les *barons* (1). Lorsque Guillaume fit faire le cadastre, ou *le grand terrier* d'Angleterre, les plus grands bourgs n'étaient que des villages habités par un petit nombre de marchands qui ne formaient aucune corporation.

Peu à peu il se forma des corporations, qui furent reconnues légalement sous tous les titres imaginables : le Roi lui-même est considéré comme une corporation civile, en ce sens que la royauté est héréditaire dans sa famille, et que le trône ne devant jamais être vacant, le successeur immédiat se trouve *de jure* investi de toutes les prérogatives royales.

---

(1) Tous les barons, grands et petits, c'est-à-dire qui tenaient immédiatement leurs terres du Roi, avaient un droit égal et une obligation égale d'assister au parlement. Mais sous le règne de Henri III, les petits barons ou chevaliers ne furent pas convoqués. Seulement ils furent autorisés à députer deux chevaliers par comté.

Il en est de même de toutes les corporations ; elles ont chacune leurs lois, leurs droits, leurs priviléges, leurs moyens de perpétuité. Une ville ou un bourg, un chapitre, un collége, une université, un évêché, une cure, un hôpital, sont des corporations ; et chaque corporation est comme une famille ou une petite patrie, indépendante des autres et dépendante seulement du Roi, qui, dans le sens rigoureux de la loi, est leur unique fondateur, parce que lui seul peut incorporer une société.

Ces corporations s'établirent et s'étendirent à mesure que la civilisation fit des progrès; et l'ordre naturel des choses porta les Rois à s'appuyer sur elles, soit collectivement, soit séparément, pour en obtenir des secours pécuniaires. C'est ainsi que les Rois convoquaient les barons, en totalité ou en partie, ecclésiastiques ou laïcs, suivant la nature ou l'étendue de leurs besoins ; et plus tard, c'est ainsi qu'ils invitèrent les corporations en tout ou en partie, à nommer des députés pour les subsides qu'il avait à leur demander.

Le Roi appelait donc les bourgs et les villes considérés comme corporations, à nommer leurs députés. Il en était ainsi des universités. Plusieurs de ces bourgs, aujourd'hui sans com

merce et sans habitans, et que l'on nomme *Rotton-Boroughs*, *Bourgs-Pourris*, ont conservé leur privilége, qui alors était une véritable charge, tandis que plusieurs villes, aujourd'hui très-peuplées et très-florissantes, n'ont pas le droit d'élection, parce que ces villes n'existaient pas alors, ou avaient obtenu dans l'origine la *faveur* d'être dispensées de nommer et d'entretenir leurs députés, qui étaient à leurs frais.

Le droit d'élection repose donc sur deux titres, qui sont aujourd'hui ce qu'ils étaient à leur origine : *la propriété territoriale*, et non pas la population, parce que toute propriété relève du Roi ; et les bourgs ou corporations diverses, pour les intérêts nés depuis l'intérêt primitif de la propriété (1).

La propriété territoriale, *in capite*, ou les fiefs, donnaient le droit de siéger au parlement, avant l'existence des communes. Mais

---

(1) Ici nous donnons une extension à ce qui existait primitivement, car les communes furent *incorporées* dans le sens même du droit féodal. Les *terres* que le Roi leur donnait étaient leur seul titre pour entrer à la chambre des communes ; et ces *terres*, comme les fiefs, relevaient du Roi.

peu à peu les *chevaliers* ayant été élus par les bourgs et les corporations, préférèrent de siéger à la chambre des communes. Ainsi, la chambre des communes se compose actuellement des *chevaliers* ou députés du comté, qui représentent les fiefs intérieurs, et des députés des corporations ou communes.

Le droit de suffrage était différent, suivant les lieux et les chartes particulières. Il est aujourd'hui déterminé par des statuts de Georges II et du Roi actuellement régnant. Mais il est inutile de s'en occuper ici. Notre dessein est uniquement de faire connaître la véritable constitution de ce que l'on appelle le parlement d'Angleterre, pour faire mieux sentir l'immense différence qui existe entre lui et les deux chambres qui, en France, concourent à la formation de la loi, d'après la Charte de 1814.

En résumant ces observations diverses, on voit que le gouvernement anglais est absolument la féodalité pure, modifiée par les révolutions du pays et par les progrès de la civilisation universelle; que ni la chambre des lords, ni la chambre des communes, ne représentent la nation, mais que les lords représentent seulement les grands fiefs de la couronne, et que

la chambre des communes représente seulement, soit les fiefs inférieurs, soit les bourgs ou corporations considérées dans les intérêts particuliers de chacune d'elles. Ainsi les deux chambres ne représentent point l'Angleterre comme être collectif ou comme peuple, mais les intérêts de la propriété dont le Roi est seigneur, et les intérêts de chacune des corporations qui ont du Roi un titre légal. Ainsi, et dans le sens le plus rigoureux, la souveraineté n'est point dans le peuple anglais, et les deux chambres ne sont point la représentation nationale; mais les deux chambres avec le Roi ont seuls la souveraineté, qui, dans l'origine, n'appartenait qu'au Roi.

On voit encore que l'aristocratie est dominante: 1° par le droit héréditaire des lords, qui représentent les grands fiefs de la couronne; 2° par la nomination des chevaliers ou députés des comtés à la chambre des communes, lesquels représentent les fiefs inférieurs de la couronne. Quant à la partie démocratique du gouvernement, née des progrès des temps et de la civilisation, elle se trouve dans la représentation, non de *la population*, mais des bourgs et corporations, lesquels sont considérés à part du peuple, et ne sont, par

la fiction de la loi, que des personnes individuelles.

Ainsi, le droit féodal s'est perpétué en Angleterre depuis Guillaume-le-Conquérant jusqu'à nos jours, sans interruption. La constitution anglaise est toute féodale, et le gouvernement actuel ne peut que se maintenir ou tomber *tout d'une pièce* avec la féodalité. On conçoit par-là ce qu'entendent les partisans de ce que l'on nomme *réforme radicale ;* mais ceux-là ne se trouvent pas même dans les bourgs et corporations. Ils ont d'ailleurs pour adversaires toute la partie propriétaire et aristocratique du gouvernement. La *réforme radicale* ne serait que la chûte absolue, complète, effroyable, d'un corps immense, formé, accru par le temps, et que le temps seul peut modifier et perfectionner dans les intérêts insensibles que le temps fait naître. Quant aux scènes tumultueuses qu'offrent périodiquement les élections des grandes corporations, elles tiennent à la nature même des choses; elles étonnent les observateurs superficiels, qui ne voient pas qu'une corporation n'est qu'une personne qui n'agit que sur elle-même, et dont l'action, considérée hors de la corporation, est contenue par les intérêts, les droits

et l'action intérieure de chacune des autres corporations. Il y a tumulte, si l'on veut, dans la corporation, mais il n'y a ni tumulte, ni danger dans l'État. Ce sont uniquement des troubles ou des désordres de familles qui n'ont aucune influence sur la famille voisine.

De ces considérations, qui sont fondées sur des faits permanens et perpétuels, résulte pour la France une conséquence immédiate : c'est l'absurdité de l'analogie que l'on cherche à établir entre notre gouvernement et celui de l'Angleterre, analogie démentie par les siècles, par l'histoire, par toute la force des faits les plus évidens. Nous n'hésitons pas à le dire : l'erreur, qui s'établit généralement sur ce point essentiel, est le plus grand danger que la France puisse subir. Nous allons en établir la preuve par les faits antérieurs à la révolution, par ceux de la révolution, et enfin par notre droit public tel qu'il est fondé par la Charte de 1814.

Le droit féodal était la loi commune de l'Europe ; il fut celui de la France comme celui de l'Angleterre. Les faits résultans du droit féodal ont eu la même cause partout ; mais ils ont été différens, suivant les mœurs ou l'état respectif des peuples.

Ainsi, les barons en Angleterre et les grands

vassaux de la couronne en France, ont successivement usurpé les droits de la souveraineté, à mesure que les Rois de l'un et de l'autre peuple s'affaiblirent par l'aliénation du domaine royal. Mais en Angleterre, les barons s'unirent aux communes contre l'autorité royale; en France, les Rois s'unirent aux communes pour reconquérir l'autorité royale sur les grands vassaux de la couronne.

Il est évident, par le fait, qu'en Angleterre, depuis Guillaume, et en France depuis la troisième race, la souveraineté résidait dans la royauté.

Mais en Angleterre, la loi de la succession au trône a été long-temps incertaine. De plus, le trône passait aux femmes, et l'État se trouvait nécessairement occupé, réclamé ou conquis par des princes d'origine étrangère ou de ligne collatérale; de là une source perpétuelle de révolutions et de guerres civiles.

En France, au moins depuis la troisième race, la perpétuité de la maison de France était *une loi de l'État*. La descendance mâle était seule admise à régner, par ordre de primogéniture. C'est par cette loi, qui était devenue sensible à tous les esprits, parce qu'elle est une loi prise dans la nature même de la fa-

mille, que la France n'a jamais subi le joug de l'étranger; qu'elle a toujours résisté à toutes les révolutions, et qu'elle a toujours trouvé *dans l'unité* une force vitale, capable de réparer en peu d'années tous les malheurs inséparables des sociétés humaines.

En Angleterre, l'État est l'héritage de la maison régnante; mais il n'y a point et il ne peut y avoir *de maison d'Angleterre.*

En France, il y a une *maison de France*, toute française, toujours française, et qui remonte à l'origine même de la France : elle est, en un mot, la propriété et l'héritage de la France; toujours elle ne fait qu'un avec la France, au milieu de toutes les générations qui naissent, qui croissent, qui meurent et qui renaissent perpétuellement autour d'elle.

Cette différence dans la loi de succession, explique la différence des révolutions dans les deux peuples. En Angleterre, la souveraineté ne pouvait rester uniquement dans la royauté, parce que le Roi et la nation sont devenus nécessairement deux *êtres moraux* différens l'un de l'autre, et toujours en combat l'un avec l'autre : de là, la perpétuité des parlemens, qui, par une tendance nécessaire dans les révolutions nées de la complication des

droits à la succession royale, ont envahi la souveraineté pour en resserrer l'exercice, et la partager avec le Roi (1).

En France, la souveraineté fut envahie de fait par les grands vassaux de la couronne, comme en Angleterre. Mais la loi de succession était déjà reconnue dès la troisième race, et la royauté, s'unissant au peuple, a nécessairement ressaisi toutes les branches éparses de la souveraineté.

L'introduction en Europe des *corporations* ou *communes* fut l'ouvrage de Louis-le-Gros. La première qui s'établit en Angleterre fut la *fraternité* de Saint-Thomas de Cantorbery, formée, en 1564, sous le nom de *marchands aventuriers*.

En France, les marchands se réunirent en corporations, de là le titre encore subsistant en 1789, de *prévôt des marchands*, à Paris, à Lyon, etc.

Ces corporations aidèrent puissamment les Rois de France contre les grands vassaux re-

(1) Ce combat perpétuel de la royauté avec l'aristocratie eût souvent fini par la conquête, sans la position insulaire de l'Angleterre, et cette position ne l'en a pas toujours préservée.

belles ou usurpateurs. On eut besoin de leurs secours, et leurs députés furent appelés, comme en Angleterre, à délibérer sur les subsides qui leur étaient demandés par le Roi : de là l'origine du *Tiers-état*.

(*La suite au cahier prochain*)

Réflexions d'un libéral consciencieux (1).

Je me range à l'avis de l'auteur d'un article de journal fort curieux, sur ce qu'il nomme assez plaisamment *la petite morale*, et je veux comme lui que l'on honore ce qui est *politiquement* bien, sans se mettre en peine du caractère moral et de la conduite de l'ecrivain qui le recommande à la vénération publique.

En effet, qu'un poltron porte aux nues la bravoure ; qu'un ancien suppot du despotisme se fasse le champion de la liberté ; qu'un écrivain, redevable de sa fortune à ses adulations pour les grands d'une autre époque, affecte aujourd'hui de n'estimer qu'une mâle franchise : il y a sans doute contradiction manifeste entre le caractere de l'homme et ses écrits ; mais l'homme serait cent fois plus meprisable, qu'on n'en devrait pas moins estimer la bravoure, la liberté, la franchise. Aussi ce prédicateur qui disait : *Mes frères, ne vous inquiétez pas de ce que je fais, mais faites ce que je dis*, était-il, suivant moi, très-judicieux.

---

(1) Cet article est envoyé par un abonné, qui déjà nous a fait parvenir le morceau intitulé : *Des Mystifications libérales*.

J'admets donc, si l'on veut, que les hommes soient mauvais ; qu'importe? ce n'est pas des hommes qu'il s'agit, c'est des principes qu'ils professent. La vérité cesse-t-elle d'être la vérité quand elle passe par une bouche impure? Les méchans peuvent faire beaucoup de mal ; mais il est hors de leur puissance de changer la nature des choses essentiellement bonnes. S'ils louent ce qui est louable, s'ils blâment ce qui est blâmable, ne tentez pas de les réfuter par l'histoire scandaleuse de leur vie : ce serait une entreprise vaine ; convenez plutôt avec franchise que leurs paroles valent mieux que leurs actions. Que vous importe leur moralité ? Encore une fois, il ne s'agit pas des hommes.

Mais si ces beaux discours ne sont qu'un piége tendu à votre crédulité ; si l'on veut se faire passer pour homme de bien à la faveur de ces maximes d'emprunt ; si l'on prétend que vous reportiez sur l'écrivain l'estime que vous accordez à l'ouvrage, la question change : vous devez alors examiner le caractère moral de l'homme.

Je suis électeur, et l'on veut obtenir ma voix ; j'aime la liberté, et l'on essaye de me prouver qu'on est libéral, parce que l'on demande aux ministres de renfermer leur pouvoir dans les bornes de la loi, aux tribunaux d'être justes, de ne jamais faire acception de personnes, à l'administration d'user avec une sage économie des deniers publics et de respecter les droits des administrés, aux chambres de ne tolérer aucun abus, de défendre avec énergie les intérêts du peuple, d'assurer la liberté individuelle, la liberté des consciences et cette autre liberté, cette précieuse liberté de la presse, sans laquelle aucune institution, aucune loi

libérale ne sont suffisamment garanties contre les violences ou les intrigues de l'autorité : voilà en effet ce que je veux, et tout candidat qui voudrait autre chose n'aurait point ma voix. Mais j'ai de l'expérience ; des discours ne m'en imposent pas. J'estime fort vos paroles ; vous avez assurément beaucoup d'esprit ; je pensais tout ce que vous venez de dire, mais je ne l'aurais pas dit aussi bien que vous Cependant, il me vient un scrupule : ces maximes libérales, que vous développez avec tant d'éloquence, ont-elles fait toujours la règle de votre conduite ? Avez-vous une de ces consciences fermes et robustes que la passion de l'or n'a jamais amollie, que les faveurs n'ont jamais rendue traitable, que la crainte n'a jamais fait fléchir ? Auriez-vous à rougir, si l'on comparait vos discours d'autrefois à vos discours d'aujourd'hui ? Retrouverait-on dans les premiers ce généreux enthousiasme pour la liberté, cette fière indépendance des hommes et des choses, cette tendre philantropie, cet ardent amour du peuple et cette haîne profonde pour tout ce qui est injuste et arbitraire ? Je ne veux pas me décider légèrement ; souffrez que j'examine les différentes époques de votre vie ; vos brochures sont excellentes et je leur ai donné mon suffrage ; reste à savoir si je dois vous donner ma voix ; car c'est votre personne qui me représentera et non pas vos brochures.

« Autre temps, autre mœurs, me répondez-vous ;
» j'ai dû changer de langage avec les circonstances.
» Au fond du cœur, j'ai toujours fait des vœux sincères pour la liberté ; mais, n'osant l'espérer, j'ai
» cherché toutes les compensations que pouvait m'offrir le despotisme. J'ai hanté les antichambres des

» grands, quelquefois je me suis glissé dans leurs sa-
» lons, et même je me suis assis à leur table. J'ai sup-
» porté leur mépris, j'ai caressé leurs passions, j'ai
» encensé leurs vices; ils ont été touchés de mes com-
» plaisances, ils m'ont bien traité; j'ai obtenu des pla-
» ces, des sinécures; jamais alors, je le confesse, le
» mot de liberté n'est sorti de ma bouche, n'est tombé
» de ma plume; mais devais-je me montrer ingrat
» envers mes bienfaiteurs? Le gouvernement a changé;
» j'ai perdu mes emplois; je suis devenu indépendant,
» et je consacre à la défense de la liberté, pour laquelle
» j'ai toujours soupiré en secret, le doux loisir qui
» m'est rendu Comptez sur moi, je puis mieux que
» personne attaquer les abus; j'en ai fait, grâce au
» ciel, une assez longue étude. »

Serais-je sage si je confiais la défense de mes droits à un pareil homme? Rampant sous le despotisme, insolent sous un gouvernement libéral, toujours lâche et intéressé, il s'est vendu autrefois, il se vendrait aujourd'hui. Semblable à ces marchands forains, il ne crie si haut que pour avertir les chalans. Profitons de ses avis et repoussons ses services; qu'il continue, s'il lui plaît, de défendre les principes, mais chargeons de plus honnêtes gens de les mettre en pratique.

COUP-D'ŒIL SUR LES THÉATRES.

Académie royale de Musique. — A peine mademoiselle Kaiffer venait-elle d'être immolée par le parterre et les journalistes, qu'une nouvelle victime

s'est offerte à leurs coups. Mademoiselle Sainville, inscrite sur la fatale liste, a été citée à son tour devant ce tribunal investi du droit terrible de juger d'après les lois qu'il fait lui-même; heureusement, et quoiqu'on en dise, il y a appel de ses étranges arrêts. Plus d'une fois n'a-t-on pas vu le condamné lui-même forcer ses juges à lui faire réparation éclatante? Tous les premiers sujets de nos théâtres, à peu d'exceptions près, en fournissent des exemples trop tôt oubliés.

Mademoiselle Sainville, il faut en convenir, a été traitée avec moins de barbarie que son infortunée compagne. Elle a dû cet accueil un peu moins rude à une physionomie plus heureuse et à un peu plus d'intensité dans la voix. C'est dans la *Caravane* qu'elle a paru. Ce choix a lieu d'étonner : le rôle de Zélime offre à une cantatrice peu d'occasions de déployer de la méthode et du goût, et il lui présente, au contraire, un écueil presqu'inévitable. C'est le chant, ou plutôt le cri : *la victoire est à nous!* Le fameux groupe du lustre, et quelques brillans personnages des loges qui seraient dignes d'y siéger, sont là pour épier au passage la malheureuse débutante. Qu'elle n'apporte pour excuse ni la timidité qui paralyse les moyens, ni même les préceptes de l'art qui défendent de les employer jamais en totalité! Si sa *victoire* n'ébranle pas la voûte, elle est mise au rebut sans pitié. Mademoiselle Sainville n'a pas fourni tout-à-fait le volume de voix exigé; mais elle peut se consoler de n'avoir obtenu que la moitié des applaudissemens, en songeant à tout ce qu'il en a coûté à quelques-unes de ses devancières, pour avoir excité les transports du parterre. Quand elles viennent aujourd'hui, d'une

voix rauque et chevrotante, insulter aux beaux airs de *Didon* et *d'Armide*, se sentent-elles le courage de terminer leur rôle en criant : *la victoire est à nous ?* Ce même public, cause de leur ruine, ne paie plus leurs pénibles efforts que du plus froid dédain, ou d'un rire de pitié plus accablant que les sifflets.

Par quel rafinement de cruauté, les tyrans de coulisses, qui avaient jugé mademoiselle Kaiffer trop faible pour le rôle *d'Antigone*, ont-ils exigé qu'elle fît aussi son second début dans *la Caravane?* Il faut confesser que si elle a chanté quelques morceaux en musicienne, elle a manqué *la victoire :* or, qu'est-ce qu'une cantatrice qui n'a pas les poumons d'une crieuse de vieux chapeaux ? Je le demande à certains feuilletonniers, gens de goût et de poids.

Les débuts de la danse ont été plus heureux que que ceux du chant. Il ne faut pas s'en étonner : la danse est le côté fort du théâtre et du public. Mademoiselle Noblet, jeune et jolie personne qui réunit la grâce à la précison, M. Lachouque, qui sait allier le moëlleux à la vigueur, se sont placés, dès leur première apparition, au rang des sujets les plus distingués. Si l'on ne songeait que Paris est en possession de fournir l'Europe entière de danseurs, l'on serait tenté de se plaindre de cette surabondance de richesses.

Le petit ballet de la *Servante justifiée*. auquel M. Gardel n'a probablement mis que peu de temps et de prétention, vivra plus long-temps que les trois grands actes de sa *Proserpine*, fruit de trois grandes années de travail. Le conte de La Fontaine, ou plutôt de la Reine de Navarre, lui a servi de cadre pour placer quelques jolis tableaux. Mademoiselle Bigottini

qui joue la servante, madame-Anatole la maîtresse, et madame Courtin la voisine, s'acquittent de ces petits rôles avec autant de grâce que d'intelligence. La première a droit à des éloges particuliers : cette jeune villageoise si ingénue, si niaise même, est-elle l'actrice si noble, si touchante dans *Psyché*, dans *Nina?* Il serait permis d'en douter.

Il n'y a plus rien à dire de *Paul;* mais peut-on garder le silence sur la jolie petite *Pauline*, qui, dès l'âge de treize ans, se montre déjà la digne sœur de *l'aérien.* Elle danse un pas dans le nouveau ballet.

M. C. *des Débats*, avait trouvé tout naturel d'envoyer au Vaudeville une jeune cantatrice qui a cultivé son art, pendant des années entières, sous les premiers maîtres de Paris ; et il trouve fort étrange que je me sois permis de le reléguer parmi les non-musiciens, lui qui, sûrement, n'a jamais ouvert une partition, ni même jamais su lire dans un solfége! Il expose tranquillement d'un coup de plume une jeune personne à manquer son état et sa fortune, et il se courrouce de ce que je l'expose à perdre un peu de la confiance que pourraient avoir ses lecteurs dans ses arrêts musicaux! Quelle logique, et sur-tout quelle équité!

M. C. répète dans son feuilleton que la musique d'*Œdipe à Colonne* est *le chef-d'œuvre de la tragédie lyrique*, et il me cite au tribunal du *public*. Mais M. C. est un homme trop éclairé (musique à part) pour ne pas savoir parfaitement ce que c'est que *le public*. Selon *le public*, *Cendrillon* serait ou eût été une merveille, et *la Famille Glinet* le digne pendant du *Tartuffe* et du *Misantrope ;* selon *le public* enfin, il

faudrait que, tous les jours, Molière cédât la place à Marivaux, à Dorat et à Lanoue.

Ergò, très-sciemment et très-volontairement rebelle aux décisions du parterre, je nie itérativement qu'*OEdipe* soit le chef-d'œuvre de la tragédie lyrique; et si j'ai contre moi *le public* et M. C, j'aurai en ma faveur tous les vrais artistes et tous les vrais connaisseurs. Dieu me préserve de tout autre suffrage! Mais peut-on s'étonner de voir M. C. juger les compositions, quand on sait que Baptiste aîné, saisi d'un *vertigo* musical, s'est constitué professeur de chant?

Théâtre Français. — On joue bien mal la tragédie dans la rue de Richelieu, et, quelquefois même, la comédie pas trop bien; mais un peu de patience, nous dit-on, et nous allons voir des merveilles qui nous ôteront toute envie d'aller voir comment les choses se passent dans la rue Favart. On a mis toute la troupe sous les armes, pour lui faire passer une revue sévère. Armé de son crayon, l'inspecteur a rayé quelques noms de l'état tragique et comique : d'autres n'y sont maintenus que provisoirement. — Monnaie de mademoiselle Georges, mais monnaie de mauvais aloi, mesdames Petit et Laroche sont congédiées sans pension de réforme; les beaux yeux et le bon ton de mademoiselle Delâtre ne la préservent pas du même sort : elle sera remplacée par mademoiselle Claret, à la voix piaillarde, aux manières grivoises, qui nous donnera des servantes de guinguettes, où il faudrait des soubrettes de bonne maison. Par faveur spéciale, vous êtes reçue *à l'essai*,

charmante Anaïs, qui êtes aujourd'hui ce que fût mademoiselle Mars à quinze ans, et c'est mademoiselle Devin qui est en pied ! mademoiselle Devin qui ne sait pas que la gloire l'attend dans le rôle de madame *Grognac*, ou de la baronne *de Vieux-Bois !*

Si, avec des rivaux qui font tout pour sa prospérité future, le second Théâtre Français n'attire pas tout Paris chaque soir, il méritera d'être fermé trois mois après l'ouverture.

Théâtre de l'Opéra-Comique. — On se rappelle quelle triste figure firent certaines pièces du directeur de Louvois et de l'Odéon, lorsqu'une dangereuse ambition qui lui était venue avec la broderie de l'Institut, lui persuada qu'il fallait porter ses petits chefs-d'œuvre à la Comédie Française ! M. *Mu.ard* lui-même, le premier de tous, ne put y achever la semaine. Sans risquer une épreuve aussi périlleuse, un autre auteur de la rue de Louvois n'aura pas beaucoup plus à se louer d'avoir voulu se montrer sous un plus grand jour. M. Vial a cependant pris la peine de r'habiller à neuf son *Premier venu*. A sa prose il a joint quelques petits vers, et à ces petits vers, il a prié M. Hérold de joindre quelques doubles-croches. Eh bien ! tous ces frais sont à peu près en pure perte. M. Vial nous avait fait rire à Louvois ; à peine nous a-t-il déridés à Feydeau. Ses madrigaux et ses couplets ne font que refroidir le dialogue et ralentir l'action.

Ce reproche serait pourtant tout excusé aux yeux des *dilettanti*, s'il en résultait une musique riche, variée, gracieuse et piquante. Mais hélas ! pourquoi

faut-il déclarer à M. Hérold que, depuis son premier pas dans la carrière, il ne va plus que *degringolando*, comme disait madame de Sévigné? à un acte de *Charles de France*, où il n'avait pas été jugé indigne d'associer ses accords avec ceux de Boieldieu, succédèrent les *Rosières*, qui furent, avec raison, trouvées inférieures. Vint ensuite la *Clochette*, ouvrage sans nulle verve, et conséquemment glacial; et aujourd'hui, voici quelques chansons pour les dames de la seconde galerie, quelques mouvemens de walse pour faire trépigner le parterre, et c'est ce que M. Hérold nous donne pour un opéra! Est-ce donc là la marche que devait suivre un élève de Méhul, un jeune homme qui avait remporté, à l'Institut, le grand prix de composition? Mais aussi, dira-t-on, M. Hérold écrit purement, sagement! — Eh! oui, sagement, trop sagement! Ignore-t-il que Voltaire exigeait des artistes, en général, qu'ils eussent *le diable au corps*? Or, qui l'aura si ce ne sont les musiciens?

Théâtre du Vaudeville. — Est-il donc dans la destinée de l'héroïne qui sauva la France et mourut pour elle, de ne pouvoir être chantée dignement? Chapelain semblait avoir prêté son lourd marteau à M. Réné-Perrin pour marteler le pesant vaudeville qu'il vient de présenter au théâtre Favart, sous le nom de *la Maison de Jeanne d'Arc*. Elle s'est écroulée sur la tête de son auteur: n'en parlons plus.

Avec beaucoup plus d'esprit, M. de Rougemont n'a pas été beaucoup plus heureux au Vaudeville. Sa *Maison de Jeanne d'Arc* n'est qu'un cadre à couplets jetés dans le même moule, et presque tous fabriqués sur les

rimes *guerriers*, *lauriers*, *gloire* et *victoire*. Est-ce bien sérieusement, Messieurs les chansonniers, que vous pensez nous flatter beaucoup en nous parlant sans cesse d'honneur militaire et de bravoure, comme si c'étaient des vertus toutes nouvelles pour une nation qui compte quatorze siècles d'existence et de vraie gloire dans tous les genres?

Somme totale, ces deux vaudevilles pris ensemble ne valent pas les stances intitulées : *Jeanne d'Arc près d'aller à la mort*, qui ont paru dans le *Publiciste* du samedi 15 juin.

MÉLANGES.

On nous écrit du *Mans* ce qui suit :

« Je m'étais bien trompé. Lorsque je quitta Paris, » ces jours derniers, j'imaginais que la presse n'était » infatigable qu'à Paris, pour la plus grande gloire » des lettres et notre meilleure éducation politique. » Vous m'aviez assuré formellement que les barrières » étaient tout juste le *nec plus ultra* de nos *Montes-* » *quieu* à la demi-feuille. Vous aviez raison ou à peu » près; mais ce que vous n'auriez pas deviné plus que » moi, c'est la prodigieuse quantité de brochures qui se » fabriquent dans une petite ville telle que le Mans, » et dont la renommée s'étend au moins jusqu'à la » sortie du péristile du café de la comédie, qui est un » véritable petit café *Lemblin*. J'ai fait en conscience » le compte de toutes celles que l'on attribue au même » auteur, et pour la seule année 1817, j'en ai trouvé

» *quarante-huit*, non compris une tragédie en cinq » actes et en vers.

» Je m'étonne, je l'avoue, qu'un écrivain qui marchait vers la postérité avec un bagage aussi complet » ne soit pas plus connu. Hélas! *habent sua fata libelli.* Vous imagineriez difficilement ce qui l'a arrêté » dans son voyage. Successivement persécuté, parce » qu'on ne le trouvait ni assez républicain, ni assez » impérial, ni assez royaliste, il succomba dans un » duel, à la suite de la première et dernière représentation de sa tragédie de Charlemagne...... Voyageur » en poste, je n'ai pas eu le temps d'approfondir cette » affaire. Quoiqu'il en soit, vous seriez dans l'erreur si » vous alliez croire que le terme de sa vie a été celui » des brochures dans la ville du Mans. J'en ai compté » trente-neuf depuis sa mort, je veux dire depuis le 20 » janvier 1818. Il paraît que les auteurs manceaux » se livrent, comme les auteurs parisiens, à ce que » Voltaire nommait *honnêtetés littéraires*. Du moins » je le présume en lisant les titres de quelques-unes » de ces brochures; par exemple : *Réfutation des* » *libelles de M. J. — Encore une botte à M. J. —* » *Troisième botte à M. J.* Je crois qu'au fond tout » cela se réduit à des *à propos de bottes*.

» Vous voyez que les *fabricans de brochures* au » Mans, rivalisent d'ambition avec les *fabricans de* » *bougies :* tous veulent absolument nous éclairer. » Aussi, Voltaire n'avait-il pas le sens commun lorsque, » pour faire sa cour à l'impératrice Catherine II, il » disait patriotiquement :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la *lumière*.

» Certainement il dirait, s'il vivait encore :

C'est du *Mans* aujourd'hui que nous vient la lumière.

» Agréez, monsieur, etc. »

P. S. J'oubliais de vous dire qu'il y a au Mans un *hermite*, ou *ermite de la Sarthe.* Vous voyez que tous les ermites n'écrivent pas à Pézénas ou dans la *Minerve.*

Second P. S. Il vient de paraître à l'instant même une nouvelle brochure intitulée : *Victoire ! triomphe complet de ce qu'on appelle la Petite Eglise* ; par J.-F. Mériel-Bucy, prêtre non assermenté, de la ville du Mans. Imprimé chez Renaudin. — Vous saurez qu'il y a au Mans une *petite église* qui croit triompher de la grande église Pauvres gens, qui oublient que le triomphe de l'église est dans l'union, la paix et la charité.

— « Il n'est pas nécessaire, dit le *Censeur*, que les » électeurs donnent leurs voix à des candidats de leurs » départemens. »

En effet, il est évident, par exemple, qu'un avocat d'Aix en Provence, domicilié à Paris, convient beaucoup mieux aux électeurs de la Bretagne qu'un Breton.

— « Les électeurs de tous les pays, dit encore le » *Censeur* (pag. 265), doivent bien se convaincre » qu'il n'y a point de gloire à nommer un sot ou un » intrigant. » — Voilà pourquoi, sans doute, un per-personnage fort illustre écrivait dernièrement aux électeurs de son pays : Vous avez quatre députés à nommer; Il faut nécessairement que vous nommiez M. *** quoi-

qu'il soit des antipodes de votre pays, et que, même à Paris, il ait été frappé par le scrutin d'exclusion. — Ce noble personnage faisait à son département beaucoup d'honneur, en supposant qu'il ne s'y trouvait pas quatre éligibles dignes d'être élus. Appliquait-il à ses compatriotes, au 19e siècle, ce vers si connu de Virgile :

Et penitus toto divisos orbe britannos.

— « Les électeurs qui connaissent particulièrement » un candidat (toujours le *Censeur*), doivent lui » demander par écrit une déclaration des mesures et » des principes qu'il entend soutenir à la chambre. »

Moi, je suis plus patriote que le *Censeur*. Je demande que chaque assemblée électorale se constitue en assemblée délibérante sur le mérite de chaque éligible. Par là nous aurons dans chaque département une nouvelle représentation des petites scènes révolutionnaires qui eurent lieu en 1789 à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Rien n'est plus conforme à la Charte constitutionnelle.

— Quelques *éligibles* de Paris font des visites comme les candidats de l'Académie française.

Ils laissent un billet de visite chez le portier, avec une note imprimée ainsi conçue :

« M. (noms, prénoms, âge et fonctions anciennes ou » modernes) a eu l'honneur d'obtenir *tant* de voix de » ses concitoyens, à la dernière session électorale. »

L'un de ces billets porte littéralement : « M. *** est le seul des candidats de Paris qui soit de Paris et propriétaire à Paris. »

— Voilà trois grands poëmes qui tombent incognito

dans le fleuve de l'oubli, et grâce à notre ardeur pour la politique, leurs auteurs échappent à un ridicule ineffaçable. *Jeanne d'Arc*, dit-on, est digne de *la Pucelle* de Chapelain; *la Méroweïde* est moins digne de l'auteur d'*Agamemnon* que de l'auteur de *Childebrand*; la *Jérusalem délivrée*, de M. Octavien.... Attendons celle de M. Baour Lormian.

— Un célèbre acteur de Londres est allé faire sa tournée dans les Etats-Unis d'Amérique, et il en a rapporté 5,000 livres sterlings.

Tandis que les républicains du Nouveau-Monde paient ainsi leur tribut au luxe de l'ancien, la Suède, un état monarchique, a congédié son armée de chanteurs, de danseurs, de cantatrices et de danseuses d'opéra. L'armée licenciée est partie sur deux colonnes, l'une sur Saint-Pétersbourg et l'autre sur Paris.

— « Et qui n'admirerait la *douleur* vertueuse
» De Phèdre *malgré soi*, perfide, incestueuse ! »

Ou Boileau n'entendait pas la Phèdre de Racine telle que Racine l'a conçue d'après Euripide, ou mademoiselle Duchesnois fait un contre-sens perpétuel de son rôle. Un homme de lettres se propose, dit-on, de publier une petite brochure de vingt à trente pages, dédiée à mademoiselle Duchesnois. Il y examinera l'art tragique appliqué au chef-d'œuvre de Racine, d'après le système des anciens sur le beau idéal, et d'après la pensée de Racine qui, certes, n'a pas voulu présenter à l'admiration du siècle de Louis XIV une folle tour à tour hystérique ou langoureuse, et toujours prête à dévorer Hyppolite.

— Un fort brave homme assurément, qui depuis *un certain nombre d'années* sollicite la croix de la légion d'honneur, s'était plaint, à ce qu'il paraît, un peu trop vivement, de n'avoir pas été compris dans la distribution des croix d'honneur faite en 1815 à la garde nationale de Paris. Cité, pour *manque de respect* envers son général, devant le conseil de discipline, il prononça un discours fort curieux, que la *Bibliothèque historique* s'est chargée de faire connaître à la postérité. Nous en citerons l'exorde :

« Messieurs, celui dont la noblesse personnelle, ac-
» quise au champ d'honneur, existe aux archives du
» royaume par décret spécial rendu au nom du peuple
» français, sur le rapport d'une commission *ad hoc*;
» celui dont la noblesse héréditaire de Brie et de
» Champagne est consacrée pour des siècles; le des-
» cendant de Thibaut dè Cressé et Anne de Benoc,
» tige non interrompue de trente familles nobles, les
» du Cadolu, lés de la Guerche, les Cressé de Vassan,
» les de Fortia, les d'Ormesson, etc. etc.; Bouvet de
» Cressé veut bien comparaître devant vous; et, vic-
» time *provisoire* et *volontaire* dans l'intérêt de la
» subordination et de ses menus-plaisirs, reconnaître,
» jusqu'à son appel au Roi et au conseil-d'état, votre
» illégale et inconstitutionnelle autorité..... »

N. B. La *Bibliothèque historique* pourrait, avec beaucoup d'intérêt pour l'histoire, rechercher quelle sorte de rapport existe entre l'orateur et un poète qui porte à-peu-près le même nom, dont les poésies latines ont fait, comme chacun sait, beaucoup de sensation aux grandes époques, jusqu'au 30 mars inclusivement.

— Pourquoi donc M. L***** l'aîné a-t-il fait imprimer un énorme article dans le dernier numéro de la *Minerve ?* — « C'est pour l'acquit de sa cons-
» cience, répond un de ses amis; n'a-t-il pas son
» contingent à fournir ? — Oui, reprend un minervien,
» mais en fournissant son contingent en papier, il di-
» minue le nôtre en espèces. »

M. L*****, dans le susdit article, reproche au gouvernement royal d'avoir conservé ou ressuscité l'*académie de Richelieu :* c'est ainsi qu'il désigne l'académie française. Il ne peut tolérer qu'on nous reparle encore du fameux cardinal ; mais, avec votre permission, M. L*****, vous êtes devenu bien intolérant et bien rude, depuis que vous touchez certaines gens du coude. Un homme de lettres admis à l'académie, quand il vous y a entendu parler des *petites affaires* de votre prédécesseur, comme vous l'avez fait dans votre discours de réception, n'a-t-il pas aussi bonne grâce à parler des *grandes affaires* du grand cardinal, fondateur de l'illustre société dont vous avez l'honneur d'être membre ?

— Parbleu ! les abonnés de la *Minerve* seraient mal venus à se plaindre qu'on ne leur en donne pas pour leur argent. Voici M. E., à lui seul, qui dans son avant dernière *lettre sur Paris*, fait un cours complet d'histoire, de politique et de littérature. A propos des élections, il parle de Théopompe, roi de Sparte, de Louis XIII, de Louis XV, de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse et de M. Baour-Lormian.

Ah ! de grâce, tout doux ! laissez-nous respirer !

Moi, qui ne suis point grec comme M. E., je lui

abandonne le roi de Sparte ; mais je suis Français, et je ne lui abandonnerai pas aussi facilement les rois de France.

Ce serait donc un grand sujet de scandale, que le rétablissement de la statue du fils d'Henri IV et de celle de Louis-*le-bien-aimé!* « Prenez-y garde, nous crie M. E., si vous mettez, sur une face du piédestal de la statue de Louis XV : *Fontenoi*, sur l'autre vous serez obligés de mettre : *Rosbach.* » — Eh! pourquoi donc cela, s'il vous plaît, M. E.? Si l'on érigeait un monument à Annibal, par exemple, faudrait-il mettre *Zama* en opposition avec *Cannes?* S'il s'agissait de certain homme que vous savez, inscririez-vous *Waterloo* en regard d'*Austerlitz*? Enfin lorsque nos neveux consacreront votre image, se feront-ils scrupule de la placer entre la pantoufle immortelle de *Cendrillon*, et les fleurs déjà fanées de *Zéloïde?*

Un mot maintenant sur le Tasse, si vous le permettez. Vous prenez la peine de nous apprendre « qu'il n'est » point *classique* en Italie ; que M. Baour a dû l'af- » franchir des *lieux communs;* que sa traduction se- » rait conçue dans un mauvais système, si elle n'était » marquée par *de grandes créations de détails*, et » sur-tout par ce mouvement de style, *qui manque* » *peut-être trop souvent à l'original.* » *Ergò*, M. Baour nous donnera ses vers français, et se gardera bien de nous donner le texte en regard.

Mais, soit dit sans humeur, M. E., savez-vous bien que tout ceci a l'air d'une dérision? Quoi! c'est vous, vous, qui jugez le Tasse, qui jugez la poésie italienne! Eh! mais, qui vous empêchera demain de juger Ho-

race et Virgile, lorsque Tricot et Lhomond (je vous le dis à l'oreille) ne sont pas encore tombés entre vos mains? *Ne sutor ultrà crepidam!* Voilà quatre mots latins qui vont vous occuper pendant quatre jours : ce sera votre punition.

Les on dit.

— On dit que les souverains alliés viendront à Paris dans le courant d'octobre, et que leur voyage sera de pur agrément.

— On dit que M. Gérard a fait descendre de son atelier dans son cabinet de travail, le portrait de l'empereur Alexandre pour y mettre la dernière main.

— On dit que le cardinal Gonzalvi a prévenu le ministère anglais que le pape avait l'intention d'envoyer un prêtre catholique à Sainte-Hélène.

— On dit que madame *de Vitrolles* se rend à Aix-la-Chapelle, et que le but ostensible de son voyage est de faire des réclamations sur la principauté de Salm.

— On dit qu'il va paraître incessamment un ouvrage périodique, sous le titre de *l'Anti Minerve*, rédigé par MM. de **, de **, de **, etc.

— On dit que les détenus pour *la conspiration* travaillent à un mémoire qu'ils veulent adresser au Roi, et dont une copie sera remise aux souverains à Aix-la-Chapelle.

REVUE POLITIQUE.

Extrait des Papiers Étrangers.

The Statesman. — Ce journal continue ses pro-

phétiques injures sur le congrès d'Aix-la-Chapelle Il dit « que si les rois persistent à être des fous ou des » tyrans, la royauté finira par être un mauvais com- » merce. » Il ajoute que les *rois n'ont pas plus de goût pour la liberté, que les chats n'en ont pour la moutarde*. Enfin, il termine ainsi l'une de ses diatribes : « La déclaration de Napoléon devrait bour- » donner sans cesse dans leurs oreilles; elle est pleine » de sagesse et ressemble à ces sentences mystiques » écrites sur les murailles : *j'ai péché contre les idées » libérales du siècle, voilà la cause de ma chute.* » (*Nota.* Napoléon disait aussi : « La souveraineté « du peuple est la religion de mon siècle, et je m'en » sers. »)

— Le même journal prétend que l'empereur de Russie va diviser ses vastes états en trois royaumes, dont il déclarera rois ses trois frères, en gardant pour lui la suprématie impériale. A cette occasion, il prodigue ses injures à ce grand prince, et lui reproche d'avoir oublié *sa foi* à Napoléon.

— Dans un autre numéro, il assure que les peuples n'auront point à se féliciter du *conclave* (précédemment c'était un *divan*). « Ils ne peuvent, dit-il, rien » en espérer de flatteur, car ils n'ont été consultés » en aucune manière sur le choix des négociateurs.... « On fera beaucoup de bruit sur le départ des troupes » de France, et on le signalera comme un acte très- » méritoire; mais il est évident que cette mesure » n'aura pour but que de masquer les actes honteux » qui doivent avoir lieu dans ce nouveau *Smith-* » *Field.* « (*Le Statesman* ne sera content que quand les rois crieront : *vive la république*, ou vive l'E....

The New-Times. — L'éditeur affirme sérieusement, *d'après une lettre particulière de Paris*, que la *conspiration* n'a jamais existé ; qu'elle a été uniquement l'effet d'un pari fait au commencement de l'été chez Tortoni, entre plusieurs jeunes gens réunis pour boire un bol de punch à l'anglaise. Il fait à ce sujet une foule de plaisanteries ingénieuses et à sa manière. Malheureusement rien n'annonce que cette gentillesse fasse une grande fortune à Paris, ni que dans la Vendée ou dans la Bretagne on ait été mis dans la confidence du *pari* fait au café Tortoni.

— Dans un autre numéro, le *New-Times* réplique aux réflexions du marquis de Chabannes sur la Charte constitutionnelle. Il admet en principe que la Charte pouvait offrir à l'Europe une garantie suffisante de repos et se concilier avec les vrais intérêts de la France. Il avoue qu'*en soi* elle est bonne, mais il affirme que l'exécution n'en étant confiée qu'à des ministres révolutionnaires, il est urgent de changer les ministres. Il combat ensuite l'auteur de l'*Argus politique* sur sa proposition de *convoquer les états-généraux*. Il lui demande où sont les *baillis* et les *sénéchaux* pour convoquer les états ! Comment assembler le *prévôt* des marchands, les échevins, les maîtres orfèvres, drapiers, etc., pour conférer sur ce qui intéressait leurs corporations ? Quant à la Charte, il examine si le Roi pouvait la donner, et il affirme que non (1). Cepen-

(1) Ici le *New-Times* est d'accord avec les ultra-libéraux, dans le fait, mais non pas dans le principe. Le *New-Times* pense au parlement et les libéraux au peuple souverain.

dant, il avoue que les anciens corps n'existant plus, le Roi avait un *droit de convenance* suffisant pour donner la Charte.

— A l'occasion du congrès, le *New-Times* pense que réellement l'armée d'occupation sera définitivement retirée ; mais il veut que ce soit à des conditions et avec des *mesures accessoires*, telles que l'on ait enfin des garanties *suffisantes* que la France sera gouvernée avec sagesse.

— Le *Courrier* dément les bruits que l'on a répandus sur les maladies qui, disait-on, régnaient à Sainte-Hélène. « Ces allarmes, dit-il, n'avaient évidemment » d'autre but que de produire une impression poli- » tique. Nous sommes à même d'assurer à ceux qui » ont des parens ou des amis dans cette île, qu'il n'y » règne aucune maladie particulière D'après le dernier » rapport le nombre des malades n'excède pas la pro- » portion ordinaire. »

FRANCE.

Quittons un moment la controverse politique et arrêtons nos regards sur des objets plus doux. Nous avons souvent eu l'occasion de le remarquer : il existe dans l'ordre social une force vitale qui seule et par sa propre énergie, répare également, et les rigueurs de la nature, et les maux qui sont inséparables de la société. C'est ainsi qu'après une guerre longue et sanglante, l'industrie fait disparaître les traces de ses ravages ; qu'après les souffrances d'une disette calamiteuse, l'agriculture trouve et multiplie de nouvelles substances alimentaires

qui assurent le repos de l'avenir, et que dans nos grandes cités, la charité publique dispute et arrache à la misère tant de malheureux qui n'ont d'asile que le cœur des gens de bien.

Dans l'hiver de 1816 à 1817, la France s'est élevée au-dessus d'elle-même. Une immense charité s'étendit sur ce vaste territoire qui semblait épuisé par tous les genres d'infortunes. Mais la France est inépuisable en générosité, en magnanimité; elle se montra toute entière comme ce sage d'Horace, sur qui les ruines du monde s'écrouleraient sans ébranler sa constance intrépide.

Je voyageais au printemps de 1817 dans une des provinces de France où les plantes céréales sont presqu'inconnues, pays stérile, mais peuplé d'hommes laborieux et d'une frugalité sévère. Sur toute la route, j'entendis les accens de la reconnaissance et de la vénération pour un grand propriétaire de ce pays, qui croyait que le riche était après Dieu la providence du pauvre, et qui s'était rapproché des pauvres de son pays, précisément parce qu'il était riche (1). Partout à son exemple, la charité multipliait ses consolations et ses ressources, ouvrait des ateliers et procurait du travail.

Mais c'est à Paris sur-tout que les vertus privées luttent sans cesse avec toutes les misères publiques. Je

---

(1) En écrivant ces lignes, je ne connaissais celui dont je voulais parler que par son nom et par les bénédictions du pauvre. Aujourd'hui, j'apprends par *le Correspondant électoral* et par *la Minerve*, que tout cela était pour influencer les élections de 1818. *La Minerve* dit textuellement, page 330 : « M. le comte Alexis de » Noailles affecte la plus grande popularité, fait des avances à tout

ne parlerai point de la bienfaisance royale : elle va chercher le malheur partout où il se trouve, et tous les princes de la maison de France ont hérité de cette ineffable bonté qui est le caractère propre du sang des *Bourbons*.

Je parlerai de cette association de citoyens généreux, qui, sous le titre de *Société philantropique*, fournissent des alimens aux pauvres, fondent des écoles de charité, font soigner les malades à domicile.

Cette société, fondée en 1784, comptait *Monsieur*, aujourd'hui Roi, parmi ses membres. Pendant les orages de la révolution, elle a continué de faire du bien en silence. *Pertransiit benefaciendo*. Depuis la restauration, le Roi s'en est déclaré protecteur, et S. A. R. Mgr. le Duc de Berri a bien voulu en être le président perpétuel.

Elle a, pendant l'hiver de 1816 à 1817, fourni deux millions de rations aux pauvres, et soigné 2506 malades. *Des dispensaires* ont été établis; en sorte qu'il en existe maintenant un pour deux arrondissemens.

Cette société n'est pas la seule qui s'occupe de soulager les misères humaines. Toutes ont pour objet de prévenir l'indigence, d'assurer la tranquillité des ouvriers et de maintenir les bonnes mœurs. Elles distribuent des secours aux malades et aux vieillards, et s'unissent en-

---

» le monde, visite familièrement les cultivateurs, caresse leurs en-
» fans, et s'assied sans façon à leurs tables. » Malheureux calomniateurs des vertus humaines, cessez d'outrager à la fois le bon sens et la nature; et ne nous forcez pas de croire que vos fastueuses souscriptions pour Wilfrid Regnault et pour les républicains du *Texas*, n'ont pas pour véritable motif l'humanité.

tr'elles dans une sainte conspiration contre le vice et le malheur, avec la Société philantropique, dont elles aiment à seconder le zèle et à recevoir d'utiles conseils.

Mais si la charité publique est féconde en bonnes œuvres, il faut aussi que l'économie et le travail assurent aux familles laborieuses des ressources pour le présent et pour l'avenir. Des tontines viagères s'étaient élevées à différentes époques; mais il y a dans ces sortes d'associations je ne sais quoi qui répugne au cœur de l'homme. Là, il faut que celui qui profite des économies de tous, survive au plus grand nombre, et après lui rien ne reste pour sa famille.

L'Angleterre nous avait depuis long-temps donné d'utiles modèles. Dans ce pays, l'épargne la plus modeste est déposée dans une caisse dont l'inviolabilité repose sur la société elle-même. Chaque jour l'homme économe et sobre est admis à y porter le fruit de ses économies et des privations qu'il s'impose, dans sa jeunesse, pour assurer le repos de sa vieillesse. Ces économies, accumulées et augmentées par l'intérêt de chaque jour, assurent l'indépendance de toute sa vie, et survivent à lui-même pour sa famille. De plus, le moindre citoyen s'associe pour les dépôts successifs à la fortune de l'Etat, et l'Etat trouve une garantie de sa stabilité dans l'intérêt même du pauvre, qui partout est si accessible aux séductions malveillantes.

Une association de citoyens généreux vient de faire pour la France ce qui, depuis long-temps, existait en Angleterre avec de si heureux succès. Une *caisse d'épargnes et de prévoyance* est fondée sous la garantie personnelle de vingt des plus honorables maisons de commerce de Paris. Les chefs de ces maisons ont fait

eux-mêmes la première dotation, et tout le matériel de l'établissement est généreusement fourni par la société royale d'assurances (1).

Toute personne économe et laborieuse pourra y porter même un franc. L'intérêt sera alloué sur chaque somme ronde de 12 francs, ou multiple de 12 francs. Les dépôts seront restitués à volonté; ou si on laisse accumuler les dépôts et les intérêts successifs, aussitôt que le compte d'un prêteur présentera une somme suffisante pour acheter une rente de 50 francs sur l'Etat, le transfert de la rente sera fait en son nom, et ainsi de suite pour une nouvelle rente.

Le Roi, par son ordonnance du 29 juillet, a donné le sceau de l'autorité et la garantie de l'Etat à cette institution si éminemment utile.

Ainsi, par cette création, il n'est pas une famille qui ne puisse augmenter son aisance, et acquérir toutes les vertus qui sont attachées à l'esprit d'ordre et d'économie.

Mais tel est l'effet des choses essentiellement bonnes, que l'utilité de cette institution peut s'étendre à d'immenses résultats. On ne connaît point assez en France le système des capitalisations. Cependant par ce système, il n'est pas une fondation, pas une école, pas un collége, pas une municipalité, pas un corps quelconque qui, avec de légères économies, soutenues avec constance, ne puisse acquérir une dotation. Ici je ne fais qu'indiquer une idée qui exigerait d'assez grands développemens; mais que l'on approfondisse un peu tout ce qui s'y rapporte, sous le rapport de l'Etat, de

---

(1) Rue de Richelieu, n° 104.

l'aisance générale, de la fortune des familles publiques et privées, car je considère ici tous les corps et les fondations comme une famille, on sentira aisément l'importance possible de l'institution nouvelle.

Je passe à un établissement récent, qui honore également le patriotisme et ses fondateurs; je veux parler de l'organisation d'une manufacture générale pour les apprentifs pauvres et orphelins. L'espace me manque ici pour analyser le mémoire intéressant qui vient d'être publié sur ce nouvel établissement. Mais que l'on songe à tous les enfans que la misère expose à tous les vices dans Paris, et qu'un tel établissement peut rendre à la vie sociale et religieuse, à la dignité humaine, par le travail et les bonnes mœurs inséparables des habitudes laborieuses (1)! Un pareil établissement fut créé à Saint-Pétersbourg sous le règne de Catherine II, et un seul bienfaiteur y consacra un million de roubles. La France est digne d'imiter de tels exemples comme de les donner. Assez et trop long-temps nous avons consumé l'activité de nos ames contre nous-mêmes! Quelles prospérités, quelle gloire nous attendent, si nous savons enfin nous livrer à cette générosité si naturelle au caractère français, par ces nobles entreprises qui honorent également le patriotisme et l'humanité!

Par ordonnance royale du 30 septembre, la garde nationale rentre sous le régime administratif et municipal, conformément aux lois de 1790 et 1791. Les

(1) On souscrit à toutes les municipalités de Paris.

emplois d'officiers supérieurs et celui de commandant des gardes nationales de commune ou de canton sont supprimés. Les maires, sous-préfets et préfets reprennent, sous l'autorité du ministre de l'intérieur l'entier exercice des attributions qui leur sont confiées par les lois sur l'organisation, la direction et l'inspection de la garde nationale.

— « D'après des nouvelles d'Aix-la-Chapelle, » dont nous croyons pouvoir garantir l'authenticité, les » dispositions des souverains envers la France et leurs » sentimens pour le Roi, permettent d'augurer que le » résultat de cette auguste réunion sera aussi prompt et » aussi favorable que tous les Français peuvent le dé- » sirer. Les résolutions qui vont y être prises, et qui » seront un hommage rendu aux vertus et à la sagesse » du Prince qui nous gouverne, assureront, il n'est plus » permis d'en douter, le repos et le bonheur de la » France, et mettront le sceau à la réconciliation sin- » cère et durable de tous les peuples. » (*Moniteur.*)

POÉSIE.

L'ORGIE, *dithyrambe.*

. . . . . . Διωνυσοιο αναχτος
Καλον εξαρξαι μελος οιδα, διθυραμβον, οινα
Συγκεραυνωθεις φρενας.

Je sais commencer le dithyrambe, ce bel hymne en l'honneur de Bacchus, quand mon esprit est *foudroyé* par le vin. (ARCHILOQUE.)

Quand le nectar français qui bouillonne et s'irrite,
A demi délivré lutte contre ses fers,

Il s'élance en grondant, vers la main qui l'excite,
Et fume, impatient de bondir dans les airs ;
Chassé de sa prison par l'étincelle ardente,
Le salpêtre rugit et tonne dans l'airain ;
Tel s'éveille en fureur, et s'emporte et fermente
Mon esprit embrâsé par les foudres du vin !

Profanes, loin de moi ! c'est un dieu qui m'inspire......
Il me presse, il me dompte, il maîtrisse mes sens.
Buvez, amis, chantez, foulez aux pieds ma lyre
Qui refroidit vos cœurs par des sons impuissans !
Les bruits désordonnés que le délire enfante,
Du cristal en éclats les bachiques accords,
Des buveurs trépignans la clameur enivrante,
Voilà le seul concert digne de nos transports.

Je me sens possédé du démon de la guerre.......
Quel peuple va tomber sous mon glaive inhumain ?
Ne vois-je pas blanchir les côtes d'Angleterre ?
Mais les flots en courroux me ferment le chemin.
De l'aigle des Césars tirons du moins vengeance ;
O filles des Germains, pleurez sur nos lauriers !
Que le Rhin, de ses flots embrasse un jour la France
Et de ses vins conquis enivre nos guerriers !

Viens offrir au vainqueur et le myrthe et la rose,
Viens, jeune Théonie, embellir nos festins.
Sur ton sein palpitant si ma tête repose,
Les dieux s'indigneront d'envier mes destins.
Qu'ils roulent dans le ciel leur foudre étincelante ;
Aux éclairs de tes yeux pâlira sa clarté,
Et dieu par mes plaisirs, sur ta bouche tremblante,
Je boirai le nectar de l'immortalité.

Je veux m'unir à toi par d'invincibles chaînes,
Ces voiles envieux je veux les déchirer.
En torrens enflammés mon sang court dans mes veines;
Des feux dont je péris je veux te pénétrer.
Mes baisers vont sécher tes paupières humides...
Je brûle..... C'en est fait... Tu m'as trop résisté....
Je sens ma vie errer sur mes lèvres avides:
Tout mon cœur amollit se fond de volupté.

O Cypris, ô Bacchus, épargnez ma faiblesse!
Que peut un seul mortel luttant contre les dieux ?
Je ne saurais suffire à cette double ivresse;
Ma voix s'éteint et meurt, la nuit couvre mes yeux.
Vous fuyez..... Mes esprits dont la chaleur expire,
Tombent précipités de leur fougueux essor....
Ah! qu'un sommeil heureux me rende mon délire,
Quand je devrais en songe y succomber encor!

ANNONCES.

Mélanges d'origines étymologiques et de questions grammaticales, par M. Eloi Johanneau. Chez Alex. Johanneau, libraire, rue du Coq, n° 6. Bechet, libraire, quai des Augustins, n° 57. Pilet, libraire, rue Christine, n° 5; et chez l'Auteur, au Musée, rue des Petits-Augustins, n° 16.

Le Capuchon soulevé; essai d'observations critiques sur l'ermite en province, par M. S.... Chez J.-G.

Dentu, imprimeur-libraire, rue des Petits-Augustins, n° 5, ancien hôtel de Persan.

Mémoires historiques sur Louis XVII, roi de France et de Navarre, etc., par M. Eckard. — 3e édition. — Chez N. Nicolle. — Prix : 7 fr.

Essais de Michel Montaigne, nouvelle édition. 6 vol. in-18. Chez Lefèvre. Prix : 15 fr.

Siége de Dantzick, orné d'une carte, etc. — Chez Plancher. Prix : 4 fr.

Nota. Le nom de l'auteur indiqué est *Nibuatnias*. On y trouve *Saint-Aubin*.

De la liberté des peuples et des droits des monarques appelés à les gouverner, par Civique de Gastines. Prix : 2 fr. 50 cent. — Chez les marchands de nouveautés.

L'Antidote. Premier cahier in-8° d'une feuille. — Chez Dentu. Prix : 60 cent.

Aperçus historiques sur les communes, dans leurs rapports avec la liberté et l'égalité politiques, par J.-M. Berton. — Chez Eymery.

La cité de Dieu, traduite en français, de Saint-Augustin. — Nouvelle édition. — A Bourges, chez Gille.

— *Histoire et Mémoires de l'Institut royal de France. Classe d'histoire et de littérature ancienne*. Tom. 3 et 4. — Paris, chez F. Didot. Prix : 42 fr.

— *Théâtre de M.-J. Chénier*, composé de toutes ses pièces représentées, imprimées et inédites (proposé par

souscription) ; 3 vol. — Prix : 24 fr. A Paris, chez Foulon et chez Baudouin.

— *OEuvres complètes du Rulhière*, de l'Académie française, en 6 vol. in-8° (proposées par souscription). Prix : 7 fr. le vol. A Paris, chez Ménard et Desenne.

— *OEuvres complètes de M. le cardinal de Bernis*, de l'Académie française. 2 vol. in-8° ; à Avignon, chez Joly. Prix : 2 fr.

— *Le 3e livre de l'Iliade* (texte grec). A Paris, chez Théophile Barrois, père.

— *Le Trône enchanté*, conte indien, traduit du persan, par M. le baron Lescallier. 2 vol. in-8° ; à Paris, chez F. Didot. Prix : 6 fr.

De l'Imprimerie de A. DUBRAY, rue Ste.-Anne, n° 57.

LE PUBLICISTE.

Des Élections, de la Représentation nationale et de la Souveraineté, en Angleterre et en France.

(Deuxième article.)

Les Rois de France ayant successivement soumis les grands vassaux à l'autorité royale, et réuni leurs domaines à la couronne, n'eurent pas besoin, comme en Angleterre, de convoquer perpétuellement leurs parlemens ou les états-généraux.

Il y avait trois ordres dans la nation, le clergé, la noblesse et le tiers-état.

Chaque ordre, lorsque les états-généraux étaient convoqués, nommait ses députés. Mais les députés représentaient seulement l'ordre qui les avait nommés. Ils ne représentaient point la nation, mais leur ordre; chaque

ordre était indépendant l'un de l'autre, sous la souveraineté positive du Roi.

Depuis l'année 1614, les états-généraux n'avaient point été convoqués, et antérieurement ils ne l'étaient que dans les besoins pressans du royaume. A cette époque et dans les temps antérieurs, il semble qu'il n'existait aucune règle fixe, ni pour les conditions d'éligibilité, ni pour le nombre des députés.

En effet, aux états de 1614, le clergé avait nommé 140 députés, la noblesse 132, le tiers-état 192.

Aux états de Blois, en 1588, il y avait 134 députés du clergé, 104 de la noblesse et 191 du tiers-état.

Aux états de la même ville, en 1576, on comptait 104 députés du clergé, 72 seulement de la noblesse, et 150 pour l'ordre du tiers.

Enfin, aux états de Pontoise, en 1561, les députés du clergé n'assistèrent pas à l'assemblée.

Des états de 1614 à l'année 1788, tous les rapports de l'ordre politique étaient changés; et lorsque Louis XVI, par son édit du 27 décembre, publié sous le titre de *Résultat du conseil*, fixa le nombre respectif des députés de chaque ordre aux états-généraux,

la France toute entière se partagea d'opinion sur ce qu'on appelait *le doublement du tiers*.

La monarchie, qui depuis plusieurs siècles reposait sur la triple base de trois ordres distincts, séparés et indépendans l'un de l'autre, avait conservé sa forme extérieure; mais quels changemens incalculables s'étaient réellement opérés, non-seulement en France, mais encore dans l'Europe entière, depuis la découverte du Nouveau-Monde, la renaissance des lettres, l'imprimerie et la réforme de Luther!

Avant cette grande époque la propriété, d'abord féodale, et insensiblement simple propriété de familles ou de corporations, était essentiellement le principe conservateur de l'Etat. Le clergé, la noblesse, possédaient alors des domaines pour ainsi dire incommutables dans leurs ordres respectifs. L'autorité du Roi tirait elle-même, au moins dans l'origine, sa plus grande force de ses domaines, qui le rendaient le plus grand propriétaire de l'Etat. Quant à l'ordre du tiers, son introduction dans les états-généraux était moderne, et n'avait d'autre objet que le vote des subsides. Son influence comme propriétaire n'é-

tait rien, comparée à celle des deux premiers ordres.

Peu à peu les trésors des Deux-Indes avaient mis, dans les mains du tiers-état, une force devant laquelle s'évanouit la force politique de la propriété. De nouveaux et d'immenses intérêts se développèrent et créèrent des droits, jusques-là inconnus et toujours méconnus. Le tiers-état devint d'abord lentement, mais toujours progressivement et enfin d'une manière irrésistible, la nation toute entière. Cette révolution, continuée depuis Louis XI par le cardinal de Richelieu, et par Louis XIV, contre la noblesse, fut terminée pour le clergé sous la régence et pendant le règne de Louis XV; à cette dernière époque et lorsque Louis XVI monta sur le trône, l'ancienne monarchie n'existait plus.

« Les nations, disait alors un des plus beaux » génies de l'Angleterre, s'enfoncent tous les » jours de plus en plus dans l'océan d'une » dette sans bornes!........ La dette publique, » qui dans l'origine était une sûreté pour les » gouvernemens, deviendra la source de leur » ruine. » (*Edm. Burke*).

Le moment fatal était venu pour la France. Les états-généraux furent convoqués en 1788,

comme si rien n'eût été changé en Europe et en France depuis 1614........

Lorsque le Roi céda au vœu impérieux du parlement de Paris, il était loin de prévoir qu'il allait consommer la dissolution de la monarchie; et le parlement, qui assurait à ce malheureux prince *qu'il n'aurait à craindre des états-généraux que la prodigalité excessive de leur zèle pour le maintien de la dignité et de la puissance du trone*, le parlement ne pensait pas que, trois ans après, le trône n'existerait plus, et que l'infortuné monarque... Arrêtons-nous sur cette funeste imprévoyance.

Le ministère n'avait indiqué aucune autre règle pour les élections que les anciens usages. Mais depuis cent soixante-douze années, quels immenses changemens! Chaque bailliage fixa lui-même ses propres droits, sans examiner ceux du souverain. Le corps électoral de Paris se constitua en permanence pour surveiller l'exécution de ses mandats, et si les députés arrivèrent individuellement aux États avec les intentions les plus pures, leur réunion, abandonnée sans guide à l'entraînement des illusions et de l'enthousiasme, devait nécessairement participer à l'incohérence des élémens de leur élection.

Le Roi ouvre les États. Mais le ministère abandonne cette assemblée à elle-même, sans lui indiquer même un seul réglement provisoire pour l'ordre de ses premières opérations. Cependant une voix se fait entendre, et dit: *Qu'est-ce que le tiers-état? La nation, moins le clergé et la noblesse;* et le tiers-état, se déclarant *assemblée nationale,* saisit sur-le-champ l'initiative des lois. De ce moment, la royauté s'évanouit.

Un fantôme de constitution s'élève au milieu des orages, constitution où le principe démocratique domine seul, et forme sur chaque parcelle du territoire français une sorte de république fédérative; constitution enfin où le monarque est nécessairement un hors-d'œuvre. Un sage système d'élection et d'assemblée nationale aurait pu réparer ce que le nouveau pacte social contenait d'incohérent et de destructeur. Mais la deuxième assemblée n'avait essentiellement de force que pour détruire. Ses élémens naturels la poussaient invinciblement à précipiter le monarque dans l'abîme : elle obéit à sa funeste vocation. Ainsi la première assemblée usurpa sur le Roi la puissance législative; la seconde lui arracha le sceptre dangereux et fragile qui lui restait encore.

Une troisième assemblée nationale est convoquée, sous le titre de *convention*, avec l'investiture de toutes les forces de la souveraineté. Mais par un fatal renversement de tous les principes d'ordre social, aucune règle, aucune garantie ne fut même indiquée pour les élections : la convention acheva l'ouvrage des deux assemblées qui l'avaient précédée. Il ne restait à Louis XVI que la vie. Le nouveau souverain suivit l'exemple de ces souverains barbares de l'Orient, qui ne voient de sûreté pour eux que dans la mort des princes qu'ils ont détrônés.

La France, fumante encore de la foudre révolutionnaire, fait un effort pour sortir de ses ruines sanglantes. La constitution de l'an 3 est proclamée. Elle contenait un premier principe de garantie pour la sagesse des élections, celui de la propriété. Ce faible effort de la nation vers un état plus régulier se fit sentir par des effets assez remarquables ; et malgré les suites du décret par lequel la convention s'introduisit violemment dans le nouveau corps législatif, les deux chambres luttèrent avec persévérance contre les principes révolutionnaires, jusqu'à ce qu'un guerrier de la révolution parut, et à l'exemple du jeune Octave, qui se

porta pour héritier de la république romaine, voulut se porter aussi héritier de la république française.

La constitution consulaire établit le droit d'élection et le droit d'éligibilité sur le principe absolu de la propriété. Les corps électoraux furent essentiellement propriétaires; de là une tendance invincible vers la monarchie.

Le premier consul se proclama empereur. Il se réserva l'initiative absolue des lois. Le corps législatif, condamné au silence, n'eut que le pouvoir de dire : *Oui* ou *non*. Le sénat ne put recevoir et enregistrer que les ordres suprêmes. Aucune limite ne fut posée, aucune limite ne fut possible, si ce n'est celle contre laquelle vient enfin et nécessairement se briser toute force désordonnée. Jusques-là, les deux chambres législatives ne furent destinées qu'à enregistrer les édits qui décimaient la France.

Mais la souveraineté n'a de force que pour conserver et perpétuer ce qui est dans l'ordre naturel et nécessaire des choses : elle se détruit, elle est suicide, si elle abuse d'elle-même. Bientôt Napoléon sentit l'invincible puissance de cette loi de la nature ; il disparut dans les tempêtes qu'il avait soulevées; et la

souveraineté rentra enfin dans l'antique maison de France (1).

La Charte de 1814 fut proclamée : heureux les princes qui savent discerner la nécessité des temps et des choses. C'est la véritable science des rois.

Les deux chambres furent constituées, et de suite leur analogie *nominale* avec les deux chambres anglaises frappa les esprits superficiels ; un député de 1814 proposa de déclarer que le Roi et les deux chambres formaient le parlement du royaume de France.

Cette erreur subsiste encore, et des erreurs bien plus graves. Demandez en effet au nouveau député qui vient d'être élu, quel est son titre ? quels sont ses droits ? Il n'hésitera point à vous répondre qu'il appartient à *la représentation nationale* (2). Ainsi, le gouverne-

---

(1) L'auteur de l'ouvrage dont cet article est extrait a développé, dans le chapitre II de son livre, les circonstances de ce grand événement et les principes de la Charte. Cette observation explique la brièveté avec laquelle il parle ici de la restauration et de la Charte. On voit qu'il ne considère ici que ce qui est relatif aux deux chambres, comparées au parlement d'Angleterre.

(2) Pour des besoins nouveaux il fallait des expressions nouvelles. Si donc par ces mots : *représentation nationale* et *gouvernement représentatif*, on entend,

ment représentatif, qui n'existe pas même en Angleterre, et dont le nom n'est exprimé ni implicitement ni explicitement dans la Charte, se trouve établi par une opinion erronnée, dans toute l'étendue que l'esprit peut donner à un mot vague et inintelligible, parce qu'il ne peut être logiquement déterminé. *En fait*, la Charte dit : *forme du gouvernement du Roi*, et non pas le *gouvernement représentatif*.

Sans développer ici les immenses conséquences qui résulteraient infailliblement de cette erreur de mots, si elle devenait générale, on se borne ici à dire, suivant le texte et l'esprit de la Charte, que le député qui vient d'être élu ne représente pas plus la nation ni son département, que l'électeur qui l'a nommé. L'un et l'autre n'ont qu'une fonc-

---

en France, une forme de gouvernement où les intérêts sans cess. renaissans du peuple soient discutés par des hommes qui en reçoivent le mandat formel, non de la nation, mais de la loi, j'adopte ces mots ainsi limités à leur sens légal. J'ajouterai qu'en général, chez les peuples dont la civilisation est très-avancée, et en particulier en France, cette forme de gouvernement est indispensable. Je ne récuse que l'idée de *souveraineté du peuple* qui s'attache à l'idée de *représentation nationale*.

tion absolument personnelle, comme tout autre dépositaire d'une portion de l'autorité publique.

Si donc, sur un seule question qui peut être ramenée aux termes les plus simples, il existe une erreur de fait aussi générale, que sera-ce dans les questions les plus graves de l'ordre social?

En effet, si vous interrogez au hasard ceux même qui prennent part aux affaires publiques, vous ne trouverez, en général, aucun principe commun arrêté fortement dans leur esprit. Les uns vous diront, avec J.-J. Rousseau : la loi est l'expression de la volonté générale. Mais si cela est ainsi, vous, députés, qui vous a rendus les interprètes ou les mandataires de la volonté générale? D'autres vous diront : la souveraineté réside dans la nation; telle chambre représente la nation; le Roi est le chef du pouvoir exécutif. Ces formules, devenues populaires et banales, parce qu'elles sont devenues un fait pendant la révolution, n'expriment que l'absence de toute idée nette et précise de la vérité dans les choses, et surtout dans notre état politique.

Si les intérêts et les devoirs de l'homme en société se bornaient aux instans fugitifs de

la vie, je concevrais peut-être ce que l'on croit entendre généralement par les mots de représentation nationale, et par conséquent de souveraineté du peuple. Mais nous tous qui vivons, nous ne vivons qu'individuellement au milieu des générations qui naissent, qui croissent et qui meurent perpétuellement autour de nous. Notre vie, nos lois, nos propriétés, nos monumens, nos foyers, nos autels et nos tombeaux, tout ce que nous recevons enfin de nos pères, nous le devons à notre postérité. Ce sont ces grands intérêts, et non pas la terre brute que nous foulons aux pieds, qui forment la patrie. Qui donc peut les garantir, je ne dis pas à nous seulement, mais à ceux qui naissent au milieu de nous, et qui vivent après nous? Qui peut en garantir la perpétuité? la royauté! Et par ce mot, j'entends tout gouvernement fondé sur les principes naturels à chaque société. Si donc la représentation nationale existe, c'est là seulement qu'elle se trouve; et l'on verra bientôt que, même dans ce sens, elle n'existe pas, puisqu'un peuple qui n'est tel que par la loi et le prince, ne se représente pas auprès de lui-même.

En France, la royauté toujours vivante, et

pour ainsi dire immortelle, par cette loi si naturelle de l'hérédité, donne à la mobilité des choses sociales l'immutabilité de la nature. L'hérédité est pour tous les sujets le signe visible de la souveraineté. Aussi par cette loi seule, c'est encore en France, que malgré toutes nos aberrations politiques, l'ordre social est le plus solidement constitué, si nous sommes assez libres de préjugés pour comprendre que la représentation nationale n'est autre chose que le pouvoir, qui seul, et toujours, représente dans l'Etat et hors de l'Etat, le passé, le présent et l'avenir. C'est dans ce sens qu'il existe une représentation nationale. Car, auprès de qui une nation serait-elle représentée? auprès de son gouvernement? Mais, on l'a déjà dit, un peuple n'est tel que par la loi et le prince. Hors de là, il n'y a que des individus.

En France, la *forme du gouvernement du Roi* exige le concours de deux grands corps politiques pour la formation de la loi, sous l'autorité du Roi qui propose la loi et qui lui imprime la force légale. Mais ces deux corps ont leur mandat, non pas du peuple ou du Roi, mais de la loi elle-même. Ils ne sont donc pas la *représentation nationale*

dans le sens populaire que l'on donne à ce mot.

Pourquoi donc, dira-t-on, des corps électoraux, une chambre des députés et une chambre des pairs? Si les deux chambres ne sont pas la représentation nationale, que sont-elles; que peuvent-elles être dans l'Etat?

Il faudrait long-temps s'agiter dans un cercle vicieux avant de répondre à ces questions, si l'on ne remontait à des questions bien autrement importantes. Il faut d'abord s'entendre et savoir ce que l'on entend par ces mots: *Nation*, *loi* et *souveraineté*. Ces mots bien définis, il en résultera une solution claire et positive des questions qui nous occupent. Nous tâcherons d'écarter les nuages qui les environnent. Sachons bien ce que nous sommes, pour être enfin et toujours ce que nous devons être.

En France, l'idée de la souveraineté n'a jamais été séparée de l'idée de la royauté, avant le projet formé par les princes de la maison de Lorraine de succéder aux Valois et d'exclure les Bourbons. Vainement ils voulaient faire entendre qu'ils pourraient se présenter pour héritiers légitimes de Henri III, s'ils prouvaient leur descendance de la race Carlo-

vingienne. La souveraineté du peuple, nouvellement érigée en principe, leur parut plus sûre, et les Etats de Paris furent convoqués dans l'intention de faire déférer la couronne au duc de Guise. Mais les Français rejetèrent ces astucieuses combinaisons; *la maison de France* continua de régner sur la France, et le courage du grand Henri IV arracha le sceptre de saint Louis aux factieux, aux fanatiques, aux Lorrains et à la maison d'Autriche.

La doctrine de la souveraineté du peuple se répandit en Allemagne et en Angleterre. Charles I[er] ne put la vaincre, et périt sur l'échafaud. Louis XVI, sans la combattre, tomba sous la hache parricide. Louis XVIII osa ne pas la craindre, mais il ne l'a pas désarmée.

Quelle est donc la vérité sur ces théories qui tourmentent les peuples depuis si long-temps? Est-elle inaccessible à *la raison* de l'homme?

Il faut se l'avouer avec franchise; malgré la loi positive, qui est notre seule sauve-garde, nous n'avons point encore abjuré le dogme de la souveraineté du peuple. On ne reconnait point encore qu'un peuple n'est *peuple* que par *la loi* et *le prince*. On dit encore dans sa pensée, en attendant qu'on puisse le proclamer

par la force, *la nation*, *la loi* et *le Roi*, comme s'il y avait là trois êtres différens qui eussent leur existence séparée, indépendante l'une de l'autre; comme si les individus, *liés* ou *obligés* par *la loi*, pouvaient être séparés *du prince* (1), qui, par *ce lien* de *la loi*, forme par elle et avec eux un tout indivisible, c'est-à-dire, la nation. Concevez donc, s'il est possible, un peuple sans *loi* et sans *prince*, une *loi* sans *peuple*, un *prince* sans *peuple* et sans *loi*. La raison ne peut descendre à cette absurdité. Les passions seules ont pu donner un nom à cette confusion d'idées, pour y rallier toutes les passions désordonnées.

Mais la loi est l'expression de la volonté générale! Eh! sans doute, puisque tout dans la nature, dans la nature morale, comme dans la nature matérielle, a un principe de conservation et de reproduction qui est la loi, la raison même de son existence.

« Les lois, dit Montesquieu, sont les rap-
» ports nécessaires qui dérivent de la nature
» des choses. »

---

(1) Est-il nécessaire de dire que par le mot *prince*, nous entendons ici le gouvernement, quelqu'il soit, monarchique, aristocratique ou républicain?

Ainsi, en politique, la loi est l'expression de la volonté générale, en ce sens que la volonté générale de la société est de conserver l'ordre social. Mais la volonté générale n'est pas la volonté des individus, ils n'en ont plus d'individuelle. Vainement donc tous les individus qui forment un peuple avec le prince et la loi voudraient un crime, leur volonté ne serait pas l'expression de la volonté générale, elle ne serait pas une loi, elle serait un crime contre la loi. Il en serait de même de la volonté du prince.

Dieu a des lois qui sont le rapport de lui avec la nature.

Le monde matériel a des lois, sans lesquelles il cesserait d'exister ou n'existerait pas.

Les êtres intelligens ont des lois qu'ils n'ont pas faites et des lois qu'ils ont faites. Les unes sont la raison même de leur existence, les autres en sont ou en doivent être l'expression. En un mot, les lois positives de l'homme en société sont *la raison écrite* ou manifestée par le pouvoir souverain.

La loi dans les choses morales, c'est l'ordre, et l'ordre dérive de l'intelligence suprême. C'est en ce sens que l'on a dit : Toute puissance vient de Dieu.

Dans la société, la puissance ou la souveraineté est la raison du corps social. Elle n'appartient pas plus au peuple, considéré comme aggrégation d'individus, que la pensée n'appartient à la matière : il n'y aurait là qu'une force aveugle et désordonnée. Cette force, qui alors serait essentiellement destructive, ne peut être la souveraineté, qui est essentiellement conservatrice. Elle ne peut être hors du prince, pas plus que la tête ne peut être séparée du corps humain. Ainsi, le prince et le peuple, *liés, obligés* réciproquement par *la loi,* voilà la nation. La souveraineté est dans *la nation* par le prince, qui en est inséparable, comme la volonté est dans l'homme, par la pensée qui le constitue *être moral.* Ainsi, quand Louis XIV a dit : L'Etat, c'est *moi,* il a parlé comme prince, parce que c'est le prince qui est l'ame, la pensée, le mouvement, le *moi* du corps social.

Cette doctrine n'est pas nouvelle. « Le souverain, dit Aristote, est partout l'ordonnateur suprême de la cité; et l'espèce du souverain détermine le genre du gouvernement.... Or, le souverain est, ou un seul, ou quelques-uns, ou le grand nombre. » Ainsi, dans les républiques même, le peuple n'était

pas le souverain, mais le gouvernement était le souverain de ces républiques. A Athènes, les actes publics portaient : *Le conseil et le peuple d'Athènes ;* à Rome, *le sénat et le peuple romain.* Dans ces actes, on entendait par peuple, non pas les individus qui composent la multitude, mais ceux qui avaient le droit de cité. Ceux-là seuls participaient au gouvernement, et par conséquent à la souveraineté.

Si ces principes sont rigoureusement vrais, il en faut admettre les conséquences. Or, en France, et par la loi de l'Etat telle qu'elle est, le Roi seul est le souverain. Supposer maintenant que les deux chambres ou l'une des chambres forment ce que l'on entend par représentation nationale, c'est admettre une souveraineté hors du gouvernement, hors du Roi, et par conséquent dans la possibilité d'être contre lui et sans lui. En un mot, c'est dénaturer, détruire, anéantir l'essence même de notre gouvernement. Ce n'est plus la Charte, ce n'est plus la royauté. Le titre de Roi n'y est plus qu'un vain titre, la souveraineté n'y est plus attachée, elle a un autre foyer, elle est dans les chambres, jusqu'à ce que l'anarchie la leur enlève et la transfère à un autre maître.

Je le répète encore, parce que là est un

grand danger pour la France : une fausse et funeste analogie nous porte sans cesse à voir dans nos deux chambres les deux chambres du parlement britannique. Ce que j'en ai dit suffit pour en démontrer l'immense différence. Par cette différence, il serait facile de prouver que l'Angleterre périrait immédiatement si elle adoptait notre constitution ; mais on prouverait plus facilement encore qu'en adoptant la constitution anglaise, nous péririons nous-mêmes par l'anarchie et la conquête. Si donc la souveraineté est en elle-même le principe conservateur de la société, la souveraineté en France ne peut être que dans le Roi; en un mot, si la souveraineté pouvait jamais passer hors du Roi par communication ou partage avec les chambres, comme en Angleterre, la ruine de l'Etat serait certaine (1).

(1) La raison en est évidente. En Angleterre, l'aristocratie étant aussi forte que le Roi, n'a plus d'intérêt à affaiblir la royauté, et son intérêt se trouve au contraire dans l'appui même qu'elle prête à la royauté ; et quel appui que l'immense force de l'aristocratie anglaise! En France, au contraire, l'aristocratie n'est encore que nominale et fictive. Si la souveraineté résidait en France, non pas dans la royauté, mais comme en Angleterre dans le parlement, considéré comme com-

Des Elections de 1818, par M. Benjamin Constant. A Paris, chez Béchet, libraire.

Je dirai peu de choses de ce petit écrit; le sujet commence à être épuisé : dans douze ou quinze jours de date au plus tard, toute la littérature polémique sur les élections sera mise au rebut avec les almanachs de l'autre année, sans respect pour les noms illustres qui s'y trouvent accolés : M. Benjamin Constant, comme un autre.

Je suivrai pas à pas l'auteur dans les dix paragraphes qui comprennent les quatre-vingt-quatre pages de sa brochure. Montesquieu divisait aussi son *Esprit des Lois* en petits chapitres.

1° *Objet de cet ouvrage.* — Les Elections.

2° *Position extérieure de la France.* — Bonne. M. Benjamin Constant le reconnait; je suis tranquille.

3° *Situation intérieure.* — Bonne, si l'on veut parler des lumières généralement répandues sur les questions politiques; assez médiocre, si l'on entend la marche des ministres auxquels le pouvoir est confié. L'auteur commence par louer ce qu'il trouve bon.

---

posé du Roi, des pairs et des députés, le Roi et les pairs même réunis seraient plus faibles que la chambre des députés: l'un et l'autre disparaîtraient immédiatement dans l'anarchie, et l'anarchie amenerait la conquête par le seul fait de notre position géographique : sorte de danger qui n'existe pas pour l'Angleterre.

4° *Lois d'exception abrogées.* — Sous ce rapport, il y a amélioration. Cependant, l'auteur n'est pas *certain* si la composition du jury n'équivaut pas, plus ou moins, aux cours prévôtales.

5° *Loi de recrutement.* — Le principe en est national, équitable, conforme à la Charte; mais de nombreux défauts la déparent; mais... mais...

M. Benjamin Constant est un habile homme; il soulève des questions sur lesquelles j'oserais en appeler, non pas à sa conscience politique, mais à sa conscience d'honnête homme, si je pouvais les traiter familièrement avec lui. Mais tel est l'avantage d'un parti quelconque d'opposition, que l'on y est toujours maître de choisir son terrain pour le combat. Ici, M. B. Constant imite un peu trop ses amis, qui, à la fin de la dernière session, faisaient tant de bruit sur les négociations et sur leur objet, lorsqu'ils ne pouvaient en ignorer ni la marche, ni les difficultés, ni le succès. Ils ont eu, ils auront encore des imitateurs; et lorsque le gouvernement, sur des questions graves, délicates, sur des circonstances difficiles, épineuses, aura écarté les obstacles, obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir, il se trouvera des *mouches du coche* qui viendront dire, comme dans la fable :

Ça, messieurs les chevaux, payez-moi de ma peine.

N'est-ce pas ce qui vient d'arriver tout récemment, au sujet de l'ordonnance royale sur la garde nationale?

6° *Concordat.* — « On ne conçoit guères, dit l'auteur, à moins de renverser toutes les règles constitutionnelles et de déchirer la Charte, que le concordat nouveau puisse recevoir le moindre commencement

» d'exécution, avant que les chambres l'aient exé-
» cuté..... »

» Ce concordat néanmoins plane sur nous; c'est » donc un péril nouveau, survenu récemment, et j'en » conclus que sous ce rapport nous sommes plus mal » que l'année dernière. »

Je crois beaucoup à la franchise de M. B. Constant, et puisqu'il se dit allarmé, je le crois tel sur sa parole. Mais les terreurs religieuses de M. B. Constant ont-elles passé dans l'ame de ses lecteurs? Le concordat plane sur nous! Français! entendez-vous les foudres du Vatican? Mais rassurez-vous; nous avons le bouclier de Minerve.

7° *Etat de la liberté de la presse.* — Ici, j'adopte la doctrine de l'auteur. La presse doit être libre, aux risques et périls des écrivains. J'espère qu'une loi sage sera présentée; j'ai toujours désiré la liberté de la presse, car même après le 18 fructidor an 5, j'écrivais librement, et je fus menacé de la Guyane. M. B. Constant, qui alors prouvait au directoire que la liberté de la presse était nuisible à la république, pourra-t-il en dire autant?

Suivant l'auteur, il est difficile de penser que le ministère public ne suive pas les intentions secrettes du gouvernement. M. B. Constant sait lire cependant, puisqu'il cite les discours des ministres; mais il est habile dans l'art des insinuations : dans tout parti d'opposition, cela doit être, sans doute.

8° *Censure des journaux.* — En principe, je vote pour la liberté des journaux, sauf un cautionnement, car il faut une responsabilité, contre quiconque peut adresser la parole chaque jour à 100,000 auditeurs.

L'auteur assure qu'à l'exception de deux ou trois journaux, qui n'ont de moyens de se conserver que par le silence, les autres sont des feuilles avilies et discréditées, offrant le honteux spectacle du pouvoir dirigeant l'insulte contre des ennemis sans defense M. B. Constant ne persuadera certainement à personne l'exagération qui l'égare. Nul ne croira, par exemple, que les auteurs de la *Minerve* manquent de courage et de talens pour repousser l'insulte, fût-elle dirigée par le pouvoir. Les lecteurs de la *Minerve* trouveront peut-être aussi que l'insulte n'y est pas plus épargnée que dans les autres feuilles, même contre ce qu'il nomme le pouvoir.

La révolution, il n'est que trop vrai, a laissé partout des souvenirs que l'esprit de parti réveille, que la passion exhume, et qui sans doute ne peuvent être que dangereux. Mais telle est la condition des partis. La dissidence d'opinions amène l'ironie, qui entraîne l'outrage à sa suite. L'esprit de parti divise les familles les plus unies, et trouverait les journalistes dans une inviolable fraternité! Faut-il donc aller chercher dans les inspirations du pouvoir ce qui est malheureusement dans la condition des choses humaines? M. B. Constant ne prodigue-t-il pas lui-même dans l'écrit que j'examine ici, les expressions les plus outrageantes à ses adversaires? Grâce au ciel, je n'ai point de tels reproches à me faire contre personne, mais quiconque fait la guerre doit se résigner au combat. Quiconque veut écrire, doit savoir dédaigner ce qui est à dédaigner, ou venger ce qui doit l'être. Sans excuser ce qui n'a point d'excuse, je sens que dans un gouvernement tel que le nôtre, chacun doit en subir toutes les conséquences;

les abus de la plume comme ceux de la presse en sont une inévitable.

A Fontenoy, lorsque les deux armées furent en présence, les officiers Anglais s'avancèrent, ôtèrent leurs chapeaux, firent le salut des armes, et crièrent : « Messieurs les Français, tirez les premiers ! » — Les Français répondirent au salut, mais refusèrent de tirer les premiers, et la bataille commença par le feu des Anglais.

Il y a loin de la bataille de Fontenoy à nos batailles de journaux. Mais qui oserait dire : c'est vous qui *avez tiré les premiers*.

9° *Améliorations non effectuées.* — On n'a point réformé le Code pénal; on n'a point organisé l'instruction publique; on n'a point garanti la responsabilité des ministres; on n'a point assis les bases du pouvoir municipal; le mode du jury n'a point été changé... M. B. Constant pourrait-il assigner le temps où, dans la dernière session, toutes ces choses auraient pu se faire? Pense-t-il qu'en 1815, le gouvernement eût obtenu de sages lois sur ces grands objets de l'administration générale d'un royaume qui a subi en quinze mois deux invasions, une usurpation et une famine? Politiques ardens et sévères, oubliez-vous ce qu'a été la France et ce qu'elle est aujourd'hui!

10° *Du choix de nos députés.* — Il ne faut point de ministériels, il ne faut point de fonctionnaires publics, il faut des indépendans. Voilà la substance des trente dernières pages de cette brochure, qui en a quatre-vingt-trois.

L'auteur se sert d'une formule de rhétorique fort usitée et fort usée dans les sermons; il dit avec beau-

coup d'emphase : qui est-ce qui a prononcé tel discours? un indépendant. Qui est-ce qui a fait telle réclamation? un indépendant. Qu'est-ce qui a élevé à la tribune une voix courageuse en faveur de l'exil et du *malheur ?* un indépendant. Mais il ne dit pas, qui est-ce qui, en 1815, a constamment adouci l'exécution des lois d'exception ? le ministère. Qui est-ce qui dans ces temps d'allarmes, a lutté seul contre une faction qui alors avait la dictature de la chambre, de l'armée, des tribunaux, des gardes nationales et des départemens ? le ministère. Qui est-ce qui a fait dissoudre la chambre de 1815 ? Qui est-ce qui a proposé la loi sur les élections? le ministère. Qui est-ce qui a proposé la loi sur l'armée ? le ministère. Qui est-ce qui a fait réduire à 16 millions de rente une dette de plus de 1,600 millions ? le ministère. Qui est-ce qui a obtenu, après la famine de 1816, la réduction du cinquième de l'armée d'occupation ? le ministère. Qui est-ce qui a négocié et obtenu enfin (nous osons le croire avec conviction) la retraite entière des armées étrangères ? le ministère.

« Nommons, dit l'auteur, de bons et courageux » mandataires. » Je dis comme lui, et même je ne veux point d'exclusion pour aucun parti ; car, s'il y a des hommes passionnés dans tous les partis, il s'y trouve aussi des hommes probes, éclairés, qui n'ont besoin que de connaître par l'expérience les vrais besoins de la France. Sans doute une chambre composée toute entière de députés fonctionnaires publics serait un contre sens politique. Mais des fonctions déjà honorables sont-elles donc un motif d'exclusion ? M. B. Constant pense-t-il qu'une chambre composée de fabricans de bro-

chures serait plus utile ? Evitons les excès. Soyons d'un parti, si les partis sont une des conditions de notre gouvernement ; mais avant tout, ne soyons pas exclusifs, ne soyons pas injustes. Ne disons pas comme l'a dit M. B. Constant : « Des lois préventives pour » la presse, des journaux esclaves, des troupes étran- » gères, le concordat sans modifications, la multi- » plication des places et des salaires, point d'économie » et point d'opposition ; voilà ce qu'on nous promet » (*Minerve*, p. 313). M. B. Constant sait bien que tout cela est absurde. Un homme de talent devrait-il recourir à de tels moyens ?

Je ferai une autre question : cette brochure est-elle digne d'un homme de talent ?

Le Correspondant électoral (7e Livraison). A Paris, chez Hocquet.

Cette petite feuille fait, dit-on, des merveilles. Les candidats y sont nommés par leurs noms, qualités et savoir faire. Tous les titres sont examinés, discutés, vérifiés, admis ou rejetés. Avez-vous été représentant de 1815 ? vous avez la *robe blanche ;* vous êtes pur : voilà votre brevet. Avez-vous *constamment fait partie de nos assemblées législatives depuis* 1789 ? l'invariabilité de vos principes est prouvée ; vous êtes libéral : entrez, les deux battans vous sont ouverts. Auriez-vous, par hasard, comme M. **** de la Vendée, affligé vos amis par une réserve momentanément suspecte ? Si vous avez assisté à ce dîner célèbre de Châtellerault, où *nul toast n'a été porté*, entrez, vous

avez gagné l'indulgence plénière ; tous vos péchés vous sont remis : *dignus es intrare in nostro sancto corpore.* Cependant, mes amis, n'allez pas consulter le registre des délibérations du conseil municipal de Fontenay-le-Comte, dans les premiers jours de 1815, ou de Fontenay-le-Peuple quelques vingts jours après...... Je vous le dis à l'oreille et pour vous seuls. Qu'il vous suffise des bons témoignages du *Correspondant électoral.* Le comité des quinze, à Paris, a tout vu, tout apprécié : *dignus*, vous dis-je, *dignus es intrare!*

Je veux vous dire, chers électeurs, une petite omission faite, par le *Correspondant*, pour le département de la Sarthe. Parmi les candidats libéraux qu'il désigne, comment a-t-il oublié un des plus illustres secrétaires du révérend *père Michel?* Lui aurait-il gardé rancune pour les petits pamphlets *ultrà*-royalistes dont il a inondé les départemens de l'ouest, avant de se régénérer dans la piscine *ultrà-libérale?*

Le *Correspondant* donne un conseil excellent. Avant de donner ma voix, dit-il, à M. Renaud de Lacours, dans le département du Gard, je veux qu'il réponde d'une manière satisfaisante à cette question : *qu'avez-vous fait pour la chose publique?* Admirez ce mot *chose publique*, traduction libérale de *res publica*. Je me souviens qu'en 1792 ou en 1793, certains amis de la liberté m'embarrassèrent furieusement, moi qui n'étais pas un ami très-ardent de la *res publica*, lorsqu'ils me demandèrent, avec une politesse tout-à-fait française : *qu'as-tu fait pour être pendu, s'il y a une contre-révolution?* Demandez-donc, mes amis, à tous les candidats, une réponse *satisfaisante* sur cette question : *qu'avez-vous fait pour la chose publique!*

Je suis un peu pressé ; je finis donc par le commencement, c'est-à-dire, par un *avis très-important adressé à tous les électeurs de France.*

« 1° MM. les électeurs sont invités à ne pas confirmer
» la nomination des scrutateurs et secrétaires provi-
» soires : ce sont les hommes des présidens.

» 2° MM. les scrutateurs sont instamment priés de
» lire eux-mêmes les billets après MM. les présidens,
» qui, comme tous les hommes, peuvent être sujets à
» des distractions. »

Ce petit avis pourra ne pas paraître poli, mais il est utile ; n'est-il pas très-évident qu'un président nommé par le ministre est un ministériel, et comme tel qu'il peut être un effronté faussaire ? Lisez donc les billets, MM. les scrutateurs : à la vérité la loi vous y oblige, mais le *Correspondant électoral*, bien plus sage que la loi, vous y invite instamment, et moi aussi.

P. S. très-important. J'oubliais qu'il est indispensable de ne nommer aucun fonctionnaire public qui ait acquis la connaissance des lois, des affaires et des hommes. Il vaut cent fois mieux nommer des gens habiles à faire des brochures ; car on peut se passer de bonnes lois, mais de brochures, non.

Observations sur deux termes employés vulgairement comme synonymes : injure *et* personnalité.

Monsieur,

Il y eut un temps où c'était la mode parmi la bonne compagnie, à Paris, de faire des *portraits* et de définir

des synonymes. Plusieurs gens de lettres, quelques hommes du monde, et un plus grand nombre de femmes d'esprit, excellaient dans ce genre. Cet amusement fit naître beaucoup de petits écrits très-ingénieux; malheureusement, ils n'ont pas survécu aux sociétés dans le sein desquelles ils venaient se montrer négligemment. C'est que leurs auteurs avaient la modestie de n'en pas faire grand cas, et ne les croyaient bons que par l'à-propos de la circonstance, ou par la présence de l'application; et cependant, combien de ces légers ouvrages sans prétention nous offriraient une lecture plus agréable, et souvent plus utile, que certains gros livres composés *ex professo* par de certains académiciens, et que les imprimeurs se sont vainement efforcés de défendre de l'oubli?

Quoique je sois bien convaincu que je manque entièrement du talent particulier et de toutes les qualités nécessaires à cette espèce de production, dont j'ai entendu lire dans ma jeunesse d'excellens modèles, je ne laisse pas que de m'y exercer. Il faudrait, pour y réussir, avoir ce que je n'ai point, un tact fin, une intelligence prompte et pénétrante, un jugement assez profond, un coup-d'œil vif et sûr, et un sentiment délicat des nuances de toutes les expressions. Mais enfin, c'est par goût que je me livre à ces petits travaux, et non par ambition; je m'en fais un délassement, et non un métier. Il m'est venu à l'idée de risquer dans votre feuille un essai sur deux synonymes, si vous ne le jugiez pas trop indigne d'y trouver place. Je ne vous prie pas de l'insérer par complaisance : supposez que vous l'avez trouvé au fond d'un de vos cartons; s'il ne vous paraît pas bon de le mettre au jour, vous le laisserez mourir

dans sa paisible obscurité; je n'en serai ni surpris, ni chagrin. Si vous pensez que vos lecteurs en puissent faire leur profit, cet honneur ne m'énorgueillira pas, parce que ce ne sera pas le mérite de l'auteur qui aura fixé votre attention, mais l'intérêt des exemples qu'il a choisis.

J'ai remarqué que l'on confondait souvent ces deux mots, *injure* et *personnalité*. Cette faute de langage m'a d'autant plus frappé, que je l'ai rencontrée fréquemment dans plusieurs livres justement estimés, qu'on ne saurait trop lire pour se former l'esprit et le cœur. La *Minerve* entr'autres, est une des œuvres de notre siècle que je prise le plus. C'est pour moi une sorte de catéchisme politique et de code littéraire. Elle est rédigée par tant de philosophes-poëtes et d'académiciens-publicistes! Aussi les moindres défauts ressortent d'une manière plus saillante dans un tissu si parfait. J'ai donc été, à mon grand regret, choqué de cet abus de mots, en lisant le dernier cahier de la *Minerve* (35e livraison, tome III).

Ces messieurs prennent les injures pour des personnalités, et les personnalités pour des injures. Il y a cependant entre ces deux choses une grande différence.

Une injure, si je ne me trompe, est un tort qu'on fait aux autres par ses actions ou par ses discours. Une injure de paroles consiste à reprocher à quelqu'un des vices qu'il n'a pas, et un mal qu'il n'a pas commis; à lui donner des qualifications offensantes qui ne vont point à sa conduite et à son caractère; à lui attribuer des ridicules dont il est exempt; à lui supposer des intentions qui lui furent toujours étrangères; ou quelquefois à vouloir lui faire honte d'une imperfection, d'une

disgrâce dont il ne saurait être responsable. Si je me souviens bien des leçons de mon précepteur (c'était un des illustres au collège du Plessis), injure vient du latin *injuria*. Ce mot renferme donc une idée d'injustice, de fausseté, en même temps que d'outrage. Injurier, ce serait en quelque sorte calomnier, ou tout au moins, dans d'autres cas, blâmer sans raison.

La *personnalité*, au contraire, est une allusion aux sottises, aux travers, aux bévues d'un homme qui prête le flanc aux traits de la satire ou de la censure. C'est une apostrophe dure, fâcheuse, mais vraie. Si elle portait en soi quelque chose de mensonger, elle n'atteindrait pas le but, elle retomberait même sur celui qui aurait eu l'imprudence de la lancer. Elle blesse à coup sûr, et toujours plus profondément, selon que l'objet de sa malignité est plus réel; mais c'est une arme cruelle dont il ne faut pas se servir dans les disputes : elle est forgée par la médisance, et c'est un grand péché que de médire du prochain.

Je voudrais rendre ma définition plus claire et plus sensible par des exemples; mais je suis embarrassé, car il m'en coûte beaucoup de noter qui que ce soit, et de l'exposer au blâme public. Cependant, il faut bien citer des exemples connus pour qu'ils instruisent mieux. Au moins, je ne nommerai pas : ceux pour qui je prends ces ménagemens, je l'espère, m'en sauront gré.

J'ai lu quelque part qu'un certain publiciste de fraîche date, dans les conseils bénins qu'il donne avec un zèle si louable au gouvernement, mettait toute la sincérité d'un pamphlétaire, toute la dignité d'un auteur d'opéras comiques, toute la libéralité d'un ancien directeur du bureau de l'opinion publique sous *l'ancien gouver-*

nement, toute la science politique d'un versificateur : voilà des *personnalités*.

Lorsqu'en rendant compte dans son dernier numéro de la brochure de M. Bignon, que vous avez analysée aussi, la *Minerve* prétend qu'il a fallu en défigurer les propositions pour y trouver des hérésies politiques ; lorsqu'elle ajoute qu'il ne reste à ceux qui ont refuté M. Bignon que la honte d'un mensonge et le ridicule d'un faux zèle, la *Minerve* dit une *injure*.

Je vais transcrire les paroles de la *Minerve* :

« M. Bignon avait dit qu'il était de l'intérêt des » peuples, qu'au moment de la vacance d'un trône, » par l'extinction de la ligne directe, les branches » collatérales ne pussent *venir* prendre possession de » ce trône, que par le choix ou avec le consentement » de la nation. Il est évident par tout ce qui précède « et par tout cequi suit cette phrase, que M. Bignon « entend par ligne directe la branche principale d'une » maison régnante. »

Lorsque M. B.... C...., que la *Minerve* a pris pour interprète dans cette circonstance, affirme qu'à l'aide du mot *venir*, souligné avec intention, M. Bignon n'a pu désigner par les mots *branches collatérales* que des princes étrangers, et qu'il a compris par ces mots *ligne directe*, tous les princes Français de la maison régnante ; lorsque M. B..... C..... soutient de plus que tout ce qui précède et tout ce qui suit cette phrase rend cette interprétation évidente ; si on lui disait que la *honte d'un mensonge* retombe sur lui, ce serait une *personnalité*.

M. B..... C..... fait l'apologie des intentions de M. Bignon ; mais j'ai vu avec plaisir que vous même

vous avez rendu justice à M. Bignon sous ce rapport. Vous avez attaqué ce qu'il a dit, non ce qu'il a voulu dire. C'est donc de ce qu'il a dit que M. B... C.... devait expliquer et prouver la vérité. Mais est-ce bien sérieusement que M. B... . C..... nous propose cette définition insignifiante : *On entend par ligne directe la branche principale d'une maison régnante?* Est-ce de bonne foi qu'il déclare vaguement que tout ce qui précède et tout ce qui suit la phrase en question, est un argument sans réplique en faveur de sa cause? Je n'aurais pas la maladresse de répondre à M. B..... C..... par une définition de la *ligne directe*, ce serait en remontrer à un maître, et lui apprendre une chose qu'il sait très-bien, c'est-à-dire, qu'il n'est pas permis de prêter un sens arbitraire à des termes dont le sens est précis et bien connu. Je n'entreprendrai pas non plus de suppléer à son laconisme, par les citations du *texte qui précède et qui suit;* vous l'avez fait beaucoup mieux que je ne saurais le faire.

M. B..... C.... a conclu d'un air de satisfaction qu'il lui avait été facile de rétablir la vérité. Comme M. B.... C..... a trop d'esprit et de savoir pour s'être abusé lui-même dans cette discussion; il me semble qu'il lui a pris fantaisie d'éprouver la crédulité de ses lecteurs et de se divertir à leurs dépens. Les grands hommes s'égayent quelquefois.

Cela m'indispose un peu contre lui, et malgré l'admiration que je lui ai vouée jusqu'à présent, j'oserais presque le défier de me convaincre de la vérité des assertions contenues dans le paragraphe que je transcris. Je connais toute sa force et toute ma faiblesse; mais ce qui m'enhardit à le provoquer, c'est que je

suis prêt à lui opposer, non pas moi, mais M. Bignon lui-même.

Je vous prierais alors de vouloir bien admettre ma réponse dans votre feuille, ou de prendre sur vous la querelle ; car vous n'avez pas besoin d'un si faible auxiliaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc., etc.

Un de vos Abonnés.

COUP-D'OEIL SUR LES THÉATRES.

Académie royale de Musique. — Depuis long-temps les comédiens qui ont acquis de la célébrité dans un genre quelconque, nous ont accoutumés à ne les voir que dans un cercle très-étroit, qui tourne toujours sur lui-même. Je ne sais si c'est parce que Talma est le plus marquant de tous, que l'on s'est principalement attaché à lui faire ce reproche ; mais il est certain que, si l'on prend la peine d'examiner la marche des autres d'aussi près, on reconnaîtra que leur petit répertoire n'est ni plus varié ni mieux choisi. Deux ouvrages indignes de la scène française, *la Coquette corrigée* et *les Fausses confidences*, ne font-ils pas le plus bel ornement de mademoiselle Mars ? Que de rôles brillans Laïs n'a-t-il pas successivement abandonnés, pour se donner tout entier à des caritures, tels que des baillis et des *Ladandinières ?* Je scandaliserais trop d'honnêtes gens, si j'ajoutais ici *Anacréon :* je ne dirai donc qu'à voix très-basse, que malgré la grande, l'énorme réputation dont jouit Laïs dans ce rôle, des hommes d'un goût

délicat ne peuvent plus y voir ce que l'affiche leur promet. « Ce n'est point là, disent-ils, l'aimable vieil- » lard de Téos; c'est le bailli du *Rossignol* affublé » d'une tunique grecque, au lieu d'un manteau court, » et d'une perruque blanche, au lieu d'une noire. »

D'où provient donc cette étrange mascarade? de ce que Laïs, qui s'entend dire depuis vingt ans, dans les coulisses, qu'il joue ce rôle *divinement* (c'est l'expression reçue) a voulu le jouer plus *divinement encore*. D'abord, il y était enjoué : aujourd'hui il y est bouffon. Il veut trouver une intention, une sentence, une malice jusque dans le dernier hémistiche de M. Guy, lequel, Apollon m'en soit témoin, n'a mis, ni voulu mettre dans son opéra, ni intention, ni malice. Aussi, que de gestes, que de contorsions, que de grimaces! Est-ce bien là l'artiste qui, le premier, avait pris modèle sur les chanteurs italiens; qui le premier, enfin, avait appris aux Français que l'on pouvait parfaitement chanter l'opéra sans le crier? Pourquoi, dans la même phrase musicale, dans la même mesure, quelquefois, ces sons étouffés suivis tout-à-coup de ces grands éclats de voix *à la Lainez?* Non Laïs, dans *Anacréon*, n'est plus Laïs.

Mais Grétry lui-même, n'y est plus Grétry. Soit qu'il fut déjà glacé par l'âge, lorsqu'il enfanta cette œuvre indigne de ses beaux jours, soit qu'il fût effrayé par l'idée de faire chanter *Anacréon*, comme il avoue qu'il le fut en faisant chanter Apollon dans le *Jugement de Midas*, soit enfin que les vers de M. Guy ait communiqué leur vertu innée aux notes du compositeur, du moins est-il certain qu'il est à-peu-près impossible de reconnaître, dans ces chants pénibles et lourds, l'auteur spirituel et facile de *l'Amant jaloux* et de *Panurge*.

Tout cela, au reste, empêche-t-il les spectateurs d'applaudir ? bien au contraire : nous avons au parterre, et même à l'orchestre, des gens qui crient *bravo* encore plus fort qu'Anacréon ne crie ses chansonnettes. Citez-nous donc l'opinion du *public*, vous, messieurs les critiques, qui faites des articles si longs, et qui rendez des arrêts si brefs !

Théâtre-Français. — J'ignore totalement, je le proteste, quel est l'homme de goût qui, dans le cahier précédent du *Publiciste* (article *Mélanges*), a écrit ces lignes pleines de sens :

« Ou Boileau n'entendait pas la *Phèdre* de Racine,
» lorsqu'il a dit :

Et qui n'admirerait la *douleur vertueuse*
De Phèdre, *malgré soi*, perfide, incestueuse !

» ou mademoiselle Duchesnois fait un contre-sens per-
» pétuel de son rôle. »

Mais ce que je sais parfaitement, c'est que ce peu de mots fourniraient le sujet d'un ample commentaire. Il importe fort peu que quelques étourneaux décident dans un boudoir, et quelques joueurs de dominos dans un café, que mademoiselle Duchesnois est *admirable*, et même *belle*, dans le rôle dont il s'agit ; mais il importe extrêmement que la jeunesse vouée aux bonnes études ne croie pas que le plus pur, le plus judicieux de nos poëtes ait voulu « présenter à l'admiration du siècle de
» Louis XIV une folle tour-à-tour *hystérique* ou *lan-*
» *goureuse*, et toujours prête à dévorer Hippolyte. »

Qui donc a pu précipiter mademoiselle Duchesnois dans des excès si contraires à la saine doctrine, au bon goût, aux convenances théâtrales ? faut-il le demander ?

ce sont moins encore les transports, les cris délirans du parterre, toujours si digne de l'épithète que lui donna mademoiselle Duclos, parlant à lui-même; c'est moins encore l'absence presqu'inimaginable de toute réflexion, et de tout moyen de réfléchir, dans le sujet en question, que les perfides adulations de certains critiques subalternes, qui se croient obligés de soutenir que mademoiselle Duchesnois est une grande et merveilleuse actrice en 1818, parce qu'ils firent semblant de le croire en 1802.

L'ouverture du second Théâtre Français est un moment que doivent désirer et craindre tous les vrais amis de l'art dramatique. Ce théâtre, sans doute, peut le sauver de la ruine totale vers lequel il marche à grands pas; mais, trop sûrement aussi, il peut lui porter le dernier coup, si se traînant honteusement dans les mêmes ornières, nos nouveaux tragédiens font consister toute leur gloire à être aussi emphatiquement barbares que leurs anciens; si enfin il se trouve parmi eux une actrice qui nous donne encore la *Phèdre* de mademoiselle Duchesnois, au lieu de la *Phèdre* de Racine.

Théâtre de l'Opéra-Comique. — Le *Premier venu* ne peut espérer que la dernière place sur le répertoire, s'il y reste. Les deux amis rivaux ne sont que très-médiocrement plaisans, parce que le comique de ces deux rôles est presque toujours forcé et de mauvais ton. Ceci s'applique spécialement à l'officier, plus juif que militaire, qui ne veut épouser que la dot, et fait entrer les sacs d'argent et les *cent mille francs* jusques dans ses ariettes. Quant au jockey semi-anglais, il serait trouvé glacial à Londres comme à Paris.

Sera-ce la musique qui communiquera à cet *imbroglio* la chaleur et la gaîté qui lui manquent ? Hélas ! je l'ai déjà dit, elle est elle-même sans verve, sans expression, sans style.

L'antique Julien du Vaudeville, le fameux *Sainte-Luce* de Fanchon-la-Veilleuse, vient de débuter ou redébuter à Feydeau pour la troisième ou quatrième fois. Y restera-t-il enfin ? Faisons des vœux pour qu'on l'y retienne ; bien plus, cotisons-nous pour l'y fixer, si, à ce prix, nous pouvons nous défaire de l'opiniâtre Génot.

Théâtre Favart. — Voici quarante-trois fois que l'affiche de ce théâtre annonce la *Famille Glinet*, et voici quarante-trois fois qu'elle avertit charitablement les gens de goût qui ont loué des loges *pour cette représentation*, d'en retirer les coupons avant midi, ou que, si non, il en sera disposé. Passez, par curiosité, le matin, au bureau de la location des loges, et vous verrez qu'il y a beaucoup de gens qui *oublient* d'envoyer retirer leurs coupons ! Passez ensuite, le soir, dans la salle, et vous verrez que l'on a *oublié* aussi de disposer de leurs places ! Mais il est possible que cette petite annonce fasse entrer douze curieux de plus au parterre ; et cela vaut bien deux lignes de prose.

Au reste, le *chef-d'œuvre du siècle* est visiblement abandonné par ses plus intrépides prôneurs. Comme *Cendrillon*, la *Famille Glinet* s'éteindra de sa belle mort, et, comme *Cendrillon*, une fois morte elle ne se relevera jamais. Cet oracle rendu, à tête reposée, me paraît plus sûr que ceux qui lui avaient prédit la vie éternelle.

MÉLANGES.

— Nous sommes invités à publier la réclamation suivante :

Monsieur le Moniteur,

« Ce n'est pas tout que d'être grand, il faut encore » être juste. Permettez-moi donc de vous adresser » ma petite requête.

» Vous avez quelquefois parlé de moi avec une » certaine distinction, et j'en éprouve une très-vive » reconnaissance. Mais vos gens d'affaires éprouvent » de temps à autres des distractions dont je viens me » plaindre directement à vous. En effet, ils me font » par fois, en votre nom, des emprunts assez con- » sidérables, et j'en suis fort honoré, car l'on aime » à prêter aux riches ; mais encore les riches doivent- » ils donner quittance. Veuillez donc, je vous en prie, » donner quelques petits ordres bien formels à cet » égard. Je me repose entièrement sur votre honnêteté. » Sur ce, je suis avec une haute considération, » Monsieur le Moniteur, votre très-dévoué serviteur. »

Le Publiciste.

— Grande querelle entre la *Quotidienne* et le *Journal du Commerce*, pour savoir dans quelle rue de Paris se sont établis des *serpens* qui menacent, dit la *Quotidienne*, de faire de grands ravages. Le *Journal du Commerce* prétend qu'ils se sont réfugiés *rue Neuve-des-Bons-Enfans ;* et que pour en purger

la société, il suffira de suivre l'ordonnance de *certains médecins* qui veulent doubler leur dose de *philosophie*, déjà si heureusement employée, comme on sait. Pour moi, je l'avoue, je me défierais des médecins du *Journal du Commerce* autant que des serpens dont parle la *Quotidienne*, si je n'étais rassuré par cet oracle de Virgile, qui en vaut bien un autre :

Effugiunt, sævæque petunt Tritonidis arcem ;
Sub pedibusque Deæ, clypeique sub orbe teguntur.

—Le *Journal du Commerce*, naguère tout de fiel contre le *Journal des Débats*, qui lui avait reproché ses aphorismes sur les candidats à petite morale, est devenu tout sucre et tout miel pour engager les électeurs à ne choisir que des modérés. Le modéré du *Journal du Commerce* est le juste de Platon. Il ne lui manque rien que la ciguë, ou, ce qui serait une plus grande épreuve, une place de ministre. « Est-il appelé, dit-il, » ce qui est rare, à tenir les rênes de l'état ? il s'oppose » aux mesures de rigueur, etc., etc., etc. » Quant à moi je crains la *petite morale*, et comme je suis électeur, le modéré du *Journal du Commerce* n'aura point ma voix le 26 octobre courant et jours suivans.

Lettre au Publiciste.

Monsieur,

Lorsqu'un homme d'honneur dit *oui* ou *non*, je dis comme La Bruyère, son caractère jure pour lui. Je crois donc à la parole de M. Benjamin Constant, puisqu'il affirme que pour trouver du scandale dans la trop fameuse proposition de M. Bignon, il a fallu la défigurer.

M. Benjamin Constant rétablit, ou plutôt explique cette proposition, et il ajoute qu'il ne reste à ceux qui l'on combattue que la honte d'un mensonge et le ridicule d'un faux zèle.

Durus est hic sermo. Cependant j'accorde un zèle peut-être inconsidéré, car la brochure de M. Bignon eût passé *incognito* comme mille autres. Mais enfin, puisqu'il faut pousser la question jusqu'à sa dernière résolution, M. Benjamin Constant pense-t-il que son explication vaille mieux que le texte ? je croirai qu'il a raison, et je l'en croirai sur sa parole, s'il veut bien répondre nettement, *oui* ou *non*, sur la question suivante. Je l'avertis aussi que je prendrai pour un *non* son silence.

« D'après la proposition de M. Bignon, expliquée par
» M. Benjamin Constant dans *la Minerve*, page 589,
» Henri IV avait-il des droits incontestables à la cou-
» ronne de France? »

Recevez, monsieur, etc.

(*Par un abonné.*)

Aux Auteurs du Publiciste.

Messieurs,

Le *Spectateur* gourmande M. *Benjamin Constant* sur sa dernière *espièglerie*.

M. de *Saint-Chamans* est maître des requêtes, dit notre grand publiciste minervien, donc il est ministériel; donc tous les ministériels pensent comme lui; ils voteront contre la liberté de la presse; ils diront que le concordat doit s'exécuter sans l'intervention des chambres, que l'économie est funeste en finances, etc.

Aux argumens que le *Spectateur* oppose à cette *facétie*, il aurait pu ajouter le raisonnement suivant :

M. Benjamin Constant se dit indépendant et libéral ; or, des écrivains libéraux insultent chaque jour des membres de la chambre des députés, donc M. Benjamin Constant insulte la chambre des députés, et prétend, avec les *Lettres Normandes*, que les députés qui ont rappelé à l'ordre M. Bignon sont les *représentans de la Quotidienne et des Annales*.

Les mêmes *Lettres Normandes*, qui sont très-libérales, trouvent qu'il est très-honorable pour les émigrés d'être comparés aux proscrits actuels ; or, parmi les bannis se trouve un assez grand nombre de *régicides* ; donc M. Benjamin Constant soutient que c'est un honneur d'être assimilé aux *régicides*.

Des écrivains libéraux parcourent les départemens qui vont élire des députés ; ils s'agitent en tous sens pour influencer les élections ; donc M. Benjamin Constant intrigue à son profit dans tous ces départemens.

Je pourrais pousser ce faux raisonnement plus loin ; mais je m'arrête, fermement persuadé que M. Benjamin Constant se hâtera de reconnaître, avec sa *candeur* ordinaire, que les ministériels ne sont pas plus responsables des opinions d'un maître des requêtes, qu'il n'est responsable des extravagances des écrivains et des intrigans de son parti.

Je suis, Messieurs, un Français las des discordes civiles, qui veut sincèrement l'affermissement de la Charte et de la dynastie légitime ; ce qui, en jargon libéral, veut dire un *ministériel gangrené*,

Les On dit.

— On disait que le colonel Fabvier entrait au service de Russie. Il a répondu que les amis comme les ennemis de la France ne le verraient jamais qu'au service de France.

— On dit que M. le baron Vincent, ministre d'Autriche, a réclamé au nom de la duchesse de Parme 200,000 de rentes inscrites au grand-livre sous son nom.

— On dit toujours qu'immédiatement après le congrès, l'empereur Alexandre viendra à Paris.

— On disait que madame la duchesse de D*** était parvenue à décider M. le vicomte de Châteaubriand à renoncer à écrire sur la politique. Le premier N° du *Conservateur* vient de démentir cette assertion. Les premières hostilités contre cette feuille ont été commencées le 11 octobre 1818, par le *Journal du Commerce.*

— On dit que M. Bonnet, l'un des plus célèbres avocats de Paris, le courageux, l'éloquent défenseur du général Moreau, est mis sur les rangs pour balancer les suffrages auxquels aspirent MM. Manuel, Benjamin Constant et Gilbert-des-Voisins. On dit que ce candidat est pour le moins aussi éclairé, aussi sage, aussi ferme, et par conséquent aussi libéral que quelques auteurs ou admirateurs de la *Minerve* et du *Correspondant Electoral*, même du *Censeur* et de l'*Homme Gris* (ou ivre, je ne sais lequel).

— On dit dans le *Star* qu'un banquet a été célébré à Baltimore, le 16 *août* dernier. *On ne dit* pas que

nul toast n'a été porté ; on dit, au contraire, que les convives on porté le toast suivant :

« A Napoléon-le-Grand ! Puisse la dernière goutte » de notre sang servir à le rendre au peuple français ! »

Nota. Ceci doit être faux, car les convives sont nés en France.

— On dit que deux mines d'argent ont été découvertes dans l'Estramadure. On dit aussi qu'une mine d'or inépuisable est fort négligée en Espagne : l'agriculture.

— On dit que tous les *barbiers* ou *perruquiers*, *porte-nouvelles* et *porte-balles*, qui, suivant l'expression du Père-Michel, *travaillent à faire écouler la marchandise*, sont plus que jamais en campagne pour le service des élections. L'on dit encore que ceux qui les expédient sont très-fâchés de n'avoir pas, comme disait ces jours-ci le *Censeur européen*, le *Télégraphe*, le *Moniteur* et l'*Hôtel des postes* à leur disposition.

— On dit que si les électeurs de Westminster donnent des coups de cravaches ou jettent de la boue et des pierres à leurs éligibles, on doit admirer les Français qui ne jettent à quelques-uns de leurs candidats que des épigrammes ou des *memento de* 1815. Il est vrai que si en France on a de la mémoire, on n'a pas de rancune.

— On dit que le comte de Saint-Leu (Louis Bonaparte, possède l'histoire de la vie de son frère, écrite par lui-même, et qu'il n'y a que deux ou trois personnes qui aient des copies du manuscrit original.

REVUE POLITIQUE.

Nota. L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain cahier le tableau des événemens qui méritent le plus de fixer l'attention. Cependant nous ne pouvons passer sous silence la révolution extraordinaire et subite qui vient de frapper le ministère espagnol. La conduite du roi Ferdinand est diversement jugée. Les motifs en sont généralement peu connus. L'exagération les dénature sans doute, mais il est difficile de ne pas craindre pour l'Espagne, dans les circonstances critiques où elle se trouve par rapport à l'Amérique et à ses finances, l'effet toujours incalculable d'un changement extrême aussi brusque dans le systême général du gouvernement.

A Aix-la-Chapelle, tout est décidé par rapport à la France, et il ne paraît pas que la réunion des souverains ait d'autre objet politique.

Extrait des Papiers Étrangers.

The Courrier. — « Le premier effet qui est résulté à Paris de l'événement de Madrid, a été l'interruption des conférences pour la grande affaire de la médiation entre l'Espagne et le Portugal. »

— « On est plus attentif que jamais aux moindres » démarches des diplomates; la curiosité publique les » rattache toutes aux graves questions qu'on croit de» voir être agitées à Aix-la-Chapelle. On est tenté » d'épier maintenant dans des révérences, la vérité, » comme on la cherchait autrefois dans les bulletins. » Ce genre de spectacle coûte moins cher à l'huma» nité.

— « L'exactitude, comme l'a dit ingénieusement » Louis XVIII, est la politesse des Rois, non-seulement » entre eux, mais encore envers leurs sujets. Les sou- » verains alliés sont arrivés à Aix-la-Chapelle au jour » précis qu'ils avaient assigné. »

The Times. — D'après les lettres d'Aix-la-Chapelle, il paraît certain que M. Baring a présenté des garanties satisfaisantes pour le paiement des sommes dues par la France, en exécution du traité du 20 novembre 1815.

L'assemblée des souverains aura terminé en quinze jours une affaire qui pendant trois ans a donné lieu à tant de spéculations politiques et causé tant d'inquiétudes.

Il ne paraît pas que l'on y traite la question relative à la guerre de l'Espagne avec ses colonies.

The Courrier. — « Les ultrà-libéraux gagneront peu au résultat des élections en France; les ultrà-royalistes, moins encore. Ce n'est pas que les demandes exagérées ou intempestives des premiers manqueront : il est resté dans la chambre de quoi y suffire; on ne verra pas non plus cesser encore cette année les éternelles protestations des seconds contre tout ce qui tend à l'affermissement des institutions constitutionnelles; mais la grande majorité restera à ceux qui veulent enfin fixer cette vérité en France : que la légitimité n'a pas de meilleur appui que la Charte, et que la Charte et la légitimité sont les seules garanties de la liberté et du bonheur des Français » (1).

---

(1) Si l'on consulte tous les partis, ne tiennent-ils pas tous le même langage? Chacun veut de bons députés, la Charte, la monarchie légitime, la liberté civile, l'indépendance du territoire : où est donc le mal entendu? Lorsque le drapeau de France flottera enfin

Sur Sainte-Hélène.

(*The Courrier*). « Bonaparte paraît jouir d'une meilleure santé depuis qu'il s'est résolu à prendre les exercices de la chasse et de la pêche. La rivière est fermée d'un grillage en fer pour intercepter aux embarcations toute communication avec l'Océan. Le lieu de sa résidence s'embellit chaque jour par l'arrivée des meubles les plus riches.

Il serait humainement impossible d'imaginer un moyen d'évasion. La garnison est continuellement sous les armes. Le service en est tellement actif, que les troupes sont relevées tous les six mois, et qu'indépendamment de la haute paie quil eur est accordée, ce temps leur est compté double.

FRANCE.

« Le 9 de ce mois, M. le duc de Richelieu, plénipotentiaire de S. M., a signé avec les plénipotentiaires des cours d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie, une convention d'après laquelle l'armée d'occupation aura quitté le territoire français au 30 novembre prochain. La somme qui reste à payer par la France, conformément à l'article 4 du traité du 20 novembre 1815, est définitivement fixée par cette convention à 265 millions, sur laquelle somme 100 millions seront acquittés en inscriptions de rentes au cours du 5 de ce mois. » (*Moniteur*).

ANNONCES.

sur *toutes* les forteresses de France, et que la France sera tranquille et fière de sa sécurité, n'abjurerons-nous pas nos dissentimens, nos défiances, nos terreurs exagérées? Le passé deviendra-t-il enfin irrévocable pour nous, comme il l'est dans la nature?

De l'Imprimerie de A. DUBRAY, rue Ste.-Anne, n° 57.

LE PUBLICISTE.

De la Situation respective du Gouvernement et des Partis en France.

Depuis trois ans, les esprits se sont partagés entre trois manières de voir et d'agir. L'attachement pur et simple au gouvernement constitutionnel, attachement dégagé de tout esprit de parti, a constamment rallié l'immense majorité des Français. Ceux-là se sont fiés au temps et sur-tout à la sagesse du souverain qui leur avait donné la Charte, du soin de coordonner avec elle nos habitudes et nos institutions, de la faire entrer dans nos mœurs, de l'accommoder enfin à toutes nos habitudes. Cependant il existe un certain nombre d'hommes chez qui la confiance et l'abandon ont été beaucoup moins grands. L'amour de la Charte, mêlé par

fois à des regrets assez mal déguisés, pour un ordre de choses auquel cependant la France doit ses derniers et ses plus cruels désastres, a pris parmi eux un caractère d'impatience et de mécontentement, qui, ne tenant compte ni des temps ni des circonstances, affecte de croire ou de supposer sans cesse que le gouvernement n'exécute cette Charte qu'à regret, et qu'il se refuse à laisser jouir la nation de ses plus grands avantages. Pour ceux-là, la partie la plus précieuse de la Charte a dû être celle qui leur paraissait tendre davantage à l'établissement d'un pouvoir plus éminemment populaire, dans lequel ils ont cru trouver apparemment une consolation pour leurs regrets, une garantie plus grande pour leurs intérêts, et peut-être un motif d'espérances plus fondées pour le succès de leurs prétentions personnelles.

Ce parti, fort silencieux en 1815, a repris depuis deux années une confiance fondée sur la juste protection que les lois accordent à tous; et il est peut-être aujourd'hui celui qui se fait entendre avec le plus de persévérance et d'ardeur, dans les nombreux écrits que la presse enfante chaque jour.

En 1815, il existait un autre parti, composé d'un certain nombre d'hommes se prévalant

alors du royalisme le plus pur. A leurs actions, à leur langage, il était permis de croire que la Charte leur paraissait une création à laquelle il était dû plus de respect en paroles qu'en réalités; qu'elle était une concession faite au malheur des temps et à la dureté des esprits : concession qu'il fallait supporter, avec laquelle il fallait s'accommoder en attendant, en espérant, en travaillant à produire un ordre de choses meilleur. Cette manière de voir et de sentir a été tellement déjouée par les événemens, tellement repoussée par l'opinion publique, qu'il a bien fallu y renoncer. Mais dans sa défaite, elle a engendré une nouvelle forme d'opposition. Un grand respect pour la Charte a dû être professé par ceux-là même qui lui étaient d'abord les plus opposés. Il est même certaines de ses conséquences qui ont dû être acceptées par eux comme un moyen d'attaque plus facile contre le gouvernement; et en cela ils se sont parfaitement rencontrés avec les hommes qui semblaient devoir leur être les plus contraires. Mais en même temps, fidèles à leurs principes, ces nouveaux amis de la Charte ont dû chercher, soit dans la Charte même, soit dans les lois qui en dérivaient, à faire prévaloir les applications qui

avaient plus de rapport avec leurs idées dominantes. En un mot, l'aristocratie a dû prendre et a pris chez eux la place du royalisme pur.

Ce changement n'est pas sans avantage, il importe seulement de le bien connaître. Il a placé le gouvernement dans une position meilleure, parce qu'elle est vraie, parce qu'elle est franche, parce qu'elle lui a donné à combattre tous ses ennemis, sous leurs vrais noms, sous les couleurs qui doivent toujours les faire reconnaître. Ainsi on ne pourra plus reprocher au gouvernement royal d'être en opposition constante avec les royalistes par excellence, puisque ces royalistes ne sont autre chose en réalité, que des zélateurs bien avérés d'une aristocratie exclusive (1). Ce changement remarquable a encore le mérite de faire mieux connaître à la nation sa véritable situation, celle qui est commandée par la force des choses, et avec laquelle il faut s'accommoder, parce qu'elle doit durer assez long-temps.

Il en est des institutions comme des hommes : les unes, pas plus que les autres, ne peuvent demeurer dans une stagnation complète

---

(1) Voyez le 2e cahier du *Conservateur*.

et absolue. Le plus grand art de ceux qui sont appelés à conduire les affaires d'un Etat, à en maintenir les institutions, consiste peut-être à reconnaître cette tendance naturelle qui imprimant à tout un mouvement sagement progressif, est aussi le principe d'une action tout à la fois vivifiante et conservatrice ; à la distinguer des tendances artificielles et désordonnées, dont le résultat serait de donner à la machine politique un faux mouvement, et peut-être d'entraîner sa ruine et sa destruction, en l'exposant à de perpétuelles et contraires révolutions. Heureusement, le choc et le combat des partis les plus opposés présente cet avantage, que leurs efforts réciproques et contraires tendent continuellement à annuller leurs forces, et les mettant ainsi dans une impuissance égale, les replace naturellement sous l'influence d'un gouvernement sage et bien coordonné. Ceci nous développe en peu de mots tout notre avenir. Le gouvernement marchera avec la Charte ; il défendra la Charte et sera défendu par elle. Mais celle-ci nécessite pour son exécution et pour le maintien de son existence même, une succession d'actes et de lois qui, suivant qu'ils seront plus ou moins conformes à son esprit, devront ou con-

tribuer à l'affermir sur ses bases, ou pourront en atténuer les salutaires effets. C'est aussi sur ce terrain que les partis viendront combattre pour leur propre cause, et se combattre les uns les autres. La Charte n'est ni démocratique, ni aristocratique; c'est le gouvernement royal, appuyé sur des institutions par lesquelles tous les droits, tous les intérêts justes et légitimes, sont également soutenus et défendus. Tour-à-tour et ensemble, l'aristocratie et la démocratie, s'efforceront d'imprimer leur caractère aux lois qui devront être rendues, aux actes, qui devront être faits. Tour-à-tour et toutes deux ensemble elles accuseront ces lois et ces actes par cela même qu'ils seront conçus dans un esprit rebelle à leur direction. Le devoir du gouvernement sera de combattre aussi franchement l'une que l'autre. Il ne lui sera pas plus permis de laisser renaître, sous quelque prétexte que ce soit, des privilèges contraires à son esprit, que de laisser affaiblir l'autorité royale, en souffrant qu'on la dépouille d'aucune des prérogatives qui la décorent, d'aucune des portions du pouvoir qui lui appartiennent par la loi constitutionnelle de l'Etat. En suivant cette marche, le gouvernement sera en butte aux deux partis con-

traires, mais il aura pour lui la nation, il marchera avec elle; le combat sera quelquefois pénible, mais il ne sera jamais dangereux. Chaque année, d'ailleurs, la lutte deviendra moins difficile. Les partis vivent d'espérances, mais ces espérances sont nourries par des souvenirs et des regrets : ceux-ci s'affaiblissent avec le temps, le temps fait justice de tant d'illusions !

Essai sur le 18e *Siècle.*

(Extrait d'une vie manuscrite de Voltaire.)

Le 18e siècle sera une des plus mémorables époques de l'histoire, depuis la chute de l'empire romain. Terme fatal des anciennes constitutions politiques et religieuses de l'Europe, c'est de là que datera le renouvellement ou la destruction de toute civilisation pour nous.

Des changemens lentement progressifs pendant deux siècles, avertissaient les hommes d'État de s'en emparer pour les diriger avec sagesse; ils furent inaperçus ou dédaignés. Ce mouvement s'accéléra tout-à-coup et ne trouva plus à renverser que des barrières fragiles élevées par des mains inhabiles ou impuissantes.

A la fin de ce siècle, tout l'édifice de l'ordre social ne subsistait que comme un vain simulacre : il s'écroula; et ce serait bien vainement que l'on chercherait la cause de sa chute dans telle ou telle doctrine contemporaine. Les doctrines naissent des mœurs publiques. Les mœurs publiques ont une source plus élevée.

Lorsque la Grèce fut corrompue, elle eut des sophistes; il en fut de même à Rome, quand les Romains furent devenus plus corrompus que leurs esclaves. Il en fut de même en France, quand le signal des scandales partit des marches du trône (1); et, selon l'expression de Massillon, quand les pierres du sanctuaire se traînèrent elles-mêmes dans la boue. C'est alors que la corruption cherche à se légitimer par la doctrine, qui, à son tour, empoisonne tout ce qu'elle peut atteindre. Si donc l'on voulait n'attribuer qu'à la seule philosophie du siècle toutes les catastrophes dont nous avons été les témoins et les victimes, à quelle cause faudrait-il attribuer la corruption universelle qui tout-à-coup se manifesta sous la régence? La philosophie du siècle de Louis XIV subsistait encore toute entière.

---

(1) La régence.

Comment la majesté du trône s'était éclipsée, et comment la religion avait perdu son autorité, il faut le demander à l'histoire et aux passions humaines. Si la philosophie a renversé l'une et l'autre, c'est une question étrangère à cet ouvrage. Cependant la philosophie, c'est-à-dire, l'amour de la sagesse, comme l'ont définie les anciens, n'a jamais conspiré contre l'ordre social : avant le christianisme elle en était la plus ferme garantie. Socrate, Cicéron, Épictète, furent amis des dieux et des hommes. Ils ont usurpé le nom de philosophes ceux qui ne sont célèbres que par des doctrines antisociales.

Il est vrai que des hommes semblables se sont rencontrés en grand nombre dans le 18e siècle; mais, enfans de ce siècle même, ils avaient reçu toute son influence, qu'ils ont ensuite propagée. Des temps moins contagieux leur auraient donné une raison plus saine et plus ferme : Voltaire, né dans les beaux jours du siècle de Louis XIV, eut effacé peut-être la gloire des plus beaux génies de l'antiquité.

Mon dessein est d'écrire avec impartialité sa vie, ou plutôt son histoire, car sa vie est l'histoire de toutes les opinions de son siècle. Je n'ignore point dans quel temps j'entre-

prends cette tâche difficile. Mais ni la religion, ni la philosophie, qui, aujourd'hui, doivent être inséparables, ne me trouveront pusillanime ou infidèle. Voltaire n'est connu et n'est jugé encore que par des passions contraires. J'ai pensé qu'au milieu de la génération qui s'élève, l'enthousiasme de ses ennemis pouvait être aussi dangereux que celui de ses admirateurs, et que la vérité seule pouvait prémunir la jeunesse contre des séductions qui ne naissent pour elle que de cet enthousiasme. Que nos mœurs deviennent plus fortes, que la raison publique s'élève, et les doctrines de Voltaire, comme celles d'Aristippe et d'Épicure, cesseront d'être funestes, parce qu'elles seront dédaignées.

On pourrait soutenir, et ce n'est point un paradoxe, que le caractère dominant de la philosophie, dans le siècle même de Louis XIV, fut le septicisme autant que dans le 18e siècle. Mallebranche, en effet, arrive au panthéisme de Spinosa ; Descartes pousse invinciblement ses disciples à l'incroyance *rationelle* de Hume et de Berkeley sur la réalité du monde extérieur ; et Pascal, Pascal lui-même, ne trouve par la raison que le pyrrhonisme absolu, aussi fortement que Montaigne, qui, sur toutes

choses, répondait du moins : *Que sais-je ?* Ils avaient donc aussi, ces hommes du grand siècle, exploré tous les abîmes devant lesquels notre faiblesse a chancelé ! Mais à une raison forte, ils joignaient des mœurs graves et religieuses qu'ils devaient à l'autorité de leur siècle : tant il est vrai que les mœurs publiques impriment leur propre caractère à la philosophie, bien plus qu'elles ne le reçoivent d'elle, puisque les mêmes doctrines, depuis Thalès jusqu'à Kant, ont perpétuellement agité, sous des formes différentes, l'activité toujours inquiète de l'esprit humain.

Vers la fin du règne de Louis XIV, des questions insolubles qui étaient tombées de l'école d'Alexandrie dans le christianisme, s'étaient réveillées avec une ardeur qui devint funeste à la religion. Quelque fût le parti qui eût triomphé, il ne pouvait vaincre qu'en portant de cruelles blessures. Aussi, lorsque Port-Royal succomba sous la puissance de ses adversaires, la masse des hommes, incapable naturellement de juger au fond le sujet de la querelle, ne vit que la passion des vainqueurs, la science profonde et les vertus austères des vaincus. La persécution amena les résistances, et comme l'esprit humain réagit naturellement contre

toute espèce de contrainte, la nation se trouva tout-à-coup divisée, le sacerdoce livré en spectacle, toute doctrine mise en discussion, et la morale entraînée vers le scepticisme.

Le règne de Louis XIV se terminait au milieu de ces querelles affligeantes et des plus grandes calamités. Une cour triste et sévère maintenait encore les formes extérieures d'une certaine décence au milieu de tout ce qui l'environnait; mais l'esprit et les mœurs étaient changés. Une génération nouvelle, impatiente du joug de la contrainte, aspirait au moment de la licence, et la licence la plus effrénée devait bientôt répondre à ses vœux secrets.

Louis XIV n'était plus, dans l'esprit du peuple, ce grand roi qui marchait environné de sa propre gloire et de celle de tout son siècle. Les peuples étaient malheureux, et leurs malheurs accusaient sa gloire et sa vieillesse : plus grand cependant, peut-être, dans ses adversités que dans sa haute fortune! Son trône et sa grandeur allaient bientôt passer aux mains d'un enfant au berceau. Les inquiétudes des esprits sages et les espérances des esprits frivoles se portaient également sur la régence prochaine. Des intérêts si graves agitaient la nation en sentimens contraires; et

ce mouvement de toutes les pensées vers les choses de la religion et de l'état, témoignait assez haut, que si un peuple peut être grand lorsqu'il rencontre un grand roi, la stabilité de la grandeur nationale doit avoir des bases plus fermes que la vie et la volonté d'un homme.

Louis XIV avait concentré toutes les forces de la monarchie dans sa personne. Il avait consommé cette longue révolution commencée par les fondateurs de sa dynastie contre la féodalité, mais il n'avait rien substitué aux forces de cette féodalité qui expira sous son règne. A la vérité, toutes les formes extérieures de l'ancien gouvernement subsistaient. Le clergé était le premier ordre de la nation, et la noblesse était considérée comme l'appui du trône; mais l'ordre du tiers-état qui, par le fait, n'était plus un ordre, par la désuétude des états-généraux, n'entrait pour rien dans le gouvernement. Cependant cet ordre du tiers-état, par la seule force des choses, devenait insensiblement la nation toute entière. Déjà depuis deux siècles, la boussole et Christophe Colomb avaient changé le monde, à qui, dans le même temps, la renaissance des lettres, les guerres d'Italie, l'imprimerie et la réforme de Luther avaient

donné une commotion si profonde. Le commerce et les trésors des deux Indes avaient puissamment ébranlé cette féodalité, que Louis XIV achevait de détruire sans retour en France; par eux, et par la culture des lettres humaines, le tiers-état devenait donc incessamment l'ordre le plus actif, le plus riche, le plus instruit, le seul puissant peut-être, par le seul ascendant de la civilisation. Il ne pouvait se soumettre à rester toujours placé hors de la sphère politique, et l'on devait craindre qu'un jour, peut-être, si on lui en refusait l'accès, il n'y entrât tout entier par une irruption soudaine. La possibilité de cette révolution inévitable, parce que le temps ne manque pas plus aux peuples qu'à la nature, ne fut pas même soupçonnée par le conseil de Louis XIV, malgré les exemples contemporains de l'Angleterre.

Telle était la fin de ce grand siècle; on y voit déjà fermenter tous les germes qui se développèrent avec tant d'activité dans la génération suivante. Ce fut à-peu-près dans ce temps-là que naquit Voltaire, qui accéléra si vivement le mouvement invincible du nouveau siècle, et dont les derniers regards virent les derniers efforts de la monarchie expirante.

Deuxième lettre de Candide *au Publiciste.*

Paris, le 19 octobre 1818.

Monsieur,

C'est encore moi, Candide, secrétaire perpétuel de la société patriotique de Bar-sur-Ornain. En juillet dernier, j'eus l'honneur de vous écrire pour vous prier de vouloir bien lever nos doutes sur l'identité des véritables rédacteurs de la *Minerve dite française*, avec les mensongères initiales qui les cachent (1). Ces doutes subsistent encore, et la société m'a député à Paris, pour prendre connaissance de la vérité sur les lieux mêmes. Depuis un mois je vais partout colportant par la ville mon ignorance et mes questions. Partout je reçois la même réponse. Il n'y a qu'une voix pour m'assurer que MM. A., E., J., B. C., T., qui disent blanc aujourd'hui, sont les mêmes qui disaient hier noir et même rouge. Je persiste, je nie l'existence et jusqu'à la possibilité du fait. Eh! bien, le croiriez-vous, Monsieur, on se moque de moi! L'allure limousine de Pourceaugnac, fraîchement débarqué par le coche, du *cimetière des arènes* dans une place publique de la capitale, fut assaillie de moins de huées par la populace et les marmots, que ne l'est, dans les salons, par la meilleure compagnie, ma candeur barroise. Dans ce conflit de mystifications, je m'écrie comme Pourceaugnac: « au

(1) Voir le *Publiciste* du lundi 25 juillet 1818.

» diantre soient la sotte ville et les sottes gens qui y sont! » Moins heureux que lui encore, personne ne prend ma défense, et je ne trouve pas de Sbrigani à qui aient affaire ceux qui rient de moi.

Cette recherche n'est pourtant pas le seul motif qui m'amène à Paris. Mon voyage a encore un autre but plus noble et d'une plus haute importance, les élections, non pas celles de mon endroit, car son tour ne vient qu'en 1822, mais bien celles de Paris même. Ce n'est pas que je sois éligible ou seulement électeur; mais sans être ni l'un ni l'autre, il y a pour un bon citoyen mille moyens légitimes, quoiqu'indirects, de concourir à la nomination de ses représentans. J'accours donc pour offrir mes faibles talens à nos frères, et travailler de concert avec eux au triomphe du parti libéral, qui, comme chacun sait, simple, ennemi de la brigue, n'a pour lui que sa loyauté, triomphe si désirable! Mais que de fatales divisions font, hélas! péricliter! Des esprits étroits, les mêmes gens qui outragent si indignement les anonymes minerviens, me demandent ce que signifie ma présence ici, pourquoi je me mêle des affaires d'un pays qui n'est pas le mien. Ma réponse à ces sots questionneurs est péremptoire : « Il » est bien juste, Messieurs, que des provinciaux vien» nent faire à Paris ce que tant de Parisiens vont faire » en province. »

Il est trop vrai, nous sommes divisés. Nous nous trouvons dans l'embarras des richesses. Plaise au ciel que notre choix soit bientôt fixé! car le temps presse, il y a urgence. En attendant, les hommes qui le partagent encore sont tous également dignes de nos suffrages, également inviolables, leur vertu, comme celle de la femme

de César, ne doit pas même être soupçonnée. Au milieu d'eux paraît avec éclat M. B. Constant, proclamé par nous l'an passé, d'un commun accord, le premier publiciste de l'Europe, *dans la recommandation aux électeurs,* traité approfondi de politique électorale, d'une demi-page d'impression. A cette époque douloureuse, où s'évanouirent tout à coup nos plus chères espérances, et sur-tout les siennes, il fut victime d'odieuses calomnies. On osa lui imputer de honteuses palinodies, l'accuser d'avoir demandé en 1797 l'asservissement des journaux dans une brochure intitulée *des Réactions politiques;* d'avoir démenti, le 22 avril 1815, sa courageuse protestation du 19 mars précédent. Mais des coups que lui portèrent ses perfides ennemis, le plus sensible fut le reproche d'être plus Suisse que Français, d'être devenu étranger aux intérêts de sa nouvelle patrie, par la vie errante qu'il a long-temps menée loin d'elle; quelle atroce mauvaise foi! Il est vrai qu'il est né à Genève, d'un Genevois et probablement aussi d'une Genevoise: mais n'est ce pas le cœur plutôt que le sang qui fait le Français, comme nous l'entendons? Et quel cœur plus français que le sien? D'ailleurs il l'est, Monsieur, par le sang comme par le cœur, car il assure qu'il l'était sous Louis XIV, et qu'il l'est lui-même par décret de 1790.

L'année dernière, à la grande époque dont je viens de parler, il parut sous son nom une réponse à ses détracteurs, dont elle était certainement l'ouvrage. Ce sont ceux-là qui ne sont pas Français. Cette brochure apocryphe n'était point de lui, je ne crains pas de l'assurer et je vous en fais juge. On y faisait dire à M. Benjamin Constant, si j'ai bonne mémoire, qu'il descen-

dait d'un des serviteurs d'Henri IV, et l'on citait à l'appui les Mémoires de Sully. Or, j'ouvre le second volume de ces Mémoires, édition de Londres, 1745, et à la table des matières, je trouve : *Constant, gentilhomme mal intentionné.* Ces deux mots seuls me fournissent chacun un argument en faveur de mon opinion. D'abord, M. Benjamin Constant, l'apôtre du libéralisme, n'a pas hérité de l'estime de son illustre amie, feue madame de Staël, pour les noms historiques. (Il est bon de dire en passant que nous venons de déposer un éteignoir sur la tombe de cette féodale baronne). Il ne se targuerait donc pas d'un ancêtre *gentilhomme ;* et puis encore *mal intentionné !* Certes, lui qui a de si bonnes intentions, renierait un des siens qui en aurait eu de mauvaises, et de bien mauvaises en vérité, car je le vois à la page 171, où me renvoie la table, nommé parmi ceux qui voulaient empêcher la conversion de Henri IV, c'est-à-dire la soumission de son royaume ; il faisait partie d'une réunion des principaux chefs protestans, que ce prince avait convoqués pour leur faire part de son dessein et connaître leurs sentimens.

« Il parut bien, dit Sully, par la rumeur et le trouble que cette déclaration jeta dans l'assemblée, que
» tous ceux qui la composaient, sans rien prévoir ni
» ménager, sans point fixe, et même sans aucun véri-
» table attachement pour le Roi, n'avaient pour ainsi
» dire songé jusques-là qu'à vivre au jour la journée,
» qu'à pousser le temps et tirer parti des talens de leur
» maître pour la guerre. »

Je passe au tome III, où je vois encore à la table *Constant, gentilhomme mal intentionne*, avec ce petit supplément : *Cabale pendant le siége d'Amiens.* En

effet je remonte jusqu'à la page 147, et je le trouve dans un parti de religionnaires qui avaient ouvert et favorisé de toute leurs forces l'avis de profiter de la conjoncture du siége d'Amiens, qui ne pouvait être achevé sans eux, pour arracher au Roi un édit qui leur donnât une entière satisfaction, ou à son refus se faire raison par les armes.

Dans la table du tome IV, je rencontre encore *Constant, gentilhomme mal intentionné*, bien entendu; c'est l'accompagnement obligé. Aux pages 111 et 168, Sully l'accuse de traverser les sages mesures prises par le Roi pour prévenir les projets des factieux.

La table du tome V me présente de nouveau mon gentilhomme, et cette fois, sans l'accompagnement ordinaire, mais avec une petite variation qui fait compensation, *Constant cabale pendant le voyage de Sully en Poitou*. J'apprends à la page 214 ce que c'était que cette cabale, et je me dis : « Ce défenseur des droits et des intérêts du peuple avouerait-il pour un de ses aïeux, un homme qui aurait pris pour motif ou pour prétexte de la haîne contre un ministre ami d'un Roi, père de ses sujets, la vente présumée des marais salans, mesure toute libérale, le véritable moyen de détruire le plus terrible des fléaux qui pesaient alors sur le peuple, la gabelle ? A ce trait reconnaîtrait-il son sang ? »

Ce ne sont pourtant là que de peccadilles. Voici bien pis. Jusqu'ici l'*ancêtre* n'a joué que des rôles secondaires, c'est bien autre chose au dénouement. Il paraît pour la dernière fois en scène dans le tome VI. D'abord je vais droit à la table des matières, et je l'y revois, avec l'accompagnement, suivi d'une petite variation,

non pas comme l'autre compensatrice, mais bien complémentaire. *Constant, gentilhomme mal intentionné, l'un des fauteurs du projet d'une république calviniste en France.*

Ainsi jusqu'alors entêté, intrigant, cabaleur, le voilà maintenant félon. Voulez-vous être au fait de la félonie? Lisez, page 115 : « Ce sera une honte éternelle pour du Plessis, d'Aubigné, Constant, Saint-Germain et quelques autres, d'avoir souscrit à un memoire dont l'existence n'a été que trop bien prouvée, dans lequel on jetait les fondemens d'une république calviniste au milieu de la France, libre et absolument indépendante du souverain. »

Il faut avouer, au reste, que ce conspirateur faisait plus de bruit que de besogne. Il était très-remuant, très-bavard sur-tout, grand parleur d'indépendance, grand orateur de coterie, mais il se consumait en discours et en efforts superflus. Le Roi et ses ministres s'inquiétaient peu de ses clameurs et de ses manœuvres. On peut en juger par le ton leste et dédaigneux avec lequel Sully parle de lui et de son opposition au gouvernement légitime. « Après tout de quoi pouvaient être capables les Constant et d'Aubigné avec leur langue, contre une autorité si solidement établie que celle que Henri était dès à présent en état de laisser à son fils? » pag. 119.

A la page 127, il revient encore sur la scène, mais pour la dernière fois. Il s'agit des difficultés qu'éprouvait le Roi à ses vues de conciliation dans l'assemblée générale des protestans à Châtellerault en 1605, et Constant est à la tête des difficultueux. Mais cela n'est

rien auprès de ce qui précède : c'est la petite pièce après la tragédie.

Eh bien ! monsieur, qu'en pensez-vous ! Ai-je tort de regarder comme une œuvre d'imposture et de ténèbres un écrit dans lequel M. Benjamin Constant établit sa descendance d'un pareil homme ? De deux choses l'une ; il en descend ou il n'en descend pas. Dans le premier cas, il est trop libéral pour s'en vanter ; dans le second, il est trop véridique pour mentir. La brochure n'est donc pas de lui, qu'il soit ou non le petit-fils ou l'arrière et très-arrière petit-fils de Constant le cabaleur. Tout démontre d'ailleurs qu'il ne l'est pas. Non, il ne craint point de trouver parmi ses aïeux des ennemis du peuple, des ultrà ; oui ne vous y trompez pas, monsieur, les calvinistes, ardens, ombrageux, mécontens de Henri IV, qu'ils accusaient d'ingratitude, étaient les ultrà de ce temps-là. Enfin, des faiseurs de *note secrète*, coupables d'avoir invoqué la présence de l'étranger au sein de leur patrie ; car, si j'eusse cité davantage, vous auriez vu Sully, en expliquant l'esprit et le but du fameux mémoire, qui était bien réellement *une note secrète*, demander *ce que signifiait cet appui que l'on y cherchait chez l'étranger ?* Quoi ! Il coulerait dans ses veines, le sang de ce gentilhomme mal intentionné, toujours disposé à jouer de méchans tours au Roi qui avait promis la poule au pot ! Vous ignorez peut-être que nous révérons la mémoire de Henri IV ? Pour ma part je trouve que ce prince avait du bon, et j'en fais vraiment cas. Je n'ai pas toujours pensé de même ; mais depuis peu, je me suis converti. Vous ne savez pas quel est le missionnaire qui a fait ce miracle ? Je vais vous conter cela.

Dans l'ingénuité de mon libéralisme, j'entretenais comme le feu sacré une méfiance permanente contre tous les rois, morts, vivans ou à naître. Henri IV ne me semblait pas valoir mieux que ses confrères, et je trouvais que c'était *seulement un tyran un peu plus adroit que les autres*, comme on l'a fort bien dit, et même je crois écrit, il y a vingt-cinq ou vingt-six ans, oui, s'il m'en souvient, vingt-six ans révolus en août 1818. Dans les derniers jours dudit mois, j'allai au Collége de France pour assister au cours d'un de nos docteurs en politique, morale et littérature, M. F.-P. Tissot. On sait que ce grand poète occupe la chaire du grand versificateur Delille. Avant de commencer sa leçon, il passa en revue une liasse de pièces de vers qu'on lui avait envoyées, « et qui l'avaient fait vivre vingt-quatre heures dans un atmosphère poétique. » Je cite ses paroles. Dans ces pièces, il s'en trouva une exclusivement consacrée à la restauration de la statue de Henri IV. *Pour ce roi là*, dit le professeur, *passe; il était vraiment Français et nous l'avons adopté!* Je n'essayerai pas de vous peindre l'effet que produisit sur moi l'arrêt pronocé par un des plus purs organes de l'opinion indépendante. La conversion du beau-père de Polyeucte, de Félix dans le palais de Mytilène, est moins prompte que ne le fut la mienne sur la place Cambray.

Mais revenons à M. Benjamin Constant. Il a plus besoin que jamais de sa qualité de Français, il la prouvera, rien n'est plus sûr, si même il ne l'a déjà prouvée; certes, il n'ira point pour cela chercher dans le vieux temps des aïeux gentilshommes, même bien *intentionnés;* ces recherches généalogiques sont bonnes

pour les adeptes féodaux, de la science du blason. De jour en jour il donne de nouvelles preuves de son mépris pour les préjugés de l'aristocratie. En 1814, au retour de ses courses lointaines, il s'appelait Benjamin Constant *de Rebecque*. En 1815, il supprima ce troisième nom, fit remonter la particule immédiatement au-dessus du second, et ne fut plus que Benjamin *de* Constant, maintenant dégagé de toute allure nobiliaire, c'est M. Benjamin Constant tout court. Il doit donc se hâter de désavouer un écrit mensonger dans lequel on a osé se servir de son nom pour le hanter sur une tige qui lui est heureusement étrangère.

Le Constant du seizième siècle, et celui du dix-neuvième n'ont de commun que le nom. Que ce dernier le déclare, il le faut pour lever nos scrupules, à nous libéraux et Français. Il est un peu tard sans doute, mais quelque tard que ce soit, il est toujours temps de faire triompher la vérité C'est pour provoquer ce triomphe, que je vous prie de vouloir bien publier ma lettre.

Vous reconnaîtrez dans cette circonstance, mon zèle courageux pour la cause indépendante. J'apprends qu'à Paris elle est en danger, et j'accours. Que le danger soit à Bar, et vous y verrez courir nos frères de Paris Oui, il y a entre les indépendans de tous les pays une fraternelle solidarité de victoires et de revers.

Agréez, Monsieur, l'assurance des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre libéral serviteur,

CANDIDE,

Secrétaire perpétuel de la société patriotique de Bar-sur-Ornain.

P. S. Je vous préviens confidentiellement qu

quand nous élirons chez nous, j'aurai certainement besoin de mes frères de la Seine, comme ils ont eu besoin de moi cette année : dites-leur que je me tiens d'avance assuré de leur secours. Oui, monsieur, on m'a déjà garanti à Bar bon nombre de suffrages. Je ne suis pas éligible, vous le savez, mais j'atteindrai l'âge requis tout juste à l'époque si désirée. Quant à la fortune exigée par nos lois, comme la plus sûre garantie que puisse offrir de son amour de l'ordre et de son indépendance un représentant de la nation, cela ne s'atteint pas si facilement; toutefois on a tout prévu. Nous avons de si officieux amis et de si saintes ruses !

COUP-D'ŒIL SUR LES THÉATRES.

Académie royale de Musique. — A en juger par les deux dernières représentations, les *Danaïdes* sont plus en vogue que jamais. Etrangers, provinciaux, parisiens, tout le monde y court avec le même empressement. Cet admirable ouvrage ferait facilement, pendant l'hiver prochain, l'office d'une nouveauté. On s'apprête pourtant à nous en donner une au premier jour; l'affiche annonce déjà les *Jeux Floraux*, que la voix publique et très-publique, attribue au sentimental écrivain que la jeunesse peu respectueuse a surnommé *le poète lacrymal.* Le premier de nos compositeurs, après avoir eu long-temps ces *Jeux Floraux* entre les mains, a refusé définitivement d'en faire la musique. Mais à défaut de Boïeldieu, nous aurons un débutant qui mettra des notes sous les paroles de M. B.....y, comme

il en eût mis sous de l'iroquois, plutôt que de rester ignoré. Au reste, respectons le proverbe : ne jugeons pas avant d'entendre.

Théâtre Français. — Que dire de nouveau sur des gens qui disent toujours la même chose? Ils viennent de nous redonner *Britannicus :* qui ne sait d'avance que Talma s'est montré sublime dans la plus grande partie de son rôle, lourd et monotone dans le reste? Qui ne sait, comme s'il l'avait vu, que mademoiselle Duchesnois, très-fermement persuadée qu'il faut crier pour se donner l'air noble, ressemble beaucoup plus dans le rôle d'*Agrippine* à l'aigre comtesse d'*Olban*, qu'à la veuve et à la mère des Césars?

Confinée présentement à cinq ou six rôles, par l'invasion qu'ont faite dans ses domaines des *ingénues* qui veulent jouer les *grandes coquettes* et les *jeunes mères*, mademoiselle Leverd a fait jeudi sa rentrée dans la *Femme Jalouse.* Ce personnage, demi-tragique, exige une profonde sensibilité, de l'énergie, de la chaleur : mademoiselle Leverd n'avait point perdu ces dons, qui lui sont si naturels, dans la longue tournée qu'elle vient de faire. Elle a été applaudie vivement, et même par des individus qui se le seront reproché le soir, s'ils ont de la conscience : on ne les avait pas envoyés au parterre pour cela.

M. Népomucène Lemercier n'a point dédaigné de faire mention de ces honnêtes gens dans le nouvel ouvrage qui vient d'éclore de sa fertile plume. « Voyez-» vous, dit il, ce comédien, cette comédienne, qui, » du haut du *pulpitum*, font marcher de l'œil et de la » main, en capitaines, les petits pelotons qu'ils ont ran-

» gés sur les files de l'orchestre et du parterre, et qui » n'attendent la victoire que des forces enrégimentées » à leur solde, pour faire hardiment un *feu de claques* » sur les bataillons de leurs adversaires, qui les percent » de leurs sifflets quand leurs batteries sont bien dres- » sées? » La phrase est un peu longue, mais elle ne contient rien que de fort vrai.

Est-ce pour tirer les comédiens français de leur léthargie, ou pour achever de les tuer, que M. Népomucène Lemercier vient, sous le nom de Lekain, leur adresser la petite allocution suivante :

« L'ame est la première partie du comédien ; l'intel- » ligence la seconde ; la vérité et la chaleur du débit la » troisième ; la grâce et le dessin du corps la quatrième. » Bien savoir ses rôles, étudier la prosodie, ne perdre » jamais de vue la nature simple, noble et touchante ; » penser que l'intelligence ne s'acquiert que par de » mûres réflexions, et le talent par un travail opiniâtre ; » montrer toujours le personnage ; employer le pitto- » resque avec ménagement ; être aussi vrai dans la » diction du détail que dans les grands mouvemens de » la passion ; voir son art en grand ; ne pas rendre ses » réticences trop fréquentes ; montrer toujours de la » noblesse, même au travers de la légèreté ; éviter de » trop saccader la diction ; *ne pas pleurer ce qui n'est* » *que l'effet d'une ame saisie et concentrée par la* » *douleur* (à vous, mesdemoiselles D. V. B. !) ; por- » ter une attention continue à la scène, et s'identifier » avec son personnage ; tels sont les moyens de concou- » rir à la perfection de l'art et au bien de la société. »

Tout cela est bien pensé et bien dit ; mais, entre nous, M. Népomucène Lemercier arrivant avec son

livre au secours du Théâtre-Français, dans l'état où il est, ne ressemble-t-il pas à ces grands médecins qui accourent au chevet d'un malade, avec une belle ordonnance, pour le voir mourir ?

MÉLANGES.

Décret de Minerve.

nous a été représenté par un membre de notre conseil séant à Paris, carrefour Bussy :

(1) « Que dans son origine, l'académie française » n'était qu'une réunion de quelques beaux esprits, » dont *Richelieu* vint s'emparer, malgré elle, pour » *l'asservir* à sa protection (2) ;

» Que le ministre fondateur, et aussi son servile » copiste, aurait dû se demander :

Que font-ils pour l'Etat, les autres *et eux-mêmes ?*

» Que tout devait se reproduire dans un pareil ordre » de choses, et que, dans ce sens, ce qui reste à faire » est encore plus que ne réclament ses œuvres ;

» Qu'à la vérité l'académie donne un rang dans le

(1) Expressions de la *Minerve*, page 391 et suivantes, article signé L. . .

(2) L'académie française fut ensuite *asservie* à la protection de Louis XIV. Il est probable que si M. L... qui, dit-on, est membre de l'académie française, eût vécu du temps des académiciens Racine, Boileau, etc., il n'eût pas eu à se plaindre personnellement de l'*asservissement* de l'académie.

» monde à ses membres ; voilà son service littéraire ;

» Qu'elle se pare justement de l'illustration de » ses membres présens et passés (1) ; voilà son » avantage ;

» Que du reste, l'académie ayant été constituée » pour ne rien faire ; ne servir à rien, voilà sa » destinée ;

» Que cependant si elle était une véritable aca- » démie de la *philosophie moderne* et de la *littérature* » *française*, qui serait centrale, entre toutes les autres, » qui n'agirait jamais que comme juge et comme » guide, mais distribuerait partout l'action et la vie ; » on ne craint pas d'affirmer d'avance, qu'au jour où » cette vue obtiendra l'attention de cet esprit libéral » qui prévaut aujourd'hui en France, dans l'Europe, » dans les Deux-Mondes, tous les bons esprits resteront » convain*cus qu*'une institution pareille est un des » élémens nécessaires du régime représentatif ;

Après avoir entendu les membres de notre conseil, séant au carrefour Bussy, à Paris ;

Considérant que la convention nationale avait de solides raisons pour former dans l'institut de France une classe des sciences politiques et morales, attendu que sous son gouvernement la politique était à la hauteur de la morale ;

Considérant que les motifs qui ont fait détruire cette institution salutaire ne peuvent être maintenus que dans la vue secrète d'asservir l'académie française à

---

(1) Il est très-certain que l'académie ne peut pas encore se parer de l'illustration de ses membres *futurs* ; mais on sait quel éclat rejaillit sur elle de quelques membres *présens*.

une protection dangereuse pour les lettres et pour le gouvernement représentatif,

Avons décrété ce qui suit :

Art. 1er. Les membres de notre conseil séant à Paris, carrefour Bussy, formeront une académie centrale de philosophie et de littérature moderne, sous la présidence de notre conseiller L.., membre de l'académie française.

Art. 2. Le président de notre académie centrale est spécialement chargé de donner à la jeunesse française des modèles de ce style doux, harmonieux et lucide, qui caractérise les rapports qu'il nous a présentés jusqu'à présent pour la plus grande gloire des lettres, de la philosophie et du sens commun.

Art. 3. Le présent décret sera inséré dans le *Publiciste.*

Donné en notre citadelle d'Athènes, etc.

MINERVE.

Lettre au Publiciste.

Aurillac, le 12 octobre 1818.

Monsieur,

Vous avez parlé quelquefois du *Petit Livre à quinze sols, à l'usage des gens qui ne sont pas riches, par le Père Michel.*

Vous n'apprendrez pas sans intérêt que vos fabricans de brochures à Paris font circuler ce Petit Livre jusques dans nos montagnes d'Auvergne. Un messager en a déposé un assez gros ballot chez deux libraires de notre ville, qui ont refusé de le recevoir.

Vous ferez, monsieur, de cet avis l'usage que vous

croirez convenable. Toujours est-il que la *propagation des lumières* ne va pas aussi bien parmi nous, que les *entrepreneurs* pourraient le désirer.

Recevez, etc. (*Un abonné.*)

— On ne sait pas très-précisément à qui s'adressent les expressions suivantes de M. B. Constant, insérées dans la *Minerve*, pag. 502. — La discorde serait-elle dans le camp *des indivisibles?*

« Honoré, dit-il, l'année dernière, de beaucoup de » suffrages...., il ne renonce point à l'espérance d'une » faveur qui est la seule qu'il puisse désirer; et si, » comme il a lieu de le croire, on a répandu qu'il y » renonçait, on a commis une erreur, ou l'on s'est » permis un mensonge. »

— Le *British-Monitor* fait les réflexions suivantes sur les journaux anglais : « Le monde, dit-il, a été *mystifié* pendant vingt-cinq ans, sur la politique, par nos chers confrères les journalistes Anglais. Chez l'un, Robespierre était un ange, chez l'autre, un monstre; chez celui-ci, Bonaparte était un ami de la liberté, chez celui-là, il était un despote; l'un prétendait que la liberté ne florissait en France que depuis la révolution, l'autre qu'elle n'était établie que depuis sa chute. Avec des sentimens aussi opposés, le pauvre *John Bull* ne savait à qui ni à quoi il devait croire. »

— On criait samedi soir, sur le boulevard Italien: *Grand combat entre un Ermite et un Abbé;* et la foule accourait pour voir, et elle ne voyait rien. Il fallait entrer au *Café Français* pour être au fait de l'aventure. Dans un accès de joyeuse humeur, un *quidam* a trouvé

drôle de *soulever le capuchon* de certain *ermite*. Un abbé fort spirituel, mais fort malin, a saisi l'occasion pour examiner tout à son aise la physionomie du saint homme, et il a prétendu que cette physionomie n'était pas belle. L'ermite, qui veut encore plaire aux dames, et même aux électeurs, a trouvé l'assertion de l'abbé fort impertinente. « Par Minerve! s'est-il écrié, en jetant son froc aux orties, mon capuchon sera vengé du petit-collet! » — « Qu'allez-vous faire, mon révérend? » crie une voix claire; et le tendre père de Cendrillon sort des rangs. « N'avez-vous pas failli, naguère, vous battre pour moi avec un duc et pair? Souffrez qu'aujourd'hui je me batte pour vous avec un abbé : les abbés et les actrices sont de mon ressort; j'en jure par *Conaxa!* Ce mauvais plaisant ne s'en tirera pas à si bon marché que mademoiselle B. » Les amis de l'abbé F. concluent de ces paroles qu'il n'en sera pas quitte à moins de deux coups de chapeau par la figure.

— Les gens à calembourgs prétendent que l'*Ermite* ne s'aventure pas en faisant grand bruit contre son adversaire : « L'abbé F., disent-ils, porte le *collet*, mais il ne le prête à personne. »

— Autre et non moins grave observation sur le même sujet : « Quel que soit, dit-on, le champion qui s'avance, ou de l'ermite ou du jésuite, ce sera toujours à un M. Et. . . . . que l'abbé des *Débats* aura affaire. » Et. . . . . était effectivement le nom du père de l'*Ermite*, dans le temps que les enfans portaient encore le nom de leur père, et avant celui où l'*Ermite*, égaré par une vanité très-mondaine, imaginât de se fabriquer un petit fief dans un village où l'on n'avait fabriqué jusqu'alors que des toiles peintes.

— Le *Correspondant électoral* ouvre son n° 8 par un *avis*, un *avis très-important*, et un *avertissement*.

Par le premier, il avertit les électeurs que des *intrus* doivent se glisser parmi eux avec de *fausses cartes* : M. le *Correspondant* prend-il les colléges électoraux pour ces petits théâtres où les farauds du boulevart se glissent avec de fausses contre-marques ?

Arrive ensuite un dialogue d'une *vérité bien vraie*, entre un préfet et un comte. M. le comte déclame, non en comte, mais en sans-culotte, contre le ministère actuel. Il lui trace ce qu'il doit faire et ce qu'il doit éviter, par cette formule très-laconique : *je veux*; *je ne veux point*.

Le *Correspondant*, de sa certaine science, frappe d'interdiction civile certains candidats : en revanche, il en proclame d'autres d'avance : tel est un M. Frossard, de la Nièvre, « un de ces hommes, dit-il, que » l'on peut également présenter à ses amis et à ses » ennemis. » Ah, cher *Correspondant* ! Y pensez-vous ? Un libéral qui s'abaisse jusqu'à se servir des paroles d'un Roi ! Vraiment, vous nous scandalisez !

Un peu plus loin, vous nous recommandez, pour défendre la Charte contre les ministres, deux de vos amis qui, avez-vous grand soin de nous dire, ont fait partie de la *chambre des cent jours*. Avez-vous prévu que l'on va vous demander comment on est plus apte qu'un autre à défendre la Charte en 1818, parce que l'on a juré, en 1815, de ne jamais la reconnaître? Ah! pauvre *Correspondant*, si après avoir manqué votre place de député, il allait vous prendre fantaisie de solliciter une chaire de logique, comptez-vous faire

de ce beau raisonnement votre premier titre à l'obtenir ?

Les On dit.

— On dit que madame la baronne de V***, ministre plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle, n'a pu réussir qu'à distribuer la *note secrète*. Elle n'a pu arriver jusqu'à l'empereur Alexandre.

— On dit très-sérieusement dans un journal anglais (*The Globe*), que l'on fait crier à son de trompe dans Paris qu'il y a des révoltes et des émeutes effroyables à Manchester, à Londres, etc.

— On dit qu'un riche banquier américain est arrivé à Aix-la-Chapelle, chargé de solliciter pour la comtesse de Survillers, dans ce moment à Francfort, la permission de venir rejoindre à Paris la reine de Suède, sa sœur, et de s'embarquer ensuite pour le *Champ d'Asyle*, où son mari (Joseph Bonaparte) est invité à se rendre par les nouveaux colons.

— On dit dans le *New-Times* que « le *Conservateur* » sera rédigé par les hommes les plus instruits et les plus » loyaux de France ; qu'il est attendu depuis long- » temps, et que s'il est rédigé avec esprit, avec ta- » lent, avec intégrité, avec persévérance, il fera beau- » coup de bien. »

— On dit que le prince de Canino (Lucien Bonaparte) a été obligé de borner les dépenses de sa maison, et que la haute considération dont il jouissait à Rome a considérablement diminué depuis sa coopération aux événemens de 1815 — On dit qu'il ne dissimule pas les

regrets qu'il en éprouve, et qu'à cette époque il n'est venu en France (c'est le prince qui parle ainsi) qu'à la sollicitation de *madame* sa mère, afin de modérer l'impétuosité de son frère par ses conseils, et d'être utile au pape, auquel il témoigne de la reconnaissance et de l'admiration.

— On dit que S. M. le roi d'Espagne et des Indes (Joseph Bonaparte) a envoyé *en Europe* seize mille lettres d'invitation personnelle, pour engager ses *amis* à l'aller joindre aux Etats-Unis d'Amérique.

—On dit dans le *Morning-Chronicle* que le parti libéral en France serait plus charmé d'être en bonne intelligence avec l'Angleterre qu'avec toute autre nation, peut-être parce qu'en Angleterre il y a un parti de la *réforme radicale.*

REVUE POLITIQUE.

A Madrid, les ministres des finances, des affaires étrangères et de la marine ont été subitement révoqués, enlevés de leurs maisons et envoyés en exil. A onze heures du soir, ils croyaient jouir de toute la faveur de leur souverain, à quatre heures du matin ils n'étaient plus à Madrid.

La cause d'une mesure aussi sévère et aussi rapidement exécutée n'est point connue, et donne lieu parconséquent aux conjectures les plus hasardées et les plus opposées. Ainsi les uns ont soupçonné que la reine et les trois ministres disgraciés favorisaient trop

l'Amérique et les intérêts de la cour de Russie. D'autres ont pensé que l'état de détresse dans lequel se trouvent les finances de l'Espagne, ayant exigé que le ministre s'occupât fortement d'y pourvoir par l'extension de l'impôt sur les privilégiés, et par des sacrifices nécessaires à exiger du clergé, la noblesse et le haut clergé se sont unis contre le ministère, et par quelques influences intérieures du palais, ont obtenu du Roi la révocation et l'exil de ses ministres.

D'autres enfin ont fait observer que cette révolution a suivi de près l'arrivée à Madrid, du marquis de Wellesley, ambassadeur d'Angleterre; mais les renseignemens les moins équivoques semblent prouver que le corps diplomatique a été complétement étranger à cet événement.

On peut donc affirmer, avec toutes les probabilités qui approchent de la certitude, que cette révolution est une révolution de palais.

Cependant il n'était pas difficile d'observer que la cour de Madrid, se rapprochait plus intimement de l'Angleterre. En cela, elle suivait l'intérêt secret d'une politique assez éclairée, puisque l'Angleterre seule pouvait la servir efficacement dans la grande cause des colonies insurgées et de la métropole.

On remarquait sous ce rapport un retour à des vues plus sages, plus élevées. Les vrais intérêts de l'Amérique étaient envisagés sous le double rapport des intérêts universels de l'Europe, et par conséquent de l'Espagne elle-même. La renonciation au funeste système de l'exclusif pouvait amener une réconciliation honorable. Ainsi, la révolution américaine, sa-

gement terminée, eût offert dans ses suites même un dédommagement aux pertes immenses qu'elle a produites ; et le bien pouvait naître de l'excès du mal, si la sagesse avait su et voulu le trouver où il est.

Mais la chute du ministère paraît avoir rendu plus difficile toute médiation de l'Europe dans cette grande affaire. Déjà du moins, dit-on, les arrangemens si péniblement et si longuement préparés entre les deux cours de Brésil et d'Espagne semblent momentanément ajournés, et il paraît que les nouveaux ministres comptent beaucoup trop peut-être sur les ressources de l'Espagne.

Quoiqu'il en soit, d'heureux symptômes semblaient annoncer qu'au milieu des ravages de la guerre en Amérique, la voix de l'humanité, les lois du droit naturel allaient enfin être écoutées. Des relations régulières pour l'échange des prisonniers étaient établies entre le commissaire du vice-roi du Pérou et son adversaire, don Jose San-Martin, général en chef de l'armée des Andes et du Chili. L'intérêt des Deux-Mondes voulait que l'on fermât enfin cette large blessure du genre humain. Le roi d'Espagne semblait offrir des conditions honorables ; l'Europe qu'il présentait pour arbitre et sans doute pour garantie, était appelée à décider cette grande question, à la solution de laquelle sont soumises ses propres destinées. Mais tout prouve maintenant qu'une médiation est impossible. Aussi l'Espagne paraît-elle décidée à soutenir seule ses droits les armes à la main. Le général O'Donnel, comte de l'Abisbal, devait prendre le commandement de l'expédition préparée à Cadix.

Et l'on parle maintenant d'un autre général. Mais il parait toujours que sa destination sera pour Buenos-Ayres, dont le gouvernement est le seul capable, avec le Chili qu'il a conquis, de se mesurer avec les troupes royales. Venezuéla est au pouvoir des Espagnols. Bolivar dans les déserts de l'Orénoque, et Arismendi dans les rochers de Margarita, ne sont plus considérés que comme des chefs de Guérillas. Les Mexiques, Guatimala, la Nouvelle-Grenade, Quito et le Pérou sont sous l'autorité de l'Espagne.

Dans l'Amérique Septentrionale, l'opinion publique s'est fortement prononcée au sujet de l'occupation de Pensacola. Il est remarquable que M. Jefferson, dernier président des Etats-Unis, ait manifesté franchement et publiquement son improbation. Sans doute les Florides sont à la convenance des Etats-Unis; mais la justice doit prévaloir dans les conseils des peuples. Que l'on n'oublie jamais cette magnanime réponse du peuple d'Athènes a Thémistocles, qui lui proposait de le rendre maître de toute la Grèce par un seul coup d'état. Consultez Aristide, lui cria le peuple d'une voix unanime. Aristide déclare que le projet est grand, mais injuste; et le peuple d'Athènes défendit à Thémistocles de l'exécuter. — Des ordres ont été donnés pour la restitution de Pensacola.

Les affaires des Anglais dans l'Inde, après les victoires même du marquis d'Hastings, ne paraissaient pas entièrement décidées. Le peishwa des Marattes, quoique fugitif, tenait encore la campagne, et l'un des surdars du raja de Nagpore, était parvenu par une manœuvre audacieuse, à se réunir à lui avec 10 mille hommes. Tout annonce que ces mouvemens n'on

eu aucune suite et que l'armée anglaise a partout triomphé.

En Angleterre, le gouvernement a également triomphé des audacieuses prétentions des amis de la *réforme* radicale et de la ligue persévérante des ouvriers de Manchester.

La marche mesurée, mais sagement progressive du gouvernement anglais, se fait sur-tout remarquer dans ces grandes occasions où les questions d'Etat les plus importantes ont besoin d'être long-temps muries dans l'esprit des peuples avant d'être résolues. Qui n'a pas remarqué avec quelles précautions l'Angleterre a préparé l'abolition de l'esclavage et de la traite des noirs? Notre précipitation a abreuvé de sang humain la terre des Antilles. L'Angleterre, plus sage, a préparé, a consommé enfin pour le monde entier cette grande expiation de l'erreur généreuse de Las-Casas qui, pour sauver les Indiens de l'Amérique, proposa le premier l'esclavage des Africains. Elle a suivi le même système pour l'émancipation des catholiques d'Irlande; et bientôt elle n'offrira plus ce contraste pénible de la liberté à Londres et de l'esclavage des consciences à Dublin. Des négociations sages avec la cour de Rome semblent annoncer le terme prochain de cette longue exhérédation politique de l'Irlande. Ainsi la raison triomphe partout des erreurs et des passions humaines, lorsqu'elle est secondée par la sagesse persévérante et ferme du gouvernement.

Ceux qui ne connaissent ni l'histoire ni les mœurs de l'Angleterre, pourraient croire que cette nation est à la veille d'une grande révolution, lorsqu'ils voyent

ce tumulte des élections, ces rassemblemens factieux de Spafields ou de Place-Yard, ces coalitions de 50,000 ouvriers, ces écris et ces journaux incendiaires où l'on appelle la fureur des peuples contre les rois, ces milliers de petitions déposées sur le bureau de la chambre des communes!.... Admirable spectacle! Un simple constable arrête l'orateur démagogue sur son char grotesque et au milieu de la populace dont il est le héros; les pétitions sont rejetées, s'il manque un seul mot aux formules légales, les journaux sont abandonnés à leur vaine fureur et au mépris du peuple lui-même; et le gouvernement, fort de la loi et de ce peuple même dont toute la fortune est liée à celle de l'Etat, triomphe paisiblement de ces orages qu'il semble toujours conjurer à son gré. Combien de fois, pendant le cours de notre révolution, n'a-t-on pas annoncé aux Français la chute imminente de l'Angleterre, et l'Angleterre seule a fini par renverser celui devant qui l'Europe avait enfin gardé le silence.

La cour de Russie marche avec persévérance, avec calme, avec sagesse aux plus hautes destinées. Elle vient de publier un traité déjà ancien avec la Perse, qui lui assure de grands avantages. Elle donne à ses provinces européennes une organisation appropriée aux besoins et aux mœurs de l'Europe : elle prepare ainsi la civilisation de ses vastes états de l'Asie.

Les suites de la guerre qui a été portée en 1812, jusqu'au berceau même de son empire, viennent enfin de trouver leur dernier terme à Aix-la-Chapelle. Il n'est guères permis de douter que la volonté sage et ferme de l'empereur Alexandre, secondée par la di-

gnité du Roi de France et de son peuple, n'ait eu la plus grande influence sur la décision des souverains alliés. Ainsi la paix publique est assurée par le caractère de magnanimité qui règne dans la diplomatie européenne. La France libre sera elle-même la plus forte garantie de tous les nœuds qui doivent unir la grande famille du genre humain.

En Suède, des lois somptuaires ont été portées. Les trésors de ce peuple sont la frugalité, la liberté, ses montagnes de fer. Les jouissances du luxe ne pourraient que l'appauvrir et l'énerver. Des troubles se sont manifestés en Norwège. Le roi les a dissipés par une fermeté sage et indulgente.

En Suisse, un des cantons vient de rappeler l'ordre des jésuites à des conditions qui le soumettent à l'Etat. La question est de savoir si un ordre qui ne reconnaît d'autres souverains que le sien propre, peut revivre en Europe, hors de Rome. A Genève, les querelles religieuses tendent à s'assoupir par la sagesse des pasteurs qui se refusent à toute discussion, et qui agissent au lieu d'écrire : exemple à suivre, même hors des affaires religieuses.

Constantinople a éprouvé un de ces terribles incendies qui manifestent le mécontement et la sédition. Le souverain y a montré un grand caractère. Quel prince à la fois législateur et guerrier pourra concilier, dans cet empire, les antiques habitudes musulmanes et les invasions insensibles, mais persévérantes, de la civilisation européenne ?

Lorsqu'un grand peuple espère fortement, son espérance est une volonté, un fait accompli. La France espérait et voulait l'indépendance de son territoire,

et son territoire est libre. Elle veut le règne des lois, le triomphe de la Charte et l'affermissement de la royauté. La France sera libre sous l'empire des lois et de la royauté. Ses agitations intérieures ne sont que le murmure des vagues lorsque la tempête n'existe déjà plus.

Extrait des papiers Etrangers.

The New-Times. — L'éditeur reproche formellement aux ministres du côté droit de la chambre des députés, de n'avoir pas voté la mise en accusation des ministres :

« 1° Pour la fatale ordonnance du 5 septembre.

» 2° Pour la loi d'élections, qui a rendu impossible » pour jamais d'avoir un corps royal de représen- » tans ; 3° pour la loi du recrutement, qui a annullé » la Charte, remis en vigueur l'esprit du jacobinisme » en France, et menace l'Europe de guerres éternelles » d'agression et de dévastation.

» A toutes ces occasions, dit le *New-Times*, et » sur-tout à la première, qui est le prélude de tout ce » qui est arrivé et de tout ce qui doit suivre, les » royalistes devaient en appeler aux lois de leur » pays (1), en accusant formellement les ministres, » et ils devaient faire connaître leurs griefs dans leurs » notes à toute l'Europe, non dans des notes secrètes » et dans des mémoires confidentiels ; mais par un

---

(1) Le *New-Times* aime si passionnément la Charte, qu'il oublie que le Roi, ayant le droit de dissoudre les chambres, jamais pour un tel acte les ministres ne peuvent être mis en accusation.

» manifeste public..... » (L'éditeur continue par de violentes diatribes sur l'ordonnance du Roi du 30 septembre, relative à la garde nationale).

The Morning-Chronicle. — (Ce journal n'est pas moins violent dans le sens ultrà-libéral, que le *The-Times* dans le sens contraire. Voici un échantillon de ses principes).

« Que signifie cette coalition pour soutenir l'autorité monarchique, cette garantie contre l'esprit démocratique ? N'y a-t-il de bornes à la tyrannie que la volonté des rois et de leurs ministres ? Doit-on considérer les peuples comme autant d'esclaves qui ne peuvent obtenir justice contre la cruauté, la rapacité ou le caprice de leurs maîtres ?

» Avant que cette ligue peu sainte ait été conclue à Aix-la-Chapelle, nous engageons les souverains à réfléchir. Sont-ils disposés à plonger leurs sujets dans le désespoir? Ont-ils oublié si vîte qu'il y a dix ans Napoléon pouvait les faire disparaître eux et leurs dynasties de la surface de la terre ? C'est à sa générosité qu'ils doivent encore leur existence actuelle ; il les épargna parce qu'il eut la sotte vanité de vouloir siéger au milieu d'eux ? Mais qu'ils prenent garde que leurs écarts n'engendrent un second Napoléon ? Si un pareil conquérant populaire reparaissait, par quels égaremens imploreraient-ils sa clémence ? etc. »

— (En lisant ces lignes extravagantes, je me suis demandé comme Mirabeau : « Catilina est-il à nos portes ? » — Hélas ! non ; et c'est pour cela peut-être

que le *Morning-Chronicle* s'exprime comme un homme ivre de *porter* ou d'esprit-de-vin).

The Courrier. « Le traité pour la retraite de l'armée d'occupation a été apporté par M. Raye, messager d'état. Les souverains alliés devaient le ratifier immédiatement. La ratification du prince régent sera envoyée sur-le-champ.

— *The Times.* — « D'après la parfaite confiance des souverains alliés sur le véritable état de la France, la nécessité de retirer les troupes alliées fut à peine un objet de discussion. Les bases de la convention sur ce point important, furent fixées à la seconde ou troisième conférence, sans aucune opposition de qui que ce fut, ou sans aucune différence d'opinion. Les arrangemens pécuniaires et les sûretés à exiger de la France pour qu'elle remplit ponctuellement ses engagemens furent donc les seules choses sur lesquelles il restât à délibérer. A ce sujet, chaque puissance remit un mémoire : la coïncidence en est telle que l'on ne peut l'attribuer qu'à des communications mutuelles et à de mûres réflexions dictées par des principes conformes.

Les ministres français ont représenté que la cherté du blé en 1816 et en 1817 ayant augmenté les dépenses de l'armée d'occupation, il serait juste d'en tenir compte.

On ne pense pas qu'il y ait d'acte formel sur aucun autre sujet que celui qui intéresse si vivement la France ; mais on croit que les souverains s'entendront sur le fonds de quelques autres questions qui intéressent plus ou moins les affaires de l'Europe : telles sont 1°. les réclamations du Danemarck contre la Suède, qui s'est engagée par le traité de Kiel à contribuer pour une

certaine somme à la liquidation de la dette publique des états danois, en considération des grands avantages que la cession de la Norwège procurait à la Suède. 2°. La médiation sollicitée par l'Espagne au sujet de l'insurrection de l'Amérique. 3°. Les démêlés de Bade et de Bavière. 4°. Le commerce illicite ou traite des nègres.

Quant à l'Espagne il n'y a point de ministre de cette puissance à Aix-la-Chapelle. »

— « Toutes les lettres d'Aix-la-Chapelle expriment la joie que la décision des souverains alliés a excitée parmi les habitans même. Les Français et les Russes s'en félicitaient particulièrement dans les sociétés comme dans les lieux publics : ils semblaient célébrer une fête commune. »

— « Tout porte à croire que les souverains demeureront fort peu de temps à Aix-la-Chapelle ; qu'ils y traiteront fort peu d'objets, et qu'en cela ils démentiront le thême sans fin et sans mesure qui leur a été dicté par quelques journaux. Une marche contraire serait une atteinte indirecte aux droits des autres états, puisqu'il n'y a de représentées à Aix-la-Chapelle que les cinq grandes puissances de l'Europe.

The Statesman. L'éditeur ne doute plus de la résolution des souverains sur la retraite de l'armée d'occupation, mais il ne trouve pas que leur conduite ait un grand caractère de *libéralité.* Ils ont moins écouté la justice, dit-il, que le sentiment de leur propre sûreté. Il cite, pour en faire un texte d'injures, les paroles que l'empereur Alexandre a dites, (suivant le *British-*

Monitor) au général Maison, pair de France. « Je » désire sincèrement, disait le prince, que la France » puisse être heureuse, grande et forte. Vous pouvez » me croire, général, je suis homme intègre. » En citant ces expressions, le *Statesman* fait ces odieuses réflexions : — « Qui osera douter des protestations si » solennelles de la part d'un empereur? L'empereur » de Russie est un homme intègre, malgré la violation » de son traité avec Napoléon ! . . C'est ainsi qu'ils sont » tous intègres, tous honorables, ceux qui composent » maintenant le congrès ! Oui, nous voyons ce qu'ils » ont fait, et nous pouvons prévoir aisément ce qu'ils » désirent sincèrement faire. Leurs actes, de même » que leurs discours, non-seulement sont bien dignes » d'être rapportés, mais encore on s'en souviendra, » non pas avec gratitude, mais encore avec exécra- » tion, tant que les nations conserveront la mémoire. »

(Il faut tenir à la main le *Statesman*, et y lire la date du 13 octobre 1818, pour ne pas croire que ces absurdes atrocités ont été écrites le 13 octobre 1793 ; nous n'osons dire *le* 16. *Excidat illa dies*.)

The Morning-Chronicle. — (Ce journal revient encore sur les débats qui ont eu lieu à Sainte-Hélène entre le prisonnier et le gouverneur, sir Lowe, au sujet des ordres du gouvernement anglais. L'éditeur publie : 1° deux lettres de lord Bathurst à sir Lowe, qui comprennent les mesures de précaution à prendre et les égards qu'exigent soit la santé soit l'agrément du prisonnier ; 2° des notes du prisonnier par lesquelles sir Lowe est accusé d'avoir été plus sévère que le gouvernement anglais ne le prescrivait. — Ces notes,

si elles sont authentiques, sont assez grossièrement rédigées, ce qui doit faire douter de leur authenticité. On y trouve par exemple ces expressions : « Le » sieur Lowe va toujours son train.... Le sieur Lowe » aime beaucoup les bassesses : visiter le linge sale » des dames de Longwood est pour lui une impor- » tante occupation.......... Sir Lowe est un agent » infidèle, passionné, et ennemi déclaré, que le fiel » étouffe, etc.

FRANCE.

Le 16 octobre, la famille royale a assisté à la cérémonie funèbre et expiatoire, célébrée dans la basilique de Saint-Denis, en mémoire de la Reine.

La lettre de S. M. la Reine, écrite à Madame Elisabeth, a été lue par M. l'évêque de Chartres.

Cette pompe funèbre, qui se renouvelle dans toutes les églises de France le même jour et presqu'à la même heure, est une des leçons les plus graves que la religion puisse faire aux peuples, dans son auguste simplicité. Que de souvenirs, que d'infortunes elle rappelle! Mais au-dessus de tant de souvenirs et d'infortunes, une voix sublime s'élève et s'écrie, je pardonne! Et la religion, dans sa majestueuse douleur, consacre la réconciliation du ciel et de la terre.

Quelques personnes paraissent s'étonner, au moment des élections, de voir le gouvernement garder le silence au milieu de toutes les attaques portées par les différens partis contre les candidats seulement *soup-*

çonnés de n'être pas vus défavorablement par le ministère. Nous ne sommes point dans la confidence de l'autorité, et nous savons que notre approbation lui importe peu, mais nous croyons pénétrer la cause de ce silence et en comprendre parfaitement le motif. Que des individus, de quelque parti qu'ils soient, aillent tirer de l'obscurité des noms qui, pour une foule de raisons, semblaient y être voués pour jamais, nous concevons qu'ils fassent grand bruit pour les faire connaître ou pour les réhabiliter, et qu'ils redoublent même leurs efforts à proportion de la difficulté de l'entreprise. Un candidat nous semble malheureux quand on est obligé de dire pour lui : « Voilà l'homme par excellence, » voilà celui qu'il faut choisir, voilà les titres qu'il offre à votre choix, et que votre ignorance, que votre » ingratitude a bien pu négliger et méconnaître jus» qu'à ce jour. » Que sera-ce donc si c'est le candidat lui-même qui se voit réduit à tenir ce langage, et si pour exalter ses titres, il se croit obligé de rabaisser ceux de ses compétiteurs du même parti, qui eux-mêmes à leur tour s'efforcent d'atténuer les siens par des moyens semblables ou équivalens. Tel est cependant le scandale que viennent de donner plusieurs candidats parmi ceux qui se vantent d'être libéraux et patriotes par excellence.

Au milieu de cette discordance, de ces clameurs de l'intérêt personnel couvert du beau masque de l'intérêt public, la marche de l'autorité nous a paru tout-à-fait ce qu'elle devait être, c'est-à-dire calme et impassible.

On peut en effet se reposer sur le bon esprit des électeurs en général, et sur-tout sur celui des électeurs de

la ville de Paris, qui ne peuvent vouloir aujourd'hui pour représentans que des hommes qui soient leurs concitoyens, des hommes dont la vie entière passée parmi eux, et pour ainsi dire déployée à leurs regards, ait été constamment pure et irréprochable. Si à ces qualités, qui se trouvent à un très-haut point réunies parmi plusieurs des candidats déjà connus, se joint ou un beau talent dans une profession honorable, toujours honorablement remplie, ou de grands succès dans une de ces carrières qui mènent à la considération aussi bien qu'à la fortune, parce que l'intérêt public s'y trouve rattaché autant que l'intérêt privé, nous ne doutons pas que beaucoup de faveur ne s'attache à ceux qui réuniraient ces avantages : des annonces fastueuses n'ajouteront rien à des droits qui sont assez reconnus; et si quelque chose pouvait les consacrer encore davantage, ce serait, sans aucun doute, la haîne de certains hommes, et les injures de certains pamphlets consacrés à cette honorable polémique.

ANNONCES.

De l'Imprimerie de A. DUBRAY, rue Ste.-Anne, n° 57.

LE PUBLICISTE.

Des Chimères et des Réalités en politique.

Depuis l'établissement du système constitutionnel, les vérités et les mensonges parcourent la France, les unes pour éclairer l'opinion, les autres pour l'égarer. L'opinion, cette nouvelle puissance née aux pieds de l'autel de la Charte, est appelée désormais à tout faire parmi nous : c'est à elle qu'il est donné de fonder ou de détruire, d'affermir ou d'ébranler, de consacrer chacune de nos institutions ou de leur imprimer le sceau de la réprobation publique; en un mot, de rendre la nation heureuse ou malheureuse sous sa dictature.

Cependant quelle est-elle? osons l'examiner et la juger. Plus forte d'énergie que d'expé-

rience, embarassée dans le labyrinthe des passions et des intérêts, à peine créée et déjà souveraine, elle ressemble à ces pupilles couronnés qui, recevant l'autorité au milieu des troubles civils, s'inquiètent à la vue des peuples qu'ils ont à gouverner et cherchent partout des lumières et des guides. Comme eux elle veut le bien, mais il est aisé de la tromper comme eux. A leur exemple, elle se livre quelquefois aux flatteurs qui caressent ses fantaisies, et plus souvent encore aux novateurs qui séduisent son imagination.

Ses principaux oracles sont les livres, auxquels elle demande des vœux et des sentimens; mais les désespérantes contradictions qu'elle y trouve la jettent dans un abîme d'incertitudes. Ici on lui annonce que le bonheur public ne peut être établi que sur des bases gothiques et ruinées. Là, on s'efforce de lui persuader que la fortune de l'État tient à l'adoption d'une liberté illimitée. Toutes les doctrines sont prêchées, toutes les thèses soutenues, toutes les maximes propagées; et, au milieu de ces nouveaux docteurs de la loi, dont le nombre augmente chaque jour, l'opinion embarassée se dit : que dois-je croire et que dois-je faire? Essayons de le lui apprendre.

L'autorité des livres est devenue aussi forte que dangereuse de nos jours. Un pamphlet qui attaque le gouvernement semble presque toujours aux peuples un défenseur de leurs libertés. Examiner les actes du pouvoir a d'ailleurs quelque chose d'audacieux qui plait à des hommes auxquels l'obéissance pèse naturellement un peu. La censure est une résistance légale, qu'ils croient nécessaire pour empêcher les usurpations de leurs chefs. Ils ne recherchent point si, dans l'esprit qui dicte la plupart de ces brochures, il y a plus de méchanceté que de zèle, plus de haine pour l'autorité que d'amour pour le peuple, plus d'envie de se rendre redoutable que de besoin d'être utile, plus de calcul, enfin, que de désintéressement; ils ne voient pas ou ne veulent pas voir jusqu'à quel point le désir d'intriguer, la manie d'agir, le plaisir seul de faire du bruit peuvent conduire la plume d'un écrivain qui, devant son bureau, petille d'une orgueilleuse joie en se figurant que de son écritoire sortent les destinées d'une nation. Combien d'honnê tes citoyens, dupes des belles phrases de tel et tel publicistes, seraient moins disposés à les lire et à les croire, s'ils connaissaient tous les petits motifs qui ont déterminé l'é-

mission de certaines brochures, s'ils assistaient aux conciliabules dans lesquels on arrange l'esprit public, on se distribue les rôles, on règle l'attaque des principes et la défense des erreurs, on se charge, enfin, de tout renouveler ou de tout bouleverser le plus tôt et le mieux qu'on le pourra! Mais, par malheur, ces secrets des alchymistes politiques, qui veulent transmuer l'État en rien, sont ignorés de la foule, dont la foi s'attache à quelques mots magiques employés par des hommes les moins magiciens du monde; et quel avantage ils tirent de leur position !

Signaler des abus, appeler de nouvelles lois, tracer des plans de réforme, rien ne leur coûte. Ce n'est qu'un jeu pour eux de changer la face de l'empire, dans un pamphlet ou dans un article de journal. S'ils obtiennent que leurs idées soient suivies et qu'il en arrive malheur, que leur importe? leur responsabilité est à couvert. Ils ont bien conseillé, pourquoi a-t-on mal exécuté ? Si leurs réclamations ne sont pas écoutées et qu'on mette au rebut leur prospectus de régénération, ils ont le droit de crier que les choses vont mal parce qu'on n'a rien fait de ce qu'ils ont prescrit. Le moyen, pour qui réfléchit peu, de ne pas se laisser

séduire par le prestige de leurs déclamations ! on est encore plus tenté d'accorder sa reconnaissance à ceux qui promettent le bonheur qu'à ceux qui savent le donner.

Cependant il serait utile de prévenir les malheurs et les fautes où l'influence de tels écrivains pourrait entraîner une partie de la nation ; non qu'il y ait à craindre désormais parmi nous des mouvemens dont l'expérience du passé nous a trop bien appris le danger, mais on ne saurait trop faire pour empêcher que l'irritation des esprits, déjà bien calmée, ne se soutienne par la lecture d'écrits incendiaires. Il faut donc apprendre à l'opinion dans quel cercle elle doit se renfermer, et que c'est la constitution qui a déterminé la limite des droits et des pouvoirs en même temps qu'elle a marqué le terme des prétentions. Se placer en-deçà ou au-delà, c'est erreur et crime. Il n'est permis à l'opinion de combattre que sur le terrain de la Charte, de s'armer qu'en faveur des principes. Qu'elle connaisse et distingue les chimères qu'on veut lui faire adopter et les réalités dont il lui appartient de se déclarer la protectrice. Rien n'est plus facile.

Ainsi le retour aux institutions féodales est une chimère, et la conservation des privi-

léges de la noblesse par la pairie est une réalité.

Ainsi la souveraineté du peuple est une chimère, et les droits du peuple sont une réalité.

Ainsi la confusion des rangs dans l'ordre social est une chimère, et l'égalité des individus devant la loi est une réalité.

Ainsi la liberté de tout écrire et de tout dire est une chimère, et la faculté d'émettre publiquement sa pensée, en se conformant aux lois, est une réalité.

Ainsi le rétablissement de la puissance civile du clergé est une chimère, et le triomphe des principes religieux est une réalité.

Ainsi le droit d'admission aux emplois, grades et dignités publics, sans titre précis, est une chimère, et la faculté d'y être appelé par le mérite et le talent est une réalité.

Une fois que la séparation entre ces deux ordres d'idées se sera bien faite dans l'esprit de la nation, les choses iront avec plus de promptitude et de sûreté, chacun saura la marche qu'il doit suivre, les espérances qu'il doit concevoir, le but auquel il doit tendre : on n'entendra plus tant d'orateurs du passé nous recommander encore l'obéissance à des

idoles abattues ; on ne verra plus de soldats de la vieille monarchie ou du régime révolutionnaire nous tendre la main pour essayer de nous amener, comme des auxiliaires, dans leur camp et sous leurs drapeaux, que la patrie ne connaît plus. Ceux qui regrettent et qui espèrent, cesseront de regretter et d'espérer sans fruit pour entrer dans une carrière où leur existence deviendra positive. Les hommes auxquels la perte d'une grande fortune ne laisse que de grands souvenirs, s'attacheront à reconquérir une partie de leurs avantages en se rendant utiles à l'Etat et au trône, par les voies constitutionnelles. La multitude oubliera les rêves d'indépendance et même de souveraineté, dont on ne cesse de vouloir la bercer, pour jouir des utiles et véritables prérogatives qui lui sont accordées ; et quand ses prétendus instituteurs viendront lui parler de ses droits, elle leur prouvera qu'elle les connaît, mais qu'en même-temps elle connaît ses devoirs dont on ne lui parle pas.

En consultant cette boussole, que j'ose placer dans leurs mains, les électeurs appelés à choisir les défenseurs légaux des libertés nationales, sauront se diriger dans leurs choix. Ils s'éloigneront de ces ennemis de la

chose publique qui, sous prétexte d'améliorations, demandent toujours des changemens : ils s'éloigneront de ces faux partisans de la Charte, qui ne l'embrassent que pour l'opposer, comme une arme respectable, au gouvernement, qu'ils attaquent sans cesse et sans cause. Ils fuiront aussi ces lâches déserteurs de tous les partis, qui cherchent un asile dans la constitution pour la vendre. C'est à vous qu'ils s'adresseront, à vous, vrais Français, citoyens désintéressés; à vous, également zélés pour les intérêts du souverain et pour ceux de l'Etat, que vous regardez comme inséparables, et qui le sont en effet; à vous, que ni souvenirs, ni regrets n'attachent au passé; à vous, qui cherchez à fonder dans le présent un avenir de prospérités, et non pas à remuer sans cesse les pierres de l'édifice sur lequel cet avenir repose; à vous, qui, semblables aux héraults d'armes des anciens, étendez vos mains désarmées entre les combattans, pour les arrêter par des paroles de paix; à vous, enfin, dont le cœur est inacessible aux passions, dont le langage est celui de la raison, dont les vues sont toujours justes, parce qu'elles sont toujours dirigées par l'amour du bien public.

Élus par vos concitoyens, rapprochés du trône et chargés de concourir avec le gouvernement à la confection des lois, loin de chercher à combattre des opérations utiles, vous prêterez au ministère qui vous les proposera tous les secours de votre éloquence, toute l'autorité de votre nom. Incapables de transiger avec votre conscience, vous rejetterez les mesures qui vous paraîtront contraires aux intérêts de vos mandataires, mais vous les rejetterez sans animosité, sans soupçonner de perfides intentions chez des ministres qui sont hommes et peuvent se tromper, mais dont l'intérêt est de contribuer, avec l'auguste chef de l'État, au maintien d'une autorité dont la base est la loi. Vous charmerez les Français par le spectacle imposant de votre union entre vous-mêmes. Une gloire éclatante vous est promise, non celle qu'on se procure dans la défense des partis, qui suit leur fortune et tombe avec eux ; mais cette gloire pure, impérissable qu'on acquiert en plaidant la cause de la patrie.

Eh ! quelle influence n'exercerez-vous pas par votre noble conduite, sur la nation dont les regards seront ouverts sur vous ? c'est alors, plus que jamais, qu'elle osera, qu'elle devra

se confier à des guides, sans crainte d'être égarée. C'est alors que vous disposerez d'elle ; juste récompense de la pureté de vos intentions et de l'utilité de vos travaux. Qu'il vous sera doux de considérer cette immense multitude de citoyens, marchant, à votre voix, dans la ligne de leurs devoirs, et puisant à votre suite aux vraies sources de la prospérité publique ! Jamais une nation n'est plus heureuse que lorsqu'elle peut voir à sa tête des hommes d'État et non des hommes de parti ; des esprits sages et conciliateurs qui la dirigent dans des principes d'union avec son gouvernement, et non des génies turbulens et dangereux, toujours prêts à l'armer contre les mesures les plus légales, qu'ils osent nommer arbitraires dès qu'elles sont proposées par les premiers agens de l'autorité. A de tels hommes seuls appartient la direction de l'opinion publique : eux seuls sont capables de l'employer à l'utilité générale, tandis que ces publicistes aventuriers qui se disent les sentinelles avancées de la liberté, ne se placent entre la nation et le gouvernement que pour inquiéter l'un et l'autre, intercepter les communications amicales et jeter des cris d'alarmes.

C. B.

L'Électeur de Paris et un Envoyé du Comité dirigeant *pour les Élections de Paris et des Départemens.*

DIALOGUE.

L'Envoyé. — Salut au véritable modèle de l'électeur indépendant ! Voici le grand moment qui approche, les citoyens ont à remplir le plus important des devoirs; et des choix qu'ils feront dépend l'existence de nos libertés, je dis plus, le salut de la patrie. Votre suffrage est sans doute déjà fixé, sans doute aussi il porte sur un candidat véritablement indépendant ?

L'Electeur. — Avant de répondre à ces questions, je voudrais connaître celui qui me les adresse, et quel droit il a de m'interroger ainsi, de me demander compte de mon opinion. Qui êtes-vous, Monsieur ?

L'Envoyé. — Monsieur, je suis un député....... du comité *dirigeant* les élections libérales de Paris et de la banlieue; admirable institution dont l'effet assuré sera d'exercer une grande influence sur l'esprit public; n'en doutez pas, elle se fera utilement sentir aux prochaines élections, et sur-tout à celles de Paris.

L'Electeur. — J'ai bien vu, il y a quelques 20 ans, des comités de toute couleur; mais je n'avais pas entendu parler d'un comité *électoral*, *chargé de diriger les électeurs*. Ceci est une invention nouvelle qui me paraît devoir faire honneur à ses auteurs.

L'Envoyé. — Ce n'est pas tout : vous saurez que le comité général est partagé en cinq subdivisions, lesquelles sont elles-mêmes partagées en quatre sections;

sous un chef particulier, chacune de ces fractions, se rattachant par anneaux au comité central, reçoit de lui la direction et le mouvement qui se communiquent avec la rapidité de l'éclair.

L'Electeur. — De telle façon, Monsieur, que vous m'avez classé dans une de vos subdivisions, et que vous m'avez donné un chef dont je dois recevoir ma direction.

L'Envoyé. — Monsieur, le comité vous connaît assez. ...

L'Electeur. — Mais si le comité me connaît si bien, je voudrai, fort, à mon tour, connaître Messieurs du comité.

L'Envoyé. — Rien de plus juste : ce sont Messieurs N., N., N., tous particuliers très-connus; et le secrétaire du comité, qui naturellement doit y exercer une grande influence par sa position et le mouvement qu'il se donne, est M....., qui exerce, accessoirement à cet emploi, une de ces professions dont au moins on ne peut contester l'utilité.

L'Electeur. — Je vous l'avouerai naïvement, Monsieur, la plupart de ces Messieurs me sont inconnus: sur votre parole, cependant, je veux les tenir pour les gens les mieux intentionnés et les plus amis de la liberté; mais pourquoi, dès-lors, dites-moi, veulent-ils gêner la mienne et *diriger* mon opinion et mon vote?

L'Envoyé.—Ah! Monsieur, le ministère est si alerte! Nous craignons qu'il ne parvienne à capter encore cette année les votes des électeurs, et nous avons voulu......

L'Electeur. — Mais ne faites-vous pas ici précisément ce que vous lui aviez si chaudement reproché l'année dernière? Je sais, il est vrai, que quelques

maladroits dans leur zèle aveugle et mal entendu, firent alors, près de moi, des démarches semblables à celles que vous faites aujourd'hui; mais aussi, je pris soigneusement note des candidats qu'ils me proposaient, pour donner ma voix à d'autres; je crains bien d'être obligé d'en user de même pour celui que vous me présentez.

L'Envoyé. — Ah! quand vous le connaîtrez, je suis bien assuré à l'avance que vous n'hésiterez pas un moment; c'est M., dont le nom ne peut vous être inconnu : il a enfin réuni les suffrages des vrais électeurs indépendans, qui, vous ne l'ignorez pas sans doute, avaient été si malheureusement divisés.

L'Electeur. — Monsieur, je ne veux en rien contester les titres de M.; mais d'officieux commissaires qui, comme vous, étaient venus pour tâcher de m'acquérir à ses deux autres compétiteurs, m'avaient tenu précisément le même langage : j'ai donc été un peu étonné, je l'avoue, que d'aussi ardens amis de leur pays et du bien public n'aient pas su faire, à ce qu'ils regardent comme si important, le sacrifice d'une prétention personnelle, et je me suis demandé si c'était bien l'amour du bien public qui seul les animait.

L'Envoyé. — Pouvez-vous en douter un moment! Je ne répondrais pas, il est vrai, également pour tous les candidats qui se mettent sur les rangs; mais quant à celui que je vous propose, il a depuis long-temps fait ses preuves et donné des garanties.

L'Electeur. — Oui, en 1815 sur-tout, en qualité de commissaire extraordinaire auprès des puissances étrangères, pour leur notifier la *volonté* du peuple français

de maintenir l'article 67 de l'acte additionnel aux constitutions de l'empire.

L'Envoyé. — D'ailleurs, Monsieur, ce qu'il importe d'obtenir, ce sont des choix indépendans, ce sont surtout des choix opposés au ministère, parce que tout ministère, quel qu'il soit, a naturellement, comme on sait, une tendance au despotisme et à l'oppression.

L'Électeur. — A cela peut-être on pourrait répondre que si le ministère actuel a quelquefois mérité ce reproche, ce que je ne veux point examiner, ce n'est sûrement point en ce qui concerne les élections, car c'est à ses efforts que l'on doit cette même loi que vous regardez avec justice comme la plus importante de celles qui assurent nos libertés, et l'on ne pourrait dire ici du moins ce qu'on a répété souvent de quelques autres lois, qu'elle a été arrachée par la force des choses et l'état de l'opinion; il n'en est aucune qu'il ait défendue avec plus d'ardeur et de persévérance contre les attaques redoutables dont elle était l'objet.

L'Envoyé. — Oui, mais que servent de bonnes lois si elles sont neutralisées dans leur application? Si le ministère a défendu celle des élections il l'entrave chaque jour par des interprétations, des vexations, enfin par des abus de pouvoirs sans nombre; ne lisez-vous donc pas, Monsieur, la *Bibliothèque Historique,* la *Minerve* et le *Correspondant Électoral?*

L'Electeur. — Certainement je lis ces ouvrages, car je lis tout : la *Bibliothèque Historique* m'avait même paru une idée dont on pouvait tirer de grands avantages, et si le plan, assez heureusement conçu, eût été exécuté avec plus de bonne foi, de justice et d'impartialité, ce recueil, au lieu de n'être qu'un pamphlet,

aurait pu devenir une entreprise utile ; mais depuis que ses éditeurs ont voulu à toute force devenir auteurs, on a vu leur intention percer trop clairement, et le livre n'a plus eu de cours que parmi les hommes bien déterminés à tout approuver de ce que fait le parti auquel ils se rattachent. D'ailleurs, il était de de la nature même de cette entreprise qu'elle perdit journellement de son importance, à mesure que l'ordre se rétablissait, que l'administration devenait plus uniforme et plus régulière ; enfin, vous voyez les rédacteurs aux abois, réduits aujourd'hui à ne plus donner que de simples extraits des journaux anglais, que l'on aimerait en vérité bien mieux lire dans les originaux, dont certes la circulatian n'est point gênée, et des pièces historiques que l'on offre comme rares lorsqu'elles traînent depuis long-temps dans tous les recueils et mémoires imprimés.

L'Envoyé. — Mais la *Minerve* ?

L'Electeur. — Otez-lui un seul homme, vous verrez à quoi se réduiront ses succès et ses souscripteurs ; certes, partout où M. Benjamin Constant écrira, il peut être sûr que tous les lecteurs éclairés l'y suivront, et pour avoir quelques-unes de ses pages, l'on achetera long-temps les éternelles et ennuyeuses déclamations libérales de MM. A., J., T., L., E., etc. Car n'en déplaise à M. J l'ermite, on commence à le trouver bien vieux et bien maussade ; et n'en déplaise à M. E., malgré ses prétentions, il n'est point, comme il le croit, la providence de la *Minerve* ; j'attache, pour ma part, fort peu de prix à le voir redire au bout de la semaine ce que j'ai entendu dire partout pendant huit jours, heureux encore quand il ne se ré-

pète pas lui-même, comme il le fait souvent, tant il s'admire, et tant il est satisfait de son mérite.

L'Envoyé. — Voici, Monsieur, des jugemens bien sévères et fort contestables, mais quant au *Correspondant électoral*, je lui trouve, moi, un intérêt tout particulier, une franchise, une énergie de pensées et d'expression, qui me charment; je suis un de ceux qui contribuent à lui fournir les matériaux dont il s'enrichit, et j'avouerai même que j'y suis auteur de quelques articles, tels que....

L'Électeur. — S'il en est ainsi, Monsieur, je vous engage pour votre honneur à le taire. Le *Correspondant Électoral* est assez généralement regardé comme l'ouvrage le plus honteux qu'on puisse imaginer, et je le trouve, quant à moi, au-dessous même du mépris. Quoi! des écrivains sans nom, sans mission viendront par d'indignes efforts essayer de flétrir les réputations les plus honorables et les mieux établies, à l'aide d'assertions entièrement fausses, ou d'interprétations complètement mensongères? ils pourront dire à des électeurs: « les députés que vous aviez choisis, n'ont » point rempli leur mandat; ils se sont rendus indignes » de votre confiance; ils ne méritent plus vos suffra» ges. » Qu'ils vantent, s'ils le veulent, ceux auxquels ils croient devoir faire subir leurs éloges, mais qu'ils ne disent pas qu'un député n'a pas voté selon sa conscience, qui est la seule loi qu'il se soit imposée, le seul mandat qu'il ait pu recevoir, le seul engagoment qu'on puisse exiger de lui; et c'est sous le voile de l'anonyme, c'est dans l'ombre qu'on se permet ces honteuses diffamations! Qu'ils se nomment, au moins, les auteurs de ces notes, et peut-être leur nom suffira pour

les démentir. La boue des élections de Westminster ne salissait que la personne de ceux qu'elle atteignait ; les calomnies du *Correspondant* s'attaquent à l'honneur pour l'entacher ; laquelle des deux pratiques est la plus coupable ?

L'Envoyé. — Il me sera difficile, monsieur, d'être tout-à-fait de votre avis sur ce point ; quant aux principes fondamentaux, par exemple, je crois que nous nous trouverons aisément d'accord.

L'Électeur. — Moi, j'en doute.

L'Envoyé. — Et quant à mon candidat. . . .

L'Électeur. — Tenez de grâce, et dans son intérêt même, veuillez ne plus m'occuper de lui. Je n'ai point encore fixé mon choix, et je ne l'exclus pas plus qu'un autre, mais je veux être entièrement libre, libre même de choisir un ministériel s'il me plaît.

L'Envoyé. — Ah ! monsieur, que dites-vous là ! un ministériel, grand Dieu ! si vous ne voulez pas absolument porter mon candidat, ni l'un des trois libéraux en évidence, portez au moins quelque bon ultrà bien franc, bien décidé, mais sur-tout point de ministériel.

L'Électeur. — Je suis contrariant, et si vous insistez, je vous déclare que non-seulement, je porterai un ministériel, mais que je lui ferai même obtenir les voix d'un bon nombre de mes amis qui ont la bonté de me consulter et n'ont promis de voter que selon mes conseils.

L'Envoyé. — Ah! monsieur, s'il en est ainsi, portez donc qui vous voudrez, le dey d'Alger, ou le noir Christophe si bon vous semble, mais au moins laissez-nous vos amis à exploiter, et ne gênez en rien notre industrie, car *encore une fois les votes doivent être libres.*

Le Correspondant électoral (8e Livraison). A Paris, chez Hocquet.

I.

Pourquoi, mon cher *Correspondant*, avez-vous la bonté insigne de donner, aux *usurpateurs et intrus* dans les assemblées électorales, cet avis si fraternel qui se trouve en tête de votre 8e livraison ? Puisque les *faussaires* que vous nous signalez ne peuvent échapper à la surveillance générale, ne valait-il pas mieux nous donner le plaisir de les faire condamner aux *galères ?* Cette petite correction eût été singulièrement utile pour l'avenir ; je vous jure que je n'aurais pas invoqué la clémence du Roi, ni publié de souscriptions en leur faveur.

2.

Votre dialogue entre le comte G., préfet de.... et le comte de....., est charmant : vous n'avez pas oublié *le faire* des romanciers de l'autre siècle. Entre une bonne monstruosité et une belle vertu à peindre, c'était toujours l'homme d'église qui était le coupable, et le philosophe qui était le héros. De même, votre illustre comte est libéral, et votre préfet est ministériel. Qui pourrait balancer sur les libéraux, puisqu'il s'agit d'être fidèle au Roi et à la Charte ? Quant à moi, je vous le déclare, je ne voterai jamais que pour les éligibles qui aborderont *franchement la question des garanties nationales;* et pour savoir à quoi m'en tenir, j'ai relu avec attention le *Moniteur,* depuis le 21 mars 1815 jusqu'au

7 juillet inclusivement; je me propose de vous en adresser un petit extrait qui réjouira infiniment vous et nos amis communs.

3.

A Westminster, les candidats ouvrent chacun un registre; leurs amis vont s'inscrire pour ceux qu'ils préfèrent; celui qui a le plus de voix est élu, et le candidat élu fait le serment qu'il n'y a eu de sa part ni brigue, ni corruption. Que les choses vont bien mieux en France! Assurément, on ne dira pas que ce sont vos candidats qui cherchent à capter les suffrages par toutes les illusions d'un grossier charlatanisme. Est-il rien de plus franc, de plus loyal, de plus légal, de plus courageux que cette initiative anonyme par laquelle, vous, mon cher *Correpondant*, vous vous chargez de dire à la France entière :

« M. de S. M. a une dévotion fervente; de plus, en comparant les temps de 1793 à ceux de 1817, il a dit (peut-être du Roi) : *Deus nobis hæc otia fecit* : donc c'est un ultrà;

M. Ch. Ch. est un homme doux, modéré, plein d'honneur et de probité; mais il est le frère de M. de Ch..., de M. de T..., *donc ce serait contrarier ses vues que de l'arracher du sein de sa famille, où il trouve le bonheur, et où il sert la patrie par l'exemple de ses vertus privées;* donc il est ministériel, donc il doit être rejeté;

M. le comte S... a été nommé membre de la chambre des représentans; donc, le nommer c'est un devoir;

M. de B. *n'a point voté le premier* pour la loi du recrutement, avec l'amendement annuel; il n'a rien dit

sur cet amendement ; donc il a voté avec les ministériels, donc il ne doit pas être réélu ;

M. Ch... n'appartient pas au corps respectable des négocians, et sa modestie l'empêchera de paraître à la tribune ; mais il a été membre de la chambre des représentans en 1815, *donc il agira dans les intérêts de tous*, donc sa nomination est certaine, etc., etc., etc.

4.

Que cette lettre, datée de Brest, du 15 septembre, est ridicule, ou que vos G... H... bretons sont maladroits! Est-il bien vrai que cette lettre soit leur ouvrage ? Entre nous, mon cher *Correspondant*, j'ai cru y reconnaître votre main. Savez-vous qu'il y a là un peu de ce que vous nommez tour de *faussaire ?* Prenez-y garde ; il ne faut pas trop montrer le bout de l'oreille, et l'on dirait certainement que vous avez les oreilles un peu longues, si l'on allait découvrir que cette lettre, ou cette ineptie, n'est pas l'ouvrage de ceux à qui vous l'attribuez. Songez au tort que vous vous faites pour l'an de grâce électorale 1819! Songez sur-tout à ce qui en peut résulter pour M**!

Ne dites pas, je vous en prie, que la lettre de Lanj... a été défigurée ; je vous jure qu'elle a été imprimée telle qu'elle a été écrite : ce n'est-là qu'un petit malheur, si M... est nommé.

5.

Votre première chanson est fort gaie ; elle est faite par un homme d'esprit, et l'on voit bien qu'elle n'est pas de vous : elle est sur-tout meilleure que la *pensée* de M. B. Constant sur *les dîners où nul toast n'est porté.*

6.

Je finis comme un de vos frères et amis de l'Indre : « Vous me ferez grand plaisir, si vous voulez bien » me donner avis de l'accueil que vous ferez à ma » lettre. *Il est inutile, et inusité dans votre ouvrage,* » *d'inscrire le nom du correspondant.* »

MÉLANGES.

Pensées à l'ordre du jour.

1.

« Les longs ouvrages me font peur, disait La Fontaine; que dirait-il de nos éternelles dissertations politiques? il faut donc s'accommoder à la paresse ou à la satiété de notre esprit, et faire *des pensées.*

. . . . . Chacun à ce métier
Peut perdre impunément son encre et son papier.

5.

La Rochefoucauld s'est rendu immortel par *ses maximes;* M. B. C. le deviendra sans doute par *ses pensées sur les élections.* Pourquoi pas? chaque jour notre langue s'enrichit de formes naïves et ingénieuses. M. de Bonald n'a-t-il pas comparé les *grandes entreprises* de morale et de religion à des affaires de banque où chacun est tenté de *prendre une action*? M. J. B. Say ne nous a-t-il pas dit sans façon qu'un peuple qui ne sait ni mépriser, ni haïr, mérite d'être gouverné *à coups de pieds au cul*? M. de L. n'a-t-il pas

découvert que nos idées religieuses *sont pointues comme nos clochers?* enfin le *Censeur* ne nous a-t-il pas appris que le pouvoir est une *exploitation*, une *régie*, une *agence d'oppression* et de *rapine?* La politique aussi bien que la morale peut donc inspirer des pensées singulièrement intéressantes. Ainsi je vais écrire des *pensées*; d'ailleurs, il est *des écrivains nés copistes*, dit La Bruyère, et je pourrai comme tel copier nos grands hommes. Le public n'y perdra rien.

3.

« Le Roi, la Charte et les honnêtes gens. »

Voilà une épigraphe d'un ouvrage nouveau qui certes vaut les plus belles pensées politiques du monde. Le sens en est clair, net, précis; tout le monde veut le Roi, tout le monde veut la Charte, et chacun se dit très-positivement le plus honnête des honnêtes gens. Pourquoi donc ne sommes-nous pas d'accord ? ces mots si simples, si clairs, ont-ils comme les mots hébraïques de M. Fabre d'Olivet, un sens littéral ou apparent, et un sens mystique ou hiéroglyphique, seulement connus des adeptes ?

4.

Les honnêtes gens sont des *hommes bien pensans*, et, dans certains quartiers de Paris, les hommes *bien pensans* sont les honnêtes gens. Y a-t-il des honnêtes gens hors du faubourg Saint-Germain de toute ville grande ou petite ?

5.

Les honnêtes gens, dit M. Grignon-d'Auzouer, député du Loiret, ont franchement adopté la Charte, non

pas seulement par soumission à la volonté du Roi, mais parce qu'elle conserve la monarchie.

6.

« A la manière dont vous aimez et défendez la » Charte, dit le même écrivain aux indépendans, il est » évident que vous n'aimez pas la monarchie ; c'est » tout au plus si vous consentez à ce que les formes » monarchiques soient conservées ; vous voulez en réa- » lité la république. Or, comme le Roi a voulu main- » tenir la monarchie par la Charte, il est incontestable » que, n'étant pas amis de la monarchie, vous n'êtes » pas amis du Roi et de la Charte. »

7.

« Les deux partis veulent la constitution plus sérieusement qu'on n'a l'air de le croire, disait M. Fiévée; il n'y a plus d'opposition *entre les principes, les doctrines et les opinions* en ce moment. »

8.

Si La Fontaine vivait encore, il dirait aux *honnêtes gens* et aux *indépendans* : « De votre aveu, vous ressemblez au payen de ma fable, qui croyait en Dieu *sous bénéfice d'inventaire.* »

9.

« Je veux admettre, dit M. B. Constant, qu'il y a diversité dans le but que se proposent les *nuances d'opinions* opposées au ministère ; (M. B. C. appelle cela des *nuances!*) mais ne faut-il pas considérer que, *jusqu'au terme où il y aura division inévitable*, la route est encore longue, et que sur cette route il y a des pos

dont la conquète est également désirable pour les deux partis ? Si, lorsque les indépendans seront en concurrence avec des ministériels, vous vous retirez, et que par ce moyen vous laissiez aux ministériels la victoire, n'est-ce pas comme si vous aviez appuyé le ministère ?

10.

« Dès que *tout le monde* est blessé par la même cause, disait M. Fiévée, il est naturel que *ceux qui souffrent également se ménagent.* »

11.

« L'expédient que vous croyez avoir découvert, dit M. B. Constant aux honnêtes gens, n'est qu'un subterfuge d'amour-propre, qui n'est pas exempt d'un dépit enfantin et d'une vérité puérile. » — (Ainsi vous voterez avec nous).

12.

Insensés! dit un honnête homme qui aime la Charte et qui est dévoué au Roi, insensés les honnêtes gens, qui feindraient de ne pas s'apercevoir qu'après une hypocrite réunion, et *qu'au terme où il y aura division inévitable, comme parle* M. B. Constant, le combat ne peut se livrer que sur des ruines et des tombeaux !

13.

« Les royalistes sont convaincus, dit M. Grignon d'Auzouer, que si les institutions et les lois conservent le principe monarchique tel qu'il est consacré dans la Charte, jamais le trône n'aura eu de bases plus solides, plus inebranlables. »

14.

« Mon principe, dit M. B. Constant, sous tous les gouvernemens, a été de chercher si dans ces gouvernemens, il y avait quelques élémens, quelque possibilité de liberté........ pour profiter de ce qui existait. «

15.

« Dans les assemblées législatives, dit-il encore, les nouveaux venus sont d'abord opprimés, et bientôt après ils deviennent oppresseurs. »

16.

« L'opposition, dit-il encore, qui par un heureux et bizarre déplacement, s'est trouvée tout à coup proclamer des principes qu'on l'avait vu long-temps repousser, n'a pas été la moins salutaire.... »

« *Sa résignation doit être complète. Elle le sera.* »

17

Je n'aime point les réticences menaçantes, les concessions hypocrites, les transactions *en attendant*. Si j'étais du parti des honnêtes gens, je me rappelerais la fable du Cerf qui veut se venger du cheval; si j'étais du parti des ultrà-libéraux, je ne dirais point aux honnêtes gens : croyez-moi, je suis allé négocier l'expulsion des Bourbons en 1815; mais au fonds, vous pouvez vous unir à moi. Si j'étais électeur, je me rappelerais en frémissant ce mot d'un empereur mourant qui, observant les regards de ses deux enfans, dit à l'un et à l'autre : Toi tu le proscriras, toi tu l'égorgeras.

18.

Cromwel disait un jour : « on ne monte jamais si haut que quand on ne sait où l'on va. »

A cette occasion, le cardinal de Retz, qui était l'ultrà libéral par excellence de son temps, disait au président de Bellièvre : « vous savez que j'ai horreur de » Cromwel ; mais j'y ajoute le mépris, s'il est de ce sen- » timent ; il est d'un fou. »

20.

Les *ultrà-libéraux* savent-ils où ils vont ? les *honnêtes gens* savent-ils où ils vont ? réfléchissez à la réponse du cardinal de Retz.

21.

Si je ne me trompe, nous avons quatre oppositions : les deux extrêmes de droite et de gauche, et les deux oppositions mixtes, dont l'une était connue à la dernière session sous le titre des *doctrinaires*, et l'autre qui se déclare aujourd'hui par son épigraphe, *le Roi*, *la Charte et les honnêtes gens*.

Au milieu de ces quatre oppositions, se trouve la première qui se soit manifestée en 1815. Alors elle était composée du Roi, des ministres, de la minorité de la chambre des députés, et de la majorité de la chambre des pairs. Est-il bien vrai que ce parti ne soit ni royaliste ni ami de la liberté ?

Lettre au Publiciste.

Niert, le 23 ocobre 1818 (Deux-Sèvres).

Vous avez dit, Monsieur, dans un de vos précédens numéro, avec quel zèle on s'empresse à Paris de con-

courir aux moyens de soulager l'humanité souffrante. Après avoir donné un juste éloge au patriotisme qui dans l'hiver de 1816 à 1817, a combattu, si je puis m'exprimer ainsi, la nature elle-même, et a triomphé de ses rigueurs, vous avez parlé des institutions destinées particulièrement à secourir les pauvres de Paris. Permettez-moi de vous parler d'une institution de ce genre qui mérite d'être connue par ses succès depuis plusieurs années. Je veux parler de l'extinction absolue de la mendicité dans notre ville. Une expérience de seize ans mérite d'être connue je le répète, et surtout d'être imitée.

La ville de Niort, comme toutes les autres villes de France, offrait le spectacle de la plus déplorable mendicité, malgré les aumônes abondantes de nos concitoyens, la douceur du climat, l'industrie et l'activité qui distinguent notre ville

M. le baron Dupin, préfet (1), et M. Brisson, maire, se réunirent dans l'honorable intention d'y mettre un terme. Après avoir disposé les Niortais au succès de leur entreprise par un appel public à leur générosité naturelle, les souscriptions qu'ils obtinrent servirent de premiers fonds à l'établissement qui existe aujourd'hui. En sorte que depuis cette époque, les pauvres, les malades, sont secourus à domicile, que les enfans sont placés en apprentissage, et que l'étranger qui passe dans nos murs ne rencontre pas un seul pauvre à qui il puisse donner un centime d'aumône.

Voici en peu de mots l'ordre qui est observé.

La ville est divisée en quartiers et chacun des

(1) Aujourd'hui conseiller maître à la cour des comptes.

membres du bureau de bienfaisance est inspecteur de l'un de ces quartiers.

Toute famille qui a droit à des secours est inscrite sur le contrôle, et reçoit en pain, viande, bouillon et argent, les secours proportionnés à sa position particulière.

S'il existe des malades, les médecins et chirurgiens de quartier vont les visiter à domicile et prescrivent les remèdes convenables, aux frais du bureau.

Aussitôt que les enfans sont en état de travailler, on place les garçons en apprentissage, et les petites filles reçoivent des *gants* à piquer; ce qui ne les éloigne pas de la surveillance de leur mère.

Quatre fois par an, les membres du bureau font une quête dans les églises.

Une fois par an, ils font une tournée chez tous les habitans, pour y recueillir les vieux habits, le vieux linge, les vêtemens de toute nature qui sont hors de service; de cette manière, soit en faisant réparer ce qui peut servir, soit en faisant découper par bandes très-étroites, ce qui autrement ne serait d'aucun usage, ils procurent des vêtemens aux enfans, ou des couvertures de lits à ceux qui en ont besoin.

Il est inutile d'insister sans doute, monsieur, sur l'heureuse influence d'une semblable institution. Vous concevrez sans peine que les visites régulières des membres du bureau soutiennent le courage et l'industrie des pauvres, qu'elles servent puissamment à entretenir dans leurs famille la propreté si nécessaire à leur santé, et les habitudes morales qui se lient si étroitement à celle du travail, et à la certitude d'être soutenu, conseillé et surveillé.

Le président du bureau ne me pardonnerait pas si je parlais ici de son zèle infatigable et de ses inappréciables services. Il est secondé par ses collègues, qui pensent et qui agissent comme lui. Je laisse donc à mes concitoyens à leur payer le juste tribut de reconnaissance qu'ils méritent.

Mais si vous me demandiez quelles sont les sommes immenses qui couvrent les dépenses de cette institution, dans une ville chef-lieu de département et centre d'une grande population, *en sorte que l'on n'y trouve pas un seul pauvre qui demande l'aumône ;* je vous le dirai, et vous le croirez à peine : *quinze mille francs*, alloués sur le budget de la ville, dont moitié est employée l'hiver en ateliers de charité, et l'autre moitié est remise au bureau. La charité publique fait le reste. Tant il est vrai, monsieur, que pour faire le bien, il ne faut que vouloir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, etc.

(*Un abonné*).

— Dans le *Post-Scriptum* d'une lettre publiée le 18 octobre par le *Journal du Commerce*, M. Benjamin Constant s'exprime en ces termes :

« Il devient impossible, et il serait ridicule de ré-
» pondre sans cesse, même sur des citations et des faits,
» car les journaux citent faux et ils inventent. J'obser-
» verai seulement qu'il est probable que si l'on était
» bien sûr de me faire changer de principes, on ne
» mettrait pas tant d'intérêt à persuader au public que
» je suis prêt à en changer. »

Pour n'être pas exposés au reproche de *citer faux*, et même d'*inventer*, nous invitons M. B. Constant à

lire le *Moniteur* du 1er juin 1815, et à comparer sa défense apologétique de cette date à celle insérée dans la 37e livraison de la *Minerve*.

Académie Celtique de Saint-Thégonnec, département du Finistère.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 8 octobre 1818.)

de l'académie représente à l'assemblée que tous les articles signés L., dans la *Minerve française*, sont véritablement écrits dans l'ancienne langue celtique, et que, sous ce rapport, nul savant ou philosophe ne pourroit concourir, avec plus de succès que l'auteur de ces articles, à la restauration d'un idiôme auquel se rapportent toutes les langues de l'Europe, idiôme qu'il est si important d'ailleurs, pour la Basse-Bretagne, de rendre à son antique splendeur.

Sur quoi délibérant,

L'académie déclare à l'unanimité que M. L. est reçu membre de l'académie celtique de Saint-Thégonnec, département du Finistère, et charge son secrétaire perpétuel de faire insérer dans le *Publiciste* copie de son arrêté.

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire perpétuel de l'académie celtique de Saint-Thégonnec,

Signé Kaerdec.

REVUE POLITIQUE.

Le 9 octobre a été signé à Aix-la-Chapelle par M. le duc de Richelieu et les ministres des puissances alliées

réunis à Aix-la-Chapelle une convention qui porte :

Art. Ier. Les troupes composant l'armée d'occupation seront retirées du territoire de France le 30 novembre prochain et plus tôt si faire se peut.

2. Les places et forts que les susdites troupes occupeut seront remis aux commissaires nommés à cet effet par S. M. T. C. dans l'état où ils se trouvaient au moment de l'occupation.

3. La somme destinée à pourvoir à la solde, etc. sera payée jusqu'au 30 novembre.

4. Tous les comptes entre la France et les puissances alliées ayant été réglés et arrêtés, la somme à payer par la France pour completter l'exécution du traité du 20 novembre 1815 est définitivement fixée à 265 millions de francs.

5. Sur cette somme, celle de 100 millions, valeur effective sera acquittée en inscriptions de rentes au cours du 5 octobre 1818.

6. Les 165 millions restant seront acquittés par neuvième de mois en mois à partir du 6 janvier prochain, au moyen de traites sur les maisons Hope et compagnie, et Baring frères et cmpagnie.

Élections connues.

Seine et Marne. — M. Ménager, ancien député.

M. le baron de Saint-Cricq, ancien député, président du collége.

M. Despatys, ancien député.

Ain. — M. Camille Jordan, ancien député, président du collége.

M. le baron Girod, de l'Ain, conseiller, maître des comptes.

M. Rodet, avocat.

Moselle. — M. Wendell, président du collége.

M. Rolland, conseiller à la cour royale.

M. Simon, banquier.

(*Un député reste à nommer*).

Indre. — M. de Bondy, ancien député.

Haute Saone. — MM. Martin et Grammont, anciens députés.

Sur les Elections.

Si comme en Angleterre, la chambre des députés était renouvelée en masse, au lieu de l'être par cinquième, l'état se trouverait exposé périodiquement à des secousses dangereuses, parce que nous n'avons, comme en Angleterre, ni institutions affermies par le temps, ni des partis décidés à ne rien changer sur le fonds des choses, quelque soit celui qui triomphe.

Appliquons cette observation au futur cinquième qui va êle élu.

Si le nouveau cinquième était choisi dans le sens de la majorité de 1815, nous aurions un mouvement rapide vers le système de 1815, et de plus l'exaspération d'un parti abattu qui, devenu vainqueur, n'hésiterait plus sur les moyens de fixer sa victoire.

Si le nouveau cinquième était choisi dans le sens de la minorité que l'on nomme *ultrà libérale*, nous tomberions dans une autre extrémité non moins dangereuse; on sait ce que les premiers veulent, et nul ne sait ce que veulent les autres: eux-mêmes peut-être l'ignorent.

Les doctrines du parti *ultrà libéral* ne sont en apparence que l'exagération des principes adoptés par le

gouvernement et par les hommes éclairés de toutes les classes de la nation. Cette exagération a sans doute, dans le plus grand nombre de ceux qu'elle entraîne, un principe honorable, mais en admettant cette concession, où peut-elle nous conduire ? L'histoire de 1792 et celle des cents jours sont là pour nous l'apprendre. Pourrions-nous encore fermer les yeux à ses effrayantes leçons ?

Ainsi deux partis extrêmes se disputent l'influence des élections : ceux qui se proclament les seuls défenseurs du trône, et ceux qui se proclament les seuls défenseurs de la liberté.

Entre ces deux extrêmes, se trouvent les amis éclairés, sincères, dévoués du trône et de la liberté, les vrais amis de cette Charte qui garantit également la royauté et la liberté : hors delà se trouvent l'anarchie et le despotisme qui en est la suite inévitable.

Quiconque professe de tels sentimens, quelles que soient les nuances des partis auxquels sa position personnelle peut l'attacher, celui-là est digne d'être élu, si sa probité, ses lumières, son expérience offrent une garantie de sa conduite future. Il n'est point question ici du passé, car au milieu des orages que la France a vu tant de fois se renouveler, qui oserait juger comme un crime des erreurs trop souvent inévitables ? mais il s'agit du présent et de l'avenir. Or, nous avons tous besoin de nous fixer, et le plus sûr gage de notre sécurité future est dans l'élection des hommes qui, outre les garanties légales, offrent celles de leurs lumières et de leur probité.... quelque fois même de leurs erreurs à réparer. Quant à ceux qui se font insolemment un titre des

mêmes erreurs, le faste de leurs prétentions signale le danger de leurs principes, et l'audace de leurs intrigues révèle ce qu'il faut attendre de leurs intentions.

P. S. M. Benjamin Constant vient d'adresser une lettre en date du 23 octobre, à MM. les électeurs de Paris.

Il leur dit entre autres :

Que depuis vingt-deux ans, il a défendu toutes les libertés nationales ;

Que le bonheur du peuple est comptatible avec une monarchie constitutionnelle, et *que ce but peut être atteint par la Charte ;* que ses efforts *ont toujours été dirigés* et le seront toujours vers le maintien de cette Charte ;

Qu'il aspire aux suffrages des électeurs indépendans; que les électeurs sont trop éclairés pour admettre l'autorité *de réunions qui se seraient constituées elles-mêmes*, *qui se seraient formées à l'insu des électeurs*, qui déclarent *que la majorité s'est prononcée*, *quand vingt hommes peut-être se sont déclarés majorité.*

« J'ai voulu, ajoute-t-il, rester étranger à toute in-
» trigue. Tout ce qui est loyal doit être clair, et je me
» défie de tout ce qui part d'une source cachée. »

Il termine par déclarer que, fier d'être un des députés du peuple, il n'acceptera point de place, autre que celle de député.

De l'Imprimerie de A. DUBRAY, rue Ste.-Anne, n° 57.

LE

PUBLICISTE.

Des Progrès de la Raison.

Les hommes à préjugés soutiennent que la raison n'a fait dans notre siècle ni progrès, ni prosélytes. Pour démentir cette fausse assertion, il suffit de comparer l'état de nos ancêtres avec le nôtre : voyons ce qu'ils étaient et ce que nous sommes.

Si nous remontons à l'époque de la féodalité, l'Europe se présente à nous, demi-policée et demi-barbare; partagée en mille souverainetés indépendantes ; livrée aux passions, aux haînes, aux fureurs des comtes et des barons, armés sans cesse les uns contre les autres ; déchirée tour-à-tour par les querelles religieuses ou par les guerres de l'ambition. Tout annonce à-la-fois et la férocité des mœurs, et l'oubli

des saintes maximes, et le mépris des sentimens de la nature. La force dépouille la faiblesse; la licence insulte à la pudeur; les lois, habituées à se taire devant le glaive, n'offrent ni cette majesté qui impose, ni cette fixité qui consolide. La civilisation est à peine à son aurore, et les faibles lueurs qu'elle répand sur l'Europe ne font qu'éclairer les scènes de carnage et de dévastation que multiplie, de tous les côtés de ce vaste et malheureux théâtre, une barbarie ambitieuse qui se raffine.

Plus tard, sur les débris de la puissance féodale, s'élèvent les grandes monarchies, conquêtes de la politique des rois. Un nouveau système domine dans l'Europe, qu'il rend plus heureuse. D'utiles réformes sont opérées par degrés; à des coutumes absurdes succèdent des usages raisonnables; les mœurs cessent d'être grossières; la justice, long-temps méprisée, acquiert un sage empire; la preuve judiciaire est substituée à la preuve par l'épée; le commerce, les arts, les lettres naissent à la voix des princes, et signalent le bienfait de l'affranchissement des communes. Délivrés du poids de la glèbe, et maîtres de déployer utilement leur industrie, les hommes se rapprochent, les cités s'agrandissent, les besoins

enfantent les ressources, les talens échangent leurs produits, l'abondance et le luxe descendent peu-à-peu des premières classes dans les rangs inférieurs; la vie sociale acquiert de jour en jour plus de charmes; tous les canaux de la prospérité publique sont ouverts, et la civilisation avancée dans la carrière, jette un immense éclat sur les nations européennes.

Cependant il lui restait un pas à faire, et ce pas était le plus important. Des institutions vicieuses avaient été détruites, mais non remplacées. L'arbitraire régnait à la place de la loi; et quoique modéré par les mœurs, circonscrit par l'opinion, il n'était pas moins l'arbitraire. Tout tendait à l'unité, mais la fixité ne s'annonçait nulle part. Aux pieds de la religion qui commande la charité et l'amour, se montrait le fanatisme dressant ses listes de proscription. La voix des préjugés fermait à la masse des citoyens la route des emplois et des honneurs. Ceux qui enrichissaient l'Etat, ceux qui le faisaient vivre, n'étaient rien et ne pouvaient rien; ils vieillissaient dans le mépris et mouraient dans l'obscurité : mais le nouveau système adopté par les Rois, ayant donné une existence politique à cette population qui se trouvait placée comme contre-poids entre le

trône et la noblesse, le sentiment de son utilité et la conscience de sa force l'amenèrent naturellement à la recherche et bientôt à la réclamation de ses droits. Nous avons vu ce troisième période de la civilisation; nous avons vu la raison consacrer elle-même les justes prétentions des nations rétablies dans leur dignité.

Des essais funestes et de terribles déviations ont marqué cette époque. La révolution, appelée par la force même des choses, a été sanglante, tandis qu'elle devait être pacifique : pourquoi ? parce qu'elle s'écarte de son objet, le bien général. Suivons-là dans ses métamorphoses, et nous verrons qu'étrangère à elle-même, elle a mérité de perdre son nom du jour que l'accord universel a cessé, du jour que des insurrections populaires ont successivement menacé l'autorité royale, compromis la liberté des suffrages de l'assemblée représentative, arrêté le cours de la justice en prononçant sur la conduite et la vie des citoyens, et méconnu tous les devoirs en confondant tous les droits. Dès ce moment, l'esprit de la révolution a disparu pour faire place à l'esprit de faction. La reconnaît-on, en effet, cette révolution demandée par toutes les classes de l'Etat; la reconnaîtrait-on sous les masques di-

vers du girondisme, du feuillantisme, du jacobinisme, sous les formes du gouvernement directorial, sous les traits de la puissance consulaire et impériale! Les hommes de 1793 ne cessent de crier que les royalistes calomnient la révolution. Eh! malheureux, c'est vous-même qui la calomniez en la chargeant de vos fureurs et de vos crimes! la révolution avait pour objet le bien; et si le mal a été commis, à qui doit-on l'attribuer qu'aux factions?

Tous les gouvernans qui se sont succédés en France depuis vingt ans, n'ont donc été réellement que les hommes des factions. Louis XVI lui seul était l'homme de la révolution, telle qu'elle aurait dû être. Commencée avec lui, d'accord avec la nation presque entière, la révolution ne peut donc se consommer sans le concours de l'une comme de l'autre partie. Louis XVI n'est plus; mais Louis XVIII a paru au milieu de nous; il règne appuyé sur une Charte protectrice de nos libertés. Avant lui tout avait été violence et confusion; à dater du premier jour de son règne, tout est devenu ordre et justice. Ce gouvernement libéral, rêvé par nous durant vingt années, nous jouissons enfin de ses bienfaits.

Sûreté personnelle, garantie de la propriété, liberté de conscience, protection accordée à l'industrie, au commerce, aux arts; consécration de tous les principes sages et réparateurs; voilà ce que nous devons au père de l'Etat, habile à profiter des fautes du passé et des leçons de l'expérience.

Ainsi la raison triomphe : ainsi la France, prenant pour exemple l'Angleterre et servant bientôt de modèle à l'Europe entière, se trouve, par sa constitution, placée, non comme autrefois, sous la sauve-garde éventuelle des hommes de génie sur le trône, mais sous l'immuable appui des institutions. Quest-ce qu'un Etat dont l'existence dépend de ceux qui le gouvernent? Il ne peut espérer ni une puissance durable, ni une véritable indépendance. Condamné à passer tristement des mains de la force qui opprime en protégeant, dans celles de la faiblesse qui expose tout en ne sachant rien défendre, il devient tantôt le jouet du despotisme, tantôt la victime de l'anarchie; et dans cette éternelle fluctuation, il arrive, entre l'opprobre et le malheur, au terme de ses destinées, précipitées par quelque effroyable catastrophe qu'il a le don de prévoir sans avoir la force de la prévenir.

Quels avantages résultent pour un Etat de l'établissement du système constitutionnel! Également contraire aux usurpations de l'autorité royale et aux envahissemens populaires, il garantit les droits et les devoirs du chef et des sujets, qu'il lie par une chaîne sacrée. Qu'un ministre, dépositaire de la prérogative suprême, et qui l'exerce pour le bien de la nation, trouve des obstacles à ses projets salutaires, soit dans l'ambition des grands, soit dans la turbulence des petits, il leur oppose la constitution : là viennent échouer les intrigues de la cupidité, les manœuvres de l'orgueil, les efforts des préjugés. Dans ce code de la raison, où sont tracées en caractères immortels les leçons qui doivent servir de règle à chacun, se trouve la condamnation de quiconque s'en écarte. Où la loi parle, l'observance est positive ; on ne peut éluder que les caprices de l'arbitraire. Si les actes de l'autorité frappent fortement, s'ils blessent des intérêts, s'ils choquent des opinions, la loi qui les sanctifie impose silence à la témérité des plaintes et à l'imprudence des réclamations. La ligne des devoirs est tracée ; il faut la suivre ou se déclarer rebelle, non-seulement au prince, mais à l'Etat. D'un autre côté, quel

admirable contre-poids à l'ambition ministérielle! Cette responsabilté redoutable suspendue sur les ministres comme l'épée de Damoclès, leur interdit toute mesure improuvée par la constitution; et s'ils s'écartent de la carrière que la constitution leur trace, une chute honteuse et souvent capitale est le résultat de leur déviation criminelle. C'est ainsi que de part et d'autre, tout s'unit par nécessité pour concourir au bien général; c'est ainsi qu'un peuple peut être libre sans licence, et qu'un Roi peut fonder sa grandeur sur des bases plus solides que le despotisme.

Il serait difficile de nier ces conquêtes de la raison. En voici d'autres non moins glorieuses, qui méritent d'être rappelées. En soutenant la religion, elle a détruit le fanatisme. On ne verra plus de ces guerres de conscience qui ont inondé de sang et couvert de bûchers la face de l'Europe pendant tant de siècles. La parole du Dieu de paix fait taire les cris de la superstition barbare. Si Louis XIV, si ce grand Roi qui, par des erreurs et par des faiblesses, paya le tribut à l'humanité et à son temps, revenait sur la terre pour y régner, au lieu de se priver de deux millions de sujets industrieux en révoquant l'édit de Nantes,

il se verrait dans l'heureuse et douce nécessité de garantir la liberté des cultes, conservatrice de la paix et de la prospérité de ses Etats; il ne perdrait ni le cœur ni le bras d'aucun Français, et il imiterait ainsi un Dieu qu'il ferait bénir. Le temps de l'intolérance est passé, mais celui de la piété ne l'est pas. Les missionnaires de la foi peuvent parcourir le monde en prêchant les vérités évangéliques; ils peuvent tendre à ceux qu'ils croient dans l'erreur leurs mains désarmées, et toujours prêtes à recevoir l'homme qui se détrompe. C'est au flambeau de la charité qu'il leur est donné de conduire les nations. La force ne convertit plus, le glaive à la main; mais la persuasion avec ses paroles célestes. Les ministres de Dieu font leur devoir; le souverain se renferme dans ses obligations, et l'Etat demeure tranquille.

En considérant donc ces pactes de famille formés entre les nations et leurs souverains; cet esprit de sagesse et de tolérance, devenu le mobile des gouvernemens; cette politique franche et loyale qui préside aux relations des couronnes entre elles, qui dicte les traités et en assure l'exécution; enfin, cet amour du bien public dont tant de preuves éclatent chez des

hommes de tant de pays et de toutes les classes; comment se refuser à la consolante conviction du perfectionnement de la pensée humaine et des victoires successives de la raison?

Et que dirons-nous de cette association de Rois saintement ligués pour le maintien de la paix universelle? Ce rêve d'un homme de bien qui semblait ne devoir jamais se réaliser, n'est-il pas accompli? quelle gloire pour l'époque présente! quel triomphe pour la civilisation! Puissent les passions ne pas détruire cette harmonie, chef-d'œuvre de la raison et de la vertu réunies pour le bonheur des hommes! puissent tous les volcans politiques être éteints à jamais, et l'Europe se reposer, au milieu de ses enfans occupés désormais à couvrir des richesses de leur industrie, ce sol si long-temps dévasté par leur ambition!

Non-seulement la raison a fait faire de grandes choses dans notre siècle, mais c'est elle encore qui apprend à les apprécier. Malgré les cris des passions, malgré les déclamations des pamphlétaires, les nations éclairées savent rendre justice à leurs gouvernemens et à elles-mêmes. Quelle reconnaissance a manifesté la France pour le souverain magnanime qui l'a sauvée! Ne s'est-elle pas montrée digne de lui

par sa constance dans le malheur, par sa résignation au sein des privations de tout genre, par son activité à réparer ses pertes? quelle pitié inspirent ces diatribes dans lesquelles, en calomniant tous les actes de notre gouvernement, on s'efforce de donner le change parmi nous à l'esprit public! Insensés libellistes, ne voyez vous pas comme la nation répond à vos provocations séditieuses? Faut-il rappeler cette année de désastres où l'inclémence du ciel et la stérilité de la terre avaient assemblé sur nous tant de fléaux? Que fit alors ce peuple en proie aux plus impérieux des besoins? il tendit les mains vers son Roi qui lui prodigua ses trésors, qui fit venir des plus lointaines contrées des subsistances nécessaires à l'existence, qui répara, autant qu'il le pouvait, les maux de la disette, et qui gémit de laisser encore des malheureux souffrir dans ses Etats. Eh bien! le peuple, témoin de cette sollicitude parternelle, bénit son Roi et sut endurer sa misère avec courage. A peine quelques plaintes retentirent dans l'immensité de la France; à peine se vit on dans la nécessité de réprimer quelques mouvemens dont les fauteurs appartenaient plutôt à la classe des factieux qu'à celle des infortunés. Quel sublime exemple de

raison, et quelle nation prouva mieux que ni le bien qu'on lui fait, ni même la volonté de lui en faire, ne sont perdus avec elle.

Tous les sophistes du monde parviendront-ils à lui persuader aujourd'hui qu'elle est esclave sous l'empire des lois, malheureuse avec un souverain tel que Louis XVIII, avilie, tandis que les étrangers se retirent, frappés et de sa modération généreuse, et du beau caractère de son chef? Certes, il est bien difficile de tromper et d'égarer une nation telle que la nôtre : il faut renoncer à cet espoir; il faut se résoudre à lui laisser ses vertus et ses lumières. Elle voit sa véritable situation; elle pèse, dans sa justice, tous les titres du gouvernement à son amour et à sa reconnaissance. Elle se dit : si je n'éprouve plus l'accablante oppression du despotisme, ni les convulsions mortelles de l'anarchie; si je suis libre et tranquille; si des lois pleines de sagesse m'assurent la possession de tous les priviléges qui me sont dus; si les préjugés détruits me permettent de développer mon industrie et d'en obtenir le prix; si l'indépendance du territoire français est consacrée par des traités irréfragables, signés de tous les princes de l'Europe; si l'édifice social, longtemps en ruines, se relève plus majestueux et

plus solide ; si tout concourt à me préparer un avenir brillant après tant d'années sombres et désastreuses, n'est-ce pas à mon gouvernement que je le dois ? N'est-ce pas lui qu'il me faut remercier de ma renaissance miraculeuse ? Où en serais-je maintenant, si j'eusse toujours suivi les funestes guides qui m'ont précipité jusqu'à ce jour d'abîmes en abîmes ? Que d'hommages mérite ce gouvernement, dont la sagesse a réparé tous mes malheurs, fermé toutes mes plaies, diminué le fardeau d'une dette insupportable, que chacun de mes prétendus libérateurs s'était plu à augmenter à force d'entreprises hasardeuses ! Qu'ils ressaisissent un moment le pouvoir, et mes infortunes recommencent ; ma tranquillité, ma liberté sont de nouveau compromises ; le crédit, qu'on voit ne s'attacher qu'à ce qui offre des principes de durée, et il n'y a de durable que ce qui est juste, le crédit tombe, la dette publique pèse de tout son poids sur ma tête ! Au lieu de ce que je possède, je n'obtiendrai que de mensongères promesses ; on me donnera des mots au lieu des choses, des ombres pour des réalités, et mon existence est perdue à jamais. Non, non, rapprochons-nous de ce trône où la vertu est assise ; défendons les droits que notre souverain nous a donnés en se donnant lui-même

à nous, et montrons que nous avons trop la conscience de notre bien-être pour nous exposer à le perdre, en courant après les fantômes de liberté et d'égalité dont on peuple encore notre horizon politique.

Tel est le langage d'un peuple éminemment éclairé; d'un peuple à qui rien ne se dérobe, soit des causes, soit des effets qui agissent sur sa destinée; d'un peuple que son génie actif et profond place à la tête de la civilisation européenne. Habile à juger de tout par lui-même, il sait estimer ce qui est bon, aimer ce qui mérite son amour, suivre ses véritables conducteurs, et rejeter les services perfides de ces pilotes, semblables à Palinure, toujours prompts à lui montrer le port et le retenant toujours au milieu d'une mer orageuse. Heureuse une telle nation, d'avoir permis à la raison de lever l'un après l'autre tous les bandeaux dont les divers fanatismes avaient couverts ses yeux! Heureuse, après s'être livrée à toutes ces illusions de l'orgueil qui rendent l'homme féroce ou corrompu, de se reposer dans la justice et dans la vérité, sous les lois d'un souverain, modèle de sagesse, d'équité et de tolérance, et dont elle sait chérir les bienfaits autant qu'elle sait imiter les exemples!

C. B.

Lettre à M. Outrequin, *banquier, sur les Assurances qui ont pour base les Probabilités de la Vie humaine ; par M.* J. N. Nicollet, *professeur de mathématiques au collége royal de Louis-le-Grand.* Deuxième édition, 1818, chez A.-A. Renouard.

Dans la situation actuelle de la civilisation, le sujet traité par le professeur distingué qui a publié cette Lettre, mérite de fixer toute l'attention des gouvernemens.

Il ne s'agit pas, comme on pourrait le supposer, d'une simple spéculation entre des compagnies et des citoyens plus ou moins séduits par l'espérance d'assurer quelque aisance à leur vieillesse ; mais il s'agit d'examiner la société telle qu'elle est, et de prévoir ce qu'elle sera nécessairement par le triple effet de la subdivision indéfinie des fonds de terre, du mouvement des capitaux, par le système tout moderne des dettes publiques, et des chances variables de l'industrie qui agglomèrent incessamment dans les villes une population toujours croissante, et souvent sujète à la cessation du travail.

Cette triple perspective exigerait des développemens qui ne peuvent entrer dans l'analyse d'une simple brochure ; il nous suffit de l'indiquer aux hommes qui savent réfléchir, et qui savent sur-tout qu'il n'y a point de cause sans effet, et que l'accroissement progressif de la population dans les campagnes, par la division des propriétés, et dans les villes par l'industrie, aura des effets certains dont il faut s'occuper d'avance.

Des hommes d'un grand nom se sont occupés de l'arithmétique politique. Cette science devient aujourd'hui nécessaire à l'homme d'état, car il faut que les gouvernemens soient la providence d'une classe innombrable et toujours croissante qui n'existe, pour ainsi dire, chaque jour, que du travail du jour, qui languit lorsque le travail cesse, et qui tombe dans une misère irrémédiable, par les maladies, les infirmités et la vieillesse. Si l'état social est menacé en Europe, c'est là.

Un des moyens les plus puissans pour prévenir ce danger, nous a été indiqué par *les caisses d'épargnes* d'Angleterre, et déjà le gouvernement a naturalisé ces institutions en France. Il a fait plus, il a dégagé ces institutions de tout ce qu'elles avaient d'aléatoire. *La caisse d'épargnes* telle qu'elle a été conçue par les vingt généreux citoyens qui l'ont établie, et telle que le gouvernement l'a approuvée et garantie par l'ordonnance royale du 29 juillet dernier, est une institution essentiellement morale et politique. Elle offre aux familles économes et laborieuses la certitude de leur aisance future, et à l'Etat la certitude que la société s'affermira sur sa base par les vertus qui naissent de l'économie laborieuse.

Les caisses d'épargne et *de prévoyance* doivent avoir trois grands effets politiques :

1°. L'aisance et la sécurité des familles industrieuses.

2°. Leur association à la fortune publique, et par conséquent un gage inviolable de leur patriotisme.

3°. Le terme de la division des propriétés à l'infini, division dont l'effet inévitable serait de laisser toutes les grandes masses de population, exposées à la misère

et à toutes ses conséquences, chaque fois que les récoltes d'une année seraient douteuses.

En attirant tous les petits capitaux épars, la dette publique se consolide, la rente s'élève, et lorsqu'elle est à-peu-près de niveau à celles des terres, l'extrême division de la propriété cesse, parce que le capitaliste achète non pas des terres morcelées, mais des corps de ferme ou des *terres*.

Dans un Etat tout se lie et s'enchaîne : la dette publique influe sur la propriété, celle-ci, sur la culture petite ou grande, et l'excès de l'une ou de l'autre amène des agitations dangereuses.

Ainsi le système de la dette publique peut être heureux ou funeste suivant ses limites. En ce moment il est heureux pour la France ; qu'il soit toujours dirigé avec sagesse, il aura une grande influence sur nos destinées. La plus importante est celle qu'il obtiendra sur les familles laborieuses ; et l'établissement de la *caisse d'épargnes*, autorisé par l'ordonnance du 29 juillet, est tout à la fois un bienfait pour les familles et un moyen de prospérité pour l'Etat.

Ces réflexions nous ont été suggérées à l'examen de la lettre adressée à M. Outrequin, banquier, par M. le professeur Nicollet. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses raisonnemens sur le calcul des probabilités qui doivent servir de base aux sociétés de prévoyance. Nous nous bornons à payer un juste tribut d'éloges à la sagesse de ses observations.

COUP-D'OEIL SUR LES THÉATRES.

Académie royale de musique. — Quelle jeune téméraire a donc osé chanter le fameux *chacun soupire* après mademoiselle Grassari ? C'est madame Sainville : déjà une joie maligne faisait sourire l'envie; et déjà saisis d'épouvante, les amis pâlissaient : d'une voix tremblante, la nouvelle *Zénire* peut à peine faire entendre les premières notes; la seconde mesure est mieux, la troisième mieux encore; les applaudissemens éclatent, puis les *brava*, puis les *bravissima*, enfin le triomphe est complet : c'est celui de l'art et du goût. Mademoiselle Sainville obtiendra de M. C. (des *Débats*) de ne point aller encore s'enfouir parmi les chanteuses de couplets de la rue de Chartres ou du boulevart Montmartre.

Je suis trop poli pour y envoyer mademoiselle Paulin, quoiqu'elle ait chanté d'une manière bien étrange tout le rôle *d'Amazily*, dans Fernand-Cortèz. Mademoiselle Paulin a eu deux fois plus de voix que n'en a mademoiselle Sainville, mais elle avait deux fois moins d'étude et de méthode : et voyez où cela mène!

Le désespoir est dans les coulisses et dans les loges : Paul s'est donné une entorse.

L'Opéra n'a pas voulu faire comme ces magistrats de Beaune qui, après avoir présenté du vin à Louis XIV,

lui dirent qu'ils en avaient encore de meilleur. Il s'est empressé d'offrir ce qu'il y a de plus brillant aux augustes spectateurs qui l'ont visité mercredi, c'est-à-dire, qu'il leur a fait voir et entendre ces *Danaïdes* qui réunissent au suprême degré tout ce qui constitue le vrai genre de l'opéra : action intéressante et rapide, musique dramatique et variée, fêtes liées au sujet, danses pittoresques, décorations magiques ; ce spectacle étonnant ne peut être donné, dans tout son éclat, qu'à Paris. C'est un hommage que les étrangers viennent encore de rendre à la supériorité de notre théâtre lyrique.

Je voudrais pouvoir ajouter qu'ils ont la même admiration pour nos chanteurs ; mais Nourrit, qu'étouffe un excès de bonne santé, commence à ne plus pouvoir chanter les rôles que, depuis long-temps, il ne peut plus jouer. Quant à mademoiselle Reine, l'inévitable coryphée, elle s'y prend d'une voix si aigre pour célébrer les noces de ses cinquante maîtresses, que, semblable à certain oiseau dont parle Virgile, elle semble en prédire l'épouvantable dénouement :

Sæpè sinistra cavâ prædixit ab ilice cornix.

Je suis trop poli pour donner à mademoiselle Reine la traduction de ce vers latin ; je l'invite simplement à se faire dire quel est l'oiseau appelé *cornix*, et à bien se persuader que ce n'est pas celui-là qu'il faut imiter en chantant.

Théâtre Français. — Un journal généralement très-mal informé, mais qui, une fois dans sa vie, aura pu avoir raison, prétend que nous aurons décidément *Bélisaire.* Avant toutefois de se produire en public, le

vieux général a été invité, dit-on, à dépouiller les formes d'un orateur de Spafields, et le langage d'un rédacteur de la *Minerve*. Nous sommes prêts à l'entendre, et non à nous *battre*, comme l'insinue charitablement le susdit journal.

En attendant le grand jour de la représentation, nos tragédiens désœuvrés lisent l'ouvrage nouveau de M. Lemercier, tout en se promettant bien de ne suivre aucun de ses conseils. On remarque dans cet écrit un portrait de Mirabeau; et déjà de pointilleux critiques ont demandé ce que venait faire Mirabeau dans une *Instruction sur la Déclamation dramatique*. Tous nos journaux se sont suffisamment égayés naguère, en rapportant des vers de *la Mérovéide* de M. Lemercier : ne devraient-ils pas, aujourd'hui, rendre quelque justice à sa prose? Voici ce portrait : on n'en a peut-être pas tracé de plus fidèle : il serait curieux par tout, et n'est pas aussi déplacé qu'on pourrait le croire, à côté de celui de Lekain.

« Je vais parler de l'acteur politique le plus étonnant que j'aie à désigner en modèle aux premiers » acteurs de théâtre. Ce n'était par le style, ni un » *Démosthène*, ni un *Hypéride*, ni un *Cicéron*; il » n'avait la fluidité ni l'élégance devenue classique du » dernier; mais il avait l'action du premier. — Il n'a- » vait pas le charme extérieur ni les lèvres d'un *Al-* » *cibiade*; l'aspect de ses dehors frappait à son désa- » vantage : il était laid. Sa taille ne présentait qu'un » ensemble de contours massifs; quand la vue s'at- » tachait sur son visage, elle n'en supportait qu'avec » répugnance le teint gravé, olivâtre, les joues sillon- » nées de coutures, l'œil s'enfonçant sous un haut

» sourcil et dans le creux d'un enchâssement plombé,
» la bouche irrégulièrement fendue; enfin toute cette
» tête disproportionnée que portait une large poitrine.

» Etait-ce en lui la beauté des organes ou de la
» prononciation qui suppléait à sa figure ? Sa voix n'é-
» tait pas moins âpre que ses traits, et le reste d'une
» accentuation méridionale l'affectait encore; mais il
» élevait cette voix, d'abord traînante et entrecoupée,
» peu-à-peu soutenue par les inflexions de l'esprit et
» du savoir, et tout-à-coup montant d'une souple
» mobilité au ton plein, varié, majestueux, des pen-
» sées que développait son zèle. — Fort de sa mâle
» éloquence, grandi par sa déclamation, sa laideur
» disparaissait; il se montrait vraiment beau, sa vi-
» gueur avait des grâces, tant son âme le transfor-
» mait tout entier! Comme elle faisait bien servir ce
» qu'il avait de robuste en sa stature à toute l'énergie
» de ses expressions! comme elle dirigeait bien ses
» gestes prononcés et rares! comme elle affermissait
» son port altier, son maintien de lion! comme son
» génie accordait noblement et sans grimace, le feu de
» ses regards, le tressaillement des muscles de son
» front, de sa face émue et pantelante, et le mouve-
» ment de ses lèvres, aux intonations de la vérité, de
» la véhémence, de la menace et de l'ironie! A ce
» portrait, on a déjà nommé *Mirabeau*.

» La dignité du discours élevé, grave, impétueux,
» entraînant dans cet homme-là, m'imprima seule
» quelqu'idée des larges effets que *Lekain* eut l'art de
» produire; celui-ci, de plus, unissait à la perfection
» de l'accent oratoire, celle de l'accent dramatique.
» Les personnes qui les ont vus tous deux, m'ont as-

» suré qu'on les eût, parfois, pris l'un pour l'autre, » aux conformités de leur naturel également *théâ-* » *tral.* »

Opéra-Comique. — Depuis long-temps l'affiche promettait *Zadig.* On s'attendait à un opéra en trois grands actes : c'était même peu pour les vingt-un chapitres dont ce conte fameux est composé. L'on n'a vu paraître qu'un petit acte, et il s'est trouvé que c'était encore beaucoup pour l'extrait que l'auteur a voulu faire du chapitre intitulé *le Nez.* Zadig, dans Voltaire, pour éprouver sa femme Azora, feint une mort subite. Elle veut le suivre au tombeau. Un beau jeune homme vient la consoler ; et, pendant la conversation, il se plaint d'un mal de rate qui va trancher ses jours, si on ne lui applique aussitôt sur le côté le nez d'un homme mort la veille. Azora s'arme d'un rasoir ; mais au moment où elle va couper le nez de son mari, il ressucite, et lui fait une petite leçon fort amicale. A ce nez, l'auteur du petit opéra joué mardi, a imaginé de substituer une bague. Mais, malheureusement, à l'esprit de Voltaire il a imaginé aussi de substituer le sien, et c'est à quoi le public a refusé de se prêter. On prétend que ce petit avorton est d'une dame, qui lui avait donné pour père un des vieux chansonniers de la rue de Chartres. Mais dans quelle chanson avait-on vu jusqu'ici quatre rimes consécutives aussi harmonieuses que celles-ci : *assurément*, *décidément*, *certainement*, *probablement.*

Ces quatre adverbes joints font admirablement ;

mais moins bien pourtant que dans le sonnet de *Trissotin.* Aussi les sifflets en ont-ils fait justice, comme

de tout le reste, qui était à peu près dans le même goût.

La musique est attribuée à un Italien. En ce cas, honneur à la France! Le pauvre ultramontain s'était-il flatté d'égaler le *Calife de Bagdad* de notre Boïeldieu, parce qu'il avait placé une grosse caisse, des cimbales et un triangle dans son ouverture? Pas une phrase de chant, pas une idée, pas un trait! Et le *Journal Général* qui a vanté ce fouillis de notes!

Quoi! vous avez le front de trouver cela beau!

MÉLANGES.

Pensées à l'ordre du jour.

1.

Voltaire avait dit: *Osez montrer votre ouvrage à celui que vous censurez*, et cette belle maxime devint trop souvent sa propre condamnation. Nous tous qui écrivons sur les affaires publiques, nous l'adoptons, et bientôt nous l'oublions comme lui. Je tâcherai cependant de ne pas la perdre de vue. M. de Châteaubriand, de qui j'examine ici quelques opinions, n'aura jamais à me reprocher d'attaquer sa personne dans ses écrits, ni ses intentions dans ses doctrines. Par caractère, j'aime à rendre de justes hommages aux talens que j'admire.

2.

« *Le Roi*, dit-il (1), *était maître de donner à la*
» *France tel gouvernement qu'il eût voulu.* »

Non, car le Roi avait donné *sa parole.* Il a pensé comme le père de Charles V : « Si la bonne-foi, disait ce prince, était perdue sur la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur d'un Roi.

3.

« *On aurait dû licencier l'armée. Si l'on eût pris*
» *ce parti, Buonaparte n'aurait pas fait vingt lieues*
» *en France après son débarquement.* »

L'armée ne pouvait être licenciée.

Monsieur, lieutenant-général du royaume, avait dit en entrant à Paris : « Rien n'est changé en France,
» vous n'y voyez qu'un Français de plus ; » *Monsieur* avait dit au nom du Roi : « L'armée conserve ses
» honneurs, ses grades, ses pensions. » Le Roi, par sa déclaration de Saint-Ouen, avait confirmé ces promesses, et la Charte les avait rendues irrévocables.

Ainsi les ministres de 1814 ne peuvent être accusés pour n'avoir pas fait licencier l'armée.

Mais que devaient-ils faire ? Ce qu'ils n'ont pas fait, parce qu'ils ne croyaient pas à la Charte et qu'ils ne connaissaient pas la France.

Trop faibles pour *oser* licencier l'armée, ils étaient trop faibles pour *oser* imiter le Roi, qui avait adopté l'armée, sa gloire et ses revers.

---

(1) Troisième livraison du *Conservateur*.

L'hésitation et la défiance mal dissimulée ont seules perdu la France : car se défier de l'armée, c'était se défier de la France elle-même, puisque depuis seize années toutes les familles françaises ont été représentées par leurs enfans sur les champs de bataille.

En pareilles conjonctures, se confier c'est vaincre (la magnanimité impose toujours au courage); douter, c'est périr, et nous avons péri.

4.

« *Après le 20 mars....., on ménagea les grands,*
» *on frappa les petits, ce qui était se donner à la*
» *fois l'air de la peur et de la vengeance.*

A qui s'adresse ce reproche !... Lorsque les mille et mille destitutions eurent atteint les commis des débitans de tabac, la chambre de 1815 acquit le surnom *d'assemblée destituante*.

5.

« *Les ministres pouvaient conduire une telle as-*
» *semblée avec un fil, la faire marcher avec un*
» *mot : ils aimèrent mieux la combattre.* »

Conduire la chambre de 1815 avec un fil ! Je le crois, si au bout de ce fil, les ministres eussent voulu perpétuellement suspendre des lois telles que les projets *d'amnistie*.

Les chefs de la majorité de 1815, ne partageaient pas sans doute et d'une manière absolue les projets ou les espérances de leur parti. Mais chaque parti a son *peuple* qui l'entraîne malgré lui. Aussi examinez ce qui s'est passé dans le midi et dans les départemens de l'ouest. Était-ce la Charte que l'on y voulait ?

« Ceux qui sont à la tête des grandes affaires, di-
» sait le cardinal de Retz, ne trouvent pas moins
» d'embarras dans leur propre parti que dans celui
» de leurs ennemis. »

M. de Chateaubriand sait sans doute que quand il publia son livre : *De la Monarchie selon la Charte*, le plus grand nombre, dans son parti, trouva cette alliance de mots non moins extraordinaire que l'épigraphe même du *Conservateur*.

6.

« *Les intérêts de la vanité furent préférés à ceux*
» *de la patrie.* »

Sans doute, ils le furent en 1815, comme en 1814, et c'est encore aujourd'hui la plaie incurable de la France. Je ne citerai qu'un seul fait.

Un général vendéen, connu par la douceur de son caractère, et qui dans les cent jours a eu le bonheur d'épargner à son pays beaucoup de maux inévitables dans toute guerre civile, a cru devoir, peut-être pour cela même, faire imprimer son apologie. Dans une note de sa défense, il cite des traits de bravoure honorables, et il dit : M. le marquis de *** a reçu telle blessure; *le nommé* ***, chef de division, a eu un cheval tué sous lui. — Si donc le préjugé ou plutôt les distractions de la vanité s'expriment ainsi dans son propre parti, quel mal la vanité, livrée dans toute la France à son énergie naturelle, n'a-t-elle pas fait dans ce que l'on nommait le parti contraire, avant et depuis les *cent* jours?

« La révolution, disait La Harpe, est le crime de

» l'orgueil. » Il eût dit peut-être que le 20 mars a été le crime de la vanité.

7.

« *Comme la minorité ne décrète pas les lois, le ré-*
» *sultat nécessaire du parti que l'on avait pris fut la*
» *dissolution de la chambre.* »

La dissolution de la chambre était un besoin imminent ; elle a sauvé la France

Déjà que de symptômes allarmans l'avaient précédée ! Ce n'est point à Paris sans doute qu'ils pouvaient se faire sentir tels qu'ils étaient ; à Paris où, même sous le plus absolu despotisme, la liberté semble régner encore. Mais dans les provinces, où l'autorité est toujours à coté du citoyen, où les passions armées sont toujours en présence, lorsque l'autorité est subjuguée par un parti violent, c'est là qu'il fallait examiner si la dissolution de la chambre était nécessaire ; et ici je ne parle ni de Lyon, ni du midi, ni des départemens de l'ouest.

8.

« *Le premier ministère avait cru qu'une assemblée*
» *réduite en nombre, augmentée en âge, était facile*
» *à conduire : c'était oublier que la majorité est*
» *flottante dans une chambre peu nombreuse, sur-*
» *tout lorsqu'un cinquième de cette chambre se re-*
» *nouvelle tous les ans : c'était oublier que l'âge de*
» *quarante ans est l'âge de l'ambition et des passions*
» *politiques.* »

En fait, le gouvernement est revenu à la Charte.

En théorie, est-il bien vrai que dans notre gouverne-

ment, où la partie aristocratique est évidemment trop faible parce quelle est encore trop récente, il serait prudent et sage d'avoir une chambre où le nombre et l'âge des députés donneraient plus d'intensité, de développement et d'énergie à la partie démocratique ?

Aux temps de Charles Ier, malgré le poids immense de la chambre des pairs dans la balance du gouvernement, la chambre des communes voulut se déclarer *assemblée nationale*, et celle des pairs ne put la retenir dans ses limites légales.

Dans les cent jours, la chambre des représentans essaya le même rôle : que fut la chambres des pairs?

L'âge de quarante ans, dites-vous, est l'âge de l'ambition et des passions politiques. Celui de vingt-cinq ans est-il bien celui de la modération ?

En toute révolution, l'ambition et les passions politiques n'ont point d'âge. Mais à quarante ans elles peuvent être plus qu'à vingt-cinq, modérées par les intérêts et les espérances de famille. Dans une assemblée de deux cent trente personnes, elles sont moins effervescentes que dans une assemblée de six cent cinquante.

Si donc l'on n'était pas rentré dans le cercle de la Charte, la nécessité de se fixer l'ordonnerait peut-être : ou plutôt il ne serait plus temps aujourd'hui.

Lettre au Publiciste.

Metz, le 23 octobre 1818.

Les élections du département de la Moselle se sont terminées aujourd'hui.

Le collége électoral était, à Metz, pour ainsi dire tout entier, et présentait 921 votans.

Malgré les intrigues, je ne dirai pas d'un parti, car dans le département il n'en existe point, mais d'un certain personnage, tout n'a duré que quatre jours.

Union et oubli était la devise des électeurs.

Union et oubli, le Roi et la Charte, est la première ligne du mandat de leurs députés.

Le plaisir de voir des parens, de renouveller d'anciennes connaissances, de rencontrer quelque vieux compagnon d'arme, et de se féliciter sur le départ de Messieurs les alliés, rendait déjà la réunion fort gaie.

Cependant, quelque chose d'extraordinaire pour nous augmentait encore cette gaîté et l'assaisonnait, il faut l'avouer, d'une certaine malignité : ce quelque chose était les prétentions et les manœuvres du candidat étranger.

Sa lettre si douce, si soumise, si insinuante, si polie, si tendre, était répandue avec la plus généreuse libéralité.

Adressée, franc de port, à tous les électeurs connus, beaucoup d'entr'eux, de la partie allemande du département, se la faisaient interpréter dans les rues et sur les places publiques, et querellaient leurs interprètes, parce qu'ils ne pouvaient pas la comprendre, et qu'il est extrêmement difficile d'y parvenir dans un pays où l'on ne sait que parler raison.

Bien plus, et pour imiter les candidats d'Angleterre, l'honorable aspirant avait ajouté à son épître un couvert splendide, auquel des personnes apostées cherchaient à entraîner les habitans de la campagne.

Mais, avec les meilleures intentions, les choses vont

quelquefois bien mal dans ce bas monde. Par exemple, toute la sagesse de Minerve aurait-elle pu faire deviner à un homme d'esprit qu'il apprêtait à rire, lorsqu'il faisait apprêter à dîner ?

Ceci est le sujet d'une historiette ; notre solliciteur les aime, j'en trouve dans les *Lettres sur Paris*, et vous verrez tout-à-l'heure qu'il y a de bonnes raisons de raconter la mienne.

Mardi dernier, un meûnier des environs sortait de l'assemblée; non loin de là, car le couvert était dressé tout près de l'hôtel-de-ville, il est abordé par un homme d'assez mauvaise mine, qui lui demande s'il est électeur.

Frappé de l'extraordiraire de cette question, pour le lieu, il pense qu'il est dans une grande ville, se souvient qu'il n'a pas de passe-port, prend ces deux individus pour deux agens de police, leur répond affirmativement, et, pour preuve, déploie sa carte.

— Ah! vous êtes électeur, Monsieur! — Oui, Messieurs. — Hé bien, venez avec nous. Et les voilà qui prennent le meûnier d'un côté et de l'autre, bras dessus, bras dessous. — Mais où me menez-vous? disait-il. — Soyez tranquille, Monsieur; notre intention n'est pas de vous faire du mal. — Encore une fois, Messieurs, je veux savoir où je vais. — Vous allez vous trouver en très-bonne compagnie, Monsieur. Et le meûnier plein de confiance arrivait à l'hôtel.

Or, un général y logeait, et avait sous le porche ses deux sentinelles.

Le meûnier n'a pas plutôt aperçu deux cuirassiers le sabre à la main, au milieu de cette voûte obscure, que ses craintes doublent ses forces, persuadé qu'il est ar-

rêté. De deux vigoureux coups de poing il étend à terre ses deux *co-convives* (qu'on est obligé de porter au lit sans avoir dîné), s'enfuit à toutes jambes à son auberge, court à l'écurie, bride son cheval et part au grand galop, en criant qu'on veut emprisonner les électeurs.

De là, grande rumeur. Épouvantés d'une conduite aussi anti-libérale, on déclame d'abord, on cherche ensuite, et on découvre enfin la frayeur du bon homme.

Il ne s'imaginait pas, dans sa simplicité, que pour être digne de la représentation, il fallait savoir faire inviter par force des électeurs à dîner.

Il est plus important que vous ne le croyez, M. le rédacteur, de répandre cette aventure; car n'est-il pas bien convenable d'avertir, pour l'avenir, MM. les *candidats* des départemens qui auront à renouveller leurs députations, de ne pas placer le *couvert pour la campagne* dans les hôtels où logent Messieurs les généraux de toute arme, et particulièrement ceux des cuirassiers.

Nos députés sont Messieurs :

Roland, conseiller à la cour;

Vendel, Me de forges;

Grenier, lieutenant-général;

Simon, banquier.

Il ne m'appartient pas d'en faire l'éloge, puisque j'ai concouru à leur nomination.

(*Un électeur du département de la Moselle.*)

Autre Lettre au Publiciste.

Thouars, le 26 octobre 1818 (Deux-Sèvres).

Monsieur, je ne conteste point à M. Etienne, de la *Minerve*, le mérite de sa comparaison entre l'électeur *mourant* de Seine-et-Marne, qui s'est fait porter au collége électoral pour voter en faveur de M. de Lafayette, et le député à la convention qui, non pas mourant, mais malade, s'est fait porter à l'assemblée pour exprimer un vote énergique et libre au milieu de la servitude de l'anarchie, dans le funeste procès de Louis XVI.

Je conteste seulement à M. Etienne sa fausse érudition.

Il cite *M. Duhamel*, et il voulait dire sans doute *M. Duchatel.*

M. Duchatel était administrateur du département des Deux-Sèvres en 1792; jeune, plein de feu et de loyauté, ami des lois et de la liberté, il fut nommé commissaire pour pacifier les premiers troubles de la Vendée, au mois d'août 1792. Les paysans des environs de Châtillon-sur-Sèvres s'étaient portés en grand nombre sur cette ville. A l'arrivée des troupes envoyées contre eux, ils se retirèrent en désordre. Cependant on pointait le canon sur cette masse fugitive. M. Duchatel, armé d'une simple écharpe, se plaçant à l'embouchure du canon, épargna par son noble dévouement une effusion inutile du sang humain.

Nommé député à la convention, il se fit porter à l'assemblée pour protester contre le crime qui déjà était résolu.

En 1793, il fut proscrit par la faction de Robes-

pierre. Alors il s'était réfugié à Bordeaux. Des gendarmes se présentent chez lui et demandent Duchatel. *C'est moi*, leur dit-il ; sa noble contenance leur impose du respect, et ils se retirent. Quelques temps après il fut pris et périt sur l'échafaud !......

Je n'ajouterai qu'un mot à cette courte notice. M. Etienne a trop d'esprit pour ne pas sentir que sa *comparaison* serait véritablement un ridicule, s'il y insistait davantage.

Agréez, Monsieur, etc. (*Un Abonné*).

— Nous copions littéralement l'avis suivant dans le *Journal d'Affiches du département de la Seine*, du 26 au 28 octobre.

« On demande un jeune homme pour une des pre-
» mières maisons de commerce, un portier qui soit
» marié, *un professeur*, un cuisinier et une bonne,
» une fille de peine et une *demoiselle de compagnie*.
» S'adresser rue Montesquiou, n° 1, au second. «

Si une telle annonce n'est pas une mystification, la maison de commerce à qui on l'attribue, mériterait d'être traduite sur la scène du Vaudeville, à la requête des *professeurs* et des *demoiselles de compagnie*.

— « Comme les propriétaires de journaux, dit M. le
» docteur Gay, ne tombent pas des nues, qu'ils ont
» des *auteurs*, des enfans, etc., ensorte que soit
» pour eux-mêmes, soit pour les objets qui leur sont
» chers, ils sont intéressés à savoir ce qu'il faut penser
» de la saignée, j'ose ici, au nom de l'intérêt public,
» prier tous les propriétaires de journaux, sans en ex-

» cepter, bien entendu, le *Moniteur*, de vouloir bien
» transcrire dans leur journal ce peu de mots :
« *Selon le docteur Gay, le sang est la vie même ;*
» *mais de l'aveu de tout le monde, le sang est un des*
» *principes de la vie : donc la saignée attaque un des*
» *principes de la vie.* »

Pour cette fois, M. le docteur Gay ne se plaindra pas que nous parlions de lui et de ses ouvrages avec ironie ; nous citons fidèlement ; nous ajoutons même que, d'après ses vœux et ses espérances, *il est possible que les controverses médicales fassent oublier celles des indépendans, en dédommagement quoique bien faible, des maux infinis que la médecine a fait au genre humain.*

Comme propriétaires du Publiciste, ayant des *auteurs* et des enfans, nous n'avons point hésité à répondre au vœu de M. le docteur Gay.

REVUE POLITIQUE.

Extrait des papiers Etrangers.

The New-Times. — « L'évacuation des troupes alliées ne nous paraît pas être l'affaire la plus importante du congrès. Il est possible que tous les Français la regardent sous ce point de vue ; mais pour nous autres Anglais, il se présente aussitôt à notre esprit une question au moins aussi importante. Est-il conforme au bon sens de laisser l'Europe à la merci de

la faction qui domine en France ?..... Un ancien proverbe nous dit que *prévenir vaut mieux que guérir.* D'après un principe aussi sage, les grandes puissances doivent maintenir, selon nous, pendant *deux ou trois ans* une armée sur le continent. »

(Le *New-Times*, dans sa haute sagesse, ne dit pas sur quel point du continent son armée doit être cantonnée. Il eût été fort commode sans doute que ce fût en France et aux dépens de la France. Mais il est douteux que le roi des Pays-Bas et le roi de Prusse, pensent que le séjour de quelques cent mille hommes armés dans leurs États, soit une précaution fort prudente. Il est vrai que le *New-Times* ne pense pas ainsi, ni même les correspondans du *New-Times*. Quoiqu'il en soit, le gouvernement anglais a dû recevoir le 19 octobre les soumissions des entrepreneurs qui voudraient se charger du transport des troupes anglaises en Angleterre).

The Morning-Chronicle. — (L'éditeur s'occupe beaucoup du voyage de l'empereur Alexandre à Paris. Ce voyage, dit-il, excite beaucoup de jalousie, et l'on fait courir le bruit, sans doute pour le détourner de ce dessein, que l'on murmure beaucoup en Russie de son absence de ses États.

— Il revient de nouveau, et jusqu'à satiété, aux faits qui ont précédé l'abdication formelle de Charles IV.

The Times. — C'est le 20 de ce mois (octobre) que les troupes étrangères commenceront à se mettre en route vers leurs pays respectifs, pour que leur retraite soit effectuée entièrement le 30 novembre.

The Courrier. — « La France a donc repris son rang parmi les nations ! Trop belliqueuse dans la prospérité, mais admirable dans les revers, sa résignation courageuse aura servi d'un grand exemple au Monde. Elle va sous peu de jours subir une nouvelle épreuve des élections ; tout annonce qu'elles seront bonnes, faites sous des auspices aussi favorables que ceux de l'affranchissement de la patrie. »

The Times. — « Le comité des conférences diplomatiques à Paris, s'est à peu près borné à recevoir les propositions conciliatrices que les ministres portugais ont faites, en réponse au refus du nouveau ministère espagnol sur les clauses de la médiation essayée entre les deux Etats. »

The Bristish-Monitor. — « Il paraît certain que les souverains alliés n'interviendront pas dans les affaires de l'Espagne et de ses colonies. »

The Courrier. — « Le baron de Vincent, ministre d'Autriche, a remis au Roi de France une lettre autographe de son souverain, pour le complimenter sur la prochaine évacuation du territoire de son royaume. Cette démarche a précédé celle des autres ministres étrangers.

— Le roi de Sardaigne vient de rendre un édit remarquable par la sagesse et la profondeur des vues politiques. S. M. a créé une rente de 400,000 livres pour ceux de ses sujets dont les biens ont été vendus pour cause d'émigration, et en même-temps, elle a déclaré irrévocables les ventes faites sous le gouvernement français. Il serait à souhaiter qu'en France cet exemple

pût être imité un jour. » (*Nota.* La proposition en a été faite avant le 20 mars, dans la chambre des pairs, par M. le maréchal duc de Tarente. Sa proposition était commune aux dotations militaires et aux Français émigrés).

The Times. — « En France, parmi les candidats dont les noms sont mis en avant, il n'en est pas dix que le gouvernement eût un véritable intérêt à vouloir écarter; sur ces dix il n'en sortira pas cinq. Ils arriveraient tous les dix, qu'ils ne changeraient rien à la majorité.

Rien ne serait plus impolitique que d'avoir l'air de trembler à chaque élection, comme si le sort de l'Etat était mis dans la balance.

— Au nombre des bannis qui ont la faculté de rentrer en France, l'on cite MM. le général Lamarque, le comte Fermont, le général comte de Lobau, le colonel Marbot, Bouvier-Dumolard, ancien préfet, et Courtin, ancien procureur du Roi à Paris. »

The Sun. — « Il y a de bonnes raisons de croire que l'empereur de Russie a vendu à la France l'artillerie et les munitions de son contingent dans l'armée d'occupation.

— Le bruit se répand sur le continent qu'après la mort du grand-duc de Bade, qui ne laisse point d'enfans mâles, le fils de l'ex-roi de Suède sera désigné pour succéder au grand-duc. »

Sur Sainte-Hélène.

Le Morning-Chronicle revient toujours à son assertion qu'il existe une grande mortalité à Sainte-Hélène.

et il cite en preuve les pertes éprouvées par les troupes stationnées dans cette île.

Sir Mansel, capitaine au cinquante-troisième régiment, réfute cette assertion de la manière suivante, dans le *Courrier*.

Carmarthen, 22 *octobre*. — « Ayant fait partie » de l'état-major à Sainte-Hélène, pendant près de » deux ans, ce sera, je l'espère, un motif plausible » pour moi d'attirer votre attention et celle du public, » sur quelques réflexions insérées dans le *Morning-* » *Chronicle* du 19 de ce mois.

» Je m'embarquai à Portsmouth le 2 août 1815, avec » un bataillon du cinquante-troisième régiment, et je » restai à Sainte-Hélène jusqu'au 4 juillet 1817. Pen- » dant tout ce temps nous ne perdîmes que douze » hommes sur six cents, deux desquels moururent » accidentellement.

» Le deuxième bataillon du soixante-sixième se » rendit dans cette île environ six mois après notre » arrivée ; il ne perdit pas plus de vingt-cinq hommes, » dont la plus grande partie étaient des jeunes gens non » acclimatés.

» Le *Chronicle* est exact relativement à la perte » qu'éprouva le premier bataillon du soixante-sixième, » qui fut transféré de l'Inde à Sainte-Hélène ; mais » on ne doit nullement attribuer au climat la mor- » talité qui régna dans ce corps ; car il y avait beau- » coup de malades dans ce régiment, avant de s'em- » barquer à Calcutta ; et le changement de quartiers » a diminué le mal bien loin de l'augmenter.

» Vous pouvez, si vous le jugez à propos, rendre » cette lettre publique. »

Nota. Les cris d'allarmes jetés tout à coup sur la prétendue insalubrité de Sainte-Hélène, avaient une cause bien connue, celle d'exciter par des motifs pris dans l'humanité, les souverains aliés à changer le lieu d'exil de Napoléon. Les bruits que l'on a répandus avec une certaine affectation à cet égard, étant dénués de vérité.

FRANCE.

Le 28 à midi et demi, S. M. le roi de Prusse, accompagné du prince royal de Prusse et de S. A. le prince de Mecklembourg, est arrivé à Paris.

A deux heures un quart, l'empereur Alexandre, accompagné de S. A. I. le prince Constantin, est également arrivé à Paris.

Les princes de la famille royale se sont rendus alternativement chez LL. MM. II. et RR. pour leur présenter leurs hommages.

A cinq heures et demi, les deux monarques sont arrivés au château.

M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre de service, ayant annoncé au Roi l'arrivée des deux souverains, S. M. s'est levée, a été au-devant d'eux et les a embrassés avec une vive affection; elle les a ensuite invités à passer dans son cabinet, et s'est entretenue avec eux pendant un quart d'heure... Après les présentations des autres princes étrangers, on a passé dans la salle des banquets....

Après le dîner, le Roi est resté trois-quarts d'heure dans son cabinet, seul avec l'empereur Alexandre. S. M. a fait ensuite les adieux les plus touchans

l'empereur de Russie, en se plaignant de son départ trop précipité.

L'empereur de Russie est parti le soir même à huit heures, pour Senlis, où S. M. a dû coucher.

On remarquera sans doute ce qu'un pareil voyage exprime de délicatesse. Il semble que, par la promptitude de son départ, l'empereur Alexandre ait voulu prouver qu'il ne faisait qu'une visite au Roi et pour le Roi, sans qu'il fût possible d'y soupçonner l'ombre même d'aucun motif politique. Déjà les journaux étrangers avaient fait leurs conjectures sur le voyage des deux souverains

---

Elections de Paris.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN. — 7118 *Electeurs.*

Candidats.	M. Benjamin Constant	2920 voix.
	M. Ternaux aîné	1954.
	M. Ternaux, sans désignation.	51.
	M. Bonnet, avocat	931.
	M. Bonnet, sans désignation	21.
	M. Olivier	458.
	M. Gilbert des Voisins	293.
	M. Manuel	233.
	Voix disséminées	257.
	Total égal	7118.

M. Bonnet s'est désisté de toute candidature, et a publiquement annoncé qu'il s'estimerait heureux, si ses amis reportaient leurs voix sur M. Ternaux.

On a fait circuler, avec le *Journal du Commerce*, un billet imprimé ainsi conçu :

« M. Benjamin Constant a réuni dans toutes les sec-
» tions la grande majorité des suffrages. Sur 7118 vo-
» tans, il a obtenu 2920 voix. M. Ternaux en a eu 1934,
» M. Bonnet 900. De sorte que M. *Benjamin Constant*
» a réuni à lui seul plus de voix que ces deux can-
» didats. En joignant aux voix qu'a déjà M. *Benja-*
» *min Constant*, celles qui se sont disséminées sur
» MM. Gilbert des Voisins, Manuel, La Fayette,
» Chaptal et autres candidats, on obtient bien au-delà
» de la majorité absolue. En conséquence, tous les amis
» de la liberté constitutionnelle sont invités, au nom
» de la PATRIE, à se réunir sur M. *Benjamin Constant*.
» S'ils le font, leur succès est assuré. »

Deuxième Scrutin. — 6981 *Électeurs.*

M. Benjamin Constant	3431	suffrages.
M. Ternaux	3255.	
M. Bonnet	126.	
M. Olivier	103.	
Voix disséminées	66.	
	6981.	

Troisième Scrutin. — *Électeurs* 7630.

M. Ternaux	3829	suffrages.
M. Benjamin Constant	3749	
Bulletins nuls	52.	
	7630.	

M. Ternaux aîné a été proclamé élu député pour

le département de la Seine, en remplacement de M. Goupy, décédé.

La séance du collége électoral a été levée aux cris de *vive le Roi.*

Elections connues.

Seine. (Paris.) — M. Ternaux aîné.

Seine et Marne. — M. Ménager, député sortant ; M. de Saint-Cricq, député sortant et président du collége ; M. Despatys, député sortant.

Ain. — M. Camille Jordan, président du collége électoral, député sortant ; M. le baron Girod de l'Ain ; M. Rodet, avocat.

Moselle. — M. Wendel, président ; M. Roland conseiller à la cour royale ; M. Simon, banquier ; M. Grenier, lieutenant-général.

Manche. — M. le comte Dumanoir, contre-amiral, député sortant et président du collége ; M. Le Joli de Villers, député sortant, vice-président ; M. Avoine-Chantereyne, député sortant, vice-président ; M. le chevalier Sivard, aussi vice-président.

Haute-Saône. — MM. de Grammont et Martin de Gray, députés sortans.

Indre. — M. le comte de Bondy, député sortant, et M. Charlemagne.

Nièvre. — M. Chabrol de Chaméane, et M. Bogne de Faze.

Corrèze. — M. le comte d'Ambrugeac, député sortant, vice-président ; M. Bédoch.

Loire. — M. Dassier, président ; M. Fournas, conseiller de préfecture ; M. Popule.

Vendée. — M. Manuel, avocat; M. Perraud du Magny; M. Egonnière, ex-président du tribunal civil.

Landes. — M. Poyféré de Cère, députant sortant, président; M. Cardonnau, vice-président.

Tarn-et-Garonne — M. le baron Portal, président; M. le baron de Mortarieu, député sortant.

Basses-Alpes. — M. Arnaud de Puimoison, président, député sortant.

Rhône. — M. Camille Jordan (déjà nommé dans le département de l'Ain), en remplacement de M. de Fargues, décédé.

Nord. — M. Dupleix de Mézy, président, député sortant; M. Revoire, député sortant, vice-président; M. de Brigote, député sortant.

Basses-Pyrennées. — M. Gestas, inspecteur des eaux et forêts, en remplacement de M. Faget de Baure, décédé.

Gard. — M. le comte de St.-Aulaire, président; M. Chabaud-Latour; M. Reynaud de Lascour.

Finistère. MM. Kératry, Guilhem, Borgais de Bordes et Manuel. (Ce dernier déjà nommé dans la Vendée.)

Tarn et Garonne. — (Suite.) M. de Mortarieu, vice-président.

Nord. — (Suite.) MM. Frémicourt, de Quéon-Saint-Hilaire, Gossuin, vice-président; Deforêt-Dequarville, vice-président; et D'Eaucarderie.

Sarthe. — MM. Hardouin, Thoré et Delahaye. (Un député reste à nommer.)

POÉSIE.

M. Sapinaud de Boishuguet vient de publier en vers français une traduction des *Psaumes* de David (1). Cette production, dans le temps où nous sommes, mérite d'être remarquée. Elle honore le talent et le caractère de son auteur. Nous y consacrerons un article dans cette feuille.

Notre premier soin, en ouvrant ce recueil, a été d'y chercher le Psaume *Super flumina Babylonis*, élégie la plus touchante, morceau le plus admirable de l'antiquité. Tous les poètes qui l'ont voulu traduire fidèlement y ont échoué. M. de Sapinaud a-t-il été plus heureux ?

Nous en feront juges nos lecteurs. Cependant, la manière dont M. de Sapinaud a terminé son ode, en supprimant le mouvement terrible qui la termine dans le texte, et en y substituant ses propres sentimens, sentimens si doux et si noblement exprimés, fait le plus grand honneur à son caractère et à son cœur. Il est aisé de voir que plus d'une fois, il a dit sur les terres étrangères : *Super flumina Babylonis, illic sedimus et flevimus, dùm recordaremur Sion.* Mais il n'a pas voulu dire comme les exilés de Jérusalem : *Beatus qui tenebit et allidet parvulos tuos ad Petram.*

---

(1) Les Psaumes, traduits en vers français, par M. de Sapinaud de Boishuguet, chevalier de Saint-Louis. — 2 vol. in-18. A Paris, chez Adrien Leclerc, quai des Augustins, n. 35.

Voici l'ode de M. de Sapinaud. Nous y joindrons une imitation du même Psaume, qui nous a été communiquée. Celle-ci nous semble quelquefois s'approcher du psalmiste aussi fidèlement que notre langue rebelle pouvait le permettre.

Super flumina Babylonis.

(Par M. Sapinaud de Boishugoet).

Captifs et malheureux, aux rives de l'Euphrate,
Nous baignions de nos pleurs cette contrée ingrate,
Au doux souvenir de Sion :
Compagnes de nos maux, nos lyres détendues,
Muettes et sur l'onde aux saules suspendues
Ne nous charment plus de son nom.

Cependant nos vainqueurs, insultant à nos peines,
Demandent que nos voix, sur ces rives lointaines,
Amusent leur oisiveté :
Ceux qui nous ont ravis à nos foyers antiques,
Nous ont dit : chantez-nous quelqu'un de ces cantiques
Que l'on chante en votre cité !

Eh ! comment pourrions-nous, loin de notre patrie,
Loin de Jérusalem, cette ville chérie,
Moduler encor quelque chant... !
O cité de Sion ! si jamais je t'oublie,
Que la main qui me sert, défaillante et flétrie,
Oublie aussi le mouvement.

Oui, si jamais de toi s'éloigne ma pensée,
Que ma langue en ma bouche, immobile et glacée,
Cesse de louer le Seigneur....

Pour toi seule, ô Sion ! sont mes vœux, ma tendresse ;
Dans la joie ou les pleurs, Sion sera sans cesse
L'objet le plus cher à mon cœur !

O reine des cités ! ô berceau de mes pères !
Puissé-je, revenu des terres étrangères,
A tes regards encor m'offrir.....
Heureux ! heureux alors ! si je puis sans allarmes
Epancher dans ton sein et ma joie et mes larmes,
Te revoir heureuse et mourir !

Super flumina Babylonis.
(Psalm. 136.)

Sur ces bords d'exil et d'allarmes,
Où Babylone insulte à notre affliction,
Nous nous sommes assis et nous versions des larmes
Au ressouvenir de Sion.

Nous laissions nos harpes plaintives,
Et nous les suspendions aux saules de ces bords :
Nos maîtres cependant, à nos tribus captives,
Osaient demander des accords !

Ils nous disaient dans nos misères :
Chantez-nous de Sion quelqu'hymne solennel !
Comment chanterions-nous, aux terres étrangères,
Les cantiques de l'Eternel ?

Jérusalem ! Si je t'oublie
Et si ma voix s'unit à leurs tristes concerts :
Loin de tes sacrés murs si ma harpe avilie
Pouvait profaner tes revers ;

Ah! Puisse ma main desséchée
Vers toi, Jérusalem, ne s'élever jamais!
Que ma langue s'arrête, immobile, attachée,
Toujours glacée à mon palais?

Seigneur! fidèle en ta colère,
Rappelle-toi qu'Edom insultait à nos pleurs!
Fais qu'au jour de Sion cette race adultère
Eprouve nos saintes fureurs!

Ivres d'une joie insensée,
Ils criaient : « Renversez, renversez ses remparts!
« Et que le soc traîné sur leur trace effacée
« Les sillonne de toutes parts! »

De Babel, fille misérable,
Heureux! qui te rendra nos affronts et nos fers!
Qui répandra sur toi la coupe inexorable
Des maux que nous avons soufferts!

Heureux! au jour de la vengeance,
Le vainqueur qui verra tes palais embrâsés,
Tes guerriers expirans, tes vierges sans défense,
Tes fils sur la pierre écrasés!

ANNONCES.

Michel Morin et la Ligue, nouvelle politique, traduite de l'italien, par H. M. Audin. A Paris, chez Audin, libraire, quai des Augustins, n°. 25.

L'Oyssée, etc., traduction nouvelle par M. Dugas-Montbel, 2 vol. in-12, chez Ant.-Aug. Renouard.

La Session de 1817, par M. Camille Jordan (de Lyon) député de l'Ain. Chez Delaunay, etc., prix 5 fr.

Bibliothèque choisie pour les Dames, rédigée par madame Dufrenoy. 2e liv., tom. IV, V et VI. A Paris, chez Lefuel. Prix : 21. fr.

Nouvelle Rhétorique française, extraite des auteurs suivans : Aristote, Hermogène, etc. A Paris, chez Delalain.

Prospectus d'une nouvelle Encyclopédie poétique. Ce recueil sera de 18 vol., qui paraîtront en 5 liv. — Chaque vol. 2 fr. — On souscrit chez Ferra, rue des Grands-Augustins, n° 23.

De l'Hygiène des Gens de lettres; par E. Brunaud, D. M., à Strasbourg, etc. A Paris, chez Méquignon l'aîné. Prix : 7 fr.

Du Crédit public en général; par Harel. A Paris, chez Petit.

Leçons latines modernes de littérature et de morale, etc.; par M. Noël et M. de la Place. 2 vol. in-8°. A Paris, chez Lenormant. Prix : 12 fr.

Histoire de la Magie en France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours; par M. Jules Garinet; in-8°. A Paris; chez Foulon et compagnie. — Prix : 6 fr.

Histoire de la Guerre d'Espagne contre Napoléon Bonaparte; par une commission d'officiers de toutes armes, établie à Madrid, auprès de S. E. le ministre de la guerre; traduit de l'espagnol; tom. 1er. A Paris, chez Lenormant, chez Neveu, chez Delaunay, etc.

De l'Imprimerie de A. DUBRAY, rue Ste.-Anne, n° 57.

LE PUBLICISTE.

Réponse à un article de M. le Cardinal de la Luzerne, intitulé : Des Ecoles chrétiennes.

Son éminence M. le cardinal de la Luzerne a soumis au tribunal de l'opinion publique, par la voie des journaux (1), une discussion qui semblait ne devoir être décidée que par l'autorité publique, puisqu'il existe des lois précises, et qu'il s'agit non pas de lois à solliciter, mais de lois à faire exécuter.

Jusqu'à ce moment personne encore n'a répondu à ses objections, et ce n'est pas sans doute qu'elles soient regardées comme irréfragables. Cependant le silence que l'on

(1) Voyez la *Quotidienne*, du 26 octobre dernier

observe pourrait être pris pour un aveu tacite que l'on n'a rien à répondre. J'essayerai ce que l'on n'a point fait. Je n'imagine pas que l'autorité d'un nom que l'on révère suffise pour faire taire celle de la loi.

La question soumise au public par M. le cardinal de la Luzerne, est de la plus haute importance. A elle se rattachent de grands intérêts : il ne s'agit pourtant en apparence que des diplomes auxquels l'université veut soumettre les frères de la congrégation de Saint-Yon, conformément à l'ordonnance du Roi du 29 février 1816.

Lorsque l on discute, il est bon de savoir de quoi et pourquoi l'on discute. Je vais donc commencer par exprimer le texte des lois. J'établirai ensuite les faits qui sont l'objet de la contestation, et enfin les objections de M. le cardinal de la Luzerne.

§. I. *Lois.*

L'université existe, non par décret ni par ordonnance, mais par la loi du 10 mars, ainsi conçue :

« Il sera formé, sous le nom *d'universite*,

» un corps chargé *exclusivement* de l'ensei-
» gnement et de l'éducation publique. »

Cette loi n'étant révoquée par aucune loi spéciale, se trouve implicitement en vigueur, conformément à l'art. 68 de la Charte.

L'université fut organisée par le décret du 17 mars 1808. L'article 1er porte : « L'en-
» seignement public est confié *exclusivement*
» à l'université. »

L'art. 2 porte : « Aucune école, aucun
» établissement quelconque d'instruction ne
» peut être formé *hors de l'université et sans*
» *l'autorisation* de son chef.

L'art. 109 porte : « *Les frères des écoles*
» *chrétiennes* seront *brevetés* et encouragés
» par le grand-maître, qui visera leurs statuts
» intérieurs, *les admettra au serment* (d'obéis-
» sance à l'université), leur prescrira un
» habit particulier, et fera surveiller leurs
» écoles. »

Les décrets et les statuts qui régissent l'université ont été confirmés par l'ordonnance royale du 15 août 1815.

Le 29 février 1816, Sa Majesté rendit une ordonnance qui établit dans chaque canton un comité gratuit et de charité, pour surveiller et encourager l'instruction primaire.

Ces comités sont présidés par le curé du canton ; de plus, chaque école a pour surveillant spécial le maire et le curé ou desservant de la commune.

Par les art. 10 et 11, nul ne peut exercer les fonctions d'instituteur primaire, s'il n'a reçu du recteur de son académie un brevet de capacité, des premier, deuxième ou troisième degrés.

L'art. 13 est ainsi conçu : « Pour avoir le » droit d'exercer, il faut, outre le brevet gé» néral de capacité, une autorisation spé» ciale du recteur pour un lieu déterminé. » Cette autorisation spéciale devra être agréée » par le préfet. »

L'art. 36 porte : « Toute association reli» gieuse ou charitable, telle que celle des » écoles chrétiennes, pourra être admise à » fournir, aux conditions convenues, des » maitres aux communes qui en demande» ront, pourvu que cette association soit au» torisée par nous, et que ses réglemens et » les méthodes qu'elle emploie aient été ap» prouvées par notre commission de l'instruc» tion publique. »

Enfin, l'art. 37, d'où M. le cardinal de la Luzerne tire son principal argument, est ainsi

conçu : « Les écoles pourvues par ces sortes » d'associations, *resteront soumises comme les » autres à la surveillance des autorités établies par la présente ordonnance.* »

Telle est la législation. M. de la Luzerne n'a cité que les articles 36 et 38 de l'ordonnance du 29 février 1816, et il en a déduit ses argumens. J'ai dû citer tous les actes législatifs antécédens.

§ II. *Faits.*

Par suite de la loi du 10 mars 1806 et du décret du 17 mars 1808 (art. 109), les frères des écoles chrétiennes ont présenté leurs statuts au grand-maître de l'université, qui les a visés et approuvés, avec quelques modifications contenues dans un arrêté du 4 août 1810.

Ils ont soumis toutes leurs écoles à l'université, et n'en ont établi aucune sans son autorisation.

Le supérieur des frères étant mort en 1810, le chapitre général demanda à l'université la permission d'élire un nouveau chef, conformément aux statuts : ce qui fut accordé ; le frère Gerbaud, supérieur actuel, fut nommé.

Alors, on ne contestait point à l'université

ses droits de jurisdiction : il ne s'agissait pas d'indépendance, mais de protection. L'université donnait de l'argent aux frères ; elle les couvrait de son privilége dans la conscription ; elle allait à leur secours partout où ils étaient attaqués ou menacés.

Le grand-maître délivrait des brevets individuels ; c'est un fait que l'on ne peut détruire.

La commission royale, qui a succédé au grand-maître et au conseil de l'université, à la fin de 1815, n'a trouvé sur ce point aucune résistance ; ses droits n'ont été nulle part méconnus ; et même en 1816, elle a délivré 86 brevets individuels.

Le premier exemple de résistance date seulement de 1818. Il a été donné à l'occasion d'une troisième école établie dans une ville où déjà les frères des deux écoles existantes avaient été brevetés et autorisés par la commission.

En ce moment, la résistance est universelle dans ces écoles. On dit qu'elle est appuyée par de grands dignitaires de l'église ; ce qui me conduit naturellement aux argumens et aux objections de M. le cardinal de la Luzerne.

§ III. *Discussion.*

Voici les argumens et les conjectures de son éminence. Je citerai fidèlement :

L'obligation que l'on veut imposer, dit-il, *aux frères des écoles chrétiennes de se soumettre aux brevets individuels, est insolite.*

Dans le droit, elle est prescrite; dans le fait, elle a été reconnue jusqu'au printemps de 1818. Mais puisque l'on conteste le *droit*, je ne l'examine point en ce moment : il me suffit de réfuter par le fait la proposition établie. On ne niera pas qu'en 1816 même, 86 brevets individuels ont été délivrés, non-seulement par suite du droit qui résultait de l'ordonnance du 29 février, mais encore par continuation du droit exercé antérieurement par M. le grand-maître de l'université.

Cette obligation sera funeste, si, comme tout le fait présumer, elle cache des vues ultérieures, et entraine la dissolution de la congrégation.

N'ayant aucune mission pour désavouer des conjectures élevées contre un corps qui exerce ses fonctions par l'effet d'une loi et sous l'autorité du Roi, je ne me permettrai même pas de les examiner. Je me borne à dire qu'il s'agit

seulement de savoir si les frères doivent ou ne doivent pas être brevetés, c'est-à-dire, s'ils sont instituteurs ou s'ils ne le sont pas.

Le but secret, et même point trop secret, est de forcer les frères à abandonner la méthode d'enseignement qu'ils pratiquent depuis plus de 130 ans avec le plus grand succès, pour adopter le mode d'enseignement mutuel. Après avoir obligé tous les frères à recevoir de l'université des diplomes, l'université les refusera à ceux d'entre eux qui refuseront de changer leur ancienne manière d'enseigner pour la nouvelle.

Même réponse. Il ne m'appartient point de prendre la parole au nom de l'université.

Seulement, j'ouvre l'ordonnance du Roi, du 29 février 1816, et je vois que les recteurs de l'université ne peuvent refuser les brevets aux instituteurs quels qu'ils soient, et sans distinction de méthode, à ceux qui possèdent les qualités requises pour l'enseignement, dans l'ordre moral et dans celui de la capacité.

Il est des personnes qui souhaitent, qui espèrent que les frères refuseront de se soumettre aux diplomes. Celles-ci, animées de la rage contre la religion, si commune dans ce siècle, comptent que leur refus sera un

titre et un moyen pour leur interdire l'enseignement ; d'où résultera la destruction de la congrégation, et, par une conséquence ultérieure, l'anéantissement de la religion dans la classe populaire........

Certes, je condamne et je voue au mépris qu'elles méritent, les personnes *animées de rage contre la religion ;* mais en sortant ainsi de la question, faut-il donc les autoriser à demander aux frères si, pour prévenir cet anéantissement de la religion dans la classe populaire, ils ne pourraient pas se soumettre au diplome en 1818, sous l'autorité du Roi, comme ils le faisaient en 1812 sous l'autorité de Napoléon ? Certes, la religion ne tient nullement à un brevet de capacité. Mais l'enseignement mutuel.... Une méthode serait elle donc une hérésie ? Ou, si une méthode n'est au fond qu'une méthode, pourquoi en parler comme d'une hérésie ?

Mais je m'écarte moi-même de la question. Il n'est pas vrai et il est impossible que la délivrance des brevets soit un moyen de forcer les frères à adopter une méthode qui n'est pas la leur. La méthode qu'ils emploient est bonne ; elle est éprouvée par 150 années de succès. On sait qu'il ne dépend pas des frères en par-

ticulier de la changer pour une autre, puisqu'ils sont individuellement soumis à la règle de leur ordre. L'université ne pourrait donc, sans abus de pouvoir et sans absurdité, vouloir les y contraindre. Elle peut désirer, sans doute, que la congrégation en adopte ou en trouve une plus parfaite ; mais l'université ne peut aller au-delà d'un simple vœu.

De là résulte la marche tantôt violente, tantôt insidieuse, employée pour contraindre et pour surprendre la simplicité des bons frères. Ici, on les menace de les traduire devant les tribunaux ; là, on leur signifie qu'ils vont être traînés à la conscription militaire, s'ils n'accèdent pas à la demande des diplomes.......

Ceci rentre dans la question de *droit*, qui sera examinée plus bas. Mais s'il est reconnu que les frères, comme tous les autres instituteurs primaires, sont soumis à la loi générale, il est incontestable que leur résistance les expose à la clôture de leurs écoles, et qu'elle est de fait une renonciation au bénéfice de la loi sur l'armée, qui les dispense du service militaire. Tout se réduit donc à ces mots : *Être ou n'être pas.*

Certes, les frères ne doivent ni ne peuvent accéder au changement auquel on veut les forcer.

Ce n'est point à changer de méthode qu'on *veut les forcer.*

Il ne le doivent pas ; ils ne le peuvent pas, parce que les vœux qui les engagent envers Dieu et la société les lient à leurs statuts, et leurs statuts à leur enseignement actuel. Ils sont décidés, ces hommes toujours mus par la religion, à suivre la loi de leur conscience. Ceux qui, de bonne foi, croyaient proposer une méthode plus parfaite, auront la douleur de voir qu'ils n'ont fait que servir l'impiété.

Encore une fois, il n'est pas question de méthodes ni d'impiété, mais de brevets d'institution *dans un lieu déterminé,* conformément à l'art. 25 de l'ordonnance du Roi, du 29 février 1816.

Ces craintes sont d'autant plus absurdes, qu'elles sont d'avance détruites par les articles 18 et 20 de l'ordonnance du Roi, qui portent expressément que les recteurs ne pourront refuser leur autorisation à l'instituteur *présenté par toute personne, association ou communes qui auront fondé une école, ou qui l'entretiendront*, s'il est muni d'un certificat de capacité, et si sa conduite est sans reproche. Or, les conditions du brevet de capacité sont fixées par l'art. 11 ; et si un recteur osait abu-

ser de son autorité pour refuser l'autorisation, n'y a-t-il donc pas recours au Roi lui-même en son conseil-d'état?

Pour assujétir les frères à la servitude des diplomes personnels, on avait cité un décret de Bonaparte, du 17 mars 1808.

Le décret du 17 mars 1808 était le résultat de la *loi* du 10 mars 1806, et il a été confirmé par l'ordonnance du Roi, du mois d'août 1815.

Ce décret portait que les frères des écoles chrétiennes seront brevetés par le grand-maître de l'université. J'ai répondu que le mot : seraient brevetés, *peut s'entendre d'un brevet général expédié à toute la congrégation, avec autant de justesse que des brevets spéciaux donnés à chacun des membres.*

L'interprétation serait commode sans doute; mais rien n'y autorise. Il est dit textuellement : *les frères seront brevetés par le grand-maître, qui les admettra au serment*, etc.

Littéralement, il s'agit donc de brevets individuels, et l'*individualité* est ici formellement caractérisée par l'*admission au serment.*

Si l'on argue que le grand-maître n'a pas exigé le serment, il ne l'exigeait pas davantage des autres instituteurs primaires. Il avait délégué ses pouvoirs aux recteurs, qui se

conformaient à la prudence de leur chef. Jamais sur ce point administration n'a été plus paternelle.

C'est dans le premier sens que Bonaparte l'a interprété et exécuté par le diplome général qu'il a fait rendre par le grand-maître de l'université, le 4 août 1810. Depuis cette époque, le décret de 1808 a constamment reçu cette interprétation, cette exécution; par conséquent, le nouveau sens qu'on veut donner à cette loi est aussi contraire à sa lettre et à son esprit, qu'il est dangereux en lui-même.

J'ai déjà dit que, conformément à l'art. 109, les frères ont présenté leurs statuts au grand-maître. Ils le devaient, c'était la condition de leur existence. Le grand-maître les a visés, approuvés et *modifiés* par son arrêté du 4 août 1810. Cet arrêté est leur titre actuel; ils n'en ont pas d'autres dans l'université, ni en France, puisque les statuts de l'université ont été approuvés par le Roi au mois d'août 1815.

Prétendre que l'acte qui les reconnait en France comme congrégation, est un brevet d'*individualité* pour tous, c'est un étrange abus de mots.

En fait, l'interprétation alléguée n'a pas eu lieu, et M. le cardinal de la Luzerne a été mal informé, car M. le grand-maître a délivré des diplomes individuels, et la commission royale n'a cessé d'en délivrer que depuis la résistance des frères de la troisième école de leur institut, fondée à Metz au printemps de 1818.

Voudrait-on se prévaloir de l'art. 38 de l'ordonnance du Roi, du 29 février : voici ce qu'il porte :

« *Les écoles pourvues de maîtres par ces* » *sortes d'associations, resteront soumises* » *comme les autres à la surveillance des* » *autorités établies par la présente ordonnance.* »

Que les autorités établies par l'ordonnance surveillent la manière dont sont tenues les écoles chrétiennes : les frères ne redoutent aucune surveillance. Mais qu'elles ne prétendent pas instituer par leurs diplomes des hommes institués en corps par la loi, individuellement par leur supérieur.

C'est ici la question de droit à résoudre, et l'on croit vainement l'obscurcir en l'isolant des faits antérieurs et de l'ordonnance même qui la résout toute entière.

En effet, l'on argue ici de ces mots : *resteront soumises comme les autres à la surveillance des autorités établies par la présente ordonnance;* et l'on croit répondre en disant que les écoles des frères ne redoutent aucune surveillance. Il n'est point d'école qui ne se croie fondée à tenir le même langage. Ce n'est donc pas répondre.

Mais je demande à mon tour de quelles autorités parle ici l'article ci-dessus? Avant l'ordonnance, le grand-maître seul délivrait les diplomes d'instituteurs.

Or, par les art. 12 et 13 les recteurs sont chargés de faire examiner les instituteurs, de leur donner leur brevet de capacité, de leur délivrer l'autorisation spéciale d'exercer pour un lieu déterminé; enfin, de révoquer, s'il y a lieu, les brevets de capacité et leurs diplomes.

Ici les recteurs sont donc compris parmi *les autorités établies par l'ordonnance.*

Quel est maintenant leur droit de surveillance? Se borne-t-il, pour les écoles des frères, à examiner s'ils se conforment au régime général des écoles publiques? Non, leur surveillance s'étend sur l'enseignement et sur ceux qui enseignent, sur leur capacité comme sur leur conduite.

Or, *puisque les écoles des frères restent soumises comme les autres* (texte de l'art. 38) *à la surveillance des autorités établies par l'ordonnance*, ce serait torturer le sens de la loi que d'en faire sortir une exception, lorsqu'elle soumet évidemment l'exception à la règle générale.

Cet article est déjà un peu long. Je ne l'étendrai pas davantage. J'ai voulu seulement écarter des objections étrangères à la véritable question. Qu'il existe une controverse sur l'utilité ou le danger de la méthode de l'enseignement mutuel, ce n'est point là ce dont il s'agit pour les frères. Leur méthode est reconnue, et l'on ne songe point à leur en faire adopter une autre. Les présenter, sous ce prétexte, comme des objets de persécution, c'est étrangement méconnaître et leurs véritables intérêts et ceux même de l'instruction religieuse. On persuadera difficilement aux esprits sages que la religion soit intéressée à ce que les frères ne reçoivent pas de l'université leur diplome pour telle ou telle école, lorsque, par les lois, nulle école, même une faculté de théologie, ne peut exister que sous l'autorité de l'université. Quant aux ennemis de la religion, ils se rejoui-

ront sans doute de cette singulière querelle.

C'est en effet un grand tort que de donner les armes de la raison à ceux que l'on redoute; mais la résistance *insolite* des frères à reconnaître dans l'université le pouvoir que l'université n'exerce et ne peut exercer qu'au nom du Roi, fera faire sans doute des réflexions sérieuses; et l'on ne manquera pas de se demander ce que seraient les jésuites, si les frères de Saint-Yon ſont tant de bruit pour un diplome?

Sur les Elections du département de la Sarthe.

Les attaques personnelles peuvent être facilement dédaignées, et ce que nous voyons chaque jour de la manière dont elles sont dirigées, doit y rendre chaque jour aussi plus indifférent; mais il n'en est pas de même de ce qui tient à la saine intelligence des lois qui nous régissent: ici tout est grave, tout peut au moins le devenir par les conséquences.

Aucune loi, dans notre ordre politique, n'est plus importante que la loi des élections. Tout ce qui touche à l'exacte observation des formes qu'elle prescrit est donc de rigueur, et il serait très-dangereux de laisser à cet égard aucune fausse doctrine s'établir, aucun faux principe s'accréditer.

Un journal périodique reproche au président du collége électoral de la Sarthe, d'avoir suspendu pendant deux jours les séances du collége, et d'avoir refusé de procéder à la nomination d'un quatrième député, lorsque, trois députés étant déjà nommés, et l'un d'eux ayant envoyé sa démission, il se fut élevé des doutes sur le droit qu'avait le collége de recevoir cette démission. En effet, dit ce journal, il ne pouvait y avoir de doute, au moins sur la nécessité de nommer un quatrième député. Pourquoi donc s'est-on refusé à procéder immédiatement à sa nomination?

Pour peu qu'on veuille y réfléchir, il ne sera pas difficile de reconnaître que du moment où une telle difficulté s'était élevée, du moment où le président avait cru devoir en référer au ministre de l'intérieur, il était impossible de prendre une résolution plus sage que celle qu'il a prise.

Et d'abord, il restait encore huit jours, aux termes de la loi, pour compléter les élections; il est donc évident que rien ne périclitait. La loi, en accordant dix jours pour faire trois scrutins, a certainement voulu prévoir le cas où il serait utile de suspendre les opérations du collége pour mieux en assurer la régularité. Dans aucune circonstance peut-être cette suspension n'était plus commandée. Quelle était en effet la situation du collége? Il avait un, ou deux députés encore à nommer.

Supposons pour un moment que la démission eût dû être acceptée, il restait encore deux députés à élire, et, aux termes de la loi, les billets devaient porter deux noms. Si on eût procédé à la nomination d'un seul député, que serait-il arrivé? les billets n'au-

raient porté qu'un nom. Si la majorité eût été acquise à l'un des candidats, il aurait fallu, pour nommer l'autre député, un troisième tour de scrutin. Comment eût été fait ce troisième tour de scrutin? Eût-il été simple ou de ballotage? Simple, il y aurait donc eu trois tours de scrutin avant le ballotage, et la loi n'en veut que deux. Eût-il été de ballotage? Comment se serait-il fait ce ballotage, quand les billets du scrutin précédent n'auraient porté chacun qu'un nom; tandis que, dans la supposition de deux députés à nommer, ils devaient en porter deux? Qui ne voit qu'alors toute la marche prescrite par la loi eût été intervertie? L'élection n'aurait pu s'opérer qu'en un nombre de scrutins supérieurs à celui autorisé par la loi; car le ballotage serait devenu impossible après un scrutin qui aurait déjà fourni un député, et où les billets n'auraient contenu qu'un nom, tandis qu'ils en devaient contenir deux. Tant que durait l'incertitude sur le nombre des députés à élire, le plus mauvais parti à prendre était certainement celui de procéder à la nomination d'un seul.

On peut, sans doute, ne pas partager l'avis sur lequel repose cette solution; en pareille matière, le doute est très-permis, et le temps seul peut établir une jurisprudence qui, en s'appuyant sur des antécédens, forme les meilleures des règles possibles; mais en attendant que nous jouissions de ce précieux bien, nous croyons impossible de méconnaître que la décision qui a été prise, repose évidemment sur le respect le plus entier pour le droit des élus et pour le maintien des choix faits par les électeurs. En effet, que résulte-t-il de cette décision? que le député élu est à l'abri du pre-

mier mouvement qui peut lui être suggéré par mille moyens d'intrigues, tous meilleurs les uns que les autres à écarter. Il a, pour se décider, tout l'intervalle entre sa nomination et l'ouverture de la chambre. Celle-ci reçoit son refus comme elle reçoit l'option qu'un député nommé par deux départemens, est tenu de faire dans le premier mois de la session. S'il n'y a pas là une similitude parfaite, il y a au moins beaucoup d'analogie, et certainement, lorsque la loi n'a pas formellement prononcé, l'administration ne peut rien faire de mieux, de plus constitutionnel, que de prendre cette analogie pour base de sa décision.

Troisième Lettre du Mécontent (1).

J'ai dû cesser de vous écrire, mais je n'ai point cessé d'être votre ami. Vous désirez que je vous écrive encore, je continuerai donc de vous dire ma pensée telle qu'elle est; et quoi qu'il arrive maintenant, je laisserai aux hommes d'une vanité puérile le triste plaisir de vous répéter : *je vous l'avais bien dit.*

Qui peut donc vous surprendre dans tout ce que vous m'écrivez? Un gouvernement, quel qu'il soit, n'est pas une théorie, mais un fait; il faut donc en admettre les conséquences.

Voyez, me dites-vous, quelles sont les élections! Autant vaudrait me dire : voyez ce fleuve qui coule vers la mer! Attendiez-vous qu'il remontât vers sa source?

---

(1) Voyez le *Publiciste* du 2 septembre dernier.

Croyez-moi, ne mettons point notre imagination à la place du jugement, et tâchons de voir les choses comme elles sont. L'habileté n'est pas de contrarier leur nature, mais de les diriger : la seule question est donc de savoir si l'on a le pouvoir de les diriger, et je n'hésite point sur l'affirmative.

Au fond, de quoi s'agit-il ? Lorsque les partis sont assez forts pour se servir d'une institution qui est commune à tous, il ne faut ni demander ni attendre qu'ils y renoncent. Toute opposition veut être représentée ; c'est un droit commun, c'est une conséquence de la Charte ; elle sera donc représentée plus ou moins, suivant le degré de sa force ou de sa faiblesse. Chaque parti fait donc naturellement ce qu'il doit faire, lorsqu'il porte à la chambre des députés les hommes qui lui paraissent le plus dévoués. Est-ce là ce qui vous effraye ?

Pour moi, je vous le répète. Je n'attache point d'importance aux individus, mais aux choses. Rappelez-vous à cet égard mon opinion sur M. B. C., considéré individuellement. « Je l'aimerais mieux, vous disais-» je, à la tribune que sur la place publique, député » que tribun du peuple.... Que si le gouvernement » est ferme, je ne crains point de conspirateurs à la » tribune ; s'il est faible... C'est lui le premier qui cons-» pire contre lui-même. » — Je n'ai point changé d'avis, parce que je ne puis allier dans mon esprit le combat d'un gouvernement avec un homme.

Ainsi, pour appliquer ce principe à notre situation actuelle, si j'examine, d'une part, ce que les partis ont fait et feront sans doute, je dois aussi considérer les droits et la puissance réelle du gouvernement.

D'abord, il faut bien que je nomme les partis par leur nom, puisque ces noms sont entrés dans la langue commune. Ainsi, je dirai les ultrà-royalistes et les ultrà-libéraux ou indépendans. Toute autre dénomination serait un non sens, car si les amis de la royauté ou de la liberté étaient ce que l'on nomme un parti, où serait le gouvernement? où serait la patrie?

J'appellerai ministériels ceux qui suivent la direction du ministère. Pour un honnête homme, ce parti sera toujours honorable, puisqu'il suppose que le Roi y voit la majorité de la nation elle-même. *Ubi Rex, ibi Patria.*

Les ultrà-royalistes n'ont point remplacé les députés qu'ils ont perdus. Ce parti n'a plus qu'une influence défensive. Il peut arrêter beaucoup d'exagérations, s'il se conduit avec dignité dans son opposition, s'il cesse de faire une guerre de vanité aux hommes après l'avoir faite inutilement aux hommes et aux choses; s'il peut se persuader que son système d'opposition, tel qu'il est conçu, est tout entier au profit de ses plus redoutables ennemis; s'il se rappelle enfin ce que devint le trône de Louis XVI, lorsque Louis XVI fut forcé d'appeler dans ses conseils les indépendans de 1792.

Les ultrà-libéraux ont peu fortifié leur minorité numérique; mais ils l'ont fortifiée dans l'opinion des gens timides, en présentant et en faisant accepter sur plusieurs points de la France les choix qu'ils voulaient imposer à la ville de Paris.

La grande majorité, de fait, est donc restée dans les élections aux partisans du ministère.

Mais je ne crois point, je vous le dis avec conviction, que la majorité de ceux même qui ont nommé les

candidats sur lesquels vous me semblez si allarmé, aient songé à constater, par le résultat de leur vote, une opposition systématique aux véritables droits du gouvernement, aux plus grands intérêts de leur pays. Sans parler ici des influences de toute espèce qui ont dû être exercées, pensez-vous, par exemple, que tel électeur de la partie allemande de la Moselle qui aura voté pour tel écrivain ultrà-libéral de Paris, se sera dit : Je vote pour M. E***, parce que M. E*** dirigeait la censure de Napoléon sous le duc de Rovigo? Non, mais il aura cru voter pour M. E***, défenseur intrépide de la liberté de la presse. Ainsi, même en faisant un vote ridicule, il aura cru déposer en conscience le bulletin d'un bon Français.

De même, dans la Vendée ou dans la Bretagne, les uns se sont rappelé peut-être la violence des élections de 1815, ou les réactions qui ont suivi les cent jours, ou les prophétiques déclamations de quelques fanatiques insensés; d'autres auront trouvé dans leur vote le sujet d'une épigramme sanglante contre ces hommes toujours remuans et toujours prêts à dire : notre épée seule suffit pour maintenir le trone; d'autres, enfin, auront cru plus sûr de chercher hors de leur pays des appuis et des garanties que peut-être ils n'y ont pas toujours trouvés. Mais nul, au fond, n'a songé à rappeler sur le sol de la patrie les calamités qui l'ont si long-temps désolée.

Ce n'est donc pas, je le répète, des individus qu'il faut s'occuper, mais des choses.

Or, quelles sont ces choses? je vous l'ai déjà dit : la vérité, une marche droite et ferme. Soyez confiant dans vos droits, dans votre force; marchez, et l'on vous

suivra; mais sur-tout ne marchez ni à la suite d'un parti, ni comme marchent les partis.

Quant aux choix qui vous étonnent si vivement, que puis-je vous dire, sinon ce que je vous écrivais il y a précisément deux mois (1)? « A la tribune, les hommes » sont appréciés ce qu'ils sont; les hommes vraiment » dangereux s'y dévoilent, parce qu'ils sont plus libres; » ceux qui ne le sont que par une position équivoque, » cessent de l'être. Ceux qui ont commis de grandes » fautes, et qui ont des sentimens généreux, s'honorent » de les réparer; enfin, dans un gouvernement où tous » les partis comme toutes les opinions et tous les inté- » rêts veulent être représentés, je veux toujours croire » à la conscience d'un homme qui a de vrais talens. »

Ajouterai-je que Mirabeau lui-même, qui a ébranlé si violemment le trône, voulait le relever, et que sa mort fut une calamité publique?

Quels que soient donc les députés élus, que votre pensée se porte à cette solennité où le Roi vient recevoir leurs sermens. Là, chacun atteste le ciel et les hommes qu'il sera fidèle...... Ah! sans doute, je crois aux passions humaines, mais je crois aussi à l'honneur; car le parjure n'est point dans la nature même d'un cœur corrompu; s'il a existé, s'il existe souvent en politique, les causes en viennent souvent de plus loin que notre fragilité.....

N'oubliez pas ce mot d'un grand homme, d'un grand prince, que Mazarin fit mettre à la Bastille : *J'y entrai innocent*, dit-il, *et j'en sortis coupable*. L'histoire de nos derniers malheurs est là toute entière.....

(1) *Publiciste* du 2 septembre.

Dans ma première lettre, je tâcherai de vous développer ma pensée sur la marche probable des oppositions pendant la prochaine session, et je dirai mon avis sur celle qui me semble convenir à la dignité du gouvernement. Adieu.

Du Conseil d'Etat selon la Charte constitutionnelle, ou Notions sur la justice d'ordre politique et administratif; par J. B. Sirey, avocat aux conseils du Roi et à la Cour de Cassation, in-4°, 1818. A Paris, cour du Harlay, près le Palais de Justice.

Nous avons déjà discuté des questions très-importantes sur le conseil-d'état, envisagé comme conseil et comme juridiction (1); nous donnerons à l'ouvrage que M. Sirey vient de publier, une attention particulière. Dans notre état politique il est peu d'objets plus dignes d'un examen approfondi. En ce moment, nous ne pouvons qu'indiquer l'ordre de ce nouvel ouvrage. Nous pensons que les divers fonctionnaires publics des départemens nous en sauront gré.

Chap. 1er. — Composition et attributions diverses du conseil-d'état avant 1789. — De 1789 à l'an 3. — De l'an 3 à l'an 8. — De l'an 8 à 1814. — Depuis 1814.

Chap. 2. — Organisation du conseil-d'état, en 1817.

Chap. 3. — Pouvoirs constitutionnels, dont l'exer-

---

(1) Tome II du *Publiciste*, pages 289, 535, 577, 638.

cice réclame les lumières et les travaux préparatoires du conseil-d'état.

Chap. 4. — Attributions du conseil relativement au pouvoir législatif.

Chap. 5. — Attributions principales et usuelles du conseil d'état, relativement au pouvoir exécutif et judiciaire.

Chap. 6.—Instruction des affaires portées au conseil-d'état.

Chap. 7. — Différences essentielles dans les règles de la procédure ou de l'*instruction*, et dans les règles du droit, usitées au conseil-d'état, par opposition aux règles usitées devant les tribunaux ordinaires.

Chap. 8. — De la justice en général, et spécialement de la justice d'ordre politique dans ses rapports essentiels avec le conseil-d'état.

Chap. 9. — Questions constitutionnelles touchant le conseil-d'état, considéré comme *siége* ou *conseil* de justice administrative.

Chap. 10. — De la nécessité de rappeler la juridiction du conseil-d'état à la pureté de son institution.

Chap. 11. — De la justice législative, considérée comme complément nécessaire de la justice administrative ou de la juridiction du conseil-d'état.

Chap. 12. — Conclusion.

MÉLANGES.

Pensées à l'ordre du jour. (Suite.)

9.

Les concessions faites aux hommes amenèrent les concessions faites aux principes. De là, les lois dé-

mocratiques des élections et du recrutement ; de là, les entraves que l'on a mises au concordat (1).

Je parlerai ailleurs des élections et de la loi sur le recrutement. Je ne veux relever ici que le singulier reproche qui concerne le concordat. La France n'a pas oublié peut-être de qui sont venues les *entraves* que l'on rappelle ici aux ministres. Le concordat serait-il réellement une concession aux principes démocratiques? J'avais cru jusqu'ici que les indépendans le repoussaient comme un acte contraire à la dignité de la France, et que le côté droit le repoussait comme devant nécessairement nous précipiter dans le *calvinisme*. L'ouvrage de M. Fiévée serait-il déjà oublié?

10.

Mille brochures où les principes de la monarchie légitime sont attaqués, paraissent chaque jour; mille libelles contre la religion, les prêtres et les nobles sont donnés quand ils ne sont pas vendus. Tout cela doit être.

Tout cela doit être : non; mais cela est, et la seule difficulté est d'empêcher que cela ne soit.

La Charte veut que la presse soit libre, et elle veut aussi que les abus soient réprimés.

La presse a-t-elle pu être libre, immédiatement après les cent jours? Je demande à M. de Châteaubriand de résoudre la question.

Depuis 1816, une loi sage et ferme a-t-elle pu être portée? Je demande si le coté droit eût accepté le jury,

---

(1) Le *Conservateur*, 3e livraison.

tel que l'entendait le côté gauche ? La discussion a manifesté, ce me semble, très-clairement, ce que chacun entendait par le jury.

Depuis la session dernière, après le rejet de la loi proposée, fallait-il fermer les yeux sur tous les écrits, ou les citer à l'autorité des tribunaux ?

On a vu ce qu'ont produit les jugemens. Pouvaient-ils faire en 1818 ce que la Bastille n'a jamais pu faire avant 1788 ?

Il n'est qu'un moyen de réduire tous les écrivains de parti au silence, c'est de dissoudre tous les partis par une répression et par une protection égale de tout ce qui doit être également et fortement réprimé ou protégé. Je sens bien que là est toute la difficulté ; mais la Charte est ou n'est pas. Gouvernez et laissez écrire ; alors on n'écrira que pour être utile, ou les écrivains dangereux cesseront de l'être.

11.

Trois opinions divisent aujourd'hui la France.

C'est faire trop d'honneur aux opinions que d'en parler ainsi ; ce ne sont point les opinions, mais les droits mal connus et les intérêts exigeans ou inquiets qui divisent la France.

Le gouvernement doit gouverner par les lois et avec l'opinion, si l'opinion est droite ; avec les lois et sans l'opinion, si elle est fausse : il n'est pas d'autre moyen de la rectifier.

La loi, c'est-à-dire, la vérité, la justice, la religion, tout cela est ou doit être le gouvernement.

La l i, voilà le droit et le devoir du gouvernement ; hors de là, il n'y a que des opinions de parti. Si donc les

opinions sont plus fortes que la loi, que doit faire un gouvernement fort de la conscience de ses droits et de ses devoirs? gouverner comme s'il devait être immortel, dût-il périr demain ; et il ne périrait pas.

« L'opinion, dit Epictète, n'est qu'un vain bruit de « gens insensés. »

12.

C'est avec ce contrepoids (de l'opinion qui s'attache au pouvoir) *que les ministres actuels veulent tenir la balance égale entre les indépendans et les royalistes. Ce jeu de bascule, qu'on ne peut jouer long-temps dans un gouvernement représentatif, est près de finir.*

Il est déplorable que ceux qui ont pris pour devise le Roi, la Charte et les honnêtes gens, ne l'aient pas adoptée trois ans plutôt. Ils avaient alors le pouvoir réel, et s'ils en eussent profité pour jeter l'ancre du vaisseau de l'État, au lieu de se lancer avec impétuosité dans une mer menaçante, ils l'eussent conservé ce pouvoir, aux acclamations de la France qui alors les avait choisis dans une autre espérance.

Qu'est-il donc arrivé? Ce que la nature éternelle des choses devait produire, une réaction violente. On a cherché dans les partis ce que d'abord on voulait trouver dans la sagesse et dans les lois, des garanties pour les personnes et les propriétés.

Maintenant, le gouvernement devait-il se jeter dans l'un ou l'autre extrême? S'il s'est tenu dans la modération, est-ce là ce que l'on nomme jeu de bascule?

S'il était vrai que le système du ministère fût un système d'intrigues, je dirais, ainsi que M. de Château-

briand, il est près de finir, ou plutôt il est fini; car l'intrigue n'est qu'une honteuse faiblesse.

Cependant j'ouvre les yeux autour de moi, et je me demande si l'Europe a été fascinée par l'intrigue, ou dominée par la crainte, dans les derniers traités dont on parle à peine? Où sommes-nous donc, si l'on méconnaît ce qui a été, ce qui est?

Sans doute, et l'on ne peut pas le dissimuler, le ministère lutte contre un parti armé de toutes les opinions qui peuvent séduire et agiter la multitude. Ce parti a pour devise : *la Charte et la Liberté.* A ces mots, quel homme de bien, s'il est crédule, ne se sent pas comme entraîné, lorsque ceux qui se proclament les seuls royalistes crient sans cesse que *les ministres du Roi conspirent contre la royauté?* Où voulez-vous donc que dans ce terrible scepticisme politique, la multitude incertaine se réfugie? Faut-il vous l'apprendre?

Cependant, chacun des deux partis exige que le gouvernement se mette sous sa tutelle! Le parti vaincu par l'ordonnance du 5 septembre ne peut plus vaincre; s'il devient l'auxiliaire du parti opposé, il ne peut être qu'opprimé et avili. Où donc le ministère doit-il se fixer entre ces deux partis? Dans la Charte, qui lui ordonne de gouverner par les lois, et non sous la loi d'un parti.

Si c'est là ce que l'on nomme jeu de bascule, soit.

13.

Les royalistes vont se classer; par une imprudence insigne, on les a jetés dans l'opposition.

Le refuge des royalistes est donc maintenant dans une opposition.

Les royalistes! ainsi, dans la France gouvernée par le descendant de ses anciens rois, il y a des royalistes, comme si la France était encore une république!

Sous la république, j'étais royaliste; sous l'empire de Napoléon, j'étais royaliste. A la restauration, j'ai cessé de l'être, parce qu'alors les royalistes n'étaient plus ou ne devaient plus être un parti. Songez bien au mal irréparable que ce mot seul cause à la royauté; craignez sur-tout que le peuple ne s'accoutume aussi à dire : les royalistes.

Le refuge des royalistes est dans une opinion! triste et dangereux refuge pour ceux qui proclament si haut que le danger de la France et de la royauté est dans l'opinion que l'on égare.

Quelle sera donc le guide ou le régulateur de l'opinion, si vous-même vous la précipitez hors du cercle où il faut qu'elle reste?

Je vous le demande encore, où voulez-vous que l'opinion aille se fixer, si vous-même vous introduisez dans la politique ce scepticisme qui détruit tout et ne peut rien réparer?

14.

« *Quant à nous, nous l'avons dit, et nous le ré-*
« *pétons, la querelle des indépendans et des minis-*
» *tériels n'est pas la nôtre.... Nous ne les craignons*
» *pas pour nous, mais nous craignons leurs prin-*
» *cipes pour la France* (1). »

---

(1) *Conservateur*, 4e livraison.

Quoi ! les principes des indépendans sont dangereux pour la France, et la querelle des ministres du Roi avec les indépendans vous est étrangère !

S'agit-il donc ici de ministres du directoire ? Le Roi est-il encore à Arthewell ou dans la Courlande ?

— Nous recevons, sous le timbre de Châtellerault, l'écrit suivant, avec une note qui annonce qu'il paraît avoir été imprimé à Poitiers, qu'il a été distribué avec profusion, particulièrement dans les cafés de Châtellerault.

En le réimprimant, nous croyons être agréables à son auteur, quel qu'il soit, et à la *Bibliothèque Historique.*

Paris, septembre 1818.

« Des lettres d'Alsace nous donnent des détails sur l'accueil fait à M. Voyer d'Argenson, dans le département du Haut-Rhin.

« Partout cet illustre député a reçu de ses commettans les preuves les plus touchantes de la reconnaissance dont ils sont pénétrés pour sa loyale et courageuse conduite, qui honore à la fois le département et la France toute entière. C'est sur-tout dans les communes qui n'ont point de garnison autrichienne, que la joie des habitans n'étant point empoisonnée par la présence de ceux que quelques coteries anti-françaises ont appelés *libérateurs*, a éclaté dans toute sa vivacité. Les habitans des communes de Dessenheim et de Heiteren, informés que M. d'Argenson devait s'arrêter parmi eux, avaient fait à la hâte quelques préparatifs pour le recevoir. A défaut

de canon, les habitans de Dessenheim étaient parvenus à arranger des culasses de fusil, de manière qu'elles fissent autant de bruit que des pièces de quatre. C'est au milieu des salves de cette artillerie d'une nouvelle espèce, des décharges de mousqueterie et des acclamations de toute la population, que le député entra dans ce village. On y avait préparé un banquet où régna la cordialité la plus franche et la joie la plus décente. M. d'Argenson partit de là pour aller coucher à Heiteren, escorté de plusieurs voitures et de cavaliers. Les habitans de cette commune avaient eu plus de temps que ceux de Dessenheim pour se préparer; aussi la route était-elle bordée d'une double haie de gardes nationaux, tambour battant et enseignes déployées. Un peloton de cavalerie alla au-devant du cortège. Ces cavaliers avaient encore l'uniforme des lanciers du Haut-Rhin. C'était sans doute avec un sentiment d'orgueil et d'attendrissement que les Alsaciens revoyaient cet uniforme que portaient leurs braves concitoyens, lorsque, sous les murs de Neuf-Brisach, le régiment autrichien de *Colloredo* éprouva et admira leur valeur. L'artillerie salua le député à son entrée dans Heiteren. On remarqua qu'un maréchal ferrant avait imaginé de perforer son enclume et de la remplir de poudre, ce qui produisit une détonation aussi forte que celle d'un obusier. Tout le village était illuminé. Au-dessus de la porte de la maison où fut reçu M. d'Argenson, était un transparent avec cette devise: *Honneur au député fidèle*. On le conduisit dans une salle ornée de son chiffre et d'élégans emblèmes, où l'attendait le corps municipal et le curé. Les habitans

du village remplissaient la cour pour jouir de la présence du digne citoyen dont le nom est en vénération parmi eux. La soirée se termina par un souper splendide, et la musique et les réjouissances se prolongèrent bien avant pendant la nuit.

» Tel est l'accueil qu'a reçu M. d'Argenson de ces braves Alsaciens qui ont été dans toutes les circonstances un modèle de vertus publiques et de sentimens patriotiques, et que tant de malheurs et de sacrifices semblent encore avoir pénétrés d'un plus ardent amour pour la patrie et pour la liberté. Là sans doute ne se trouvera pas un maire *bien pensant* pour annoncer que la *partie honnête* des citoyens n'a pas pris part à ces démonstrations. Si un fonctionnaire de ce département voyait avec peine les honneurs rendus à un loyal député, il se garderait de manifester sa honteuse improbation. Car, en Alsace, il y a unanimité d'opinions, et on y regarde comme la *partie honnête* des citoyens celle qui fait le mieux éclater ses sentimens français et son amour pour la liberté. »

— Au moins de juin 1816, les fêtes de la cour qui eurent lieu à l'occasion du mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, furent suspendues le jour de l'anniversaire de la bataille de Waterloo, et la France fut touchée, sans en être surprise, du sentiment paternel et royal qui avait inspiré cette noble réserve.... C'était, il n'est pas inutile de le répéter, au mois de juin 1816.

Cependant, c'est en 1818, et après la conclusion du traité qui devance de deux années la retraite de l'armée d'occupation, qu'une feuille qui fait profes-

sion de sentimens honorables, n'hésite pas à insinuer que le ministre du Roi qui a si heureusement négocié ce traité, n'a pas senti tout ce que l'exemple de son souverain lui prescrivait de faire dans une circonstance analogue à celle de l'aniversaire de Waterloo!

Voici donc ce qui est avancé par la *Bibliothèque Historique* (4[e] vol., 5[e] cahier, pag. 157), d'après une lettre datée d'Aix-la-Chapelle.

« Hier, 18 octobre, on célébra l'aniversaire de la » bataille de Leipsick...... La présence d'une garnison » nombreuse, d'une foule immense de peuple, celle » des souverains, donnaient à cette cérémonie un » caractère sévère et imposant. Les Français qui se » trouvaient à Aix-la-Chapelle, avaient quitté la ville, » à l'exception du duc de Richelieu et des employés » de la légation...., etc. »

Quoique le texte même de la lettre rapportée par la *Bibliothèque Historique* fût de nature à inspirer des soupçons sur son authenticité, comme sur la verité du fait allégué, il n'en resultait pas moins un sentiment pénible, puisque la calomnie, même averée, ne laisse pas uniquement ses traces funestes sur le calomniateur.

La vérité est que non-seulement M. le duc de Richelieu n'a pas assisté à la fête du jour, mais encore qu'il s'est abstenu de paraître dans aucun lieu public, et qu'il a choisi ce jour même pour faire une course à quelques lieues de la ville. Le motif de cette absence n'y a échappé à personne, et les nationaux comme les étrangers, ont applaudi au sentiment qui a déterminé le ministre du Roi. « Heureusement, dit le *Journal* » *de Paris* à cette occasion, la *Bibliothèque Histo-*

» *rique* n'est pas l'histoire; et il est des hommes qui
» ont le droit d'attendre de l'histoire une justice qui
» ne sera jamais refusée à leur noble caractère et à la
» constante élévation de leurs sentimens. »

— Les journaux anglais ont publié une lettre écrite le 25 août, de Londres, à S. A. S. madame la duchesse de Parme, par le général Gourgaud, pour supplier cette princesse d'intervenir au congrès en faveur de son mari.

Le *Times*, dans sa feuille du 26 octobre, annonçait sous la rubrique d'Aix-la-Chapelle, que le général Gourgaud avait reçu en réponse à sa demande, un présent de 50,000 fr., et défense positive de s'adresser à l'archiduchesse.

Le général Gourgaud a réclamé auprès du *Times* contre la double supposition d'un tel présent et d'une telle défense. « Je n'ai reçu, dit-il, Monsieur,
» d'autre récompense, flateuse que l'approbation des
» hommes d'honneur. »

L'éditeur du *Times* a répondu en ces termes:

« Nous avons reçu une lettre du général Gourgaud,
» qui a écrit un livre pour rabaisser les talens mili-
« taires des maréchaux Ney et Grouchy, dans la vue
» de sauver la réputation de Bonaparte, comme com-
» mandant en chef à la bataille de Waterloo. Nous
» publions sa lettre selon ses désirs; mais s'il cor-
» respond de nouveau avec nous, nous l'engageons
» à appeler les personnes par leurs noms. Il com-
» prendra ce que nous voulons dire en jetant les yeux
» sur sa lettre. »

— *Charlemagne* ou la Caroléide, poëme épique en

24 chants, vient de paraître. Une lecture très-rapide des trois premiers chants, ne me permet pas sans doute d'émettre un avis. Cependant je me demande malgré moi si nous avons un nouveau poëme épique.

> Anceaume, Guy, Tristan, Lancelot, Amalvin,
> Roricus, Archambault, Artus, Ogier, Guérin,

Que de noms glorieux! dit le poëte; hélas! non, au moins dans ces vers. Il faut donc en revenir à l'avis de Boileau sur le héros d'Ilion. Il en est de même des Dieux de la Grèce; du moins dans le nouveau poëme, la Vénus d'Homère me paraît-elle avoir bien peu à craindre de la Fréya des Scandinaves, s'il est permis d'en juger par le discours de cette divinité, dans le conseil des farouches dieux du Nord :

> Princes! puisque d'un Roi, *favori des succès*,
> Dit-elle, dépend seul le destin des Français,
> Rassurez-vous : en vain ce guerrier magnanime,
> Conquérant de lui même, ose *ignorer le crime*;
> En vain ce prince heureux, par de constans efforts,
> *De l'acier des vertus semble barder son corps* ·
> Pour abattre sa force et l'orgueil de ses armes,
> Vos dons seraient de trop, il ne faut que mes charmes.
> ....
> Irmensul! contre lui *comme arme accepte-moi* :
> Reine des voluptés, Fréya se joint à toi.

REVUE POLITIQUE.

Extrait des papiers Etrangers.

The Morning-Chronicle. — *Nota.* Si la *Bibliothèque Historique* n'avait pas publié une *lettre parti-*

culière de Paris, insérée dans le *Chronicle* du 28 octobre, nous rougirions d'en parler dans cette feuille ; mais lorsque l'on parle de l'*assassinat* comme d'un crime organisé systématiquement en France, il n'est point de Français digne de l'être, qui ne doive repousser avec horreur ces perfides insinuations : elles ne tendent qu'à irriter les partis et à les rendre irréconciliables. Nous renvoyons donc à leurs auteurs, quels qu'ils soient, leurs flétrissantes conjectures. Voici comment s'exprime le correspondant du *Morning-Chronicle*.

Il raconte d'abord qu'il a été commis contre M. Durand, auteur d'une brochure intitulée : *Nîmes*, *Marseille* et *Avignon*, une tentative d'assassinat. Il dit ensuite : « Il paraît d'après cette aventure et celle du colonel » Dufay, que le parti qui allarma si fortement la » France en 1815 et en 1816, s'efforce aujourd'hui » de substituer les poignards des assassins aux bour- » reaux qu'il n'a plus à sa disposition. L'impunité » que l'on a accordée jusqu'ici aux assassins du co- » lonel Dufay, doit sans doute encourager d'autres » assassinats.... Ainsi donc, ajoute le *Correspondant*, » si les ultrà applaudissent aux attaques dirigées par » les indépendans contre les ministres, il paraît que » ces derniers ne seraient pas fâchés de voir ces mêmes » indépendans périr sous les coups des ultrà. Cepen- » dant ce fait est d'une nature si sérieuse, que les » assurances que l'on nous donne de son exactitude » ne suffisent point pour nous autoriser à le croire. »

Nous n'hésitons point à affirmer au *Morning-Chronicle*, que tout homme d'honneur jugera ces ignobles artifices comme ils le méritent.

The Courrier. — (Aix-la-Chapelle, 25 octobre). « Il restait encore sur la dernière liste des conférences » quatorze questions inscrites. Les affaires d'Amérique » et d'Espagne ne feront point le sujet d'une décision » particulière; mais les souverains assemblés recon- » naitront en principe que la neutralité pour toutes » les puissances européennes, est le seul état de choses » qui convienne au commerce qu'ils désirent établir » avec le Nouveau-Monde, et qui leur permette » d'attendre avec confiance le résultat de la guerre » actuelle.

» Malgré le grand nombre de questions à discuter « par les ministres, on persiste à croire que les opéra- » tions du congrès seront entièrement terminées avant » le 15 novembre.

» Le prophète Muller, plus célèbre en Allemagne » que mademoiselle Lenormand à Paris, est arrivé » ici depuis deux jours. Il a jugé à propos d'informer » la régence des motifs de son voyage. Mais les con- » seillers n'ayant pas montré beaucoup de respect » pour l'oracle de la magie allemande, et lui ayant » conseillé de sortir de la ville, s'il n'était pas circons- » pect dans ses prédictions, il prit cet avis en mau- » vaise part, et s'avisa de leur annoncer que dans » six mois ils ne jouiraient plus de leur pouvoir, » attendu que dans six mois.... La régence l'a fait » mettre en prison, et son art n'a pu encore lui pro- » curer la liberté (1). »

---

(1) Les prophètes ne sont pas tous en Allemagne. En 1815 et en 1816, un prophète des départemens de l'ouest annonçait pour une époque précise la mort du Roi de France. Il avait aussi prédit la bataille de Waterloo, après qu'elle eût été donnée.

— « Une lettre de Douvres, en date d'hier (30 octobre), annonce l'arrivée de 43 bâtimens ayant à » bord la première division de l'armée d'occupation. » Quelle foule de réflexions viennent saisir l'imagination, quand on contemple la scène finale du grand » drame qui a été représenté sur le continent durant » les vingt-cinq dernières années!... La prédiction de » Montesquieu s'est accomplie. *Notre bonne foi*, littéralement parlant, *nous a rendus le centre de l'influence » européenne !* »

The Sun. (Cette feuille était d'avis de laisser en France l'armée d'occupation). — « Aussitôt que les » alliés auront retiré leurs troupes, nous craignons » que les ministres français ne soient forcés ou ne se » déterminent d'eux-mêmes a quitter leurs postes, à » cause des embarras qu'ils y trouveront; et alors à » quoi faudra-t-il s'attendre ? Ce n'est pas qu'ils seront remplacés par ce qu'on appelle les ultra, mais » ils le seront par les réformateurs et les révolutionnaires; et dans tous les cas, tous les Etats européens » seront forcés à réunir leurs forces pour empêcher » que le torrent ne les engloutisse une seconde fois. »

New-Times. — (Cette feuille continue à exprimer les plus violentes injures contre les ministres français. Il est assez singulier de la voir reprocher aux ministres d'avoir sollicité la retraite de l'armée d'occupation, tandis que le *Sun* prévoit que cette retraite doit leur être fatale).

The Courrier. — « On assure que le nombre des exilés « qui ont obtenu leur rentrée en France n'est que de

» huit. Le maréchal Soult et le général Grouchy » devaient, dit-on, en faire partie; mais un ajournement a été prononcé, tant envers eux qu'envers » le poète Arnault. On croit savoir que le duc d'Angoulême a donné une nouvelle preuve de la générosité de son caractère, en sollicitant avec instance » la rentrée du général Grouchy, oubliant ainsi ses « torts graves dans le midi, en 1815. »

Sur Sainte-Hélène.

L'éditeur du *Morning-Chronicle* publie différentes lettres de Saint-Hélène, écrites par le comte Bertrand;

1° Lettre du 19 juillet, adressée au gouverneur. Il s'agit d'une caisse dont il accuse réception, et qui contient un échiquier, une boite de jetons et deux corbeilles en ivoire, le tout envoyé de Canton. Il se plaint des expressions du gouverneur, qui, dans sa lettre d'envoi, disait que s'il agissait avec toute la sévérité prescrite par les réglemens établis, il s'abstiendrait d'envoyer ces objets à leur destination.

Est-ce, dit le comte Bertrand, parce que les jetons portent l'*empreinte d'une couronne*? Il proteste, au nom de Napoléon, contre l'existence de toute restriction ou de tout réglement qui ne lui aurait pas été notifié avant d'avoir été mis en vigueur.

2° Lettre du 16 juillet, adressée à M. Radowich, à bord du bâtiment *le Baring*, pour le payer et le remercier d'un buste en marbre du jeune duc de Reichstadt. La lettre de remercîment contenait un billet de 300 l. st.

3° Lettre du 16 à M. Las-Cases. Il y est question, d'abord, d'un tableau qui représente le baptême du

jeune duc de Reichstadt, dont l'offre a été faite par M. Henri Goulburn. Le comte Bertrand fait ensuite une très-longue narration des griefs qu'il reproche à sir Lowe. Il annonce que Napoléon est très-malade; qu'il se lève à onze heures et qu'il se couche à deux. Il se plaint amèrement des vexations de sir Lowe. Il raconte ce qui s'est passé à l'occasion d'un buste en marbre du jeune Napoléon, que cet officier voulait jeter à la mer, et de deux gravures qu'il n'a pas voulu remettre à leur destination.

Il parle des commissaires français, autrichien et russe. « Lorsque vous étiez ici, dit-il, nous ne les » vîmes jamais, maintenant même ils n'ont point » encore vu l'*empereur*... Si l'*empereur* ne les a pas » reconnus comme commissaires, *il n'a jamais re-* » *fusé de les recevoir comme étrangers* (1).

Par un *P. S.*, le comte Bertrand annonce de nouvelles scènes qui, de la part de sir Lowe, provoquèrent un cartel. Il écrivit en ces termes, le 25, au gouverneur de l'île. (Sir Lowe est gouverneur de Longwood.)

« Au gouverneur. — Monsieur, j'ai l'honneur de » vous envoyer une lettre que j'ai reçue.

Le vieillard me paraît avoir perdu l'esprit.

» Il ne peut être au fait de notre correspondance » officielle, que par vos ordres. Je ne lui ai point ré- » pondu et je ne lui répondrai point. Il n'est simple- » ment qu'un agent; et si son supérieur, étant officier » général, désire que je m'explique, je suis prêt à lui » faire cet honneur. »

---

(1) Cette phrase explique d'elle-même pourquoi les commissaires n'ont pas vu Napoléon.

Le 27, le docteur O'Méara reçut l'ordre de quitter Longwood, et le comte de Montholon écrivit au gouverneur que Nopoléon ne recevrait d'autre docteur que M. O'Méara, ou quelqu'autre qui serait envoyé d'Europe. (Le gouverneur avait envoyé le docteur Baxter à Longwood.)

— Le *Courier* annonce (31 octobre) que le baron de Sturmer, commissaire d'Autriche à Sainte-Hélène, a passé par La Haye, pour se rendre auprès de son souverain « Il est à présumer, dit ce journal, que » les rapports de M. de Sturmer mettront fin aux ca- » lomnies relatives au traitement de Buonaparte.

— Le bateau à vapeur de lord Cochrane avait été un sujet de conjectures assez étendues, par rapport au prisonnier de Sainte-Hélène. Chacun sait à présent à Londres, que lord Cochrane est allé à Valparaiso, pour se réunir aux insurgés americains, qui ont là des forces assez considérables.

FRANCE.

Au 1er septembre dernier, les rentes se sont élevées à 79 fr. 90 c., et le semestre a été fermé le 5 à 77 fr. 75 c.

Le cours a subi de légères fluctuations depuis le 5 septembre jusqu'à l'époque où la France a connu la décision du congrès d'Aix-la-Chapelle; mais du 7 septembre au 12 octobre, il s'est élevé de 74 fr. 50 c. à 76 fr. 35 c.

Le 19 octobre il était encore à 76 fr.; le 24 et même le 27 à 75 fr.

Le 31, il était tombé successivement à 71 fr. 60 c.

Le 3 novembre, il était à 68 fr. 25 c.; le 4, il était resté à ce taux; le 5 il s'est élevé à 70 fr. 15 c.; en ce moment il approche de 71 fr.

Le *Moniteur* s'explique ainsi sur ces mouvemens :

» Des spéculations hazardées ont agité la bourse.
» L'opinion de quelques joueurs avait escompté pour
» ainsi dire toutes nos espérances à l'évacuation de
» notre territoire. Des malheurs pouvaient être la
» suite de ces calculs. Le mal est réparé; la rente ne
» peut manquer de prendre son cours naturel; elle
» repose sur des bases inébranlables. Au milieu de
» cette espèce de crise, le crédit du trésor royal est
» intact; les bons de la caisse de service sont au pair
» ou au-dessus du meilleur papier du commerce. Les
» payemens s'exécutent avec la régularité accoutumée.
» Il ne résultera de ce mouvement qu'une leçon utile
» pour les joueurs. »

Une feuille commerciale qui parait depuis quelques jours sous le titre de *Pilote*, examine les causes de ces mouvemens, et l'attribue en partie à la mesure prise par la banque de France, de resserrer tout-à-coup à 60 jours, puis à 45, au lieu de 90, le terme des billets de commerce qu'elle admet à l'escompte.

Le *Journal des Débats* a examiné d'une manière assez approfondie les principales questions qui peuvent naitre de notre système de crédit public.

Sous le rapport de notre dette actuelle avec les revenus de l'état, il prouve sans peine qu'une dette qui peut s'éteindre avec le revenu de quinze mois d'un royaume comme celui de la France, ne peut jamais

inspirer d'inquiétudes. On évalue à 200 millions de rentes, la dette qui sera le résultat de toutes les secousses de la révolution, en y comprenant les suites fatales du 20 mars; cette dette est à-peu-près le cinquième de la dette anglaise.

Il examine ensuite les causes de la baisse qui vient de se manifester. Ses réflexions font connaître le mécanisme hazardeux des joueurs de la bourse. Nous ne le suivrons pas dans les détails curieux qu'il donne à cet égard. Il parle aussi de la mesure prise par la banque, mesure sur laquelle le *Pilote* a exprimé le premier de très-fortes réclamations. Quoiqu'il en soit, il paraît constant que la baisse rapide qui vient de s'effectuer, est le résultat de l'imprudence des spéculateurs, imprudence qui a sans doute motivé la résolution de la banque.

Cependant, l'état réel des choses n'offre rien qui puisse inquiéter. Le crédit public repose sur la double régularité du paiement des rentes par le trésor public, et des rachats successifs de la caisse d'amortissement; car ce n'est pas sous une forme de gouvernement où les chambres assignent et contrôlent les recettes et les dépenses de l'Etat, qu'il est possible de s'alarmer raisonnablement à ce sujet. La témérité de l'agiotage subira sa peine, mais la masse des citoyens reste étrangère à ces fausses spéculations, et leurs rentes sont inébranlables. Au fonds, notre dette est arrivée à son terme, et la retraite de l'armée d'occupation va diminuer nos charges. Le crédit public ne peut donc recevoir aucune atteinte.

— Le Roi, par ordonnance du 4 novembre, a convoqué les deux chambres pour le lundi 30 de ce mois.

— Monseigneur le duc d'Angoulême est parti le 2 pour aller visiter les places fortes sur lesquelles va bientôt flotter le drapeau de France. Les premières nouvelles que l'on reçoit de son voyage n'apprennent rien de nouveau, sans doute, puisqu'elles nous citent des traits de bonté toujours inépuisable.

— Le roi de Prusse, accompagné de M. le duc de Mecklenbourg et du prince Charles de Prusse, a quitté Paris le 3 de ce mois, à onze heures.

— « La cour royale, chambre d'accusation, s'est as-
» semblée le 3. Il s'agissait de décider s'il y avait lieu
» à accusation contre MM. le général baron Canuel,
» Chauvigny de Blot, de Rieux, Songis et de Romilly.
» La cour, après avoir examiné les pièces de la procé-
» dure, a rendu un arrêt qui déclare qu'il n'y a pas lieu
» à accuser les prévenus, et qui ordonne qu'ils soient
» mis en liberté sur-le-champ. »

(*Moniteur.*)

Fin des Elections.

Sarthe. — 4e député, M. le marquis de La Fayette.

Nota. M. Hardouin n'a pas accepté.

P. S. Nous trouvons dans le *Moniteur* les réflexions suivantes :

Bourse de Paris.

« A l'approche de la dernière liquidation, on avait remarqué que les opérations de plusieurs spéculateurs dépassaient leurs moyens : l'embarras se mettait dans la bourse : la liquidation devenait difficile; il en de-

vait résulter une baisse considérable dans le cours de la rente.

» Des mesures provisoires ont été employées pour arrêter le mal : des mesures définitives, qui vont être couronnées du plus heureux succès, ont été concertées pour en prévenir le retour. La banque de France a escompté à 60 jours pendant toute la liquidation : la compagnie des agens de change s'est montrée dans cette circonstance d'une manière honorable, et des moyens abondans ont été fournis ou assurés. Une réunion spontanée des principaux négocians, banquiers et capitalistes de Paris, a pris l'engagement d'acheter, au besoin, plusieurs millions de rente. Une souscription a été ouverte à cet égard et a été rempliesur-le-champ. Les souscripteurs des derniers emprunts y ont pris part avec empressement. On a tiré de l'examen le plus approfondi de la situation de la place, la conviction la plus entière que la rente ne pourrait reposer sur des bases plus solides, et que l'exagération seule de besoins momentanés, mal connus et mal jugés, avait produit un engorgement passager. Cette vérité une fois connue, le calme s'est mis dans tous les esprits, et tout a changé. Les paiemens de la liquidation se sont faits sans difficulté. La liquidation prochaine n'en présentera pas davantage : la rente s'est relevée.

» On n'a pas eu même besoin, pour amener cet heureux résultat, de faire usage des ressources qu'offrait la réunion des négocians, capitalistes et banquiers dont nous venons de parler. Cette réunion continue. Sa confiance répond aux vues et à la sollicitude du gouvernement, d'une manière digne d'é-

loges, et ajoute encore à la masse de ses garanties. Tous les intérêts sont d'accord. On n'a qu'un sentiment et qu'un but, c'est le bien de l'Etat, c'est le soutien d'un crédit si heureusement établi et si fortement assuré par nos rapports politiques, par notre situation intérieure et par l'état bien connu de nos finances. »

ANNONCES.

Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne, etc.; 2 vol. in-12. A Paris, chez Maradan. — Prix 12 fr.

Cours de Thémes anglais, etc. A Paris, chez Théophile Barrois, fils. — Prix 3 fr.

Eloge de Rollin, par M. Maillet Lacoste, professeur de rhéthorique au collége royal de Montpellier. A Paris, chez Paschoud, rue Mazarine. — Prix, 1 fr. 50 c.

Les Orateurs chrétiens, *etc.* Tom. I[er]. A Paris, chez Vauquelin. Prix : 6 fr.

Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à l'armée de S. A. S. Mgr. le prince de Condé, *en* 1791, 1792 et 1793; par B. P., ancien chevalier de Saint-Louis; 3[e] édition. A Paris, chez Picard-Dubois. — Prix : 1 fr. 50 c.

Traité complet de mécanique appliquée aux arts; par M. S.-A. Borgnis. A Paris, chez Bachelier.

De l'Imprimerie de A. DUBRAY, rue Ste.-Anne, n° 57.

LE

PUBLICISTE.

Recherches historiques sur les réformes des Gouvernemens.

Il n'y a pas un gouvernement, au monde, qui n'essuie les reproches de quelques mécontens. Le grand arbitre de l'univers a bien eu des censeurs lui-même. Quand il s'est élevé des murmures et des plaintes contre l'ordre de la nature, des hommes, quelle que soit leur puissance, doivent-ils s'indigner qu'on trouve toujours quelque chose à reprendre dans leurs ouvrages? Cependant qu'ils ne se flattent pas trop de cette comparaison, et qu'ils ne s'en appliquent pas trop complaisamment les inductions pour se consoler des critiques. Toutes les déclamations contre les lois du souverain modérateur sont des injus-

tices et des folies. La perfection est le privilége de sa toute-puissance et le caractère de ses créations. Tout ce que nous pourrions imaginer pour le substituer à ce qui nous déplaît dans le moment, produirait un vice ou un désordre; mais dans les institutions humaines, voit-on une égale pureté, une telle harmonie, une pareille intégrité? Leurs auteurs oseraient-ils se vanter d'avoir la sagesse infaillible, et pourraient-ils s'assurer que le blâme est aussi, à leur égard, toujours une injure? Grands législateurs, monarques révérés, si haut que vous porte l'admiration des peuples, il faut vous humilier; quelque obéissance et quelques hommages que vous rendent ceux qui vous environnent, reconnaissez votre faiblesse; vous êtes hommes. Le plus sublime degré de perfection qu'il vous est donné d'atteindre, c'est le moins possible de défauts. Puisque la vérité se cache sous tant de voiles, se retranche derrière tant d'obstacles et de remparts, les percerez-vous tous, et pourrez-vous la contempler toute entière et dans tout son éclat? Quand même vous auriez saisi un instant son flambeau, les orages dont votre sphère ne cesse d'être plus ou moins agitée, n'en feront-ils pas quelque-

fois pâlir ou vaciller la lumière entre vos mains? Vous voudrez le bien, vous n'aurez pas toujours l'occasion de le faire; vous vous tromperez peut être dans le choix des moyens. Ne croyons donc pas que la malignité soit en tout et toujours calomnieuse; et pratiquant la leçon de ce sage de l'antiquité, qui a composé un traité sur l'*utilité qu'on peut retirer de ses ennemis*, les chefs des gouvernemens trouveront dans l'opposition un motif de plus de vigilance, au lieu d'un sujet de chagrin, et dans les satyres, des avertissemens plutôt que des outrages.

Que cela soit dit à ceux qui font et exécutent les lois sous lesquelles nous vivons; mais vous autres, Messieurs, qui avez pris le rôle brillant d'avocats de la cause publique, de précepteurs des rois et de défenseurs des droits et des libertés des peuples, ne pourriez-vous pas aussi recevoir des conseils pour diriger votre zèle et pour régler votre ardeur? L'orgueil a perdu plus d'un potentat; mais la mauvaise humeur n'a-t-elle jamais égaré les philosophes? Il faut prendre garde que la hardiesse du stoïcien ne dégénère dans l'effronterie d'un cynique hargneux; pour exercer la sévérité d'un mentor, on ne répandra

pas le fiel d'un Zoïle. Vous dénoncez les fautes des princes au tribunal de l'opinion publique ; mais gardez-vous d'être accusateurs téméraires, je ne dis pas imposteurs ; car l'imposture ne saurait entrer dans la noblesse de vos desseins et dans la droiture de vos intentions. Vous combattez les abus, ce n'est donc pas pour en commettre dans votre saint ministère ; mais vous êtes hommes aussi comme les rois. Quel homme est exempt d'erreur ? Souvent on condamne les effets, parce qu'on ne connaît pas suffisamment les causes. On serait moins prompt à crier contre certaines actions qui vous ont choqués, contre certaines ordonnances qui vous gênent, si l'on réfléchissait davantage à la position des hommes qui les ont faites. Vous êtes placés comme sur un observatoire d'où vous signalez tout ce qui vous paraît faux ou nuisible ; mais votre observatoire est-il assez élevé pour juger des détails par l'ensemble ? Quand vous indiquez ce qu'on n'a pas fait encore, avez-vous calculé toutes les difficultés ? Quand vous êtes blessés de ce qu'on a fait, avez-vous considéré toutes les nécessités ? Quand vous critiquez des résultats, savez-vous quelles étaient les données ? Si l'on avait fourni du cuivre à un fon-

deur et qu'on lui demandât une statue d'or, ne serait-on pas insensé ou de mauvaise foi? On ne citera pas un seul gouvernement qui n'ait ses défauts et ne soit susceptible d'améliorations; mais il faut corriger et non détruire. Les maux sont rapides, les remèdes agissent avec plus de lenteur. On s'impatiente des retards; mais prévoit-on tous les dangers de la précipitation? On a construit un vaste édifice; plusieurs parties semblent défectueuses. Y portera-t-on de tous côtés, en même temps, la hache et le marteau? Un architecte bien avisé fera successivement les réparations les plus urgentes, les changemens les plus nécessaires, et au lieu d'ébranler toute la masse jusque dans les fondemens, il aura la précaution de l'étayer même du côté des murs qu'il veut abattre, de peur qu'ils ne s'écroulent violemment et n'entraînent ce qu'il doit conserver : il en est de même des États; si l'on veut supprimer, modifier, transporter, restreindre, agrandir tout à la fois comme par enchantement, au lieu d'une réforme, on fait une révolution.

L'expérience confirme ces raisonnemens par mille exemples; mais les réformateurs les plus audacieux sont les seuls écoutés. Deux

sentimens combattent pour eux dans le cœur des hommes, c'est l'amour de la nouveauté et l'ennui du présent, qui étend un nuage sur les périls de l'avenir. Cependant si les passions de la multitude ne daignent pas regarder le spectacle des temps passés, qui leur offrirait une si salutaire instruction, les bons esprits ont toujours trouvé à profiter à l'école de l'histoire. C'est pour eux que nous avons rassemblé ici plusieurs fragmens d'auteurs, tant anciens que modernes, qui nous enseignent les biens et les maux, les avantages et les inconvéniens des reformes politiques, selon l'esprit des réformateurs. On nous pardonnera de mêler de temps en temps nos réflexions à ces récits détachés : elles leur serviront plutôt de liaisons que de commentaires. D'ailleurs, quand ces passages que nous allons transcrire, éveilleront dans notre esprit tant de pensées sur de si grands intérêts, il serait difficile de n'en pas laisser échapper quelques-unes.

Nous commencerons par Plutarque. « C'est mon homme que Plutarque, » s'écriait Montaigne avec son énergique naïveté. Plutarque sera l'homme de tous ceux qui savent estimer la vérité et la raison.

Voyons comme il peint, dans la vie de Thésée et dans celle de Solon, la naissance et les vicissitudes de la république d'Athènes (1) :

« Après la mort d'Égée, son fils conçut » une grande et admirable entreprise : il ras- » sembla dans une seule ville les habitans de » l'Attique ; il en composa un seul peuple, » une seule cité, au lieu qu'ils étaient aupa- » ravant dispersés et se décidaient difficile- » ment à contribuer au bien général. Souvent » même il leur arrivait d'être en discorde et » en guerre. Thésée parcourut le pays, per- » suadant chaque peuplade et chaque famille. » Les simples particuliers et les pauvres s'em- » pressaient d'accueillir ses propositions. Il » gagna les puissans par la promesse d'un » gouvernement équitable, dans lequel il » n'exercerait point la souveraineté, et ne se » réserverait que le commandement de la » guerre et la garde des lois. Ils cédèrent plus » par persuasion que par force. Alors il sup- » prima les autorités particulières de chaque

(1) Si quelques-uns de nos lecteurs étaient curieux de recourir au texte, nous les avertissons que nous nous sommes servis de l'édition de Reiske. Lips. 1774.

» bourg, et institua un prytanée et un sénat. » (*Vit. Thes.* c. 24.)

Grâces à la prudence et aux soins de Thésée, ainsi l'anarchie faisait place à une puissance légitime et protectrice. Toutes les petites tyrannies tombèrent, et la république appuyée sur la liberté des citoyens, et les regardant tous également comme ses enfans, était dirigée et défendue par un chef, qui voulait être leur père et non leur maître. Il avait compris qu'un État ne peut subsister que par l'union de toutes ses parties, et que l'unité du commandement est le principe de cette union; que cette indépendance des cités fédératives ne produisait que le désordre au lieu de la liberté, et assurait le triomphe d'une foule de despotes en empêchant les citoyens de joindre toutes leurs forces particulières sous une magistrature générale, dont l'intérêt personnel fût la conservation de tous; mais il sentit qu'un peuple fier ne se résoudrait pas à rester sous le joug d'une domination arbitraire; il créa une constitution et ne voulut point se mettre au-dessus des lois; il retint assez de pouvoir pour garantir la faiblesse et l'innocence de la violence et de l'injustice, pour préserver le peuple des efforts et des

ruses de l'ambition ; plus jaloux de présider à des hommes heureux que d'opprimer des sujets avilis, ce qu'il cédait à son peuple, il l'ajoutait à sa gloire.

Mais les Athéniens ne surent pas conserver leur bonheur. Thésée s'absenta.

« Dans ce temps, dit Plutarque, Ménes-
» thée donna le premier l'exemple de se mettre
» à la tête des factions populaires et de sé-
» duire la multitude par des discours flat-
» teurs. Il attira aussi les grands dans son
» parti, et il irritait leurs esprits déjà aigris
» contre Thésée ; car ils voyaient avec peine
» que ce prince avait détruit la puissance et
» le règne de la noblesse dans les bourgs de
» l'Attique. Ils se croyaient réduits en escla-
» vage, parce qu'ils étaient renfermés en une
» cité et contraints d'obéir. Quant à la mul-
» titude, Ménesthée la soulevait en lui fai-
» sant croire qu'elle n'avait qu'un fantôme
» de liberté, et qu'on l'avait privée de ses
» temples, de ses foyers, et qu'au lieu de
» bons et légitimes princes, elle s'était donné
» un maître étranger. » (*Ibid.*, c. 32.)

Voilà bien les menées et les intrigues des artisans de troubles et de révolutions. Habiles à profiter des faiblesses et des passions des hommes, ils cachent leur égoïsme sous une

apparence de zèle généreux; ils affectent de déplorer les malheurs des temps; ils approuvent les plaintes les plus injustes; si des lois nécessaires à la sûreté de l'État paraissent importunes à quelques citoyens, ils exagèrent le mal qu'on souffre; ils supposent des intentions odieuses, des projets coupables, à ceux qui gouvernent; ils ne cessent d'inspirer aux uns le regret du passé, aux autres le desir inquiet d'une perfection imaginaire; ils s'applaudissent du trouble qu'ils excitent, ils spéculent sur les dangers de l'État, et voudraient tout bouleverser pour tout envahir.

Ce n'est pas par d'emphatiques declamations, par des adulations insidieuses, que s'annoncent les amis sincères de la chose publique. Ils blâment les excès par la modération de leur conduite et non par de véhémentes diatribes. Ils ne se vantent pas d'être bons citoyens, ils en pratiquent les devoirs. Ils ne cherchent pas à envenimer les inimitiés, à semer les alarmes, à fomenter les dissentions, sous prétexte de veiller à la sûreté des gens de bien et de repousser les tentatives d'un parti contraire; ils tâchent de réconcilier les esprits, de dissiper les défiances, d'appaiser les haines, et surtout de prêcher l'obéissance aux lois par leur exemple. On ne

les voit pas sollicitant les suffrages, mendiant les recommandations, formant des cabales, armant la malveillance contre l'autorité publique, et se faisant prôner dans des écrits incendiaires qu'ils appellent l'opinion générale. Loin de briguer les magistratures et les dignités, ils les fuient parce qu'ils considèrent, non pas le profit qu'on peut en retirer, mais les charges qu'elles imposent; ils n'ont pas besoin de jurer qu'ils ne se laisseront pas corrompre dans l'exercice de leurs fonctions; cette pensée n'entra jamais dans leur cœur; et si la voix impartiale et désintéressée de la patrie les désigne pour être les organes de son gouvernement, les interprètes de ses volontés, ils ne se décident qu'avec peine à prendre sur eux les dangers et les difficultés de cette mission sacrée; mais une fois qu'ils l'ont reçue, ils suivent, sans que rien les trouble et les arrête, la ligne que l'honneur et la justice leur ont tracée; étrangers à toutes les factions, insensibles à toutes les flatteries, sourds à toutes les clameurs, inaccessibles à toutes les passions, ils n'aiment, ils n'adoptent, ils n'embrassent qu'un seul parti, le bien de l'État. Telle fut la conduite de Solon, tel nous le représente Plutarque, lorsque les

Athéniens fatigués de leurs guerres intestines et redoutant l'ennemi du dehors, s'en remirent à sa prudence pour remédier aux vices de leur administration.

« Dans le temps que la discorde éclatait
» avec le plus de fureur et que tout le peuple
» était divisé, Solon, qui avait acquis déjà de
» la réputation, parut au milieu des partis
» en présence, avec les premiers citoyens
» d'Athènes; il fit tant par ses prières et par
» ses remontrances, que les uns et les autres
» consentirent à soumettre leurs différens au
» jugement de 300 des principaux de l'État....
» Mais les Mégariens avaient saisi l'occasion
» de ces troubles, et s'emparèrent de Nisée
» et reconquirent Salamine......... Lorsque
» ce tumulte eut été calmé, d'autres séditions
» recommencèrent à déchirer la république
» en autant de factions que le pays renfer-
» mait de classes d'habitans. Ceux de la mon-
» tagne voulaient un gouvernement démo-
» cratique; ceux de la plaine étaient pour
» l'oligarchie; ceux des bords de la mer de-
» mandaient une république mixte, et se trou-
» vant ainsi au milieu des uns et des au-
» tres, ils les empêchaient de triompher. La
» disproportion des fortunes entre les pau-

» vres et les riches étant parvenue au plus
» haut degré, tout l'Etat se voyait menacé
» d'une ruine prochaine ; et il paraissait pro-
» bable que toutes ces émeutes et cette con-
» fusion finiraient par amener le règne d'un
» tyran....... Alors les plus sages des Athé-
» niens voyant que Solon était presque le
» seul de tous sans reproche et à l'abri du
» soupçon, n'ayant point participé aux in-
» justices des riches et n'étant pas enveloppé
» dans les embarras des pauvres, ils le prièrent
» de prendre en main les affaires de l'Etat et
» de trancher ces funestes débats. On dit que
» Solon hésita d'abord à se mêler du gou-
» vernement, parce qu'il craignait l'avarice
» des uns, l'exigence immodérée des autres.
» Il fut nommé archonte et en même temps
» arbitre et législateur, et cette élection eut à
» la fois l'approbation des riches et des pau-
» vres; les uns voyaient dans Solon un homme
» qui jouissait d'une honnête aisance, les
» autres un homme de bien. Il prononça une
» parole qu'on répéta dans toute la ville, et
» qui plut aux deux partis : *L'égalité*, dit-il,
» *n'engendre point de guerres*. On interpré-
» tait diversement cette égalité; les riches
» entendaient une égalité en proportion du

» mérite et de la dignité; les pauvres, une
» égalité rigoureuse de nombre et de mesure.
» Tous les partis ayant donc conçu de grandes
» espérances, les principaux offraient à Solon
» la couronne, l'exhortant à se revêtir d'un
» pouvoir absolu pour travailler avec plus
» de hardiesse à la réforme, et même un
» grand nombre de citoyens de la classe
» moyenne, réfléchissant qu'il lui serait dif-
» ficile d'établir de nouvelles lois par la seule
» force de la raison, n'étaient pas éloignés
» de mettre à la tête du gouvernement un
» homme si juste et si sage...; mais rien ne
» détourna Solon de ses principes. Il disait
» que la souveraineté était un poste brillant,
» mais qui n'avait pas d'issue. Quoiqu'il eût
» refusé l'empire absolu, il n'en montra ni
» plus d'indulgence, ni plus de faiblesse dans
» son administration; il n'eut point de con-
» descendance pour les grands, et ne fit point
» de lois pour complaire à ceux qui l'avaient
» élu. Pour guérir le mal, il se garda de
» retrancher et de changer indiscrètement ce
» que l'on pouvait conserver; il craignait,
» s'il remuait et confondait toute la républi-
» que, de n'avoir plus le moyen de la réta-
» blir en bon état et en bon ordre; mais ce

» qu'il crut pouvoir faire par persuasion ou » par autorité, il le fit, alliant, comme il le » disait lui-même, la force avec la justice. » Aussi, un jour qu'on lui demandait s'il » avait donné aux Athéniens les meilleures » lois possibles : « Au moins, répondit-il, les » meilleures qu'ils pouvaient supporter. » (*Vit. Solon.*, c. 11, 13, 14 et 15.)

C'est ainsi que Solon tenait la balance égale entre tous les citoyens; il voulait leur être utile plutôt qu'agréable. Ne sacrifiant aucune classe à une autre, rendant à chacune ce qui lui appartenait, et repoussant les prétentions exagérées, il créa une législation qui mérita de servir de modèle au peuple romain. D'abord il ne contenta personne, ou au moins il ne contenta que ce petit nombre d'hommes sans préventions et sans égoïsme, dont la voix est étouffée par les cris des factions, parmi les contemporains, mais qui prononcent d'avance le jugement de la postérité.

« Il ne satisfit ni les uns ni les autres, » dit Plutarque; les riches s'indignaient » de l'abolition des dettes; les pauvres se » plaignaient amèrement de ce qu'il n'avait » pas fait le partage des terres comme ils » l'espéraient, et de ce qu'il n'avait pas

» rendu toutes les fortunes et les conditions » absolument égales et pareilles, à l'exemple » de Lycurgue. » Et alors Plutarque, avec son bon sens ordinaire, compare les circonstances différentes où se trouvaient les deux législateurs, et prouve que Solon a fait tout ce qu'il devait et pouvait faire. (*Ibid.*, c. 16.)

« Cependant les Athéniens ne tardèrent » pas à sentir les bons effets de ses institu- » tions; ils célébrèrent de solennels sacrifices, » et renonçant à toutes leurs plaintes per- » sonnelles, ils élurent Solon réformateur et » législateur, lui conférant un pouvoir sans » limite, sans restriction, pour régler les » magistratures, les assemblées, les tribu- » naux, les ministères, le cens convenable à » chaque fonction, le temps et le nombre » de toutes ces choses; enfin ils lui donnèrent » le droit de confirmer ou de supprimer tout » ce qu'il voudrait des coutumes et des lois » existantes. » (*Ibid.*)

C'est alors que Solon, réfléchissant qu'on ne devait prendre une part active aux affaires de l'État et n'être admis au commandement et aux dignités, qu'en proportion des garanties que chacun offrait dans son patrimoine et dans sa fortune, fit un recensement géné-

ral des citoyens, réservant pour ceux qui jouissaient d'une honnête aisance les magistratures, et rendant commun à tous l'exercice des autres fonctions civiles et dont le peuple avait été jusqu'alors exclus; et comme il voyait que le peuple était souvent prêt à s'émouvoir et à se soulever, et que la libération des dettes et de la servitude l'avait enorgueilli, il créa un sénat tiré de toutes les tribus, et il le chargea d'examiner et de discuter tous les projets de lois qui devaient être soumis à la sanction du peuple, avant qu'on les proposât à l'assemblée générale. Il s'efforçait, par tous ces établissemens salutaires, de modérer le génie vif et inquiet des Athéniens, de réprimer de part et d'autre les excès, et de ne laisser prédominer aucune classe, tempérant la force des uns par l'autorité des autres, encourageant tous les citoyens à s'élever par leur industrie et leur économie, de leur classe à la classe supérieure, distribuant la puissance de manière qu'elle résidât dans tous les corps de l'État, sans appartenir à personne. Il se rendit à lui-même ce témoignage dans des vers que Plutarque nous a conservés, et dont voici le sens :

« J'ai attribué au peuple un pouvoir suffi-

» sant, n'ayant ni trop haussé, ni trop abaissé » sa dignité. Pour ceux qui avaient la richesse » et qui dominaient, je ne leur ai pas permis » d'être oppresseurs. J'ai couvert les uns et » les autres d'un bouclier, ne laissant aucuns » triompher et prévaloir. »

Un tel équilibre n'est l'objet des vœux que d'un homme qui ambitionne seulement la paix et la prospérité de l'État; mais ceux qui essaient, à la faveur des discordes civiles, d'usurper l'empire au prix du sang et des larmes du peuple, ceux qui mettent aux prises les classes des citoyens, les villes, les familles, pour fonder leur tyrannie sur la ruine de tous, suivent une marche toute opposée à celle de Solon. Il commença par se montrer sans égard et sans pitié pour l'orgueil, l'avarice, l'insubordination; mais à la fin on l'admira et on bénit ses lois. Pisistrate commença par flatter toutes les passions et tous les caprices; il finit par asservir le peuple dont il avait été l'idole.

(Nous donnerons dans les cahiers prochains la suite de ces extraits.)

Lettre à un Électeur du département de l'Ain.

Bourg, le 3 novembre 1818.

Il est bon de signaler une nouvelle manœuvre des indépendans (de la moderne indépendance, bien entendu). Ils ont vu que leurs injures et leurs calomnies journalières contre les hommes les plus purs, contre des hommes coupables surtout à leurs yeux, de *modérantisme*, pour parler un langage bien connu de certains d'entre eux, loin de les flétrir, les rendait de jour en jour plus recommandables; alors ils ont inventé un autre moyen de flétrissure bien plus efficace que le premier, il est vrai, mais qui n'aura pas plus de succès, c'est de leur prodiguer les éloges, et de tâcher de faire croire que ces victimes d'une estime hypocrite ne sont pas dans nos rangs, mais dans les leurs. C'est dans ce but que M. E., l'un des indépendans de la plus fraiche date que l'on connaisse, a dit dans le 39e numéro de *la Minerve* : « Les ministres s'efforcent en vain de faire passer » M. Camille-Jordan pour ministériel; son dernier ou» vrage suffit pour répondre à une telle assertion. Il » demande la liberté légale de la presse, l'institution » du jury dans toute sa pureté, la réforme du Code » pénal ; il foudroie les doctrines dont le ministère pu» blic a fait retentir les tribunaux ; enfin il demande la

» responsabilité des ministres : il est donc bien clair » qu'il n'est pas ministériel. »

Ce sont là des interprétations perfides et mensongères. Quelques nuances ont pu séparer les opinions du ministère et celles de M. Camille-Jordan, mais avec lui il y a eu quelquefois discussion, jamais hostilité. Ainsi, il a demandé le vote annuel dans la loi du recrutement, mais sans imposer l'adoption de cet amendement comme condition *sine quâ non* de son vote en faveur de l'ensemble de la loi : l'application du jury aux délits de la presse, mais sans commander en quelque sorte, comme certaines gens, avec une arrogante audace, l'affranchissement subit des feuilles quotidiennes, ce qu'il aurait eu à coup sûr le droit de faire bien plus que certaines gens, car à aucune époque il n'a provoqué leur asservissement; il n'a jamais été ni censeur d'aucun despotisme, ni chef d'aucun bureau d'esprit public. Le Minervien a plus raison qu'il ne le croit lui-même, quand il dit que les électeurs du département de l'Ain « en nommant M. Camille-Jordan, ont assuré à la Charte un défenseur » loyal, qui ne regarde pas, comme tant d'hommes du » jour (M. E. connaît bien ces hommes-là), la bonne-» foi comme un ridicule, et la probité politique comme » une chimère. » Car dans l'écrit pour lequel on feint une admiration dont personne n'est dupe (1), ce digne représentant de la nation signale avant tout, « certains » révolutionnaires qui, sous un travestissement consti-» tutionnel, se trahissant par leur amertume sans me-

---

(1) « La Session de 1817, aux habitans de l'Ain et du Rhône, pag. 9. »

» sure contre tout ce qui doit entourer et défendre le
» trône légitime, et menaçant avec cette légitimité les
» premiers fondemens de la paix et de la liberté publi-
» que, n'ont plus besoin d'être indiqués et dénoncés à
» l'opinion avertie. »

Mais que pensera-t-on de la bonne-foi du Minervien, lorsqu'on saura que dans ce même écrit, où il puise ses argumens imposteurs, M. Camille-Jordan fait formellement profession de foi de son attachement pour les hommes dont on veut le constituer ennemi? qu'après avoir énoncé avec franchise quelques légers dissentimens entre ses doctrines et les leurs, il se hâte de rendre une éclatante justice « à l'action de ce ministère qui
» s'est montré, dans son administration, si peu enclin
» aux procédés du despotisme; qui souvent apporta au
» milieu des Chambres un tribut remarquable de talent
» et de lumières; de ce ministère auquel tout homme
» impartial doit cette justice, qui sera confirmée par
» l'histoire, qu'ayant efficacement concouru par quatre
» grandes et décisives mesures, le 5 septembre, la loi
» des élections, la loi du recrutement et l'affranchisse-
» ment du territoire, à développer nos institutions ou
» à fonder cette liberté même qui permet de le censu-
» rer, il a certainement mérité que ses erreurs ne cou-
» vrent point ses services, et que son nom reste hono-
» rablement associé à tout le bien qui s'est fait, à tout
» celui qui se prépare (1). » Le pamphlétaire a interprété, nous citons.

Il est donc prouvé qu'en affirmant que M. Camille-

---

(1) Page 169.

Jordan est un indépendant à la mode de *la Minerve*, M. E. se trompe, ou plutôt veut nous tromper. Il en sera de cette assertion, comme de la ligne télégraphique de Paris à Metz, mise en mouvement d'un trait de plume, ces jours derniers, par M. E. pour la prétendue réintégration d'un employé de l'enregistrement. On lui dit alors qu'il était dans l'erreur, mais en termes beaucoup moins polis; et il ne répondit point : on le lui répète aujourd'hui sans plus de politesse, et il ne répondra pas davantage.

Avant de finir, nous engagerons le Minervien à ne pas spéculer avec tant de confiance sur la simplicité de ses lecteurs. Croit-il par des dénonciations vagues et déclamatoires d'influences ministérielles dans les élections, nous faire prendre le change sur les manœuvres de son parti ? Nous lui soumettrons à ce sujet une petite série de questions, auxquelles on voudrait bien le voir répondre, malgré sa silencieuse habitude.

Comment les coryphées de l'indépendance ont-ils triomphé précisément là, où suivant le cours naturel des choses, leurs principes devaient être le plus réprouvés, et leurs titres le moins appréciés ? Par exemple :

Comment un candidat, Suisse, un peu Suédois même, et Français tout au plus, possesseur d'une fortune errante et mobile comme lui, a-t-il si long-temps partagé les vœux de la capitale de la France avec l'un des plus riches et des plus respectables manufacturiers français (1)?

---

(1) Il y a peu de jours, M. Benjamin Constant, écrivait, dit-on, à ses correspondans du département du Nord, que son élection

Comment un autre candidat, également fameux, Auvergnat de naissance, propriétaire dans la Brie, a-t-il conquis les suffrages dans le berceau de l'ancienne chouannerie?

Comment un avocat, Dauphino-savoyard, puisqu'il est de Barcelonnette, propriétaire à Paris, comme chacun sait, a-t-il quelque chose de commun avec les hommes du Bocage, qui à coup sûr ne le connaissent guère, mais n'en seront pas moins représentés par lui, *quand même* (1)?

Comment enfin M. E., qui est bien Lorrain, et très-Lorrain même, mais non Messin, a-t-il compté un certain nombre de voix en sa faveur dans le département de la Moselle, qu'il a pourtant plus d'une fois dit très-attaché à la liberté?

Qu'il renonce donc à l'espoir d'abuser l'opinion sur les intrigues qui nous ont agités pendant la session des colléges électoraux. En vérité c'était une allusion prophétique à ce qui s'est passé ces jours-ci même, sous nos yeux, que cette apostrophe de l'orateur romain, au

---

à Lille serait d'autant plus flatteuse pour lui, qu'elle faciliterait celle de son ami M. Manuel à Paris, en débarrassant ce dernier de toute concurrence. Au même moment, dans une circulaire adressée à tous les électeurs de Paris, il désignait assez clairement *son ami*, comme l'objet privilégié d'intrigues électorales à son préjudice.

(1) Une observation qu'il n'est pas inutile de faire ici, c'est que MM. Lafayette et Manuel, nommés par des departemens auxquels ils sont étrangers de toute manière, ne l'ont pas été par ceux auxquels il appartiennent, et qui pourtant faisaient partie de la série de 1818. M. Lafayette est de Seine et Marne, M. Manuel des Basses-Alpes.

chef de certains libéraux de son temps. « *Quòusque*
» *tandem abutere patientiâ nostrâ? Quamdiù nos*
» *furor iste tuus eludet? Quem ad finem sese effræ-*
» *nata jactabit audacia? Patere tua consilia nòn*
» *sentis? Constrictam jam omnium horum conscien-*
» *tiâ teneri conjurationem tuam non vides? QUID*
» *PROXIMA, quid SUPERIORE NOCTE EGERIS, ubi*
» *fueris, quos convocaveris, quid consilii ceperis, quem*
» *nostrûm ignorare arbitraris* (1)? » Si le Minervien, publiciste de beaucoup de génie sans doute, mais d'une très-mince instruction, car son érudition n'est pas de plus vieille date que son indépendance, veut savoir ce que cela signifie, il peut se le faire expliquer par un de ses collègues qui professe le latin, ou par un autre qui n'est pas, dit-on, tout-à-fait étranger aux langues anciennes, celui qui a donné une nouvelle édition de Rochefort, revue, corrigée et même augmentée; enfin

« Le traducteur qui rima l'*Iliade*. »
(J.-B. ROUSSEAU.)

ou bien seulement même par quelque écolier de cinquième.

Mais cet exemple de l'espoir que M. E. fonde sur notre crédulité n'est rien auprès de celui qu'on va voir : « Un électeur de Fontainebleau, presque à
» l'agonie, s'est fait porter au bureau du collége
» pour y déposer son vote en faveur du général La-
» fayette; les représentations de ses médecins et de sa
» famille n'ont pu l'arrêter. Mon dernier soupir, a-t-il

(1) Cicéron, premier Discours contre Catilina.

» dit d'une voix défaillante, sera du moins pour la » liberté. Ce trait rappelle celui du député Duhamel » qui vint, mourant, voter contre la mort de l'infor- » tuné Louis XVI. *Ces deux traits me paraissent éga- » lement beaux ;* mais les écrivains ministériels trouve- » ront l'un sublime et l'autre ridicule. »

Il est vrai, nous qui sommes, non pas des écrivains ministériels, mais seulement des écrivains raisonnables, nous trouvons, comme le Minervien, l'un sublime et l'autre ridicule; toutefois nous ne sommes probablement pas d'accord avec lui sur l'application des deux adjectifs. Certes il y aurait une inhumaine hilarité à se moquer de l'impénitence finale du moribond constitutionnel, car il ne faut pas rire près d'un lit de mort; mais il y aurait aussi une gravité surhumaine à ne pas se moquer de cet étrange parallèle; car il faut rire de la sottise d'un vivant qui se porte bien. Quoi! un homme souffrant, mais libre, se rend paisiblement dans une réunion calme! Là, rien ne le menace, tout le protège; il dépose dans une urne son vote qu'il est maître de taire ou de publier, il se retire aussi paisiblement qu'il est venu. Un autre se fait porter dans une assemblée de bourreaux prêts à verser le sang du juste: là, toutes les bouches, tous les yeux, tous les gestes lui disent : « S'il ne meurt pas, tu mourras. » Il faut qu'il profère hautement sa réponse; il répond : « Je mourrai. » Et le courage de ces deux hommes est *également* sublime! Quel usage l'auteur d'un pareil rapprochement veut-il donc que ses lecteurs fassent de leur bon sens? Ici l'indignation fait place à la pitié. Il y a là-dedans une inconcevable niaiserie, nous devons le dire, quel-

que dur que soit le mot (nous aurions pu en trouver un plus dur encore, et peut-être plus convenable) pour l'orgueil minervien (*genus irritabile*).

Après tout ce que nous venons de dire, des personnes timorées nous reprocheront-elles des personnalités? Nous ne le croyons pas. D'ailleurs il y a des nuances, et *le Spectateur politique et littéraire*, dans son 33e numéro, établit là-dessus des distinctions très-justes: « Les personnalités ne sont pas toutes de même nature, » il en est dont on doit s'abstenir toujours; il en est dont » on peut faire usage quelquefois. Par exemple, lorsque » tel valet de la tyrannie, tel instrument du despo- » tisme, parlant de son amour pour la liberté, seule- » ment depuis qu'il ne peut plus opprimer en sous- » ordre, s'efforce continuellement d'entraver, par des » censures fausses et malveillantes, la marche du Gou- » vernement dont il a combattu deux fois l'établisse- » ment avec les derniers débris de son misérable pou- » voir; du Gouvernement qui l'a privé de ses emplois » qu'il regrette, qui ne veut pas de ses services qu'il » vendrait volontiers, du Gouvernement qu'enfin il » déteste, et voudrait pouvoir renverser; il est cer- » tain qu'on peut interpréter ses discours actuels à » l'aide de ses actions passées, expliquer ses opinions » d'aujourd'hui par ses intérêts d'hier, et réfuter ses » principes d'emprunt par ses sentimens véritables? » (*Le Spectateur*, 33e livraison, pag. 325.)

Verra-t-on dans ces lignes le langage d'un écrivain salarié? Nous ne le craignons pas. D'ailleurs il est des gens dont nous récusons la compétence dans une pareille accusation, et nous puisons encore nos fins de

non-recevoir à la même source, dans le n° 32 de l'officieux *Spectateur*.

« Qu'un instrument effronté de la police de Rovigo,
» qui dirigeait, c'est-à-dire étouffait l'opinion publique
» qu'il cherche maintenant à pervertir, pense qu'on ne
» peut pas écrire en faveur du Gouvernement sans
» être payé par lui; cela se conçoit. Il puise dans la
» bassesse de son ame et de sa conduite le soupçon
» dont il voudrait flétrir les autres. » (*Le Spectateur politique et littéraire*, 32e livraison, pag. 275.)

Recevez, Messieurs, etc.

Coup-d'œil sur les Théâtres.

Académie royale de musique. — Après avoir fait admirer les *Danaïdes* à d'illustres spectateurs étrangers, l'administration de ce théâtre leur a donné *Fernand Cortez* pour leur seconde représentation : c'est la marche inverse qu'il eût fallu suivre. On ne commence pas un feu d'artifice par le bouquet. Ce n'est pas, assurément, que la musique de Cortez n'offre de très-grandes beautés; mais peuvent-elles conserver tout leur éclat, lorsqu'elles sont placées trop près des beautés d'un ordre supérieur dont étincelle le chef-d'œuvre de Salieri ? Si la musique de Cortez perd à la comparaison, que sera-ce du poëme? Nous nous rappelons tous le temps où certain ermite, auteur de ce poëme, non-content de déclamer dans les

salons contre l'incendie de Moscou, déclarait en petits vers dans *le Mercure* que cette action était digne de *tartares*, qui rimaient merveilleusement avec *barbares*. Qui donc se fût avisé de penser qu'un an ou deux après, le même ermite ferait de cet incendie le dénouement de la seconde édition de son Cortez? Qui se fût imaginé que cette résolution de *tartare barbare* deviendrait tout-à-coup héroïque et sublime chez le malheureux Montézuma? L'ermite, dit-on, est un peu sujet à ces viremens de bord : il ne faut donc pas s'en étonner. Mais il faut rire très-franchement du petit colloque qui termine si joyeusement cette pièce, que l'affiche nous donne pour une *tragédie*. L'empereur mexicain est assis fort paisiblement sur son trône, érigé au milieu de la place publique, pendant que sa capitale brûle par les quatre coins. Cortez, qui a pris la ville d'assaut, sans déranger personne, arrive soudain sur cette place, et ôte fort poliment son chapeau en apercevant le monarque. Montézuma lui demande ce qu'il veut : c'est bien la moindre question qu'il puisse lui faire. Devinerait-on jamais la réponse de l'Espagnol? — « Je viens, lui dit-il, te demander ton » *amitié!* » — Ne se rappelle-t-on pas involontairement ici la réponse de ce jeune homme découvert sur une échelle par un mari jaloux? — « Que faites-vous là, » Monsieur? — Moi! Monsieur, je me promène. »

Théâtre-Français. — Encore *la Coquette corrigée!* encore *les Fausses confidences!* Quand Mlle Mars sera-t-elle lasse de faire un aussi triste emploi d'un aussi beau talent? Ne croit-on pas voir une habile brodeuse qui se donne beaucoup de peine, pour recouvrir de paillettes

d'or un tissu mal ourdi et déjà à demi-dévoré par les vers ?

Décidément, *Bélisaire* ne paraîtra point sur la scène française. L'auteur, dit-on, avait consenti à grand'peine à y changer quelques hémistiches mal sonnans; mais ses amis, dit-on aussi, avaient pris des mesures infaillibles pour assurer le succès de l'ouvrage. Les moyens qu'ils comptaient employer étant tout-à-fait étrangers à l'art, les amis du bon ordre doivent savoir un gré infini à l'autorité prévoyante, qui prévient ainsi le retour de certaines scènes encore très-présentes à leur mémoire.

Théâtre de l'Opéra-Comique. — Il eût mérité, samedi soir, le titre glorieux de *Théâtre universel* : on y a donné successivement tragédie, opéra et ballet. C'est beaucoup, sans doute ; et il y avait pourtant quelque chose de plus curieux encore. C'était de revoir sur la scène une actrice fameuse qui l'a quittée depuis 12 ou 15 ans. — Dans un rôle de mère ou de tante, probablement ? — Non, dans un rôle de jeune personne. Mais on s'en étonnera moins, lorsqu'on saura que c'est Mme Saint-Aubin qui, à l'aide du costume et de l'optique, a su passer ainsi, en un instant, de cinquante-quatre ans à dix-huit. Ce phénomène, d'ailleurs, n'est pas absolument sans exemple pour les Parisiens. Ne leur arrive-t-il pas quelquefois de voir Mlle Mars devenue la naïve *Charlotte* des *Deux-Frères*, ou l'innocente *Victorine* du *Philosophe sans le savoir* ?

Mme Saint-Aubin n'a mérité qu'un reproche dans cette longue et brillante soirée : c'est de l'avoir commencée par *Hector*. Qu'est venue faire là cette tragédie

de collége, cette longue amplification de rhéteur? Le divin Homère a tracé un tableau digne de lui dans les adieux d'Andromaque et de son époux : mais il n'a pas voulu que cette scène douloureuse occupât cinq chants de son poëme ; elle eût perdu tout son effet. Le professeur Luce de Lancival n'en a pas jugé ainsi : pendant cinq actes le mari dit adieu à la femme, et la femme au mari ; pendant cinq actes Andromaque dit à Hector : « ne va pas te battre contre cet Achille : c'est un mauvais garçon, il te tuera! » Et quand, en effet, Hector est tué, elle en est quitte pour s'écrier : « Eh bien! ne l'avais-je pas bien prédit? »

Honneur au vieux Geoffroy qui, seul armé contre ce malencontreux *Hector*, a su défendre la cause de l'art et du goût contre la suprême puissance : vingt journaux, et le public !

Théâtre Louvois. — Au nom de Crivelli, tout ce que Paris renferme de vrais amateurs s'était porté au concert qui a eu lieu mardi dernier : ce n'est pas dire que la salle fût parfaitement remplie. Cette soirée sera longtemps célèbre parmi les gens de goût. Son début, il faut en convenir, ne leur promettait pas tant de jouissances. La symphonie d'Haydn, qui a servi d'ouverture à ce concert, est assurément une des plus belles, je serais presque tenté de dire, la plus belle de ce grand maître ; c'est la *Reine de France*, hommage digne de la princesse et de l'artiste. Mais les connaisseurs qui ont entendu ce chef-d'œuvre au concert de Cléry, et, plus récemment encore, au Conservatoire, ont dû trouver, cette fois, l'exécution un peu maigre et un peu molle.

Il paraît que M. Grasset, qui la dirigait, s'était si docilement accoutumé aux réductions économiques de madame Catalani, qu'il a presque entièrement oublié quelles doivent être les proportions d'un orchestre. Celui qu'il nous a fait entendre, mardi, ne comptait que sept premiers violons : il en eût fallu le double. Ce n'est pas avec cette mesquinerie que le directeur de l'Opéra (M. Persuis) avait procédé, lors des concerts spirituels des dernières fêtes de Pâques.

Mais tous les souvenirs de cette soirée, d'ailleurs si brillante, doivent se porter sur un seul objet : pourquoi s'arrêter à d'affligeantes imperfections, lorsque nous avons à nous occuper de la perfection même ? C'est annoncer que je veux parler du chant de Crivelli. Il suffirait peut-être à la gloire de ce grand artiste d'observer, qu'il vient de renouveler un prodige qui avait paru réservé à la seule madame Barilli, de si douce et si touchante mémoire : il a su mettre tous nos journaux d'accord. Savans ou ignares, amateurs ou profanes, il n'est pas un seul critique qui n'ait essayé de peindre l'émotion que lui a fait éprouver le nouvel Orphée. Nous l'avions possédé assez long-temps comme premier *ténor* de l'Opéra italien ; mais, trop accoutumé à mettre l'action théâtrale avant tout, le public parisien ne rendait presque jamais justice aux beaux moyens, à la savante méthode de Crivelli, sans lui reprocher un peu de froideur. Eh bien ! il a reparu, tout-à-coup, avec de la chaleur, de l'ame, du nerf, de l'énergie.

« Ne me demandez pas comment se fit l'affaire ; » mais la chose est réelle, avérée, et, encore une fois, unanimement reconnue. Animée et soutenue par l'accent

musical, jamais sa voix ne parut plus belle, plus pleine, plus fraîche; jamais il ne la conduisit avec plus d'art, plus de goût, plus de pureté. Parmi les morceaux qu'il a chantés, il faut citer d'abord celui qui a obtenu le succès le plus général, le plus populaire. C'est la *pastorale* de la *Nina* de Paësiello. Elle avait été remarquée aux représentations de cet opéra, où, à l'exception de Crivelli, tous les ténors la passent communément, parce qu'il faut la chanter franchement, et avec la seule voix de poitrine. Exécutée, cette fois, derrière le théâtre et avec accompagnement d'harmonie, cette délicieuse *canzone* a produit un effet magique. Le public enthousiasmé l'a redemandée à grands cris : et le chanteur a prouvé l'extrême puissance de ses moyens, en répétant ce long morceau avec le même éclat, la même suavité.

Je ne serais pas étonné cependant que quelques connaisseurs eussent goûté tout autant, pour le moins, la manière noble et vraiment dramatique dont l'artiste a rendu le bel air de *l'Attila* de M. Paër, qui a terminé le concert. Que nos *héros* de l'Opéra n'étaient-ils là ? Ils auraient senti, ou du moins ils auraient vu que le public sentait la possibilité de donner à un morceau de chant toute l'expression requise, sans déchirer l'oreille des spectateurs. Crivelli part pour Milan : mais le succès, ou plutôt le triomphe qu'il vient d'obtenir, ne lui inspirera-t-il pas le desir de consacrer encore une soirée aux *dilettanti* de cette capitale ?

MÉLANGES.

Pensées à l'ordre du jour. — (Suite.)

15.

Les royalistes se demandent par quelle fatalité le ministère se fait des ennemis de tout ce qui a quelque puissance dans les rangs les plus opposés (1).

La réponse est toute simple.

Un ministère, quel qu'il soit, trouvera toujours une opposition au moins; parce qu'il est dans la nature que les hommes, forts de caractère ou de talens, soient ambitieux et cherchent à se faire craindre. Or, du moment que de tels hommes disent, *me voilà*, ils attirent le *servum pecus* des gens irrités ou irritables, et un parti se trouve tout-à-coup enrôlé sous leur bannière. Par exemple, si M. de Châteaubriand était ministre, il aurait pour opposans, 1° dans son propre parti, tous les honnêtes gens qui d'abord n'ont pas voulu de la Charte; 2° ceux qui, se résignant à la Charte, ne peuvent en concevoir telle conséquence, que lui, ministre éclairé, apercevrait sans nul doute; 3° tous les hommes qui l'accuseraient d'entendre la Charte à sa manière et non pas

(1) *Conservateur.*

à la leur ; 4° les partis en masse dont il ne voudrait certainement pas accepter la tutelle ou la servitude.

Alors on lui demanderait peut-être aussi par quelle fatalité il se serait fait des ennemis de tout ce qui a quelque puissance dans les rangs les plus opposés.

16.

Malheur à nous, si l'amour-propre froissé cherchait encore un refuge dans une opinion désastreuse.

Quelle est cette opinion désastreuse ? Demandez-le tour à tour à chaque parti, et il vous répondra : c'est la vôtre. Tout se réduit donc au fond à dire : c'est moi seul qui ai raison ; et avec une telle raison l'on ne ramène personne.

La roideur, l'inflexibilité des opinions est une absurdité dans la pratique, parce que les hommes et leurs passions ne sont point une abstraction mathématique. Il faut donc s'entendre sur les choses essentielles et ne pas se diviser sur ce qui ne l'est pas. Or, quelles sont en France les choses essentielles ? La royauté et la Charte, qui, protégées l'une par l'autre, protègent la religion et toutes les libertés civiles et politiques. Le cercle est assez étendu pour qu'il y ait place du centre aux extrémités. L'important n'est donc pas que l'on se trouve à tel ou tel point du cercle, mais que l'on ne sorte pas du cercle ; et l'on en sortira certainement, si nul ne veut faire un pas vers ceux qui occupent une place, non pas opposée, mais différente.

La question serait-elle donc de savoir qui fera le premier pas ?

J'ignore certainement où se trouve la raison absolue, puisque tous les partis se l'attribuent exclusivement : mais je n'ignore pas où se trouve le Roi, et dans les circonstances périlleuses ou douteuses, cela me suffit.

17.

Je demande pardon à M. Châteaubriand si je passe de lui à M. Et.; mais il en est des journaux comme des voitures publiques : les gens les plus distingués s'y trouvent quelquefois en mauvaise compagnie.

18.

Le triomphe des amis de la liberté est complet. Jamais la France n'a montré plus de zèle, plus d'esprit public que dans les élections de cette année. Presque partout les citoyens, livrés à eux-mêmes, sans autre direction que leur conscience, sans autre guide que leur patriotisme, ont déconcerté toutes les manœuvres de l'intrigue (1).

M. Et. écrit dans *la Minerve*, et M. B. Constant écrit dans *la Minerve*. Auquel des deux me faut-il croire sur les intrigues électorales ? Dans quelle circonstance M. B. Constant écrivait-il aux électeurs que vingt citoyens *se constituaient majorité*, pour l'exclure au profit de M. Manuel ? M. Et. a-t-il perdu la mémoire ? ou croit-il que la France ait perdu le sens commun ?

Presque partout, dit-il, les électeurs n'ont eu d'autres directions que celle de leur conscience. Je le crois, et il

---

(1) *Minerve*. Lettre sur Paris.

en offre la preuve, puisque, malgré sa *table ouverte*, les électeurs de la Moselle ne l'ont pas nommé.

19.

« *Les séductions, les menaces, les libelles, rien n'a pu les ébranler : les noms les plus honorables et les plus nationaux sont sortis de l'urne électorale.* »

Quelle déclamation pitoyable! Ecoutez le correspondant du *Conservateur*, il vous dira : « Les indépendans » ne cessent de remuer ciel et terre pour se renforcer; » ils prodiguent l'argent et les *menaces*.... Ils ont été chez » un électeur le prévenir que s'il ne votait pas comme » eux, quatre cents poignards étaient suspendus sur sa » tête. » (*Lettre de Quimper, du 27 octobre.*)

J'admire donc comment chaque parti accuse de ses propres manœuvres le parti dont il cherche à triompher. Ne serait-il pas plus franc et plus honorable de dire : nous avons opposé nos dîners à vos dîners, nos brochures à vos brochures, nos amis à vos amis!

Quant au résultat du scrutin, quel qu'il soit, du moment qu'il a reçu le sceau de la loi, sachons le respecter et gardons-nous de l'exposer à des récriminations sans terme par des éloges sans mesure. Le nom le plus honorable et le plus national n'est pas à tel éligible qui vient d'être élu, mais au député loyal et fidèle qui aura été le plus ferme défenseur du trône et de la liberté.

20.

Les ministres prendront-ils enfin pour guide cette

bonne-foi sans laquelle on n'inspirera jamais de confiance au peuple français

M. Et. ne se lassera-t-il jamais de s'entendre répéter sous toutes les formes et dans toutes les occasions :

Castigas turpia turpis ?

21.

Le secret des hommes d'Etat (1) *est de savoir punir et récompenser à propos.*

M. Et. a eu plus que personne le secret du *grand-homme* d'état de 1813. Il savait pourquoi et comment l'on récompensait et l'on punissait alors. Il peut donc nous en dire l'à-propos, qui n'a jamais été bien connu. Ce serait sans doute une bonne leçon à suivre.

Quant à l'application de sa maxime aux préfets de Seine et Marne et de la Manche, a-t-il oublié ses propres assertions ? Les électeurs, dit-il, ont manifesté par leurs votes ce qu'il fallait penser des préfets. Que faut-il en conclure pour les départemens où les votes ont été conformes aux vœux du ministère ? Etait-ce le cas de récompenser ou de punir ?

22.

Les Chambres sont convoquées.... Le ministère n'est cependant pas d'accord sur l'étendue des concessions qu'il doit faire.

---

(1) Lettres sur Paris, n° 33. — *Minerve*, page 75 et suivantes, n° 40.

Pourquoi des concessions? Jamais un Gouvernement ne doit faire de concession. Ni la liberté ne doit arracher de concession au trône, ni le trône à la liberté. *Tout Gouvernement qui fait ce que M. Et. nomme des concessions, abdique.* Est-ce là ce qu'il entend ou ce qu'il espère?

Le Gouvernement a l'initiative des lois. Placé à la cime de l'édifice social, lui seul peut en connaître les besoins et l'ensemble. Il propose ce qui est convenable aux temps, aux hommes et aux choses. Mais il ne peut faire ce que l'on nomme des concessions, sans périr.

23.

Les ministres, en supposant qu'ils ne soient pas satisfaits de tous les choix nouveaux, ne doivent les attribuer qu'à eux-mêmes. Il faut aujourd'hui qu'ils s'y résignent.

Le ministère, en effet, paraît assez résigné. Il me semble aussi que tous les partis sont d'accord sur ce fait, que la majorité des élections a été pour lui. Que signifient donc les hymnes de triomphe entonnées par M. Et.? Il prend ici le rôle du moucheron de la Fable, qui sonne tout à la fois la charge et la victoire. Nous verrons bien de quel côté sera la victoire, s'il y a combat; mais en supposant que M. Et. ait la victoire, ne craint-il pas la *toile d'araignée?*

24.

Tel dénonce aujourd'hui le général Lafayette comme

un ennemi de la monarchie, qui le dénonçait peut-être comme un ennemi de la liberté.

Le général Lafayette a illustré sa jeunesse dans le Nouveau-Monde, et c'est à l'histoire de juger le reste de sa vie politique avec impartialité. Ses vertus privées ne sont contestées de personne, et les fers qu'il a portés long-temps sur une terre étrangère ont peut-être expié les fautes que ses ennemis lui reprochent. Sous le despotisme impérial, il s'était réfugié dans une honorable retraite, et, le 21 juin 1815, il éleva le premier la voix pour forcer Napoléon à l'abdication.... N'examinons point si à cette époque il devait terminer là sa carrière, et ne nous occupons que du présent. Certes, il suffit de connaître la probité du général Lafayette pour être certain que le serment du 30 novembre va l'enchaîner irrévocablement à la véritable cause du trône et de la liberté. Est-ce là ce que M. Et. espère? Quoi qu'il en soit, la France espère aussi que tout honnête homme, dont la vertu a fait naufrage dans le torrent de la révolution, va s'élancer avec courage, et surtout avec dignité, vers le seul asile qu'il puisse maintenant aborder avec honneur. Cet asile c'est le trône. Non, après avoir déposé son serment entre les mains vénérables du père de la patrie, le général Lafayette ne peut vouloir être l'instrument des factieux.

25.

Nos nouveaux élus, je le répète, vont confondre leurs accusateurs par le développement d'un système aussi sage que constitutionnel.

C'est là tout ce que desirent les hommes sages et constitutionnels.

26.

Je n'ai pu remarquer sans étonnement que c'est précisément après les élections que se sont élevées de coupables clameurs. Serait-ce un moyen d'en calomnier le résultat? Ma raison se révolte contre une telle supposition.

M. Et. parle ici du recrutement.

Je lui dirai sans détour que ni sa raison ni sa conscience ne se sont révoltées contre la supposition qu'il exprime; il sait très-bien à quoi s'en tenir. J'ajouterai seulement que si une supposition analogue eût été faite en 1813, *tel ami de la liberté*, que M. Et. connaît sans doute, eût proposé d'y répondre à la plaine de Grenelle.

27.

Ne cessons pas de le répéter. Tout le mal vient de l'emprunt accordé aux étrangers; le ministère a donné la ferme de la bourse, comme il a donné la ferme des jeux.

On doit croire que, dans une opération aussi importante que celle de l'emprunt, le ministère n'a pas oublié qu'il aurait à satisfaire aux justes droits de la Chambre des députés, et qu'il lui serait impossible de soutenir devant elle des opérations absurdes.

Quoi qu'il en soit, il me suffit pour le moment d'opposer une simple réflexion aux violentes assertions de M. Et.

L'absurdité ne se présume pas, et sans doute le ministère n'a pu s'abuser ni sur les conséquences de ses opérations, ni sur le parti que devaient en tirer ses ennemis.

J'ignore les motifs qui l'ont déterminé, mais la Chambre et la France les connaîtront nécessairement et les jugeront.

En attendant, il me semble que la bonne-foi pourrait se livrer à des conjectures raisonnables.

Avant la révolution, les traités de la France et de l'Angleterre portaient, qu'en cas de guerre, les propriétés des sujets des deux puissances seraient respectées pendant un an; et on sait comment ce traité a été observé pendant la révolution.

Ce traité a été renouvelé par celui d'Amiens, et les conséquences en ont été inconnues pendant toute la guerre qui l'a suivi.

Cependant ces conséquences se sont retrouvées en 1814 et en 1815, et ce fut l'origine des créances étrangères. Elles s'élevèrent jusqu'à seize cents millions et furent réduites par la sagesse du ministère à moins de deux cent quarante millions effectifs.

Cette somme et les deux cinquièmes restant à payer de la contribution fixée par le traité du 20 novembre, ne pouvaient être acquittés que par des inscriptions de rentes.

Que dirait donc M. Et., si les puissances étrangères avaient dit : un parti élève des cris de guerre au milieu même des négociations de la justice et de la paix. Quelle garantie me donnerez-vous, si vous seuls êtes dépositaires des gages de votre dette?

Lorsque Napoléon imposa d'énormes tributs à la Prusse épuisée, il ne se contenta pas sans doute des billets du trésor prussien, et il les fit souscrire à des banquiers étrangers. Faut-il donc s'étonner si la Prusse et

l'Angleterre ont pu exiger que des banquiers étrangers à la France leur répondissent de nos emprunts ?

REVUE POLITIQUE.

L'émigration des Européens dans les États-Unis d'Amérique semble continuer, et si l'on en croit les journaux de Baltimore, un seul jour aurait vu débarquer à Mont-Réal douze cents personnes de toutes les nations de l'ancien Monde. C'est de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Irlande que cette émigration paraît être la plus considérable. Faut-il le dire, à la honte de l'humanité? Il est d'indignes spectateurs qui font en quelque sorte le commerce des Européens, et qui, par des promesses perfides, les entraînent au-delà des mers pour lever ensuite un honteux tribut sur leur misère et leur liberté.

La nature a mis un terme pour un moment aux sanglantes hostilités qui dévastent les provinces de l'Amérique espagnole. La saison des pluies retient les corps armés dans leurs positions respectives; mais chaque parti ne prend du repos que pour se préparer à de nouveaux combats. Il paraît que Lima est hors d'atteinte, que le Mexique est tout entier sous l'autorité royale; que des secours d'argent sont envoyés à la métropole, et que l'expédition préparée depuis si long-temps à Cadix doit se rendre, non pas à Buénos-Ayres, mais dans le Chili, par l'Océan pacifique. On attribue ce changement de destination aux difficultés sans cesse

renaissantes qu'occasionnent la double occupation d'Olivença par les Espagnols et de Monte-Video par les Portugais. Dans le cas d'une non-conciliation entre les deux puissances, l'influence de Buénos-Ayres sur le Chili aurait des suites funestes pour les provinces du Pérou. Tel est, dit-on, le motif que l'on assigne aux conjectures nouvelles qui se forment sur l'expédition de Cadix.

Il ne paraît pas que les grandes puissances de l'Europe veuillent directement intervenir dans cette grande querelle de l'Amérique et de l'Espagne. C'est donc à l'Espagne à trouver dans sa propre énergie les moyens de triompher seule dans sa cause. Le peuple est tout entier contre celle des Américains; il ne voit que des rebelles dans les insurgés, et un gouvernement habile pourrait trouver de grandes ressources dans cette disposition des esprits. Mais la pénurie des finances et l'instabilité des projets des réformes les plus nécessaires, font naître sans cesse de nouveaux obstacles. Des emprunts sont vainement sollicités. Les valès royaux perdent 80 pour cent, et n'ont presque pas d'hypothèque : cependant il en existe une immense que la nécessité fera découvrir peut-être lorsqu'il ne sera plus temps de pouvoir en disposer avec prudence. Que l'Espagne songe sérieusement aux malheurs que la France eût évités, sans doute, si l'on eût offert, en 1788, ce que la force des événemens arracha en 1791.

On dit que les souverains alliés quitteront Aix-la-Chapelle à la fin du mois de novembre, et qu'un nouveau traité d'alliance comprendra la France parmi les grandes puissances qui doivent garantir la paix de

continent. Le traité de Chaumont semble ne pouvoir plus subsister ni pour elle ni contre elle. Sa dignité repousse tout ce qui ressemblerait à une tutelle maintenant inutile, ou à une surveillance offensante. Rentrée dans le grand système de la famille européenne, émancipée en quelque sorte par son énergie comme par sa fidélité religieuse aux traités, elle reprend les droits que la nature lui donne à concourir au maintien des libertés communes, et surtout de la sienne.

Déjà l'Angleterre a posé les bases de la réduction de son armée. Ses troupes du continent rentrent chaque jour dans ses ports ; et, dans le même temps, elle apprend que l'un de ses plus redoutables ennemis, le peishwa des Marates, vient enfin de se rendre à l'un de ses généraux.

FRANCE.

L'attention publique se porte naturellement sur le résultat des élections dernières. Quelques esprits passionnés s'efforcent vainement de les représenter comme le triomphe de leur parti. S'ils en espèrent de tristes divisions, qu'ils renoncent à leurs fatales espérances.

La funeste réaction de 1815 avait excité des ressentimens et des craintes que n'a pu calmer entièrement l'ordonnance du 5 septembre ; et ceux qui auraient voulu que le ministère se précipitât sans retenue à la suite de leurs bannières, ont pu facilement, auprès des imaginations inquiètes et chagrines, abuser de tous les obstacles que lui présentait la nécessité la plus impérieuse. Ils n'ont pas vu, ou plutôt ils ont feint de ne pas voir que le ministère avait à soutenir à l'extérieur tout le poids de l'Eu-

rope inquiète, et à l'intérieur toute l'activité des passions les plus contraires.

Quoi qu'il en soit, le ministère a marché d'un pas toujours égal au terme de ses constans efforts. La France est libérée, envers l'étranger, son territoire est libre, et la conscience publique ne se méprend pas sur les véritables auteurs de ce grand bienfait.

Il ne faut pas s'y tromper, les imaginations, long-temps ébranlées par le bruit des grandes batailles qui décimaient le genre humain, ont peine à s'accoutumer à l'action régulière et paisible d'une société qui répare ses forces épuisées : à ces imaginations encore malades, il faut des émotions toujours fortes et toujours nouvelles. La prudence d'un médecin habile et calme prévaudra-t-elle subitement contre les promesses fastueuses d'un empyrique déclamateur ? Il ne faut pas l'espérer.

Il se trouvera donc long-temps encore de ces hommes qui ne s'attacheront qu'à dénaturer les faits, les intentions et les principes ; ils ne rougiront pas même de vous imputer les rigueurs de la nature. Ce que vous aurez fait par conviction, ils en attribueront l'honneur à leur patriotisme. Si l'Europe se retire deux ans avant le terme fixé par les traités, croyez qu'elle se retire intimidée par leur courage, plutôt que confiante en votre sagesse. Nouveaux Démosthènes, ils ont fait trembler Philippe et Alexandre ; heureux du moins s'ils ne nous promettent pas encore d'imiter sa valeur à Chéronée.

Mais il serait absurde de croire qu'il soit jamais possible de neutraliser l'influence des passions ardentes et ombrageuses, dans un système de gouvernement dont la nature même est de leur ouvrir une libre issue pour qu'elles ne se concentrent pas dans une action désordonnée.

En effet, quel que soit le système électoral, chaque parti portera toujours sur la scène les hommes qui lui sembleront offrir le plus de garanties; mais tel est du moins en France le sentiment ou l'instinct de la dignité nationale, le Gouvernement ne sera jamais exposé à rougir de ses adversaires, lors même qu'il pourrait les redouter. Heureusement il n'est point dans cette alternative.

Au reste, le résultat des élections porte en lui-même l'évidence de ce qu'il sera. L'influence d'un parti qui n'a point assez prévu l'effet inévitable de ses exagérations est maintenant réduite à une opposition qui ne peut avoir de consistance honorable que par une sage résistance à tout ce qui pourrait être dangereux. Ainsi, l'exaltation des partis contraires sera contenue dans de justes bornes par la nature des choses; et toutes se réuniront au Gouvernement lorsqu'il leur présentera des lois essentiellement protectrices de la justice et de nos libertés.

P. S. — *Sur Sainte-Hélène.*

Les journaux anglais du 9 novembre sont d'un grand intérêt. Nous en donnons un extrait rapide, mais fidèle.

The Courier. — Le sloop *Musquito* est débarqué le 7 à Portsmouth. Il était parti de Sainte-Hélène le 29 septembre, avec des dépêches pour lord Bathurst. Un conseil de cabinet a été tenu chez lord Melville, et a duré quatre heures.

Pendant 24 heures toute communication avec le *Musquito* a été interdite, ce qui a donné lieu aux bruits les plus contradictoires. — « Bonaparte est mort.

» — Bonaparte a été délivré. — Bonaparte s'était enfui » sur un navire américain, mais il a été repris. » Tels étaient les bruits qui se répandaient à Portsmouth.

A Londres peu de choses ont transpiré sur l'objet réel des dépêches de Sainte-Hélène. Voici ce que nous avons recueilli :

« Une correspondance a été interceptée par sir Hud-» son Lowe, qui prouvait l'existence de communica-» tion entre l'île et certaines personnes à Rome, Paris » et Munich.

» Ces communications avaient pour objet l'évasion » de Bonaparte de Sainte-Hélène. » — C'est tout ce qu'on a laissé transpirer, dit *le Courrier*. On ne saura rien de plus, jusqu'à ce que les mesures du Gouvernement puissent être mises sûrement à exécution. Il termine ainsi : « Quels qu'aient été l'espoir et les projets » de Bonaparte, ou de ses partisans en Europe, ils ont » été totalement déjoués par la vigilance de sir Hudson » Lowe, qui a acquis par-là un nouveau titre à leurs » calomnies et à leur haine. Bonaparte est encore à » Sainte-Hélène, et prisonnier; il y restera. »

The Sun. — Ce journal rapporte les bruits recueillis dans une feuille de Portsmouth : « Bonaparte était en » parfaite santé. Les dépêches apportées par le capitaine » Brine sont relatives à un complot qui avait pour objet » son évasion. Des personnes qui résident en Angleterre » sont à la tête de cette trame. » — « Le bruit courant » dans la cité (de Londres) est que le *Musquito* a ap-» porté la nouvelle d'une révolte parmi les troupes de » Sainte-Hélène, ce qui avait déterminé sir Hudson

» Lowe à faire mettre Bonaparte à bord du *Musquito*,
» pour être transporté en Angleterre. » — Le *Sun* fait sentir l'absurdité de cette nouvelle par cette seule réflexion, que le Gouvernement n'eût pas confié un prisonnier aussi important à une simple corvette.

British Press. — « Le nom d'un officier de marine
» distingué a été mentionné comme chef de la ten-
» tative. »

The Globe. — A l'occasion des nouvelles de Sainte-Hélène, ce journal rappelle une disposition de l'acte du Parlement qui autorise la détention de Bonaparte, d'après laquelle tout sujet anglais complice dans l'évasion du prisonnier, encourt la peine de mort.

Le *Times* et le *New-Times*, le *Morning-Chronicle*, le *Star*, le *Statesman* et le *British-Monitor* du 9 novembre ne parlent pas de cette nouvelle.

2e *P. S.* — 15 novembre. — Les vents contraires avaient retenu la malle d'Angleterre. Les derniers journaux et des lettres authentiques annoncent d'une manière certaine qu'il existait un projet d'évasion, et des correspondances très-étendues pour le favoriser, mais que ce projet n'a pas eu même de commencement d'exécution. Tous les bruits contraires, et particulièrement celui qui semblait annoncer une insubordination de la garnison de Sainte-Hélène, sont faux. Tout, dans l'île Sainte-Hélène, est dans l'ordre accoutumé.

De l'Imprimerie de Mme Ve Agasse, rue des Poitevins, n° 6.

LE PUBLICISTE.

Sur l'Aristocratie.

Ce serait une étude curieuse et assez philosophique de rechercher les diverses nuances d'idée, et même les différences essentielles de signification dont le même mot est souvent susceptible, selon l'esprit et les dispositions de ceux qui le prononcent et qui l'entendent. On répète sans cesse que l'*usage* l'emporte sur la méthode dans la formation des langues, que c'est l'*usage* qui donne aux termes leur sanction, et que les Dictionnaires, même des Académies, n'ont d'autorité que parce qu'ils représentent ses arrêts et en conservent les archives. Mais il faudrait convenir d'abord de ce que l'on entend par l'*usage*. Le trouvera-t-on dans les conventions vul-

gaires, dans les habitudes communes de parler, je ne dis pas des gens grossiers, mais même de la bonne compagnie? Cette effusion, cette rapidité, cette négligence, cet abandon du langage familier, qui doit principalement son charme et son intérêt à son caractère d'improvisation, ne s'accordent pas avec la logique sévère et la scrupuleuse analyse qui doivent déterminer la nature et la valeur spécifique des élémens du langage et du style. C'est surtout à l'époque de la civilisation et des progrès des lumières, quand les noms composés, les métaphores, les termes métaphysiques s'introduisent, que cet examen rigoureux est nécessaire. Je livrerais plutôt à l'empire absolu de l'usage les locutions et les formes de phrases, et ce qu'on appelle les *figures*, parce qu'elles sont plutôt le résultat et l'expression des mouvemens de l'ame et de l'esprit, et qu'elles s'approchent toujours de la perfection, à mesure qu'elles deviennent moins travaillées et plus naturelles; mais le mérite principal et nécessaire des termes d'une langue, c'est la précision d'où dépendent la clarté et l'énergie. Il me semble alors que, soit pour la création des nouveaux termes, soit pour la conservation des

anciens, les exemples des bons écrivains et des excellens orateurs méritent la plus grande puissance, ou du moins le plus de crédit; il n'y a que des hommes accoutumés par état et exercés par une pratique journalière à définir dans leur pensée la propriété des expressions par la connaissance de l'étymologie, à en calculer la force, l'étendue, les applications heureuses et possibles, par la comparaison de cette étymologie avec l'acception usuelle et quelques variations particulières; il n'y a, dis-je, que de tels hommes qui soient capables de garantir les nouveautés qu'ils proposent ou de garder les trésors acquis précédemment; mais on a observé que le public n'a pas toujours ratifié les tentatives et les hardiesses de quelques auteurs célèbres. Eux-mêmes ne sont donc pas infaillibles. Eh bien, pour plus de sûreté, prenons un terme moyen dans cette espèce de législation littéraire; suivons la même marche que plusieurs cités anciennes dans leur législation politique. Elles chargeaient des jurisconsultes, des savans, des sénateurs, de préparer les ordonnances qui devaient être soumises à l'approbation du peuple, et quand les suffrages du plus grand nombre et l'expérience

d'une année les avaient consacrées comme institutions nationales, ces mêmes hommes en étaient les dépositaires et les conservateurs; si le peuple les oubliait, ils lui en rappelaient l'esprit et la lettre. Reconnaissons de même une magistrature parmi nos écrivains et nos orateurs, afin que si, dans l'emploi ordinaire des mots, l'erreur de nos sens et de notre intelligence nous entraîne loin de la vérité, ils nous y ramènent par l'exemple de leur exactitude. Cette espèce de censure du langage, si on la respectait religieusement, ne servirait pas seulement à faire triompher les beaux parleurs et à recommander l'élégance et la correction du style : elle aurait plus d'importance qu'on ne croit. De combien d'égaremens les hommes se seraient-ils préservés, en morale et en politique, s'ils avaient toujours bien compris les mots, images trop souvent infidèles de leurs pensées, trop souvent altérées par leurs passions et leurs préjugés?

Voilà une bien longue digression littéraire; elle n'a guère de rapport avec le titre de cet article : plus qu'il n'y paraissait d'abord. Nous sommes bien loin de notre sujet : point du tout, nous y touchons.

Ce n'est point une question indifférente

de savoir si l'aristocratie est une partie intégrante d'un gouvernement représentatif, si elle est bonne et nécessaire dans tous les gouvernemens. (J'appelle ici cette proposition une *question*, par une concession qui ne doit pas tirer à conséquence; j'ai craint de prendre un ton tranchant dès le commencement de la discussion, autrement j'aurais dit *axiôme*.) Cependant je vois des hommes qui font profession de soutenir les principes du gouvernement constitutionnel, et d'enseigner au peuple les règles de ses droits et de ses devoirs, fulminer l'anathème contre l'aristocratie. Il faut qu'en prononçant ce nom, ils ne se fassent pas une juste idée de la chose; ils n'ont pas assurément l'intention d'en imposer à leurs lecteurs, leur unique but est de répandre et de faire germer les doctrines libérales, et la base de ces doctrines est la vérité; mais comme par l'abus d'un terme fort important, ils courent risque de communiquer des opinions fausses, il m'a paru nécessaire de les avertir de leur erreur.

Si je ne me trompe, cette faute de langage, et par suite, de raisonnement, provient de ce qu'ils ont prononcé ce nom sans avoir égard à l'étymologie, sans consulter l'histoire de

la chose dont il doit être le signe. Ils se sont laissé guider à la sensation plutôt qu'à un procédé logique, et l'idée qu'ils attachent à ce mot est le résultat de l'impression des événemens qu'ils ont vus, plutôt que le produit d'une connaissance positive et sûre. Il y a vingt-cinq ans on entendait répéter partout avec des cris de fureur le nom d'*aristocrate*. Un aristocrate était un ami de la *tyrannie*, un partisan de *l'ancien régime*, un conspirateur, un ennemi de la république et de la patrie; et de même qu'on avait cru dans des temps anciens servir Dieu en brûlant les hérétiques, on s'imaginait alors faire une œuvre agréable à l'*Être suprême* ou à la déesse Liberté en mettant à la lanterne un aristocrate. Chaque siècle a ses auto-da-fé : l'odieux du mot *aristocrate* a rejailli sur l'aristocratie; et comme à cette époque on proscrivait sous le nom d'*aristocrates* ceux qui, disait-on, avaient tenu ou tenaient encore pour les priviléges de la noblesse et les coutumes féodales, on se dépouille difficilement encore de cette prévention contre l'aristocratie, et l'on est tenté de se la figurer entachée de féodalité. Mais aujourd'hui qu'il est permis d'être royaliste, pourvu qu'on ne le soit pas plus que le Roi et la Charte, il n'y a

pas d'inconvénient à être aristocrate; on ne peut pas même s'en dispenser, si l'on veut être vraiment libéral.

Dernièrement, en annonçant une entreprise littéraire qui ne peut manquer d'obtenir un succès d'estime (1), un journal disait à cette occasion que « l'établissement en France » d'un véritable régime constitutionnel dont » la base principale est l'égalité des droits, » et qui ne reconnaît *d'aristocratie que celle » du talent*, de priviléges que ceux du génie, » a été le signal d'une explosion unanime de » la pensée humaine. » Quelques jours auparavant j'avais lu dans le même journal cette phrase : « Vous me paraissez aujourd'hui » aussi triste que nos exagérés lorsqu'on leur » parle de modération, que nos fanatiques » lorsqu'on leur prêche la tolérance, que nos » *aristocrates lorsqu'ils entendent le mot » d'égalité.* »

L'auteur du premier article, s'il y avait un peu réfléchi, se serait convaincu que sa pé-

---

(1) *Revue Encyclopédique*, ou *Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la littérature, les sciences et les arts.*

riode renfermait une expression insignifiante et une contradiction. *L'aristocratie du talent*, en style oratoire ou poétique, peut être une métaphore brillante; mais à l'analyser dans le sens politique, ce sont des mots vides de sens. Si les hommes à talens avaient un droit fixe et déterminé pour être promus aux dignités de l'Etat, il serait juste de dire qu'il y aurait dans l'Etat une aristocrtie de talens. Mais comme la mesure et l'existence du talent dépendent des jugemens des hommes et souvent du concours des circonstances, on a pensé qu'il fallait que la part que les citoyens pouvaient prendre à l'administration de la chose publique fût mise à des conditions moins variables et moins arbitraires, et fût décidée d'après une règle plus constante et plus précise. L'auteur fait entendre que l'aristocratie a disparu de la France, depuis que nous possédons un régime vraiment constitutionnel, qu'il existe chez nous une aristocratie, non pas du talent, non pas de la noblesse héréditaire, non pas des puissances féodales, mais de la fortune.

Excepté dans le gouvernement despotique, où il n'y a qu'un maître et un troupeau d'esclaves, dans tous les autres il faut absolu-

ment qu'il y ait une espèce quelconque d'aristocratie, ou une démocratie effrénée.

Si l'on ne conçoit autre chose pour une aristocratie qu'un gouvernement dans lequel un certain nombre de familles est en possession de la chose publique, dispose des finances, exerce les jugemens, décide souverainement de la guerre et de la paix, à l'exclusion de l'immense majorité des citoyens, dont se forme le peuple, l'aristocratie est injurieuse à l'humanité, non moins qu'importune aux nations.

Mais, si l'aristocratie nous offre le mode de gouvernement dans lequel un chef suprême soumis plus que tous, parce qu'il est au-dessus de tous, à l'empire des lois, réunit les attributions du pouvoir exécutif, tandis que les autres citoyens, selon que leur fortune garantit leur amour pour l'ordre et leur haine pour les révolutions, sont admis à élire les représentans, ou à représenter la nation dans l'assemblée où seraient discutés les besoins de l'Etat et les contributions nécessaires, on ne peut s'empêcher alors d'avouer que la liberté s'unit avec l'aristocratie et que toutes deux sont les conséquences immanquables d'un régime vraiment constitutionnel.

Je le demande à ces négocians qui ont su acquérir par leur industrie une honnête aisance, qui ont besoin, pour la sûteté de leur commerce et de leurs spéculations, que le crédit public, fondé sur la paix et le bon ordre, reste solide et invariable, eux qui ont lié ainsi leur existence à l'existence de l'Etat; je le demande à ces cultivateurs, à ces propriétaires, qui sacrifient avec plaisir à l'Etat une portion de leurs revenus, pourvu que l'Etat les maintienne en sécurité dans la jouissance de leurs biens, et qu'elle ne soit ni inquiétée ni compromise par des agitations intestines : voudraient-ils que les hommes qui ne possédant point de patrimoine ou quelque autre richesse sont toujours plus portés à desirer les nouveautés, eussent comme eux le droit de suffrages dans les délibérations de la cité ? Voudraient-ils que ceux qui ont le plus d'intérêt à favoriser les commotions et les déplacemens dans l'État, fussent égalés à eux pour des lois et des affaires générales?

Je sais qu'il y a une sorte d'injustice à faire du défaut de fortune un titre d'exclusion. Mais, n'oublions pas que rien ne saurait être parfait dans les institutions humaines. S'il était

possible de lire infailliblement dans le cœur des hommes, on choisirait indépendamment de toute considération étrangère à la personne, les plus probes, les plus sages, les plus habiles. Mais, en attendant qu'on ait découvert ce secret, on sera réduit à suivre une méthode moins généreuse, à exiger des hommes une caution matérielle, proportionnée à la confiance qu'on leur accorde, et à prendre un signe sensible et une mesure qui puisse être commune à tous. Malgré les déclamations des philosophes, il faudra bien reconnaître l'avantage de ce vil métal, qu'on a toujours assez estimé cependant depuis Sénèque jusqu'aux stoïciens de nos jours.

Que sont donc nos électeurs et nos éligibles? De quel nom les appellerez-vous? Pour quel système croyez-vous qu'ils penchent? Forment-ils une démocratie? Veulent-ils une démocratie? Ou je me trompe fort, ou ce sont des aristocrates; car, seuls ils jouissent, par le privilége de leur fortune, de la plénitude des droits politiques de la cité; ce sont des aristocrates, car ils transmettront, avec leur héritage, cette prérogative à leurs enfans. Ce sont des aristocrates, car, n'étant qu'une petite minorité de la population de la France,

eu égard au nombre, par la consistance de leur état, ils représentent, dans tout ce qui regarde la législation du royaume et l'économie des finances, la totalité du peuple. Ce sont des aristocrates, car ils ne verraient pas sans peine et sans inquiétude tous les citoyens entrer pêle-mêle, sans caution comme sans responsabilité, sans distinction de caractère présumé ou d'existence personnelle, ou dans les comices de la nation, ou prendre part immédiatement aux décrets qui règlent, soit annuellement, soit à perpétuité, les intérêts de toutes les familles, la condition de tous les genres de propriété, le sort de toute la France.

Ai-je eu dessein de censurer la forme de notre Gouvernement et de faire la satyre de l'élite des citoyens? Viens-je accuser les riches de prétentions insolentes, d'orgueil farouche, de tyrannie jalouse? J'ai montré seulement qu'il est convenable que la constitution d'un État donne la prépondérance dans la décision des affaires publiques à ceux qui ont le plus à perdre, si les affaires vont mal; j'ai montré qu'il est naturel que ceux qui supportent la plus grande partie des charges et auxquels la tranquillité intérieure et la prospérité du corps social importent davantage, desirent

être dédommagés par quelque prééminence d'honneur et avoir l'autorité qui conserve. Ce n'est pas une puissance capable d'opprimer le peuple. Toute leur ambition n'a d'autre objet que d'administrer leur patrimoine ou d'exercer leur négoce, sans crainte et sans trouble. Telle est l'aristocratie bien entendue et sagement établie; telle est l'aristocratie qui domine dans notre pays; telle est l'aristocratie qui doit tempérer tous les gouvernemens et tenir dans leur organisation un juste équilibre. On ne voit pas là des aristocrates qui pâlissent au seul nom d'égalité. Ils ne méprisent pas leurs concitoyens moins opulens. Ils n'ont pas l'arrogance de vouloir leur fermer l'accès aux emplois civils et militaires, ou de s'indigner de ce que la patrie propose à tous ses enfans les mêmes espérances, les mêmes dignités, les mêmes récompenses, en proportion, non pas de leur naissance et de leur richesse, mais de leurs vertus et de leurs services. L'égalité n'effraie point nos aristorates, elle plaît à tous les honnêtes gens, à tous les hommes raisonnables, au moins quand elle est le synonyme d'équité et non pas de confusion, lorsqu'elle prend pour devise : *chacun le sien; chacun*

selon son mérite. Cette prudente et seule bonne égalité est une proportion et non un nivellement, une dispensation judicieuse et non une profusion aveugle.

Lorsque Solon fut choisi pour apporter remède aux maux de ses concitoyens, il arriva qu'on recueillit et qu'on répéta dans toute la ville un mot de lui, et qu'on le commenta diversement, selon des intérêts opposés. Je laisserai parler Amyot : « L'on dict d'avantage » qu'une sienne parole et sentence, laquelle » était lors en la bouche de tout le monde, » que *l'esgalité n'engendre point de des-* » *bats*, plaisait tant à ceulx qui avoyent bien » de quoy, comme à ceux qui n'avoyent » rien ; pourceque les uns prenoyent ceste » esgalité et esperoyent qu'il la mesurerait » à la dignité et à la valeur d'un chascun ; et » les autres au nombre et par teste seule- » ment. » (*Plut. Vie de Solon*, tom. I, pag. 297, *ed. Bastien*, in-8°. 1784.)

Lesquels avaient raison ? Solon a prononcé par sa constitution. Il établit une démocratie parce qu'elle était conforme au génie des Athéniens, parce qu'elle était possible dans une république, dont la population entière ne s'éleva jamais au-dessus de vingt mille ames. Et ce-

pendant il mêla encore à cette république, la plus populaire dont l'antiquité et les siècles modernes offrent l'exemple, des institutions aristocratiques ; tant il est nécessaire, indispensable, qu'il y ait toujours une puissance d'aristocratie combinée avec les ressorts des gouvernemens, quels qu'ils soient! « Voulant Solon, dit le même auteur, que » les offices et magistrats demeurassent » entre les mains des riches citoyens, comme » ils estayent, et au demeurant mêler l'au- » torité du Gouvernement, de sorte que le » même peuple en eust sa part, ce qu'il » n'avait pas auparavant : il feit une géné- » rale estimation des biens de chasque par- » ticulier citoyen et de ceulx qui se trou- » vèrent avoir de revenu annuel jusques à » la quantité de cinq cents minots et au- » dessus, tant en grains qu'en fruits liquides, » il en feit de premier ordre, et les appela » *Pentacosiomedimnes*, c'est-à-dire ayant » cinq cents minots de revenu; et ceulx qui » en avoyent trois cents et pouvoyent entre- » tenir un cheval de service, il les meit au » second rang, etc., etc. » (*Ibid.* pag. 305.)

Lorsqu'on parle d'aristocratie, on s'imagine une sorte d'oligarchie de la noblesse,

sous laquelle le peuple est sujet et esclave, comme autrefois à Venise et en Pologne. Pour peu que les hommes aient seulement entrevu l'aurore d'un Gouvernement libéral, ils ne pourront supporter le joug d'une pareille autorité, mais une aristocratie fondée sur la proportion du cens, une aristocratie qui consacre l'égalité des citoyens devant la loi pour tous les actes de la vie civile, une aristocratie qui laisse à chacun la faculté d'acquérir les priviléges politiques par son industrie, une aristocratie qui ne comporte d'autres titres que les qualités personnelles dans ceux qui aspirent à remplir les magistratures, ou à tenir un rang dans l'armée; quel serait le fougueux républicain, ou plutôt l'énergumène, qui ne la souffrirait pas? L'aristocratie est de l'essence de la cité, elle est dans la nature des hommes réunis en société. On l'a vue chez les barbares les plus fiers, les plus indépendans; on la trouve même chez les peuplades sauvages. Elle fut toujours un des principes de tous les gouvernemens les plus aimés par les contemporains, les plus admirés par la postérité. Ce Servius-Tullius que ses propres infortunes avaient instruit à compâtir aux maux de ses

semblables, et qui par l'expérience de la servitude avait pu apprécier le bonheur de la liberté, Servius-Tullius, l'idole de son peuple, voulut que le plus lourd fardeau pesât sur les plus riches, mais que ceux qui aidaient le plus efficacement l'État fussent placés à la tête du peuple. Après l'expulsion des Tarquins, les patriciens abusèrent, il est vrai, de leur supériorité; mais les plébéiens ne se montrèrent ni plus généreux, ni plus prévoyans dans leur vengeance. Il aurait fallu resserrer dans de justes limites cette aristocratie d'abord trop impérieuse; mais ils ne firent point trêve à leurs efforts et à leurs guerres intestines qu'ils ne l'eussent entièrement ruinée, et qu'ils n'en eussent foulé aux pieds les débris. Ils triomphaient lorsque Caïus-Gracchus, après avoir arraché aux sénateurs le pouvoir judiciaire, le seul qui leur restât, se vanta audacieusement d'avoir fait passer d'un seul signe de tête la souveraineté des patriciens au peuple. Ils triomphaient; mais que produisit leur pouvoir sans bornes et leur licence désormais sans frein? La tyrannie de Marius et de Cinna, la tyrannie de Sylla, la tyrannie de César, la tyrannie d'Octave, la tyrannie de leurs successeurs.

Il n'y a que la modération qui assure aux cités, de même qu'aux hommes, un bonheur constant. Tous les excès sont funestes, la démocratie pure comme la monarchie absolue, le despotisme de tous comme le despotisme d'un seul.

Le journal que j'ai cité en commençant nous félicite d'avoir été plus loin que les autres peuples dans la science de la liberté constitutionnelle, d'avoir établi déjà sur de plus fermes bases les droits et la dignité du citoyen. Il nous exhorte à ne pas laisser refroidir cette ardeur. Sans doute il faut aimer, il faut garder cette liberté si belle et si chère; mais ne serait-il pas dangereux de vouloir toujours aller plus rapidement à mesure que nous avançons, semblables à ces corps qui, entraînés par la gravitation, augmentent de vitesse en raison de l'espace qu'ils ont parcouru? Ils ne tardent pas à se briser les uns contre les autres, ou se précipitent dans les abîmes.

Lettre du Mécontent, n° 4.

Un homme de beaucoup d'esprit disait : Nous vivons dans le siècle des acacias et des brochures ; nous ne faisons rien pour la postérité. Il avait raison.

Cependant un jeu de mots ne suffit pas pour expliquer ce besoin qui nous tourmente de porter le scalpel jusqu'aux dernières fibres du corps social. Que ce soit un bien ou un mal politique, ce n'est pas là ce dont il s'agit : lorsqu'un fait existe et qu'il est universel, là aussi existe une cause générale ; il faut donc la chercher. En d'autres termes, si depuis le dernier plébéien jusqu'au pair de France, depuis le frère ignorantin jusqu'au prince de l'Église, chacun jetant sa brochure au public, n'hésite pas à dire qu'à sa brochure tient essentiellement la destinée de l'État, il faut donc percer au-delà de tout ce ridicule, et chercher au fond même des choses le sérieux qui s'y trouve réellement.

Dans les temps de calme et d'ordre, chacun se renferme, sans savoir pourquoi, dans la sphère de ses affections domestiques et de son activité naturelle ; alors une brochure est tout simplement une brochure. Pascal y mettra du génie et fera les Provinciales ; Boileau y mettra de beaux vers, et les Cotins de son siècle vivront avec lui dans la postérité. Mais aux temps de discorde politique, il en est autrement. Les brochures n'aspirent point à l'immortalité ; elles aspirent au contraire à descendre, et elles descendent du cabinet au comptoir, du palais

au plus obscur atelier. Une brochure ne peut vivre, mais quelquefois elle veut tuer l'État. Une brochure ne sera rien dans un mois, mais elle est tout aujourd'hui, parce que tout dans l'État, et l'État lui-même est une question. Voyez Hunt et le comte d'Essex. Celui-ci, qui veut soulever le peuple dont il est l'idole, trouve le peuple immobile et monte à l'échafaud ; mais Hunt, quoique tout couvert des mépris du peuple, ne montera pas vainement sur les tréteaux de Spafields ou de William-Place.... Examinez l'Angleterre à ces deux époques, et vous aurez la solution du problême.

Si donc, tous tant que nous sommes, nous avons la manie d'écrire et de nous plaindre, ne croyez pas qu'il suffise de nous dire, vous avez tort d'écrire et de vous plaindre. Mieux vaudrait dire à un malade : vous avez la fièvre, et vous avez tort. C'est ma fièvre qu'il faut guérir, et non ma plainte qu'il faut réfuter. J'écris une brochure, et vous croyez m'imposer silence par une brochure! Qui jamais a pu croire qu'il réfuterait une brochure? Mon ami, disait un grand géomètre, laissez venir le temps où l'on aura quelque intérêt à ne pas croire au carré de l'hypoténuse, et soyez sûr qu'alors on vous prouvera que Pythagore ne l'a pas démontré.

Soyez de bonne foi et tâchez de répondre à mes objections. Pour mieux me faire entendre, je vais me placer un moment dans la position de ceux qui écrivent.

D'abord, me voilà frère ignorantin. Eh bien! je vous déclare que l'autel et le trône sont perdus, si M. Royer-Collard me donne un diplôme. N'allez pas me dire que j'en ai bien reçu de M. de Fontanes. Ignorez-vous qu'alors un cardinal et même un frère ignorantin n'était pas une

puissance? La religion et le trône sont perdus, vous dis-je, si l'Université me donne un diplôme au nom du Roi. Mes autorités sont irréfragables. Consultez M. de la Ménais et les Jésuites, et faites, si vous l'osez, des brochures contre moi.

Changeons de rôle. Je suis maintenant un militaire, et voici ma brochure sur le Concordat. Vous riez! Pourquoi donc? — César n'était-il pas pontife? et Cicéron, qui fut consul et *imperator*, n'était-il pas du collége des Augures? N'ai-je pas le droit de donner des leçons au Pape, moi, officier à la demi-solde, lorsqu'un archevêque à la demi-solde donne des leçons de tactique au prince Charles? Il s'agit bien de savoir si je suis théologien. Je défendrai malgré vous les libertés de l'Église gallicane. Réfutez-moi, si vous avez du temps à perdre, mais je vous avertis que vous ne me persuaderiez pas, même avec un brevet de général.

Si j'étais l'Arétin, je voudrais être aujourd'hui, comme il le fut de son temps, le plus terrible satyrique du 19e siècle. Tous les rois seraient forcés de me faire une pension. Vous savez celui qui lui envoya une chaîne d'or pour enchaîner sa verve. « Elle est trop légère, dit le poëte », et il fit une satyre sanglante contre le parcimonieux souverain. Autre temps, autres mœurs. Nos rois ne sont pas si généreux : aussi leurs ministres sont écrasés de brochures, car c'est un commerce comme un autre que celui de se faire un peu craindre. Si donc vous me voyez jamais rayé du tableau des quarante immortels, vous entendrez parler de moi. Alors, permis à vous de me répondre, le commerce n'en ira que mieux. Soyez sûr que si je ne reste pas à l'Académie, je fais un brui-

effroyable ; et je ne serai ni moins terrible, ni moins riche que l'Arétin. Cependant il ne tiendra qu'à vous de m'ensevelir dans le ridicule. Ce sera de m'oublier, car les hommes sont si ingrats qu'ils se fatiguent bien vîte d'applaudir aux mêmes noms et aux mêmes injures.

Que serait-ce donc si j'avais la noble ambition de monter à la tribune publique, et d'y défendre généreusement les franchises nationales contre ceux qui n'ont pas plus la volonté que la force de les attaquer ? Je vous étoufferais d'abord par mes brochures. Heureux, mille fois heureux, si vous entreprenez avec moi ce genre de combat ! Le peuple, à qui il faut des spectacles, battra des mains, et la moitié des parieurs sera pour moi. Vainqueur ou vaincu, que m'importe ? Ne m'aurez-vous pas élevé, moi pygmée politique, sur le piédestal ? que dis-je, sur la colonne Trajane ? Alors, et bien plus fier que le lyrique romain :

« *Sublimi feriam sydera vertice.*

» Je frapperai les cieux de ma tête sublime (1). »

Cessons de rire, sur des choses bien plus sérieuses qu'on ne l'imagine. Je voulais vous faire entendre que la manie générale d'écrire atteste une cause qu'il ne faut pas confondre avec ses effets. Quelle est cette cause, me direz-vous ? Je pourrais vous répondre par une pensée de La Bruyère, si je voulais éluder la question. Mais je traiterai la question elle-même, et c'était l'objet réel de ma lettre quand j'ai pris la plume. Je vous l'avais promis dans ma dernière lettre, et je vous tiendrai parole. Mais

(1) « Grand Dieu ! rends-nous le jour, et combats contre nous. »
(*Minerve*, nº 42.)

le sujet est plus vaste que je ne l'avais supposé. Souffrez que je diffère à un autre moment. Je termine donc par cette pensée de La Bruyère, qui disait, je ne sais plus en quels termes, car je n'ai pas le texte sous les yeux :

« Quand on voit l'ordre qui règne dans un État, on » ne conçoit pas comment il pourra cesser d'être ; et l'on » conçoit encore moins comment un désordre effroyable » cède tout-à-coup à l'ordre. »

S'il eût vécu de nos jours, il eût pu l'apprendre en 1789 et en 1809. Cependant l'histoire du règne de Richelieu était encore récente pour lui. -- Adieu.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance.

Nous avons plusieurs fois parlé de cette institution toute nouvelle pour la France, au moins par son organisation et par le principe essentiellement moral et politique de sa fondation. Maintenant qu'elle est en activité, sous la protection et sous la garantie de l'État, il nous suffit de consigner dans cette Feuille les moyens et les formalités que tout citoyen doit employer pour participer aux avantages que lui offre cette institution.

La caisse d'épargne et de prévoyance, instituée par acte du 22 mai 1818, a été autorisée par ordonnance du Roi, le 29 juillet suivant.

Ses bureaux sont ouverts depuis le 15 novembre courant.

Elle est exclusivement consacrée à recevoir les économies journalières que les particuliers voudront y

verser et qui seront placées immédiatement dans les fonds publics, dont les produits seront ménagés de manière à procurer, par une accumulation d'intérêts, calculés de mois en mois, l'accroissement du capital, au profit de chaque propriétaire.

Les dépôts seront reçus à la caisse centrale, rue de Richelieu, n° 104, et dans les bureaux d'arrondissement qui seront désignés, les dimanches de chaque semaine, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

Aucun déposant ne pourra verser à la fois plus de 600 fr.

Les versemens de 100 fr. et au-dessus ne pourront être faits qu'à la caisse centrale.

La caisse ne recevra point de dépôt par correspondance; les déposans, non domiciliés à Paris, pourront s'y faire représenter par une autorisation sous seing-privé.

L'intérêt sera alloué sur chaque somme ronde de 12 fr.; aucun intérêt ne sera alloué sur les sommes au-dessous de 12 fr., non plus que sur les portions de dépôts excédant les multiples de 12 fr.

L'intérêt sera dû à compter du premier jour du mois qui suivra l'époque à laquelle aura été versée ou complétée chaque somme ronde de 12 fr.

L'intérêt sera réglé à la fin de chaque mois; il sera ajouté au capital, et pourra produire des intérêts pour le mois suivant.

Le taux de l'intérêt sera fixé chaque année. Il est fixé à 5 pour cent pour les années 1818 et 1819.

Les dépôts pourront être retirés à la volonté des déposans, en prévenant huit jours d'avance.

L'administration de la caisse d'épargne et de prévoyance est gratuite.

Les bénéfices seront employés, soit à accroître son fonds capital, soit à augmenter le taux de l'intérêt annuel, en faveur des déposans.

Le bilan annuel de la caisse sera rendu public.

Les noms des donateurs de la caisse seront publiés à la suite du bilan de chaque année.

Les directeurs fondateurs de la caisse d'épargne et de prévoyance ont effectué chacun une dotation de 50 fr. de rente perpétuelle sur le grand-livre de la dette publique, transférée au profit de la caisse.

Ceux qui voudront concourir à la dotation de cet utile établissement, sont priés de s'adresser au secrétariat de la caisse, rue de Richelieu, n° 104. Les directeurs et fondateurs de la caisse d'épargne et de prévoyance sont :

MM. Le duc de la Rochefoucauld, *président ;* B. Delessert ; J. Lafitte ; H. Flory ; Hottinguer, *vice-président ;* V^{al}. Roux, *secrétaire ;* J. Lefebvre ; Pillet ; Wil ; Cottier ; A. de Stael (*secrétaires adjoints*) ; Barillon (de l'île de France) ; Boucherot ; Caccia ; Callaghan ; J. Ch. Davillier ; de Lapanouze ; Ducos ; Goupy ; Guérin de Foncin ; Guiton ; Hentsch ; Lainé (*administrateur de la Loterie*) ; S. Perier ; Reiset ; Rotschild.

P. S. — Nous joignons à cet article une lettre que M. de la Rochefoucauld a publiée, pour ses ouvriers. Il est à desirer que les grands propriétaires, et en général tous ceux qui procurent du travail aux familles laborieuses, imitent son exemple.

Lettre de M. le duc de La Rochefoucauld.

« Un ouvrier serait heureux, s'il pouvait, sans nuire aux besoins de sa famille, mettre par jour ou par semaine une petite épargne de côté; il placerait à intérêt cette petite somme, et la trouverait au bout de dix ans, de vingt ans, fort augmentée. Il se mettrait ainsi, lui et sa famille, hors du besoin pour leurs vieux jours.

» Ainsi, par exemple, l'ouvrier qui pourrait épargner et placer 12 sous par semaine, ce qui ne fait pas plus de 2 sous par jour, aurait au bout de 10 ans, environ 395 fr., et au bout de vingt ans, environ 1024 fr.

» Il y a sans doute bien des ouvriers qui ne peuvent pas faire cette épargne, mais il y en a beaucoup plus qui pourraient la faire, s'ils pensaient au grand bien qu'ils en retireraient. C'est quand on peut travailler qu'il faut penser au temps où l'on ne pourra plus rien faire, parce que l'on sera vieux ou malade : et puis, ceux qui ne peuvent pas épargner douze sous par semaine, peuvent en égargner six, trois, ou deux. Ils trouveront moins au bout de dix et de vingt ans, mais ils trouveront encore une petite somme qui leur sera utile.

» Je voudrais pouvoir persuader à mes ouvriers de faire ces petites épargnes. Je serais heureux, si d'après mes conseils, qui n'ont que leur bien pour objet, ils pensaient ainsi au bien-être de leurs vieux jours.

» Pour les y engager, et leur donner l'exemple, je

vais, dimanche prochain, faire tirer une loterie où trois billets gagneront, le premier, 50 fr., le second 40 fr. et le troisième 30 fr. Au lieu de donner ces sommes aux gagnans, je les placerai en leur nom à la Caisse d'épargne à Paris, et leur remettrai le livret qui reconnaîtra que cette somme leur appartient.

» Si les gagnans veulent ajouter leurs épargnes à cette première somme, ils me les remettront, et je ferai leurs affaires. Je leur en réponds personnellement.

» Si d'autres, qui ne gagneront pas à la loterie, veulent aussi placer leurs épargnes, ils me les remettront, et je ferai aussi leurs affaires.

» J'engage ceux qui peuvent faire des épargnes, à les faire. Je serai heureux de les voir suivre mes conseils, parce que je serai sûr de les voir préparer leur bonheur. Ils m'en béniront quand je ne serai plus.

» Ceux qui auront placé leurs épargnes pourront les retirer le jour qu'ils voudront.

» Liancour, le 28 octobre 1818. »

Coup-d'œil sur les Théâtres.

Académie royale de musique. — Il faut que nos antiquaires et nos philologues se mettent à faire des opéras, puisque voilà nos poëtes lyriques en possession de composer des mémoires pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'exemple en a été donné, il y a quelques années, par l'auteur d'un opéra de *Médée*, de bien

triste mémoire. A ce malheureux poëme, il avait imaginé de clouer une préface de cinquante pages, où il établissait très-doctement que son héroïne, en dépit des mauvaises langues qui la poursuivaient depuis trois mille ans, était foncièrement une bonne et vertueuse princesse.

Moins long, mais non moins savant que M. Milcent, son confrère, M. Bouilly, a fait précéder pareillement son poëme des *Jeux floraux* d'un petit *avertissement* qui a bien son prix. Là, long-temps avant le lever de la toile, le spectateur est *averti* que l'origine des Jeux floraux de Toulouse remonte aux temps les plus reculés. « Ovide les décrit dans ses *Fastes ;* Juvénal en » parle dans ses *Satyres ;* Tacite les rappelle dans ses » *Annales.* » Voilà, certes, une bien vaste érudition! Il serait possible que M. Bouilly s'en fît un titre plus solide pour arriver au fauteuil, que de ses opéras comiques et tragiques, et même que de ses *Contes à sa Fille.* Mais, sans manquer de respect au nouveau savant, ne pourrait-on pas lui demander ce qu'il y a de commun entre les jeux très-matériels de la courtisanne *Flora-Larentia* et les jeux purement spirituels de *la gaie science?*

Cette première question une fois admise par M. Bouilly, il aura encore à répondre sur quelques autres. Dédaignera-t-il, par exemple, de nous apprendre en vertu de quelle licence poétique il a fait vivre, sous Charles-le-Bel, *Clémence-Isaure,* qui vivait encore sous Louis XII? Mais déjà nous entendons la réponse de M. Bouilly : « Si Virgile a commis, à l'égard » de sa Didon, un anachronisme de trois cents ans,

» ne puis-je m'en permettre un de deux cents, à l'égard
» de ma Clémence ? Tout est permis aux grands
» poëtes : *Pictoribus atque poetis, quidlibet au-
» dendi*, etc. »

Ainsi, en vertu du *quidlibet audendi*, M. Bouilly a pris les petites libertés suivantes : 1° il ressuscite, et qui pis est, fait guerroyer, sous Charles-le-Bel, Alphonse III, roi d'Aragon, qui était fort paisiblement enterré depuis plus de trente ans ; il amène sur la scène Raymond VII, comte de Toulouse, qui, depuis 80 ans, ne comptait plus parmi les habitans de la terre, et à une époque où il n'existait même plus de comté de Toulouse, déjà réuni à la couronne de France ; enfin, il fait de ce comte Raymond le père de Clémence-Isaure, qui ne s'attendait pas à tant d'honneur. Mais l'excuse de ces bouleversemens historiques va se trouver, sans doute, dans le poëme dont ils fournissent les premiers élémens et les principaux personnages. Qui jamais s'avisa de se plaindre d'une faute qui nous a valu le 4e livre de l'Énéide ?

Isaure vient d'écrire les noms *vénérables* des troubadours *aimables* qui doivent décerner les prix des Jeux floraux ; et ce prix ne consistera pas seulement, cette fois, en églantines ou en violettes ; la belle princesse y joindra le don de sa main. Elle ne doute pas que l'heureux vainqueur ne soit le sire de Lautrec, pour qui elle brûle en secret. Mais Raymond, loin d'approuver cet amour, déteste le beau Lautrec. C'est bien de mariage, d'ailleurs, qu'il s'agit ! Voilà les Aragonnais qui viennent tout mettre à feu et à sang. Le comte profite de l'occasion pour éloigner l'amant de

sa fille : il lui donne le commandement de sa petite armée. Mais Lautrec a deux rivaux de poésie et d'amour? le sire de Montfort, poëte *héroïque*, dit le programme, et le sire de Béranger, poëte *bachique*. Tout *héroïque* qu'il soit, Montfort reste à composer des vers pour Isaure, pendant que les autres se battent. Quant au vieux Béranger, si son âge est une excuse pour ne point courir à la bataille, ce n'est qu'un ridicule de plus quand on le voit tomber aux pieds de la princesse.

Elle est obligée d'assister au concours qu'elle avait ouvert dans un autre espoir. Montfort et Béranger s'avancent comme Damète et Ménalque dans les Bucoliques. Le premier chante la guerre des *Albigeois*, et les sanglans exploits de son aïeul. Il termine par ces vers :

Salut, respect, honneur,
A qui de sa patrie est le libérateur !

Vient ensuite le tour du bonhomme Béranger : « Je chante, dit-il,

Le petit coin de terre
Où je bois à longs traits,
Où je dors sous la treille,
Où parfois je m'éveille
Près de *jeunes attraits.*

Cet aveu du bonhomme a paru plus érotique que bachique, et plus cynique qu'érotique.

Les *mainteneurs* des Jeux floraux décernent le prix *ex æquo* aux deux chanteurs. Isaure, qui ne peut se parta-

gér comme le prix, n'est pas dans un médiocre embarras, lorsque son fidèle Lautrec arrive à point nommé, vainqueur des Aragonnais. Ses généreux rivaux conviennent qu'une bataille gagnée vaut mieux qu'une chanson, et ils lui cèdent la main de la belle Isaure. Le père prend son parti, quand il voit qu'il ne peut plus refuser, et le peuple chante et danse.

Tous les gens de goût se sont accordés pour imiter les *mainteneurs* : ils ont jugé le poëte et le musicien également dignes du prix, également dignes l'un de l'autre : *Arcades ambo et cantare pares.* Absence de toute imagination, de toute raison dans le plan, de toute élégance et même de toute correction dans le style; absence de toute verve, de toute couleur, de toute mélodie dans la musique. M. Bouilly était connu, et nous n'avons pas à lui reprocher d'avoir trompé notre attente : mais quels sont les perfides prôneurs qui nous avaient congratulés d'avance sur les transports où devait nous jeter la lyre de M. Aymon? Obscur compositeur, j'ai presque dit fabricant de petits quatuors, de petits quintetti, M. Aymon s'élance sur la scène lyrique avec une grosse partition en trois actes; et dans ce déluge de notes, il n'y a pas une phrase de chant, pas même le motif d'un air de danse! Si un serment de chevaliers fait quelque effet, c'est qu'il est l'écho fidèle du serment des compagnons de Thésée dans *Œdipe à Colone ;* si une romance d'Isaure réveille un instant l'attention, c'est qu'elle est une parodie effrontée de l'air admirable de la *Vestale : O! des infortunés;* si, enfin, pendant quelques mesures, on prête l'oreille au duo des amans, c'est qu'il est calqué sur celui de la *Vestale : Sur cet autel sacré.*

« Disons-le nettement et sans détour ; pour que les étrangers ne croient point que tous les amateurs français ressemblent à ce *servum pecus* attroupé sous le lustre : l'opéra des *Jeux floraux*, paroles et musique, est une dégradation de la scène où l'Europe vient admirer *Alceste*, *Armide*, *Œdipe*, *Didon*, les *Danaïdes*, la *Vestale*, etc.

Théâtre-Français. — Fort bien, Messieurs du comité ! Après *Hector*, *Ulysse*, après la paraphrase du professeur, celle du maître d'études, après l'*Iliade*, l'*Odyssée*. Soyez assurés qu'il vous faudrait bien peu de recherches, tant à Paris que dans les départemens, pour enrichir votre répertoire d'une trentaine de tragédies de collége dans le même goût ! Mais ne nous moquons point ici des colléges ! Le rôle de *Télémaque* y serait rempli par un adolescent ; il y serait joué, par conséquent, au naturel ; et, à tout prendre, ce personnage pourrait bien valoir mademoiselle Duchesnois, qui n'a rien de naturel ni d'adolescent.

Les journaux, par une timidité qui fait honneur à leurs rédacteurs, n'osent s'exprimer qu'à mots couverts sur la grande et terrible nouvelle qui circule dans les coulisses et le foyer du Théâtre-Français. Talma a-t-il donné, ou n'a-t-il point donné sa démission ? Voici le fait en deux lignes : le prince de nos tragédiens ne veut plus d'entraves. Il veut, au contraire, pouvoir se transporter, aussi rapidement que sa pensée, d'un bout de la France à l'autre, en se réservant le droit d'envoyer dire, le matin, au comité tragico-comique, séant rue de Richelieu : « à sept heures, ce soir, je suis chez vous en » *Manlius*, en *Néron*, ou en *Hamlet* ; qu'à dix heures, » il y ait chez moi un sac de mille francs ! » Moyennant

ce petit arrangement, il se pourrait faire que Talma jouât plus souvent en un mois, à Paris, qu'il n'y joue présentement dans l'année entière.

Théâtre de l'Opéra-Comique. — *La Fenêtre secrète*, ou *une Soirée à Madrid*, en remontant de voleur en voleur, appartient à Don Pedro Calderon de la Barca, auteur de 1500 pièces de théâtre imprimées et connues, sans compter celles qui sont inconnues ou inédites. M. Dambreville vient de donner cette *Fenêtre* au théâtre Feydeau, comme son bien propre. Je ne me charge pas de le poursuivre en restitution; mais j'entreprendrais fort volontiers de lui prouver qu'il n'a su faire ni une comédie, ni un opéra. C'est ce que sa conscience lui reprochait sûrement, lorsqu'il imagina d'affubler son œuvre du nom hétéroclite de *comédie à ariettes*, genre bâtard né de l'impuissance de produire un ouvrage auquel on puisse appliquer ce mot du maître :

« Rien n'est plus beau que le vrai ; le vrai seul est aimable. »

L'arrangeur de la pièce nouvelle (car on ne peut l'appeler ni *auteur* ni *poëte*) s'est associé un jeune musicien qui a déjà remporté un prix à l'Institut. Il a fait tout ce qu'il pouvait faire sur des canevas à *ariettes* ou plutôt à *couplets*, et avec certaines voix qui ne peuvent plus chanter ni le couplet ni l'ariette. Dans un morceau qu'on a très-généreusement qualifié de *finale*, ce jeune artiste a rappelé, du moins, de quelle école il sortait. Enfin, tel qu'est aujourd'hui M. Batton, c'est un aigle, un soleil auprès de M. Aymon des *Jeux floraux*.

MÉLANGES.

Un journal quotidien a donné le 19 de ce mois, sur l'un des articles de notre dernier numéro (*la Lettre de Bar-sur-Ornain*), quelques réflexions qui auraient pu être exprimées avec plus de bienveillance, mais qui, nous en convenons avec franchise, sont fondées sous plus d'un rapport. Les paragraphes auxquels se rattachent ces réflexions devaient être en effet retranchés de l'article dont ils font partie, et c'est par un accident purement typographique qu'ils se sont trouvés maintenus. Nous nous proposions de donner cette explication dans ce numéro, et nous sommes bien aises que l'article du *Journal de Paris* nous en ait donné l'occasion.

Si nous sommes disposés à reconnaître les torts que nous avons, nous ne le sommes pas autant à endurer des critiques sans objet, des plaisanteries sans sel, surtout lorsqu'elles partent de gens qui auraient certainement le moins de droits à se les permettre. Les *Annales*, long-temps si débonnaires, changeant tout-à-coup leur allure pacifique et leur ton circonspect, se permettent depuis peu contre nous quelques gaîtés ultrà-libérales qui sont trop innocentes pour nous blesser, mais que nous ne voulons pas cependant tout-à-fait laisser tomber. Ne pourrions-nous pas à notre tour demander à ce journal, et avec plus de raison qu'il ne le faisait dernièrement à notre occasion :

Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir ?

Croyez-vous, parce que vous avez été jusqu'ici sans couleur, devoir absolument en prendre une qui ne vous convient sous aucun rapport? Espérez-vous expier, en nous attaquant, votre Mère-Michel et vos Litanies hebdomadaires : comme si nous pouvions être coupables du tort qu'elles vous ont fait? A vous voir prendre ces airs dégagés qui sont si fort contre votre nature, ne se figure-t-on pas un de ces bons et honnêtes bourgeois qui veulent tout-à-coup se donner des manières légères et des airs de mauvais sujet?

Pensées à l'ordre du jour. — (Suite.)

28.

La Charte ne pouvait contenir toutes les dispositions organiques du Gouvernement qu'elle établissait; mais elle traça le cadre où devaient successivement entrer des institutions faites par les pouvoirs législatifs qu'elle créait.

M. de Villèle examine les lois organiques de la Charte sous un triple point de vue; je veux dire, dans le *sens démocratique*, dans le sens de ce qu'il nomme l'*école impériale*, et dans le sens de la *monarchie tempérée* ou constitutionnelle.

Cette manière de voir est large, nette, précise, et je me plais à dire que dans cet article, comme dans toutes les discussions où M. de Villèle a paru, il est toujours entré sans divagation dans le centre même des choses qu'il avait à examiner. Avec lui, on sait ce

qu'il veut et souvent ce que l'on devrait vouloir. La raison en est toute simple : il a manié les affaires et les hommes, bien différent de ceux dont parle Montaigne, qui n'*ont point limé leur cervelle contre la cervelle d'autrui.*

Il a donc résumé en quatre pages les plus hautes questions de notre état politique ; et c'est beaucoup que d'être arrivé à savoir sur quoi l'on est divisé. Cet article mérite une grande attention.

29.

L'existence toujours précaire d'une opinion uniquement *ministérielle servirait à démontrer son peu d'importance, et surtout le peu d'importance que tout Gouvernement doit lui accorder.*

M. le vicomte de la Rochefoucauld admet ici trois opinions, celles des royalistes, des ministériels et des ultrà-libéraux.

J'ai déjà fait observer l'imprudence fatale de cette dénomination de *royaliste* donnée à l'un des partis d'opposition.

Si vous êtes les royalistes et qu'il n'y en ait pas d'autres que vous, comment voulez-vous que le peuple qui vous écoute puisse comprendre cette distinction d'un ministère qui agit sous l'autorité du Roi, et qui cependant, à vous entendre, n'est pas royaliste ? Ne sentez-vous pas que cette distinction des royalistes et des ministériels trouble ses idées, et laisse dans son esprit l'indécision la plus funeste ?

Certes, je suis loin d'approuver avec une aveugle soumission de ma raison toute la marche du ministère, au moins dans ses détails ; mais je crois avec conviction

que dans les temps d'orage, et lorsque le vaisseau flotte sur une mer menaçante, il est plus sûr de se rallier à celui qui tient le gouvernail que de disputer sur la manœuvre.

Si c'est là ce que l'on nomme être ministériel, il en existe un grand nombre ; car l'hypothèse d'une opinion *uniquement* ministérielle est absurde. Quant à moi je suis ministériel, et je me déclare tel, non pas à cause des ministres, mais parce que je vois le Roi au-dessus des ministres.

Que si, chef d'opposition royaliste, je croyais le Roi dans une erreur funeste, j'oserais le lui dire, *non pas en présence du peuple*, mais en présence de sa seule conscience ; et s'il restait inflexible, alors me dévouant à son infortune, et comme l'ami du fils d'Agamemnon, je lui dirais en désespoir de cause :

> Eh bien ! seigneur, enlevons Hermione.

30.

Salariée par le Gouvernement comme les employés aux droits réunis, la religion doit-elle être à tout instant, pour la subsistance de ses ministres et les frais de son culte, sous la main du Gouvernement et dans l'attribution spéciale d'un de ses bureaux, comme tous les objets qui sont en direction générale (1) ?

M. de Bonald sait très-bien que la religion ne peut être salariée, autrement la religion seroit une œuvre humaine et non pas une œuvre divine. Quant aux mi-

---

(1) *Conservateur*, 6e livraison.

nistres de la religion, ils ont précisément le sort du Roi lui-même, dont la liste civile est aussi payée sur le trésor public. Comment M. de Bonald a-t-il pu se laisser entraîner au triste plaisir de comparer la religion et la royauté à la régie des droits réunis?

31.

Le ministère, écoutant les conseils de l'expérience plutôt que ceux d'un faux amour-propre, aura-t-il la franchise de reconnaître sa faute et la volonté de la réparer?

Ceci est à propos des élections. Je remarque sur cette phrase que M. Martainville dit littéralement dans *le Conservateur* ce que dit M. Etienne dans *la Minerve.*

32.

Les Français se distinguaient autrefois parmi tous les peuples de l'Europe par la douce politesse de leurs mœurs, par l'élégante urbanité de leurs manières : un tact exquis des convenances, un respect délicat pour les bienséances caractérisaient en France ce qu'on appelle la société; *les passions et les vices même avaient encore leur pudeur.*

M. Martainville fait un long article sur ce qu'il nomme les *mœurs électives*, & il en conclut que nous n'avons plus la pudeur du vice. Puisque M. Martainville travaille dans *le Conservateur*, il doit connaître ce qu'on appelle en France *la société*. Je crains cependant, sauf comparaison, qu'il n'en soit de lui comme de Marmontel. Madame de Genlis affirmait très-positivement que, dans ses *Contes moraux*, Marmontel n'avait nullement représenté ce qu'on appelle en France *la société*.

33.

Devons-nous le Roi à la Charte, ou devons-nous la Charte au Roi?

Étrange et folle question. N'avons-nous pas assez de querelles sans aller susciter des subtilités pareilles à celles qui ont perdu les Grecs du Bas-Empire? Je ne m'attendais à trouver celle-ci que dans *la Minerve*.

REVUE POLITIQUE.

Extrait des journaux étrangers.

Aix-la-Chapelle. — (Extrait d'une lettre du 9 novembre.) — Plusieurs couriers sont arrivés de Paris depuis six jours, annonçant la baisse extraordinaire des fonds publics de France, et les causes générales auxquelles on l'attribue. Cet objet a de suite été pris en grande considération par les ministres des Cours alliées. Les pièces suivantes, qui sont entre les mains des principaux banquiers actuellement ici, vous feront connaître le résultat des délibérations qui ont eu lieu, résultat tel, à mon avis, qu'il ne peut manquer de rétablir promptement le cours des fonds français.... « (Les pièces dont il s'agit portent que les Cours alliées ont consenti à une prolongation des termes de paiement des 265 millions stipulés dans la convention du 9 octobre, pour solde de tous les engagemens de la France.)

The Courier. — « Il est bien connu aujourd'hui que

» la cause principale de la baisse des fonds publics en
» France provient en grande partie de la convention du
» 9 octobre, qui a assigné des termes de paiement trop
» rapprochés pour les 265 millions. Des réclamations ont
» été portées à Aix-la-Chapelle, et les Cours alliées ont
» consenti à la prolongation des termes fixés. Un courier
» vient d'apporter la convention subsidiaire conclue à
» cet effet, et M. Baring s'est aussitôt mis en route pour
» Aix-la-Chapelle.

» Il est permis de croire maintenant que les ennemis
» des ministres de France ne crieront plus contre eux
» au sujet des derniers emprunts. Il paraît suffisamment
» démontré que les maisons Baring, Labouchère et
» Hope ont couru et courent encore plus d'une chance
» défavorable, en se chargeant de ces emprunts à 72 fr.,
» et même à 69 fr. 50 cent. comme elles l'ont fait. »

The New-Times. — (Ce journal contient, à la date des 13 et 14 novembre, une très-longue lettre de Paris, et des réflexions de l'éditeur sur les élections et sur la marche du Gouvernement en France. Les injures y sont prodiguées même au plus auguste personnage.)

The Courier. — « Une lettre récente du Champ-d'Asile, écrite par le général Lallemand, annonce que les insurgés mexicains ont signé un pacte d'alliance avec les réfugiés du Champ-d'Asile, et que la couronne du Mexique a été offerte à Joseph Bonaparte. Il ne paraît pas y avoir de doute sur l'existence de la lettre du général Lallemand, mais il y en a beaucoup sur l'authenticité des faits qu'elle rapporte. » (*Nota.* Le Mexique est, de toutes les colonies espagnoles, la partie la moins soumise

aux progrès de l'insurrection. C'est dans le Chili, dans une partie du Pérou et dans les Caracques que les insurgés ont le plus d'influence.)

Morning-Post. — « On pense que les affaires du congrès seront terminées du 20 au 30 novembre. On dit que le sort de Napoléon devait y être pris en considération. Mais les avis qui ont été reçus de Sainte-Hélène, et qui ont été transmis à lord Castlereagh, auront nécessairement beaucoup d'influence sur la décision de l'auguste assemblée, dans une affaire aussi importante. »

The Courier. — Le fatal événement auquel le bulletin de ce matin (17 novembre) a dû préparer nos lecteurs, est arrivé :

La Reine est morte.

A une heure, la Reine a quitté ce monde dans un état de tranquillité parfaite et sans agonie.

Sur Sainte-Hélène.

Les journaux anglais continuent à parler du projet d'évasion qui paraît avoir eu lieu à Sainte-Hélène. Nous allons aussi continuer à extraire fidèlement ce qu'ils rapportent, chacun selon sa manière de voir, de juger ou *d'espérer.*

The Times. — « Nous supposons que le fait réel se réduit à la découverte d'une correspondance ayant pour objet la délivrance du prisonnier..... Que l'on ait découvert quelque projet dont le but était d'éluder la surveillance du gouverneur, nous avons tout lieu de

le croire, d'après le grand mouvement qu'il y a eu au bureau de lord Bathurst, et d'après d'autres circonstances; mais ce projet dont l'existence est assez naturelle, est bien loin d'avoir été accompli : les conspirateurs, ou plutôt ceux qui les font agir, sont bien éloignés du lieu de l'action, car on dit qu'ils sont à Rome, Paris et Munich, villes qui toutes sont des places de terre, et d'où nul vaisseau ou objet quelconque ne peut être envoyé par mer; mais la découverte d'une correspondance avec des personnes résidant dans ces villes, ayant rapport à la délivrance de Bonaparte, fournit de justes motifs pour imposer de plus rigoureuses restrictions, si elles sont nécessaires. »

The New-Times. — « Dans quelle vue les procureurs-généraux auraient-ils été appelés au conseil, si ce n'eût été pour demander des avis sur la violation du statut qui porte la peine de mort contre tout sujet de S. M. qui délivrera ou tentera de délivrer Bonaparte, et qui favorisera sa fuite de l'île Sainte-Hélène?.... — On sait généralement qu'un célèbre officier de marine s'est embarqué pour une expédition secrète dont l'objet, comme on nous le dit dernièrement à une assemblée d'électeurs de Westminster, étonnerait et charmerait les *amis de la liberté* quand il serait connu.

The Morning-Chronicle. — « L'on s'est donné beaucoup de peine pour faire accroire que les dépêches de Sainte-Hélène donnaient aux ministres les détails d'un grand complot tramé dans le dessein de délivrer Bonaparte, et qu'une correspondance secrète, conduite à cet effet entre lui et des personnes de Paris, Munich et

Londres, avait été découverte assez à temps pour prévenir l'exécution du complot.

» Or, ce que nous avons appris est bien différent; le fait se réduit simplement à ceci. Une caisse de livres et de journaux français, envoyée à un habitant de Sainte-Hélène (sans doute pour être transmis aux Français à Longwood), fut délivrée avec un air de grande importance, au gouverneur, par le capitaine du bâtiment qui l'avait apportée; et à moins que l'on ne puisse prouver que le redoutable prisonnier puisse être délivré par des pamphlets et des journaux, il ne s'agit pas d'autres moyens d'évasion. — Voilà toute cette vaste conspiration! »

(*Nota*. Il n'est pas inutile d'ajouter que depuis un an le *Morning-Chronicle* ne s'occupe que du prisonnier de Sainte-Hélène.)

The Courier. — En citant l'article ci-dessus, ce journal dit : « jamais on n'a lu rien de plus ridicule que *l'histoire* débitée par le *Chronicle*. Comment expliquer par cette fable l'envoi d'un bâtiment extraordinaire à Londres, le conseil de cabinet, les mouvemens des ministres, etc. etc.? »

The Globe. — « L'expérience a prouvé que lorsqu'il s'agit d'un complot, les ministres ne sont pas disposés à mépriser des bagatelles; mais en lisant l'exposé de l'affaire, tel que nous le lisons dans le *Morning-Chronicle*, serait-il croyable que les ministres s'exposassent au ridicule du monde entier, en mettant à cette affaire (telle que la suppose le *Chronicle*) une importance aussi solennelle? »

British-Press. — Nous avons entendu citer le nom de plusieurs individus que l'on suppose avoir été à la tête d'un complot pour délivrer Bonaparte; mais, pour des raisons très-évidentes, nous devons nous abstenir de les désigner. Non-seulement ce sont des habitans de Sainte-Hélène, mais aussi des personnes qui sont à Londres, à Paris, à Munich et en Amérique. On dit que le complot a été sur le point d'être effectué, mais aucune des circonstances n'est connue. D'après quelques bruits, Napoléon aurait été saisi au moment où il s'échappait sous un déguisement, et depuis il aurait été renfermé plus étroitement; mais s'il ne s'agit que d'une correspondance interceptée, ou d'une évasion arrêtée à temps, nous ne pouvons expliquer le motif de la rapidité du voyage du capitaine Brine à Londres, ni son extrême précaution d'empêcher les communications ordinaires avec son bâtiment, ni la convocation précipitée du conseil et sa longue durée, ni le silence absolu qui a été gardé sur le sujet de la discussion..... — Nous croyons devoir informer nos lecteurs qu'il ne manque pas de personnes, se croyant bien informées, qui pensent que Napoléon s'est échappé ou a péri dans l'entreprise.

(*Nota.* Ni l'un ni l'autre. *Le prisonnier est à Sainte-Hélène,* dit le *Courier, et il y restera.* On sait que le *Courier* est considéré comme *semi-officiel.*)

The Courier. — « Il n'a rien transpiré encore de plus que ce que nous avons publié hier, 9 novembre (voyez *le Publiciste,* n° 41), relativement à la correspondance découverte à Sainte-Hélène.

Un journal du matin rapporte les circonstances suivantes : — « Au commencement de septembre, il parut
» au vent de Sainte-Hélène un bâtiment qui paraissait
» si suspect qu'il fut chassé, mais en vain. Le même bâ-
» timent a été observé et poursuivi plusieurs fois depuis ;
» mais sa marche est si supérieure, que le plus léger des
» croiseurs anglais n'a pu en approcher. Nous garantis-
» sons l'authenticité de ce fait à nos lecteurs. »

« Nous ajouterons à ce fait, dit le *Courier*, celui qui suit : Nous tenons d'une autorité des plus respectables, que depuis peu on a observé plusieurs bâtimens qui rôdent autour de l'île Sainte-Hélène, et qui, lorsque nos croiseurs leur donnent la chasse, font force de voiles pour leur échapper. «

The Star. — « Presque rien n'a transpiré sur le contenu des dépêches de Sainte-Hélène. Tout se réduit, assure-t-on, à ce que sir Hudson-Lowe a intercepté une correspondance entre cette île et l'Europe, dont l'objet était la délivrance de Bonaparte. On ajoute que des négocians de Sainte-Hélène, par le desir d'affranchir l'île de l'état de gêne auquel l'assujettit la présence du prisonnier, se trouvent gravement compromis dans le complot. »

The Globe. — Rien de nouveau sur les dépêches mystérieuses de Sainte-Hélène. L'affaire a été communiquée à lord Castlereagh, par un courrier dépêché dimanche (8), à Aix-la-Chapelle. Il est probable que rien d'ultérieur ne sera connu avant son retour.

The Morning-Chronicle. — L'éditeur soutient que tout complot d'évasion se borne à une caisse de livres et de

brochures dont il donne la liste. Il se moque du *Times* et du *Courier* qui lui demandent comment il est si bien informé : « Pourquoi, leur répond-il, le *Musquito* n'aurait-» il pas apporté à de simples particuliers aussi bien qu'au » Gouvernement, des nouvelles sur ce qui se passe dans » l'île de Sainte-Hélène? Nous croyons, ajoute-t-il, que » tout le bataillon des journalistes ministériels ne saurait » contester les détails que nous donnons. » En conséquence, il publie l'extrait suivant d'une lettre de l'île.

« Le gouverneur de Sainte-Hélène, est-il dit, s'est » emparé d'une caisse de livres et de quelques lettres, » en conséquence de la déclaration du capitaine du bâ-» timent qui les a apportées, lequel voyant le mystère » et l'importance attachés à la caisse et aux lettres dont » il s'était chargé, a cru plus à propos de les remettre » directement au gouverneur. »

L'éditeur donne la liste des brochures contenues dans la caisse; quant aux lettres, ajoute-t-il, la personne qui les a envoyées est prête à donner toute explication convenable et à repousser toute interprétation quelconque, de quelque côté qu'elle puisse venir.

Il ajoute enfin que si dans ce moment Bonaparte mettoit le pied en France, il ne serait appuyé que par un très-petit nombre d'individus, parce que la France est bien plus assurée de conserver sa constitution avec les princes de la maison de Bourbon que sous un chef militaire.

Il emploie un autre numéro à dire des injures à sir Lowe.

The Sun. — L'éditeur trouve que les attaques du *Chronicle* contre le gouverneur de Sainte-Hélène partent d'un

esprit *lâche* et *pervers*. « Nous croyons, ajoute-t-il, qu'il a été tramé à Sainte-Hélène une conspiration ; que l'on essaya même de corrompre les soldats de cette île et qu'on rencontra quelques esprits mutins. Mais le complot a été déjoué par la vigueur opportune, ainsi que par les sages mesures du gouverneur. Les choses étaient dans un état satisfaisant au départ du bâtiment qui a apporté les dernières nouvelles. »

The New-Times. — Ce journal félicite le *Morning-Chronicle* de son attachement pour Napoléon et de son admiration pour les principes révolutionnaires. Il joint à ses expressions ironiques des injures grossières contre le général L.... ; il ne nous appartient pas de l'applaudir et encore moins de l'imiter.

Morning-Post. — « Les écrivains de l'opposition, chose étrange, affectent toujours de douter qu'il ait été découvert aucun complot réel ; et pour appuyer leur assertion, d'après laquelle les papiers saisis ne seraient que des pamphlets et des journaux, ils donnent le nom du capitaine du bâtiment auquel ils furent confiés. En admettant que le fait soit exact, nous demanderons à quoi il aboutit ? Il peut servir à prouver la conduite équivoque du capitaine Brach, mais il ne détruira point l'exactitude de la nouvelle contenue dans les dépêches récentes, qui prouve, sans nul doute, l'existence d'une conspiration. Il serait on ne peut plus ridicule de supposer que ces dépêches n'eussent eu rapport qu'à un simple paquet de livres et de journaux, ou que toute l'attention des ministres et des magistrats ne se fût occupée pendant un jour entier que d'un sujet aussi trivial et aussi insignifiant. » (14 novembre.)

ANNONCES.

Essai sur les institutions sociales, dans leur rapport avec les idées nouvelles, par M. Ballanche. A Paris, chez Renouard. — Prix : 6 fr.

Charlemagne ou *la Caroléide*, poëme épique en vingt-quatre chants, par M. le vicomte d'Arlincourt, 2 vol. in-8°. A Paris, chez Lenormant, chez Me Ve Renard, chez Dentu, chez Delaunay, chez Nepveu.

Nota. *Nous rendrons compte de ce poëme.*

Essai sur la vie, les écrits et les opinions de M. de Malesherbes, adressé à mes enfans, par M. le comte de Boissy-d'Anglas, pair de France, 2 vol. A Paris, Strasbourg et Londres, chez Treuttel et Wurtz. — Prix : 12 fr.

Épître à un jeune cultivateur nommé député, par M. Laya, de l'Académie française. A Paris, chez Delaunay.

Esquisses européennes, commencées en 1798 et finies en 1815, pour servir de suite à la Correspondance du B. de Grim et de Diderot. Imprimerie de Paschoud, à Genève. A Paris, chez Paschoud, rue Mazarine.

De l'Imprimerie de Mme Ve Agasse, rue des Poitevins, n° 6.

LE

PUBLICISTE.

De la jeune Opinion publique.

Le dernier numéro des *Archives politiques* contient un article de politique spéciale *sur la révolution française*, précédé de réflexions ayant pour titre : *De l'influence du dernier ouvrage de madame de Staël sur la jeune opinion publique.* Il eût été facile de reconnaître que son auteur ne pouvait être qu'un très-jeune homme, alors même qu'on n'en eût pas été averti par les observations qui le précèdent. Mais cet article eût été moins re-

marqué, peut-être, s'il n'eût été signalé à une attention particulière, par cette sorte d'appareil et surtout par la nouveauté des conséquences que l'on en a tirées. Qu'il nous soit permis de présenter ici quelques observations qu'il nous a suggérées dans l'intérêt des jeunes gens.

On a dit que l'âge présent était le règne de la jeunesse; si l'assertion est juste sous quelques rapports, ce n'est pas sans doute parce que des fonctions importantes ont été dans ces derniers temps remplies par des hommes à peine revêtus de la robe virile : en effet, on a reproché plus d'une fois cette faute au chef du gouvernement impérial, qui pensait que la moindre émanation de sa puissance tiendrait lieu de tout à ceux qu'il honorait de son choix. Les abus de cette confiance furent fréquens, parce que l'on peut donner plus facilement une place que du mérite ou des talens suffisans pour la bien remplir. Mais on ne saurait le contester : l'époque actuelle offre en foule des jeunes gens distingués dans les carrières les plus honorables. Les lettres, les sciences, les arts s'honorent avec raison de compter des maîtres dans l'âge où l'on étu-

diait encore autrefois ; et tel professeur justement célèbre est quelquefois plus jeune que tous les auditeurs qui se pressent pour l'entendre.

Certes cet état de choses, qui est dû principalement aux changemens opérés dans nos mœurs depuis vingt ans et à la nouvelle direction qu'ont prise les études, présente des avantages qu'il serait impossible de méconnaître ; mais, à côté de ces avantages, on ne peut nier aussi qu'il ne se trouve quelques inconvéniens graves. La jeunesse, toujours assez disposée à la confiance, à la présomption de ses forces, a dû naturellement exagérer encore ces défauts qui tiennent à l'inexpérience, du moment où des voix corruptrices se sont réunies dans un perfide concert, pour la présenter comme la partie de la nation la plus éclairée, surtout comme la plus exempte de préjugés, enfin comme la plus chère espérance d'une ère nouvelle de lumières et de prospérité.

Sans doute cette confiance de la jeunesse a dû souvent produire en elle une émulation salutaire. Mais il ne faut pas confondre les objets. Tel art, telle science exige des études

positives et spéciales. Nul artiste ne fera même un tableau médiocre, si à la théorie de son art il ne joint un long et savant exercice. Le mathématicien, le physicien, l'astronome, quels que soient ses autres talens naturels, ne pourra guère écrire, et surtout ne pourra enseigner que la science qui lui est propre. En est-il ainsi parmi nous de la littérature, de la politique et de la philosophie ? Tout homme qui a fait quelques études peut, ou du moins croit pouvoir devenir un écrivain. Avec une instruction commune il peut s'élever aux honneurs de la brochure, et donner son avis tel quel sur les affaires publiques. Si donc, à quelque talent, il joint un peu de malignité, si même il a de la malignité sans talent, il peut encore compter sur des lecteurs, et, qui plus est, sur les éloges sans mesure des hommes du parti auquel il se sera consacré. Ne voyons-nous pas en effet chaque jour des hommes, entièrement étrangers à l'art d'écrire, traiter avec confiance des matières sur lesquelles ils n'ont pas même les notions premières ? Échappés à peine à la férule du maître, des enfans, s'ils ont lu quelques pages de Montesquieu ou quelques volumes de Voltaire et de Rousseau, se croient invinciblement ap-

pelés à éclairer les peuples et les rois (1). Tel qui fut élevé, qui fut nourri dans les camps dès sa plus tendre jeunesse, saisit la plume en déposant son épée, et parle des affaires de l'Église ou des constitutions des peuples. Tel autre, connu seulement par des opéras comiques ou des vaudevilles, publiciste improvisé, juge avec un noble dédain des hommes dont la vie entière s'est passée à réfléchir et à méditer.

Sans doute, cette multitude de productions gravement légères et prétentieusement superficielles n'ont d'autre effet sur la partie éclairée du public que de mieux faire apprécier les ouvrages véritablement solides ; mais elle présente aussi pour le commun des hommes l'inconvénient de les éloigner de toute lecture raisonnable.

Cependant les vrais inconvéniens de cet empressement si vif d'écrire sont plus grands encore pour les écrivains eux-mêmes, et surtout pour ces jeunes imprudens qui ne con-

---

(1) Un journal allemand, *la Feuille du Rhin*, fait remarquer que tous les ouvrages libéraux en France sont écrits par des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans.

naissent point assez les engagemens qu'ils contractent, pour ainsi dire, et les charges qu'ils s'imposent, en livrant ainsi prématurément leurs noms et leurs écrits au public.

Serait-il besoin de le démontrer? Un jeune homme de vingt ans est-il bien assuré d'avoir des idées qui lui soient propres, lorsqu'il écrit sur les affaires du temps, ou sur les matières politiques? Il faut donc lui apprendre qu'il n'a encore que les idées d'autrui; sans même le soupçonner, il écrit sous l'influence des gens qu'il fréquente; souvent même il ne fait que reproduire littéralement ce qu'il a entendu, et il suffit de l'entendre lui-même pour dire : *Il appartient à telle société ou à telle école*. Écrivant ainsi, sous une inspiration et pour ainsi dire sous une dictée étrangère, il prend dès son début des engagemens d'opinion dont il n'a calculé ni l'étendue ni les conséquences; il aliène en quelque sorte sa pensée à venir. La réflexion cependant et l'expérience amèneront bientôt quelques changemens dans sa manière de voir et de sentir. C'est alors qu'arrêté par le souvenir de ce qu'il a dit autrefois, et que voulant vainement se concilier avec ce qu'il a été, avec ce qu'il est, il restera presque toujours embar-

rassé dans les liens que lui-même se sera tissus.

Cet inconvénient, grave sans doute, surtout pour des hommes consciencieux, et c'est à ceux-là seuls que nous nous adressons, n'est cependant pas encore le plus grave. Les jouissances d'amour-propre que procure à quelques jeunes gens le stérile honneur d'être imprimés, les détache insensiblement du soin moins brillant, mais plus sûr et plus honorable, qu'ils devraient donner à leurs études, à l'accroissement de leurs connaissances. Tel parmi eux, que des travaux moins frivoles, plus sérieux, eussent rendu peut-être un homme remarquable, vient mourir périodiquement ignoré dans quelques-uns de ces pamphlets obscurs qui naissent de la circonstance et périssent avec elle.

On doit cependant, pour être juste, ne pas accuser exclusivement l'esprit de cette jeunesse; il faut reconnaître même ici une action qui lui est étrangère, et, comme dans tant d'autres choses, l'exécution d'un système suivi depuis long-temps, mais depuis peu surtout, avec une ardeur nouvelle : expliquons-nous.

Parmi les partisans de toutes les exagéra-

tions, mais particulièrement parmi ces vieux enfans de la révolution que rien n'a pu détacher des idées qu'elle leur a données, plusieurs, soit qu'ils n'aient pas ou n'aient plus assez de talent pour exprimer leurs pensées et propager ainsi publiquement leurs doctrines, soit qu'ils sentent qu'elles seront sans crédit et sans valeur en passant par leur organe, plusieurs se taisent et gardent, momentanément du moins, un silence prudent; mais, réunis dans une ligue commune, ils attirent les mécontens de la plupart des partis, qui tournent autour d'eux comme autour d'un centre permanent. Constitués en tribunal-dirigeant, régulièrement organisé, ils cherchent à recruter des adeptes à leur religion, et, comme on le croit aisément, c'est surtout dans les rangs de la jeunesse qu'ils réussissent avec le plus de facilité. Adroits en cela du moins, ils savent que les jeunes gens sont faciles à séduire, à égarer. Aussi par des directions imperceptibles, par des éloges donnés à propos, ils les circonviennent, ils s'emparent insensiblement de leurs esprits, ils les captivent, les enlacent et font des Séides à leur culte, de ceux même qui paraissaient le plus éloignés d'en devenir les disciples. Lorsque

ces troupes légères ont attaqué, avec la violence et la fougue de leur âge, les postes sur lesquels on les avait adroitement dirigées, lorsque l'attention publique est suffisamment frappée, le corps de réserve, les vétérans du parti qui se tenaient à l'arrière-garde, s'avancent avec une gravité hypocrite, avec une modération calculée; et, généraux habiles, viennent recueillir les fruits d'un combat dont ils n'ont pas couru les dangers.

Étrange inconséquence des hommes passionnés! Ceux-là même qui ne cessent d'exalter les vieux guerriers vous demandent de jeunes publicistes, de jeunes législateurs, comme si la proposition inverse n'était pas plus conforme au bon sens et à la raison.

Pour nous résumer, nous sommes loin de vouloir interdire aux jeunes gens l'étude des affaires et de la politique pour les restreindre dans les limites où les retenaient les langes de la vieille éducation. Toutes les études se tiennent; elles n'ont rien d'étranger l'une à l'autre, et se prêtent un mutuel secours: mais que les jeunes gens ne consument pas à des travaux dangereux et stériles ce temps si précieux, ce temps irréparable qu'ils peuvent, qu'ils

doivent employer bien plus utilement aujourd'hui à se former et à se fortifier; qu'ils ne s'occupent pas surtout des choses qui exigent le plus de maturité et d'expérience dans un âge où ils ne peuvent avoir ni expérience ni maturité; qu'ils craignent, s'ils veulent trop tôt se livrer au grand jour, de compromettre et leur existence et leur avenir : semblables à ces arbustes qui trop tôt fécondés par une chaleur artificielle, ne produisent que des fruits décolorés et sans saveur, languissent tristement, et meurent avant le temps.

TROIS MESSÉNIENNES.

Élégies sur les malheurs de la France, par M. Casimir Delavigne. A Paris, chez Ladvocat, libraire, Palais-Royal, galerie de bois, n° 197.

De tous les jeunes auteurs destinés à réveiller parmi nous l'amour de la poésie, M. Casimir Delavigne est peut-être celui dont le talent fécond et original donne le plus d'espérances. Chacune de ses nouvelles productions signale les progrès d'un génie naissant que déjà le public semble avoir adopté. On se rappelle le succès de ses vers brillans sur le bonheur de l'étude : lus à l'Acadé-

mie, au milieu des applaudissemens, s'ils n'y furent pas couronnés, ils obtinrent du moins l'honneur d'une mention aussi honorable que le prix même. Aujourd'hui M. Casimir Delavigne reparaît sur la scène, non plus pour égayer les spectateurs par des plaisanteries du meilleur goût, mais pour déplorer les derniers désastres de la France, sur le ton élégiaque dont les Anciens nous ont laissé des modèles. Sa muse citoyenne, couverte de deuil et de cyprès, chante les braves, morts dans les champs de Waterloo, la dévastation du Musée et l'enlèvement des œuvres du génie, conquis par nos armes : ensuite, appelant tous les Français à la réconciliation, elle termine par leur promettre de nouveaux triomphes et une immense gloire, s'ils consentent à se réunir dans l'intérêt de la patrie. De beaux sentimens, de la verve, de l'inspiration distinguent ces élégies, auxquelles l'auteur a donné le titre de *Messéniennes*, par allusion à celles qui portent le même titre dans le *Voyage d'Anacharsis*, et qui ont pour sujet les calamités d'une nation. Il est naturel que la colère d'un jeune poëte s'allume à la vue de nos débris et de nos pertes. On ne dira pas, sans doute, qu'à une époque d'espérance, M. Casimir Dalavigne vient un peu tard faire entendre ses regrets; il suffirait de répondre qu'il les exprime à l'époque où la prudence la plus timide n'oserait plus s'en alarmer. D'ailleurs les bons vers et les sentimens patriotiques arrivent toujours à temps. Quel Français, s'il est digne de ce nom, n'applaudira pas à une poésie qui renferme des passages tels que celui-ci :

Les voilà ces héros si long-temps invincibles !
Ils menacent encor les vainqueurs étonnés.

Glacés par le trépas, que leurs yeux sont terribles !
Que de hauts faits écrits sur leurs fronts sillonnés !
Ils ont bravé les feux du soleil d'Italie,
De la Castille ils ont franchi les monts ;
Et le Nord les a vus marcher sur les glaçons
Dont l'éternel rempart protège la Russie.
Ils avaient tout dompté. — Le destin des combats
Leur devait, après tant de gloire,
Ce qu'aux Français naguère ils ne refusaient pas ;
Le bonheur de mourir dans un jour de victoire.

Le mouvement qui suit est aussi beau que touchant :

Ah ! ne les pleurons pas ! sur leurs fronts triomphans
La palme de l'honneur n'a pas été flétrie ;
Pleurons sur nous, Français, pleurons sur la patrie :
L'orgueil et l'intérêt divisent ses enfans, etc.

C'est ainsi qu'il faut maintenant écrire en vers, si l'on veut être poëte. C'est en ranimant au fond de nos ames les grandes pensées, les sentimens français, que la poésie aura encore des charmes pour nous. Tant qu'elle n'a cherché qu'à nous plaire sous des ornemens empruntés de la Grèce et de Rome, nous l'avons traitée comme une illustre étrangère à qui nous devions de délicieux passe-temps ; mais si elle se nationalise dans notre sein, qu'elle s'attende à voir nos respects et nos hommages l'entourer comme une auguste compatriote dont la voix, souveraine de nos cœurs, nous rappelle d'imposans souvenirs, nous retrace de grands devoirs et nous demande de hautes vertus. Dès-lors sa mission deviendra sacrée, ainsi qu'elle le fut autrefois : dès-lors elle s'associera aux destinées et à la gloire de la nation ;

les peuples s'accoutumeront à voir en elle le héraut des belles actions, l'auxiliaire des lois, le gardien des mœurs et l'interprète de l'avenir. Quelles fonctions plus sublimes que les siennes! Des hauteurs du génie elle acquiert le droit de censurer l'ambition des rois, les folies de la guerre, les fureurs des passions : elle recueille tous les souvenirs honorables ou flétrissans pour les porter aux siècles futurs; elle attache l'immortalité au front du héros comme à celui du scélérat, pour l'éternelle gloire de l'un et l'éternelle honte de l'autre : elle ressuscite dans les cœurs l'amour éteint de la patrie; elle fait rougir de l'égoïsme; elle inspire des vertus, elle crée des citoyens; et même, au sein des ruines du pays natal, elle sait encore, comme Énée, sauver le feu sacré et les dieux domestiques. C. B.

Coup-d'œil sur les Théâtres.

Académie royale de musique. — Un bon Tourangeau a écrit à M. Bouilly : « Mon cher compatriote, on donne » ce soir *vos Jeux floraux*. Je vous demande un billet : » j'ai la plus grande envie de voir la *Servante justifiée* » que l'on joue après. » Cet honnête Tourangeau est un peu naïf; mais c'est, à coup sûr, un homme de bon sens et de bon goût.

M. Bouilly avait aussi fait preuve de sens et de goût, non quand il fabriqua son poëme, mais lorsqu'il alla prier Boieldieu d'en faire la musique. L'habile composi-

teur, en ouvrant le cahier, tomba tout justement sur le combat du poëte *héroïque* et du poëte *bachique*. « Eh bien! dit-il au poëte *lyrique*, qu'avez-vous besoin d'un musicien pour cette scène? Elle est toute faite, puisque c'est un combat de poésie et non un combat de musique. Comment voulez-vous, d'ailleurs, que le public s'aperçoive que vos deux chevaliers se disputent ici le prix du chant, lorsqu'il y a déjà deux heures qu'ils chantent à pleine gorge? Vous n'auriez qu'un moyen de produire quelque impression sur votre auditoire : ce serait de faire parler vos combattans; la chose serait neuve à l'Opéra. » Boïeldieu a rendu le poëme, puisque *poëme* il y a, et M. Bouilly est allé le porter à M. Aimon.

Et M. Aimon a dit : « Puisque j'ai fait des *quatuor*, je ferai bien un opéra. » Et le combat du chant, qui eût fait reculer tous les compositeurs de l'Italie et de l'Allemagne, lui a paru une chose toute simple. L'abbé Arnaud disait aux peintres : « Ne peignez pas le soleil; » et Grétry aux musiciens : « Ne faites chanter ni Apollon ni Orphée. » Grétry, enfin, convient dans ses Mémoires, qu'il ne dérogea lui-même qu'à regret à ce précepte dans son *Jugement de Midas*, et qu'il n'a jamais été content de l'air qu'y chante le dieu de l'harmonie; mais Grétry était un homme éminemment spirituel, et M. Aimon a ses raisons pour ne pas faire comme lui.

Théâtre-Français. — Voici un auteur qui semble s'être imposé la tâche de donner un démenti à ce mot de Boileau :

« Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. »

Est-il *vraisemblable*, en effet, qu'un académicien, et

même un académicien homme d'esprit, soit allé voler une vieille pièce du boulevard, qu'il se soit enfermé dans son cabinet pour rimer la prose du pauvre Dorvigny, et que ce beau travail achevé, il l'ait porté tout radieux au *Théâtre-Français?* Voilà cependant, mot à mot, ce qu'a fait M. Andrieux. Incrédules, procurez-vous, moyennant la somme de quarante centimes, *le Manteau* ou *le Rêve supposé* qui figura, il y a douze ou quinze ans, sur les planches de l'*Ambigu-Comique*, et vous y reconnaîtrez, scène par scène, la pièce que vous avez sifflée samedi dernier à la Comédie française. Comme il faut de la bonne foi en tout, et particulièrement quand on accuse les auteurs d'en manquer, je dois confesser que le manteau de l'*Ambigu* était *écarlate*, et que celui de M. Andrieux est *vert*. On voit bien qu'il n'y a point là de plagiat!

Théâtre de l'Opéra-Comique. — *La Fée Urgèle* vient d'être reprise après je ne sais combien d'années d'oubli. C'était une nouveauté pour les spectateurs de nos jours, et ils ont impitoyablement sifflé à ce qu'avaient tant applaudi leurs pères. *La Quotidienne* demande fort doctement à ce sujet : « Est-ce la faute de Favart, celle de » Duni, ou celle du public? » Ce n'est la faute de personne. Le goût a complétement changé en soixante ans : peut-on s'en étonner, quand on le voit varier, pour ainsi dire, d'une année à l'autre? *Cendrillon* et *la Clochette* sont assurément très-inférieures à *la Fée Urgèle*, et surtout pour la musique. Mais enfin ces opéra-féeries ont eu, comme elle, cent représentations : aujourd'hui, on ne peut leur en procurer deux de suite. Veut-on un exemple pris dans un genre qui est ou qui devrait être plus élevé?

Quel est l'homme de goût qui, dans douze ou quinze mois seulement, pourra se persuader que la *Famille Glinet* a mis en mouvement la capitale et les provinces ?

MÉLANGES.

On vient de mettre en vente chez les libraires la tragédie de *Bélisaire* de M. de Jouy. Cette pièce pourrait être considérée soit sous le rapport politique, à cause des préfaces et avant-propos dont elle est précédée, soit sous le rapport littéraire. C'est seulement sous ce dernier aspect que nous l'envisageons, et nous en ferons l'objet d'un article à part. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de placer ici quelques réflexions relatives aux passages dont l'autorité avait demandé la suppression, et que l'auteur a indiqués par des italiques, peut-être avec un peu d'affectation. Nous rapporterons ici textuellement ces passages, et nous les abandonnons au jugement du lecteur.

Page 5. — Ier acte, scène II.

Du plus grand des humains voilà donc le partage !
Une prison, des fers, à celui dont le bras
A sauvé son pays, a conquis tant d'États ;
Par qui le nom romain qu'un tyran déshonore,
De son antique éclat resplendissait encore !

Dans notre illustre chef nous sommes outragés
Et nous portons les fers dont ses bras sont chargés.

. . . .
. . . .

Page 25. — Scène II, acte II.

Tu gémis sur tes maux.... Songe, songe à Carthage
De Gélimer vaincu contemple le courage.
Sur ce mont Pasuca qu'illustrent ses revers,
A ses royales mains j'ose donner des fers;
Il perd avec son trône une épouse chérie :
Il lui reste sa lyre, il chante sa patrie :
Son front sans diadême en a plus de splendeur,
Et sa chute sublime atteste sa grandeur.

. . . .

Page 45. — Scène III, acte III.

Et ce beau monument qu'éleva sa jeunesse,
D'un abri glorieux protège sa vieillesse;
On y contemple encor ce roi des nations
Dont la main imposa le joug aux factions,
Eteignit la fureur des guerres intestines,
De l'État dispersé rassembla les ruines;
Qui d'un encens plus pur honorant les autels,
Releva du vrai Dieu les temples immortels,
Ressaisit à la fois le sceptre des deux Romes,
Dont la seule parole enfanta des grands hommes,
Et de qui la sagesse expiant nos exploits,
Aux siècles à venir ira donner des lois.

Page 58. — Scène II, acte II.

Hier maître du Monde, au faîte des grandeurs,
De l'abîme aujourd'hui sondant les profondeurs!

De superbes palais j'ai surchargé la terre,
Et j'invoque l'abri d'un rocher solitaire !
. . . .
. . . .
Et consacré mon nom par d'immortelles lois
. . . .
. . . .

Page 59. — Scène II, acte IV.

Que suis-je maintenant ? Que peut-on voir en moi ?
Sous un linceul de pourpre un fantôme de Roi,
Succombant sous le poids de la grandeur suprême,
Et qui, le sceptre en main, se survit à lui-même.
. . . .
. . . .

Page 82. — Scène VII, acte V.

Seuls alors les Gaulois redoublent de furie ;
Le vainqueur vainement leur offre encor la vie :
Un dernier cri de gloire annonce leur trépas :
Ils meurent les Gaulois, ils ne se rendent pas.

Nous ne voulons ni examiner, ni justifier les motifs qui ont fait défendre la représentation de *Bélisaire ;* mais nous demandons à tout honne de bonne foi, et nous demanderons à M. de Jouy lui-même, lorsque la réflexion l'aura un peu calmé, si ces passages, dont nous ne prétendons nullement inculper l'intention, ne pouvaient pas donner lieu à une foule d'applications fâcheuses, et si l'autorité n'avait pas agi prudemment, dans l'intérêt même de l'auteur, en en demandant la suppression : qu'il songe que ces vers (et quelques-uns

d'entre eux sont très-beaux) devaient être déclamés non-seulement au milieu de toute la pompe et des illusions théâtrales, mais encore devant des hommes passionnés peut-être, qui auraient été trop heureux de saisir une occasion de renouveler les scènes de *Germanicus*, pièce qui était bien éloignée, on en conviendra, d'offrir autant de prétextes aux allusions politiques.

— En ce temps-là, des hommes de beaucoup d'esprit mettaient la constitution en vaudevilles, et ils croyaient que des vaudevilles arrêtent une révolution :

Et cependant M. Fiévée a fait un rêve, et il a vu que la France était une cuve entourée d'alchimistes qui voulaient faire du pouvoir ;

Et lorsqu'il a écrit son rêve dans *le Conservateur*, il était encore tout étourdi des vapeurs de la cuve ;

Et il avait oublié que lui aussi était un alchimiste, lorsque le grand Napoléon lui trouvait tant de génie ;

Et je me suis dit à moi-même : « Vanité des vanités ! » L'esprit de M. Fiévée n'est que vanité ! »

— Le *Morning-Chronicle* s'exprime en ces termes sur *le Conservateur* :

« Les rédacteurs continuent de lutter avec courage » contre le sort qui poursuit leur parti : il est curieux » de voir les noms les plus illustres au bas des articles » d'un pamphlet. Les fils des preux, abandonnant la » lance de leurs ancêtres, se présentent dans la lice, » comme de modestes bourgeois, avec une plume et » une écritoire à la main. Rien ne peut jeter un plus » grand jour sur l'époque où nous sommes, que de » voir des hommes auxquels les institutions politiques

» de leur pays assignent un rang si élevé dans le
» monde, convaincus qu'ils ne peuvent y conserver
» quelque importance sans prendre part à la rédac-
» tion d'un journal. »

Un autre journal anglais s'égaie à sa manière sur la promesse qu'un des rédacteurs du *Conservateur* renouvelle de verser, pour la cause du Roi, jusqu'à la dernière goutte de son sang et de son encre. Il ajoute que le Roi n'a pu s'empêcher de sourire à cette promesse.

— Le *British-Monitor* défend vivement le marquis de Lafayette contre un article du *Courrier*. Nous n'entrerons point dans cette controverse. Nous ne voulons que rapporter l'anecdote suivante, qui mérite d'être connue.

« Après l'élévation du général Bonaparte au consulat, en 1799, Bonaparte fit appeler M. de Lafayette, et lui offrit un emploi dans le Gouvernement. — Citoyen premier consul, lui dit M. le marquis de Lafayette, donnez-nous la liberté de la presse, sans restriction, et j'accepte votre offre. — Général, répliqua Bonaparte, si je l'accordais, ni vous ni moi ne serions en France dans un mois. »

— Les journaux citent de nouveaux exemples d'empoisonnemens par les champignons.

A l'époque où le prince Ferdinand, aujourd'hui roi d'Espagne, avait une garde d'honneur *composée de gendarmes*, à Valençay (*voyez* les journaux du temps), les feuilles publiques étaient remplies de récits funestes sur l'effet des cham ignons. Un homme de beaucoup d'esprit disait, à cette occasion : « Si le Prince meurt

après avoir mangé des champignons, ce ne sera pas faute d'avoir été bien averti. »

Dans le même temps on parodia une proclamation, par laquelle Napoléon engageait les Espagnols à venir faire leur serment de fidélité, devant le St.-Sacrement. C'était après l'insurrection de Madrid, étouffée par le général Murat. La parodie commençait ainsi, sur un air connu :

1.

« Espagnols, dit l'Empereur,
» Connaissez votre bonheur!
» Je n'attends que vos sermens,
» Souvenez-vous-en, souvenez-vous en,
» Et vous serez désormais
» Heureux comme les Français! »

2.

Ne suis-je pas votre Roi?
Charles m'a cédé ses droits!
Quant au prince Ferdinand,
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en,
Il est heureux à Paris,
Et peut-être, en paradis.

3.

Dom Joseph Napoléon
Remplacera vos Bourbons;
Ils étaient trop nonchalans,
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en!
Vous eûtes trente ans la paix,
Et vous ne l'aurez jamais......

Toute la proclamation était parodiée sur ce ton.

— M. Paccard nous avait envoyé deux pièces de vers adressées à l'Ermite et à M. de Jouy.

La dernière commençait ainsi :

« Ah ! de Jouy ! que ma joie est grande en ce moment ! »

Nous lui avons répondu que nous ne voulions pas usurper les justes droits que *la Minerve* pouvait avoir sur son génie.

M. Paccard s'est adressé à M. Mély-Janin, auteur des *Lettres Champenoises*. M. Mély-Janin n'a pas eu autant de respect que nous pour *la Minerve*. Il est vrai que M. Paccard donne à M. Mély-Janin le titre de *Favori des grâces :* aussi M. Mély-Janin l'a-t-il accepté de fort bonne grâce et en homme d'esprit.

« Tes agréables Champenoises
» Sont vraiment de fines matoises, »

lui dit M. Paccard, et tout le monde est vraiment de son avis.

M. Paccard vient de publier une élégie qui a pour titre : *la Chute des Feuilles*. Il s'exprime ainsi dans sa préface, en se plaignant des journalistes :

« J'avais d'abord pensé à t'envoyer à eux, non mesquinement et tel que tu te trouves, mais bien placé au centre d'une bourriche, cher Opuscule ! Je ne puis faire pour toi une telle dépense, qui sans doute me tournerait à mal, et serait prise pour une insulte par nos aristarques. »

Un journaliste, désarmé par cette touchante apos-

trophe, déclare qu'il ne sera pas méchant pour M. Paccard. Cependant, dit-il, je n'aime pas le gibier.

— On écrit de Rodez, non pas à nous, mais au *Journal du Commerce :*

« Enfin, *après avoir surmonté tous les obstacles*, » l'enseignement mutuel *triomphe* dans le département » de l'Aveyron. *Les préjugés religieux et politiques* ont » long-temps *combattu* contre la perfection de cette » méthode, et le zèle d'un administrateur éclairé avait » *échoué contre l'obstination des partisans de l'ignorance*. Mais que les *pieux amis de l'ignorance et les* » *politiques féodaux* abandonnent enfin leur chimère. » Le temps et la raison sont plus puissans que leurs » efforts, et le peuple sera éclairé. »

Tant mieux; mais je n'aime point, je l'avoue, que l'on prenne la trompette héroïque pour célébrer le triomphe d'une école sur une autre, comme s'il s'agissait de la bataille de Fontenoy ou de celle d'Austerlitz. Ne voyez-vous pas que vous donnez à la raison le langage de la passion et des factions? Si, pour la chose du monde la plus simple, vous montez toujours sur le trépied de la Sybille, que direz-vous lorsqu'il faudra prononcer des oracles?

— M. Azaïs prétend que l'on a rappelé M. l'abbé de Feletz au *Journal des Débats*, pour y ramener les hommes légers; que si M. de Feletz était le seul auteur du *Journal des Débats*, ce journal ne serait lu d'aucun homme éclairé; mais que *les articles de M. de Feletz montent en croupe derrière ceux d'autres rédacteurs*, et

qu'à la faveur de cet artifice, ils voyagent et se répandent.

— « Il y a eu, disait la *Gazette de France*, un » *combat singulier* entre un auteur et un journaliste, » auteur lui-même. Celui-ci a été blessé : c'est la se» conde fois depuis un mois. »

La *Gazette de France* fait ici une singulière distinction entre les auteurs et les journalistes. A qui donne-t-elle la préférence? Nul doute que ce ne soit aux journalistes, depuis que nous avons pour confrères des cardinaux, des marquis, des vicomtes et des pairs de France.

— M. Auguste de Stael a fait insérer dans divers journaux la lettre suivante :

« En déclarant, comme je l'ai fait, que le manus» crit des lettres de *Nanine à Sinphal* n'est point de » l'écriture de ma mère, je n'ai pas supposé qu'un seul » homme de bon sens dût lui attribuer une si ridicule » et si misérable production. Je n'ai voulu que prévenir » le public contre les entreprises de l'intrigue et de la » cupidité, et c'est ce qui m'engage encore à vous prier » de donner en mon nom le démenti le plus formel » aux assertions de M. Bohaire. »

— Nous prions notre correspondant de la Moselle qui nous a écrit le 23 octobre dernier (*voyez* le 39e cahier du *Publiciste*) de nous communiquer la lettre qui lui a été adressée en sa qualité d'électeur, et qui a pour titre :

C. G. Etienne, propriétaire à Sorcy, à MM. les élec-

teurs de la Moselle. In-4° d'une demi-feuille, imprimée chez Fain, à Paris.

Cette pièce est fort rare à Paris. Elle ne se trouve ni dans la *Bibliothèque historique*, ni dans le *Correspondant électoral*, ni dans *la Minerve*. Les électeurs de la Moselle, et M. Etienne, ne seront pas fâchés sans doute que nous la fassions connaître aux électeurs de 1819.

— Nous regrettons de ne pouvoir en ce moment publier une lettre de Marseille, en date du 7 novembre, signée par M.**, correspondant de l'Institut, sur le *droit de grâce*. Nous prions l'estimable auteur de cette lettre de vouloir bien continuer à nous communiquer ses réflexions sur les divers objets d'utilité générale qu'il croit de nature à intéresser le public. Nous lui demandons seulement la permission d'apprécier les circonstances qui nous permettront d'en faire usage.

— On sera sans doute curieux de connaître au moins le titre de toutes les feuilles qui paraissent à époques indéterminées; et comme il n'en est aucune qui ne se dise hardiment l'interprète de l'opinion publique, ceux qui pensent que le Gouvernement ne peut mieux faire que de se laisser gouverner par l'opinion, trouveront peut-être dans ces feuilles le moyen de lui indiquer précisément celle qui doit lui servir de règle.

Nous formons cette liste par ordre alphabétique et sans ordre de préséance, pour ne pas blesser les dignités politiques.

Archives françaises.

Archives philosophiques, politiques et littéraires.

Bibliothèque historique.

Bibliothèques religieuse, morale, politique et littéraire.

Chronique religieuse.

Le Censeur Européen.

Le Conservateur.

Le Correspondant électoral.

Le Diplomate.

Le Doctrinaire.

Inspection historique, politique et littéraire.

Le Kaléidoscope philosophique et littéraire.

Lettres bretonnes.

Letttres champenoises.

Lettres françaises.

Lettres normandes.

Mémoires de l'Académie des ignorans.

Mémorial de l'homme public.

La Minerve des dames.

La Minerve française.

Le Modérateur.

Le Nouvel homme gris.

L'Observateur au congrès.

Le Père Michel.

Le Provincial.

Le Publiciste.

Le Publiciste moderne.

La Revue.

Le Spectateur politique et littéraire.

Le Spectateur religieux et politique.

Combien en est-il des auteurs de ces feuilles à qui l'on pourrait justement appliquer ce passage de Tite-Live :

« Vocis verborumque quantùm voletis ingerent, et » criminum in Principes, et legum aliarum super alias » et concionum. Sed ex illis concionibus numquàm » vestrûm quisquam re, fortunâ, domum auctior rediit. » Ecquis retulit aliquid ad conjugem et liberos, præter » odia, offensiones, simultates publicas privatasque? »

Nota. S'adresser au *Tite-Live de Paris* pour l'explication de ce passage du *Tite-Live de Rome*.

— Le *New-Times* commente à sa manière un article de la *Gazette de France* où il est dit que la France desirait au commencement de la révolution, et desire encore la *chute de l'aristocratie*. « Preuve admi- » rable, s'écrie-t-il, du bon sens de toute la France, si » cela était vrai. Une grande nation, une nation civi- » lisée exista-t-elle jamais sans aristocratie? »

Le *New-Times* a raison dans le fond et tort dans la forme. Ce que l'on entend *vulgairement* en France par l'*aristocratie* n'est autre chose que l'inégalité des hommes devant la loi, et par conséquent les priviléges exclusifs qui entraînent après eux l'abus de la puissance, non pas légale mais personnelle, et tôt ou tard les réactions de ceux qui sont opprimés. Quant à l'aristocratie légale, elle existe même dans le gouvernement républicain, de fait ou de droit. Le *New-Times* savait bien qu'il ne s'agissait pas de cette aristocratie, puisqu'elle est constituée dans la Chambre des Pairs, par notre Charte. Mais il fallait un texte aux déclamations et aux injures. Le *New-Times* n'a pas manqué de s'en emparer.

— Toutes les grandes puissances ont leur congrès : peu-

dant qu'on délibérait à Aix-la-Chapelle sur les moyens « *de réveiller ces sentimens de religion et de morale* » *dont le malheur des temps n'a que trop affaibli l'em-* » *pire ;* » on délibérait dans le carrefour de Bussy sur les moyens de faire fructifier la propagande du libéralisme et de l'indépendance. Mais comme le ridicule se mêle quelquefois au sublime, voici une petite aventure qui n'a pas médiocrement égayé une des dernières assemblées des régénérateurs de l'Univers.

La séance n'était point commencée : M. A., l'*homérique*, regarde de tous côtés, et soudain baissant la voix : « Messieurs, dit-il, notre cher confrère l'*Ermite* n'est » pas ici : souffrez que je profite de l'occasion pour vous » dire un mot à son sujet. Tant qu'il eut sa cellule à la » *Chaussée d'Antin*, j'applaudis le premier à ses petits » tableaux ; mais aujourd'hui, chers associés, je le dis » sans détour, l'*Ermite en province* m'ennuie et nous » ruine. N'avons-nous pas assez de sept ou huit descrip- » tions de Pézénas, et de vingt ou trente stations aux » coins de toutes les rues de Nîmes et de Montpellier ? » De quel droit, d'ailleurs, cet Ermite voyageur place- » t-il à toutes ses pages un petit massacre de protestans » et de catholiques ? Ne devrait-il pas savoir que c'est » une matière que je me suis réservée ? Bref, Mes- » sieurs, personne ne lit cet *Ermite en province*. C'est » une feuille et de l'argent de perdus par chaque nu- » méro : il faut lui faire entendre qu'il serait temps de » déposer une plume épuisée et désormais stérile. Comme » son confrère à l'Académie, je ne puis décemment me » charger du message ; mais je vous laisse ce soin : » vous sentez qu'il y a urgence. »

L'Ermite arrive, et aussitôt la séance s'ouvre. Dès qu'elle est levée, M. A. gagne la porte, pour ne pas gêner la communication qui va se faire. Sur-le-champ, l'Ermite prend la parole : « Voilà, dit-il, notre cher col- » lègue parti : souffrez, Messieurs, que je profite de » l'occasion pour vous dire un mot à son sujet. Je ne » vous rappellerai pas le temps où, convaincu de n'être » que le servile copiste de Rochefort, le traducteur » d'Homère, le pauvre A. figurait, tous les cinq jours, » dans notre *Nain-Jaune* sous le nom enfantin de *gnan-* » *gnan de Rochefort*. J'ai déposé tout mon fiel aux pieds » de *Minerve*; mais le soin de notre propre conservation » veut que le cher collègue soit instamment prié de » mettre un terme à de malheureux articles qui nous » ridiculisent et nous ruinent. Comme son confrère à » l'Académie, je ne puis décemment me charger du mes- » sage; mais je vous laisse ce soin : vous sentez qu'il y » a urgence. »

Le comité délibérant sur cette double proposition, trouva que M. A. l'*homérique* et M. J. l'*Ermite* avaient raison tous deux. Tous deux, dit-on, vont être remerciés par la Société, ou priés, du moins, de se réduire aux plus petites proportions possibles.

REVUE POLITIQUE.

Lettre de Londres, du 2 novembre.

Vous voulez savoir ce que disent nos journaux et ce

qu'on leur fait dire, sur vos affaires de France. Je vais satisfaire à votre curiosité. Narrateur fidèle, je dirai seulement ce qui est écrit. Je n'inventerai pas. Mes autorités seront tous les jours éparses dans vos cafés de Paris; je n'aurai donc pas à craindre d'être démenti. Je supprimerai cependant les inutilités et les injures.

Vous savez que le général ou colonel Gourgaud a été arrêté, en exécution de l'*alien-bill*. Cette arrestation est racontée de diverses manières. Le *Morning-Chronicle* impute aux agens de notre ministère des actes de violence et de dureté qui révolteraient justement la dignité de la nation anglaise, s'ils pouvaient être vrais. Le *Sun* et le *Courier* donnent un démenti formel à leur confrère, et prétendent que la force n'a été employée que contre la violence du général. On a saisi ses papiers, et il a crié au voleur.

Quels sont les motifs de son arrestation et de son exclusion hors du territoire britannique? Le colonel ou général Gourgaud était-il impliqué dans la correspondance de Sainte-Hélène? Vous en penserez ce qui vous conviendra. Ceux qui nient le projet d'évasion, nieront probablement toute complicité. Je ne m'y oppose pas. Je trouve si naturel que Napoléon cherche à s'évader de Sainte-Hélène, que je ne m'aviserai pas d'en faire un crime à ses amis, et certainement le général Gourgaud était de ce nombre. Ainsi, qu'il ait fait semblant de vouloir se battre à Sainte-Hélène avec M. de Montholon, que leur maître commun les en ait empêchés, que M. Gourgaud, par suite de cette affaire, se soit embarqué pour Londres, qu'arrivé en Europe, il ait sollicité la duchesse de Parme d'intervenir au congrès d'Aix-la-

Chapelle, qu'il ait enfin cherché à prouver, dans son histoire de la bataille de Waterloo, que Napoléon n'y a été abandonné que par sa fortune, je ne vois là rien de surnaturel. En agissant dans cette hypothèse, le général Gourgaud n'a réellement fait que ce qu'il devait faire; mais on me permettra aussi de croire que le gouvernement britannique n'a pu rester indifférent à ses démarches, et que, s'il n'a pas dû le soumettre, comme Français, aux lois pénales d'Angleterre, il a pu en conscience le soumettre au bill des étrangers.

Je n'ajouterai qu'un mot sur la personne de cet officier. Il est, dit-on, le neveu de votre célèbre acteur Dugazon. Avant 1814, il était colonel, et le Roi lui permit de résider à Paris en qualité de colonel du corps royal d'artillerie. En 1815.... il s'attacha à la fortune de Napoléon, et le suivit à Sainte-Hélène, d'où il est revenu en Europe par suite d'une querelle vraie ou simulée avec le comte Montholon.

Le projet d'évasion de l'*homme du destin* trouve ici des incrédules décidés. Le *Morning-Chronicle* affirme toujours qu'il ne s'agissait que d'une caisse de brochures, et il défie hardiment ce qu'il nomme le régiment des journalistes ministériels de prouver que son assertion est fausse. Dans ce cas il faudrait en finir par le mot de votre vieux poëte Desbarreaux, qui est devenu proverbe. Cependant, croyez-moi; il y a dans tout cela plus de sérieux que le *Chronicle* ne veut en avouer. Les lettres particulières arrivées par le *Musquito* prouvent de toutes parts qu'il y avait une entreprise réelle, et qu'il faut une surveillance continuelle pour écarter les bâtimens légers qui paraissent et disparaissent tour à tour. Malgré

cette surveillance, il existe des intelligences dont l'intermédiaire n'est pas connu. Par exemple, on assure que Napoléon avait reçu tout récemment quinze mille livres sterlings en piastres. Le comte Bertrand disait aussi qu'il pouvait disposer d'un million sterlings. Une des corvettes en observation, louvoyant pour s'élever au vent de l'île, aperçut deux hommes dans une caverne le long du rivage. C'était, dit-on, deux nègres qui s'occupaient à la pêche, et qui descendaient là, du haut des rochers, par un sentier secret et dangereux; mais, dit-on aussi, l'évasion devait avoir lieu par-là, et depuis l'on y a placé une batterie. Enfin, une goëlette de vingt-six canons, qui paraissait avoir beaucoup de monde à bord, fut trouvée à l'ancre, par un *transport* du Cap, à quatre-vingts milles de l'île (vingt-sept lieues environ). Tout cela sans doute peut se rencontrer pour des raisons absolument étrangères à Bonaparte : car, enfin, il est permis de pêcher, de se promener à travers des rochers, de rester à l'ancre au milieu de l'Océan, ou de lire des brochures anglaises. Toutefois le *Morning-Chronicle* me permettra de croire qu'il peut aussi être question de toute autre chose que d'une caisse de livres et de journaux anglais, dût-il en faire réimprimer la liste.

Vos fonds publics sont l'objet de toutes les conversations dans la cité. On se demande comment le mouvement rétrograde qui a eu lieu à votre bourse pourrait alarmer ceux qui ne *jouent* pas, mais qui *placent?* Il était assez évident que les *joueurs* ne plaçant pas de fonds réels, mais négociant perpétuellement, et sans argent, à *différence* ou à *report*, l'engorgement produit par une telle spéculation devait amener une crise,

nulle pour ceux qui ont *placé* réellement, et funeste aux spéculateurs trop avides.

Vos banquiers ont agi avec autant de sagesse que de patriotisme, en prenant l'engagement d'acheter la rente flottante qui serait présentée au-dessous de 68 fr. 50 c. L'emprunt de deux millions sterlings qu'ils veulent négocier sur dépôt de rentes, soutiendra nécessairement le cours, jusqu'au moment où le réglement des comptes de chacun aura fait connaître la véritable situation de tous les intéressés à ce jeu désastreux et désordonné. Alors la vérité une fois manifestée, chacun saura qu'il ne faut pas confondre la stabilité réelle des choses qui est inébranlable, avec l'instabilité des hommes qui ne savent calculer que par leurs desirs.

Vous aurez lu dans le *Sun*, sans doute, un article sur la dernière lettre de M. Etienne dans *la Minerve*, lettre si excessivement violente, où il impute hardiment à vos ministres la baisse de vos fonds publics, en ce qu'ils ont donné l'emprunt de vingt-quatre millions aux étrangers plutôt qu'à des capitalistes français. « Quoi! dit » l'auteur de cet article (voyez le *Sun*), lorsque les ca- » pitalistes français ne peuvent remplir le petit emprunt » de quatorze millions; lorsque, pour payer leurs quote- » parts, le ministère est obligé de fournir l'argent lui- » même; lorsque, pour soutenir le crédit (crédit ima- » ginaire quand on le réduit à un objet de spéculation), » la Banque de France a escompté, dit-on, pour cent » vingt millions de dettes en rentes; lorsque les » banquiers, les agens de change, les courtiers s'enga- » gent tous par écrit à ne pas vendre, et que les fonds » baissent ou restent indécis, uniquement parce qu'il a

» fallu réaliser en espèces, pour les alliés, le capital de
» quatorze millions de rentes; on viendra prétendre
» que la baisse n'a d'autre cause que de n'avoir pas
» donné aux capitalistes français vingt-quatre millions
» de rente de plus? Et M. Et. soutiendra que tant de
» mouvemens pour supporter le paiement de dix mil-
» lions sterlings, n'eussent pas existé s'il eût fallu en
» payer vingt-huit? »

J'ignore ce que répondra M. Et. à ces interpellations. Mais écoutez encore le correspondant du *Sun*. « Il
» y a, dit-il, des ressources et même de grandes res-
» sources dans cette crise des capitalistes. Mais, ni
» M. Etienne, ni aucun de ceux qui travaillent comme
» lui à *la Minerve* ne sauraient les deviner. Le Gouver-
» nement ne peut pas ne pas s'apercevoir de la véritable
» cause du mal. Tout dépendra des moyens à pren-
» dre avant la fin de ce mois, époque où, nous l'espé-
» rons, les pertes ne se feront ressentir que parmi les
» agioteurs. »

P. S. Nous recevons de Bruxelles la nouvelle d'arrestations assez nombreuses. On dit qu'il s'agissait d'arrêter l'empereur Alexandre pendant son voyage d'Aix-la-Chapelle à Bruxelles, et de lui faire signer de force un acte pour la délivrance de Napoléon. De tels bruits sont sans doute absurdes. Le complot, s'il a existé, ne le serait pas moins. S'imagine-t-on que sir Hudson Lowe eût relâché son prisonnier, sur un ordre qui ne lui serait pas parvenu par son gouvernement? Un journal dit fort bien à cette occasion, que les partisans de Bonaparte peuvent conspirer pour son retour, mais qu'il ne paraîtra

pas plus à leur commandement, que ne parurent les esprits invoqués par *Glendower :* il cite ce dialogue de la pièce anglaise :

Glendower. — « Je puis évoquer les esprits du pro-
» fond abime ! »

Hot. — « Et moi, ne le puis-je pas aussi, comme
» tout autre homme ? »

Glendower. — « Oui ; mais viendront-ils quand vous
» les évoquerez ? »

FRANCE.

En Angleterre, en Allemagne et dans les Pays-Bas, des écrivains ardens s'étaient attachés à répandre de prophétiques alarmes sur le but réel de la réunion des souverains à Aix-la-Chapelle. La retraite de l'armée d'occupation, disaient-ils, n'est qu'un spécieux prétexte. Les rois ne se réunissent que pour conspirer contre la liberté des peuples et pour imposer de nouvelles chaînes à leurs sujets. Des déclamations, des injures, des menaces, tel était le langage de ces étranges défenseurs de la raison et de la liberté, tandis que les souverains préparaient dans le calme et l'union de la sagesse, les bases solides et inébranlables de la paix publique. La diplomatie a trouvé des formes aussi nouvelles que la situation et les besoins des peuples. Une seule entrevue décide, non pas l'affranchissement de la France, car un grand peuple n'est affranchi que par sa propre volonté, mais le terme des sacrifices que lui avait imposés la plus fatale révolution qu'elle ait subie depuis quatorze

siècles. Une seule entrevue suffit pour reconnaître que la France est une des garanties de l'ordre européen, et qu'elle ne peut l'être qu'en recouvrant la plénitude de son indépendance territoriale.

Si l'on se rappelle combien il fallut d'années pour établir une juste pondération des forces de l'Europe après les guerres sanglantes qui naquirent de la révolution religieuse du 16e siècle, on conviendra peut-être que des intérêts aussi grands que ceux qui sont nés de la révolution politique du 18e siècle ne pouvaient être constatés, reconnus et garantis par des mesures plus sages, par une diplomatie plus rapide, plus franche, plus auguste que celle qui vient de terminer cette immense révolution.

Les peuples ne peuvent être représentés entre eux que dans la personne de leurs souverains : ce sont donc les peuples eux-mêmes qui ont figuré dans la réunion d'Aix-la-Chapelle. L'histoire y remarquera un caractère unique jusqu'à présent dans les annales du monde civilisé : unanimité de sagesse, de modération et de justice.

Ainsi elle est terminée cette révolution qui eut pour cause première la disproportion des anciennes institutions avec les besoins nouveaux des peuples, et qui fut malheureuse parce qu'elle ne fut dirigée ni avec habileté ni avec énergie. C'est maintenant au milieu de la paix des peuples entre eux et des peuples dans leur intérieur, que toutes les sécurités publiques et individuelles vont s'affermir. Jamais, peut-être, époque plus décisive ne se rencontra dans l'histoire. C'est aux peuples à imiter maintenant la sagesse des rois, c'est aux rois à diriger le mouvement des peuples vers le repos

et la jouissance paisible de toutes les conquêtes légitimes de la révolution.

Les souverains ont déposé dans le dernier acte de leur auguste assemblée, l'expression des nobles sentimens qui les animent (1).

Peu de jours après cette déclaration solennelle, le protocole a été fermé. Ainsi se sont évanouies les coupables espérances de ces hommes qui feignaient de croire que des princes, dépositaires de tant d'intérêts compliqués par les événemens les plus extraordinaires, ne pourraient se réunir sans se diviser. Mais la longue guerre civile de l'Europe est terminée.

La France, attentive aux moindres circonstances de la réunion d'Aix-la-Chapelle, n'a pas observé, sans en être touchée, le soin délicat que deux princes alliés ont mis à venir en quelque sorte féliciter son souverain de l'heureuse issue des négociations. Le roi de Prusse et l'empereur Alexandre n'ont pas cru, en effet, qu'il leur fût possible d'entrer sur le territoire du grand peuple pour y visiter leurs armées, sans venir en quelque sorte renouveler personnellement au Roi, dans son propre palais, l'expression des sentimens fraternels qui les animent. Ils ont imité ce grand prince de l'antiquité, qui, dans ses actions les plus glorieuses, avait toujours dans sa pensée le peuple d'Athènes, ce peuple qui alors, comme la France, était le juge suprême de la gloire.

Ce ton de franchise et de simplicité devait être entendu par un peuple fier et sensible; il devait l'être sur-

---

(1) *Voyez* ci-après la déclaration.

tout par un des petits-fils de ce Henri IV, modèle éternel de bonté, de bravoure, de loyauté chevaleresque, et d'amour pour ses peuples. Monseigneur le duc d'Angoulême est allé saluer le drapeau de France sur nos forteresses délivrées, et recevoir les premiers vœux des peuples rendus au bonheur de vivre libres enfin dans leur patrie. Mais échappant un moment aux acclamations publiques, il est allé aussi, et sans autre éclat que celui de ses vertus et de son noble caractère, porter aux princes, encore réunis à Aix-la-Chapelle, les derniers gages de la réconciliation de la France et de l'Europe.

Ainsi, tranquilles à l'extérieur, il ne nous reste plus qu'à nous réconcilier avec nous-mêmes. Ce sera l'œuvre du temps et de la sagesse. La France comme le Gouvernement, le Gouvernement comme la France veut la Charte, c'est-à-dire, la royauté et la liberté civile, politique et religieuse : tous d'accord sur ce dogme fondamental, qu'aurions-nous à redouter ?

DÉCLARATION.

« La convention du 9 octobre, qui a définitivement réglé l'exécution des engagemens consignés dans le traité de paix du 20 novembre 1815, est considérée, par les souverains qui y ont concouru, comme l'accomplissement de l'œuvre de la paix et comme le complément du système politique destiné à en assurer la solidité.

» L'union intime établie entre les monarques associés à ce système par leurs principes non moins que par l'intérêt de leurs peuples, offre à l'Europe le gage le plus sacré de sa tranquillité future.

» L'objet de cette union est aussi simple que grand et salutaire ; elle ne tend à aucune nouvelle combinaison politique, à aucun changement dans les rapports sanctionnés par les traités existans. Calme et constante dans son action, elle n'a pour but que le maintien de la paix et la garantie des transactions qui l'ont fondée et consolidée.

» Les souverains, en formant cette union auguste, ont regardé comme sa base fondamentale, leur invariable résolution de ne jamais s'écarter ni entre eux, ni dans leurs relations avec d'autres États, de l'observation la plus stricte des principes du droit des gens, principes qui, dans leur application à un état de paix permanent, peuvent seuls garantir efficacement l'indépendance de chaque gouvernement et la stabilité de l'association générale.

» Fidèles à ces principes, les souverains les maintiendront également dans les réunions auxquelles ils assisteraient en personne, ou qui auraient lieu entre leurs ministres, soit qu'elles aient pour objet de discuter en commun leurs propres intérêts, soit qu'elles se rapportent à des questions dans lesquelles d'autres gouvernemens auraient formellement réclamé leur intervention. Le même esprit qui dirigera leurs conseils et qui régnera dans leurs communications diplomatiques, présidera aussi à ces réunions, et le repos du monde en sera constamment le motif et le but.

» C'est dans ces sentimens que les souverains ont consommé l'ouvrage auquel ils étaient appelés. Ils ne cesseront de travailler à l'affermir et à le perfectionner. Ils reconnaissent formellement que leurs devoirs envers

Dieu et envers les peuples qu'ils gouvernent, leur prescrivent de donner au monde, autant qu'il est en eux, l'exemple de la justice, de la concorde, de la modération; heureux de pouvoir consacrer désormais tous leurs efforts à protéger les arts de la paix, à accroître la prospérité intérieure de leurs États et à réveiller ces sentimens de religion et de morale dont le malheur des temps n'a que trop affaibli l'empire. »

A Aix-la-Chapelle, le 15 novembre 1818.

Signé, METTERNICH, HARDENBERG, RICHELIEU, BERNSTORFF, CASTLEREAGH, NESSELRODE, WELLINGTON, CAPODISTRIAS.

— Le 20 novembre, la Cour de cassation, section criminelle, a décidé une grande question d'état politique.

Il s'agissait de juger le pourvoi formé par le sieur Roman contre un jugement du tribunal de police correctionnelle de Gap, qui le condamnait à 6 fr. d'amende pour n'avoir pas obéi à un arrêté du maire de Loin-Marin, portant ordonnance aux habitans de tapisser leurs maisons pour la procession de la Fête-Dieu.

Le sieur Roman, comme appartenant au culte protestant, a réclamé en s'appuyant sur les disposisions de la Charte, qui consacre la liberté des consciences et des cultes.

La Cour a cassé le jugement du tribunal de Gap.

Ainsi vient se réformer, devant les insitutions qui garantissent les droits publics, toute erreur inséparable de l'homme.

— Le 25, ont été admis au serment deux nouveaux conseillers et deux avocats-généraux nommés par le Roi près la Cour de cassation. Les discours prononcés dans cette circonstance ont fait regretter que l'orateur ait rappelé, d'une manière peut-être trop directe, des temps qu'il faut maintenant laisser à l'histoire. Parler sans cesse de l'oubli, c'est se ressouvenir. Il ne faut plus que réparer.

— S. Ex. M. le duc de Richelieu est de retour à Paris, du congrès d'Aix-la-Chapelle.

— La plainte en calomnie portée par M. le lieutenant-général Canuel, contre M. le colonel Fabvier et M. Charrier-Sainneville, au sujet des événemens de Lyon, a été appelée à l'audience du tribunal de police correctionnelle, le 28 novembre, et renvoyée à huitaine, après une plaidoirie sur l'audition des témoins.

(Nota. *Cette affaire, qui embrasse tant de questions d'ordre public et qui s'attache à tant d'intérêts politiques, sera l'objet d'un article particulier dans* le Publiciste.

ANNONCES.

Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne, 2 vol. — Prix : 12 fr. A Paris, chez Maradan.

Les quatre Concordats, suivis de considérations sur le gouvernement de l'Eglise en général, et sur l'Eglise de France en particulier, depuis 1815, par M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, 3. vol. in-8°. A Paris, chez Béchet. — Prix : 18 fr.

Nota. *Nous parlerons de cet ouvrage.*

Histoire de la session de 1817, par J. Fiévée. A Paris, chez Lenormant. — Prix : 5 fr.

Nota. *Nous parlerons de cet ouvrage.*

Caisse hypothécaire. — Réponse à M. B***, imprimée chez Mme Ve Agasse.

Nota. *Nous entrerons dans quelques détails sur l'établissement et sur la controverse dont cette brochure est l'objet.*

Mémoires de l'Académie royale des Sciences de l'Institut de France (année 1816), tome Ier, in-4°. Chez F. Didot. — 18 fr.

Cours de littérature ancienne et moderne, par M. de Laharpe, nouv. edit. en 16 vol. in-8° (prospectus). Chez P. Didot. — Prix du volume par souscription : 5 fr.

Polymnie, poëme posthume de Marmontel. Chez Guillaume et compagnie. — Prix : 3 fr.

Élémens de jurisprudence administrative, extraits des décisions rendues par le Conseil d'état en matière contentieuse, par M. Macarel, avocat. Deux vol. in-8°, 12 fr. et 15 fr. franc de port. Chez Dondey-Dupré, rue Saint-Louis au Marais, n° 56.

Cours de thêmes anglais (en deux parties : la première contient soixante-dix-neuf thêmes sur les différentes parties du discours ; la deuxième soixante-onze thêmes gradués, extraits de Fénélon, Buffon, Me de Sévigné, etc.) ; par Hamonière. A Paris, chez Théophile Barois. — Prix : 3 fr.

Les Fleurs, poëme en quatre chants, par M. Mollevault. A Paris, chez Bertrand.

Essais de Montaigne, in-8° de trente feuilles trois quarts, sur papier grand-raisin satiné. Imprimerie de Fain, à Paris. — Prix : 24 fr. ; beau papier collé, 36 fr. ; papier vélin, 48 fr. A Paris, chez Desoër.

Ce volume contient les *Essais*, les *Lettres de Montaigne*, le *Contre-un*, l'*Éloge de Montaigne* par M. Jay, la *Préface de Mlle de Gournay*, un *Extrait* de celle de Naigeon, un *Glossaire*, et une nouvelle *Table des matières*.

Voyage historique en Égypte pendant les campagnes des généraux Bonaparte, Kleber et Menou, par Dominique di Pietro ; avec une carte de l'Égypte, pour l'intelligence du voyage : in-8° de vingt-une feuilles et demie, plus la carte. Imprimerie de Jacob, à Versailles. A Paris, chez L'Huillier.

Oraison funèbre de M. le duc de Feltre, pair et maréchal de France, ex-ministre de la guerre, par Beaupoil de Saint-Aulaire : in-8° de deux feuilles un quart. Imprimerie de Renaudière, à Paris. A Paris, chez les marchands de nouveautés.

Considérations sur la sortie du numéraire, à l'occasion de la situation commerciale et financière de la France, in-8° de deux feuilles. Imprimerie de Fain, à Paris. A Paris, chez Delaunay.

Quelques données et des documens sur les assurances, écrit suggéré par la *Lettre de M. Nicollet*, etc., *à M. Outrequin, banquier*, par J. B. J. Gaston de Gambios, baron d'Audiran, ancien officier de marine : in-8° de deux feuilles un quart. Imprimerie de madame veuve Cussac, à Paris. A Paris, chez madame veuve Cussac.

Livres latins.

L'Énéïde de Virgile, traduite en prose avec le texte en regard, par C. L. Mollevaut, membre de l'Institut royal de France. Quatre volumes in-18, latin-français, ensemble de vingt-sept feuilles, plus le buste de Virgile d'après l'antique. Imprimerie de d'Hautel, à Paris. — Prix : 10 fr.; franc de port 12 fr. A Paris, chez Arthus Bertrand.

FIN DU TOME TROISIÈME.

LE PUBLICISTE.

IIIe VOLUME.

(Septembre, Octobre, Novembre 1818. — Nos 31 à 43 inclusivement.)

TABLE DES MATIERES

DU IIIe VOLUME.

Articles de politique spéciale.

Analyses d'ouvrages imprimés.

Mélanges de politique et de littérature.

Revue politique.

Spectacles.

Poésie.

Bibliographie.

De l'Imprimerie de Mme Ve Agasse, rue des Poitevins, n° 6.

